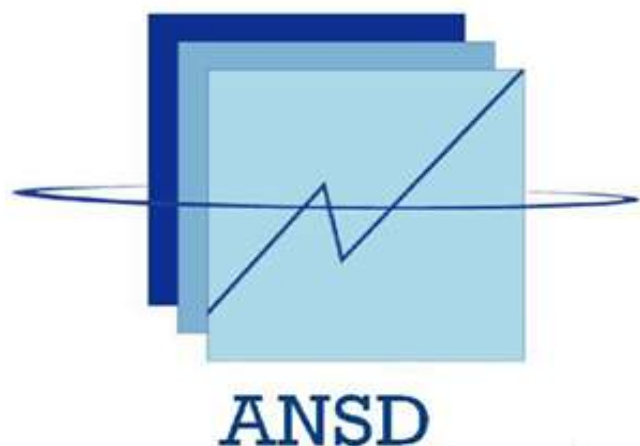




REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

FEVRIER 2013

Directeur Général, Directeur de publication
Babakar FALL

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath CISSE
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	XIV
ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	XIX
AVANT PROPOS	XXV
PRESENTATION DU PAYS	XXVI
Données physiques	XXVI
Données climatologiques	XXVI
Données hydrographiques	XXVI
Organisation administrative	XXVII
Données économiques et sociales	XXVIII
Chapitre I : DEMOGRAPHIE	31
I.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE	32
I.1.1. Structure de la population par âge et par sexe	32
I.1.2. Répartition régionale de la population	35
I.1.3. Tendance à l'urbanisation	37
I.2. DYNAMIQUE DE LA POPULATION	39
I.2.1. Tendance à la baisse de natalité	39
I.2.2. Tendance à la baisse de fécondité	40
I.2.3. Mortalité des enfants en baisse	42
Chapitre II : MIGRATION INTERNATIONALE	44
II.1. MIGRATION INTERNATIONALE AU SENEGAL : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	45
II.2. FLUX ET STOCK DE MIGRANTS	46
II.2.1. Population immigrante	46
II.2.2. Emigration internationale	47
II.2.3. Migration de travail	50
II.2.4. Migration de retour	53
II.3. MIGRATION CLANDESTINE	55
II.4. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT	57
Chapitre III : EDUCATION	61
III.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	62
III.1.1. Dotation en structures d'accueil	62
III.1.2. Effectifs	64
III.1.3. Intensité de la préscolarisation	65
III.2. ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	66
III.2.1. Offre et la capacité d'accueil du primaire	66
III.2.2. Dotation en salles de classe en 2011	68
III.2.3. Groupes pédagogiques	70
III.2.4. Accès au primaire	72
III.2.5. Intensité de la fréquentation scolaire	73
III.2.6. Personnel d'enseignement	74
III.2.7. Efficacité interne du système éducatif	75
III.2.8. Achèvement du cycle élémentaire	76
III.2.9. Réussite au certificat de fin d'études élémentaires (CFEE)	77

III.3. ENSEIGNEMENT MOYEN	78
III.3.1. Transition	79
III.3.2. Etablissements du moyen	80
III.3.3. Intensité de la scolarisation au moyen	81
III.3.4. Réussite au Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM)	82
III.3.5. Efficacité interne dans le cycle moyen	82
III.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	83
III.4.1. Transition	84
III.4.2. Etablissements du secondaire	84
III.4.3. Effectifs dans le secondaire	85
III.4.4. Intensité de la scolarisation	86
III.4.5. Efficacité interne dans le secondaire	87
III.4.6. Réussite au baccalauréat	88
III.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	89
III.5.1. Etablissements de la formation professionnelle et technique	90
III.5.2. Effectifs de la formation professionnelle et de l'enseignement technique	92
III.6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	93
III.6.1. Etablissements	94
III.6.2. Effectifs dans le supérieur	94
III.7. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION	95
Chapitre IV : EMPLOI	98
IV.1. GRANDES ORIENTATIONS DE LA NPNE 2011-2015	99
IV.2. SECTEUR DE L'EMPLOI AU SENEGAL EN 2011	100
IV.2.1. Niveau d'activité	100
IV.2.2. Niveau d'occupation	102
IV.2.3. Chomage	103
IV.2.4. Chomage des jeunes de 15-24 ans	105
IV.2.5. Sous-emploi	105
IV.2.6. Niveau de dépendance	107
Chapitre V : SANTE	109
V.1. POLITIQUE SANITAIRE SENEGALAISE	110
V.2. SYSTEME DE SANTE SENEGALAIS	112
V.2.1. Infrastructures et équipements de santé	112
V.2.2. Ressources humaines	114
V.3. ACTIVITES DU SECTEUR DE LA SANTE	115
V.3.1. Activités preventives	115
V.3.1.1. Programme Elargi de Vaccination (PEV)	116
V.3.1.2. Prévention des affections palustres	117
V.3.1.3. Prévention du VIH/SIDA	119
V.3.2. Activités curatives	120
V.3.2.1. Soins prénatals et accouchements assistés	120
V.3.2.2. Prise en charge du VIH/SIDA et de la tuberculose	121
V.3.2.3. Prise en charge des cas de paludisme	125
V.4. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION	126
V.4.1. Morbidité	126
V.4.1.1. Situation épidémiologique du VIH au Sénégal	126
V.4.1.2. Tuberculose	129
V.4.1.3. Maladies de l'enfant	129
V.4.1.4. Maladies chroniques	131
V.4.2. Mortalité	132
V.4.2.1. Mortalité infantile	132
V.4.2.2. Mortalité maternelle	133

Chapitre VI : JUSTICE	135
VI.1. ORGANISATION DU SYSTEME JUDICIAIRE NATIONAL	136
VI.1.1. Juridictions supérieures	136
VI.1.2. Juridictions du second degré	136
VI.1.3. Juridictions du premier degré	136
VI.2. SITUATION PENITENTIAIRE : DES FAITS ET STATISTIQUES A L'APPUI	137
VI.2.1. Couverture en personnel pénitentiaire	137
VI.2.2. Statistiques pénitentiaires au Sénégal : une analyse descriptive	137
VI.2.2.1. Evolution de la population pénale au cours de la décennie 2001-2011	137
VI.2.2.2. Evolution mensuelle de la population pénale au cours de l'année 2011	139
VI.2.2.3. Aspects descriptifs de la population pénale	140
VI.3. EDUCATION SURVEILLEE ET PROTECTION SOCIALE	147
VI.3.1. Structures d'accueil d'éducation surveillée et de protection sociale	148
VI.3.2. Situation du personnel des éducateurs spécialisés et de protection sociale	149
VI.3.3. Situation des enfants dans les structures d'éducation surveillée	151
VI.3.3.1. Prise en charge des enfants en danger dans les AEMO	151
VI.3.3.2. Prise en charge des enfants en conflit avec la loi dans les AEMO	153
VI.3.3.3. Distribution des différentes infractions commises par les enfants mineurs	154
Chapitre VII : ASSISTANCE SOCIALE	156
VII.1. TAUX DE COUVERTURE DES PROGRAMMES	157
VII.2. RENFORCEMENT NUTRITIONNEL	157
VII.3. EMPLOI DES JEUNES	158
VII.4. DEVELOPPEMENT AGRICOLE	158
VII.5. SANTE DES PERSONNES AGEES	159
VII.6. AIDE ALIMENTAIRE AUX DEMUNIS	159
VII.7. EDUCATION	160
VII.8. ACCES FACILE A UN LOGEMENT	160
VII.9. AUTRES PROGRAMMES	161
VII.10. PRINCIPALES RAISONS EVOQUEES PAR LES PERSONNES ELIGIBLES QUI N'ONT PAS BENEFICIE D'ASSISTANCE	161
Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT	163
VIII.1. ACCES A L'EAU POTABLE AU SENEGAL	164
VIII.1.1. Eau potable : la couverture	164
VIII.1.2. Eau potable : les tendances sur la période de 2005 à 2011 en milieu rural	166
VIII.1.3. Eau potable : les disparités entre les zones	166
VIII.2. SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL	167
VIII.2.1. Assainissement : la couverture	167
VIII.2.2. Assainissement rural : les tendances sur la période de 2005 à 2011	168
VIII.2.3. Assainissement : les disparités selon le milieu de résidence	169
VIII.3. FINANCEMENT DU SECTEUR	169
Chapitre IX : AGRICULTURE	171
IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT	172
IX.2. PLUVIOMETRIE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2011/2012	173
IX.3. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE EN 2011	174
IX.3.1. Agriculture industrielle et d'exportation	174

IX.3.2. Agriculture vivrière	175
IX.3.3. Commercialisation	176
IX.3.4. Performances macroéconomiques	177
IX.3.5. Sécurité alimentaire	177
Chapitre X : ENVIRONNEMENT	179
X.1. REVUE DES POLITIQUES ET REFORMES	180
X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES	180
X.2.1. Potentiel forestier	181
X.2.2. Biodiversité	183
X.2.3. Environnement marin et côtier	184
X.2.4. Pollutions et nuisances	184
Chapitre XI : ELEVAGE	187
XI.1. ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR	188
XI.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	188
XI.3. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE	190
XI.3.1. Performances du secteur en 2011	190
XI.3.1.1. Cheptel	190
XI.3.1.2. Volaille	191
XI.3.1.3. Viande et le lait	192
XI.3.1.4. Miel et peaux	192
XI.3.2. Performances macroéconomiques	193
Chapitre XII : PECHE MARITIME	194
XII.1. POLITIQUES DE LA PECHE	195
XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME EN 2011	195
XII.3. PECHE ARTISANALE	196
XII.3.1. Debarquements par region	197
XII.3.2. Consommation locale	198
XII.3.3. Transformation artisanale des produits	199
XII.4. PECHE INDUSTRIELLE	201
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES	202
XII.5.1. Analyse des exportations selon la nature des produits	203
XII.5.2. Structure des exportations selon la destination	204
Chapitre XIII : TRANSPORT	207
XIII.1. TRANSPORT AERIEN	208
XIII.1.1. Réseau	208
XIII.1.2. Trafic national	209
XIII.1.2.1. Trafic à l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar	209
XIII.1.2.2. Trafic aux principaux aéroports	210
XIII.2. TRANSPORT FERROVIAIRE	211
XIII.2.1. Réseau	211
XIII.2.2. Trafic	211
XIII.2.2.1. Trafic de marchandises	211
XIII.2.2.2. Trafic de voyageurs	212
XIII.3. TRANSPORT MARITIME	212
XIII.3.1. Trafic de marchandises	213
XIII.3.2. Transit de marchandises	214
XIII.3.3. Mouvements de navires	215

XIII.4. TRANSPORT ROUTIER	215
XIII.4.1. Réseau	215
XIII.4.1.1. Classification du réseau routier	216
XIII.4.1.2. Etat du réseau routier	217
XIII.4.2. Importations de véhicules	218
XIII.4.3. Parc automobile	218
XIII.4.3.1. Répartition du parc automobile par date d'immatriculation	218
XIII.4.3.2. Répartition du parc automobile par région	219
XIII.4.3.3. Etat et moyenne d'âge des véhicules	219
XIII.4.3.4. Répartition du parc automobile selon la marque	220
XIII.4.3.5. Répartition du parc automobile selon les places assises	220
XIII.4.3.6. Répartition des véhicules selon la source d'énergie	220
XIII.4.4. Sécurité routière	221
XIII.4.4.1. Accidents par zone de circulation	221
XIII.4.4.2. Accidents par type d'éclairage	222
XIII.4.4.3. Accidents par personnes impliquées	222
XIII.4.4.4. Accidents par classe de route	223
XIII.4.4.5. Accidents par type et état des véhicules impliqués	224
Chapitre XIV : TOURISME	227
XIV.1. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE	228
XIV.1.1. amélioration de l'offre touristique	228
XIV.1.2. Intensification de la promotion touristique	228
XIV.1.3. Amélioration de la compétitivité de la destination du Sénégal	229
XIV.2. CARACTERISTIQUES DES ENTREES TOURISTIQUES A L'AEROPORT INTERNATIONAL LEOPOLD SEDAR SENGHOR (LSS) EN 2011	229
XIV.2.1. Entrées de touristes selon le pays de résidence	229
XIV.2.2. Entrées de touristes selon la période	230
XIV.2.3. Entrées de touristes selon la nationalité	231
XIV.2.4. Entrées de touristes réparties selon le type d'hébergement	232
XIV.2.5. Entrées de touristes par motif de voyage	233
XIV.3. ACTIVITE ECONOMIQUE DU TOURISME EN 2011	234
Chapitre XV : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	235
XV.1. INDICATEURS DES BTP	236
XV.1.1. Matériaux de construction	236
XV.1.2. Construction	237
XV.2. REALISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES BTP	237
XV.2.1. Construction résidentielle	238
XV.2.2. Construction non résidentielle	238
XV.2.2.1. Infrastructures routières	238
XV.2.2.2. Infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires	241
XV.2.2.3. Ouvrages d'art	242
Chapitre XVI : PRODUCTION INDUSTRIELLE	244
XVI.1. ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN 2011	244
XVI.2. ANALYSE SECTORIELLE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN 2011	245
XVI.2.1. Evolution de l'activité des industries des matériaux de construction	245
XVI.2.2. Evolution de l'activité des industries mécaniques	245
XVI.2.3. Evolution de l'activité des industries extractives	246
XVI.2.4. Evolution de l'activité des industries de production d'énergie	246
XVI.2.5. Evolution de l'activité des industries chimiques	247
XVI.2.6. Evolution de l'activité des industries alimentaires	247
XVI.2.7. Evolution de l'activité des industries du papier et du carton	248
XVI.2.8. Evolution de l'activité des industries textiles et du cuir	248
XVI.2.9. Evolution de l'activité des autres industries manufacturières	248

Chapitre XVII : INSTITUTIONS FINANCIERES	250
XVII.1. SITUATION MONETAIRE DU SENEGAL	251
XVII.1.1. Contreparties de la masse monétaire	252
XVII.1.1.1. Baisse des avoirs extérieurs nets	252
XVII.1.1.2. Augmentation du crédit intérieur	252
XVII.1.2. Hausse de la masse monétaire	253
XVII.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE (SFD)	254
XVII.2.1. Hausse consolidée du nombre de sociétaires	255
XVII.2.2. Encours de crédit et d'épargne en augmentation	256
XVII.2.3. Ralentissement des emprunts	256
XVII.3. SECTEUR DES ASSURANCES	257
XVII.3.1. Situation globale	257
XVII.3.2. Assurance non vie	258
XVII.3.3. Assurance vie	258
Chapitre XVIII : COMMERCE EXTERIEUR	260
XVIII.1. EVOLUTION GLOBALE DES EXPORTATIONS	261
XVIII.1.1. Principaux produits à l'exportation	261
XVIII.1.1.1. Produits pétroliers	262
XVIII.1.1.2. Acide phosphorique	262
XVIII.1.2. Or non monétaire	262
XVIII.1.3. Ciment hydraulique	263
XVIII.1.4. Poissons frais de mer	263
XVIII.2. EVOLUTION GLOBALE DES IMPORTATIONS	263
XVIII.2.1. Principaux produits à l'importation	264
XVIII.2.1.1. Huiles brutes de pétrole	264
XVIII.2.1.2. Autres produits pétroliers	264
XVIII.2.1.3. Riz	265
XVIII.2.1.4. Froment et méteil	265
XVIII.2.1.5. Huiles et graisses animales et végétales	265
XVIII.3. PARTENAIRES COMMERCIAUX	265
XVIII.3.1. Orientation des exportations	265
XVIII.3.2. Origine des importations	266
XVIII.4. INDICE DES PRIX A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION	267
Chapitre XIX : COMPTES ECONOMIQUES	268
XIX.1. INDICATEURS MACROECONOMIQUES	269
XIX.2. EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU PIB	270
XIX.2.1. Evolution des ressources du pib	270
XIX.2.2. Evolution des emplois du PIB	273
Chapitre XX : PRIX A LA CONSOMMATION	277
XX.1. EVOLUTION D'ENSEMBLE DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION	277
XX.2. EVOLUTION DES DOUZE FONCTIONS DE CONSOMMATION	278
XX.2.1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	278
XX.2.2. Transports	279
XX.2.3. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	280
XX.2.4. Biens et services divers	280
XX.2.5. Enseignement	280
XX.2.6. Restaurants et hôtels	280
XX.2.7. Santé	281
XX.2.8. Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	281
XX.2.9. Loisirs et cultures	281

XX.2.10. Communication	281
XX.2.11. Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	282
XX.2.12. Articles d'habillement et chaussures	282
XX.3. ANALYSE DES INDICES DES NOMENCLATURES SECONDAIRES	282
XX.3.1. Origine des produits	282
XX.3.2. Secteur de production	283
XX.3.3. Durabilité	284
XX.3.4. Inflation sous jacente	284
Chapitre XXI : FINANCES PUBLIQUES	286
XXI.1. RECETTES BUDGETAIRES	287
XXI.1.1. Recettes fiscales	287
XXI.1.1.1. Impôts directs	288
XXI.1.1.2. Impôts indirects	289
XXI.1.1.3. Droits d'enregistrement et de timbre	290
XXI.1.2. Recettes non fiscales	290
XXI.1.3. Dons	290
XXI.2. DEPENSES BUDGETAIRES	291
XXI.2.1. Dépenses courantes	291
XXI.2.2. Dépenses en capital	292
XXI.3. FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	293
XXI.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE	293
Chapitre XXII : ANNEXES	295
Annexe 1 : AGRICULTURE	296
Annexe 2 : ENVIRONNEMENT	303
Annexe 3 : ELEVAGE	306
Annexe 4 : PÊCHE MARITIME	309
Annexe 5 : TRANSPORT	312
Annexe 6 : TOURISME	316
Annexe 7 : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	319
Annexe 8 : INSTITUTIONS FINANCIERES	320
Annexe 9 : COMMERCE EXTERIEUR	325
Annexe 10 : COMPTES ECONOMIQUES	332
Annexe 11 : PRIX A LA CONSOMMATION	335
Annexe 12 : FINANCES PUBLIQUES	339

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1 : DEMOGRAPHIE

Tableau 1.1 : Répartition de la population de 2002 et de 2011 selon quelques groupes d'âges	34
Tableau 1.2 : Répartition de la population en 2011 par groupes d'âges selon le sexe	34
Tableau 1.3 : Répartition régionale de la population du Sénégal en 2011 par sexe	36
Tableau 1.4 : Répartition par région de la population, de la superficie et des densités	37
Tableau 1.5 : Évolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2002 et 2011	38
Tableau 1.6 : Tendances de la mortalité des enfants selon la zone de résidence au Sénégal de 1986 à 2011 (taux pour ‰ sur la période de 10 ans précédant l'enquête)	43

Chapitre 2 : MIGRATION INTERNATIONALE

Tableau 2.1 : Instruments juridiques adoptés par le Sénégal	45
Tableau 2.2 : Répartition des immigrants internationaux récents selon l'ethnie et la nationalité	46
Tableau 2.3 : Répartition des émigrés sénégalais selon la région de résidence antérieure	48
Tableau 2.4 : Répartition des émigrés sénégalais selon la région de résidence antérieure et le sexe	48
Tableau 2.5 : Comparaison de la distribution des émigrés internationaux selon le sexe et le lieu de naissance (%)	49
Tableau 2.6 : Statut matrimonial des émigrés internationaux selon le sexe (%)	50
Tableau 2.7 : Emigration de personnel hautement qualifié au Sénégal	51

Chapitre 3 : EDUCATION

Tableau 3.1: Répartition des types de structures selon l'inspection d'académie	63
Tableau 3.2: Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2011	66
Tableau 3.3: Répartition régionale des écoles selon le statut en 2011	67
Tableau 3.4: Répartition des salles selon le statut de l'établissement et selon l'académie en 2011	68
Tableau 3.5: Ratio élèves/ classe et Ratio manuels/élève, en 2011.....	69
Tableau 3.6: Pourcentage d'écoles disposant des infrastructures citées.....	70
Tableau 3.7 : Répartition des groupes pédagogiques selon le type.....	71
Tableau 3.8 : Répartition des écoles selon le cycle et selon l'académie	72
Tableau 3.9 : Taux brut d'admission (TBA) selon l'académie et selon le sexe et indice de parité.....	73
Tableau 3.10 : Taux brut de scolarisation selon l'académie et selon le sexe et indice de parité.....	74
Tableau 3.11 : Répartition des flux selon l'année d'étude en 2011	75
Tableau 3.12 : Répartition des flux par académie	76
Tableau 3.13 : Taux d'achèvement par région en 2011	77
Tableau 3.14 : Taux de réussite par région en 2011.....	78
Tableau 3.15 : Accès à l'enseignement moyen selon le sexe et l'académie en 2011.....	79
Tableau 3.16 : Répartition régionale des écoles selon le statut et selon l'académie en 2011	80
Tableau 3.17 : Taux brut de scolarisation par académie et par sexe en 2011.....	81
Tableau 3.18 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et la région et en 2011	82

Tableau 3.19 : Répartition des flux par année d'études en 2011	83
Tableau 3.20 : Répartition des flux selon l'académie en 2011	83
Tableau 3.21 : Taux de transition en 2011 selon le sexe et l'académie	84
Tableau 3.22 : Répartition de l'effectif par académie selon le sexe, en 2011	86
Tableau 3.23 : Taux brut de scolarisation par académie et selon le sexe en 2011 et indice de parité	87
Tableau 3.24 : Taux de redoublement par année d'étude et par sexe en 2011	87
Tableau 3.25 : Taux de redoublement par académie et par sexe en 2011	88
Tableau 3.26 : Taux de réussite au bac par académie et selon le sexe en 2010	89
Tableau 3.27 : Répartition des établissements selon le statut et selon l'académie, en 2011.....	90
Tableau 3.28 : Répartition des effectifs selon l'académie, en 2011.....	93
Tableau 3.29 : Répartition des établissements d'enseignement supérieur en 2010	94
Tableau 3.30 : Répartition des apprenants selon la région, en 2011	95

Chapitre 5 : SANTE

Tableau 5.1 : Evolution des indicateurs clés	111
Tableau 5.2 : Quelques indicateurs sur la Santé de la Reproduction au Sénégal.....	114
Tableau 5.3 : Liste de quelques indicateurs relatifs au personnel de santé	115
Tableau 5.4 : Indicateurs PEV.....	116
Tableau 5.5 : Indicateurs de lutte contre le Paludisme	117
Tableau 5.6 : Autres Indicateurs de lutte contre le Paludisme	118
Tableau 5.7 : Autres indicateurs de lutte contre le Paludisme	119
Tableau 5.8 : Indicateur de santé maternelle	121

Chapitre 6 : JUSTICE

Tableau 6.1 : Effectif du personnel pénitentiaire par catégorie	137
Tableau 6.2 : Distribution de la population pénale au cours des 10 dernières années	138
Tableau 6.3 : Répartition mensuelle de la population pénale selon le type de peine.....	139
Tableau 6.4 : Distribution des écroués étrangers par nationalité et selon le sexe	141
Tableau 6.5 : Répartition en pourcentage de la population pénale par nationalité et selon le sexe.....	143
Tableau 6.6 : Répartition en pourcentage des détenus provisoires par durée de la peine selon le sexe et la nationalité	143
Tableau 6.7 : Répartition en pourcentage des condamnés par durée de la peine et selon le sexe et la nationalité	144
Tableau 6.8 : Distribution des effectifs carcéraux par type d'infraction et selon l'âge et le sexe	145
Tableau 6.9 : Répartition en pourcentage du personnel d'éducateurs selon le type de structure et le sexe	150
Tableau 6.10 : Répartition par sexe du personnel éducateur en fonction dans les régions	151
Tableau 6.11 : Répartition en pourcentage des enfants en danger selon le sexe	152
Tableau 6.12 : Répartition en pourcentage de l'effectif de prise en charge des enfants en danger en AEMO	152
Tableau 6.13 : Répartition en pourcentage des enfants en conflit avec la loi selon la tranche d'âge et le sexe	153
Tableau 6.14 : Répartition en pourcentage de l'effectif des enfants en conflit avec la loi dans les AEMO	154

Chapitre 8 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Tableau 8.1 : Répartition des ménages selon la source principale d'approvisionnement et le milieu de résidence.....	165
Tableau 8.2 : Répartition du financement du PEPAM (million de FCFA)	170
Tableau 8.3 : Etat des financements du PEPAM (million de FCFA)	170

Chapitre 9 : AGRICULTURE

Tableau 9.1 : Evolution des quantités de semences (en tonnes) distribuées par l'Etat	296
Tableau 9.2 : Evolution de la répartition des superficies mises en valeur (en ha)	296
Tableau 9.3 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012	297
Tableau 9.4 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012 (suite).....	298
Tableau 9.5 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012 (suite et fin)	299
Tableau 9.6 : Résultats de la campagne horticole 2011	300
Tableau 9.7 : Bilan céréalier (prévisionnel 2011/2012)	300
Tableau 9.8 : Evolution des données pluviométriques mensuelles (en mm)	301
Tableau 9.9 : Situation macro sectorielle de l'agriculture	302

Chapitre 10 : ENVIRONNEMENT

Tableau 10.1 : Evolution de l'exploitation forestière par espèce	181
Tableau 10.2 : Evolution de la production forestière par espèce.....	303
Tableau 10.3 : Evolution du potentiel forestier sur la période	303
Tableau 10.4 : Répartition des écosystèmes forestiers selon la superficie	303
Tableau 10.5 : Evolution des superficies brûlées et des réalisations en matière d'ouverture et d'entretien de pare-feux.....	303
Tableau 10.6 : Bilan des réalisations en matière de reboisement et de suivi des feux de brousse (période 2001-2011)	304
Tableau 10.7 : Emissions de Gaz à Effet de Serre par secteur (Gg ECO2).....	305

Chapitre 11 : ELEVAGE

Tableau 11.1 : Valeur ajoutée aux prix courants de l'élevage, taux de croissance de la valeur ajoutée, part de l'élevage dans le PIB aux prix courants du secteur primaire et contribution à la croissance du PIB entre 2006 et 2011.....	306
Tableau 11.2 : Production de viande (en tonnes) entre 2007 et 2011	306
Tableau 11.3 : Production de viande (en millions FCFA) entre 2006 et 2011	306
Tableau 11.4 : Production de lait (en milliers de litres) entre 2006 et 2011	306
Tableau 11.5 : Production de lait (en millions FCFA) entre 2006 et 2011	307
Tableau 11.6 : Production de miel entre 2006 et 2011.....	307
Tableau 11.7 : Production de peaux (en tonnes) entre 2006 et 2011	307
Tableau 11.8 : Production de peaux (en millions FCFA) entre 2006 et 2011	307
Tableau 11.9 : Evolution des effectifs du cheptel en milliers de têtes entre 2007 et 2011.....	307
Tableau 11.10 : Effectifs de la filière avicole entre 2007 et 2011.....	308
Tableau 11.11 : Production de peaux entre 2006 et 2011.....	308
Tableau 11.12 : Production de viande entre 2006 et 2011.....	308

Chapitre 12 : PECHE MARITIME

Tableau 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)	309
Tableau 12.2 : Répartition régionale de la pêche artisanale en 2011	309
Tableau 12.3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (en milliers de tonnes)	309
Tableau 12.4 : Evolution de la pêche chalutière de 2001 à 2011 : armement (nombre de navires) et production (tonnes)	310
Tableau 12.5 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)	310
Tableau 12.6 : Exportation des produits halieutiques selon la destination (tonnes)	310
Tableau 12.7 : Exportation des produits halieutiques selon la destination (millions de FCFA)	311

Chapitre 13 : TRANSPORT

Tableau 13.1 : Trafic aérien national sur la période 2004-2011.....	312
Tableau 13.2 : Evolution du trafic à l'aéroport LSS et aux principaux aéroports	312
Tableau 13.3 : Trafic de marchandises au Port Autonome de Dakar sur la période 2002-2011 (en milliers de tonnes)	313
Tableau 13.4 : Nombre de navires en escale au Port Autonome de Dakar sur la période 2005-2011.....	313
Tableau 13.5 : La répartition du réseau revêtu par région et par catégorie de route (en Km)	314
Tableau 13.6 : La répartition du réseau non revêtu par région et par catégorie de route (en Km)	314
Tableau 13.7 : la situation du réseau routier par région.	315
Tableau 13.8 : Répartition du Parc selon le nombre de places assises en 2011	315
Tableau 13.9 : Répartition du Parc selon la source d'énergie en 2011.....	315

Chapitre 14 : TOURISME

Tableau 14.1: Estimation des recettes touristes par type d'hébergement en 2010 et 2011.....	234
Tableau 14.2: Entrées des visiteurs à l'aéroport Léopold Sédar Senghor (LSS)	316
Tableau 14.3: Entrées des touristes par nationalité à l'aéroport LSS.....	316
Tableau 14.4: Entrées des touristes par pays de résidence à l'aéroport LSS	317
Tableau 14.5: Répartition des entrées des touristes à l'aéroport LSS par types d'hébergement	318
Tableau 14.6: Entrées des touristes par motifs à l'aéroport LSS.....	318

Chapitre 15 : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Tableau 15.1 : Production et ventes de ciment (milliers de tonnes)	236
Tableau 15.2 : Evolution de la valeur ajoutée des activités de construction (milliards de FCFA) ...	237
Tableau 15.3 : Montant des travaux routiers réalisés ou en cours en 2011 par type et par région (en milliards de FCFA)	319
Tableau 15.4 : Montant de travaux routiers réalisés ou en cours en 2011 par type et par région (en milliards de FCFA)	319

Chapitre 16 : PRODUCTION INDUSTRIELLE

Tableau 16.1 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle et des Prix à la Production (Base 100, 2006)	248

Chapitre 17 : INSTITUTIONS FINANCIERES

Tableau 17.1 : Évolution du crédit intérieur en milliards FCFA	254
Tableau 17.2 : L'encours de crédit et d'épargne des SFD en 2010 et 2011	256
Tableau 17.3 : Évolution du nombre des sociétés d'assurance	257
Tableau 17.4 : Situation monétaire du Sénégal de 2002 à 2011	320
Tableau 17.5 : Les indicateurs des SFD entre 2009 et 2011	321
Annexe 17.6 : La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)	322
Tableau 17.7 : Chiffre d'affaires des assurances non vie (2009 et 2010)	323
Tableau 17.8 : Chiffre d'affaires des assurances vie (2009 et 2010)	324

Chapitre 18 : COMMERCE EXTERIEUR

Tableau 18.1 : Evolution des principaux produits à l'exportation (En millions de FCFA)	325
Tableau 18.2 : Evolution des exportations des principaux produits à l'exportation (En tonnes)	325
Tableau 18.3 : Evolution des principaux produits à l'importation (En millions de FCFA)	326
Tableau 18.4 : Evolution des principaux produits à l'importation (En tonnes)	326
Tableau 18.5 : Exportations par continent en valeur (En millions de FCFA)	327
Tableau 18.6 : Exportations par continent en poids net (En tonnes)	327
Tableau 18.7 : Importations par continent en valeur (En millions de FCFA)	327
Tableau 18.8 : Importations par continent en poids net (En tonnes)	327
Tableau 18.9 : Exportations vers les pays de la CEDEAO en valeur (En millions de FCFA)	328
Tableau 18.10 : Importations en valeur dans la CEDEAO (En millions de FCFA)	328
Tableau 18.11 : Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2005)	329
Tableau 18.12 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2005)	330
Tableau 18.13 : La liste des indicateurs du commerce extérieur (en milliards de FCFA)	331

Chapitre 19 : COMPTES ECONOMIQUES

Tableau 19.1 : Le PIB et ses emplois (en milliards FCFA à prix courants)	332
Tableau 19.2 : Poids, taux de croissance et contribution à la croissance en volume du Produit Intérieur Brut par branche d'activités	333
Tableau 19.3 : Taux de croissance annuel des emplois du PIB (en %)	334

Chapitre 20 : PRIX

Tableau 20.1 : Evolution de l'indice des 12 fonctions de consommation en 2011	335
Tableau 20.2 : Evolution annuelle de l'IHPC selon la nomenclature secondaire	336
Tableau 20.3 : Prix moyens mensuels de quelques variétés en 2010	337

Chapitre 21 : FINANCES PUBLIQUES

Tableau 21.1 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (1/4)	339
Tableau 21.2 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (2/4)	340
Tableau 21.3 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (3/4)	341
Tableau 21.4 : Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (4/4)	342
Tableau 21.5 : Les recettes budgétaires (en milliards FCFA)	343

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Chapitre 1 : DEMOGRAPHIE

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population du Sénégal 2011 comparée à celle de 2002.....	34
Graphique 1.2 : Répartition régionale (%) de la population du Sénégal en 2011	35
Graphique 1.3 : Répartition régionale de la population selon la superficie en 2011	36
Graphique 1.4 : Répartition de la population urbaine (%) par région en 2011	38
Graphique 1.5 : Evolution du niveau de la natalité pour mille au Sénégal de 2002 à 2011	40
Graphique 1.6 : Evolution du niveau de fécondité entre 1986 et 2011	41
Graphique 1.7 : Tendances de la mortalité infantile (1q0) et de la mortalité infanto-juvénile (5q0).....	42

Chapitre 2 : MIGRATION INTERNATIONALE

Graphique 2.1 : Distribution des émigrants selon le pays de destination déclaré au départ.....	47
Graphique 2.2 : Distribution du motif de la migration.....	48
Graphique 2.3 : Motif de migration des femmes	50
Graphique 2.4 : Migrants de retour selon les principales destinations	54
Graphique 2.5 : Transferts de fonds reçus des émigrants sénégalais, 2008-2011	58

Chapitre 3 : EDUCATION

Graphique 3.1: Evolution de la réparation des structures selon le type	63
Graphique 3.2: Réparation des structures par milieu selon le statut en 2011	64
Graphique 3.3: Evolution des effectifs entre 2003 et 2011 selon sexe	65
Graphique 3.4: Répartition des écoles selon le statut et selon le milieu en 2011	67
Graphique 3.5: Répartition des écoles selon le statut et selon le milieu en 2011	81
Graphique 3.6: Répartition des établissements dispensant un enseignement secondaire, en 2011	85
Graphique 3.7: Répartition des établissements selon le statut et selon le milieu en 2011.....	91
Graphique 3.8: Répartition des effectifs selon le statut et selon le type de formation en 2011	92
Graphique 3.9: Répartition des apprenants selon le statut des établissements en 2011	95
Graphique 3.10: Répartition de contribution des différents bailleurs dans le financement de l'éducation, en 2010	97

Chapitre 4 : EMPLOI

Graphique 4. 1 : Répartition (en %) du taux d'activité selon le sexe.....	101
Graphique 4.2 : Répartition (en %) du taux d'activité selon la région	101
Graphique 4.3 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon le sexe	102
Graphique 4.4 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon la région.....	103
Graphique 4.5 : Répartition (en %) du taux de chômage selon le sexe	104
Graphique 4.6 : Répartition (en %) du taux de chômage selon la région.....	104
Graphique 4.7 : Répartition (en %) du taux de chômage des jeunes (15-24 ans) selon la région.....	105
Graphique 4.8 : Répartition (en %) du taux de sous-emploi selon la région.....	106
Graphique 4.9 : Répartition du taux de dépendance selon la région	107

Chapitre 5 : SANTE

Graphique 5.1: Evolution des structures de santé publique du Sénégal entre 2010 et 2011	112
Graphique 5.1: Evolution des structures de santé privée du Sénégal entre 2010 et 2011	113
Graphique 5.3: Taux de couverture de mise sous ARV des PVVIH de 2008 à 2011	122
Graphique 5.4: Evolution de la PEC de la coïnfection TB/VIH	124
Graphique 5.5: Prévalence du VIH selon le sexe et la région	127
Graphique 5.6: Prévalence du VIH chez certaines catégories de la population.....	129
Graphique 5.7 : Prévalence de la parasitémie palustre chez les enfants de 6-59 mois selon le milieu de résidence et la région.....	130
Graphique 5.8: Répartition des plaintes selon le sexe	131
Graphique 5.9: Evolution du taux de mortalité infantile.....	132

Chapitre 6 : JUSTICE

Graphique 6.1 : Evolution des effectifs de la population pénale au cours des 10 dernières années	138
Graphique 6.2 : Distribution mensuelle de la population pénale du Sénégal pour l'année 2011	140
Graphique 6.3 : Répartition mensuelle de la population pénale selon le sexe et le type de peine	140
Graphique 6.4 : Pourcentage des détenus provisoires de longue durée (3 ans et + de détention)	146
Graphique 6.5 : Distribution de l'état morbide des détenus selon le type de pathologie	147
Graphique 6.6 : Distribution des types de structures d'éducation surveillée et de protection sociale.....	148
Graphique 6.7 : Distribution des structures d'accueil d'éducation surveillée et de protection sociale	149
Graphique 6.8 : Pourcentage d'éducateurs spécialisés selon le sexe et le type de structure d'accueil	150
Graphique 6.9 : Pourcentage d'enfants selon le type d'infraction commis.....	154

Chapitre 7 : ASSISTANCE SOCIALE

Graphique 7.1 : Répartition des personnes éligibles par région n'ayant pas bénéficié des programmes	162

Chapitre 8 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Graphique 8.1 : Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés	165
Graphique 8.2 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	166
Graphique 8.3 : Taux d'accès à l'eau potable par région	167
Graphique 8.4 : Répartition des ménages selon le type de toilette principalement utilisé et le milieu de résidence.....	168
Graphique 8.5 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	169

Chapitre 9 : AGRICULTURE

Graphique 9.1 : Evolution des quantités de semences (en tonnes) distribuées par l'Etat	172
Graphique 9.2 : Evolution des superficies mises en valeur par spéculation (en ha)	173
Graphique 9.3 : Cumul de pluies par station (en mm)	173
Graphique 9.4 : Productions de l'agriculture industrielle et d'exportation (en tonnes).....	175
Graphique 9.5 : Evolutions des rendements de l'agriculture industrielle et d'exportation (en kg/ha).....	175
Graphique 9.6 : Productions de l'agriculture vivrière (en tonnes)	176
Graphique 9.7 : Evolution des superficies emblavées de l'agriculture vivrière (en milliers ha)	176
Graphique 9.8 : Situation macro sectorielle de l'agriculture.....	177

Chapitre 10 : ENVIRONNEMENT

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier	181
Graphique 10.2 : Bilan des réalisations 2011 en matière de lutte contre la déforestation	182
Graphique 10.3 : Part des émissions par secteur	185

Chapitre 11 : ELEVAGE

Graphique 11.1 : Répartition du cheptel en 2011	191
Graphique 11.2 : Evolution des effectifs de volaille en milliers de têtes entre 2007 et 2011	191
Graphique 11.3 : Répartition de la production de lait en 2011	192

Chapitre 12 : PECHE MARITIME

Graphique 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)	196
Graphique 12.2 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)	197
Graphique 12.3 : Débarquements de la pêche artisanale par région (%) en 2011	198
Graphique 12.4 : Consommation de produits frais par région (%) en 2011	199
Graphique 12.5 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2011 (tonnes)	200
Graphique 12.6 : Produits transformés (tonnes) selon la destination en 2011	200
Graphique 12.7 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (2000 – 2011)	202
Graphique 12.8 : Evolution des exportations de produits halieutiques (2004 -2011)	203
Graphique 12.9 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)	204
Graphique 12.10 : Exportation selon la destination (tonnes)	205

Chapitre 13 : TRANSPORT

Graphique 13.1 : Trafic aérien national sur la période 2004-2011	209
Graphique 13.2 : Trafic interne de marchandises (en 10 000 tonnes)	212
Graphique 13.3 : Evolution du nombre de voyageurs par le Petit Train de Banlieue	212
Graphique 13.4 : Evolution du trafic de marchandises au Port Autonome de Dakar (en millier de tonnes) ..	213
Graphique 13.5 : Evolution du transit de marchandises entre 2005 et 2011 (en 100 000 tonnes)	214
Graphique 13.6 : Evolution du nombre de navires en escale au PAD entre 2005-2011	215
Graphique 13.7 : Répartition par catégorie de routes régulièrement inspectées (100 000km)	216
Graphique 13.8 : Evolution de l'état du réseau routier revêtu	217
Graphique 13.9 : Evolution de l'état du réseau routier non revêtu	217
Graphique 13.10 : Répartition des importations de matériel de transport	218
Graphique 13.11 : Evolution des nouvelles immatriculations de 2000 à 2011	218
Graphique 13.12 : Répartition du parc automobile par région en 2011	219
Graphique 13.13 : Etat du parc automobile en 2011	219
Graphique 13.15 : Répartition du Parc selon le nombre de places assises en 2011	220
Graphique 13.16 : Répartition du Parc selon la source d'énergie en 2011	221
Graphique 13.17 : Evolution du nombre d'accidents de 2005 à 2011	221
Graphique 13.18 : Récapitulatif des accidents par zone de 2005 à 2011	222
Graphique 13.19 : Récapitulatif des accidents par type d'éclairage	222
Graphique 13.20 : Récapitulatif des accidents par personnes impliquées	223

Graphique 13.21 : Récapitulatif des accidents par personnes impliquées	224
Graphique 13.22 : Récapitulatif des accidents par état général des véhicules	224
Graphique 13.23 : Récapitulatif des accidents par genre de véhicules	225

Chapitre 14 : TOURISME

Graphique 14.1 : Entrées des touristes par pays de résidence à l'Aéroport International LSS	230
Graphique 14.2 : Entrées des touristes par mois à l'Aéroport International LSS en 2011	231
Graphique 14.3 : Entrées des touristes par nationalité à l'Aéroport International LSS	232
Graphique 14.4 : Evolution des entrées des touristes à l'ALSS par type d'hébergement entre 2010 et 2011	232
Graphique 14.5 : Entrées des touristes à l'ALSS par motif entre 2010 et 2011	233
Graphique 14.7 : Evolution des entrées Parents et amis et fréquentation pour motif de familles	233
Graphique 14.6 : Evolution des entrées au niveau	233

Chapitre 15 : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Graphique 15.1 : Répartition du montant des travaux de construction par région en 2011	239
Graphique 15.2 : Répartition des montants de travaux d'entretien des routes par région	239
Figure 15.3 : Aperçu du tracé de l'autoroute à péage	240
Figure 15.4 : Vue des travaux de construction de l'AIBD	242
Figure 15.5 : Le pont Faidherbe à Saint-Louis	242

Chapitre 16 : PRODUCTION INDUSTRIELLE

Graphique 16.1 : Evolution de l'Indice d'Ensemble de l'Industrie	245
Graphique 16.2 : Evolution de l'indice de production d'énergie	246
Graphique 16.3 : Evolution de l'indice de la production des industries chimiques	247

Chapitre 17 : INSTITUTIONS FINANCIERES

Graphique 17.1 : La masse monétaire et ses contreparties en 2011	252
Graphique 17.2 : Évolution de la masse monétaire et de ses composantes (en mds) 2009-2011	253
Graphique 17.3 : Évolution du nombre de SFD entre 2009 et 2011	255
Graphique 17.4 : Structure du sociétariat des SFD en 2011	255
Graphique 17.5 : Répartition du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance en 2011.	257
Graphique 17.6 : Répartition (en %) des 71,8 milliards représentant le chiffre d'affaires de l'assurance non vie selon la catégorie (année 2010)	258
Graphique 17.7 : Répartition du chiffre d'affaires des assurances vie selon la catégorie, en 2009	259

Chapitre 18 : COMMERCE EXTERIEUR

Graphique 18.1 : Evolution des exportations sur les cinq dernières années (en millions de FCFA)	261
Graphique 18.2 : Evolution des importations sur les cinq dernières années (en millions FCFA)	264
Graphique 18.3 : Répartition des exportations par continent en 2011	266
Graphique 18.4 : Répartition des importations par continent en 2011	266

Chapitre 19 : COMPTES ECONOMIQUES

Graphique 19.1 : Taux d'accroissement réel du PIB par secteur d'activité (en %)	272
Graphique 19.2 : Contributions à la croissance du PIB en volume	275

Chapitre 20 : PRIX

Graphique 20.1: Variations annuelles des douze fonctions de consommation en 2010 et 2011	278
Graphique 20.2: Répartitions des variations annuelles de quelques produits alimentaires	279
Graphique 20.3: Variations des prix des produits selon l'origine	283
Graphique 20.4: Variations des prix des produits selon le secteur de production.....	283
Graphique 20.5: Variations des prix des produits selon la durabilité.....	284
Graphique 20.6: Variations des prix des produits selon la durabilité.....	285

Chapitre 21 : FINANCES PUBLIQUES

Graphique 21.1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)	287
Graphique 21.2 : Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)	288
Graphique 21.3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)	289
Graphique 21.4 : Evolution des impôts indirects et répartition de la TVA (en milliards FCFA)	290
Graphique 21.5 : Evolution des dépenses courantes (milliards FCFA)	292
Graphique 21.6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)	292

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AATR : Agence Autonome des Travaux Routiers

ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

ADS : Agence des Aéroports du Sénégal

AEMO : Service de l'Action Educative en Milieu Ouvert

AEP : Adduction Eau Potable

AFD : Agence Française de Développement

AGEROUTE : Agence des Travaux et de Gestion des Routes

AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public

AIBD : Aéroport International Blaise Diagne

AILSS : Aéroport International Léopold-Sédar-Senghor

ANACS : Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal

ANAM : Agence Nationale des Affaires Maritimes

ANEJ : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

ANOCI : Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence Islamique

ANPT : Agence Nationale de Promotion du Tourisme

ANREVA : Agence Nationale de Retour Vers l'Agriculture

ANSO : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APIX : Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux

BAfD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BDP : Balance des Paiements

BFEM : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes

BIT : Bureau International du Travail

BRS : Banque Régionale de Solidarité

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CBV : Coups et Blessures Volontaires

CCP : Comptes Courants Postaux

CDEPS : Centres départementaux d'éducation populaire et sportive

CDSMT : Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme

CEA : Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CESTI : Centre d'Etudes des Sciences et des Techniques de l'Information
CETUD : Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CNES : Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNGSOE : Commission nationale de Gestion et de Suivi des Offres d'Emploi
CNP : Conseil National du Patronat
CNQP : Centre national de Qualification professionnelle
COA : Côte Ouest Africaine
COGEPAS : Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal
COSAMA : Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
COSEC : Conseil sénégalais des Chargeurs
CPC : Consultation Primaire Curative
CPN : Consultation prénatale
CRES : Consortium pour la Recherche économique et sociale
CSE : Centre de Suivi Ecologique
CSS : Caisse de Sécurité Sociale
CTA : Combinaisons Antipaludiques
CTPS : Comité technique des Programmes statistiques
CTRS : Coûts Temporaires des Réformes Structurelles
DA : Direction des Assurances
DEFCCS : Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
DGPRE : Direction de la Gestion et la Planification des Ressources en Eau
DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique
DRS-SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA : Enquête Agricole Annuelle
EMUS : Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal
ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ENSETP : École Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel

- ESAM** : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
- ESIS** : Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé
- ESP** : Etablissements Publics de Santé
- ESPS** : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
- FAISE** : Fonds d'Appui aux Investissements des Sénégalais de l'Extérieur
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FASTEF** : Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation
- FBCF** : Formation Brute de Capital Fixe
- FESMAN** : Festival Mondial des Arts Nègres
- FNAE** : Fonds National d'Action pour l'Emploi
- FONDEF** : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
- FPEF** : Fonds de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
- FNIJ** : Fonds national d'Insertion des Jeunes
- FRONTEX** : Agence européenne de gestion des frontières extérieures
- FSIPP** : Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers
- GAR** : Gestion Axés sur les Résultats
- GDRH** : Projet de Gestion Durable des Ressources Halieutiques
- GIRMAC** : Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
- GNSP** : Groupement National des Sapeurs Pompiers
- GOANA** : Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
- HAALSS** : Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor
- HMO** : Hôpital Militaire de Ouakam
- IADM** : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
- ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- IDH** : Indice de Développement Humain
- IMF** : Institutions de Micro Finance
- INED** : Institut National d'Etudes Démographiques
- INTAC** : Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable
- IP** : Indice de Parité
- IPDSR** : Institut de Population, de Développement et de la Santé de la Reproduction
- IPP** : Incapacité Permanente Partielle
- IPT** : Incapacité Partielle Totale
- IRA** : Infections Respiratoires Aigües
- IRVM** : Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières

ISF : Indice Synthétique de Fécondité

ISPE : Instrument de Soutien à la Politique Economique

LOASP : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale

LPSPA : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture

LSS : Léopold Sédar Senghor

MAFE : Migrations entre l'Afrique et l'Europe

MCA : Millenium Challenge Account

MEDS : Mouvement des Entreprises du Sénégal

MICS : Multiple Indicator Cluster Survey

MII : Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides

NISDEL : Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OFEJBAN : Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue

OIM : Organisation Internationale sur les Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONFP : Office National pour la Formation professionnelle

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAD : Port Autonome de Dakar

PAISD : Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement

PAMU : Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine

PAREP : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté

PASEF : Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers

PAST : Projet d'Ajustement Sectoriel des Transports

PECTA : Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique

PEPAM : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PGES : Plans de Gestion Environnementale et Sociale

PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal

PIB : Produit Intérieur Brut

PLASEPRI : Plateforme d'appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie

PLCP : Programme de Lutte contre la Pauvreté

PMI : President Malaria Initiative

PNDA : Programme National de Développement Agricole

PNDE : Plan National de Développement de l'Elevage

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

PNI : Programme National d'Immatriculation Informatisée

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

PRAO : Projet Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest

PRN : Programme de Renforcement Nutritionnel

PSJ : Programme Sectoriel de la Justice

PST : Projet Sectoriel des Transports

PTB : Petit Train de Banlieue

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

REVA : Plan de Retour Vers l'Agriculture

RGP : Recensement Général de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNC : Réserves Naturelles Communautaires

ROME : Répertoire Opérationnel des métiers et Emplois

RAC : Revue Annuelle Conjointe

RSA : Republic of South Africa

SAO : Substances appauvrissant la couche d'Ozone

SAPCO : Société d'Aménagement et de Promotion des Côte et Zone Touristiques du Sénégal

SAR : Société Africaine de Raffinage

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SICAP : Société Immobilière du Cap-Vert

SIGEM : Système d'Information pour la Gestion Efficace de la Migration

SE-SNCDS : Société d'Exploitation - Société Nationale des Conserveries du Sénégal

SNCFS : Société Nationale des Chemins de Fer

SNHLM : Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré

SRO : Sel de Réhydratation Orale

SSA : Statistic South Africa
TBA : Taux Brut d'Admission
TBM : Taux Brut de Mortalité
TBN : Taux Brut de Natalité
TBPS : Taux Brut de Préscolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TICAA : Tourisme - Industries Culturelles - Artisanat d'Art
TMI : Taux de Mortalité Infantile
TMIJ : Taux de Mortalité Infantile et Juvénile
TMJ : Taux de Mortalité Juvénile
TNR : Taux Net de Reproduction
TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOKTEN : Knowledge Through Expatriate Nationals
TPI : Traitement Préventif Intermittent
TRO : Thérapie de Réhydratation Orale
UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WCMC : Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature
YEN : Youth Employment Network
ZEE : Zones Economiques Exclusives

AVANT PROPOS

Réalisée chaque année par l'ANSD, la Situation Economique et Sociale (SES) du Sénégal est une publication qui fait la synthèse des informations statistiques produites par l'ANSD et les autres structures du Système Statistique National (SSN). Ces informations résultent également de l'organisation des statistiques émanant des différentes administrations concernées dans le cadre de l'exécution quotidienne de leurs missions.

La SES essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale, en mettant surtout en relief l'information quantitative et en fournissant les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Il est important de signaler que le même exercice est réalisé au niveau de chaque région du Sénégal. En effet, tout comme la SES nationale, les SES régionales sont élaborées chaque année pour l'année N-1 par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie et constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local.

Cette Edition de l'année 2011 de la SES nationale est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, notamment des structures du SSN. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babakar FALL

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

PRESENTATION DU PAYS

Données physiques

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 196 712 Km² et compte en 2011 une population estimée à 12.855.153 habitants, soit une densité de 65,3 habitants au Km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une façade de 700 km. Coincée entre sept (7) régions¹ du Sénégal, la République de Gambie qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de plus de 300 km à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise.

Données climatologiques

Le Sénégal appartient à l'Afrique subsaharienne. Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires. Les bassins qui traversent le Sénégal forment deux systèmes importants : les cours inférieurs du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Gambie. Le Sine et le Saloum sont des bras de mer, alors que le fleuve Casamance est un petit cours d'eau côtier. D'autres rivières et des vallées complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

¹ Les 7 régions du Sénégal frontalières de la Gambie sont : Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Organisation administrative

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

A la suite des révisions constitutionnelles intervenues en 2007 et 2008, il a été institué un Sénat introduisant un pouvoir législatif exercé par un Parlement bicaméral composé d'un Sénat et d'une Assemblée nationale. Dans cette même perspective, la loi n° 2008-32 du 7 Août 2008 a créé un Conseil économique et Social. Le Président de la République, Chef de l'Exécutif, est élu au suffrage universel direct. Il définit la politique de la Nation mise en œuvre par le Gouvernement à la tête duquel se trouve un Premier Ministre qu'il nomme.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement.

Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le conseil régional, la commune par le conseil communal et la communauté rurale par le conseil rural.

Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir :

- un gouverneur et un président de conseil régional pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- un président par communauté rurale ;
- et un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Données économiques et sociales

Au plan économique, en 2011, le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 6.767 milliards FCFA, soit un PIB par tête de 526 390 FCFA. Pour la même année, le taux de croissance économique s'est établi à 2,1% après 4,3% en 2010, 2,4% en 2009, 3,7% en 2008 et 4,9% en 2007.

Globalement en 2011, la gestion budgétaire est caractérisée par un creusement du déficit budgétaire global qui s'est établi à 440,3 milliards FCFA (6,5% du PIB) contre 333,6 milliards FCFA (5,2% du PIB) en 2010. Cette détérioration est imputable à l'accroissement soutenu des dépenses totales et prêts nets (14,1%), sous l'effet de la forte hausse des dépenses courantes. Cependant, elle a été contenue par la progression du recouvrement des recettes budgétaires totales (9,1%), en liaison avec celle des impôts indirects.

Les principaux produits exportés par le Sénégal en 2011 sont les produits pétroliers, l'acide phosphorique, les produits halieutiques, l'or et le ciment.

La crise du secteur de l'arachide, principale culture de rente du pays, a réduit considérablement la contribution de l'agriculture dans le PIB. En 2011, la contreperformance de l'agriculture a entraîné une baisse de 24,4% de la valeur ajoutée en volume du secteur primaire et une chute de son poids dans l'économie (6,1% du PIB en valeur en 2011 après 8,5% en 2010). Ces résultats montrent l'importance de réduire le degré de vulnérabilité à la pluviométrie, à travers la promotion de l'agriculture irriguée. En outre, pour atteindre la souveraineté alimentaire, le Sénégal doit améliorer la productivité, renouveler le parc de matériel agricole et reconstituer le capital semencier.

La «stratégie de croissance accélérée» dans lequel le pays s'est engagé depuis 2005 et visant à hisser le Sénégal au rang de pays émergent, repose notamment sur la modernisation de l'agriculture et le développement de l'industrie agroalimentaire. Le plan de Retour vers l'agriculture (REVA) en encourageant les jeunes et particulièrement les émigrés et les victimes de la migration clandestine à développer des projets agricoles et la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) entamée au cours de l'année 2008 pour répondre à la crise alimentaire témoignent de la volonté politique de l'État de faire de l'agriculture un levier important du développement économique et social.

La pêche qui reste un secteur clé de l'économie familiale sénégalaise subit également les conséquences de la dégradation des ressources halieutiques (surexploitées) et de l'augmentation récente de la facture énergétique. Cependant, compte-tenu de sa situation géographique et de sa stabilité politique, le Sénégal fait partie des pays africains les plus industrialisés.

Le secteur tertiaire (télé services), l'industrie textile et l'habillement ainsi que les produits de la mer ont connu des développements importants. L'activité touristique s'est repliée en 2011. De «grands projets» destinés à combler le déficit d'infrastructures entravant le développement du pays ont été lancés.

Par ailleurs, les transferts financiers de la diaspora sénégalaise représentent aujourd'hui une rente très importante. En 2010, il est entré au Sénégal par le circuit des voies formelles (banques, sociétés de transfert d'argent, poste), 594,9 milliards de francs CFA provenant de la diaspora sénégalaise. On estime que les fonds envoyés par les Sénégalais vivant à l'étranger sont supérieurs aux ressources financières provenant de l'aide internationale. Pour l'année 2011, les migrants sénégalais établis à l'étranger auraient envoyé, au pays, la somme de 643 milliards de francs Cfa (Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur). Outre ces envois de fonds qui en font de véritables acteurs économiques, ces Sénégalais s'illustrent aussi dans la construction de multiples infrastructures d'intérêt général dans leurs terroirs d'origine. Toutefois, ces efforts sont menacés par la crise financière internationale qui secoue les pays hôtes.

Le Sénégal met en œuvre à travers sa stratégie globale de réduction de la pauvreté (DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, DSRP-II défini pour la période 2006-2010 et DPES défini pour la période 2011-2015), des politiques et programmes intégrés de développement. Le DPES est le cadre unique de référence en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement. Cette stratégie appelle à une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour atteindre les OMD et poser les jalons de l'émergence en 2015. La Stratégie 2011-2015 est articulée autour de trois axes liés et solidaires :

- Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie ;
- Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ;
- Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

La structure du budget de fonctionnement de l'Etat montre la place accordée au secteur de l'éducation auquel des ressources importantes ont été allouées (40% environ).

La priorité aux soins de santé primaires donnée au plan national s'est traduite par une distribution correcte des structures de santé. La couverture en postes de santé (à peu près 1 poste pour 11 000 habitants), proche de l'objectif national, a été renforcée par des mesures complémentaires conformes aux recommandations de l'Initiative de Bamako (réduction des coûts, amélioration de la gestion, participation des populations, rationalisation de la prescription).

Ces mesures ont permis l'accès gratuit ou allégé à des prestations de santé, exécutées dans le cadre de divers programmes et de plans d'actions.

Le Gouvernement accorde une priorité absolue à la lutte contre le paludisme et le VIH/sida, compte tenu de l'impact de ces fléaux sur le développement humain.

Quelques chiffres et indicateurs clés :

- Population estimée (projection 2011) : 12 855 153
- Superficie (km²) : 196.712
- Densité (Nbre d'habts/km²) en 2011 : 65,3
- Population totale des femmes (projection 2011) : 6 504 486
- Population totale des hommes (projection 2011) : 6 350 667
- PIB (2011) : 6 767 milliards CFA
- PIB par tête (2011) : 526 390 CFA
- Taux de croissance (2011) : 2,1%
- Indice de Développement Humain (IDH)(2011) (Rapport PNUD) : 0,459
- Taux d'inflation (2011) : +3.4%
- Taux d'analphabétisme en % (ESPS, 2005-2006) : 58,2
- Taux d'analphabétisme des hommes en % (ESPS, 2005-2006) : 47,9
- Taux d'analphabétisme des femmes en % (ESPS, 2005-2006) : 67,1

Introduction

La Démographie est nécessaire à la compréhension des sociétés et à la définition des politiques dans divers domaines. En Afrique et plus particulièrement au Sénégal, la prise en compte des dynamiques de population est d'autant plus nécessaire que ces dernières sont sans doute parmi les plus puissantes que l'humanité ait connues au cours de son histoire. Les superlatifs à propos de la croissance démographique rapide et de la jeunesse de la population sénégalaise sont de mise. Les projections à l'échelle d'une génération, laissent entrevoir l'ampleur des efforts que le pays devrait consentir en matière d'éducation, d'accès à la santé, d'emplois. Elles indiquent que les recompositions du peuplement (les modifications de la géographie de la population) ne sont pas achevées, loin s'en faut, car la mobilité de la population est le corollaire d'une forte croissance démographique.

Ce chapitre comprend deux parties. La première, consacrée à l'état de la population sénégalaise, traite de sa structure et de sa répartition. La deuxième partie, sur la dynamique de la population, traite de la natalité et de la mortalité. La migration fait l'objet d'un chapitre à part entière dans ce présent rapport.

I.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

I.1.1. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE

Estimée à 12 855 153 habitants en 2011, la population du Sénégal a considérablement augmenté de 3 000 000 d'habitants entre 2002 (9 858 482 habitants²) et 2011 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,79%. En d'autres termes, la population augmente de plus de 900 personnes par jour, en s'appuyant sur les projections démographiques du recensement de 2002. Avec 6 348 578 d'hommes et 6 506 575 femmes, en 2011, ces dernières représentent 50,6% de la population contre 49,4% chez les hommes.

La structure par âge du Sénégal résulte très largement de sa fécondité, et dans une moindre mesure de sa mortalité. La pyramide des âges actuelle (2011) a un sommet rétréci et une base très large. Les effectifs des personnes âgées restent relativement faibles : la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale a peu varié entre 2002 et 2011 en passant de 5,4% à 5,2%.

La part des jeunes (moins de 15 ans) a également connu une légère baisse de 43,4% en 2002 à 42,6% en 2011 en faveur de la tranche des personnes en âge d'activité qui s'est accrue de 52,8% à 53,8% durant la même période. L'âge médian est passé de 18 ans en 2002 à 19 ans en 2011. En d'autres termes, un résident sur deux est âgé de moins de 19 ans. Dans l'ensemble, les femmes sont légèrement plus âgées que les hommes, leur âge médian est de 19 ans contre 18 ans pour ces derniers.

Toutefois, la population reste caractérisée par sa jeunesse qui peut être considérée comme un bonus démographique à utiliser au mieux dans les efforts de développement. Mais il accroîtra la pression sur l'environnement et les services sociaux (santé et éducation) et entraînera une intensification des mouvements migratoires au sein de la région et vers l'Europe, géographiquement proche.

Le vieillissement global est paradoxalement aussi un fait qui commence à se manifester. On peut le détecter dans les faibles changements du profil de la pyramide des âges 2002 comparé à celui de 2011 et il est encore plus perceptible à l'horizon 2050 si les hypothèses de projection se confirment. La proportion des personnes âgées (60 ans et +) serait alors de 9%.

² Pour les besoins des projections démographiques, la population de 2002 a été redressée des retours des populations déplacées dans les zones de conflit de la région de Ziguinchor. La population au RGPH3 passe ainsi de 9 858 482 à 10 037 056 habitants.

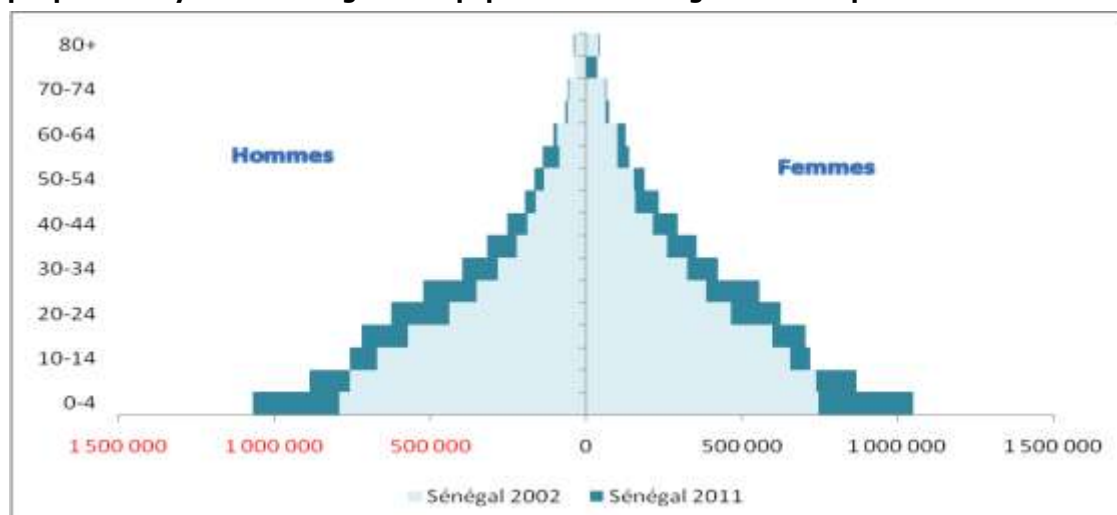
La prédominance numérique des femmes est apparente, singulièrement aux âges féconds. A 15-49 ans, elles représentent 51,7% contre 48,3% pour les hommes. En outre, la population électorale (âgée de 18 ans et plus) est majoritairement représentée par les femmes. Elle représente 50,5% de la population totale dont 52% des femmes contre 42% chez les hommes. Par ailleurs, la population scolarisable (7-12 ans) représente 14,6% de la population totale. Elle est, cependant, prédominée par les garçons qui représentent 51,1% contre 48,9% de filles. La population juvénile (0-4 ans) qui est la plus vulnérable représente 16,6% de la population totale.

Le coefficient de dépendance qui représente le rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (moins de 15 ans et personnes âgées de 65 ans ou plus) et l'effectif de la population en âge de travailler (15-64 ans) est passé de 90% en 2002 à 86% en 2011. Il correspond à 86 personnes inactives (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes actives (15 à 64 ans) en 2011 alors qu'il était à 90 personnes inactives pour 100 personnes actives. Cette tendance à la baisse traduit une diminution des charges en faveur des personnes en activité.

Les rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) montrent que, d'une manière générale, il y a plus de femmes que d'hommes (97 hommes pour 100 femmes). Cette tendance s'observe à partir de 20 ans et plus, alors que la disparité est plus marquée entre 35 et 49 ans où le rapport est d'environ 88 hommes pour 100 femmes.

Par contre, entre 0-19 ans, il y a plus de garçons que de filles. Ce changement pourrait s'expliquer par l'effet conjugué de la mortalité (dans une moindre mesure) et de la migration qui touche plus la population masculine âgée de 20 ans et plus.

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population du Sénégal 2011 comparée à celle de 2002



Source : ANSD. Données de projection 2011.

Tableau 1.1 : Répartition de la population de 2002 et de 2011 selon quelques groupes d'âges

Groupes d'âges	2002		2011	
	Population	Proportion (%)	Population	Proportion (%)
<15ans	4358563	43,4	5475362	42,6
<25 ans	6433012	64,1	8151089	63,4
65 ans et+	381922	3,8	459277	3,6
15-49 ans	4625071	46,1	6079841	47,3
18 ans et+	6491430	64,7	6491430	50,5
<15et >=65 ans	4740485	47,2	5934639	46,2
15-64 ans	5296575	52,8	6920514	53,8
rapport de dépendance	89,5		85,8	
<30 ans	7168866	71,4	9151124	71,2
60 ans et +	546976	5,4	663022	5,2
7-12 ans	1698377	16,9	1879217	14,6

Source : ANSD. Données de projection 2011.

Tableau 1.2 : Répartition de la population en 2011 par groupes d'âges selon le sexe

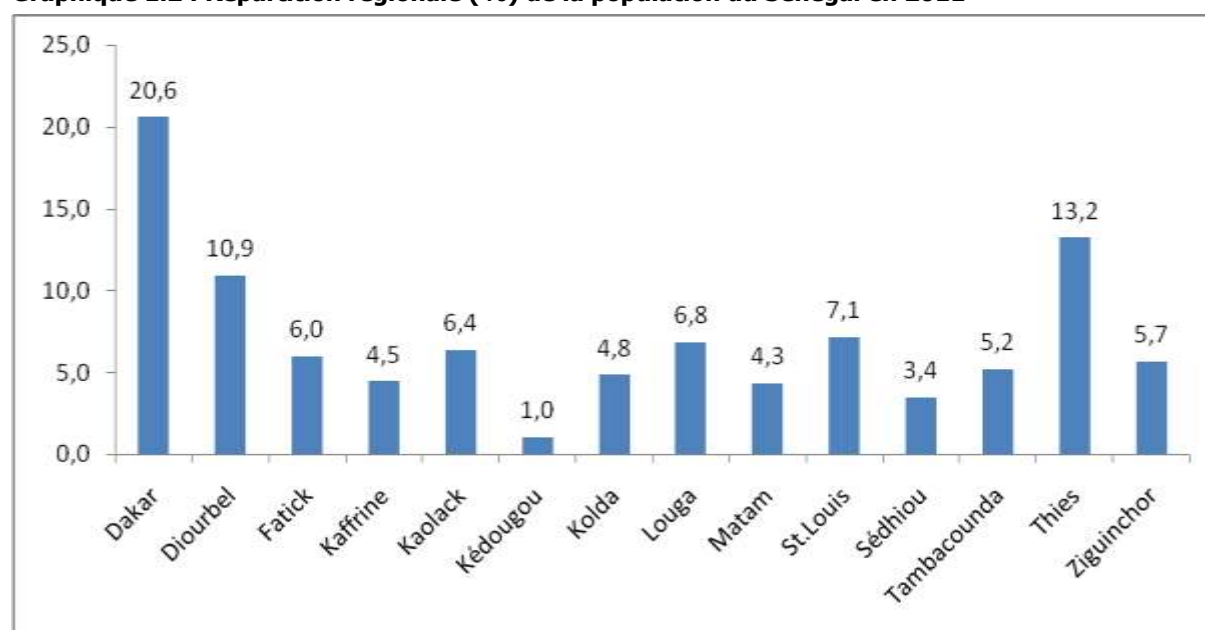
Groupes d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport de masculinité
0-4	1075551	1055501	2131052	101,9
5-9	902333	855650	1757983	105,5
10-14	810950	775377	1586327	104,6
15-19	721781	719971	1441752	100,3
20-24	604138	629837	1233975	95,9
25-29	479545	520491	1000035	92,1
30-34	381105	419444	800549	90,9
35-39	306553	345582	652136	88,7
40-44	243742	285398	529140	85,4
45-49	198243	224011	422254	88,5
50-54	173936	175516	349452	99,1
55-59	136584	150892	287475	90,5
60-64	92907	110837	203745	83,8
65-69	83554	88726	172280	94,2
70-74	54944	60530	115474	90,8
75-79	38824	44263	83087	87,7
80+	43888	44548	88437	98,5
Sénégal	6348578	6506575	12855153	97,6

Source : ANSD. Données de projection 2011.

I.1.2. REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION

La répartition de la population présente des inégalités selon les régions. En effet, la région de Dakar, qui abrite la capitale administrative et économique du pays, compte 20,6% de l'ensemble de la population du Sénégal. Elle est suivie des régions de Thiès (13,2%) et de Diourbel (10,9%). En revanche, la région de Kédougou est la moins peuplée (1,0%), suivie dans l'ordre croissant par les régions de Sédhiou, Matam, Kaffrine et Kolda qui abritent chacune moins de 5% de la population totale (comme illustré sur le graphique 1.2).

Graphique 1.2 : Répartition régionale (%) de la population du Sénégal en 2011



Source : ANSD. Données de projection 2011.

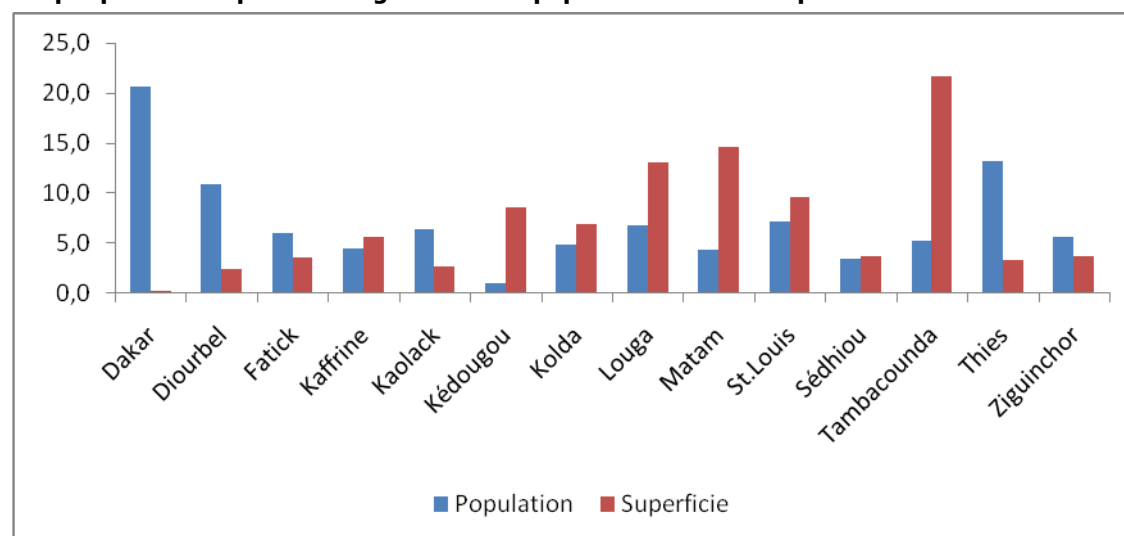
Les rapports de masculinité de 2011 indiquent, pratiquement, dans toutes les régions, que les femmes sont plus nombreuses. Toutefois, un quasi équilibre s'observe dans les régions de Dakar et de Thiès et, dans une moindre mesure, celle de Tambacounda. Les variations régionales de la structure par sexe de la population sont à mettre en relief avec les effets sélectifs des migrations internes qui affectent, de façon différentielle, les hommes et les femmes vivant dans une région donnée.

Pour rendre compte de la concentration ou de la dispersion de la population et avoir un meilleur aperçu de la répartition de la population, l'indicateur de densité est plus indiqué. Celui-ci, qui est le rapport entre l'effectif de la population et la superficie, mesure la pression qu'exercent les Hommes sur un espace donné.

Tableau 1.3 : Répartition régionale de la population du Sénégal en 2011 par sexe

Région	Hommes	Femmes	Ensemble	Poids régional (%)	Rapport de masculinité (%)
Dakar	1325101	1322650	2647751	20,6	100,2
Diourbel	668173	731046	1399219	10,9	91,4
Fatick	382901	387292	770193	6,0	98,9
Kaffrine	283345	289390	572735	4,5	97,9
Kaolack	398585	418270	816855	6,4	95,3
Kédougou	64940	68519	133459	1,0	94,8
Kolda	308962	311051	620013	4,8	99,3
Louga	431786	448696	880482	6,8	96,2
Matam	268831	288035	556866	4,3	93,3
St. Louis	450606	468094	918700	7,1	96,3
Sédhiou	218960	223740	442700	3,4	97,9
Tambacounda	333888	334916	668804	5,2	99,7
Thiès	849116	849296	1698412	13,2	100,0
Ziguinchor	363384	365580	728964	5,7	99,4
Sénégal	6348578	6506575	12855153	100,0	97,6

Source : ANSD. Données de projection 2011.

Graphique 1.3 : Répartition régionale de la population selon la superficie en 2011


Source : ANSD. Données de projection 2011.

La répartition régionale de la population selon la superficie révèle une disparité énorme entre deux extrémités :

D'une part, la région de Dakar qui dispose de la plus petite superficie (542 km², soit 0,3% de la superficie du Sénégal), regroupe à elle seule 20,6% de la population du Sénégal (2.647.751habitants en 2011), soit une densité de 4849 habitants au km². Autrement dit, plus d'un Sénégalais sur cinq vivent à Dakar.

D'autre part, la région de Tambacounda située à près de 700 Km de celle de Dakar, qui représente la région la plus vaste du pays (21,7% de la superficie du pays), ne regroupe que 5% de la population du Sénégal, soit une densité de 16 habitants au km².

Tableau 1.4 : Répartition par région de la population, de la superficie et des densités

Région	Population 2011	Population (%)	Superficie (km ²)	Superficie (%)	Densité hbt/km ²
DAKAR	2647751	21	546	0,3	4849
DIOURBEL	1399219	11	4862	2,5	288
FATICK	770193	6	7049	3,6	109
KAFFRINE	572735	4	11041	5,6	52
KAOLACK	816855	6	5265	2,7	155
KEDOUGOU	133459	1	16825	8,6	8
KOLDA	620013	5	13721	7,0	45
LOUGA	880482	7	25644	13,0	34
MATAM	556866	4	28852	14,7	19
SAINT LOUIS	918700	7	18981	9,6	48
SEDHIOU	442700	3	7346	3,7	60
TAMBACOUNDA	668804	5	42638	21,7	16
THIES	1698412	13	6597	3,4	257
ZIGUINCHOR	728964	6	7355	3,7	99
SENEGAL	12855153	100	196722	100	65

Source : ANSD. Données de projection 2011.

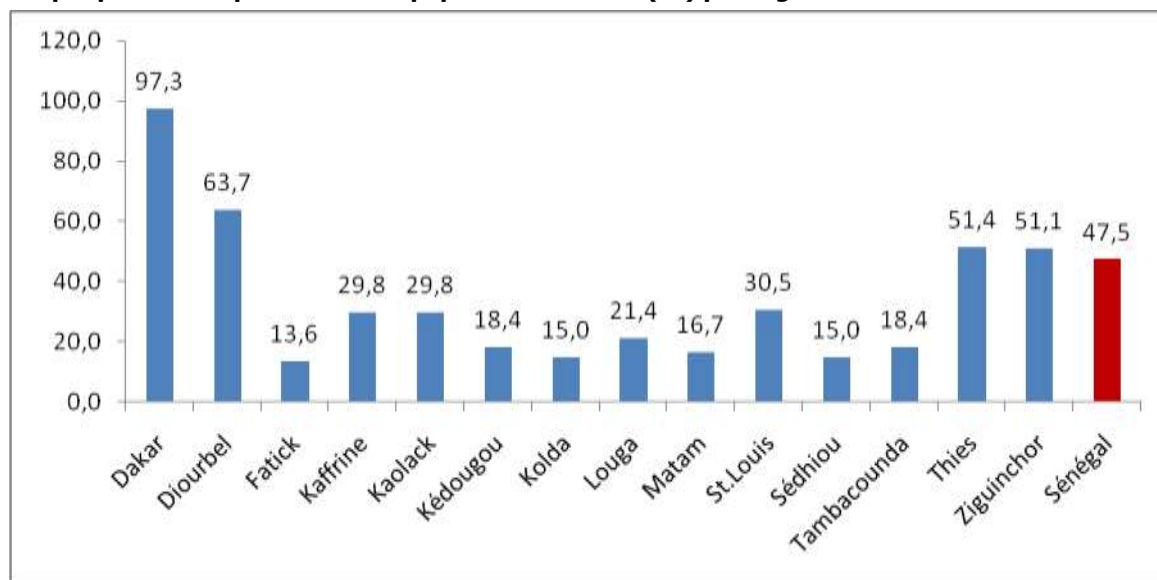
Ce déséquilibre de l'occupation territoriale entre Dakar et le reste du Sénégal met en évidence la double fonction de capitale administrative et économique qu'occupe cette dernière. Ce qui lui profère un pôle d'attraction économique et d'épanouissement professionnel, surtout pour les jeunes à la recherche d'emploi.

I.1.3. TENDANCE A L'URBANISATION

L'urbanisation est un phénomène universel qui a connu une accélération particulière en Afrique subsaharienne. Un peu plus de deux Sénégalais sur cinq (40,8%) résidaient en ville, en 2002 ; ils sont à 47,7%, soit 6 101 448 habitants en 2011. Ce rythme de croissance de la population urbaine montre que les migrations ne se sont pas fortement ralenties et les mouvements restent intenses. Il faut donc gérer aujourd'hui les conséquences d'une forte croissance urbaine, du fait de l'inertie des phénomènes démographiques.

Le phénomène urbain constitue une préoccupation majeure, même dans le cas des centres urbains moins peuplés, car le rythme de la croissance démographique est souvent sans rapport avec celui du développement des capacités de production économique de ces cités.

Graphique 1.4 : Répartition de la population urbaine (%) par région en 2011



Source : ANSD. RGPH_2002 et Données de projection 2011.

Tableau 1.5 : Évolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2002 et 2011

Région	Population urbaine	Population rurale	Ensemble	Taux d'urbanisation 2002	Taux d'urbanisation 2011	Evolution de 2002 à 2011
Dakar	2577321	70430	2647751	97,2	97,3	0,1
Diourbel	891442	507777	1399219	15,9	63,7	47,8
Fatick	104669	665524	770193	12,7	13,6	0,9
Kaffrine	170618	402117	572735		29,8	
Kaolack	243341	573514	816855	23,3	29,8	-6,5
Kédougou	24516	108943	133459		18,4	
Kolda	93250	526763	620013	13,5	15,0	-1,5
Louga	188423	692059	880482	18,4	21,4	-3,0
Matam	93108	463758	556866	13,7	16,7	-3,0
St.Louis	280295	638405	918700	36,7	30,5	6,2
Sédhiou	66582	376118	442700		15,0	
Tambacounda	122859	545945	668804	16,9	18,4	-1,5
Thies	872814	825598	1698412	42,7	51,4	-8,7
Ziguinchor	372209	356755	728964	46,9	51,1	-4,2
Sénégal	6101448	6753705	12855153	40,7	47,5	-6,8

Source : ANSD. RGPH_2002 et Données de projection 2011.

Le niveau d'urbanisation nationale (47,5%) cache une disparité importante entre les différentes régions. Au regard de la situation observée en 2011, la région de Dakar se particularise par son degré d'urbanisation. En effet, elle regroupe près 42% de la population urbaine du pays. En outre, elle est caractérisée par son urbanité très poussée, l'essentiel de sa population (97,2%) vivant dans les villes. Les régions de Diourbel (63,7%), Thiès (51,4%) et de Ziguinchor (51,1%) sont les seules à disposer d'un taux d'urbanisation au-dessus de la moyenne nationale. Suivent les régions de Saint-Louis et de Kaolack dont les niveaux se situent entre 30,5% et 29,8%.

Les régions de Fatick, Kolda, Matam et Sédhiou, avec moins de 17 % de population urbaine, ressortent comme les moins urbanisées du pays.

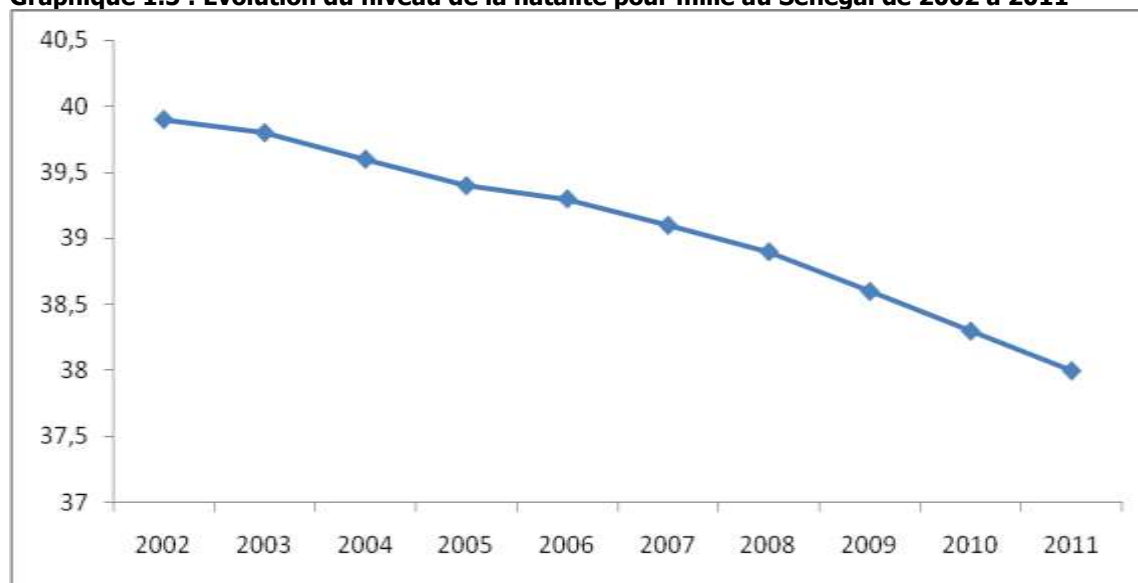
I.2. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

La répartition spatiale de la population est en partie liée aux comportements démographiques et sanitaires des populations. L'état démographique et sanitaire du pays s'apprécie à travers les données de recensements et d'enquêtes successives. L'accroissement important de la population reflète le fait que la baisse de la mortalité au cours des trente dernières années n'a pas été accompagnée ou suivie d'une baisse de même ampleur de la natalité et de la fécondité.

I.2.1. TENDANCE A LA BAISSSE DE NATALITE

Selon les projections démographiques, le Taux Brut de Natalité (TBN)³ en 2011 est de 38 pour mille. On constate qu'entre 2002 et 2011, le niveau a très peu baissé, passant de près de 40 pour mille en 2002 à 39,4 en 2005 avant d'atteindre le niveau de 2011. Tout porte à croire que cette baisse continuera d'être lente. La polygamie, clé de voûte de la structure familiale, favorise la multiplication des naissances. Mais cette inertie n'est pas à mettre au seul débit des populations. L'un des principaux vecteurs de ce changement est la scolarisation, singulièrement celle des filles, qui retarde les grossesses et facilite l'accès à la contraception.

³ Le TBN se définit comme étant la fréquence des naissances vivantes au sein d'une population donnée. Il est le rapport entre le nombre de naissances de l'année et la population moyenne de l'année.

Graphique 1.5 : Evolution du niveau de la natalité pour mille au Sénégal de 2002 à 2011

Source : ANSD. Données de projection 2011.

I.2.2. TENDANCE A LA BAISSSE DE FECONDITE

Comme dans la plupart des pays de la région, l'évolution de la population au Sénégal est en partie liée à une fécondité toujours élevée, malgré la baisse enregistrée ces dernières années. La tendance à la baisse de la fécondité reste lente au Sénégal.

L'un des indicateurs qui permet d'appréhender les comportements de fécondité est l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). Il mesure le nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année.

L'ISF est passé de 7,1 enfants par femme en 1978 à 6,6 en 1986, puis de 6 en 1992-1993 à 5,7 en 1997 et de 5,3 en 2005, pour tomber à 5 enfants par femme⁴ en 2011. Le Sénégal se singularise par rapport à ses voisins par les facteurs qui font baisser sa fécondité. En Afrique subsaharienne, la transition démographique dans les pays précurseurs (Botswana, Kenya et Zimbabwe) s'explique par un important recours à la pratique contraceptive. La situation du Sénégal s'explique par divers facteurs dont les plus importants sont :

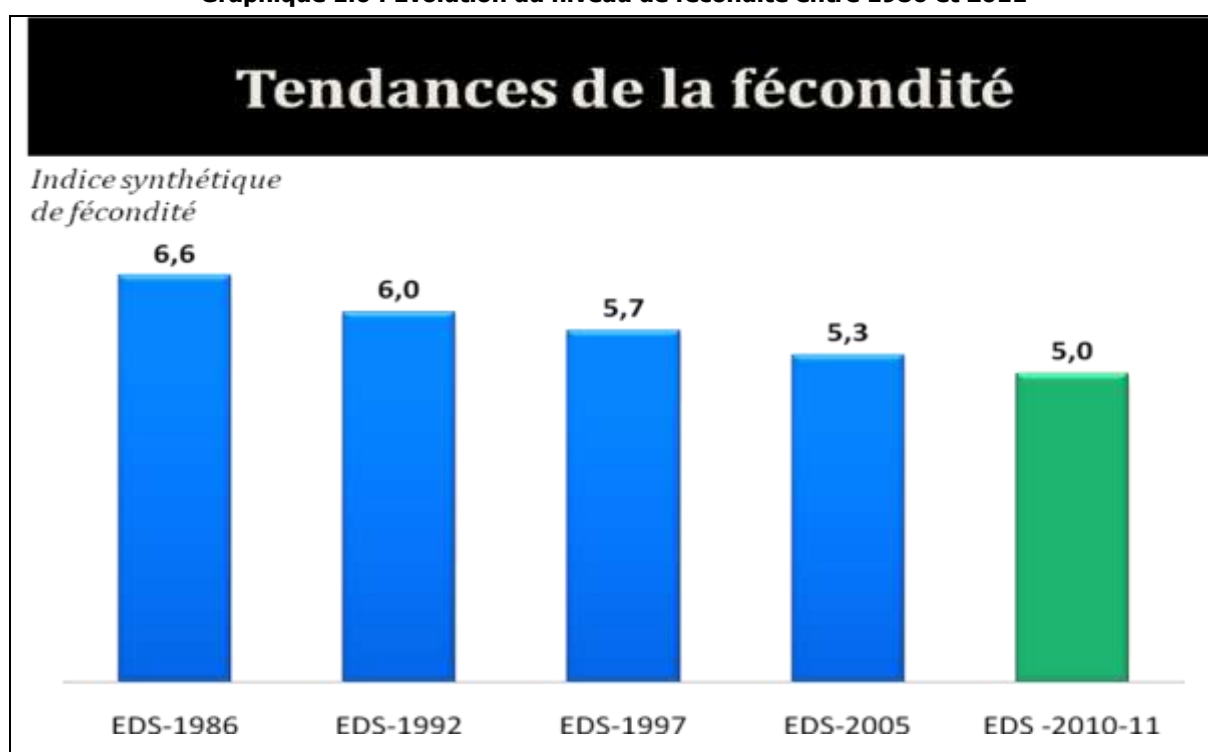
- la faible utilisation des méthodes contraceptives. L'utilisation des méthodes contraceptives au sein des couples demeure toujours faible. En effet, seulement treize femmes en union sur cent (12,6%) utilisent actuellement une

⁴ (ESF, 1978 ; EDS I, 1986 ; EDS II, 1994, EDS III 1997 ; EDS IV, 2005, EDS-MICS 2010/2011)

méthode contraceptive quelconque (méthode moderne ou méthode traditionnelle) dont 12,1% pour la méthode moderne. L'utilisation de la contraception est relativement fréquente en milieu urbain : 20% utilisent actuellement une méthode moderne ;

- et les préférences en matière de fécondité. Parmi les femmes actuellement en union, 21% (dont moins de 1% de femmes stérilisées) ont déclaré ne plus vouloir d'enfant, 38% veulent attendre plus tard (dans un délai de deux ans ou plus) avant d'en avoir un (autre), c'est-à-dire qu'elles expriment le désir d'un certain espacement des naissances, tandis que 30% ont déclaré qu'elles souhaitaient un (autre) enfant au cours des deux années à venir. En somme, 68% des femmes désirent avoir d'enfants supplémentaires.

Graphique 1.6 : Evolution du niveau de fécondité entre 1986 et 2011



Source : ANSD. Enquête Démographique et de Santé de 1986, 1992, 1997 et 2005 et Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS, 2010-11)

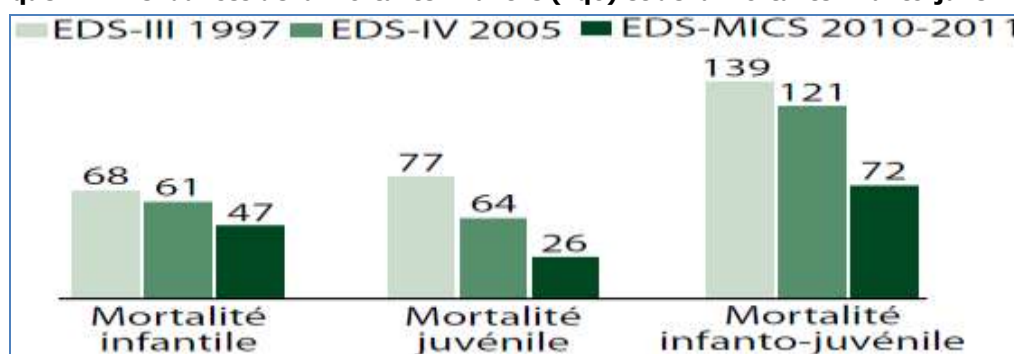
Le décalage entre les préférences déclarées et les niveaux de pratique contraceptive montre que les besoins non satisfaits sont encore importants. L'insatisfaction de cette demande de contraception est le reflet de deux types de facteurs. D'une part, l'accès limité aux méthodes modernes de contraception des femmes sénégalaises qui est lié à l'inadéquation de l'offre (disponibilité des services et des moyens) et, d'autre part, les obstacles sociaux (obstacles dans la prise de décision) ou des valeurs sociales pro-natalistes encore prégnantes qui les empêchent de solliciter les centres de planification familiale.

I.2.3. MORTALITE DES ENFANTS EN BAISSSE

Partout en Afrique, la première année de vie constitue une grande vulnérabilité vis-à-vis de la maladie et de la mort. C'est la raison pour laquelle des efforts particuliers sont orientés dans la protection de l'enfance au Sénégal. Dans le cadre du Programme de développement intégré de la santé et de l'action sociale (PDSAS), les objectifs étaient de ramener le taux de mortalité infantile de 1997 de 68‰ à 50‰ en 2001. Elle a connu une chute non négligeable au cours de ces dernières années, baissant de 16% entre 1986 et 1992 puis de 9% entre 1992 et 1997. Entre 1997 (69‰) et 1999 (70‰), la situation s'est stabilisée car la hausse enregistrée sur cette période n'est que de 1 point de pourcentage.

Sur la période récente, la baisse a été surtout importante pour la mortalité infantile. Elle est passée de 68‰ en 1997 à 61‰ entre 2005 avant de chuter drastiquement en 2011 à 47‰ (graphique 1.7).

Graphique 1.7 : Tendances de la mortalité infantile (1q0) et de la mortalité infanto-juvénile (5q0)



Source : ANSD. Rapport de synthèse de l'EDSV-MICS 2010-2011

Cette baisse est plus marquée en milieu urbain où les plus grands progrès ont été enregistrés (tableau 1.5). La mortalité infantile a certes diminué sur toutes les périodes en milieu rural mais, globalement, le niveau de baisse observé en zone urbaine est plus important.

Le désavantage des enfants dont la mère réside en milieu rural se traduit par une mortalité infantile 1,3 fois plus élevée qu'en milieu urbain avec un taux qui passe de 59 pour mille en milieu rural à 44 pour mille en milieu urbain, soit une baisse de 25%. Au-delà d'un an, non seulement cette différence persiste mais elle se creuse davantage, avec un niveau de mortalité juvénile presque deux fois et demi plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (46 pour mille contre 19 pour mille). Cela signifie que sur 1000 enfants survivants à leur premier anniversaire, 46 décèdent en milieu rural contre 19 en milieu urbain avant leur cinquième anniversaire. La tendance est la même pour la mortalité infanto-juvénile, mais avec un quotient 65 ‰ plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (102 pour mille contre 62 pour mille).

Tableau 1.6 : Tendances de la mortalité des enfants selon la zone de résidence au Sénégal de 1986 à 2011 (taux pour ‰ sur la période de 10 ans précédant l'enquête)

Enquêtes / Année	Milieu urbain			Milieu rural		
	Infantile	Juvénile	Infanto-juvénile	Infantile	Juvénile	Infanto-juvénile
	1q0	4q1	5q0	1q0	4q1	5q0
EDS-I, 1986	78	66	139	93	140	220
EDS-II, 1992	55	50	102	87	107	184
EDS-III, 1997	50	41	89	79	94	165
EDS-IV, 2005	52	41	91	82	85	160
EDS-MICS, 2010	44	19	62	59	46	102
% global de variations						
1986-1992	-29	-24	-27	-6	-24	-16
1992-1997	-9	-18	-13	-9	-12	-10
1997-2005	4	0	2	4	-10	-3
2005-2011	-15	-54	-32	-28	-46	-36

Source : ANSD.

Globalement, les tendances de la mortalité avant 5 ans indiquent clairement une certaine amélioration de la santé des enfants. L'embellie enregistrée récemment traduit les efforts importants réalisés pour la prise en charge de la santé de l'enfant, en particulier les actions de protection de l'enfant. Ces résultats ne sont pas étrangers aux efforts déployés en matière de vaccination.

Conclusion

A l'heure où, dans le monde, un nombre croissant de pays fait face au spectre de la décroissance démographique, le Sénégal est encore pour longtemps sur une trajectoire d'augmentation relativement forte de sa population. Aujourd'hui, seule une minorité de pays semble s'engager dans le processus de transition démographique en suivant le modèle classique, sans à-coup, rupture ou retournement de situation. Les crises de tous ordres : économiques, sociales, politiques, sans doute les conflits, influenceront sur la transition sanitaire dans des proportions impossibles à prévoir.

L'urbanisation est un phénomène inéluctable. Si la ville est nécessaire au développement économique, elle n'en pose pas moins de nombreux et graves problèmes. La gestion de la croissance urbaine, y compris la mise en place d'infrastructures et de services adéquats pour des citoyens de plus en plus nombreux et exigeants, doit être considérée comme une priorité des politiques publiques.

Le maintien d'une forte mobilité géographique de la population apparaît tout aussi prévisible. Cet élément doit également être intégré dans les politiques nationales.

Enfin, la jeunesse doit être au centre de toutes les préoccupations. Aujourd'hui, 63 % des sénégalais ont moins de 25 ans et 71 % moins 30 ans.

Introduction

La migration est devenue un phénomène mondial de plus en plus complexe. Son développement est lié au contexte international marqué par la mondialisation de l'économie. En dépit des politiques de contrôle et de la crise dans les pays de destination, le phénomène connaît une intensification. Plusieurs facteurs expliquent cette situation parmi lesquels la différence de niveau de développement économique entre milieux qui favorise la mobilité des jeunes vers d'autres lieux économiquement plus viables pour s'assurer d'un avenir meilleur.

Au Sénégal, la migration internationale n'est pas un phénomène nouveau. Ces départs vers l'étranger sont le prolongement de mouvements migratoires spontanés à l'intérieur du pays vers les grandes villes, c'est à-dire l'exode rural. Les nouveaux habitants des villes sont insérés dans le secteur informel qui est connecté aux réseaux transnationaux de départ et de transferts financiers. Les migrations internationales sont donc au cœur du changement territorial et des mutations sociales au Sénégal.

Ce chapitre fait le point sur le cadre législatif de la migration internationale, les flux et stock de migrants, la migration clandestine et la migration et développement. Enfin, quelques recommandations ont été formulées pour une meilleure analyse des phénomènes migratoires au Sénégal.

II.1. MIGRATION INTERNATIONALE AU SENEGAL : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Devant l'ampleur prise par les migrations, l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les instances nationales habilitées ont été amenées à élaborer des instruments juridiques pour influencer l'Etat de Droit. Il apparaît opportun de passer en revue ces différents instruments, y compris les accords bilatéraux, et de voir dans quelle mesure les dispositions prescrites dans les conventions internationales ont été mises en œuvre au Sénégal.

Tableau 2.1 : Instruments juridiques adoptés par le Sénégal

Instruments Juridiques	Date d'adoption ou de signature	Eléments fondamentaux
Instruments internationaux		
Convention des Nations Unies sur la Protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles	Adoptée le 18 Décembre 1990 et Entrée en vigueur le 1er Juillet 2003	Cadre juridique en matière de migration, de traitement des migrants et de prévention de l'exploitation de la migration irrégulière
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles	Signée en Décembre 2000 et Ratifiée le 27 Octobre 2003	Promotion de la coopération afin de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée
Accords régionaux et sous régionaux		
Traités de la CEDEAO	Protocoles de 1979 et de 1986	Textes relatifs à la circulation des personnes, aux droits de l'homme et aux droits en matière de travail
Traité de l'UEMOA	Signé en 1994	Etablissement d'un marché commun parmi les Etats membres basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et le droit d'établissement pour les personnes salariées ou les travailleurs indépendants
Convention de l'OUA	Adoptée le 10 Septembre 1969	Aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique
Accords Bilatéraux		
Accords conclus avec le Gabon	1979	Mise à disposition d'expertise dans le domaine de l'éducation
Accord de sécurité sociale entre la France et le Sénégal	29 Mars 1974	Protocoles sur l'assurance médicale et la pension vieillesse
Accords conclus avec l'Espagne	Signé le 15 Février 2007	Coopération pour la formation, la sélection et le recrutement de travailleurs sénégalais par les employeurs espagnols
Accord de gestion concertée sur les flux migratoires entre la France et le Sénégal	Signé en Septembre 2006	Différents aspects afférents à la migration notamment la réadmission des migrants irréguliers
Accord de co-développement entre la Sénégal et la France	Conclu en 2000	Réinsertion des sénégalais établis en France voulant rentrer au pays
Convention de financement entre l'Italie et le Sénégal	Signée le 05 Août 2009	Promouvoir le développement du secteur privé et la valorisation du potentiel économique de la diaspora sénégalaise vivant en Italie
Accord conclu avec le gouvernement haïtien	2010	Accueil d'un certain nombre de ressortissants haïtiens au Sénégal dans le but de faciliter la poursuite de leurs études universitaires
Législation Nationale		

Instruments Juridiques	Date d'adoption ou de signature	Eléments fondamentaux
L'article 25 de la Constitution	2001	Droit de travailler et de prétendre à un emploi accordé à toutes les personnes résidant au Sénégal
L'article 8 de la Constitution	2001	Libertés individuelles fondamentales de tous les citoyens, notamment la liberté de déplacement
L'article 14 de la Constitution	2001	« Le droit de se déplacer et de s'établir librement aussi bien sur toute l'étendue du territoire national qu'à l'étranger » pour les citoyens
Loi N°71-71 et son Décret d'application N°71-860	Janvier 1971	Conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers au Sénégal
Loi N°2005-02	2005	Criminalisation des migrations clandestines au départ ou à destination du Sénégal ou transitant par ce pays
Nouveau Code du travail	1997	Prohibition de toutes formes de discrimination et non distinction entre le travailleur sénégalais et le travailleur déplacé (migrant)

II.2. FLUX ET STOCK DE MIGRANTS

II.2.1. POPULATION IMMIGRANTE

Les immigrants internationaux récents recensés en 2002 pour la période des 5 ans précédant le recensement sont estimés à 72 478 répartis en 43 659 hommes (60,2%) et 28 819 femmes (39,8%) et représentent 0,7 % de la population totale résidente décomptée en 2002. Ce sont en majeure partie des Sénégalais de retour ou des étrangers dont l'ethnie se retrouve au Sénégal (72,8%). Le deuxième groupe le plus important parmi les immigrants (18,5%) provient des autres pays de l'Afrique de l'Ouest (voir tableau). En ce qui concerne les régions d'accueil, quelles que soient l'ethnie ou la nationalité, un peu plus de la moitié des immigrants internationaux récents (50,5%) résident dans la région de Dakar (RGPH III, 2002).

Tableau 2.2 : Répartition des immigrants internationaux récents selon l'ethnie et la nationalité

Ethnie ou nationalité	Effectif	%
Ensemble des ethnies sénégalaises	52798	72,8%
Africains de l'Ouest⁵	13431	18,5%
Africains du Centre	2530	3,5%
Africains du Nord	385	0,5%
Autres Africains	156	0,2%
Américains⁶	322	0,4%
Asiatiques	220	0,3%
Européens	2024	2,8%
Orientaux	225	0,3%
Autres	147	0,2%
Sans réponse	240	0,3%
Ensemble	72478	100,0%

Source : RGPH-2002

⁵ Pays ouest africains autres que le Sénégal

⁶ Américains du Nord, du centre et du Sud

Selon les dernières statistiques de la Banque Mondiale⁷, les immigrants étaient au nombre de 210 100 en 2010, ce qui constitue 1.6% de la population Sénégalaise. Parmi ces immigrants, 51,2% étaient des femmes et 9,8% des réfugiés. Les principaux pays de provenance étaient la Guinée Conakry, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, le Mali, la France, le Cap vert, la Gambie, le Maroc, la Syrie et les Etats-Unis.

II.2.2. EMIGRATION INTERNATIONALE

Au RGPH-2002, le migrant international récent ou encore l'émigrant est l'individu qui a quitté son pays d'origine (le Sénégal) pour s'installer à l'étranger au cours des cinq années précédant le passage de l'enquêteur dans son ménage d'origine et qui demeure encore à l'étranger au moment du recensement.

Selon le RGPH-2002, le nombre d'émigrants récents étaient au nombre de 177 273 répartis en 114 527 hommes (81,8%) et 32 164 femmes (18,2%). Le graphique 2.1 montre qu'un peu plus du tiers des émigrants récents (35%) ont choisi l'Afrique comme destination première, suivie de l'Italie et de la France.

Près de trois émigrants sur quatre se sont déplacés pour raison de travail selon les ménages interrogés (voir graphique 2.2). Ces statistiques démontrent que la migration au Sénégal est essentiellement une migration de travail. Cependant, plusieurs migrants (10%) partent pour raison d'étude.

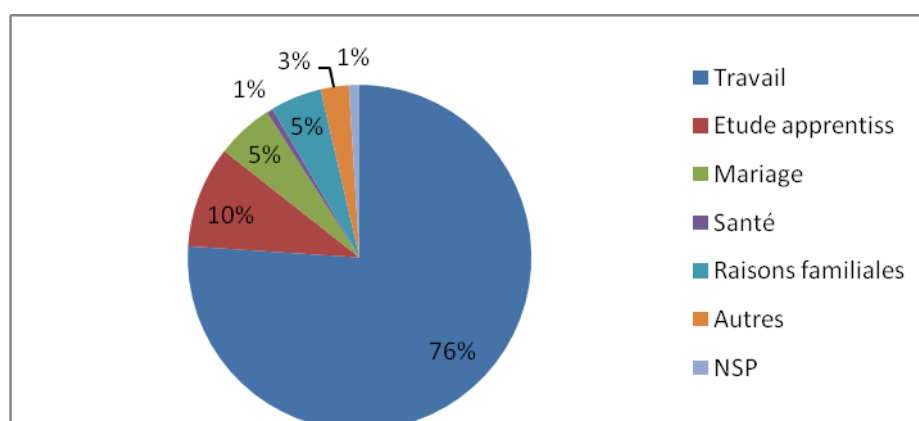
Graphique 2.1 : Distribution des émigrants selon le pays de destination déclaré au départ



Source : DPS.RGPH-2002

⁷ Migration and Remittances Factbook 2011

Graphique 2.2 : Distribution du motif de la migration



Source : DPS.RGPH-2002

En ce qui concerne les zones de départ, Dakar, en plus de jouer un rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal, se révèle depuis peu comme étant la première région d'émigration du Sénégal. En effet, un quart des ménages des émigrés sénégalais partis entre 1988 et 1993 réside dans la région de Dakar⁸ (Robin et col, 1999). Ce fait est confirmé par le RGPH-2002 qui montre que, comparativement aux autres régions, la région de Dakar est celle qui contribue le plus à la migration internationale. En effet, sur les 177 273 émigrés recensés au Sénégal, 27,5% proviennent de la région de Dakar.

Tableau 2.3 : Répartition des émigrés sénégalais selon la région de résidence antérieure

Région	Effectif	%
Dakar	48 669	27,5
Diourbel	17 512	9,9
Fatick	5 628	3,2
Kaolack	9 307	5,3
Kolda	14 123	8,0
Louga	10 585	6,0
Matam	20 811	11,7
Saint Louis	17 308	9,8
Tambacounda	10 684	6,0
Thiès	12 773	7,2
Ziguinchor	9 873	5,6
Total	177 273	100

Source : DPS.RGPH-2002

Tableau 2.4 : Répartition des émigrés sénégalais selon la région de résidence antérieure et le sexe

Région	Sexe de l'émigré		Total
	Masculin	Féminin	
Dakar	36 344	12 154	48 498
Diourbel	16 506	929	17 435
Fatick	4 107	1 502	5 609
Kaolack	7 925	1 366	9 291
Kolda	11 208	2 892	14 100
Louga	10 050	509	10 559
Matam	19 415	1 317	20 732
Saint Louis	13 382	3 875	17 257
Tambacounda	9 381	1 263	10 644
Thiès	10 479	2 255	12 734
Ziguinchor	5 730	4 102	9 832
Total	144 527	32 164	176 691

Source : DPS.RGPH-2002

⁸ Robin, N., Lalou, R & Ndiaye, M., *op.cit.*

Selon le tableau 2.4, la majorité des émigrés sont des hommes (81,8%). Les femmes sont beaucoup moins représentées parmi les émigrés. Cependant, elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir migré à partir de la région de Dakar. En effet, 37,5% des femmes émigrées ont été enregistrées au départ de la région de Dakar.

Ces résultats sont corroborés par ceux de l'enquête Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE). Cette enquête est la plus récente à avoir collecté des informations sur la migration au Sénégal. L'enquête MAFE, réalisée en 2008, avait pour objectif de fournir des données quantitatives pouvant permettre de mieux appréhender les migrations entre l'Afrique et l'Europe. L'échantillon de l'enquête MAFE est limité à la région de Dakar et un migrant international y est défini comme celui qui est resté au moins un an à l'étranger, qu'il y soit encore ou de retour. C'est ainsi que le concept de la migration tel qu'il est défini dans cette enquête ne se limite pas à la connaissance des migrants récents mais de tous ceux qui ont effectué une migration à un moment donné de leur vie.

Selon cette enquête, la population émigrante est composée essentiellement d'hommes jeunes. Elle compte parmi les émigrés échantillonnés, un pourcentage élevé d'hommes (67,6%). Toutefois, la comparaison des zones de départ montre que dans le département de Dakar, cette proportion est la moins élevée (59,3%) alors qu'elle est très élevée dans les autres régions du Sénégal (77,4%) et la banlieue dakaroise (Voir Tableau 2.3).

La féminisation de la migration semble être un phénomène important dans le département de Dakar. En plus d'être la conséquence du regroupement familial, cette montée de la migration féminine à Dakar pourrait-elle être due à un renforcement de l'autonomie des femmes dans la ville de Dakar ? Dans les autres régions du Sénégal et dans la banlieue dakaroise, la migration reste encore « une affaire d'hommes », signe que la femme est maintenue dans un rôle traditionnel.

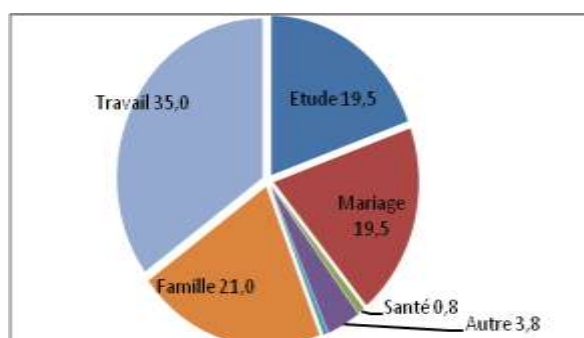
Tableau 2.5 : Comparaison de la distribution des émigrés internationaux selon le sexe et le lieu de naissance (%)

Sexe	Lieu de naissance (%)			Total
	Dakar	Banlieue	Autres régions	
Masculin	59,27	73,23	77,41	67,62
Féminin	40,73	26,77	22,59	32,38
Total	100	100	100	100

Source: MAFE 2008

Les raisons qui poussent les femmes à migrer est souvent d'ordre familial (famille, mariage). Par ailleurs, selon le rapport d'étude d'Eurostat⁹ (2000), 91% des migrantes étaient mariées contre seulement 37% des migrants avant la migration. En effet, pour des considérations culturelles et religieuses, la migration des femmes célibataires est mal acceptée. Cependant, un phénomène semble apparaître au départ de Dakar qui est celui de la migration des femmes veuves ou divorcées : selon l'enquête MAFE, 5% de femmes migrantes ont ce statut matrimonial.

Graphique 2.3 : Motif de migration des femmes



Source: MAFE-2008

Tableau 2.6 : Statut matrimonial des émigrés internationaux selon le sexe (%)

Situation matrimoniale	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Monogame	60,4	63,5	61,4
Polygame	13,0	11,7	12,5
Célibataire	24,6	19,4	22,87
Veuf/veuve	0,5	2,3	1,11
Divorcé(e)	1,5	3,1	2,05
Total	100	100	100

II.2.3. MIGRATION DE TRAVAIL

Les données issues du Profil migratoire 2009 du Sénégal établi par l'OIM, financé par l'Union Européenne, la Coopération belge au Développement et l'Office fédéral suisse des Migrations, montrent que la grande majorité des émigrants sont en âge de travailler et que près de 68% d'entre eux se sont rendus à l'étranger à la recherche d'un meilleur emploi. C'est notamment le cas des travailleurs qualifiés, qui représentaient 24,1 % du nombre d'émigrants à l'étranger.

En outre, cette étude met en lumière un phénomène de fuite des cerveaux que subit le Sénégal. En effet, 17,7% des Sénégalais ayant reçu une éducation supérieure émigrent, majoritairement vers la France. Le phénomène est particulièrement répandu dans les professions médicales.

A ce titre, l'expatriation des personnels de santé a particulièrement retenu l'attention de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis près d'une décennie.

Les données tirées de la base de données de l'OMS et mises à jour par la Banque Mondiale (op. cit.) laissent voir que le Sénégal fait partie des pays relativement éprouvés par l'expatriation des médecins et des infirmières ou sages femmes. Les

⁹ EUROSTAT, *op.cit.*

données reprises dans le tableau ci-contre montrent que 2,9% des médecins formés au Sénégal et 51,4% des médecins natifs du pays, ainsi que 26,9% des infirmières/sages femmes officiaient à l'étranger, la plupart du temps dans les pays de l'OCDE.

Tableau 2.7 : Emigration de personnel hautement qualifié au Sénégal

Catégorie de personnels	Effectifs	Taux d'émigration
Diplômés de l'Enseignement Supérieur		17,7%
Médecins	27 (2010)	2,9% des effectifs formés au Sénégal
Docteurs	678 (2006)	51,4% des effectifs nés au Sénégal
Infirmières/Sages femmes	695	26,9% des effectifs nés au Sénégal

Source: World Bank. Migration and Remittances Factbook 2011, p. 218

Sur le plan structurel, le profil général des travailleurs sénégalais « émigrés » révèle, dans l'ensemble, une sous-population faiblement scolarisée. On estime à moins de 20% la proportion de travailleurs installés dans les pays de l'OCDE qui sont détenteurs d'un diplôme universitaire bien qu'aux Etats-Unis et au Canada, ce ratio est plus important (36% et 62% respectivement)¹⁰. Cette structuration tend à influencer très largement sur les emplois qu'occupent les travailleurs sénégalais (généralement des emplois peu qualifiés) ainsi que les secteurs d'activité dans lesquels ils ont tendance à s'insérer (le secteur des services, le tertiaire, notamment).

Dépourvue de restriction significative aux entrées et avec un marché informel florissant et peu contrôlé, l'Italie est devenue aujourd'hui la destination privilégiée pour la nouvelle génération des migrants sénégalais (TALL, 2008).

D'après les statistiques officielles¹¹, les ressortissants sénégalais résidant en Italie au 1^{er} Janvier 2009 sont, au total, 67510. La communauté sénégalaise en Italie se compose en grande majorité d'hommes en âge de travailler. Les hommes sont en effet environ 80 % du total, contre 20 % des femmes. L'immigration sénégalaise en Italie est essentiellement motivée par des raisons économiques et de travail ; plus de 80 % des titres de séjour délivrés à des ressortissants sénégalais en 2008 étaient motivés par le travail et presque 95 % desdits titres ont été délivrés à des personnes de sexe masculin.

Les Sénégalais sont souvent employés comme ouvriers qualifiés ou plus souvent comme non qualifiés, dans les industries manufacturières de Lombardie et Vénète,

¹⁰ Rapporté par CARIM in « Profil Migratoire du Sénégal, p.3 ». Cf. orientation bibliographique, en annexe.

¹¹ Source : ISTAT (Institut National de Statistique) de l'Italie, 2010

dans la tannerie en Toscane ou dans l'industrie agro-alimentaire de l'Emilie-Romagne. Si l'on considère l'exemple de la Lombardie, on voit que près d'un tiers (33,6 %) des Sénégalais résidant dans cette région est employé en tant que ouvrier non qualifié dans le secteur industriel, 10 % comme ouvrier non qualifié dans le secteur des services, et respectivement 6 % et 5 % comme ouvrier spécialisé ou comme ouvrier dans le secteur du bâtiment. Dans la même région, 20 % des Sénégalais se déclarent employés dans les activités commerciales¹² (ORIM Lombardia, 2009).

Il est également important de souligner qu'en Italie, la communauté sénégalaise est une des premières parmi les étrangers, dans le secteur de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Bien que la communauté sénégalaise occupe la 16^{ième} position en nombre de résidents en Italie, elle occupe la 5^{ième} position (la 4^{ième} en ne considérant que les nationalités extra-européennes) quant au nombre de titulaires d'entreprises individuelles en 2008, précédée seulement par le Maroc, la Chine et l'Albanie. La quasi-totalité de ces sociétés individuelles (90 %) se concentre dans le secteur commercial de vente en gros ou au détail. Les autres secteurs investis par les entrepreneurs sénégalais sont le secteur manufacturier (427 entreprises, soit 3,2 %), les transports et la logistique (265 entreprises, soit 2 %) et, enfin, la construction, soit 1,7 %. Cependant, dorénavant, on observe une croissance progressive et continue de la migration féminine, aussi (et surtout pour des raisons de travail).

En effet, on note une remarquable augmentation des arrivées de femmes sénégalaise en Italie depuis 2000 : selon les données de l'ISTAT sur les permis de séjour, la présence des femmes a augmenté entre 2000 et 2008 de 145 %. Actuellement, environ un peu moins d'un tiers des femmes sénégalaises est en Italie pour des raisons professionnelles (28,7 %) contre deux tiers pour des raisons familiales (66,8 %). Il est important de noter qu'en Italie, contrairement à d'autres pays de forte immigration, l'accès au marché du travail est également permis à des personnes immigrées pour des raisons familiales et d'études (jusqu'à 20 heures de travail par semaine pour la seconde catégorie). Sans avoir des données dans ce sens, on peut supposer qu'au moins une partie des femmes immigrées en Italie pour rejoindre leur mari ou leur famille est en réalité active sur le marché du travail.

Selon Moninga et De La Pena, « en 1990, les Nations Unies estimaient que le nombre de femmes migrantes internationales s'élevaient à 50 millions et qu'elles

¹² En Lombardie, la communauté sénégalaise est (après les Italiens) la seconde nationalité dans le secteur du commerce (en termes de nombre d'employés), les Chinois arrivant en troisième position.

représentent 40 % des migrants, situation revue à la hausse, car les femmes représentent aujourd'hui près de 48 % des migrants. Elles sont obligées d'émigrer vers les pays du Nord pour trouver de meilleurs moyens de subsistance afin de satisfaire certains besoins. Cette tendance est très forte en ce moment, puisque dans les pays développés et riches, la demande en main d'œuvre bon marché dans les secteurs du travail domestique et de la prostitution est considérable ».

Selon l'étude menée par DIANKA en 2007 sur un échantillon de 147 femmes migrantes enquêtées au Sénégal et en France, 61,22 % des femmes interrogées affirment avoir émigré vers la France pour des raisons économiques, en particulier pour chercher du travail.

II.2.4. MIGRATION DE RETOUR

La migration de retour peut être appréciée dans les cas suivants :

- selon que l'initiative procède d'une décision volontaire (migration de retour spontanée),
- selon qu'elle résulte d'une décision de justice qui fait obligation de rapatriement ou d'expulsion suite à un refus de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour (migration sous contrainte),
- ou encore sur la base d'une décision humanitaire (cas de la réinsertion de réfugiés).

Sur le plan démographique, on peut retenir qu'« *un migrant de retour est défini comme une personne native du pays ou de la région où elle est recensée ou enquêtée, ayant résidé dans un autre pays ou une autre région à une date antérieure* » (Rallu, 2004).

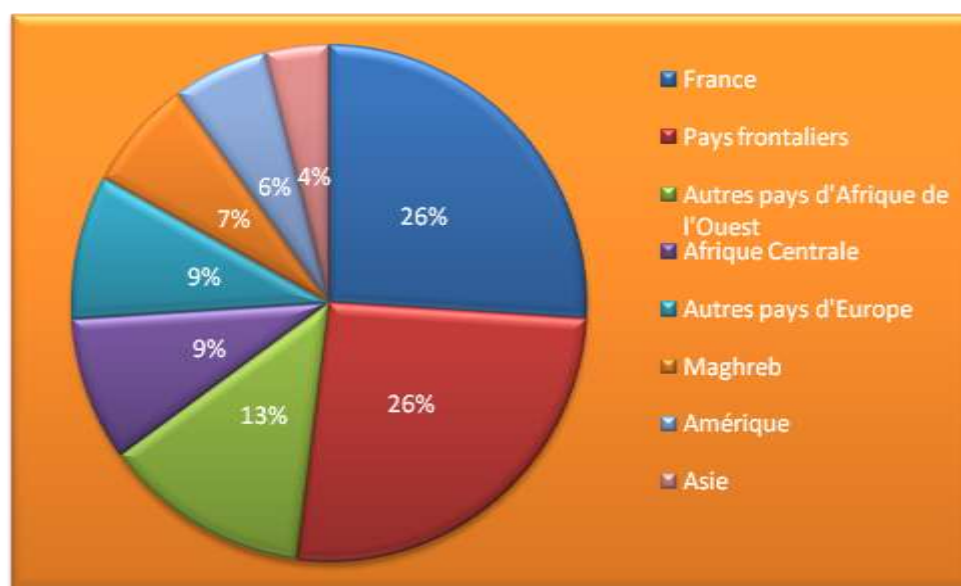
Les résultats de l'enquête ménage du projet MAFE (Migration entre l'Afrique et Europe) réalisée en 2008, révèlent qu'un migrant sur quatre est rentré au Sénégal après cinq années passées à l'étranger.

Parmi les individus qui sont partis vivre à l'étranger pendant au moins une année, ils sont 46 % à être revenus au Sénégal pour une durée de plus d'un an, tandis que 54% ne sont jamais rentrés.

Concernant les principaux pays et régions où ont migré les individus qui ont effectué un retour au Sénégal (Graphique 2.4), on constate qu'un quart des migrants revient de France, connue pour être la destination traditionnelle des Sénégalais en Europe.

Un autre quart des migrants de retour provient d'un pays frontalier au Sénégal (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Mauritanie). 13% des migrants de retour ont vécu dans un autre pays en Afrique de l'Ouest, tandis que 7% seulement sont revenus du Maghreb et 9% d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon et Congo). Les migrations de retour d'un pays européen autre que la France représentent 9% de l'échantillon, et celles en provenance d'Asie et d'Amérique sont marginales.

Graphique 2.4 : Migrants de retour selon les principales régions de provenance



Source : Enquête MAFE Sénégal 2008

Parmi les migrants qui sont revenus au Sénégal, certains ont fait le choix de repartir vers l'étranger : l'enquête ménage MAFE montre que 17% des migrants qui ont effectué un premier retour d'au moins un an, résident de nouveau à l'étranger en 2008, au moment de l'enquête.

Concernant les cas d'expulsion, en 2009, 5315 ordres d'expulsion ont été pris en Italie dont 2,7% concernaient des Sénégalais. On compte aussi 115 ressortissants sénégalais dont l'entrée a été refusée en Belgique, notamment au niveau des frontières aéroportuaires (EMN-Belgique, 2011), ce qui fait figurer le Sénégal au 5^{ème} rang des 10 premiers pays dont les ressortissants se sont trouvés dans cette situation en Belgique (soit sur un cumul de 1270 individus). Ces statistiques ont connu une baisse en 2010 et sont ainsi passées à 60 individus sénégalais en situation, en Belgique.

En ce qui concerne les retours assistés, en 2009, le Sénégal figure en bonne place parmi les pays bénéficiaires des projets de réinsertion financés par la France dans le cadre du programme co-développement. On signale à ce titre, 592 projets

développés en 2009 en faveur de ressortissants de divers pays¹³ dont 53 ont été implantés au Sénégal. Selon le rapport EMN¹⁴, les projets développés au Sénégal sont caractérisés par une grande diversification mais tout de même « *près de 40% des projets portés par des entrepreneurs sénégalais* » sont orientés vers le secteur des services.

II.3. MIGRATION CLANDESTINE

Le durcissement des politiques migratoires des pays traditionnels d'accueil et l'externalisation de la gestion des frontières des pays de l'espace Schengen ont eu pour conséquence que les populations cherchant à émigrer ont développé de nouvelles stratégies. Ils empruntent les voies maritimes (les pirogues en destination des îles Canaries et les navires pour gagner les ports de pêches), les voies aériennes (par l'usage des faux papiers) et les voies terrestres en passant par le Sahara dans le but de transiter par les pays maghrébins pour atteindre l'Europe.

Selon les informations recueillies au niveau de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières, la Grèce, semble être un nouveau pays de transit pour les migrants clandestins en provenance du Sénégal qui cherchent à migrer dans les autres pays de l'Union Européenne.

Dans les années 2006 et 2007, l'émigration clandestine par voie maritime avait pris une ampleur inégalée : un peu plus de 40 000 individus (Sénégalais et autres nationalités) ont atteint les Îles Canaries dans cette période. Au début du phénomène, les régions de Dakar et Thiès (Thiaroye sur mer, Yarakh, Kayar entre autres) et de Saint-Louis (Guet Ndar, Gokhou Mbathe), qui sont des zones de pêche, avaient la réputation d'être les plus gros pourvoyeurs de candidats à l'émigration clandestine. Au fil du temps, elles ont été reléguées au second plan et supplantées par les régions de Kolda, Tambacounda, Kaolack et dans une moindre mesure Kédougou. La région de Dakar est surtout un pôle de transit des migrants de la sous-région.

Aujourd'hui, l'émigration est devenue un phénomène national dans la mesure où les candidats à l'émigration viennent de toutes les régions du Sénégal.

Cette diversification des zones de départ a ensuite entraîné une diversification des profils des migrants. C'est ainsi que des femmes et des enfants mineurs ont quitté le

¹³ Les principaux pays concernés sont : la Roumanie (146 projets financés), le Mali (93 projets financés), la Moldavie (81 projets financés) et le Sénégal (53 projets financés (Rapport EMN, op. cit. p. :).

¹⁴ République Française : Rapport **statistique annuel sur la migration et la protection internationale** (année de référence : 2009). Rapport national, version finale. Etude élaborée par le point de contact français du Réseau Européen des Migrations (REM/EMN), septembre 2011.

Sénégal pour rejoindre, souvent par voie aérienne, leurs maris ou parents installés en France ou en Europe. Aujourd'hui, il est constaté également le départ en Europe d'enfants mineurs non accompagnés hors du cadre du regroupement familial avec pour objectif de travailler ou de bénéficier d'une formation qui leur permettrait de gagner de l'argent afin d'aider leur famille. Ces mineurs ont des parcours migratoires par étapes et des moyens de transports souvent divers. C'est le cas des mineurs du quartier de Hann à Dakar qui, pour la plupart d'entre eux, ont embarqué sur des pirogues pour rejoindre l'Europe par voie maritime via les Îles Canaries. Certains d'entre eux sont amenés au cours de leur voyage à transiter par la Mauritanie ou le Maroc (CISSE et HERNANDEZ, 2011).

En Espagne, pays devenu aujourd'hui l'une des principales destinations de travailleurs migrants dans le monde, les arrivées de mineurs qui ne sont pas accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux ont commencé timidement dans les années 1990. Jusqu'au début des années 2000, la très grande majorité des mineurs migrants arrivant en Europe était d'origine marocaine (90% des mineurs non accompagnés accueillis en Espagne étaient marocains). Ce n'est qu'à partir de l'année 2005 qu'ont commencé les arrivées de mineurs originaires d'Afrique de l'Ouest, en particulier du Sénégal, aux Îles Canaries. En 2006, 931 mineurs dits « non accompagnés » sont arrivés aux Îles Canaries, presque la moitié (453) étant de nationalité sénégalaise, sur un total de plus de 31 000 immigrés arrivés dans l'archipel par voie maritime¹⁵. En 2007 et 2008, les chiffres ont légèrement baissé, mais les mineurs non accompagnés comptabilisés sont estimés à 750 par an, avec une présence toujours forte des originaires du Sénégal¹⁶. À partir de 2009, un ensemble de facteurs (entre autres, l'impact de la crise économique en Espagne, mais aussi le durcissement des mesures de contrôle migratoire notamment dans les différents pays d'origine) ont provoqué un fort ralentissement de ce type de migration et les arrivées de pirogues sont aujourd'hui nettement plus modestes. A la différence de 2006 où plus de 31.000 personnes étaient arrivées par voie maritime aux Canaries, seulement 2 246 personnes sont arrivées par cette voie en 2009¹⁷.

Depuis 2008, on note une certaine accalmie dans les départs par les pirogues vers les Îles Canaries. D'ailleurs, en 2010, aucun départ de pirogue n'a été enregistré depuis les côtes sénégalaises¹⁸. Ces résultats sont dus à une surveillance permanente par des patrouilles (maritime, aérienne et terrestre) sur le littoral conjointement avec le FRONTEX.

¹⁵ Journal officiel du Parlement des îles Canaries du 28 Mars 2007, page 24.

¹⁶ Un article de presse qui cite les chiffres du Gouvernement régional des îles Canaries signale l'arrivée de 752 mineurs non accompagnés en 2007 et 754 en 2008.

¹⁷ Source : Journal officiel du Congrès espagnol, Série D, n°388, du 7 Mai 2010, page 538.

¹⁸ Direction de la Police des Airs et des Frontières. Ministère de l'Intérieur.

Créé en 2004 et mis en exercice en 2005, le FRONTEX a mené conjointement avec le Sénégal, sur la période de 2006 à 2008, les opérations HERA pour retenir le flow des émigrations clandestines vers les îles Canaries. Ces opérations étaient gérées par un «Etat major mixte», composé d'éléments des Forces armées, de la Gendarmerie, de la Police et de la Marine mobilisés par le Sénégal et l'Espagne dans l'optique d'une tolérance zéro vis-à-vis de l'émigration clandestine.

En 2010, le Sénégal a renouvelé un accord bilatéral avec l'Espagne permettant au FRONTEX de poursuivre ses opérations à partir de Dakar.

II.4. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

TRANSFERTS DE FONDS

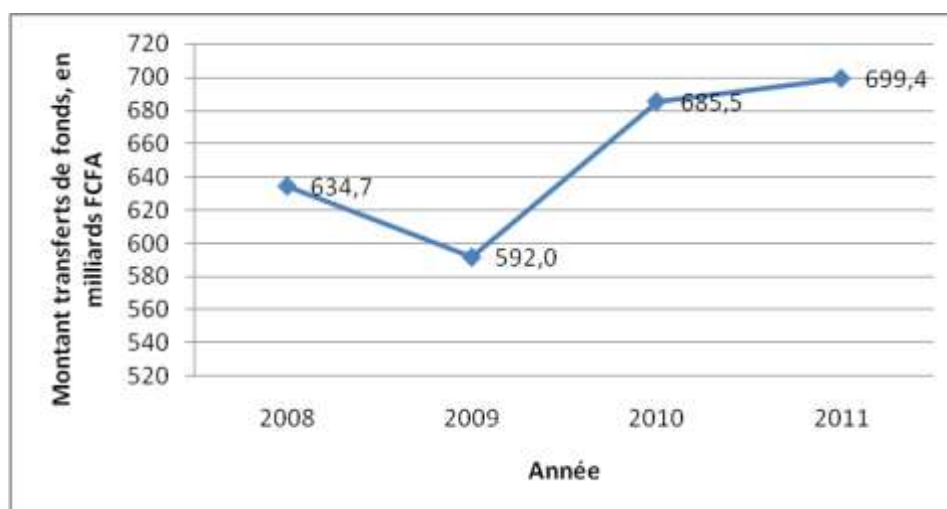
Il est désormais admis que la migration internationale a un impact positif sur le développement du Sénégal via les transferts de fond de la diaspora. D'un point de vue microéconomique, ces transferts sont une source de revenus importante pour les familles des migrants restés au pays qui les emploient généralement pour leur consommation courante¹⁹. Ces transferts sont aussi largement investis dans la construction de logements.

D'un point de vue macroéconomique, les transferts sont une entrée importante de devises pour le pays. En 2011, il est entré au Sénégal par le circuit des voies formelles (banques, sociétés de transfert d'argent, poste), 699,4 milliards de francs CFA provenant de la diaspora sénégalaise. Les fonds envoyés par les Sénégalais vivant à l'étranger sont supérieurs aux ressources financières provenant de l'aide internationale et représentent à eux seuls, environ 10,3% du PIB provisoire de 2011.

Les estimations montrent une tendance à la hausse après une baisse marquée en 2009 des transferts, attribuable à la crise économique et financière internationale qui a eu une répercussion sur les travailleurs émigrés. En effet, en 2011, les travailleurs sénégalais ont envoyé 93,5 milliards de francs CFA de plus qu'en 2010 mais la différence en 2012 est seulement de 13,9 milliards de francs CFA (voir Graphique 2.5).

¹⁹ Direction de la Prévision et des études économiques. Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal. 2008.

Graphique 2.5 : Transferts de fonds reçus des émigrants sénégalais, 2008-2011



Il faut noter que les chiffres officiels sur les transferts de fonds sont largement sous-estimés car ils ne tiennent compte que des transferts faits par voie officielle. Or une part importante des envois passe par les voies informelles. En effet, selon un rapport de la BAD²⁰ réalisé en 2008, les transferts empruntant le secteur informel au Sénégal représentent environ 46% des envois de fonds des migrants. Toujours selon ce rapport, les canaux informels privilégiés par les migrants pour envoyer de l'argent à leurs familles sont les porteurs, c'est-à-dire des vacanciers ou des porteurs professionnels (60 à 70% des transferts informels) avec tous les risques que cela comporte.

Ce mode de transfert est en régression, étant d'un taux supérieur à 60% il y a 5 ans laissant la place aux transferts formels. Une étude récente de la Banque Mondiale²¹ publiée en 2011 montre que seulement 12,5% des envois de fonds au Sénégal des migrants résidant hors d'Afrique sont effectués de manière informelle. Par contre, les proportions de fonds transitant par le canal informel sont encore importantes pour les transferts en provenance de pays africains (46,4 %).

Les sociétés de transferts d'argent au Sénégal constituent le système de transfert formel privilégié par les migrants pour envoyer de l'argent car c'est un réseau à la fois dense, diversifié et concurrentiel avec un taux de couverture²² de 100%. Une meilleure spécialisation récente de certaines banques vis-à-vis de la clientèle des migrants en fait un autre système de transfert formel qui est cependant limité par le faible taux de bancarisation des bénéficiaires.

²⁰ « Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement ». Banque Africaine de Développement

²¹ « Migration and Remittances Factbook 2011 »

²² « Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement ». Banque Africaine de Développement

Conclusion

La migration vers l'étranger est une composante essentielle des stratégies de survie, d'accumulation financière et de promotion sociale de la population sénégalaise. Les retombées les plus visibles de ces départs résident dans l'injection de sommes d'argent importantes dans les ménages et l'économie sénégalaise. Seulement, l'investissement de cette manne dans des créneaux productifs n'est pas encore effectif à cause de plusieurs contraintes relatives aux conditions sociologiques des travailleurs migrants et au contexte économique.

A part l'EMUS de 1993 qui donne des statistiques sur la migration au niveau national, les autres sources provenant d'enquêtes (ESAM II, 2002) et de recensement (RGPH, 2002) ne donnent que de statistiques sommaires et pas nécessairement adaptées pour une bonne appréciation du phénomène.

Selon les dernières statistiques de la Banque Mondiale²³, les immigrants étaient au nombre de 210 100 en 2010, ce qui constitue 1.6% de la population sénégalaise.

Les données issues du Profil migratoire 2009 du Sénégal établi par l'OIM montrent que la grande majorité des émigrants sont en âge de travailler et que près de 68 % d'entre eux se sont rendus à l'étranger à la recherche d'un meilleur emploi.

Aujourd'hui, l'émigration est devenue un phénomène national dans la mesure où les candidats à l'émigration viennent de toutes les régions du Sénégal.

Cependant, depuis 2008, on note une certaine accalmie dans les départs par les pirogues vers les Iles Canaries due à une surveillance permanente par des patrouilles (maritime, aérienne et terrestre) sur le littoral conjointement avec le FRONTEX.

En 2011, il est entré au Sénégal par le circuit des voies formelles (banques, sociétés de transfert d'argent, poste), 699,4 milliards de francs CFA provenant de la diaspora sénégalaise. Les fonds envoyés par les Sénégalais vivant à l'étranger sont supérieurs aux ressources financières provenant de l'aide internationale et constituent à eux seuls, environ 10,3% du PIB provisoire de 2011.

Malgré l'importance des transferts des migrants et leur impact sur la réduction de la pauvreté, il conviendra de voir quels sont les impacts réels des transferts sur le développement. Et de se poser la question suivante : les ressources transférées ne

²³ Migration and Remittances Factbook 2011

devraient-elles pas être mieux gérées et mieux orientées ? L'autre question posée : au plan social, la migration ne déstructurerait-elle pas nos sociétés ?

En définitive, la migration dans ses rapports avec le développement est devenue une problématique publique et son impact doit être évalué. Ce qui a amené l'Etat du Sénégal à développer un cadre législatif en matière de migration.

Cependant, l'intégration des instruments internationaux ratifiés dans la législation nationale reste à améliorer.

Introduction

L'éducation est un facteur d'acquisition des connaissances utiles et d'épanouissement qui facilite l'insertion et la participation active dans la bonne marche de la société. Elle participe au renforcement du capital humain. Plusieurs études mettent en exergue une corrélation entre le niveau d'éducation, d'une part, et celui de certains indicateurs d'ordres sanitaire et démographique comme le niveau de connaissance sur le VIH/SIDA et le niveau de fécondité d'autre part.

A l'aube du millénaire, plusieurs pays dont le Sénégal se sont engagés à atteindre d'ici à 2015, l'éducation primaire pour tous.

Ce chapitre examine la situation de l'éducation à l'échelle nationale et fait l'état des lieux de ce secteur au Sénégal en 2011.

Le système scolaire et universitaire sénégalais est structuré en différents cycles, selon l'âge et le type de formation.

Ces cycles s'articulent autour de l'enseignement préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. A côté de cette hiérarchisation, existent l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Ce chapitre présente les éléments permettant d'appréhender la situation générale de l'éducation à tous ces niveaux et cycles d'éducation à travers un certain nombre d'indicateurs standards que sont, entre autres, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et les taux de promotion.

Il sera question également dans ce chapitre de faire une analyse du mode de financement des dépenses du secteur de l'éducation.

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement des annuaires statistiques fournies par les directions en charge des différents niveaux concernés. Il s'agit de l'annuaire statistique (scolaire) national de 2011 et de l'annuaire statistique de la formation professionnelle et technique de 2011.

III.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

La prise en charge de la petite enfance est une préoccupation commune aux institutions internationales telles que l'UNICEF et aux autorités du Sénégal. Ces dernières ont, en particulier, érigé l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP) pour prendre en considération cette couche de la population au Sénégal.

Le préscolaire constitue une étape préparatoire à une bonne insertion dans le primaire en habituant les enfants au rythme scolaire.

Au Sénégal, l'enseignement préscolaire articulé autour de quatre sections (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section et Classe transitoire) est assuré par quatre types d'établissements : cases communautaires, Cases des Tout - Petits, écoles maternelles et garderies. Ces types d'établissements se définissent au niveau des statuts : communautaire, privé et public. Dans cette section, sont abordés les points relatifs à la répartition des structures et à l'évolution des effectifs. La demande potentielle pour le préscolaire est formée par l'ensemble des enfants âgés de 3 à 6 ans révolus.

III.1.1. DOTATION EN STRUCTURES D'ACCUEIL

En 2011, le Sénégal compte 2224 structures pour la petite enfance. La répartition de ces structures montre leur nette concentration en milieu urbain (61,1%). Ce milieu rassemble 1358 structures contre 866 pour le milieu rural. Néanmoins, il compte moins de structures communautaires, soit 48,1% de l'ensemble de ce type d'établissements. Cette répartition des structures selon le milieu offre une possibilité de comparaison du niveau d'intégration des infrastructures scolaires. Les structures privées restent majoritaires en polarisant 43,4% des structures.

Par rapport à 2010, une augmentation de 9,4% du tissu des structures de la petite enfance est enregistrée.

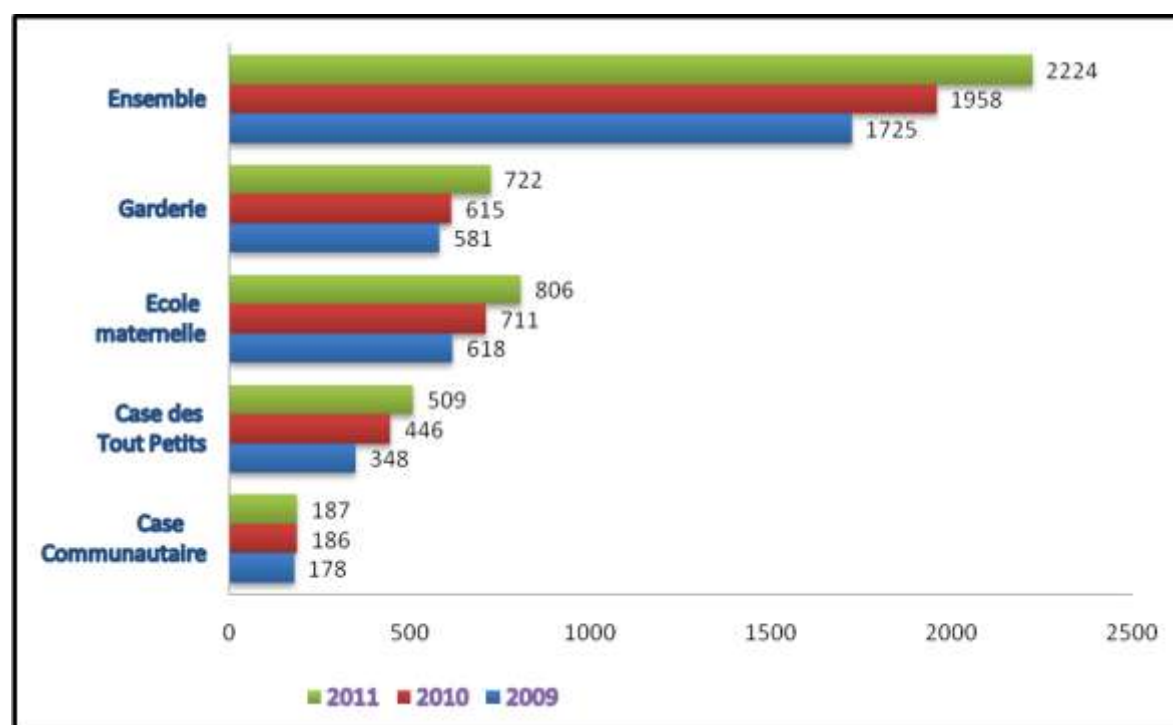
La répartition des structures selon l'académie montre que l'enseignement préscolaire reste plus visible à Dakar. Cette région capitalise 29,6% de l'ensemble des structures préscolaires, alors que la région de Kédougou n'en totalise que 1,0%.

Tableau 3.1: Répartition des types de structures selon l'inspection d'académie

Académie	Case Com.		Case des T. Petits		Ecole maternelle		Garderie		Total		Accrois. entre 2010 et 2011
	Nb.	% IA	Nb.	% IA	Nb.	% IA	Nb.	% IA	Nb.	% IA	
Dakar	13	7,0%	23	4,5%	416	51,6%	206	28,5%	658	29,6%	8,0%
Diourbel	14	7,5%	33	6,5%	15	1,9%	54	7,5%	116	5,2%	4,5%
Fatick	1	0,5%	33	6,5%	15	1,9%	50	6,9%	99	4,5%	-2,0%
Kaffrine	1	0,5%	12	2,4%	11	1,4%	3	0,4%	27	1,2%	35,0%
Kaolack	3	1,6%	45	8,8%	14	1,7%	34	4,7%	96	4,3%	20,0%
Kédougou	1	0,5%	19	3,7%	3	0,4%	0	0,0%	23	1,0%	27,8%
Kolda	1	0,5%	25	4,9%	40	5,0%	10	1,4%	76	3,4%	18,8%
Louga	1	0,5%	47	9,2%	13	1,6%	173	24,0%	234	10,5%	96,6%
Matam	0	0,0%	35	6,9%	17	2,1%	1	0,1%	53	2,4%	10,4%
Sédhiou	0	0,0%	27	5,3%	15	1,9%	7	1,0%	49	2,2%	36,1%
St Louis	19	10,2%	37	7,3%	27	3,3%	45	6,2%	128	5,8%	12,3%
Tambacounda	0	0,0%	85	16,7%	38	4,7%	20	2,8%	143	6,4%	6,7%
Thiès	125	66,8%	46	9,0%	68	8,4%	72	10,0%	311	14,0%	1,0%
Ziguinchor	8	4,3%	42	8,3%	114	14,1%	47	6,5%	211	9,5%	7,7%
Sénégal	187		509		806		722		2224		13,6%
Pourcentage	8,4%		22,9%		36,2%		32,5%		100,0%		

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Graphique 3.1: Evolution de la réparation des structures selon le type



Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

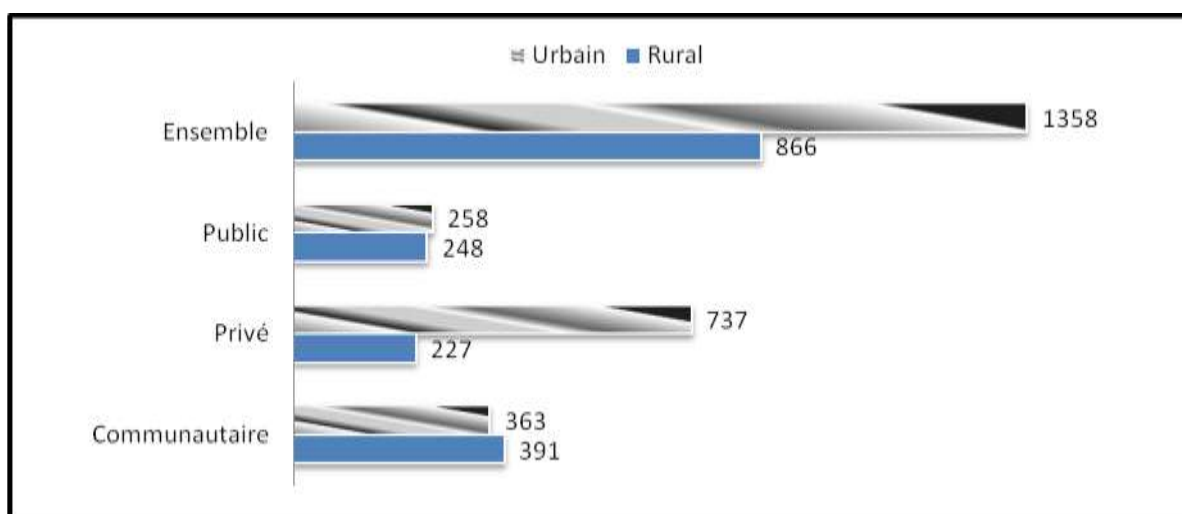
Concernant le type d'établissements, le nombre de cases communautaires n'a quasiment pas évolué entre 2010 et 2011 : augmentation d'une seule unité au niveau global.

La diminution des cases communautaires se poursuit dans la région de Thiès. Outre cette répartition inégalitaire entre les régions, la répartition selon le type d'établissement montre de fortes disparités entre les régions. Les Cases des Tout-Petits restent concentrées à Tambacounda avec une proportion de 16,7% tandis que plus de la moitié des garderies (52,5%) sont entre Dakar (28,5%) et Louga (24,0%). Quant aux écoles maternelles, une structure sur deux se retrouve à Dakar.

Globalement, le Sénégal a enregistré une augmentation de 13,6% de son tissu de structures en 2011, comparativement à 2010.

Cependant, l'évolution ne s'est pas faite de la même manière entre les régions. Alors que l'académie de Louga a doublé son tissu d'établissements préscolaires avec un taux d'accroissement de 96,6%, l'académie de Fatick voit ses structures diminuer de 2,0%.

Graphique 3.2: Répartition des structures par milieu selon le statut en 2011



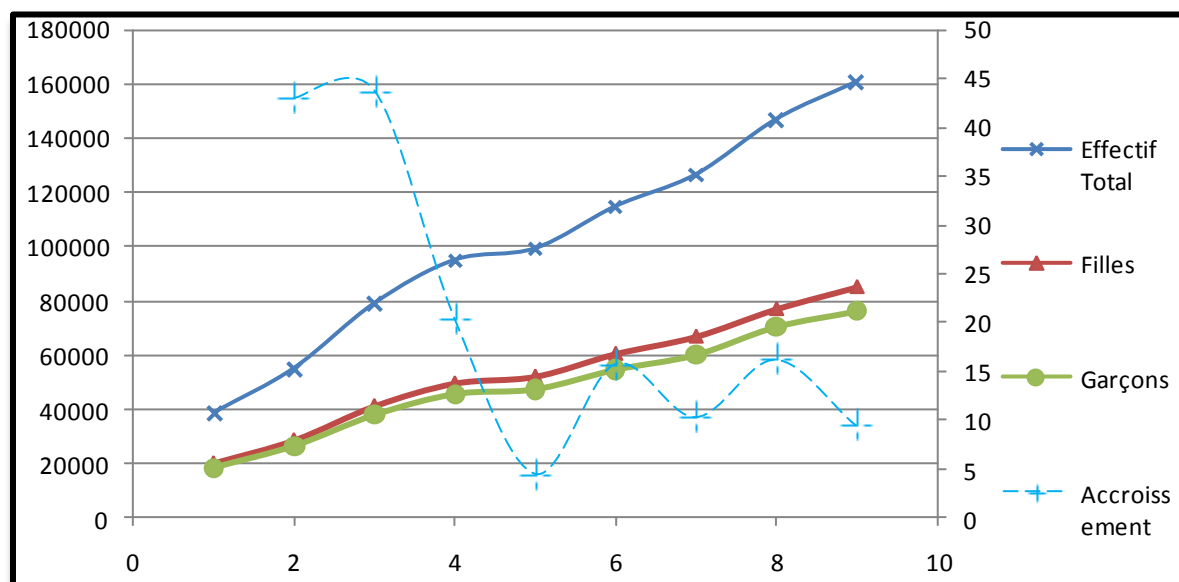
Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.1.2. EFFECTIFS

Les effectifs dans le préscolaire ont connu une hausse au cours de la décennie. Le graphique ci-dessous montre l'évolution concomitante des effectifs dans le préscolaire et de leur taux d'accroissement. Le second axe de graduation indique l'échelle de l'accroissement observé d'une année à l'autre. Avec la croissance des structures, l'effectif dans le préscolaire a connu une augmentation de 9,4% entre 2010 et 2011 en passant de 146838 à 160687 élèves. Néanmoins, cette

augmentation est surtout portée par la région de Louga (74,7%) et la percée du préscolaire dans les régions du sud et de l'est. La région de Matam, quant à elle, a connu un recul de 15,8% du niveau de fréquentation dans le préscolaire.

Graphique 3.3: Evolution des effectifs entre 2003 et 2011 selon sexe



Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.1.3. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) constitue l'indicateur standard de mesure du niveau de préscolarisation. Il donne une idée sur le degré de fréquentation de ce type d'enseignement, en comparant les effectifs à la demande potentielle, c'est à dire la population visée par ce type d'enseignement.

Le tableau ci-après montre que l'éducation préscolaire reste un grand défi pour le Sénégal. En effet, seul un enfant sur 10 en âge de fréquenter le préscolaire s'y rend effectivement. Ce type d'enseignement accueille plus de fillettes que de garçons et ceci, dans toutes les régions du pays, avec un indice de parité qui demeure supérieur à 1 pour toutes les régions. L'examen des TBPS selon les académies révèle aussi que seules quatre régions présentent des TBPS supérieurs à celui au niveau national. Ces régions sont Ziguinchor (20,9%), Dakar (17,9%), Louga (14,8%) et Thiès (11,3%). A Kaffrine, le TBPS n'atteint pas les 3%.

Tableau 3.2: Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2011

Académie	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Ensemble	Indice de parité
Dakar	17,0%	18,8%	17,9%	1,11
Diourbel	4,1%	5,7%	4,9%	1,39
Fatick	6,9%	7,6%	7,2%	1,10
Kaffrine	2,4%	3,2%	2,8%	1,33
Kaolack	6,6%	8,1%	7,3%	1,23
Kédougou	8,3%	8,7%	8,5%	1,05
Kolda	7,8%	7,8%	7,8%	1,00
Louga	13,5%	16,1%	14,8%	1,19
Matam	5,7%	7,4%	6,6%	1,30
Sédhiou	8,1%	8,5%	8,3%	1,05
St-Louis	7,0%	8,6%	7,8%	1,23
Tambacounda	10,0%	11,2%	10,6%	1,12
Thiès	10,3%	12,2%	11,3%	1,18
Ziguinchor	20,4%	21,4%	20,9%	1,05
SENEGAL	10,0%	11,4%	10,7%	1,14

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.2. ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire encore appelé enseignement primaire est un cycle basique du système éducatif. Il comprend six années d'études : le cours d'initiation (CI), le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1), le cours élémentaire deuxième année (CE2), le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième (CM2). L'enseignement primaire vise la population potentielle formée des enfants de 7 à 12 ans. La fin de ce cycle primaire est sanctionnée par le certificat de fin d'études élémentaires dont l'obtention permet la transition vers le cycle moyen. L'analyse de la situation au primaire se fait ici au moyen d'un état des lieux en 2011. Elle ne tient en compte que le primaire formel, même si ce type de formation est dispensé dans les écoles coraniques.

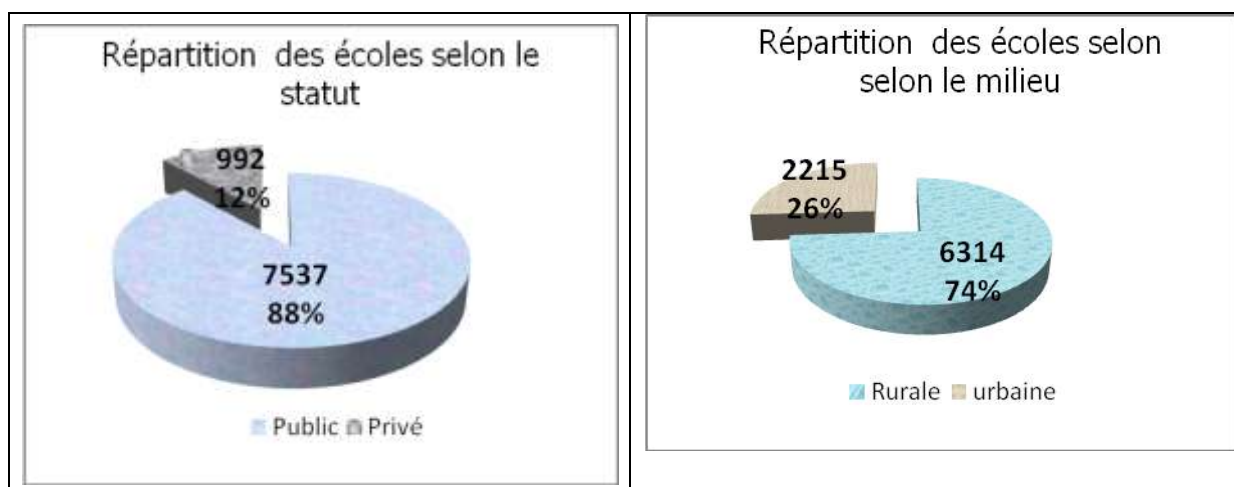
III.2.1. OFFRE ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DU PRIMAIRE

Le nombre d'établissements au primaire chiffré à 8529 écoles en 2011, est inégalement réparti entre les différentes régions du Sénégal, selon le milieu et le statut. La répartition des structures selon le milieu montre une large implantation en zone rurale (74%). L'analyse selon le statut révèle que la part du privé dans les établissements primaires reste faible (11,6 %).

Tableau 3.3: Répartition régionale des écoles selon le statut en 2011

Académie	Public	Privé	% privé	Total	Pourcentage
Dakar	410	632	60,7%	1042	12,2%
Diourbel	434	82	15,9%	516	6,0%
Fatick	602	31	4,9%	633	7,4%
Kaffrine	387	10	2,5%	397	4,7%
Kaolack	636	42	6,2%	678	7,9%
Kédougou	245	1	0,4%	246	2,9%
Kolda	637	9	1,4%	646	7,6%
Louga	824	20	2,4%	844	9,9%
Matam	399	9	2,2%	408	4,8%
Sédhiou	422	10	2,3%	432	5,1%
St Louis	662	13	1,9%	675	7,9%
Tambacounda	680	20	2,9%	700	8,2%
Thiès	813	79	8,9%	892	10,5%
Ziguinchor	386	34	8,1%	420	4,9%
SENEGAL	7537	992	11,6%	8529	100,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Graphique 3.4: Répartition des écoles selon le statut et selon le milieu en 2011


Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

La région de Dakar, première région démographique, recouvre 12,2 % des structures. A l'inverse, les nouvelles régions ont moins d'établissements.

Comparativement à 2000, année des engagements en faveur des OMD, où le Sénégal comptait 4751 écoles primaires, un accroissement de 79,5 % est à relever, soit un total de 8529 établissements.

III.2.2. DOTATION EN SALLES DE CLASSE EN 2011

Les structures d'accueil ne se limitent pas à leur existence. Pour atteindre l'objectif d'éducation primaire pour tous, les structures d'accueil se doivent d'évoluer en termes de salles de classe. En 2011, 44799 salles de classe ont été dénombrées sur le territoire sénégalais, dont 15,7% pour des structures privées. Ce nombre de réceptifs a progressivement augmenté de 4,9% par rapport à 2010 où le pays en comptait 42692.

La répartition territoriale des salles de classes, dont un tableau illustratif est fourni ci-dessous, fait ressortir leur plus grande concentration à Dakar.

Tableau 3.4: Répartition des salles selon le statut de l'établissement et selon l'académie en 2011

Académie	Public	Privé	Total	Part du Privé(%)	Part Académie
Dakar	4354	4650	9004	51,6%	20,1%
Diourbel	2371	488	2859	17,1%	6,4%
Fatick	3183	159	3342	4,8%	7,5%
Kaffrine	1302	27	1329	2,0%	3,0%
Kaolack	3337	282	3619	7,8%	8,1%
Kédougou	801	9	810	1,1%	1,8%
Kolda	2498	69	2567	2,7%	5,7%
Louga	3076	147	3223	4,6%	7,2%
Matam	2068	43	2111	2,0%	4,7%
Sédhiou	1805	61	1866	3,3%	4,2%
St-Louis	3485	114	3599	3,2%	8,0%
Tamba	2082	109	2191	5,0%	4,9%
Thiès	4929	624	5553	11,2%	12,4%
Ziguinchor	2487	239	2726	8,8%	6,1%
Sénégal	37778	7021	44799	15,7%	100,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

La région de Dakar concentre 20,1% de la capacité d'accueil. Elle est suivie de Thiès (12,4%).

En outre, se limiter aux dotations en salles de classe ne saurait être suffisant pour renseigner sur la dotation réelle des écoles. Ainsi, on s'intéresse au niveau d'équipements des écoles en examinant notamment :

- le ratio élèves par classe ;
- les manuels (ratio manuels/élève) ;
- l'eau qui constitue une donnée importante dans le système éducatif ;
- l'électricité ;
- la clôture qui indique le niveau d'exposition des écoles ;
- les latrines qui donnent une idée sur le volet sanitaire à l'école.

Le ratio élèves/classe permet d'appréhender le niveau d'accueil des classes et donne une idée sur les tables bancs dans la mesure où un table banc est fait pour deux places assises. Au Sénégal, la taille moyenne des classes (groupe pédagogique) est de 36 élèves. La taille est plus élevée à Dakar (49) et plus faible à Louga (27).

S'agissant des manuels (livres), ils contribuent au renforcement de la qualité de l'enseignement. Les élèves, devant s'exercer, doivent avoir à leur disposition des livres dans les différentes disciplines pour un renforcement des capacités. Au primaire, les besoins en manuels sont similaires entre le CI et le CP, le CE1 et le CE2, le CM1 et le CM2. Les manuels pris en compte pour le CI et le CP sont ceux de calcul et de lecture. Et pour les autres classes d'études, l'analyse tient compte en plus des deux catégories de manuels citées ci-avant, les manuels d'histoire, de géographie et de sciences d'observation.

Au CI-CP, le ratio égal à 0,9 traduit la réalité qu'il n'existe que neuf manuels pour dix élèves au Sénégal. Seules cinq régions disposent d'un ratio supérieur à celui au niveau national. Avec un ratio de 1,5, Kédougou est la région où il y a plus de manuels pour les élèves de CI et de CP.

Pour ce qui est des cours élémentaires (CE1 et CE2), le nombre de livres par élève n'atteint pas 2, soit un ratio de 1,8 au niveau national. Néanmoins, pour ces niveaux d'études, cinq régions sont au dessus du ratio national dont celle de Louga qui se distingue le plus avec 28 livres pour 10 élèves.

Au cours moyen (CM1 et CM2), le nombre de livres par élèves dépasse 2 au niveau national et 3 pour les régions de Louga, de Matam, de Ziguinchor et de Kaffrine.

Tableau 3.5: Ratio élèves/ classe et Ratio manuels/élève, en 2011

Académie	Ratio manuels/élève			Ratio élèves/ classe
	CI & CP	CE1 & CE2	CM1 & CM2	
Dakar	0,9	1,8	2,6	49
Diourbel	0,9	1,5	2	36
Fatick	1	1,8	2,7	33
Kaffrine	0,9	2,5	3	28
Kaolack	0,9	2,1	2,6	32
Kédougou	1,5	2,2	2,8	28
Kolda	0,7	1	1,2	35
Louga	1,2	2,8	3,5	27
Matam	1,5	3	3,5	30
Sédhiou	0,9	1,6	2,1	41
St-Louis	0,9	1,7	2,3	30
Tambacounda	0,7	1,2	1,8	34
Thiès	0,8	1,5	2,4	42
Ziguinchor	1,2	2,6	3,2	37
Sénégal	0,9	1,8	2,5	36

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

L'examen du tableau ci-dessous (tableau 3.6) montre que l'accès à l'électricité reste faible dans les écoles publiques du primaire. En effet, moins de quatre écoles sur dix (36,4%) ont l'électricité et seules six écoles sur dix (59,7%) disposent d'un point d'eau. Les écoles disposant de latrines représentent 57,1%, alors que les écoles disposant de clôtures, de quelque nature que ce soit, ne font que 36,9%. La situation selon la région montre que les régions de Tambacounda, de Kédougou, de Kaolack et de Kaffrine disposent de moins d'infrastructures. Les deux premières régions citées sont les moins dotées en points d'eau et latrines et les deux dernières en clôture. Les faibles taux d'électrification des écoles primaires se retrouvent également dans ces académies.

Tableau 3.6: Pourcentage d'écoles disposant des infrastructures citées

Académie	Point d'eau	Electricité	Latrines	Cloture
Dakar	90,2%	85,4%	92,2%	91,0%
Diourbel	63,8%	29,3%	46,3%	23,8%
Fatick	63,5%	35,7%	59,6%	26,0%
Kaffrine	48,8%	14,0%	47,3%	18,1%
Kaolack	56,6%	32,4%	43,6%	20,3%
Kédougou	35,9%	20,0%	44,5%	36,8%
Kolda	74,9%	58,9%	45,8%	31,6%
Louga	48,8%	26,5%	55,3%	46,3%
Matam	48,6%	24,3%	55,4%	34,4%
Sédhiou	71,3%	53,8%	54,5%	40,3%
St-Louis	59,2%	40,8%	66,0%	41,2%
Tambacounda	28,2%	17,4%	38,4%	21,8%
Thiès	70,0%	39,9%	71,8%	43,8%
Ziguinchor	78,5%	28,8%	81,9%	48,3%
Sénégal	59,7%	36,4%	57,1%	36,9%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.2.3. GROUPES PEDAGOGIQUES

Le déficit de salles de classe, et parfois de personnel, fait naître diverses catégories de groupes pédagogiques. Une des mesures entreprises pour éviter l'entassement dans les salles, né d'une demande de scolarisation de plus en plus croissante, est la scission des élèves en plusieurs groupes. Ainsi à côté des classes simples, il existe les « double flux » et « les classes multigrades ». La notion de double flux renvoie à la division d'un effectif d'élèves, de même niveau ou année d'étude, en deux, qui de manière alternative, entre les matins et les après-midi, se partagent un même enseignant. Quant à la notion de multigrade, elle fait référence au regroupement d'élèves de niveaux différents dans une même salle de classe.

Tableau 3.7 : Répartition des groupes pédagogiques selon le type

Académie	Double flux		Multigrade		Simple		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	% Tot. Gén.
Dakar	740	8,3%	635	7,1%	7525	84,6%	8900	18,5%
Diourbel	78	2,7%	601	20,5%	2248	76,8%	2927	6,1%
Fatick	55	1,6%	824	23,3%	2655	75,1%	3534	7,3%
Kaffrine	35	2,2%	834	51,7%	744	46,1%	1613	3,3%
Kaolack	227	5,5%	992	24,2%	2885	70,3%	4104	8,5%
Kédougou		0,0%	351	36,9%	599	63,1%	950	2,0%
Kolda	240	8,3%	972	33,6%	1683	58,1%	2895	6,0%
Louga	2	0,1%	1166	34,0%	2260	65,9%	3428	7,1%
Matam	27	1,2%	573	25,1%	1685	73,7%	2285	4,7%
Sédhiou	91	4,5%	426	21,0%	1509	74,5%	2026	4,2%
St Louis	156	3,9%	1121	27,9%	2742	68,2%	4019	8,3%
Tambacounda	280	10,7%	928	35,3%	1421	54,1%	2629	5,5%
Thiès	812	13,3%	971	15,9%	4325	70,8%	6108	12,7%
Ziguinchor	154	5,5%	295	10,6%	2341	83,9%	2790	5,8%
SENEGAL	2897	6,0%	10689	22,2%	34622	71,8%	48208	100,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

En 2011, il a été enregistré dans le pays **2897** classes à double flux, **10689** classes multigrades et **34622** classes simples. Le nombre de groupes pédagogiques a progressé de 3,5% par rapport à 2010 où il existait 46589 groupes pédagogiques. Alors que le nombre de classes à double flux a diminué de 3,0%, celui des classes multigrades a augmenté de 12,5%. Le nombre de classes simples s'est rehaussé de 1,5%.

Les classes à double flux sont plus rencontrées à Thiès, Tambacounda et Dakar avec respectivement 13,3%, 10,7% et 8,3% par rapport au total des groupes pédagogiques de chaque académie. A l'inverse, il n'existe pas de classe à double flux dans l'académie de Kédougou et celle de Louga n'en totalise que deux (2).

Pour ce qui est des classes multigrades, elles représentent plus de la moitié des groupes pédagogiques de l'académie de Kaffrine, soit 51,7%. Elles sont moins rencontrées à Dakar (7,1%).

En dépit, de l'existence de classes multigrades, il existe des écoles à cycle incomplet. Ceci peut être la résultante des nouvelles créations d'écoles, lesquelles créations n'atteignant en général leur cycle complet qu'après plusieurs années d'existence. En 2011, le nombre d'écoles à cycle complet est resté inférieur à celui des écoles à cycle incomplet, soit 3927 (56,0%) contre 4602 (54,0%).

Tableau 3.8 : Répartition des écoles selon le cycle et selon l'académie

Académie	Complet	Incomplet	Total	% incomplet
Dakar	879	163	1042	15,6%
Diourbel	218	298	516	57,8%
Fatick	335	298	633	47,1%
Kaffrine	83	314	397	79,1%
Kaolack	358	320	678	47,2%
Kédougou	54	192	246	78,0%
Kolda	184	462	646	71,5%
Louga	205	639	844	75,7%
Matam	198	210	408	51,5%
Sédhiou	143	289	432	66,9%
St Louis	347	328	675	48,6%
Tambacounda	117	583	700	83,3%
Thiès	551	341	892	38,2%
Ziguinchor	255	165	420	39,3%
SENEGAL	3927	4602	8529	54,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.2.4. ACCES AU PRIMAIRE

Pour les besoins d'une éducation primaire universelle, l'accès à l'enseignement primaire constitue une des données cruciales. Le taux d'admission pour ce cycle indique la capacité du système éducatif à assurer l'accès en CI, première année du cycle primaire. Le taux brut d'accès (TBA), communément appelé taux brut d'admission, est le rapport entre les enfants inscrits pour la première fois au CI sur la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce niveau (c.à.d. la population de sept ans).

En 2011, le TBA s'est établi à 113,0% contre 123,6% en 2010, soit une réduction de 10,6%. Ce taux qui est supérieur à 100% indique le fait qu'il est accepté à l'école primaire des enfants qui n'ont pas l'âge légal de fréquenter le primaire.

Au niveau des académies, celles de Diourbel (79,9%), de Kaffrine (89,0%) et Louga (96,3%) enregistrent les plus faibles taux. Dans ces régions où le TBA n'atteint pas 100%, des mesures peuvent être envisagées dans l'optique de le rehausser.

Tableau 3.9 : Taux brut d'admission (TBA) selon l'académie et selon le sexe et indice de parité

Académie	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité
Dakar	111,9%	123,3%	117,3%	1,10
Diourbel	69,0%	91,4%	79,7%	1,32
Fatick	111,2%	124,9%	117,8%	1,12
Kaffrine	74,1%	105,2%	89,0%	1,42
Kaolack	121,0%	141,7%	131,0%	1,17
Kédougou	150,2%	144,1%	147,3%	0,96
Kolda	148,3%	149,7%	149,0%	1,01
Louga	86,4%	107,0%	96,3%	1,24
Matam	85,7%	135,1%	109,5%	1,58
Sédhiou	162,4%	161,2%	161,8%	0,99
St Louis	93,1%	123,1%	107,5%	1,32
Tambacounda	98,3%	109,5%	103,8%	1,11
Thiès	110,9%	122,8%	116,7%	1,11
Ziguinchor	115,7%	109,6%	112,7%	0,95
SENEGAL	105,4%	121,2%	113,0%	1,15

III.2.5. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE

La principale mesure de l'intensité de la fréquentation scolaire au primaire est le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Ce dernier est déterminé par le ratio entre l'ensemble des d'élèves inscrits dans le primaire et le total de la population ayant l'âge légal de fréquenter ce niveau d'enseignement. En 2011, le taux brut de scolarisation est estimé à 93,9%. Ceci appelle à un effort supplémentaire pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle. L'intensité de la fréquentation scolaire, au primaire, est plus élevée chez les filles, avec un taux de 98,6%. Celui des garçons se situe à 89,5%.

Ainsi, l'indice de parité de 1,10 en 2011, qui est une mesure d'iniquité genre, traduit le fait que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement primaire. Cet indice est le rapport entre le taux brut de scolarisation chez les filles et celui des garçons.

La progression du taux enregistrée depuis 2000 a connu une inflexion en 2011. En effet, entre 2010 et 2011, il est à noter un léger repli (de 0,5 point de pourcentage) du taux brut de scolarisation. Ce repli constaté au niveau global est le reflet de la diminution (de 0,8 point de pourcentage) de la fréquentation primaire chez les hommes entre 2010 et 2011.

Tableau 3.10 : Taux brut de scolarisation selon l'académie et selon le sexe et indice de parité

Académie	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Ensemble	Indice de parité
Dakar	107,8%	125,2%	116,0%	1,16
Diourbel	52,6%	64,8%	58,6%	1,23
Fatick	96,7%	98,8%	97,8%	1,02
Kaffrine	44,8%	56,9%	50,8%	1,27
Kaolack	104,2%	112,3%	108,2%	1,08
Kédougou	112,9%	103,5%	108,3%	0,92
Kolda	111,9%	108,9%	110,5%	0,97
Louga	71,6%	78,0%	74,8%	1,09
Matam	68,6%	99,8%	84,1%	1,45
Sédhiou	133,7%	119,2%	126,5%	0,89
St-Louis	82,3%	104,1%	92,8%	1,26
Tambacounda	71,5%	73,8%	72,6%	1,03
Thiès	100,6%	109,1%	104,7%	1,08
Ziguinchor	101,2%	104,6%	102,8%	1,03
SENEGAL	89,5%	98,6%	93,9%	1,10

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Si les résultats de la scolarisation primaire au Sénégal sont encourageants au niveau global pour l'objectif de la scolarisation universelle, force est de constater qu'ils marquent de fortes disparités qui existent entre les régions. En effet, il existe un retard visible de certaines régions comme Louga et Tambacounda où le taux brut de fréquentation du primaire est de loin inférieur à la moyenne nationale (74,8% pour la première région et 72,6% pour la seconde) mais aussi et surtout les régions de Diourbel et de Kaffrine qui sont en rade avec respectivement des TBS de 58,6% et 50,8%.

Les régions à plus forte intensité de scolarisation primaire et qui tirent probablement le TBS global sont celles de Sédhiou (126,5%) et celle de Dakar (116%).

L'indice de parité désagrégé au niveau régional montre que la situation est en faveur des filles, sauf dans quelques régions du Sud et de l'Est, à savoir Kolda, Sédhiou et Kédougou où l'indice reste inférieur à l'unité.

III.2.6. PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement primaire sénégalais est assuré par trois catégories de personnel : les enseignants fonctionnaires, les maîtres contractuels et les volontaires. Le personnel d'enseignement du primaire est constitué de 15,1% de volontaires contre 17,4% en 2010. Les maîtres contractuels ont vu leur représentativité passer de 47,7% à 49,6% entre les deux dernières années. Seuls 34,0% sont constitués de fonctionnaires. En s'intéressant au diplôme des enseignants, il faut noter que l'essentiel de l'enseignement est assuré par des titulaires du BFEM (56,1%) et du bac (41,3%).

Une analyse de la répartition selon le sexe montre que les enseignantes représentent 31% de l'effectif du personnel d'enseignement. Leur représentativité est plus importante dans le privé (34%) que dans le public (30%). Elles font 45% en milieu urbain et seulement 22% en zone rurale.

III.2.7. EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF

L'efficacité interne du système éducatif traduit la capacité de celui-ci à faire face aux nombreux défis que sont, entre autres, la rétention des élèves jusqu'à l'achèvement de leurs études. Les taux de redoublement, de promotion et d'abandon sont les principales mesures du volet qualité.

Tableau 3.11 : Répartition des flux selon l'année d'étude en 2011

	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux de promotion		86,4%	91,9%	87,6%	90,2%	80,5%
Taux de redoublement	1,2%	4,7%	2,1%	5,2%	2,4%	3,1%
Taux d'abandon	12,4%	3,4%	10,3%	4,7%	17,1%	5,2%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Le taux d'abandon, estimé à 8,9% en 2011, est toujours élevé, même s'il existe une amélioration par rapport à l'année d'avant où cette proportion se situait à 10,6%. La baisse notée est essentiellement due à la forte chute du niveau d'abandon observée en classe de CM2 entre ces deux années. De 17,9% en 2010, ce taux d'abandon au CM2 est passé à 5,2% en 2011, soit une diminution de 12,7 points de pourcentage. Une diminution du taux d'abandon est également notée au CI, et au CM1, même si celui-ci reste encore élevé en classe de CI (12,4%), CE1 (10,3%) et CM1 (17,1%). La persistance des abandons précoces, en CI, pourrait s'expliquer par les écoles à cycle incomplet qui n'offrent pas souvent la possibilité de redoubler, contraignant les élèves à l'abandon.

Le taux de redoublement, quant à lui, est faible dans l'ensemble. Il varie entre 1,2% au CI et 5,2% au CE2.

Pour ce qui est de la promotion, elle se traduit par de forts taux au primaire. Ils fluctuent entre 80,5% (CM2) et 91,9% (CE1). Le taux a atteint les niveaux de : 86,4% au CP, 87,6% au CE2, 90,2% au CM1 et 80,5% au CM2.

Tableau 3.12 : Répartition des flux par académie

Académie	Promotion			Redoublement			Abandon		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	92,90%	92,50%	92,70%	4,60%	4,10%	4,40%	2,50%	3,40%	2,90%
Diourbel	86,70%	85,20%	85,80%	2,60%	4,10%	2,60%	10,70%	12,30%	11,60%
Fatick	87,50%	88,30%	87,90%	3,20%	3,20%	3,20%	9,30%	8,50%	8,90%
Kaffrine	81,70%	81,00%	81,30%	1,80%	2,10%	1,90%	16,50%	17,00%	16,80%
Kaolack	87,50%	84,80%	86,10%	3,30%	3,10%	3,20%	9,10%	12,00%	10,60%
Kédougou	88,70%	88,50%	88,60%	0,60%	0,50%	0,60%	10,70%	11,00%	10,80%
Kolda	82,70%	80,30%	81,50%	3,20%	3,50%	3,30%	14,20%	16,20%	15,20%
Louga	84,70%	84,90%	84,80%	2,00%	2,00%	2,00%	13,20%	13,10%	13,20%
Matam	82,60%	86,50%	84,80%	1,40%	1,30%	1,30%	15,90%	12,20%	13,80%
Sédhiou	85,00%	85,50%	85,20%	3,30%	3,50%	3,40%	11,70%	11,00%	11,40%
St-Louis	89,90%	91,20%	90,60%	2,40%	2,10%	2,30%	7,70%	6,70%	7,10%
Tamba	84,00%	83,80%	83,90%	1,50%	1,40%	1,50%	14,50%	14,70%	14,60%
Thiès	89,70%	90,90%	90,30%	3,40%	3,20%	3,30%	6,90%	5,90%	6,40%
Ziguinchor	87,30%	89,10%	88,20%	2,70%	2,80%	2,80%	9,90%	8,10%	9,10%
SENEGAL	88,00%	88,10%	88,00%	3,10%	3,00%	3,00%	8,90%	9,00%	8,90%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Au niveau régional, le plus fort taux de déperdition scolaire dans le niveau primaire est observé en 2011 dans la région de Kaffrine avec un taux d'abandon au primaire, s'établissant à 16,8% des élèves inscrits dans ce cycle tous sexes confondus contre 17,0% pour les filles. Les régions qui enregistrent des taux d'abandon assez avoisinants de celui de Kaffrine sont celles de Kolda et de Tambacounda où les taux sont respectivement de 15,2% et 14,6%. La région de Dakar est celle qui enregistre le taux d'abandon le plus faible, soit 2,9%.

III.2.8. ACHEVEMENT DU CYCLE ELEMENTAIRE

En 2011, le taux d'achèvement au primaire, c'est-à-dire le pourcentage d'élèves qui terminent la dernière année de l'école primaire, se situe à 66,5%. L'achèvement au primaire est plus élevé chez les filles avec un taux de 70,8% contre 62,6% pour les garçons. Ce taux au niveau global demeure encore loin de celui de 95% que s'est fixé le Sénégal comme objectif à atteindre d'ici à 2015, dans la Lettre de politique sectorielle de l'Education.

Tableau 3.13 : Taux d'achèvement par région en 2011

Académie	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	83,5%	102,1%	92,3%
Diourbel	33,1%	45,2%	38,9%
Fatick	65,6%	69,6%	67,6%
Kaffrine	24,8%	29,8%	27,2%
Kaolack	71,7%	79,2%	75,3%
Kédougou	90,3%	71,3%	81,1%
Kolda	71,9%	69,0%	70,5%
Louga	51,5%	50,0%	50,7%
Matam	45,7%	66,9%	55,8%
Sédhiou	76,5%	71,4%	74,2%
St-Louis	60,8%	79,5%	69,8%
Tambacounda	45,3%	44,4%	44,9%
Thiès	70,2%	82,7%	76,2%
Ziguinchor	78,9%	79,0%	79,0%
SENEGAL	62,6%	70,8%	66,5%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Il faut remarquer que la contribution des régions au taux d'achèvement national du primaire est loin d'être égalitaire. Un grand écart existe entre la région de Dakar, avec son taux de 92,3% qui est proche du seuil de l'objectif de 95% contenu dans la lettre de politique sectorielle de l'éducation, et les autres régions. En effet, le gap qui sépare Dakar de la région qui la suit de près à savoir celle de Kédougou (81,1%) est de 11,2 points de pourcentage. En revanche, les régions qui ont le plus contribué à affaiblir le taux d'achèvement au niveau national sont celles de Kaffrine (27,2%), de Diourbel (38,9%) et de Tambacounda (44,9%) où moins de cinq personnes sur dix, âgées de 12 ans, achèvent le cycle en question.

III.2.9. REUSSITE AU CERTIFICAT DE FIN D'ETUDES ELEMENTAIRES (CFEE)

L'enseignement primaire est sanctionné par le Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE). Le taux de réussite au CFEE constitue une des mesures de la qualité de l'enseignement primaire dans la mesure où cet examen au niveau national permet d'apprécier de façon commune les compétences des élèves de divers horizons.

L'enseignement primaire au Sénégal a connu, en 2011, un recul du taux de réussite des candidats au CFEE. S'élevant à 68,6% en 2010, le taux de réussite au CFEE s'est établi à 55,3% en 2011, soit une réduction de 13,3 points de pourcentage.

Au niveau des académies, ce taux se situe entre 50% et 60% dans la majorité des régions. Toutefois, un léger démarquage des régions de Fatick (44,7%) et de Kaffrine (46,4%) est à relever. Les régions de Kédougou et de Kolda sont celles qui se sont largement écartées du groupe dans les deux sens. La première a enregistré un taux 91,6% tandis que la seconde n'a réalisé que 27,1% de réussite au CFEE de 2011.

S'agissant de la répartition selon le sexe, le constat qui se dégage est que les garçons se distinguent nettement des filles au niveau du taux de réussite au CFEE. Cette distinction est observée aussi bien au niveau national que régional (dans toutes les académies). Le taux de réussite au CFEE est de 52,8% chez les filles contre 57,9% chez les garçons.

Tableau 3.14 : Taux de réussite par région en 2011

Académie	Inscrits			Présents			Taux Admis		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dakar	24656	22350	47006	24345	21963	46308	60,2%	62,5%	61,3%
Diourbel	5414	4646	10060	5063	4371	9434	55,3%	63,7%	59,2%
Fatick	7609	7079	14688	7500	6972	14472	41,6%	48,0%	44,7%
Kaffrine	2413	2189	4602	2350	2097	4447	39,9%	53,8%	46,4%
Kaolack	8540	7808	16348	8358	7619	15977	47,1%	54,6%	50,7%
Kédougou	1430	1949	3379	1373	1879	3252	89,7%	93,0%	91,6%
Kolda	5558	5890	11448	5248	5579	10827	23,8%	30,2%	27,1%
Louga	5321	4753	10074	5213	4640	9853	57,0%	63,5%	60,1%
Matam	3884	2853	6737	3815	2783	6598	55,8%	60,0%	57,6%
Sédhiou	3949	5264	9213	3867	5140	9007	51,7%	57,0%	54,7%
St-Louis	8104	6750	14854	7986	6600	14586	48,5%	54,7%	51,3%
Tamba	4112	4386	8498	4000	4244	8244	61,4%	68,2%	64,9%
Thiès	15963	14393	30356	15588	14058	29646	54,9%	60,3%	57,4%
Ziguinchor	7024	7592	14616	6770	7351	14121	54,1%	56,0%	55,1%
SENEGAL	103977	97902	201879	101476	95296	196772	52,8%	57,9%	55,3%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.3. ENSEIGNEMENT MOYEN

Le moyen secondaire constitue l'intermédiaire entre le primaire et le secondaire. Correspondant à quatre années d'études, il comprend la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième et se termine avec l'obtention du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Les élèves de ce cycle sont généralement âgés de 13 à 16 ans. Seront abordés dans cette section : l'accès au moyen, les dotations en établissements, l'efficacité interne du système, et les éléments relatifs à l'intensité de la scolarisation dans le moyen et à la réussite au BFEM.

III.3.1. TRANSITION

L'accès à l'éducation dans le cycle moyen est évalué par le biais du taux de transition. Pour ce cycle, le taux de transition représente la proportion d'élèves de CM2 qui sont admis en sixième. En 2011, le taux de transition au niveau national s'est hissé à 90,5%. Il a connu une augmentation de 21,7 points par rapport à l'année précédente. Ce rebondissement du taux serait le résultat de l'adoption de la politique du passage en sixième avec une moyenne de 5 sur 10.

L'analyse de la transition selon les académies (excepté celles de Fatick et Kaolack) met en lumière le fait que celle-ci n'est pas uniforme dans les régions du Sénégal. En effet, l'écart entre la première région et la dernière est de 20,4 points de pourcentage. Au niveau de l'académie de Thiès, première région en termes de transition, le niveau d'accès à l'enseignement moyen a atteint 97,7%. Elle est suivie de près par les régions de Saint Louis (95,9%) et de Dakar (94,2%). Les régions de Matam, Tambacounda et Kolda ont enregistré les plus faibles taux de transition dans le moyen. Leurs taux se situent respectivement à 79,9%, 79,7% et 77,3%.

Il faut noter que les données disponibles n'ont pas permis de fournir cet indicateur pour les régions de Fatick et de Kaolack.

S'agissant de la répartition selon le genre, les statistiques mettent en avant, pour l'année 2011, un taux d'accès à l'enseignement moyen des garçons qui est supérieur à celui des filles (91,4% contre 89,6%). Toutefois, les régions de Dakar, de Louga, de Matam et de Ziguinchor n'ont pas observé cette tendance. Les régions de Diourbel, Kédougou et Kolda sont celles où l'écart entre les taux observés entre les deux sexes est plus accentué.

Tableau 3.15 : Accès à l'enseignement moyen selon le sexe et l'académie en 2011

Académie	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	93,4%	94,9%	94,2%
Diourbel	87,3%	77,3%	81,8%
Kaffrine	87,3%	80,5%	83,8%
Kédougou	94,8%	80,5%	88,7%
Kolda	82,5%	71,7%	77,3%
Louga	85,2%	90,0%	87,6%
Matam	75,4%	83,9%	79,9%
Sédhiou	92,0%	85,5%	89,3%
St-Louis	97,4%	94,6%	95,9%
Tambacounda	83,2%	75,8%	79,7%
Thiès	99,2%	96,3%	97,7%
Ziguinchor	91,7%	93,3%	92,4%
Sénégal	91,4%	89,6%	90,5%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.3.2. ETABLISSEMENTS DU MOYEN

En 2011, le Sénégal comptait 1373 établissements d'enseignement moyen répartis sur le territoire national. Comparativement à 2010, ce réseau d'établissements s'est étendu de 17,6%. Les établissements privés représentent près de 34% du nombre total et la zone urbaine concentre les 58%.

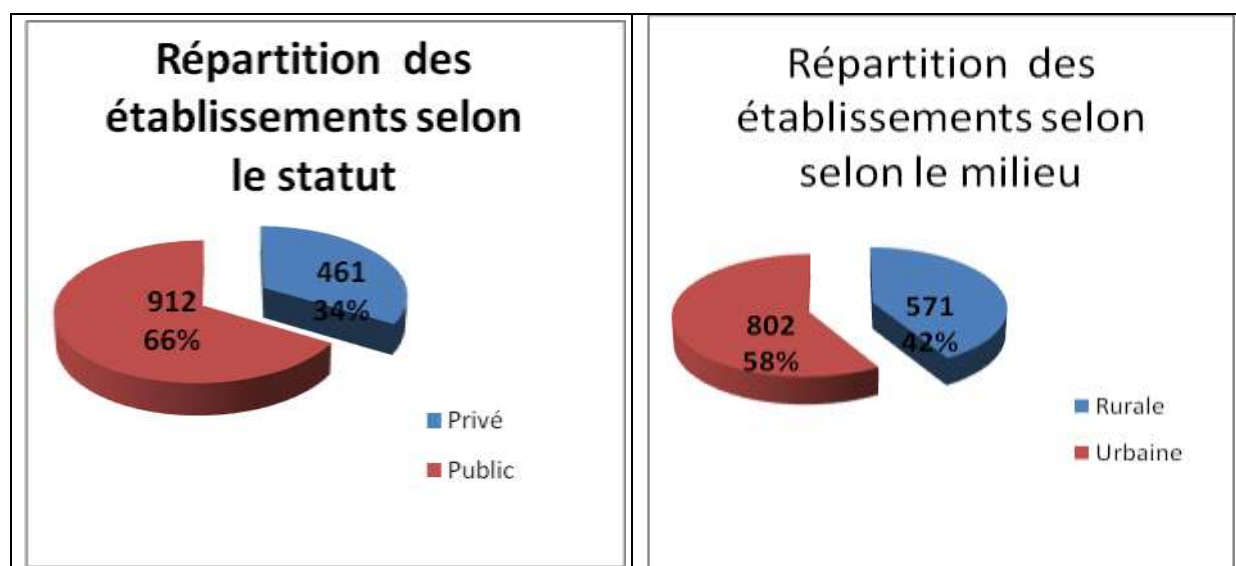
Similairement à la situation dans le primaire, l'analyse selon la région met en exergue une plus grande présence d'établissements à Dakar (24,5%) et Thiès (12,7%). Les régions de Kédougou (1,7%), de Kaffrine (2,1%) et Tambacounda (3,8%) sont les régions les moins denses en termes de nombre d'établissements de l'enseignement moyen.

A Dakar, un peu plus de sept structures sur dix (71,7%) sont constituées d'établissements privés. La part du privé est plus faible à Matam (7,8%) et à Kédougou (8,3%).

Tableau 3.16 : Répartition régionale des écoles selon le statut et selon l'académie en 2011

Académie	Public	Privé	% privé	Total	Pourcentage
Dakar	95	241	71,7%	336	24,5%
Diourbel	40	19	32,2%	59	4,3%
Fatick	74	23	23,7%	97	7,1%
Kaffrine	24	5	17,2%	29	2,1%
Kaolack	83	19	18,6%	102	7,4%
Kédougou	22	2	8,3%	24	1,7%
Kolda	57	10	14,9%	67	4,9%
Louga	57	14	19,7%	71	5,2%
Matam	59	5	7,8%	64	4,7%
Sédhiou	58	10	14,7%	68	5,0%
St Louis	84	15	15,2%	99	7,2%
Tambacounda	44	8	15,4%	52	3,8%
Thiès	118	57	32,6%	175	12,7%
Ziguinchor	97	33	25,4%	130	9,5%
SENEGAL	912	461	33,6%	1373	100,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Graphique 3.5: Répartition des écoles selon le statut et selon le milieu en 2011


Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.3.3. INTENSITE DE LA SCOLARISATION AU MOYEN

En 2011, le taux de scolarisation à l'enseignement moyen est de 53,2% au Sénégal. Ce faible taux s'explique en partie par la faiblesse du nombre de personnes fréquentant le moyen dans les régions de Diourbel (26%), Kaffrine (18,3%), Louga (34,2%), Matam (32,3 %) et Kolda (29,3%). En outre, les régions de Dakar (83,6%) et de Ziguinchor (86,7%) se retrouvent avec des taux qui dépassent largement la moyenne nationale.

Tableau 3.17 : Taux brut de scolarisation par académie et par sexe en 2011

Académie	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	79,5%	87,7%	83,6%
Diourbel	26,6%	25,4%	26,0%
Fatick	61,6%	66,2%	63,9%
Kaffrine	19,9%	16,7%	18,3%
Kaolack	64,2%	58,8%	61,6%
Kédougou	63,0%	32,1%	47,9%
Kolda	51,2%	36,1%	43,8%
Louga	33,7%	34,7%	34,2%
Matam	31,0%	33,7%	32,3%
Sédhiou	70,4%	38,8%	54,9%
St-Louis	49,7%	55,6%	52,6%
Tamba	33,6%	24,8%	29,3%
Thiès	58,9%	62,1%	60,5%
Ziguinchor	88,7%	84,6%	86,7%
Sénégal	54,0%	52,4%	53,2%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.3.4. REUSSITE AU BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (BFEM)

En 2011, le taux de réussite au BFEM au Sénégal s'est établi à 53,2%. Il a progressé de 5,7 points par rapport à 2010 où il était de 47,5%. Au niveau des académies, les régions de Matam et de Ziguinchor ont enregistré les taux de réussite les plus élevés (67%). La région de Kolda, avec un taux de 41,6%, a enregistré le plus faible pourcentage de réussite. Par ailleurs, la région de Dakar (48,9%) figure parmi les quatre régions où le taux de réussite au BFEM est le plus faible (inférieur à 50%).

A l'image de ce qui s'est produit au niveau primaire où la proportion des garçons ayant réussi à leur examen était supérieure à celle des filles, l'enseignement moyen est caractérisé par un taux de réussite des garçons qui dépasse de 8 points de pourcentage celui des filles (57,1% contre 49,1%). A Kédougou par exemple, l'écart est supérieur à dix huit points.

Tableau 3.18 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et la région et en 2011

Académie	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	51,9%	46,4%	48,9%
Diourbel	59,5%	47,9%	53,9%
Fatick	57,2%	54,1%	55,7%
Kaffrine	52,1%	39,9%	46,9%
Kaolack	56,6%	45,8%	51,6%
Kédougou	56,2%	37,9%	50,1%
Kolda	46,3%	34,1%	41,6%
Louga	64,5%	53,5%	59,0%
Matam	70,6%	63,8%	67,4%
Sédhiou	63,8%	53,7%	58,6%
St-Louis	49,6%	42,5%	47,7%
Tambacounda	54,1%	45,3%	50,6%
Thiès	58,6%	49,0%	53,7%
Ziguinchor	70,1%	63,6%	67,3%
SENEGAL	57,1%	49,1%	53,2%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.3.5. EFFICACITE INTERNE DANS LE CYCLE MOYEN

En termes d'efficacité interne, le taux de redoublement se situe à 16,9% au niveau national. Ce taux global dans le cycle est tiré par le redoublement élevé en troisième (22,1%).

Concernant la promotion dans le moyen, les trois quarts des élèves (75,3%) passent en classe supérieure. La promotion est plus remarquée au passage de la cinquième à la quatrième. En effet, le taux de promotion en quatrième de 82,9% est le plus élevé dans le cycle. S'agissant de la déperdition scolaire dans le moyen, le taux d'abandon s'est élevé à 7,9%.

Tableau 3.19 : Répartition des flux par année d'études en 2011

	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième
Taux de promotion		80,0%	82,9%	79,6%
Taux de redoublement	14,3%	13,8%	18,1%	22,8%
Taux d'abandon	5,7%	3,2%	2,3%	22,1%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

En 2011, les indicateurs de l'efficacité interne sont légèrement en faveur des hommes. En effet, le taux de promotion des garçons, évalué à 75,7%, dépasse légèrement celui des filles (74,8%). En outre, les filles font plus face au redoublement (17,1% contre 16,6% pour les garçons) et sont plus contraintes à l'abandon (8,1% contre 7,7%).

Tableau 3.20 : Répartition des flux selon l'académie en 2011

Académie	Promotion			Redoublement			Abandon		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	76,7%	78,6%	77,7%	14,1%	12,9%	13,5%	9,2%	8,5%	8,8%
Diourbel	78,7%	75,8%	77,3%	15,2%	17,6%	16,4%	6,1%	6,6%	6,3%
Fatick	50,5%	80,3%	78,7%	16,3%	17,3%	16,7%	33,3%	2,4%	4,6%
Kaffrine	33,2%	82,1%	85,2%	16,8%	19,7%	18,1%			
Kaolack	77,0%	72,4%	74,9%	16,7%	18,8%	17,7%	6,2%	8,8%	7,4%
Kédougou	81,9%	69,2%	77,4%	20,7%	16,3%	19,1%			
Kolda	67,0%	60,0%	64,3%	22,0%	26,1%	23,5%	11,0%	13,9%	12,1%
Louga	82,2%	82,2%	82,2%	11,8%	13,6%	12,7%	5,9%	4,2%	5,1%
Matam	76,5%	71,5%	74,0%	17,0%	16,1%	16,5%	6,5%	12,4%	9,5%
Sédhiou	75,3%	68,4%	73,0%	19,9%	21,4%	20,4%	4,9%	10,2%	6,6%
St-Louis	80,0%	81,1%	80,6%	15,6%	18,5%	17,0%	4,4%	0,4%	2,4%
Tambacounda	66,4%	61,4%	64,4%	21,4%	24,7%	22,7%	12,3%	13,8%	12,9%
Thiès	75,7%	70,9%	73,4%	16,8%	17,4%	17,1%	7,5%	11,7%	9,5%
Ziguinchor	70,2%	70,2%	70,2%	19,2%	21,6%	20,3%	10,6%	8,2%	9,5%
SENEGAL	75,7%	74,8%	75,3%	16,6%	17,1%	16,9%	7,7%	8,1%	7,9%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement secondaire est destiné à la population potentielle d'élèves de 17 à 19 ans et comprend trois années d'études. Il commence par la classe de seconde et finit par la terminale. Ce cycle est sanctionné par l'obtention du baccalauréat.

L'accès en classe de seconde est assuré par l'obtention d'une moyenne de 10/20 en troisième. L'enseignement secondaire est scindé en général et technique. Cette section porte exclusivement sur l'enseignement secondaire général en abordant les points suivants : la transition, les établissements, les effectifs, l'intensité, l'efficacité interne et la réussite au baccalauréat. Les élèves de l'enseignement général se répartissent autour de séries littéraires et scientifiques.

III.4.1. TRANSITION

La transition désigne le passage du moyen au secondaire. Entre la classe de troisième et la classe de seconde, le passage se fait grâce à l'obtention d'une moyenne de 10 sur 20. De ce fait, le taux de transition diffère potentiellement du taux de réussite au BFEM. En terme de transition, le Sénégal s'est fixé un objectif d'atteindre un taux de 68% en 2015.

En 2011, le taux de transition est de 55,1% au niveau national, soit une augmentation de cinq points par rapport à 2010 où le taux était à 50,1%. La transition est plus élevée chez les garçons que chez les filles (57,3% contre 52,5%). Une analyse de la situation au niveau des académies régionales révèle un fort taux de transition pour Saint-Louis (71,8%) contre un taux minimal de 33,5% à Kédougou.

Tableau 3.21 : Taux de transition en 2011 selon le sexe et l'académie

Académie	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	57,3%	53,9%	55,5%
Diourbel	64,3%	49,8%	57,6%
Fatick	52,1%	45,4%	49,0%
Kaffrine	64,1%	65,0%	64,5%
Kaolack	51,3%	41,3%	47,0%
Kédougou	33,5%	33,4%	33,5%
Kolda	42,1%	33,8%	39,1%
Louga	74,7%	61,4%	68,6%
Matam	53,9%	43,3%	49,0%
Sédhiou	47,2%	52,4%	48,6%
St Louis	73,5%	69,9%	71,8%
Tambacounda	51,8%	42,6%	48,1%
Thiès	62,5%	51,7%	57,3%
Ziguinchor	56,9%	61,8%	58,9%
SENEGAL	57,3%	52,5%	55,1%

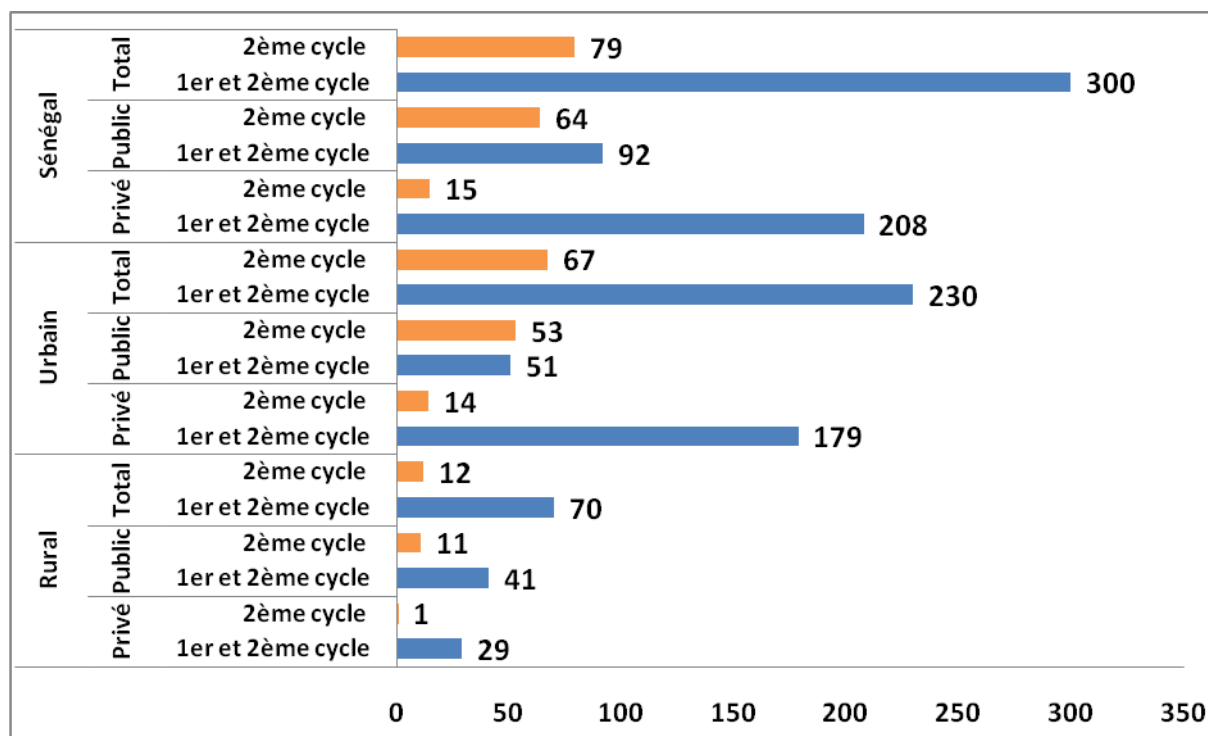
Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.4.2. ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE

L'enseignement moyen et secondaire fait preuve d'une particularité. En fait, il existe des établissements abritant des enseignements du moyen uniquement, des établissements abritant le secondaire seulement et une troisième catégorie qui abrite les deux cycles. En 2011, le réseau des établissements dispensant un enseignement secondaire est constitué de 379 structures. Ce nombre a connu une progression de 16,3%. Cette progression serait en partie le résultat de l'érection de certains Collèges

d'Enseignement Moyen (CEM) en lycée. En effet, le nombre d'établissements où cohabitent le niveau moyen et celui secondaire a connu une hausse de 18,6%, alors que les structures dispensant uniquement le niveau secondaire n'ont enregistré qu'une progression de 8,2%.

Graphique 3.6: Répartition des établissements dispensant un enseignement secondaire, en 2011



Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

L'analyse de la répartition des établissements selon la zone d'implantation fait apparaître des disparités. Les établissements du secondaire sont pour la majorité implantés en milieu urbain. En effet, 297 sur les 379 que compte le réseau des établissements du secondaire sont en zone urbaine.

L'examen de la situation selon le statut fait ressortir une proportion de 58,8% d'établissements privés.

III.4.3. EFFECTIFS DANS LE SECONDAIRE

En 2011, l'effectif des élèves accueillis dans le secondaire s'est élevé à 178547 élèves dont 77 263 filles, soit un taux de participation féminine de 43,3%. L'effectif a connu un accroissement de 14,5%, comparativement à 2010 où le total des apprenants de ce cycle s'élevait 155 930 élèves. Chez les filles, le taux d'accroissement de l'effectif est de 18,2%.

L'analyse régionale de la répartition de l'effectif fait apparaître des disparités notoires. La région de Dakar rassemble 31,6% de l'effectif global, soit presque 30 points de pourcentage de plus que la région Kédougou (0,7%).

Tableau 3.22 : Répartition de l'effectif par académie selon le sexe, en 2011

Académie	Garçons	Filles	Total	
			Total	Pourcentage
Dakar	28161	28218	56379	31,6%
Diourbel	5362	3351	8713	4,9%
Fatick	5392	3725	9117	5,1%
Kaffrine	1615	935	2550	1,4%
Kaolack	6579	3904	10483	5,9%
Kédougou	830	393	1223	0,7%
Kolda	3836	1860	5696	3,2%
Louga	4408	3126	7534	4,2%
Matam	1691	1119	2810	1,6%
Sédhiou	3958	1465	5423	3,0%
St Louis	6469	5503	11972	6,7%
Tambacounda	3504	1857	5361	3,0%
Thiès	15592	12334	27926	15,6%
Ziguinchor	13887	9473	23360	13,1%
SENEGAL	101284	77263	178547	100,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.4.4. INTENSITE DE LA SCOLARISATION

Le niveau secondaire est peu fréquenté au Sénégal. En 2011, le TBS au secondaire s'est situé seulement à 21,7% au niveau national. Ce niveau national est surtout tiré à la baisse par les régions de Kaffrine, de Matam et de Diourbel, où le TBS au secondaire atteint difficilement les 10%. Les taux observés dans ces dernières se situent respectivement à 6,6%, 7,7% et 10,0%. Les régions de Ziguinchor (48,9%), de Dakar (38,8%) et de Thiès (26,6%) constituent les seules où le TBS dépasse le quart pour ce cycle d'enseignement.

Tableau 3.23 : Taux brut de scolarisation par académie et selon le sexe en 2011 et indice de parité

Académie	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité
Dakar	40,2%	37,5%	38,8%	0,93
Diourbel	12,7%	7,5%	10,0%	0,59
Fatick	19,6%	14,3%	17,0%	0,73
Kaffrine	8,3%	4,9%	6,6%	0,59
Kaolack	23,6%	14,4%	19,1%	0,61
Kédougou	15,2%	7,6%	11,5%	0,50
Kolda	17,2%	9,1%	13,3%	0,53
Louga	15,1%	11,0%	13,1%	0,73
Matam	9,2%	6,3%	7,7%	0,68
Sédhiou	24,8%	10,0%	17,7%	0,40
Saint-Louis	21,1%	19,1%	20,1%	0,91
Tambacounda	12,8%	7,1%	10,0%	0,55
Thiès	28,5%	24,0%	26,3%	0,84
Ziguinchor	55,6%	41,5%	48,9%	0,75
Sénégal	24,3%	18,9%	21,7%	0,78

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

En considérant la répartition selon le sexe dans le secondaire, on note, à l'image du cycle moyen, une prédominance de l'intensité de la scolarisation des garçons (24,3%) sur celle des filles (18,9%). Cette situation au niveau global prévaut dans toutes les régions. De ce fait, l'indice de parité au secondaire reste inférieur à l'unité dans toutes les académies. Les régions où l'écart est plus réduit sont celles de Saint-Louis (2 points), Dakar (2,7 points) et Matam (2,9 points).

III.4.5. EFFICACITE INTERNE DANS LE SECONDAIRE

Le taux de redoublement est l'indicateur retenu dans cette section pour mesurer l'efficacité interne dans le secondaire. Il se décline en 13,1% en seconde, 15,1% en première et 26,2% en terminale. Le taux élevé du redoublement en terminale peut s'expliquer par l'exigence de l'obtention du baccalauréat qui reste l'unique voie pour la transition entre le secondaire général et le supérieur. Dans tous les niveaux, les garçons sont plus passibles au redoublement.

Tableau 3.24 : Taux de redoublement par année d'étude et par sexe en 2011

	Seconde	Première	Terminale	Total
Filles	12,9%	14,7%	26,1%	17,8%
Garçons	13,4%	15,5%	26,4%	18,3%
Ensemble	13,1%	15,1%	26,2%	18,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

L'analyse régionale du phénomène de redoublement au secondaire fait ressortir de plus forts taux à Tambacounda (29,4%) et à Kédougou (30,9%). Le phénomène est moins intense à Kaffrine (5,6%), Matam (8,8%) et Kaolack (9,9%). La région de Dakar constitue la seule où le taux de redoublement chez les filles est plus faible que celui des garçons.

Tableau 3.25 : Taux de redoublement par académie et par sexe en 2011

Académie	Garçons	Filles	Total
Dakar	16,2%	15,8%	16,0%
Diourbel	18,2%	20,3%	19,0%
Fatick	12,5%	14,7%	13,3%
Kaffrine	5,4%	6,0%	5,6%
Kaolack	9,8%	10,1%	9,9%
Kédougou	29,6%	34,9%	30,9%
Kolda	14,2%	13,3%	13,9%
Louga	13,0%	16,7%	14,5%
Matam	7,3%	11,3%	8,8%
St-Louis	16,3%	18,0%	17,0%
Tambacounda	28,1%	32,0%	29,4%
Thiès	19,1%	19,4%	19,2%
Ziguinchor	24,6%	27,0%	25,5%
Sénégal	17,8%	18,3%	18,0%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

III.4.6. REUSSITE AU BACCALAUREAT

Le baccalauréat constitue le dernier examen avant d'intégrer l'enseignement supérieur. En 2010, le nombre de candidats pour cet examen est estimé à 72454 élèves sénégalais sur le territoire national et dans la capitale gambienne (Banjul). Cet effectif était reparti entre 41644 garçons et 30810 filles.

Sur l'ensemble des inscrits, il a été noté l'absence de 1583 candidats, soit un effectif total de 70871 élèves présents sur les centres d'examen.

Le taux de réussite à cet examen en 2010 s'est établi à 42,2%. La réussite est légèrement plus élevée chez les hommes (42,6%) et que chez les femmes (41,6%).

Tableau 3.26 : Taux de réussite au bac par académie et selon le sexe en 2010

Académie	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	43,5%	43,3%	43,4%
Diourbel	46,6%	51,6%	49,8%
Fatick	46,6%	46,7%	46,7%
Kaffrine	37,1%	49,9%	46,3%
Kaolack	46,3%	48,3%	47,6%
Kédougou	43,4%	40,8%	41,3%
Kolda	22,8%	27,8%	26,3%
Louga	61,5%	64,4%	63,1%
Matam	62,3%	64,8%	64,0%
Saint-Louis	44,3%	47,6%	46,2%
Sédhiou	24,2%	31,6%	29,9%
Tambacounda	36,3%	42,6%	40,8%
Thiès	43,8%	47,3%	45,8%
Ziguinchor	26,0%	29,8%	28,4%
SENEGAL	41,6%	42,6%	42,2%

Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Les régions de Matam et de Louga sont celles qui ont enregistré les meilleurs taux de réussite au baccalauréat. La première citée, à savoir Matam, a enregistré un taux de réussite de 64,0% et la seconde 63,1%. Les régions qui ont obtenu les résultats les moins satisfaisants sont celles du sud avec Kolda (26,3%), Sédhiou (29,9%) et Ziguinchor (28,4%).

III.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enseignement technique et professionnel permet d'acquérir des compétences utiles pour mener une vie professionnelle active. Il figure parmi les priorités du Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF). L'enseignement technique et la formation professionnelle sont assurés au niveau des lycées techniques et des centres de formation professionnelle. Les centres de formation professionnelle concernent le privé et le public. L'enseignement technique et la formation professionnelle servent aussi à résorber, dans une certaine mesure, les déperditions scolaires.

Cette section aborde la situation du sous secteur de la Formation professionnelle et technique (FPT) en 2011. Les analyses sont faites essentiellement sur la base des données issues de la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et consignées dans l'Annuaire statistique de la formation professionnelle et technique de 2011.

La difficulté de recueillir des données concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle couverts au niveau des autres ministères, qui assurent quelques enseignements techniques, ne permet pas d'étendre le champ de l'analyse.

De plus, cette analyse ne distinguera pas, dans la plupart des cas, l'enseignement technique de la formation professionnelle, bien que certaines données puissent concerner parfois de façon spécifique l'un ou l'autre sous secteur.

III.5.1. ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Entre 2010 et 2011, le réseau des établissements couvrant la FPT est passé de 213 à 226 établissements, soit une augmentation de 6,1%. Le privé a capitalisé 145 sur les 213 structures, soit un pourcentage 64,2%.

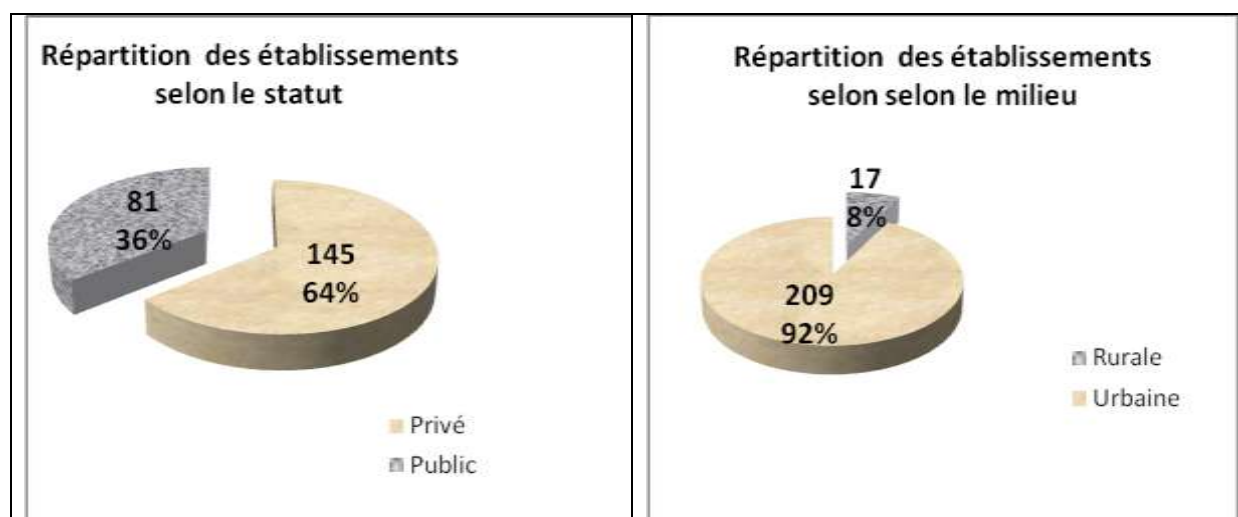
Les structures sont inégalement réparties selon le milieu et selon les académies. En effet, il est à relever que les structures sont principalement implantées en zone urbaine (92,5%).

S'agissant des académies, le tableau montre une concentration des structures dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et St-Louis qui abritent respectivement 45,1%, 16,4%, 7,5% et 6,2% des établissements. A l'inverse, les autres régions ont un faible poids en termes d'implantation d'établissements pour la FPT.

Tableau 3.27 : Répartition des établissements selon le statut et selon l'académie, en 2011

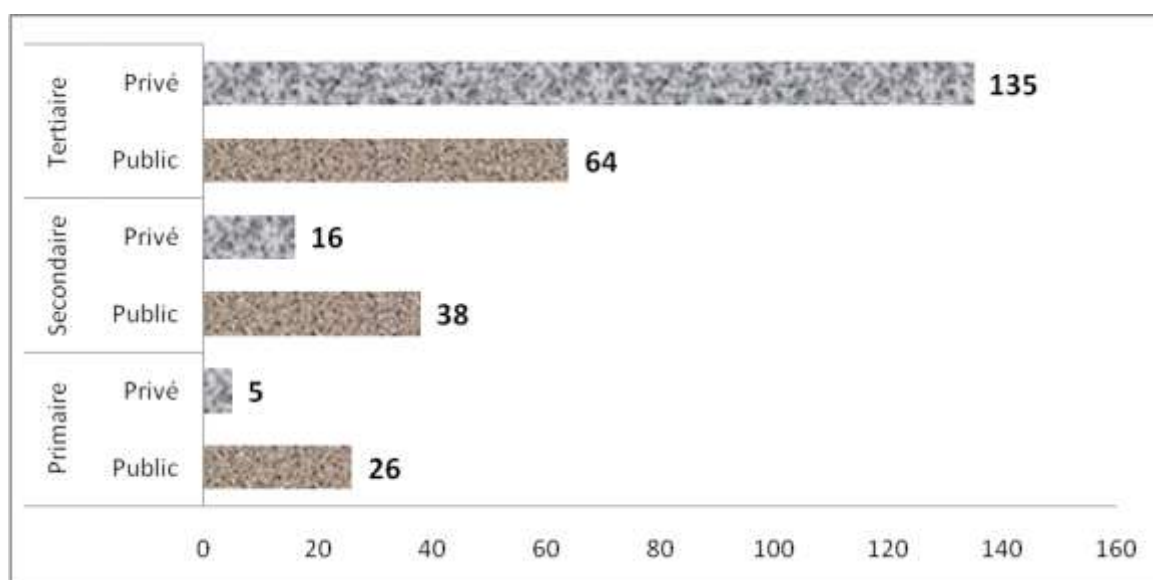
Académie	Public	Privé	% privé	Total	Pourcentage
Dakar	18	84	82,4%	102	45,1%
Diourbel	7	4	36,4%	11	4,9%
Fatick	6	1	14,3%	7	3,1%
Kaffrine	3	0	0,0%	3	1,3%
Kaolack	3	7	70,0%	10	4,4%
Kédougou	3	0	0,0%	3	1,3%
Kolda	4	2	33,3%	6	2,7%
Louga	4	2	33,3%	6	2,7%
Matam	3	0	0,0%	3	1,3%
Sédhiou	1	0	0,0%	1	0,4%
St Louis	7	7	50,0%	14	6,2%
Tambacounda	4	2	33,3%	6	2,7%
Thiès	9	28	75,7%	37	16,4%
Ziguinchor	9	8	47,1%	17	7,5%
SENEGAL	81	145	64,2%	226	100,0%

Source : Annuaire Statistique de la formation professionnelle et technique, 2011

Graphique 3.7: Répartition des établissements selon le statut et selon le milieu en 2011


Source : Annuaire Statistique de la formation professionnelle et technique, 2011

L'examen de la répartition selon le secteur d'activité montre que les structures du secteur tertiaire sont plus présentes. En effet, dans plus de 88% des structures, l'enseignement dispensé comporte un volet orienté vers le tertiaire, et dans 23% des structures, il existe une prise en compte du volet secondaire et seuls 13% des structures forment dans des activités du primaire. Il faut noter que dans certains établissements, il peut coexister des formations orientées dans plus d'un secteur d'activité. C'est d'ailleurs ce qui explique que la somme des pourcentages fournis dépasse 100%.

Graphique 3.8 : Répartition des effectifs selon le secteur en 2011


Source : Annuaire Statistique de la formation professionnelle et technique, 2011

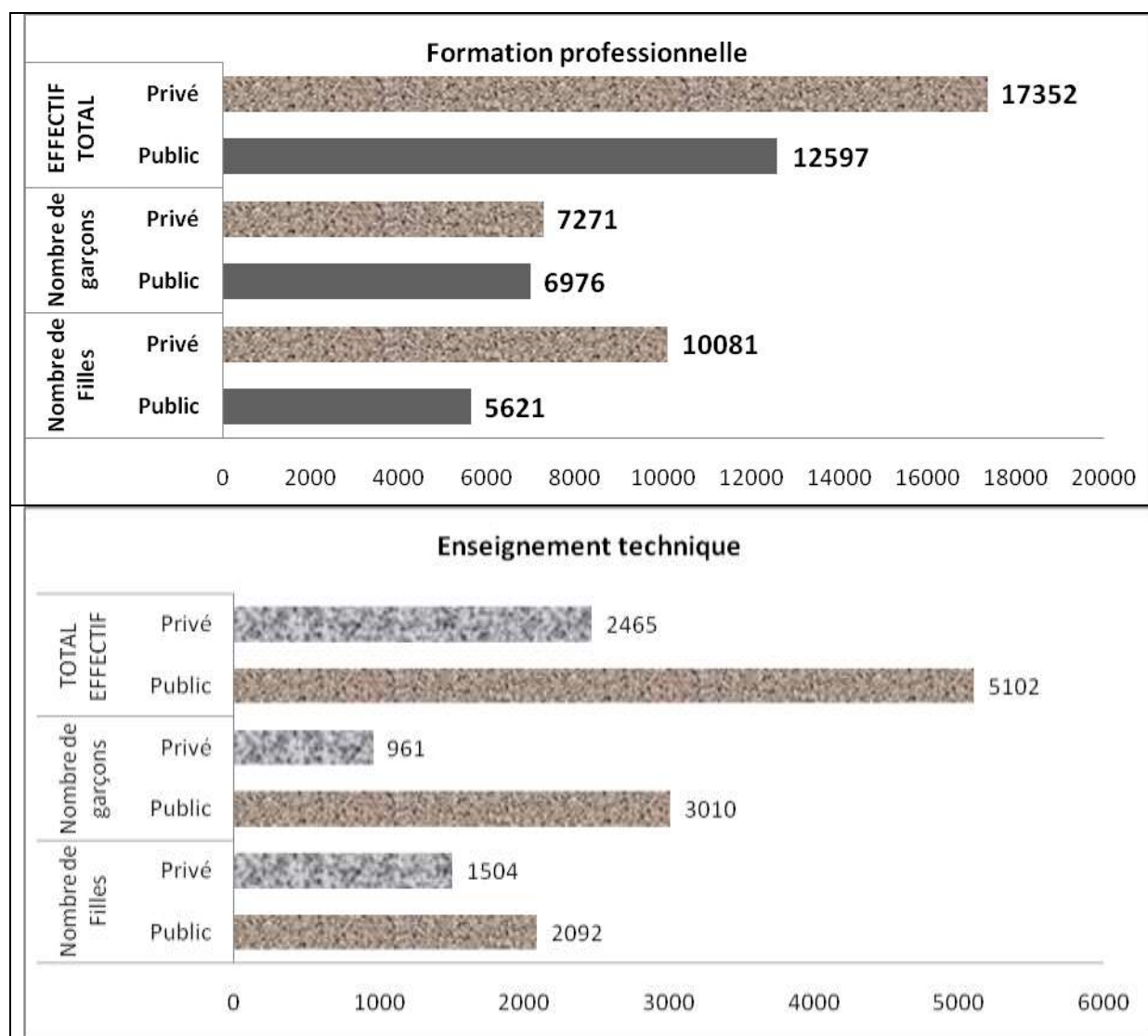
III.5.2. EFFECTIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'effectif des élèves dans le secteur de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) s'est établi à 37 516 en 2011 dont 51,4% de filles. Le privé accueille 57,9% de l'effectif et est constitué de 58,1% de filles.

L'enseignement technique accueille 7 567 sur les 37 516 élèves, soit un pourcentage de 20,2%. La part du privé, dans l'enseignement technique, s'élève à 32,6%.

L'effectif est inégalement réparti selon le milieu et selon les académies. Sa distribution selon le milieu est cohérente avec celle des établissements. En effet, 97,9% des élèves sont en milieu urbain.

Graphique 3.8: Répartition des effectifs selon le statut et selon le type de formation en 2011



Source : Annuaire Statistique de la formation professionnelle et technique, 2011

S'agissant des académies, celle de Dakar concentre 63,8% de l'effectif de la formation professionnelle et 57,7% de l'enseignement technique. A l'inverse, les régions nouvellement créées restent les plus desservies en termes de formation professionnelle. En plus de Dakar, seules 6 autres régions (Thiès (7,1%), St-Louis (6,2%), Kédougou (5,3%), Ziguinchor (1,5%), Diourbel (10,2%), et Kaolack (12,1%)) accueillent des élèves pour l'enseignement technique.

Tableau 3.28 : Répartition des effectifs selon l'académie, en 2011

Académie	Formation Professionnelle	Enseignement Technique	Total
Dakar	63,8%	57,7%	62,6%
Diourbel	3,1%	10,2%	4,5%
Fatick	2,0%	0,0%	1,6%
Kaffrine	0,3%	0,0%	0,3%
Kaolack	2,3%	12,1%	4,3%
Kédougou	0,8%	5,3%	1,7%
Kolda	1,6%	0,0%	1,3%
Louga	1,2%	0,0%	0,9%
Matam	1,1%	0,0%	0,8%
Sédhiou	0,4%	0,0%	0,3%
St Louis	5,3%	6,2%	5,5%
Tambacounda	1,2%	0,0%	1,0%
Thiès	12,3%	7,1%	11,2%
Ziguinchor	4,6%	1,5%	4,0%
SENEGAL	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Annuaire Statistique de la formation professionnelle et technique, 2011

Concernant l'évolution dans le temps, le nombre d'étudiants dans la FPT est resté stable entre 2010 et 2011, soit respectivement 37 473 et 37 516 élèves.

L'efficacité interne déclinée exclusivement en termes de redoublement fait ressortir en 2011 un décompte de 1257 redoublants dont 50,7% de filles dans les structures de la FPT.

Le taux de redoublement s'élève à 3,4%. Ce taux est quasiment le même selon le sexe (3,3% chez les filles et 3,4% chez les hommes).

III.6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur est assuré au niveau des universités, des centres universitaires régionaux et des écoles supérieures de formation. Il existe également dans l'enseignement supérieur des instituts supérieurs de formation. L'accès à l'enseignement supérieur est possible avec l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent. Dans un contexte où le TBS au secondaire général augmente (21,7% en 2011 contre 19,4% en 2010), une hausse de la demande d'accès au supérieur est attendue.

III.6.1. ETABLISSEMENTS

En 2010, le réseau des établissements de l'enseignement supérieur sénégalais comptait 127 structures. Le privé polarisait 117 sur les 127 structures, soit une proportion de 92,1%. Les établissements universitaires publics au nombre de cinq (5) constituaient le quart des structures universitaires existantes en 2010. L'essentiel des établissements se trouvait dans la région de Dakar (78,7%).

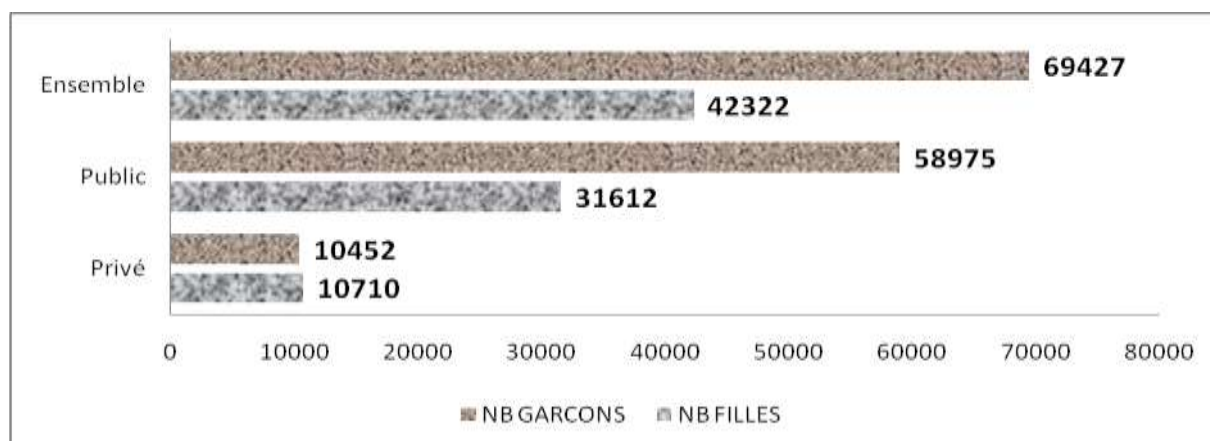
Tableau 3.29 : Répartition des établissements d'enseignement supérieur en 2010

Région	UNIVERSITE			GRANDE ECOLE			Total général
	PUBLIQUE	PRIVEE	Total	PUBLIQUE	PRIVEE	Total	
DAKAR	1	13	14	4	82	86	100
SAINT LOUIS	1	0	1	0	4	4	5
THIES	1	0	1	1	8	9	10
ZIGUINCHOR	1	2	3	0	5	5	8
DIOURBEL	1	0	1	0	0	0	1
KAOLACK	0	0	0	0	1	1	1
LOUGA	0	0	0	0	1	1	1
TAMBACOUNDA	0	0	0	0	1	1	1
Total général	5	15	20	5	102	107	127

SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur 2010

III.6.2. EFFECTIFS DANS LE SUPERIEUR

En 2011, les établissements d'enseignement supérieur ont rassemblé 111 749 étudiants constitués de 42 322 filles, soit une représentativité féminine de 37,9%. Le privé supérieur totalise 18,9% de cet effectif, soit un effectif 21162 étudiants dans le privé.

Graphique 3.9: Répartition des apprenants selon le statut des établissements en 2011

SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur, 2011

Cet effectif est composé 3,2% de redoublants. Chez les filles, les redoublantes font 2,6% de l'effectif alors que cette représentativité est de 3,5% pour les hommes.

La répartition régionale de l'effectif met en exergue une forte concentration dans la région de Dakar qui rassemble 82,8% des apprenants.

Tableau 3.30 : Répartition des apprenants selon la région, en 2011

Région	FILLES	FILLES REDOUBLANTS	GARÇONS	GARÇONS REDOUBLANTS	Total
Dakar	36316	600	56239	771	92 555
Diourbel	1263	302	2566	657	3829
Kaolack	170	0	150	0	320
St Louis	1612	0	3525	742	5137
Thies	1826	107	4061	148	5887
Ziguinchor	1135	85	2886	145	4021
Total	42322	1094	69427	2463	111749

SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur

III.7. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

L'objectif de la scolarisation universelle ne peut être atteint sans l'accompagnement de moyens financiers. Pour promouvoir l'éducation à l'échelle nationale par la progression des effectifs, un accompagnement des ressources allouées au secteur s'impose. Cette allocation de ressources est généralement assurée par les autorités gouvernementales.

Le développement du secteur éducatif est ainsi resté une des préoccupations majeures des gouvernants de notre pays. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), les dépenses publiques pour l'éducation doivent être portées à 6% du PIB. En 2010, ces dépenses sont évaluées, pour le Sénégal, à une valeur de 385,056 milliards, soit 6,04% du PIB.

L'examen des deux composantes de la dépense montre que le budget de fonctionnement pour le secteur de l'éducation représente 43,7% de l'ensemble des dépenses courantes de l'Etat et les dépenses d'investissement dans l'éducation ne font que 8,5% des dépenses en capital de l'Etat. Comparativement à 2009, la part des dépenses d'investissement attribuée au secteur de l'éducation a connu une hausse de 0,5 point et celle des dépenses courantes a enregistré une hausse de 1,3 point.

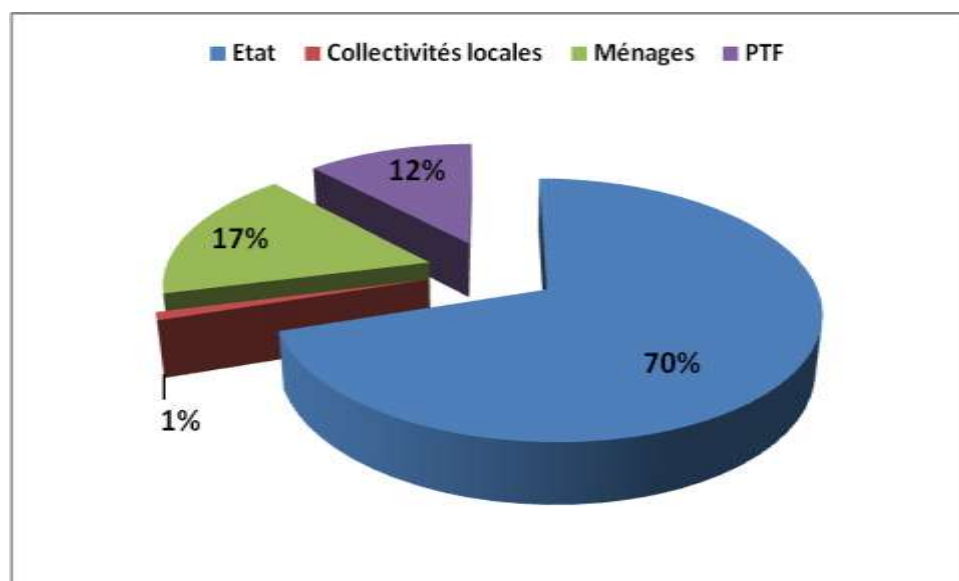
L'examen de la répartition du budget alloué au secteur de l'éducation en 2009 faisait état d'une large absorption des ressources par le sous secteur de l'enseignement primaire (41,9%). Cette concentration des ressources pourrait se justifier par le fait que la scolarisation primaire pour tous constitue l'OMD relatif à l'éducation. En outre, l'enseignement technique et la formation professionnelle, bien qu'étant la deuxième priorité de l'Etat en matière d'éducation et de formation, n'a pas pour autant occupé la seconde place dans la répartition des ressources. Seulement 9,1% des ressources y étaient destinées. Cette situation pourrait se justifier par le faible effectif dans la formation professionnelle et technique vis-à-vis des autres sous secteurs de l'éducation. En termes d'allocation de ressources, elle reste derrière le supérieur (19,9%), le secondaire général (12,6%) et le moyen (11,3%).

Même si l'Etat constitue le principal responsable du financement du secteur, les collectivités locales par le biais des transferts de compétences et de la gestion décentralisée concourent aussi au financement. Les ménages également assurent une partie de la charge éducative de leurs enfants, notamment en ce qui concernent les dépenses de fournitures, d'inscription.

En outre, les partenaires techniques et financiers (PTF) participent au financement par des contributions de diverses formes.

En 2010, la répartition des contributions des principaux acteurs se décline comme suit en termes de pourcentage : Etat (70%), collectivités locales (17%), PTF (12%) et ménages (1%).

Graphique 3.10: Répartition de contribution des différents bailleurs dans le financement de l'éducation, en 2010



Source : Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2011

Conclusion

L'examen de la situation de l'éducation montre une évolution positive des indicateurs de l'éducation sur les deux dernières années avec des effectifs augmentant à tous les niveaux d'enseignement, et particulièrement aux niveaux secondaire et supérieur.

Au niveau primaire, cycle retenu pour l'objectif de scolarisation universelle, même si le taux brut de scolarisation primaire reste élevé (93,9%), celui de l'achèvement demeure faible (66,5%).

Au vu de la faiblesse en termes d'infrastructures au primaire (l'eau et l'électricité) dans les régions nouvellement créées, il serait important d'explorer des pistes pour répondre aux exigences de la scolarité de ces entités administratives. Les exigences concernent également les dispositions à prendre en compte pour doter davantage les élèves en manuels scolaires, vu la faiblesse du ratio manuels/élève.

Introduction

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré en 2010 un Document de politique pour le secteur de l'emploi dans le cadre de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) qui couvre la période 2011-2015. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'emplois modernes, productifs, stables et incitatifs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Le contexte d'élaboration de ce Document de politique reste marqué au niveau régional par la « Déclaration de Ouagadougou ». Cette résolution du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue les 8 et 9 septembre 2004 à Ouagadougou invitait les pays membres à mettre l'emploi et la lutte contre la pauvreté au centre de leurs politiques de développement. En outre, la Dix-septième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (Malabo, juillet 2011) a pris l'engagement de « réduire de 2% par an sur une période de 5 ans le chômage des jeunes ».

L'année 2011 est aussi marquée par la réalisation de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Cette enquête qui comporte un module « emploi » très détaillé permet le suivi des principaux indicateurs d'emploi et d'activité.

Ce chapitre fait une analyse du secteur de l'emploi au Sénégal qui s'articule autour de deux points essentiels que sont : la présentation des grandes orientations de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE, 2011-2015) et les principaux résultats de l'ESPS-II concernant le secteur de l'emploi au Sénégal en 2011.

IV.1. GRANDES ORIENTATIONS DE LA NPNE 2011-2015

Le Gouvernement a élaboré et validé le Document de politique pour le secteur de l'emploi de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) en mars 2010 pour la période 2011-2015. Ce Document de politique, en se basant sur une approche programmatique, a identifié un certain nombre de stratégies pour arriver à terme à la création d'environ 725 000 emplois modernes dont 675 000 seraient mis au compte de la Politique Nationale de l'Emploi (secteurs modernes et la Fonction publique comprise).

L'élaboration de ce nouveau Document de politique a nécessité au préalable l'évaluation de celui élaboré en 1987. Cette évaluation a relevé certaines difficultés ayant nécessité son actualisation au rang desquelles :

- l'insuffisance d'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques macroéconomiques ;
- le niveau élevé du sous-emploi et de la pauvreté ;
- le manque d'informations sur le marché du travail et le manque de coordination qui rend difficile la collecte des données ;
- les difficultés de financement des programmes d'emploi et l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers.

Pour pallier ces difficultés et atteindre ses objectifs, la NPNE a identifié cinq (5) stratégies complémentaires que sont :

- Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et réformes structurelles en faveur de l'emploi (politiques macroéconomiques) ;
- Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels (agriculture, élevage, pêche, environnement, etc.) ;
- Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois (projets et programmes développés par les différents ministères sectoriels) ;
- Stratégie 4 : Amélioration et développement des relations entre la formation et l'emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi formation et employabilité des jeunes) ;
- Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et amélioration du Système de gestion des marchés du travail.

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi décrit les grands axes d'orientation ainsi que les stratégies élaborées pour lutter contre le chômage et partant lutter contre la pauvreté. Ces stratégies gagneraient, cependant, à être déclinées en des actions clairement identifiées accompagnées de plans de financement conséquents.

IV.2. SECTEUR DE L'EMPLOI AU SENEGAL EN 2011

Le chômage, le sous-emploi et les conditions de vie des travailleurs constituent aujourd'hui des préoccupations majeures. L'élaboration du deuxième Document de politique d'emploi en 2010, après celui de 1997, en atteste la preuve et marque l'acuité de la question de l'emploi et du chômage au Sénégal, notamment celui des jeunes et est une manifestation de l'autorité publique à trouver des réponses adéquates à cette problématique.

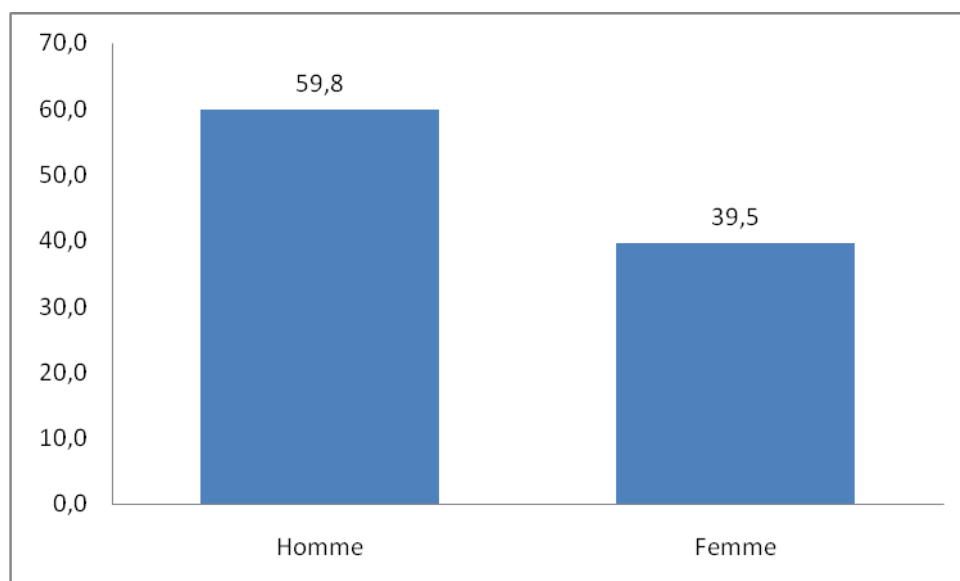
Le suivi-évaluation des politiques de lutte contre le chômage et le sous-emploi nécessite un système d'informations à même de renseigner sur les capacités de l'économie sénégalaise à créer des emplois et sur l'offre de travail des ménages sénégalais. La deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011 (ESPS-II, 2011) permet de faire une analyse du secteur de l'emploi au Sénégal à travers un certain nombre d'indicateurs clés du marché du travail, notamment le niveau d'activité, le niveau d'occupation et de chômage et le taux de dépendance. Ces indicateurs seront déclinés selon le sexe et la région.

IV.2.1. NIVEAU D'ACTIVITE

L'ESPS-II, comme la première réalisée en 2005, a mesuré l'emploi à travers l'activité du moment, c'est-à-dire celle effectuée au cours des sept derniers jours. Le taux d'activité qui est le rapport entre les actifs (chômeurs et occupés) du moment et la population potentiellement active ou en âge de travailler, à savoir les personnes ayant dix (10) ans et plus, permet de mesurer l'offre de travail en ce sens qu'il donne une mesure du nombre d'actifs présents sur le marché.

Au Sénégal, la population potentiellement active est estimée, en 2011, à 9 302 096 personnes et le nombre d'actifs à 4 538 360 par l'ESPS-II ; ce qui donne un taux d'activité de l'ordre de 48,8%. Ce taux a connu une légère baisse comparativement à 2005 où l'ESPS-I l'estimait à 50,7%.

Par rapport au marché du travail, il convient de signaler que l'analyse selon le sexe révèle que les hommes sont les plus actifs. En effet, le taux d'activité chez les hommes est de 59,8% pour 39,5% chez les femmes.

Graphique 4. 1 : Répartition (en %) du taux d'activité selon le sexe


Source : ANSD. ESPS-II, 2011

L'analyse du niveau d'activité selon la région montre que ce sont les régions de Matam (36,2%) et de Ziguinchor (37,7%) qui présentent les plus faibles taux d'activité. Par contre, les régions de Kaffrine (67,0%) et de Kédougou (62,7%) présentent les taux d'activité les plus élevés.

Graphique 4.2 : Répartition (en %) du taux d'activité selon la région


Source : ANSD. ESPS-II, 2011

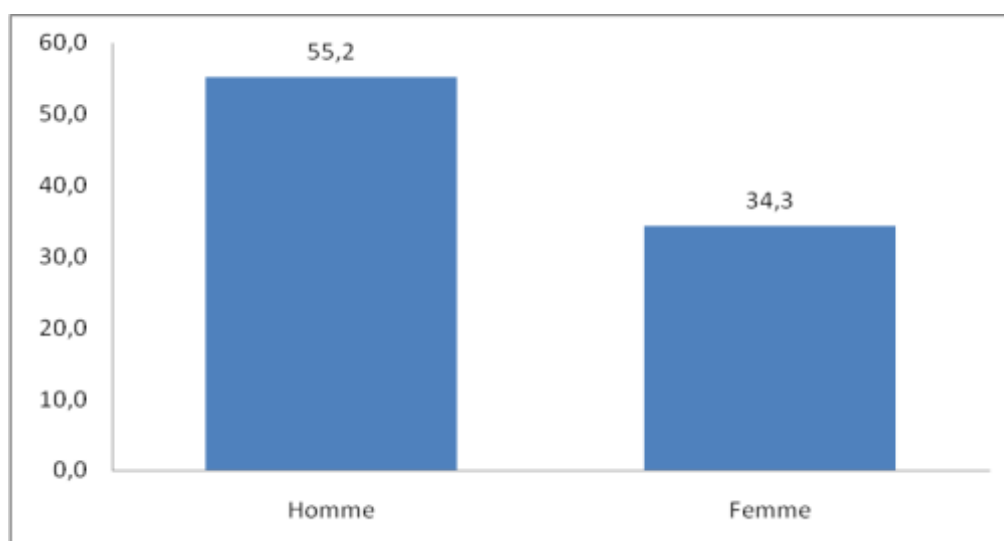
L'analyse du taux d'activité se fait en référence avec la structure de la population et la participation au marché du travail. Il sera présenté dans ce qui suit le niveau de participation au marché du travail.

IV.2.2. NIVEAU D'OCCUPATION

Le taux d'occupation ou de participation permet d'estimer le dynamisme du marché du travail en termes de création d'emploi. L'ESPS-II estime le nombre d'actifs occupés à 4 077 626 soit un taux d'occupation (rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler) de l'ordre de 43,8%. Ce résultat montre qu'au Sénégal, sur dix (10) personnes en âge de travailler à peu près quatre (4) ont effectivement un emploi. Il convient, cependant, de remarquer que le niveau d'occupation s'est amélioré par rapport à 2005 où il était de 38,7%.

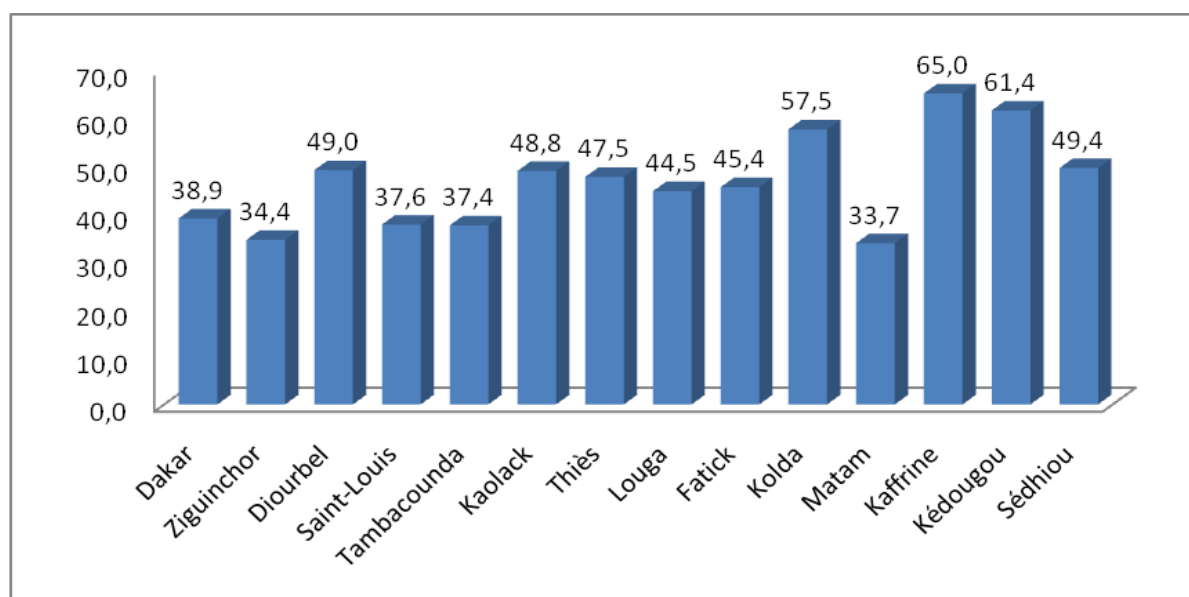
L'analyse selon le sexe montre une grande disparité entre les hommes et les femmes. Alors que le taux d'occupation des hommes est de 55,2%, il est de 34,3% chez les femmes, soit environ une femme sur trois présentes sur le marché du travail a effectivement un emploi.

Graphique 4.3 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon le sexe



Source : ANSD. ESPS-II, 2011

L'analyse du taux d'occupation montre que ce sont les régions de Kaffrine (65,0%), Kédougou (61,4%) et Kolda (57,5%) qui présentent les taux d'occupation les plus élevés. En revanche, les régions de Matam (33,7 %) et Ziguinchor (34,4 %) se signalent par les taux d'occupation les plus bas.

Graphique 4.4 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon la région

Source : ANSD. ESPS-II, 2011

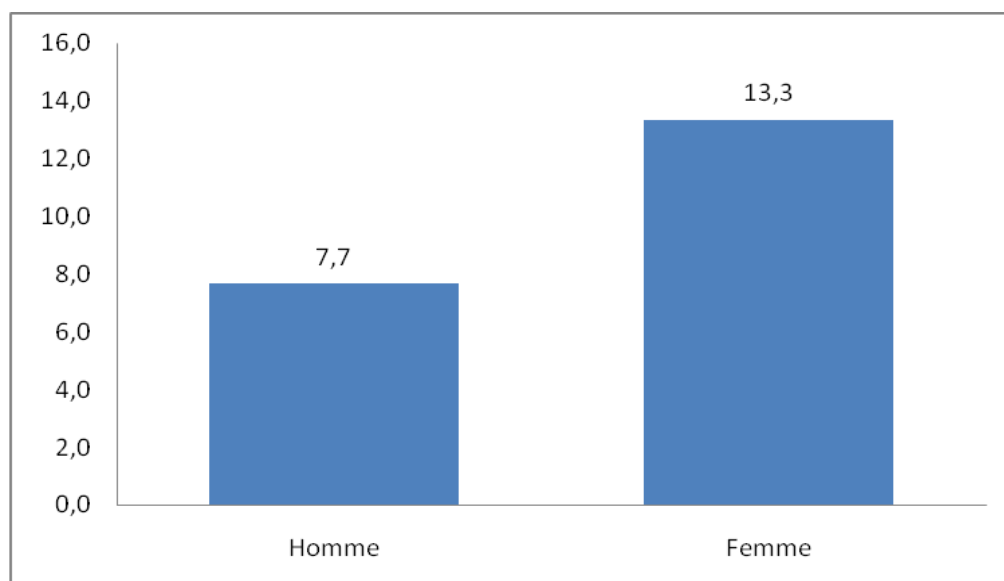
L'analyse de taux d'occupation donne une estimation sur le nombre d'emplois disponibles sur le marché. Ce taux d'occupation analysé en relation avec la population potentiellement active permet de mesurer le niveau de chômage. Il est présenté dans ce qui suit une analyse du chômage au Sénégal.

IV.2.3. CHOMAGE

Pour les besoins de suivi et de comparaison, l'ESPS-II a utilisé la même définition du chômage que celle utilisée en 2005 à savoir celle du Bureau international du travail (BIT). Pour la mesure du chômage, le BIT retient trois critères devant être remplis concomitamment : être dépourvu d'emploi sur la période retenue (ne pas avoir travaillé une heure au cours des 7 derniers jours précédant le jour de l'interview ou date de l'enquête), être activement à la recherche d'un emploi et être disponible pour occuper un emploi dans les quinze (15) prochains jours.

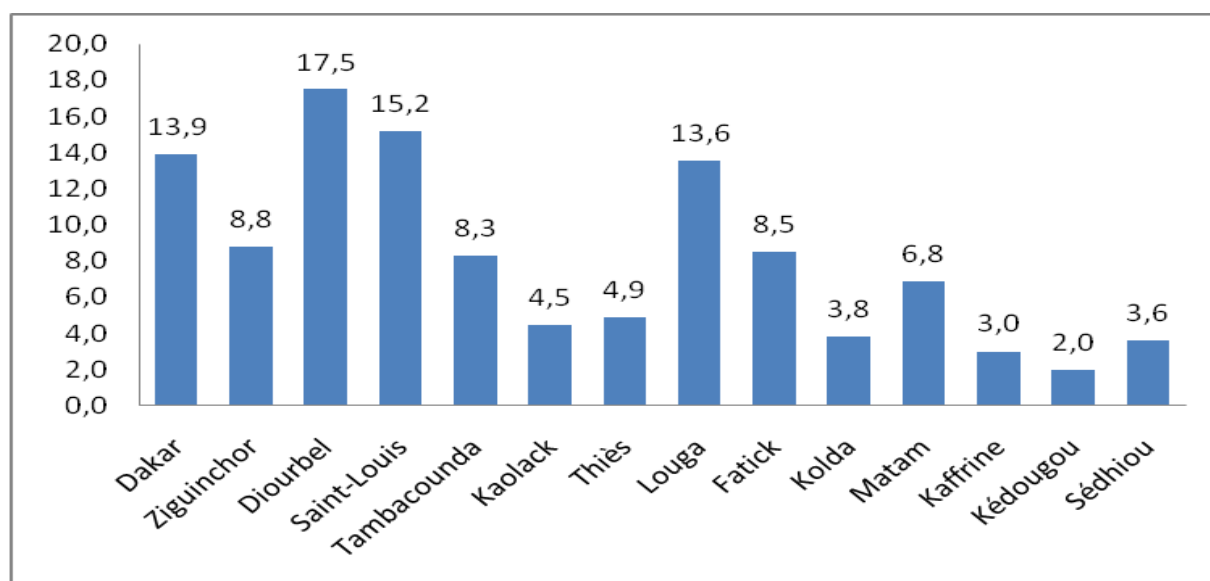
Sur la base de cette définition, le nombre de chômeurs s'établit à 460 734 personnes en 2011 soit un taux de chômage de 10,2%. Le taux de chômage est pratiquement resté stable par rapport à 2005 où il était estimé à 10,0% par l'ESPS-I.

Telle que l'analyse du niveau d'occupation selon le sexe le laissait entrevoir, le chômage touche plus les femmes que les hommes. En effet, le taux de chômage est de 7,7% chez les hommes et 13,3% chez les femmes.

Graphique 4.5 : Répartition (en %) du taux de chômage selon le sexe


Source : ANSD. ESPS-II, 2011

Les régions les plus touchées par le chômage sont respectivement Diourbel (17,5%), Saint-Louis (15,2%), Dakar (13,9%) et Louga (13,6%).

Graphique 4.6 : Répartition (en %) du taux de chômage selon la région


Source : ANSD. ESPS-II, 2011

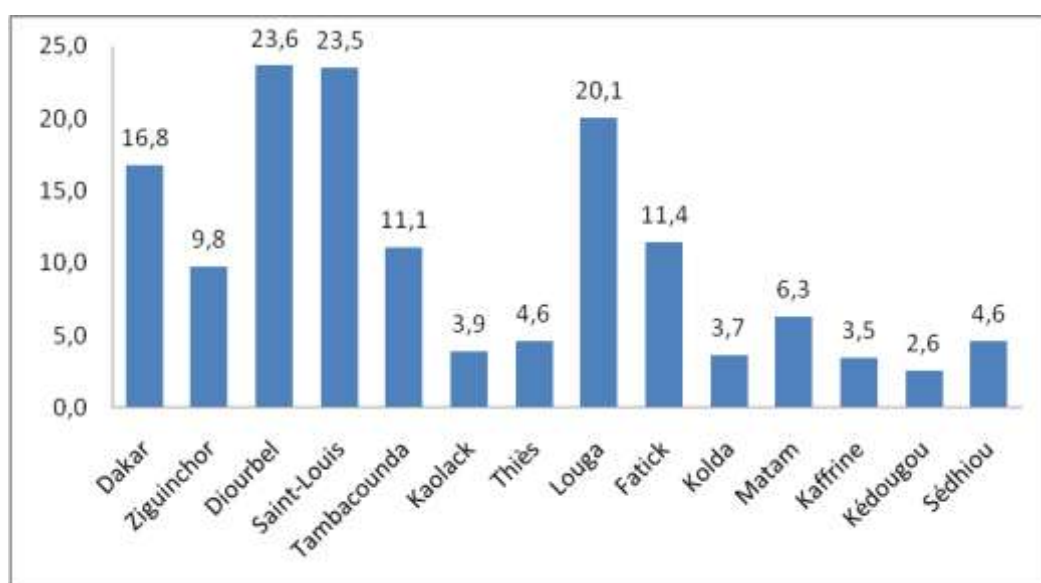
L'analyse selon la strate montre que c'est le milieu urbain qui est le plus touché par ce phénomène. En effet, le taux de chômage en milieu rural est de 7,7% alors qu'il est de 13,9% pour « Autres urbains » et 14,1% pour « Dakar urbain ».

IV.2.4. CHOMAGE DES JEUNES DE 15-24 ANS

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de l'Union africaine, a pris l'engagement de réduire de 2% par an sur une période de 5 ans le chômage des jeunes qui reste une réelle préoccupation.

En 2011, l'ESPS-II estime le chômage des jeunes de 15 à 24 ans à 12,7% au Sénégal. Les jeunes qui constituent une part importante de la population active restent les plus touchés par le phénomène du chômage. Le chômage des jeunes (15-24 ans) est inégalement réparti selon la région. Il est de 23,6% à Diourbel, 23,5% à Saint-Louis et 20,1% à Louga. Ces trois régions sont les plus touchées par ce phénomène.

Graphique 4.7 : Répartition (en %) du taux de chômage des jeunes (15-24 ans) selon la région



Source : ANSD. ESPS-II, 2011

IV.2.5. SOUS-EMPLOI

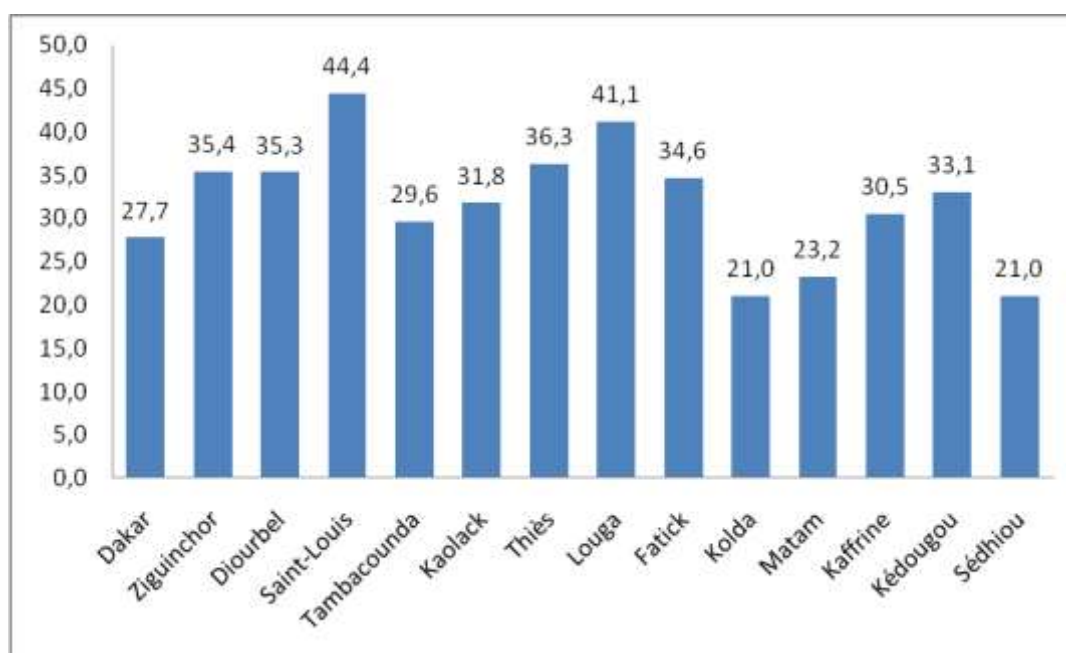
Dans des économies caractérisées par une prédominance du secteur agricole, un secteur informel important, une précarité des emplois, etc., l'analyse du sous-emploi s'avère essentielle pour appréhender le marché du travail.

Le sous-emploi est analysé selon deux acceptions : le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible. Le sous-emploi visible vise les situations où le nombre d'heures effectivement consacré à l'activité est inférieur à celui défini en rapport à une norme établie par la loi ou la pratique. L'ESPS-II mesure le sous-emploi visible comme une situation où le temps de travail hebdomadaire est inférieur à quarante (40) heures.

Le sous-emploi invisible est analysé du point de vue de l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications professionnelles d'une part, et l'inadéquation entre l'emploi et le revenu tiré de l'activité d'autre part. L'ESPS-II a mesuré le second aspect du sous-emploi à savoir l'insuffisance du revenu tiré de l'activité. Sous ce rapport, les personnes qui ont cherché à augmenter leurs revenus au cours des 7 derniers jours ayant précédé l'enquête et qui sont prêtes à prendre un travail supplémentaire dans les quatre (4) semaines qui suivent l'interview, sont en situation de sous emploi invisible.

Dans ce chapitre, il est présenté le sous-emploi qui est une situation où la personne occupée est, au moins, dans un des deux (2) cas de sous-emploi. En 2011, le sous-emploi est estimé à 32,0% soit près d'une personne occupée sur trois est en situation de sous-emploi. Une analyse selon la région révèle cependant que le sous-emploi est plus manifeste dans certaines régions que d'autres. Les régions les plus touchées par le sous emploi restent Saint-Louis (44,4%) et Louga (41,1%).

Graphique 4.8 : Répartition (en %) du taux de sous-emploi selon la région



Source : ANSD. ESPS-II, 2011

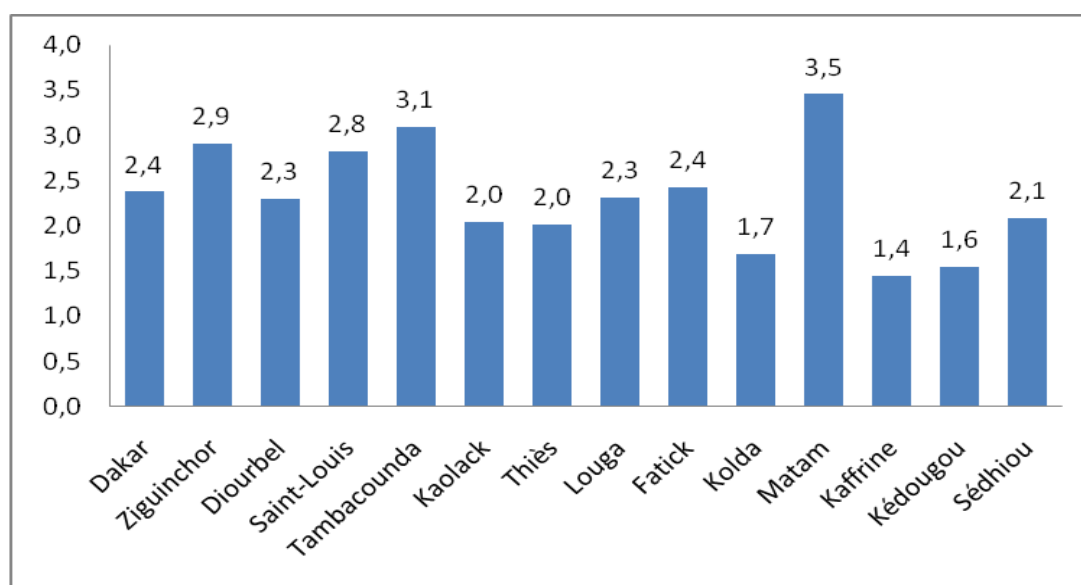
Le chômage, le sous-emploi et la non participation au marché du travail créent des situations de dépendance. La dépendance, qui représente la part des inactifs et des chômeurs dans la population active occupée, est aussi appréhendée dans cette enquête.

IV.2.6. NIVEAU DE DEPENDANCE

La population dépendante comprend l'ensemble des personnes au chômage et les inactifs. Le taux de dépendance défini comme le rapport entre la population dépendante et la population occupée mesure le nombre moyen de personnes à la charge d'un actif occupé.

Au niveau national, le taux de dépendance est de 2,3. Le taux de dépendance est inégalement réparti selon la région. Les régions où le nombre de personnes à la charge d'un actif occupé est plus élevé sont Matam (3,5), Tambacounda (3,1), Ziguinchor (2,9) et Saint-Louis (2,8).

Graphique 4.9 : Répartition du taux de dépendance selon la région



Source : ANSD. ESPS-II, 2011

Conclusion

Au terme de cette étude portant sur le secteur de l'emploi au Sénégal en 2011, un certain nombre d'éléments caractéristiques peuvent être dégagés.

Le Gouvernement du Sénégal en adoptant en mars 2010 son deuxième Document de politique de l'emploi pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Nationale d'Emploi (NPNE) vise la création de 725 000 emplois modernes d'ici 2015.

Le taux de chômage est estimé au niveau national à 10,2% alors qu'il était de l'ordre de 10,0% en 2005. Le phénomène du chômage est plus présent chez les femmes et les jeunes. En effet, le taux de chômage des femmes est de 13,3% et celui des jeunes de 15-24 ans est de 12,7%. Le sous-emploi reste élevé ; il est de l'ordre de 32,0% soit, à peu près, un actif occupé sur trois en situation de sous-emploi.

Le taux d'activité est de 48,8% alors qu'il était de 50,7% en 2005. Cette situation laisse inférer que le secteur de l'emploi au Sénégal a connu de réelles difficultés au cours des dernières années, malgré la volonté affichée par les autorités publiques de mettre l'emploi au cœur des politiques de développement.

Introduction

Il est inscrit dans la Constitution du Sénégal et notamment en son article 14 que : «l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». La santé constitue également une des orientations majeures du Document de Politique Economique et social du Sénégal (DPES) à travers le renforcement de l'accès de toutes les populations aux services sociaux de base (SSB). Le secteur de la santé occupe aussi une place de choix dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) a élaboré le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) qui repose sur une vision d'un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité, sans aucune forme d'exclusion. Ce plan est orienté vers la réalisation des OMD santé dans un cadre multisectoriel, afin de mieux prendre en charge les déterminants de la santé et réduire les inégalités.

Dans ce chapitre, nous tenterons de présenter une vision synoptique²⁴ du secteur de la santé en 2011. La présentation s'appuiera sur les grandes orientations déclinées dans le dernier Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme du secteur de la santé (CDSMT-Santé) et sur les résultats de l'Enquête Démographique et Santé à Indicateurs Multiples (EDS- MICS) 2010-2011.

²⁴ la non publication des résultats de l'annuaire de santé de l'année 2011, du fait de la rétention des données décrétée depuis 2009 par les syndicats du secteur explique la non disponibilité de certaines statistiques

Ce présent chapitre s'articule autour de quatre (4) parties. Il s'agira, dans un premier temps de présenter la politique de santé, ensuite le système de santé sénégalais sera passé en revue à travers ses infrastructures, son équipement et son personnel. Les activités de la santé constituent la troisième partie du chapitre. Lesquelles activités sont de nature soit préventives, soit curatives. Enfin, une analyse de l'état de santé de la population en 2011 sera présentée. Il s'agira, par le biais des résultats de l'EDS-MICS 2010-2011 et du rapport de performance du CDSMT 2011, de présenter une analyse de la morbidité et de la mortalité dans la population sénégalaise.

V.1. POLITIQUE SANITAIRE SENEGALAISE

Définie par l'Etat dans sa Constitution, la Politique Nationale de Santé reste basée sur les soins de santé primaires. Elle prend en compte les engagements internationaux du Sénégal, dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) devenu pour sa troisième édition Document de Politique Economique et Social (DPES).

Le système de santé du Sénégal se présente sous forme pyramidale à trois niveaux : l'échelon périphérique (district sanitaire), l'échelon régional (région médicale) et l'échelon central (cabinet du Ministre, les Directions et les Services nationaux formulant les orientations et politiques de santé). Pour exécuter la mission qui lui est assignée, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) allie l'organisation pyramidale classique du système de santé connue dans les pays africains, à des réformes de structures en vue d'améliorer la qualité des services.

Dans le cadre de la réforme hospitalière, trois (3) niveaux de référence ont été créés : Hôpitaux nationaux (EPS3), plateau technique des hôpitaux régionaux actuels (EPS2), centres de santé de référence de certains districts (EPS1).

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé auprès de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour une revue annuelle des indicateurs clés du DPES. Les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du CDSMT-santé comparés aux cibles de 2011 pour les indicateurs du DSRP (cf. tableau 5.1) sont assez satisfaisants d'après le rapport de performance du CDSMT-2011-2013.

Tableau 5.1 : Evolution des indicateurs clés

Indicateurs	Résultats 2009	Résultats 2010	Cible 2011	Résultats 2011	Ecart (10-11)
CPG (consultation primaire globale)	57%	57%	60%	ND	ND
Taux de couverture PENTA3 (ou DTC3)	86 %	86 %	90%	83%	- 7%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	47,8%	47,8%	60%	65,1%	+5,1%
Prévalence VIH dans la population générale*	1,5%	1,5%	<1%	0,7%	(-)
Prévalence de l'insuffisance pondérale**	9%	9%	13%	18%	+5%
Part de la santé dans le budget de l'Etat*** (fonct. Invest.) hors dette	Fonct.	14,4%	13,6%	ND	ND
	Invest.	4%	3,4%		ND

Sources : Annuaire Statistique/MSAS, PNLS, DAGE, CDSMT 2011-2013, PRN

Notes :

Les cibles retenues sont celles du DSRP.

*Données de population générale concernent les années EDS ; celles des sites sentinelles, couvrent uniquement les femmes enceintes.

** Le taux enregistré pour cet indicateur ne prend en compte que la zone d'intervention du PRN.

*** Le taux enregistré pour cet indicateur est séparé en fonction de l'investissement et du fonctionnement pour mieux faire ressortir les efforts de l'Etat en direction du secteur de la santé pour ces deux composantes du financement.

Il ressort de la lecture du tableau ci-dessus que deux indicateurs clés du DPES ont été atteints : la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié et la Prévalence de l'insuffisance pondérale. Deux autres ne l'ont pas été : le taux de couverture PENTA3 (ou DTC3) et la prévalence VIH dans la population générale.

La performance notée pour les accouchements assistés par un personnel qualifié serait due à une volonté politique d'améliorer la santé de la reproduction qui s'est traduite par des initiatives de l'Etat en faveur de la Santé de la Reproduction, l'introduction progressive de la gratuité des césariennes et des accouchements, le renforcement de la surveillance de la grossesse pour atteindre en 2011 une couverture adéquate en CPN de qualité, la poursuite de la généralisation de l'assistance à l'accouchement.

Il n'y a pas de données statistiques relatives à la Consultation Primaire Globale (CPG) pour apprécier cet indicateur²⁵.

La mise en œuvre réussie d'une Politique Nationale de Santé passe nécessairement par un système de santé performant (ressources matérielles et humaines suffisantes). La section suivante dresse l'analyse du système de santé sénégalais à travers ses infrastructures, son équipement et son personnel.

²⁵ du fait de la rétention d'information

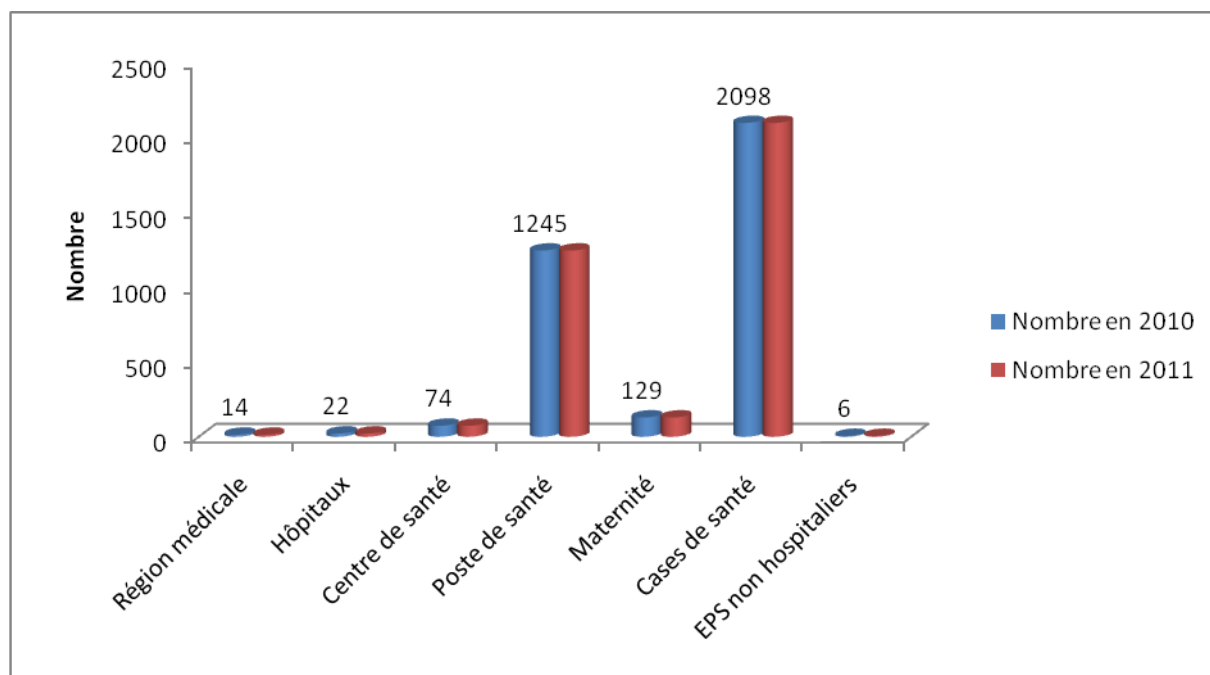
V.2. SYSTEME DE SANTE SENEGALAIS

La première carte sanitaire du Sénégal date de 2008 et couvre la période 2009-2013. Cette carte qui sert de tableau de bord, avec une mise à jour annuelle, avait permis l'identification de l'ensemble des besoins en ressources humaines, équipements et infrastructures sanitaires.

V.2.1. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SANTE

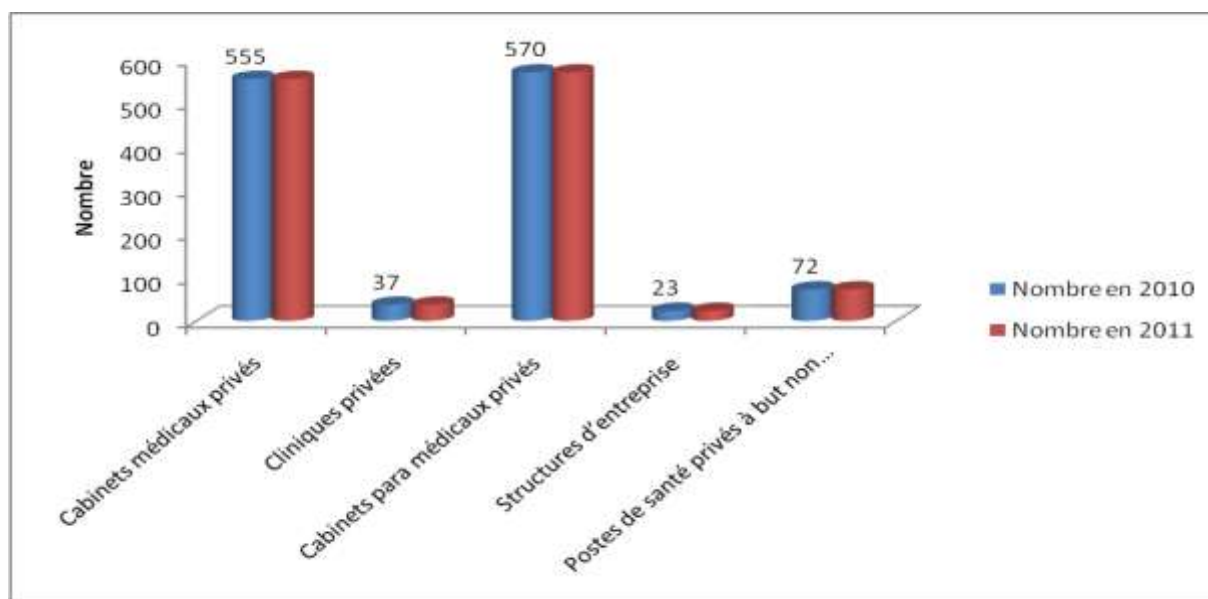
La majeure partie des structures sanitaires du pays délivrent aussi bien des soins préventifs que curatifs. Il sera question dans cette sous section de ces dites structures. Le nombre d'infrastructures sanitaires au Sénégal est présentée dans le graphique ci-après.

Graphique 5.1: Structures de santé publique du Sénégal en 2010 et 2011



Source : MSAS. Rapports de performances du CDSMT de 2010 et 2011

Graphique 5.2: Structures de santé privée du Sénégal en 2010 et 2011



Source : MSAS. Rapports de performances du CDSMT de 2010 et 2011

La composition du système de santé sénégalais en termes d'infrastructures sanitaires publiques n'a pas changé entre 2010 et 2011 (graphique 5.1.). Le même constat est fait dans le privé (graphique 5.2.). Cette constance s'expliquerait, en partie, par la stratégie adoptée par les autorités durant cette période. Il était question d'achever les projets bloqués ou en cours en matière de construction d'infrastructures sanitaires, la programmation des hôpitaux à construire dans les nouvelles régions ne devant être envisagée qu'après l'achèvement et la mise en fonction de ces infrastructures.

Concernant l'équipement des structures sanitaires, selon le rapport de performances du CDSMT de 2011, l'analyse des résultats de l'inventaire des équipements réalisés en 2010 a servi de base à l'élaboration d'un plan de maintenance et d'un plan de renouvellement des équipements en 2011. Ainsi, pour la couverture en générateurs d'oxygène, une première phase a déjà concerné huit(8) hôpitaux (Saint-Louis, Pikine, Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY), Fann, Thiès, Kolda, Touba et Kaolack).

La poursuite de l'autonomisation entamée les années précédentes a permis la planification de l'acquisition de 11 unités supplémentaires. Pour ce qui est des équipements dits "lourds" tels que scanners, radios, radiologie numérique, générateurs d'oxygène, appareil de dialyse et autres équipements de laboratoire, la signature de contrats prévue à cet effet avec le secteur privé n'a pu être effective.

Par ailleurs, il faut signaler qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en infrastructures et équipements pour la période 2011-2015 a été élaboré. Ce plan entre dans le cadre du programme de renforcement des équipements et des infrastructures sanitaires. Les nouvelles structures suivant les découpages administratif et sanitaire sont principalement visés.

Tableau 5.2 : Quelques indicateurs sur la Santé de la Reproduction au Sénégal

Indicateurs	Niveau
Nombre total d'Etablissements offrant tous les soins d'accouchement	2381
Nombre d'Etablissements dispensant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base (SONUB)	1273
Nombre d'Etablissements offrant des soins complets (SONUC)	39
Etablissements pour 1000 naissances	5

Source : Etat de la pratique de sage femme dans le monde en 2011

Au Sénégal, d'après les résultats issus de l'état de la pratique de sage femme dans le monde de 2011, 2381 établissements offrant tous les soins d'accouchement, 1273 dispensant des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB), 39 offrant des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONUC) sont dénombrés. En outre, le nombre d'établissements pour 1000 naissances n'était que de cinq (5).

V.2.2. RESSOURCES HUMAINES

L'absence d'annuaire statistique de la santé en 2011 a impacté négativement sur la disponibilité des données relatives au personnel du secteur. Néanmoins, les données obtenues auprès de l'Ordre National des Médecins du Sénégal et de l'état de la pratique de la sage femme dans le monde en 2011 ont permis d'aborder cette section. Selon l'Ordre des Médecins, mille cinq cents (1500) médecins sont répertoriés au Sénégal. Sur cet effectif, mille trois cent soixante trois (1363) sont inscrits à l'Ordre des Médecins, notamment «huit cent (800) médecins au niveau de la section A (le public) en plus des cinq cent (500) du privé (section B)». S'agissant de la situation des sages-femmes d'Etat, le Gouvernement a relevé le niveau de recrutement des sages-femmes du BFEM au baccalauréat.

En outre, le premier objectif sectoriel de la santé décliné dans le Plan National de Développement Sanitaire PNDS 2009-2018 et reconduit dans le CDSMT 2011-2013 est de « réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto juvéniles ». Ci-après, quelques indicateurs issus du rapport sur l'état de la pratique des sages-femmes dans le monde en 2011.

Tableau 5.3 : Liste de quelques indicateurs relatifs au personnel de santé

Personnel de santé	Effectifs
Sages femmes incluant infirmières sages femmes	990
Généralistes ayant certaines compétences de sages femmes	14
Autres soignants ayant certaines compétences de sages femmes	60
Obstétriciens	126
Travailleurs de santé communautaires ayant certaines compétences de sages femmes	1 603

Source : Rapport sur l'état de la pratique des sages-femmes dans le monde (2011)

D'après le tableau ci-dessus, le Sénégal comptait en 2011, 990 sages-femmes, 126 obstétriciens, 14 généralistes, 60 autres soignants, 1603 travailleurs de santé communautaire, tous ayant des compétences de sages-femmes.

Selon les normes de l'OMS, il faudrait au moins 6 sages femmes pour 1000 naissances pour assurer une couverture complète et une assistance de qualité. Au Sénégal, le ratio est de seulement 2 sages femmes pour 1000 naissances²⁶. Selon l'Association Nationale des Sages-femmes d'Etat du Sénégal (ANSFES), « *pour que plus jamais une femme ne meurt en donnant la vie, des mesures audacieuses devront être prises à plusieurs niveaux* ». Ces mesures peuvent consister à recruter du personnel qualifié, à renforcer la disponibilité et l'accessibilité des soins obstétricaux d'urgence, à procéder à une répartition efficace des sages-femmes sur l'ensemble du territoire national, etc.

V.3. ACTIVITES DU SECTEUR DE LA SANTE

A défaut des statistiques sanitaires, cette section tentera d'analyser les activités réalisées par le secteur en s'appuyant sur les résultats définitifs de l'EDS-MICS ainsi que ceux issus du rapport de performance du CDSMT pour l'année 2011. Il sera abordé les activités préventives et celles curatives.

V.3.1. ACTIVITES PREVENTIVES

La prévention reste l'une des priorités inscrite dans le PNDS 2009-2018. Option politique majeure, elle trouve son fondement dans l'ancrage de la politique sanitaire du pays. Ainsi, un des objectifs du PNDS 2009-2018 est d'accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie. Les activités de prévention dont il sera question dans cette section sont : le Programme Elargi de Vaccination (PEV), la prévention des affections palustres ainsi que celle du VIH/SIDA et autres IST.

²⁶ Discours de la représentante résidente de l'UNFPA à l'Occasion de la JMP 2011

V.3.1.1. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Une des actions phares de la prévention est le Programme Elargi de Vaccination (PEV). Initié au Sénégal depuis 1979, elle a pour mission la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies cibles évitables par la vaccination. Selon le CDSMT 2011, le PEV vise la lutte contre les maladies à potentiel épidémique par une surveillance active et passive des cas mais aussi par une riposte adéquate aux épidémies. Avec la rétention d'informations, les indicateurs du PEV ont pu être obtenus à partir de l'EDS- MICS 2010-2011.

Tableau 5.4 : Indicateurs PEV

Indicateurs Clés	Cible en 2011	Résultats atteints en 2011 selon EDS-MICS
Proportion d'enfants 0 à 11 mois complètement vaccinés	> 80 %	63 %
Taux de couverture vaccinale au Penta 3 : (couverture sur un semestre)	> 85 %	83%
Proportion d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole (VAR): (couverture sur un semestre)	>80 %	82%
Taux de couverture VAT (femmes enceintes)	> 80 %	70%
Nombre de Districts ayant notifié au moins un cas suspect de rougeole	74/74	74/74
Taux d'investigation des cas suspects de rougeole	100 %	100%
Taux d'investigation des cas de fièvre jaune	100%	100%

Source : DPM et Rapport EDS-MICS, 2011

La proportion d'enfants de la tranche d'âge 0-11 mois complètement vaccinés et le taux de couverture vaccinale au Penta 3 sont respectivement de 63% et 83%, d'après les résultats issus de l'EDS- MICS 2010-2011. Ces indicateurs n'ont pas atteint le taux fixé pour l'année 2011. D'après les résultats de la revue externe du PEV, les raisons avancées pour la non vaccination des enfants tournent autour du manque d'information, de motivation, de l'indisponibilité des vaccins, de l'éloignement des points de vaccination, des reports des séances de vaccination, de la longue attente, etc. En ce qui concerne la proportion d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole, elle est de 82% et est au dessus de la cible qui est de 80%.

Sur les activités relatives au PEV de routine pour l'année 2011, seule une supervision a pu être effectuée par le niveau central sur les deux prévues. En dehors de la routine, quatre (4) passages de JNVs ont été organisés en 2011 (cf. rapport de performance du CDSMT 2011).

En outre, en 2011, aucun district sanitaire n'a connu d'épidémie de rougeole. A côté de ces maladies, les affections palustres font partie des maladies les plus répandues dans le pays.

V.3.1.2. Prévention des affections palustres

L'année 2011 a coïncidé avec le début de la mise en œuvre du 4^{ème} plan stratégique de lutte contre le paludisme au Sénégal. Mais il n'a pas été épargné par les effets de la rétention de l'information sanitaire. Ainsi durant la période 2010-2011, seules des données d'enquête publiées dans l'EDS- MICS 2010-2011 ont permis de mesurer les résultats enregistrés dans la lutte contre le paludisme.

Tableau 5.5 : Indicateurs de lutte contre le Paludisme

INDICATEURS	2010/2011
% de ménages possédant au moins une moustiquaire (imprégnée ou non)	72,3%
% de ménages possédant au moins une moustiquaire imprégnée	62,5%
% d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire (imprégnée ou non) la nuit ayant précédé l'enquête	41,9%
% d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée la nuit ayant précédé l'enquête	34,8%
% d'enfants de moins de 5 ans dans les ménages ayant une MII qui ont dormi sous une MII la nuit ayant précédé l'enquête	49,9%
% femmes enceintes de 15-49 ans ayant dormi sous une moustiquaire (imprégnée ou non) la nuit ayant précédé l'enquête	43,3%
% femmes enceintes de 15- 49 ans qui ont dormi sous une MII la nuit précédant l'enquête	37,2%
% femmes enceintes de 15- 49 ans dans les ménages ayant une MII qui ont dormi sous une MII la nuit ayant précédé l'enquête	53,6%
% ménages dont l'intérieur du logement a été pulvérisé avec un insecticide résiduel au cours des 12 derniers mois	9,1%
% d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous MII la nuit ayant précédé l'enquête ou dans un ménage dont l'intérieur du logement a été pulvérisé d'insecticide résiduel au cours des 12 mois	41,5%
% femmes enceintes qui ont dormi sous MII la nuit précédant l'enquête ou dans un ménage dont l'intérieur du logement a été pulvérisé d'insecticide résiduel au cours des 12 derniers mois	43,8%

Source : EDS-MICS 2010-2011

Il ressort du tableau 5.5 que 72,3% des ménages possèdent au moins une moustiquaire (imprégnée ou non) contre 62,5% possédant au moins une moustiquaire imprégnée. Les résultats de l'EDS-MICS 2010-2011 ont aussi révélé que sur 100 ménages, les 9 ont eu l'intérieur de leur logement pulvérisé avec un insecticide résiduel au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

Selon la même enquête, la nuit ayant précédé le passage de l'agent enquêteur dans le ménage, 41,9% d'enfants de moins de 5 ans ont dormi sous une moustiquaire (imprégnée ou non), 34,8% ont dormi sous une moustiquaire imprégnée et un enfant de moins de 5 ans sur deux (50%) appartenant à des ménages ayant une Moustiquaire Imprégnée à l'Insecticide (MII), ont dormi sous une MII la nuit ayant précédé l'enquête.

Parmi les femmes enceintes âgées entre 15 et 49 ans issues de l'échantillon, 43,3% ont dormi sous une moustiquaire (imprégnée ou non), 37,2% ont dormi sous une MII la nuit précédant l'enquête. En outre, elles sont 53,6% issues des ménages ayant une MII à avoir dormi sous une MII la nuit ayant précédé l'interview.

L'EDS-MICS a aussi révélé que 41,5% enfants de moins de 5 ans et 43,8% femmes enceintes de la tranche d'âges 15-49 ans ont dormi sous MII la nuit ayant précédé l'enquête ou dans un ménage dont l'intérieur du logement a été pulvérisé d'insecticide résiduel au cours des 12 derniers mois.

D'autres indicateurs portant sur l'objectif spécifique « *réduire la morbidité et la mortalité palustre* » du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) sont consignés dans le tableau 5.6.

Tableau 5.6 : Autres Indicateurs de lutte contre le Paludisme

Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Cibles 2011	Résultats en 2011 (EDS- MICS)
Réduire la morbidité et la mortalité palustre	Taux de couverture en Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides (MII) chez les enfants 0-5 ans	50 %	49,9 %
	Taux de couverture en MII chez les femmes enceintes	52 %	53,6 %
	Taux de couverture en TPI 2	62 %	39 %

Source : PNL

Le traitement préventif intermittent (TPI) est un mode de prévention anti-palustre qui fait appel non seulement à la chimio-prophylaxie, mais également à tous les autres moyens de lutte anti-vectorielle. Selon l'EDS-MICS, le taux de couverture en traitement préventif intermittent (TPI) du paludisme s'est établi à 39%, loin en deçà de la cible qui était fixé pour l'année 2011 à 62%. Cependant, les cibles fixées pour les deux autres indicateurs que sont le taux de couverture en Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides (MII) chez les enfants de moins de cinq (5) ans et celui chez les femmes enceintes ont pu être atteintes.

Grâce à un soutien politique fort, un engagement et un appui constant des partenaires, conjugués à la mise en œuvre de stratégies à efficacité prouvée, les résultats suivants ont pu être obtenus par le PNL (cf. tableau 5.7).

Tableau 5.7 : Autres indicateurs de lutte contre le Paludisme

Objectifs Spécifiques	Activités	Indicateurs	Cibles 2011	Résultats 2011	Niveau de réalisation
55 % de la population dormiront sous MILDA	1. Assurer l'approvisionnement et la distribution de MILDA	Nombre de MILDA distribués	2 465 770	2 465 770	100 %
	2. Assurer la couverture universelle en MILDA dans 6 régions	Nombre de régions couvertes / nombre prévu	6	6	100 %
80% des personnes vivant dans les zones ciblées par les AID sont protégées	3. Assurer 1 passage par an des opérations d'AID (Aspersion Intra-Domiciliaire d'insecticide) dans 5 districts	Nombre de pièces aspergées/ nombre prévu	240 770 pièces aspergées dans 5 districts	240 770 pièces aspergées dans 5 districts	100 %

Source : PNL

Le programme a pu assurer l'approvisionnement et la distribution de 2 465 770 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) aux groupes les plus vulnérables dans six (6) régions ainsi que l'aspersion intra-domiciliaire d'insecticide (AID) à effet rémanent dans cinq (5) districts sanitaires ciblés (240 770 pièces aspergées). Selon le rapport de performance du CDSMT 2011, la couverture en mesures préventives (MILDA, AID et TPI), combinée à un renforcement du système de suivi-évaluation avec l'amélioration de la qualité des données ont permis de noter une baisse drastique de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme.

V.3.1.3. Prévention du VIH/SIDA

Le SIDA reste toujours une préoccupation majeure à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Afrique. Cependant, le Sénégal est l'un des rares pays africains cités en exemple comme ayant pu contenir la pandémie. Un programme multisectoriel de lutte contre le SIDA est mis œuvre dans le pays depuis 2002. Il s'articule autour de deux (2) axes prioritaires : la prévention et la prise en charge. Pour chacun de ces axes, un certain nombre d'actions sont déclinées. Deux actions peuvent être citées ici en ce qui concerne la prévention : la prévention de la transmission mère/enfant (PTME) et l'Information Education Communication/ Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC).

En 2011, 124 412 femmes enceintes ont bénéficié du test de dépistage VIH. Ce test entre dans le cadre de la prévention de la transmission mère/enfant (PTME). Ce chiffre prend en compte uniquement les dépistages ciblés au niveau de ce groupe. En effet, d'autres femmes enceintes dans la population générale ont également subi ce test.

Le volet IEC/CCC de l'année 2011 relatif aux IST (infections sexuellement transmissibles) a axé ses interventions sur un programme de supervision et de renforcement des acquis. La distribution des préservatifs est passée d'environ 2 millions de préservatifs masculins en 2002 à plus de 16 000 000 en 2011. Il faut cependant noter que malgré les efforts réalisés dans la mise à disposition des préservatifs, des mesures additionnelles doivent être apportées pour une meilleure vulgarisation du préservatif féminin.

A côté de toutes ces activités préventives développées dans cette section, des activités dites curatives sont menées dans la majeure partie des structures sanitaires du pays.

V.3.2. ACTIVITES CURATIVES

Les activités curatives analysées dans cette section portent sur les soins prénatals, les accouchements assistés et les prises en charge des maladies telles que le VIH/SIDA et le paludisme qui restent des préoccupations majeures dans les politiques sanitaires du pays.

V.3.2.1. Soins prénatals et accouchements assistés

Une bonne prise en charge de l'accouchement, élément clé dans la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelles, dépend fortement de la qualification des personnels de santé. Les soins prénatals appropriés durant la grossesse et pendant l'accouchement sont importants pour assurer à la fois la santé de la mère et de l'enfant. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande au moins quatre visites prénatales, à intervalles réguliers tout au long de la grossesse.

Dans l'ensemble, les mères ont effectué au moins les quatre visites recommandées pour 50% des naissances et n'en ont effectué aucune pour 4% des naissances²⁷. En ce qui concerne l'accouchement, les résultats de l'EDS-MICS ont révélé que 73% des naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête ont eu lieu dans une structure sanitaire et pour 65% des cas, l'accouchement a été fait avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié, essentiellement des infirmières et des sages-femmes (60%). Le pourcentage de naissances assisté par un personnel formé présente des disparités selon le milieu et la région de résidence. En milieu urbain, neuf naissances sur dix (91%) sont assistées par un professionnel de santé contre une naissance sur deux (49%) en milieu rural. Les régions du Sud, à l'exception de celle de Ziguinchor où trois quart des naissances sont assistées par un professionnel de santé, sont les moins avantagées. Dans ces régions, l'essentiel des accouchements sont assistés par des parents ou d'autres personnes.

²⁷ EDS-MICS 2010-2011

Tableau 5.8 : Indicateur de santé maternelle

Régions	Pourcentage de naissances ayant eu lieu dans une structure de santé	Pourcentage de naissances assistées par un professionnel de santé	Pourcentage de femmes dont la naissance vivante la plus récente a été protégée contre le tétanos néonatal	Pourcentage de naissances ayant fait l'objet de consultations prénatales auprès de professionnels de santé
Dakar	96,2	95	65,5	99,3
Ziguinchor	90,2	67,3	75,6	95,1
Diourbel	77,7	68,5	60,3	93,3
Saint-Louis	71,4	68,8	62,9	92,4
Tambacounda	45,1	32,4	49,4	79
Kaolack	65,7	49,3	80,7	95
Thiès	88,9	85,3	73,4	98,9
Louga	70,9	63,3	60,3	94
Fatick	65,4	52,9	50,4	94,6
Kolda	42,6	33,3	64,7	88
Matam	54,1	45,8	61,4	83
Kaffrine	49,2	44	68,8	83,5
Kédougou	32,4	25,4	62,1	82,9
Sédhiou	47	34,9	78,8	89
Sénégal	72,8	65,1	65,6	93,3

Source : ANSD. EDS-MICS 2010-2011

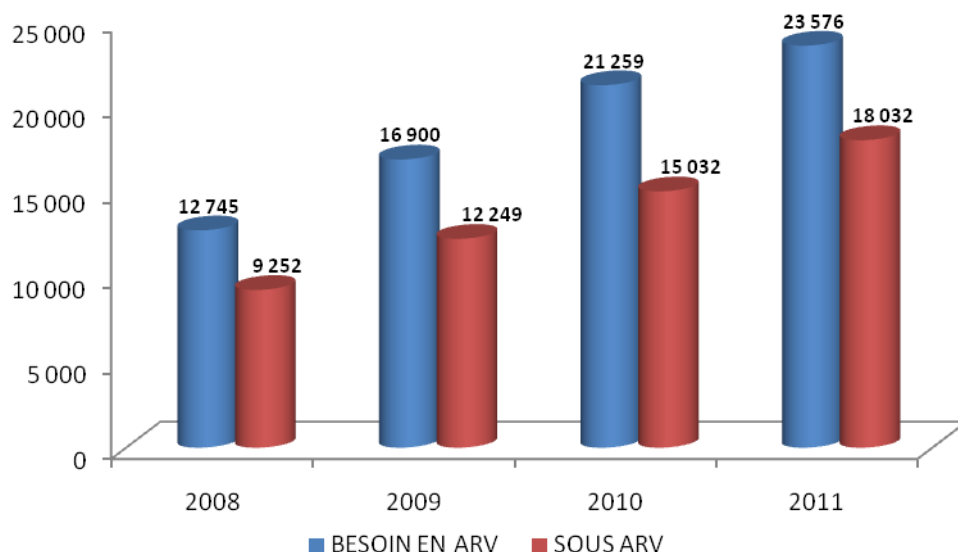
V.3.2.2. Prise en charge du VIH/SIDA et de la tuberculose

➤ Prise en charge médicale

Avant l'arrivée des médicaments Antirétroviraux (ARV), la prise en charge des personnes vivant avec le VIH au Sénégal était focalisée autour des meilleures connaissances du virus, de la prévention et de la prise en charge des infections opportunistes. Avec l'annonce du succès des traitements ARV, en 1996, le gouvernement s'est engagé à mettre en place l'Initiative Sénégalaise d'Accès aux Antirétroviraux (ISAARV) à partir de 1998 au niveau de 3 sites de Dakar. Ce n'est qu'à partir de 2001, qu'on a procédé à l'extension de l'ISAARV au niveau d'autres sites de Dakar et dans les régions.

Les efforts consentis ont permis l'augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement ARV qui est passé de 1 855 patients en 2004 à 18 352 patients en 2011. En 2011, 3 320 ont bénéficié du Traitement Antirétroviraux (TARV) pour 4 226 qui en auraient besoin, soit une couverture de 78%. En conséquence, la couverture des besoins en ARV reste encore modeste sur le plan national.

Graphique 5.2: Taux de couverture de mise sous ARV des PVVIH de 2008 à 2011



Source : Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS), 2011

➤ **Prise en charge de la coïnfection TB/VIH**

Les activités de collaboration en 2011 ont consisté à la mise en œuvre des 3 stratégies recommandées par l'OMS à savoir :

- ✚ Mettre en place des mécanismes de coordination;
- ✚ Réduire la charge morbide de la Tuberculose chez les PVVIH ou « 3I's²⁸ »;
- ✚ Réduire la charge morbide du VIH chez les patients tuberculeux.

Mettre en place les mécanismes de collaboration entre les Programmes tuberculose (TB) et VIH

En 2006, un plan intégré TB/VIH a été élaboré suivi de la mise en place de deux instances que sont le Groupe de Travail TB/VIH logé au niveau du Ministère de la Santé et le Groupe de suiv composés d'acteurs des programmes TB et VIH et des acteurs du niveau opérationnel.

28

Il s'agit d'une stratégie de l'OMS visant à réduire le risque de la Tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH en effectuant trois activités. C'est l'initial de 3 stratégies :

- Infection control : contrôle de l'infection (mesures visant à réduire la propagation de la tuberculose, en particulier dans les établissements de santé);
- Intensified case finding : intensification de la recherche des cas pour identifier de manière proactive la Tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH
- Isoniazid preventive therapy : prophylaxie à l'isoniazide pour prévenir la tuberculose active.

Réduire la charge de morbidité tuberculeuse chez les personnes vivant avec le VIH/Sida

Pour intensifier le dépistage des cas de tuberculose, un questionnaire pour la recherche active de la TB chez les PVVIH a été élaboré et reste à être diffusé.

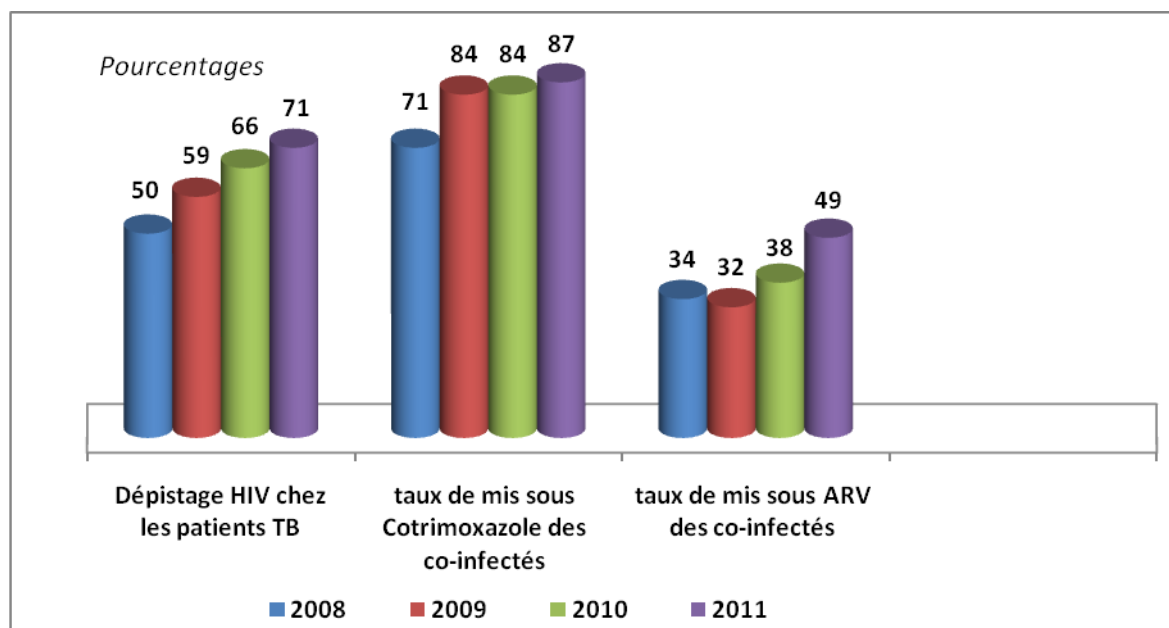
Des affiches sur le «screening» TB chez les PVVIH ont été élaborées et mises en place au niveau des structures de PEC du VIH pour «booster» le dépistage de la TB chez les PVVIH. Ainsi en 2011, une tuberculose active a été dépistée chez 424 PVVIH. A la fin 2011, 171 patients PVVIH avaient été mis sous traitement chimio prophylaxie.

Cependant, des mesures pour maîtriser l'infection tuberculeuse dans les services de santé et les établissements collectifs restent à développer.

Réduire la charge de morbidité due à l'infection à VIH chez les patients tuberculeux

Le programme TB recommande la mise systématique sous traitement préventif au «cotrimoxazole» de tous les patients TB dépistés positifs au VIH ainsi que leur référence systématique vers les structures de prise en charge. Cependant, la mise en œuvre de cette recommandation aura été discutée et des directives claires avec un objectif de mise sous ARV restent à être définies.

Entre 2008 et 2011, le taux de dépistage VIH chez les patients tuberculeux a connu une augmentation de 20%. La prophylaxie au «cotrimoxazole» a été appliqué chez 87% des patients co-infectés, mais rencontre une contrainte dans la mise en œuvre liée à l'approvisionnement.

Graphique 5.3: Evolution de la PEC de la coïnfection TB/VIH


Source : CNLS

➤ **Prise en charge communautaire des PVVIH et OEV**

Les 59 000 personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH) au Sénégal répondent, dans l'ensemble, au profil socioéconomique de la population dont plus de 65% vit avec moins de deux dollars par jour (environ 1 000 FCFA). Les PVVIH sont victimes de perte d'emploi due à la maladie et des coûts de la prise en charge qui les entraînent inexorablement vers la pauvreté et l'indigence. Cette situation est accentuée par la stigmatisation, la discrimination et le rejet dont elles font l'objet.

Pour les Orphelins et Autres Enfants rendus Vulnérables par le VIH (OEV), le VIH/SIDA impacte sur l'état psychologique de l'enfant infecté ou affecté. Les effets psychosociaux de l'infection peuvent avoir plusieurs sortes de manifestations chez les parents ou les tuteurs.

Une bonne prise en charge des besoins ou des problèmes psychologiques peut concourir à améliorer la qualité de vie des PVVIH et des OEV. Les personnes qui s'occupent des OEV, des familles touchées ont des besoins psychosociaux spécifiques et ont besoin d'être aidées à s'occuper au mieux des personnes infectées.

Avec les différents programmes mis en œuvre au Sénégal sur les trois dernières années, la prise en charge communautaire des PVVIH et des OEV a produit d'importants résultats, aussi bien quantitatifs que qualitatifs :

- ✚ 49 associations d'accompagnement et de soutien des PVVIH et des OEV appuyées financièrement et techniquement dans toutes les régions (14) ;
- ✚ 16 650 PVVIH touchées par les activités communautaires de soutien ;
- ✚ 6 850 enfants infectés et/ou affectés appuyés et soutenus ;
- ✚ 5 218 OEV ont bénéficié d'une bourse de scolarisation, dans le cadre du projet MAP ;
- ✚ Appui institutionnel, administratif, comptable donné à 35 associations de PVVIH et de soutien aux OEV ;
- ✚ 33 associations de PVVIH dotées en matériel de bureau et en équipement technique ;
- ✚ 50 médiateurs PVVIH pairs éducateurs interviennent dans les sites de PEC dans 10 régions ;
- ✚ Elaboration d'un Guide de prise en charge des OEV ;
- ✚ Elaboration du Guide de Prise en Charge Nutritionnelle des OEV ;
- ✚ Révision du Guide d'Accompagnement/soutien des PVVIH.

V.3.2.3. Prise en charge des cas de paludisme

Le paludisme occupe une place de choix dans le cadre de la lutte contre les maladies. En effet, le Sénégal a mis en place en 1995 un Programme National de Lutte contre le Paludisme et élaboré quatre plans quinquennaux stratégiques 1996-2000, 2001-2005, 2006-2010 et 2011-2015.

Depuis 2006, la lutte contre le paludisme a bénéficié de moyens financiers et techniques conséquents favorisés par un engagement politique très fort. Des moyens de lutte à efficacité prouvée sont venus renforcer les interventions pour la prévention et le traitement du paludisme. Il s'agit notamment de l'avènement des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action, des kits de ré-imprégnation longue durée, du retour des aspersions intra- domicilières, mais aussi et surtout des médicaments ACT et des tests de diagnostic rapide. Ces différentes interventions ont permis de faire baisser drastiquement la morbidité et la mortalité dues au paludisme.

Aussi, dans la mise en œuvre du programme en 2011, des activités essentielles ont occupé une place importante. Il s'agit de :

- la couverture universelle en MILDA ;

- du suivi et du renforcement de la PECADOM introduite entre 2008 et 2010 dans plus de 976 villages situés dans 30 districts sanitaires des régions de Matam, Thiès, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou, en attendant son extension à 1.200 autres villages dans le cadre du Round 10 du Fonds Mondial ;
- la mise en œuvre dans le district de Richard-Toll d'un projet d'élimination du paludisme en collaboration avec le projet MACEPA / PATH ;
- du renforcement de la surveillance épidémiologique du paludisme à travers 14 sites sentinelles installés dans le bassin du fleuve Sénégal (dans les districts de Matam, Richard-Toll, Podor, Bakel et Linguère) et dans la banlieue de la région de Dakar (Guédiawaye et Pikine).

V.4. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

Les données de l'état de santé décrivent les maladies, les affections, les handicaps et correspondent donc davantage aux caractéristiques biologiques, physiologiques, mais également psychologiques des individus. Ils peuvent être approchés au travers de plusieurs indicateurs de mortalité ou de morbidité. Caractériser l'état de santé d'une population nécessite de disposer d'indicateurs qui vont permettre de dresser un constat. Du fait de la rétention d'informations sanitaires, surtout concernant la mortalité clinique, l'essentiel des indicateurs utilisés dans cette partie sont issues de l'EDS-MICS 2010-2011 et de l'Enquête Nationale de Surveillance Combinée (ENSC, 2010).

V.4.1. MORBIDITE

La morbidité fait référence à la maladie, aux blessures et aux handicaps dans une population. Les données concernant la fréquence et la répartition d'une maladie peuvent aider à en maîtriser la propagation et parfois conduire à identifier sa cause.

V.4.1.1. Situation épidémiologique du VIH au Sénégal

La situation de l'épidémie à VIH/Sida au Sénégal est caractérisée par une épidémie stable et concentrée. La prévalence du VIH est faible dans la population générale moins de 1% ainsi que dans la plupart des catégories socioprofessionnelles sauf chez les populations les plus exposées au risque du VIH notamment les professionnelles du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et les usagers de drogues injectables.

✓ Situation dans la population générale

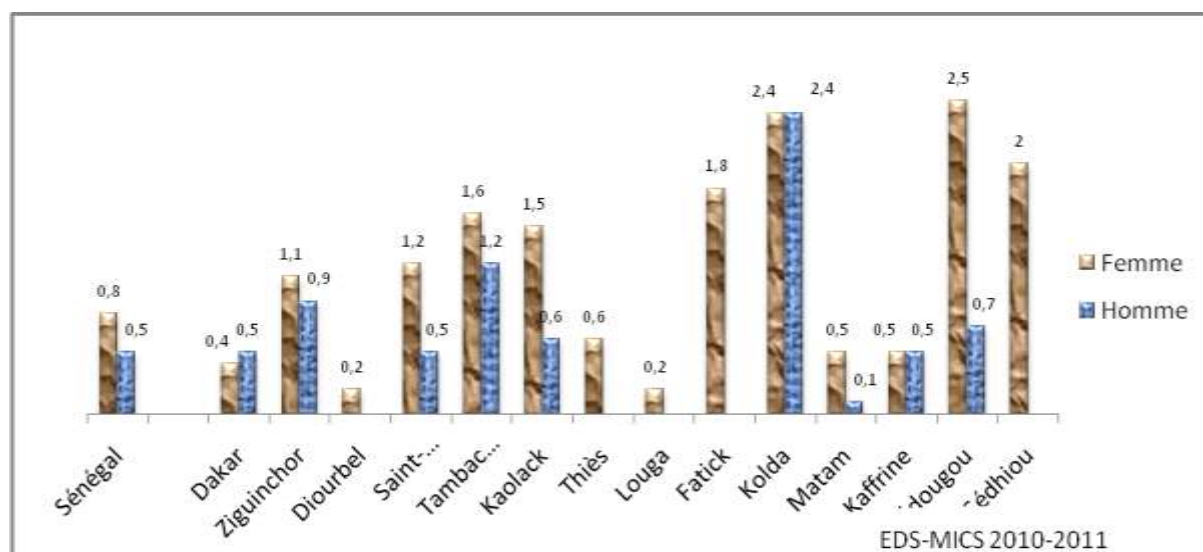
Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) réalisée en 2010/2011 confirment la stabilité de la prévalence dans la population générale à 0,7%. Derrière ce faible taux, se cachent certaines disparités :

La féminisation de l'épidémie : Le taux de séroprévalence chez les femmes de 15-49 ans est supérieur à celui des hommes de la même tranche d'âges : 0,8% contre 0,5%. Ces résultats confirment la grande vulnérabilité des femmes par rapport aux hommes. Cette vulnérabilité particulière des femmes est essentiellement de quatre ordres, la vulnérabilité socioculturelle liée à la sexo-spécificité et à l'analphabétisme, la vulnérabilité anatomique et physiologique, la vulnérabilité épidémiologique et la vulnérabilité économique.

Disparité régionale : La prévalence suivant les régions présente des disparités notables. Les résultats de l'enquête (graphique 5.5) montrent d'une part, que les régions du Sud (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor), du Sud-est (Tambacounda, Kédougou) et du Centre (Kaolack) sont les plus touchées par l'épidémie et d'autres part, que les femmes sont nettement plus vulnérables que les hommes à l'infection au VIH.

Variation du VIH selon l'âge : Dans l'ensemble, la prévalence augmente avec l'âge passant de 0,1% chez les personnes âgées de 15-19 ans à 1,9% chez celles âgées de 45-49 ans. Contrairement à la tendance internationale, l'enquête a révélé que les jeunes de 15-24 ans restent peu touchés par le VIH : 0,2% dont 0,3% chez les femmes et 0,1% chez les hommes.

Graphique 5.4: Prévalence du VIH selon le sexe et la région



Source : ANSD. EDS-MICS 2010-2011

✓ **Situation au niveau des populations clés les plus exposées**

Le Sénégal étant un pays à épidémie concentrée, les efforts de prévention dans un tel contexte doivent porter principalement, selon l'ONUSIDA, sur les groupes les plus vulnérables à l'infection, car ces derniers peuvent devenir des relais dans la chaîne de transmission du VIH. Grâce à la surveillance sentinelle du VIH, le suivi de l'évolution de la séroprévalence est désormais assuré de façon permanente au sein de groupes spécifiques de population tels que les femmes enceintes et les professionnelles du sexe. Quant à la surveillance comportementale, elle permet d'apporter périodiquement un éclairage sur certains comportements à risque qui peuvent favoriser la propagation du VIH/SIDA. Elle concerne aussi bien les groupes à haut risque que les groupes passerelles. Ainsi, en vue de fournir des informations capitales pour aider les décideurs à déterminer les interventions les plus appropriées, le CNLS a réalisé la deuxième Enquête Nationale de Surveillance Combinée (ENSC) en 2010 et l'Enquête de prévalence et de pratiques à risques d'infection à VIH, VHB, et VHC chez les usagers de drogues dans la région de Dakar en 2011. Les résultats de ces enquêtes ont montré que malgré le faible niveau de la prévalence au niveau national, de fortes prévalences sont notées chez certaines catégories de la population :

Les professionnelles du sexe (PS) : la prévalence du VIH chez les travailleuses du sexe reste encore élevée. Elle est de 18,5% contre 19,6% selon l'ENSC de 2006 ;

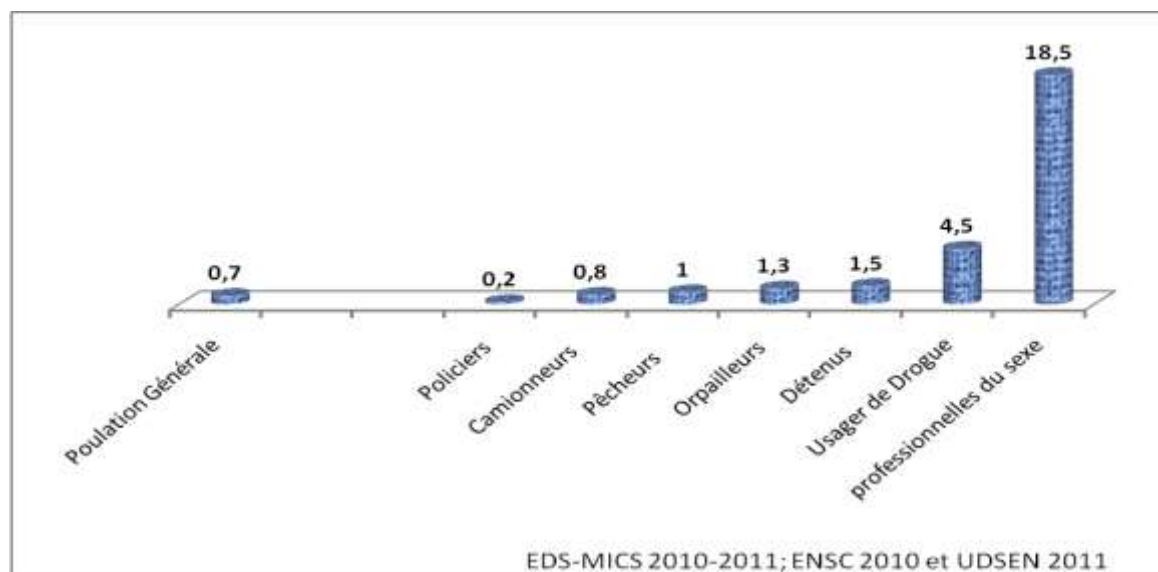
Les usagers de drogue : La prévalence du VIH est élevée chez l'ensemble des usagers de drogue enquêtés (4,4%) avec une prévalence de 13% chez les femmes et 3% chez les hommes; soit un sexe ratio femmes/hommes de 4,3 ;

Les détenus : le taux de séroprévalence dans cette population est de 1,5% (ENSC, 2010). La prévalence du VIH/Sida chez les prisonnières (4,5%) est cinq fois supérieure à celles des femmes au niveau national (0,8%, EDS-MICS, 2010-2011) et à celle des détenus mâles (0,9%) ;

Les orpailleurs : dans cette population qui fait partie des groupes passerelles depuis 2010, la prévalence de l'infection à VIH est de 1,3% (ENSC, 2010), (soit 0,8% chez les hommes et 2,5% chez les femmes) ;

Les pêcheurs, les camionneurs et les policiers : les prévalences les plus faibles sont enregistrées dans ces groupes (1% chez les pêcheurs, 0,8% chez les orpailleurs et 0,2% chez les policiers).

Graphique 5.5: Prévalence du VIH chez certaines catégories de la population



Sources : ANSD. EDS-MICS 2010-2011 ; CNLS. ENSC 2010 et UDSEN 2011

V.4.1.2. Tuberculose

Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, a adopté les objectifs d'impact du Partenariat mondial Halte à la tuberculose en droite ligne pour l'atteinte des OMD. L'objectif principal est d'arrêter et d'inverser l'incidence de la TB et de réduire de moitié la prévalence et la mortalité liées à cette maladie d'ici 2015, partant du niveau atteint en 1990.

En 2011, les structures sanitaires du pays ont notifié 11 021 nouveaux cas de tuberculose toutes formes confondues, correspondant à un taux d'incidence de 85,7 nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants. L'ensemble des cas de tuberculose, nouveaux comme anciens, notifiés en 2011 s'élevait à 11 604 cas, soit une prévalence de 90,2 cas pour 100 000 habitants. Ces chiffres dénotent une baisse relativement faible par rapport à 2010 (93 cas pour 100 000 habitants).

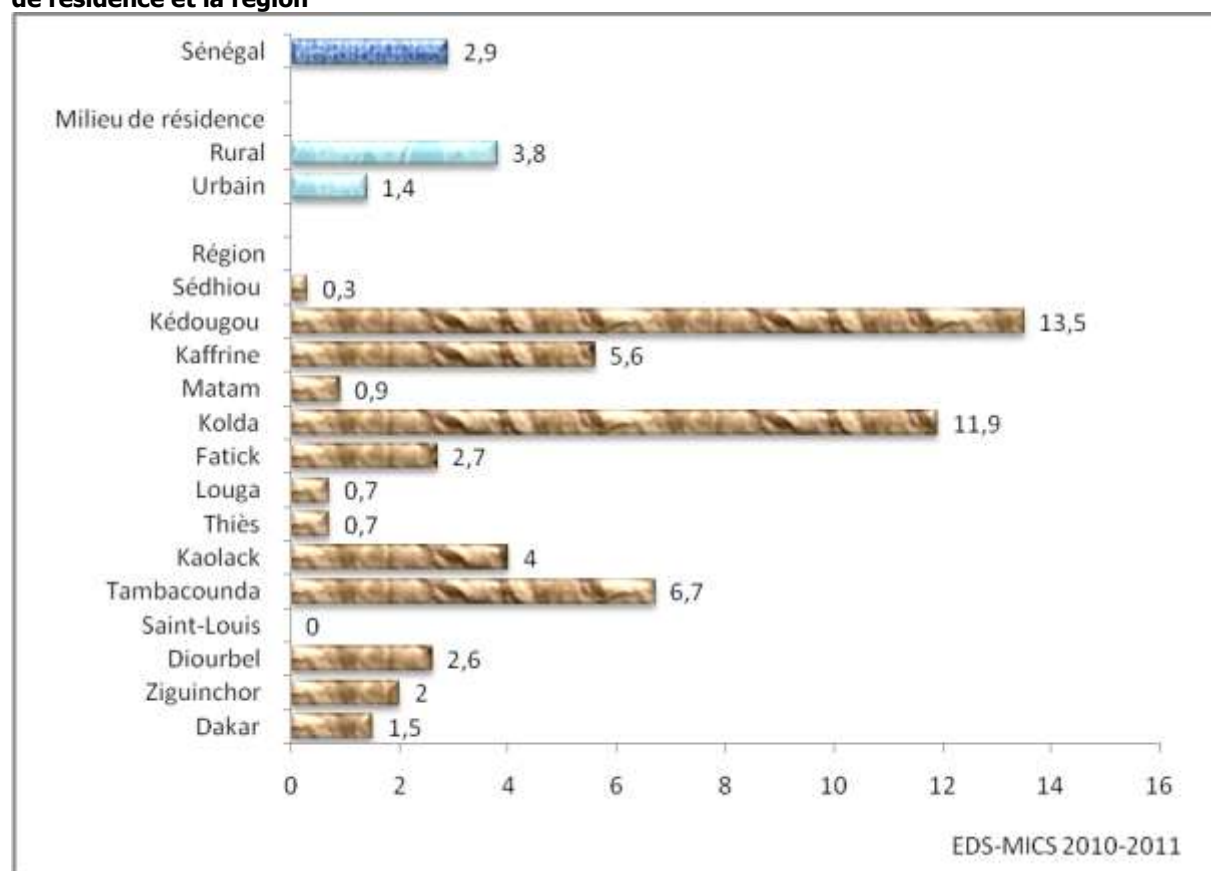
V.4.1.3. Maladies de l'enfant

Les affections de l'enfant les plus morbides et les plus mortelles sont la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition, le paludisme et la rougeole. Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), dans sa composante Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME), a développé une stratégie ciblant ces cinq maladies. Le principe de la PCIME est la globalité, la rationalisation, la continuité, l'intégration des soins et l'implication de la famille et de la communauté. La PCIME comporte un volet préventif, curatif et promotionnel ; elle est recommandée par l'OMS dans l'optique d'atteindre les OMD, notamment 1 et 4.

L'EDS-MICS de 2010-2011 a révélé que parmi les enfants, 5% ont présenté des symptômes d'Infections Respiratoires Aigües (IRA), 21% ont souffert de diarrhée au cours des deux dernières semaines avant l'enquête, 18% ont souffert d'insuffisance pondérale et 3% ont été atteints de paludisme. Ce dernier, bien qu'ayant diminué, constitue toujours la première cause de mortalité chez les enfants.

Derrière cette faible prévalence du paludisme observée au niveau national, se cachent des disparités notables. Le pourcentage d'enfants souffrant de paludisme présente des variations importantes selon le milieu de résidence : les enfants des zones rurales (3,8%) sont plus concernés par la maladie que ceux des zones urbaines (1,4%). Les différences interrégionales sont également importantes (graphique 5.6). Les régions de Kédougou (13,5%) et de Kolda (11,9%), présentent les prévalences les plus élevées. Les basses prévalences observées à Ziguinchor (2,0%) et Sédhiou (0,3%) pourraient être dues au fait que la collecte s'est déroulée en période de faible transmission. Les niveaux les plus bas ont été observés dans la région de Saint-Louis, où aucun cas n'a été détecté, ainsi que dans les régions de Thiès et Louga où une prévalence de 0,7% a été relevée.

Graphique 5.6 : Prévalence de la parasitémie palustre chez les enfants de 6-59 mois selon le milieu de résidence et la région



Source : ANSD. EDS-MICS 2010-2011

V.4.1.4. Maladies chroniques

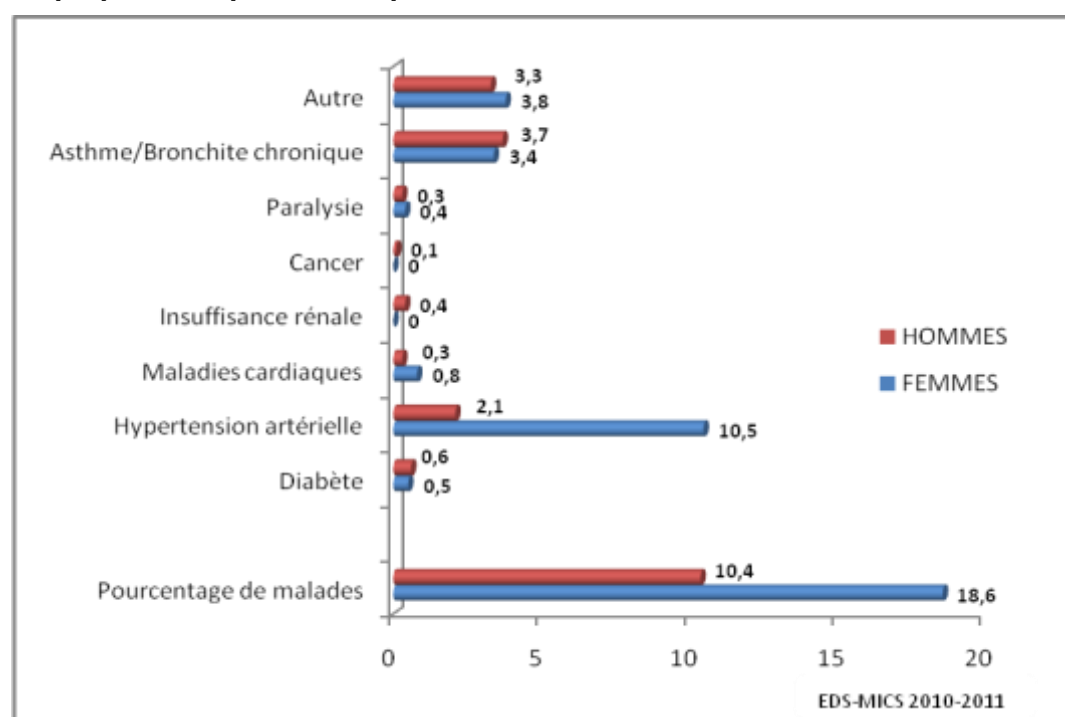
Les maladies chroniques sont des affections de longue durée et des maladies évolutives. Elles entraînent souvent une détérioration de la qualité de vie et sont parfois associées à une invalidité ou des complications graves de santé. Parmi ces pathologies, on peut citer les cancers, l'hypertension artérielle/AVC, le diabète, l'asthme ou bronchite chronique ou encore les maladies cardiovasculaires.

En population générale, la proportion de personnes déclarant une maladie chronique est relativement élevée : 18,6% des femmes contre 8,5% des hommes (EDS-MICS, 2010-2011). Les principales maladies et l'handicap dont les enquêtés se sont plus souvent plaints sont l'hypertension artérielle, l'asthme ou les bronchites chroniques, les maladies cardiaques et la paralysie.

Chez les femmes âgées de 15-49 ans, les maladies chroniques spécifiques les plus évoquées, comme l'illustre le Graphique 5.7, sont l'hypertension artérielle (10,5%), suivie des affections respiratoires chroniques, notamment l'asthme et les bronchites chroniques (3,4%), des maladies cardiaques (0,8%) et du diabète (0,5%).

Pour les hommes de 15-59 ans, les plaintes pour les maladies chroniques portent aussi en particulier sur l'asthme et les bronchites chroniques (3,7%), l'hypertension artérielle (2,1%), le diabète (0,5%), l'insuffisance rénale (0,4%), la paralysie (0,3%), les maladies cardiaques (0,3%) et le cancer (0,1%).

Graphique 5.7: Répartition des plaintes selon le sexe



Source : ANSD. EDS-MICS 2010-2011

V.4.2. MORTALITE

L'EDS-MICS 2010-2011 nous a permis d'avoir des données relatives à la mortalité des enfants et celle maternelle qui seront utilisées dans cette partie.

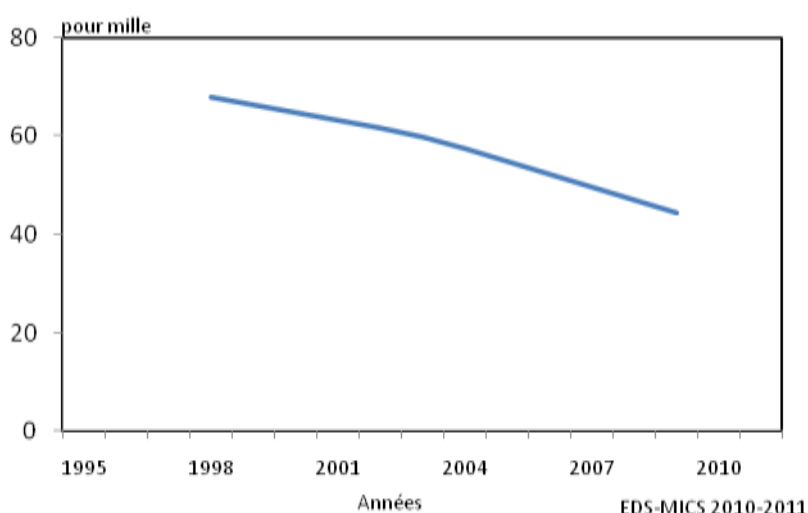
V.4.2.1. Mortalité infantile

La mortalité infantile correspond au nombre d'enfants qui meurent durant la première année de leur vie ; elle est exprimée sous forme d'un taux pour 1 000 naissances vivantes pour l'année considérée. Cet indicateur, largement utilisé dans les comparaisons internationales, mesure la santé infantile, mais reflète aussi l'état de sante d'une population. Il exprime l'efficacité des soins préventifs, l'attention accordée à la santé de la mère et de l'enfant, de même que la qualité du système de soins et de santé.

Un examen de l'évolution de la mortalité des enfants au cours des quinze dernières années montre que le niveau de la mortalité infantile a sensiblement fléchi dans la période. Ainsi, de 68‰ dans la période 10-14 ans avant l'enquête, le taux de mortalité infantile est passé à 47‰ dans la période 0-4 ans, soit une baisse globale de 31%. Cette baisse est deux fois plus forte entre 2005 et 2009 (22%) qu'entre 2001 et 2005 (12%).

Deux tiers des décès d'enfants de moins d'un an surviennent au premier mois de la vie.

Graphique 5.8: Evolution du taux de mortalité infantile



Source : ANSD, EDS-MICS 2010-2011

V.4.2.2. Mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 392 décès pour 100 000 naissances vivantes selon les résultats de l'EDS-MICS 2010-2011. Ce taux, bien que légèrement inférieur à celui enregistré en 2005 (401 décès pour 100 000 naissances vivantes, EDS IV 2005), reste toujours élevé. Compte tenu des différences d'approche et de la sensibilité de cet indicateur, on peut simplement noter que d'importants efforts restent à être réalisés pour l'atteinte de l'OMD 5. En effet, cet objectif à l'horizon 2015 se situe à 122 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Dans le souci de réduire les décès maternels, une amélioration de la prise en charge de la femme enceinte doit être envisagée en renforçant les compétences des Sages Femmes d'Etat (SFE) et des Infirmiers Chefs de Poste (ICP) sur la Consultation Périnatale (CPN) recentrée. L'initiative « *Bajenu Gox* » qui est un programme communautaire pour la promotion de la santé de la mère, du nouveau né et de l'enfant doit être aussi encouragée.

Conclusion

Les objectifs sectoriels de la santé déclinés dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) sont reconduits dans le dernier CDSMT. Selon le rapport de performance de ce dernier cadre qui couvre la période 2011-2013, les résultats enregistrés au cours de l'année 2011 sont pour la plupart satisfaisants au regard des indicateurs clés du secteur. A titre d'illustration, le taux de couverture Penta 3 est de 83%, la proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié est de 65,1%, la prévalence du VIH / Sida dans la population générale est estimée à 0,7% et la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans est de 18% (EDS-MICS 2010-2011). On constate pour ce dernier indicateur un recul d'un point par rapport à la dernière EDS-IV (2005).

S'agissant des infrastructures sanitaires publiques au Sénégal, leur nombre n'a pas connu d'évolution entre 2010 et 2011. En effet, l'option adoptée par les autorités durant cette période, qui était d'achever les projets bloqués ou en cours en matière de construction d'infrastructures sanitaires, a été respectée. En outre, dans le cadre du renforcement des équipements et l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) couvrant la période 2011-2015 a été élaboré.

Faute d'annuaire statistique de 2011, les données obtenues auprès de l'ordre de médecins du Sénégal et sur l'Etat de la pratique de sage-femme dans le monde en 2011, ont permis d'avoir une idée sur le nombre de médecins et de sages-femmes d'Etat. En effet, mille cinq cents (**1500**) médecins et neuf cent quatre vingt dix (**990**) sages-femmes ont été répertoriés au courant de l'année 2011. Au Sénégal, le ratio est de seulement 2 sages femmes pour 1000 naissances. Ainsi, la norme de l'OMS qui est d'au moins 6 sages femmes pour 1000 naissances est loin d'être atteinte.

Les activités de prévention dont il a été question dans le cadre de ce chapitre sont : le PEV, la prévention des affections palustres ainsi que celle du VIH/SIDA et autres IST. Concernant les activités curatives analysées, elles ont porté sur les soins prénatals, les accouchements assistés et les prises en charge des maladies telles que le VIH/SIDA et le paludisme qui restent des préoccupations majeures dans les politiques sanitaires. Dans l'ensemble, pour une naissance sur deux, les mères ont effectué au moins les quatre visites recommandées et dans 4% des cas, elles n'ont effectué aucune visite. S'agissant du VIH/SIDA, avant l'arrivée des médicaments ARV, les actions étaient focalisées autour des meilleures connaissances du virus, de la prévention et de la prise en charge des infections opportunistes.

Les maladies chroniques telles que les cancers, l'hypertension artérielle/AVC, le diabète, l'asthme ou bronchite chronique ou encore les maladies cardiovasculaires font légion dans le pays. Dans la population générale, la proportion de personnes déclarant une maladie chronique reste relativement élevée.

Introduction

Le Système judiciaire national est renforcé par la mise en place du Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui couvre la période 2004 à 2013. Ce programme est décliné en plans d'action triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012. Sa mise en œuvre est liée aux dysfonctionnements notés dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire (déficit financier et infrastructurel, manque de moyens humains et matériels). Toutefois, avec l'instauration du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), la situation s'est nettement améliorée. Ce chapitre est structuré en trois parties : la première partie sera consacrée à la présentation du système judiciaire national, la deuxième partie portera sur la situation pénitentiaire et la troisième partie fera le point sur l'éducation surveillée et la protection sociale.

VI.1. ORGANISATION DU SYSTEME JUDICIAIRE NATIONAL

Sur le plan organisationnel, le système judiciaire national regroupe hormis le Ministère de la Justice et ses différents services, trois types de juridictions.

VI.1.1. JURIDICTIONS SUPERIEURES

Au nombre de quatre (4), les juridictions supérieures sont constituées par :

- ✎ un conseil constitutionnel ;
- ✎ un conseil d'Etat ;
- ✎ une cour de cassation ;
- ✎ une Cour des Comptes.

VI.1.2. JURIDICTIONS DU SECOND DEGRE

Les juridictions du second degré sont au nombre de quatre (04). Il s'agit des Cours d'Appel de Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Seules les Cours d'Appel de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

VI.1.3. JURIDICTIONS DU PREMIER DEGRE

Ces types de juridictions correspondent aux onze (11) Tribunaux régionaux dont le Tribunal Hors Classe de Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés dans les chefs lieux de onze (11) régions administratives.

Toutefois au niveau départemental, nous avons trente trois (33) Tribunaux départementaux que sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Nioro, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.

Par ailleurs, en dehors de ces tribunaux départementaux, il existe onze (11) Tribunaux du travail dont un (1) tribunal dans chacune des onze (11) régions. Le Tribunal du travail est une juridiction spéciale, exclusivement compétente pour les questions liées aux différends individuels résultant de l'établissement des contrats de travail.

VI.2. SITUATION PENITENTIAIRE : DES FAITS ET STATISTIQUES A L'APPUI

VI.2.1. COUVERTURE EN PERSONNEL PENITENTIAIRE

Les données du **tableau 6.1** indiquent que l'effectif du personnel pénitentiaire est très insuffisant comparé à l'effectif carcéral estimé à 7611 en 2011. En effet, avec un ratio de 01 agent pour 05 détenus, la couverture en personnel pénitentiaire ne répond pas aux normes de 01 agent pour 02 détenus selon les recommandations des Nations des Unies consignées dans le document intitulé « *Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus* ».

Tableau 6.1 : Effectif du personnel pénitentiaire par catégorie

Corps	Nombre		
	Homme	Femme	Ensemble
Officier	2	0	2
Inspecteur	19	0	19
Contrôleur	38	5	43
Comm./Contrôleur	5	4	9
Agent administratif	89	15	104
Comm./Agent administratif	3	2	5
Surveillant de prison	1208	210	1418
Com/Surveillant de prison	4	4	8
Agent non commissionné	4	2	6
Total	1372	242	1614

Source : DAP, 2011

VI.2.2. STATISTIQUES PENITENTIAIRES AU SENEGAL : UNE ANALYSE DESCRIPTIVE

L'analyse des statistiques pénitentiaires porte particulièrement sur l'évolution des effectifs et sur le profil descriptif de la population carcérale.

VI.2.2.1. Evolution de la population pénale au cours de la décennie 2001-2011

Le tableau 6.2 donne l'évolution de la population pénale au cours de la dernière décennie. Au Sénégal, la population pénale est constituée des effectifs carcéraux (prévenus et condamnés) et des écroués.

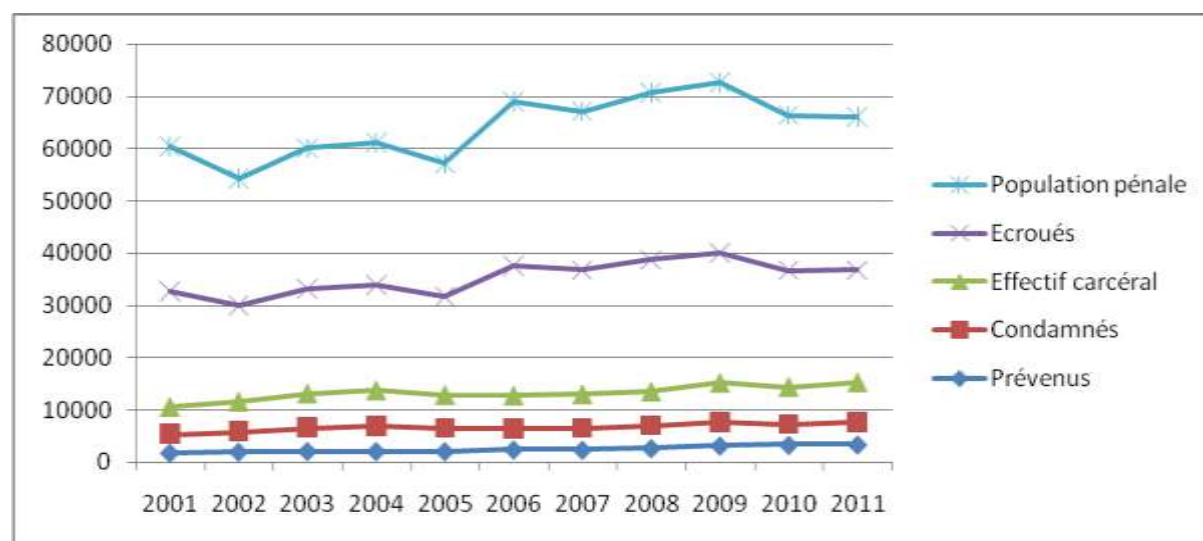
Tableau 6.2 : Distribution de la population pénale au cours des 10 dernières années

Années	Prévenus (%)	Condamnés (%)	Effectif carcéral (%)	Ecroués (%)	Population pénale (%)
2001	6,6	7,6	7,2	9,1	8,7
2002	7,3	8,3	7,9	7,6	7,7
2003	7,7	9,7	9,0	8,3	8,5
2004	7,7	10,4	9,4	8,4	8,6
2005	7,6	9,5	8,8	7,8	8,0
2006	8,8	8,7	8,7	10,3	9,9
2007	8,7	9,0	8,9	9,8	9,6
2008	9,7	9,3	9,5	10,4	10,2
2009	11,5	9,6	10,3	10,3	10,3
2010	12,0	8,5	9,8	9,2	9,4
2011	12,3	9,3	10,4	8,9	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

Entre 2001 et 2011, la population pénale a connu une évolution en dents de scie. En effet, le premier pic est enregistré en 2006, il est suivi d'une légère baisse intervenue en 2007 et d'un deuxième pic observé en 2009. Cette hausse est ensuite relayée par une baisse constante des effectifs de la population pénale de 2010 à 2011.

De façon spécifique, l'allure de la courbe d'évolution de la proportion des écroués suit celle de la population pénale. Cependant, on observe une évolution constante des effectifs carcéraux (condamnés et prévenus) au cours de la décennie 2001-2011 (voir graphique 6.1).

Graphique 6.1 : Evolution des effectifs de la population pénale au cours des 10 dernières années


Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

Cela signifie qu'au Sénégal la population pénale est constituée dans sa grande majorité par les écroués. Ces derniers regroupent la population des condamnés et prévenus jugés coupables et qui subissent une peine d'emprisonnement pour une durée bien déterminée.

VI.2.2.2. Evolution mensuelle de la population pénale au cours de l'année 2011

L'effectif moyen mensuel de la population pénale a connu une hausse sensible de 2010 à 2011. Cette moyenne est passée de 7401 détenus en 2010 à 9367 en 2011, cela représente une hausse de 1966 détenus, soit 26,6% en valeur relative pour l'année 2011.

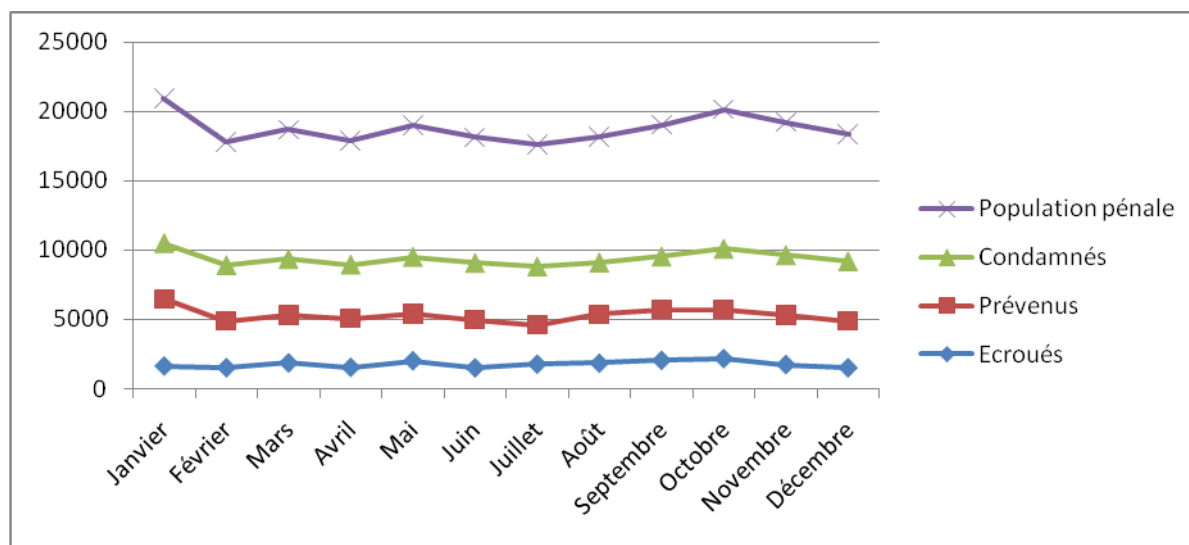
Tableau 6.3 : Répartition mensuelle de la population pénale selon le type de peine

Mois	Ecroués	Prévenus	Condamnés	Total
Janvier	1675	4793	3998	10466
Février	1556	3328	4020	8904
Mars	1897	3410	4025	9332
Avril	1587	3471	3878	8936
Mai	2047	3355	4081	9483
Juin	1542	3458	4056	9056
Juillet	1807	2795	4195	8797
Août	1878	3482	3718	9078
Septembre	2082	3617	3816	9515
Octobre	2205	3505	4353	10063
Novembre	1778	3530	4298	9606
Décembre	1552	3353	4258	9163
Total	21606	42097	48696	112399
Moyenne mensuelle	1800,5	3508,1	4058,0	9366,6

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

Au cours des douze derniers mois, les effectifs mensuels de la population pénale ont connu une évolution plus ou moins irrégulière. En effet, c'est aux mois de Janvier, Mai, Septembre, Octobre et Novembre qu'on observe des pics coïncidant le plus souvent aux vacances scolaires. Toutefois, il faut noter qu'en considérant les différentes composantes de la population pénale (écroués, prévenus et condamnés), on constate une évolution constante des effectifs au cours de l'année 2011 pour tous les types de peine appliqués (**voir graphique 6.2**).

Graphique 6.2 : Distribution mensuelle de la population pénale du Sénégal pour l'année 2011



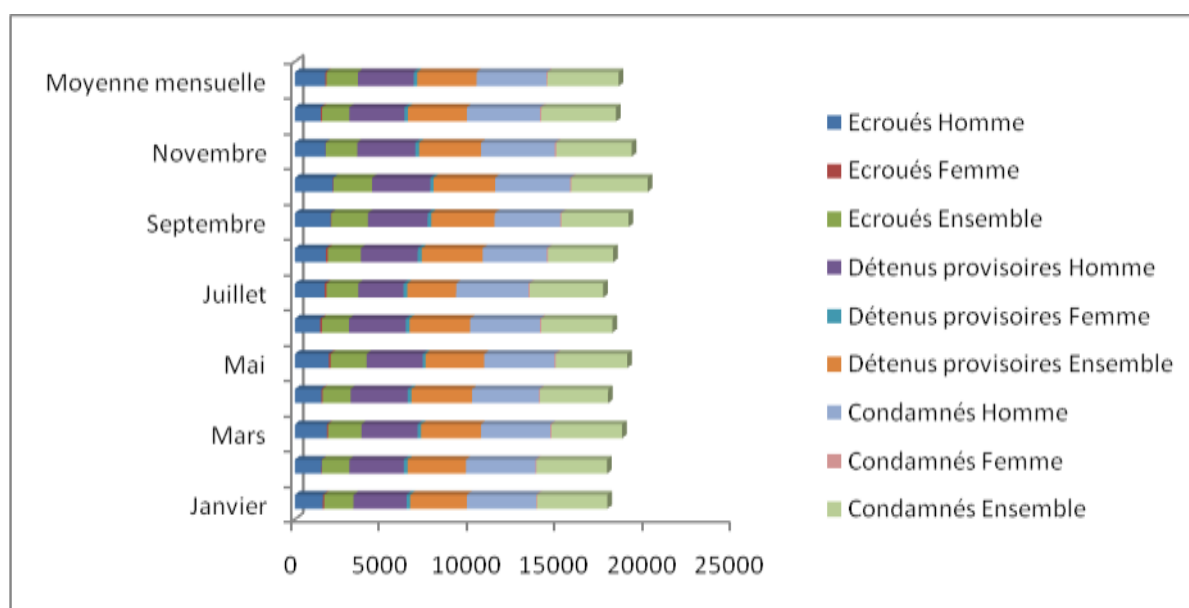
Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

VI.2.2.3. Aspects descriptifs de la population pénale

a) Distribution mensuelle de la population pénale selon le sexe

En 2011, la plus grande partie de la population pénale est constituée d'individus de sexe masculin, quel que soit le type de peine infligée. Le graphique ci-dessous montre qu'aussi bien pour les écroués que pour les détenus provisoires et les condamnés, les hommes sont plus nombreux que les femmes (**voir graphique 6.3**).

Graphique 6.3 : Répartition mensuelle de la population pénale selon le sexe et le type de peine



Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

Il apparaît à travers le graphique précédent un niveau de masculinité assez élevé des délits de justice. En 2011, la population ayant subi une peine quelle que soit sa nature est constituée en majorité d'hommes.

b) Distribution des écroués par pays d'origine et selon le sexe

En 2011, le nombre d'étrangers écroués au Sénégal s'élève à 886 individus contre 794 pour l'année 2010, soit une hausse de 11,6%. Ces détenus sont constitués de 819 hommes et de 67 femmes provenant de 32 pays, avec une prédominance des ressortissants des pays limitrophes du Sénégal comme la Guinée Conakry, le Mali et la Gambie. Sur l'ensemble des détenus d'origine étrangère incarcérés au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et Camp pénal ; près de 30% sont de nationalité guinéenne. Les autres détenus sont constitués des Maliens (19%), des Nigériens (15%) et des Bissau Guinéens (9%) comme il ressort dans le tableau ci-après. Si on compare les deux sexes les détenus étrangers hommes sont plus nombreux que les femmes.

Tableau 6.4 : Distribution des écroués étrangers par nationalité et par sexe

Pays d'origine	Ecroués					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
Guinée Conakry	251	30,6	11	16,4	262	29,6
Mali	158	19,3	9	13,4	167	18,8
Mauritanie	9	1,1	4	6,0	13	1,5
Guinée Bissau	77	9,4	1	1,5	78	8,8
Gambie	63	7,7	4	6,0	67	7,6
Ghana	9	1,1	2	3,0	11	1,2
Niger	4	0,5	0	0,0	4	0,5
Sierra Léone	8	1,0	0	0,0	8	0,9
Côte d'Ivoire	15	1,8	1	1,5	16	1,8
RD Congo	1	0,1	3	4,5	4	0,5
France	8	1,0	0	0,0	8	0,9
Togo	1	0,1	1	1,5	2	0,2
Burkina Faso	9	1,1	1	1,5	10	1,1
Cameroun	10	1,2	1	1,5	11	1,2
Cap Vert	2	0,2	2	3,0	4	0,5
Libéria	15	1,8	1	1,5	16	1,8
Liban	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Centrafrique	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Nigéria	132	16,1	2	3,0	134	15,1
Afrique du Sud	1	0,1	6	9,0	7	0,8
Gabon	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Bénin	2	0,2	0	0,0	2	0,2

Pays d'origine	Ecroués					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
Corée	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Chine	2	0,2	0	0,0	2	0,2
Maroc	2	0,2	1	1,5	3	0,3
Allemagne	0	0,0	1	1,5	1	0,1
Espagne	4	0,5	1	1,5	5	0,6
Portugal	0	0,0	1	1,5	1	0,1
Hollande	0	0,0	1	1,5	1	0,1
Libye	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Turquie	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Tunisie	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Autres pays	32	3,9	13	19,4	45	5,1
Total	819	100,0	67	100,0	886	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

Il ressort de ce qui précède que ce sont surtout les pays limitrophes du Sénégal qui comptent le plus de détenus dans les MAC et Camps pénal. Du reste, il faut noter que c'est la communauté guinéenne (30%) qui est la plus représentée parmi les détenus étrangers. Elle est suivie par la communauté malienne (19%). Cependant, on constate une présence non négligeable de détenus nigériens (15%) malgré la diminution de leur effectif par rapport à l'année 2010.

c) Distribution de la population carcérale par nationalité selon le sexe et le type de détention

Au Sénégal, la population carcérale est constituée dans sa grande majorité par des nationaux. En effet, 84% des détenus provisoires et 92% des condamnés sont de nationalité sénégalaise, contre respectivement 16% et 8% pour les étrangers. Parmi la population carcérale de nationalité étrangère on compte beaucoup plus de femmes que d'hommes, aussi bien chez les détenus provisoires (20% de femmes contre 16% d'hommes) que chez les condamnés (21 % de femmes contre 8 % d'hommes). Tandis que pour la population carcérale de nationalité sénégalaise, il y a plus d'hommes que de femmes. Mais il convient de noter que les différences entre les deux sexes ne sont pas assez significatives.

Tableau 6.5 : Répartition en pourcentage de la population pénale par nationalité et selon le sexe

Nationalité	Détenus provisoires					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
Sénégalais	2655	84,4	167	80,3	2822	84,2
Etrangers	490	15,6	41	19,7	531	15,8
Total	3145	100,0	208	100,0	3353	100,0
Nationalité	Condamnés					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
Sénégalais	3843	91,9	60	78,9	3903	91,7
Etrangers	339	8,1	16	21,1	355	8,3
Total	4182	100,0	76	100,0	4258	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

Cette situation dénote que le rapport en termes de pourcentage de la population carcérale change entre les deux sexes selon la nationalité.

d) Distribution des détenus provisoires par durée de détention selon la nationalité et le sexe

En 2011, le pourcentage des sénégalais et celui des étrangers ayant purgé une peine de détention provisoire allant de 1 à 30 jours dans les MAC et camps pénal sont presque identiques (respectivement 34% et 33%). Les durées de détention de 30 jours à 6 mois et de 6 mois à 2 ans sont respectivement de 24% et 27% pour les Sénégalais contre 18% et 28% pour les étrangers. Cependant, on constate que les détenus étrangers (20%) ayant purgé une peine d'emprisonnement d'une durée de 2 à 4 ans sont plus nombreux que les Sénégalais (11%), (**voir tableau 6.6**).

Tableau 6.6 : Répartition en pourcentage des détenus provisoires par durée de la peine selon le sexe et la nationalité

Durée de détention	Détenus provisoires sénégalais					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
1 à 30 jours	928	35,0	32	19,2	960	34,0
30 jours à 6 mois	642	24,2	26	15,6	668	23,7
6 mois à 2 ans	698	26,3	75	44,9	773	27,4
2 ans à 4 ans	282	10,6	28	16,8	310	11,0
4 ans à 6 ans	75	2,8	5	3,0	80	2,8
6 ans et +	30	1,1	1	0,6	31	1,1
Total	2655	100,0	167	100,0	2822	100,0
Durée de détention	Détenus provisoires étrangers					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
1 jour à 30 jours	174	35,5	2	4,9	176	33,1
30 jours à 6 mois	91	18,6	3	7,3	94	17,7
6 mois à 2 ans	134	27,3	16	39,0	150	28,2
2 ans à 4 ans	89	18,2	19	46,3	108	20,3
4 ans à 6 ans	2	0,4	1	2,4	3	0,6
6 ans et +	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	490	100,0	41	100,0	531	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

e) Distribution des condamnés par durée de détention selon la nationalité et le sexe

Le tableau 6.7 sur la représentation statistique des condamnés par durée de détention selon la nationalité et le sexe montre que pour les Sénégalais, 36% ont purgé une peine allant de 15 jours à 1 an et 31% de 1 an à 2 ans. Il en est de même chez les étrangers où on observe une tendance pareille en ce qui concerne la durée de détention soit respectivement 25% (15 jours à 1 an) et 23% (1 an à 2 ans). Les statistiques du tableau ci-dessous suggèrent également que la durée de détention des condamnés varie selon la nationalité et le sexe en termes d'intensité. En effet, pour les durées de détention de 15 jours à 1 an et de 1 an à 2ans, les condamnés sénégalais sont plus représentés que les condamnés étrangers. Par contre, pour les durées de détention de 5 ans et plus et les travaux forcés à perpétuité les condamnés étrangers sont plus représentés que les Sénégalais. Le rapport de proportion passe du simple au double avec respectivement 15% (5 ans et plus) et 16% (Travaux forcés à perpétuité) pour les condamnés étrangers contre 8% (5 ans et plus) et 9% (Travaux forcés à perpétuité) pour les condamnés sénégalais.

Tableau 6.7 : Répartition en pourcentage des condamnés par durée de la peine et selon le sexe et la nationalité

Durée de détention	Condamnés sénégalais					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
15 jours à 1 an	1389	36,1	25	41,7	1414	36,2
1 an à 2 ans	1188	30,9	12	20,0	1200	30,7
2 ans à 4 ans	356	9,3	5	8,3	361	9,2
4 ans à 5 ans	239	6,2	5	8,3	244	6,3
5 ans et +	313	8,1	2	3,3	315	8,1
Travaux forcés à temps	340	8,8	11	18,3	351	9,0
Travaux forcés à perpétuité	18	0,5	0	0,0	18	0,5
Total	3843	100,0	60	100,0	3903	100,0
Durée de détention	Condamnés étrangers					
	Homme	(%)	Femme	(%)	Ensemble	(%)
15 jours à 1 an	86	25,4	2	11,8	88	24,7
1 an à 2 ans	81	23,9	2	11,8	83	23,3
2 ans à 4 ans	36	10,6	2	11,8	38	10,7
4 ans à 5 ans	31	9,1	2	11,8	33	9,3
5 ans et +	53	15,6	2	11,8	55	15,4
Travaux forcés à temps	51	15,0	7	41,2	58	16,3
Travaux forcés à perpétuité	1	0,3	0	0,0	1	0,3
Total	339	100,0	17	100,0	356	100,0

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

Parmi ces condamnés, on compte dans la majorité des cas beaucoup plus d'hommes que de femmes quelle que soit la nationalité et le sexe. Néanmoins, pour la durée de détention liée aux travaux forcés à perpétuité, on a beaucoup plus de femmes que d'hommes aussi bien chez les condamnés sénégalais que chez les condamnés de nationalité étrangère.

f) Distribution de la population carcérale par type d'infraction selon l'âge et le sexe

Le tableau 6.8 porte sur la répartition en pourcentage des types d'infraction selon l'âge et le sexe. Dans le groupe d'âge 13-18 ans, 64% des infanticides sont le fait de femmes, alors que 61% des cas de vols sont perpétrés par des hommes.

De 18 à 25 ans, l'infraction la plus fréquente est le vol qui concerne 46% des hommes, contre 19% pour les femmes. Dans ce groupe d'âge la proportion d'hommes et de femmes ayant commis une infraction liée à l'usage et le trafic de stupéfiants est presque la même soit respectivement 19% et 17%.

De 25 à 30 ans, 45% des cas de vol et 25% de l'usage et le trafic de stupéfiants sont commis par des hommes. Tandis que 40% des cas d'infanticide-avortement et 20% de l'usage et le trafic de stupéfiants constituent des infractions perpétrés par des femmes.

A partir de 30 jusqu'à 40 ans, les infractions commises par les hommes sont le vol (44%) et l'usage et le trafic de stupéfiants (28%). Pour les femmes, il s'agit de l'usage et le trafic de stupéfiants (43%) et l'escroquerie (15%).

De 40 à 60 ans, l'usage et le trafic de stupéfiants (35%) et le vol (26%) représentent les infractions le plus répandues chez les hommes. S'agissant des femmes, l'usage et le trafic de stupéfiants représentent 46% en plus de l'escroquerie 19%. Au-delà de 60 ans l'usage et le trafic de stupéfiants (38%) et le vol (20%) sont les principaux délits commis exclusivement par les hommes.

Tableau 6.8 : Distribution des effectifs carcéraux par type d'infraction et selon l'âge et le sexe

Type d'infraction	13-18 ans		18-25 ans		25-30 ans		30-40 ans		40-60 ans		60 ans et +	
	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)
Meurtre-Assassinat-Paricide	10,1	2,2	3,7	2,7	5,3	5,6	3,7	6,4	4,6	0,0	4,3	-
Infanticide	0,0	64,4	0,0	20,0	0,0	40,0	0,0	10,6	0,0	3,8	0,0	-
Empoisonnement	0,0	2,2	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	-
C B V	7,7	6,7	6,9	9,3	3,5	3,3	2,1	0,0	2,9	11,5	1,6	-
Homicide volontaire-involontaire	0,0	0,0	1,2	0,0	1,6	0,0	1,6	0,0	1,0	0,0	1,6	-
Viol-Attentat aux mœurs NIFSS	10,1	0,0	7,1	0,0	6,9	0,0	6,8	0,0	7,6	0,0	7,6	-
Proxénétisme	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	-
Vols	60,7	8,9	46,4	18,7	44,7	12,2	44,0	10,6	26,3	3,8	20,1	-
Escroquerie A C	3,6	0,0	10,0	5,3	6,2	10,0	7,9	14,9	13,5	19,2	7,1	-
Recel	0,0	0,0	0,9	8,0	1,3	2,2	1,0	2,1	0,6	3,8	0,0	-
Faux, usage de faux	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6	1,1	0,7	2,1	0,5	0,0	0,5	-
Vagabondage-Mendicité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Usage et trafic de stupéfiants	6,0	6,7	18,7	17,3	24,6	21,1	27,5	42,6	35,0	46,2	38,0	-
Rébellion-Outrage à agent	0,6	0,0	0,2	2,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Détournement deniers publics	0,0	0,0	0,2	2,7	0,4	0,0	0,6	6,4	1,6	7,7	0,0	-
Fraudes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Atteinte à la Sûreté de l'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	-
Autres délits	1,2	8,9	3,9	10,7	4,3	4,4	3,9	2,1	6,2	3,8	19,0	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Source : Traitement des données de la DAP, 2011

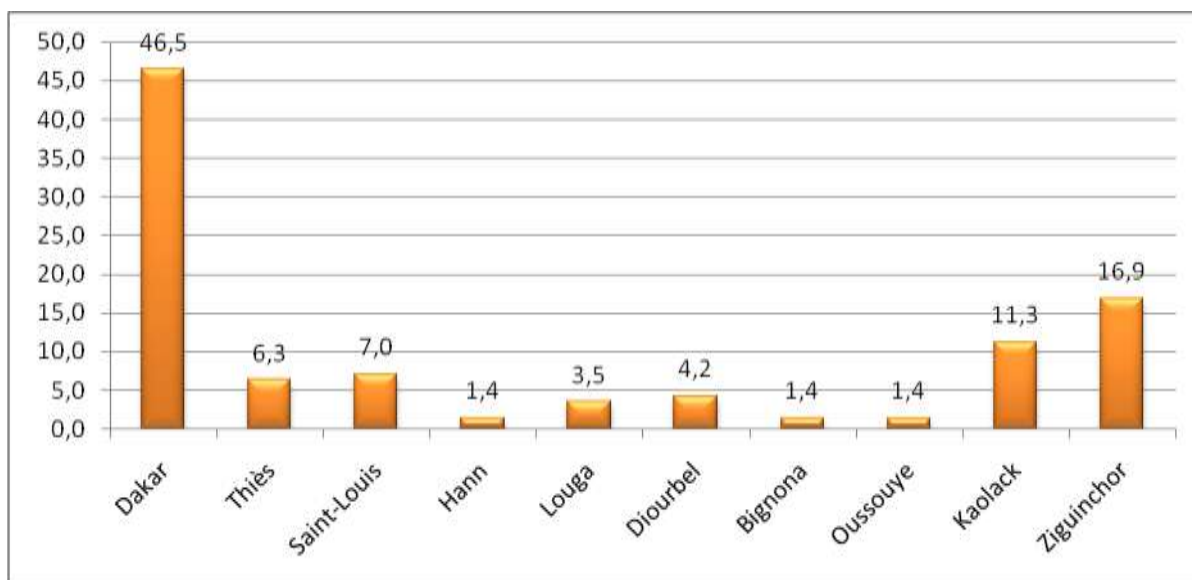
CBV= Coups et Blessures Volontaires

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que le type d'infraction varie selon l'âge et le sexe. En effet, il existe des spécificités d'un groupe d'âge à un autre et entre les deux sexes selon le type d'infraction commis.

g) Répartition en pourcentage des détenus provisoires de plus de 3 ans

Les cas de détention de longue durée restent importants en dépit de la tenue régulière des sessions des cours d'assises. Le pourcentage de détenus provisoires de longue durée varie selon la localité. Les pics les plus importants sont observés dans certaines régions pénitentiaires comme Dakar (47%), Ziguinchor (17%), Kaolack (11%) et Saint-Louis (7%), (**voir graphique 6.4**).

Graphique 6.4 : Pourcentage des détenus provisoires de longue durée (3 ans et + de détention)

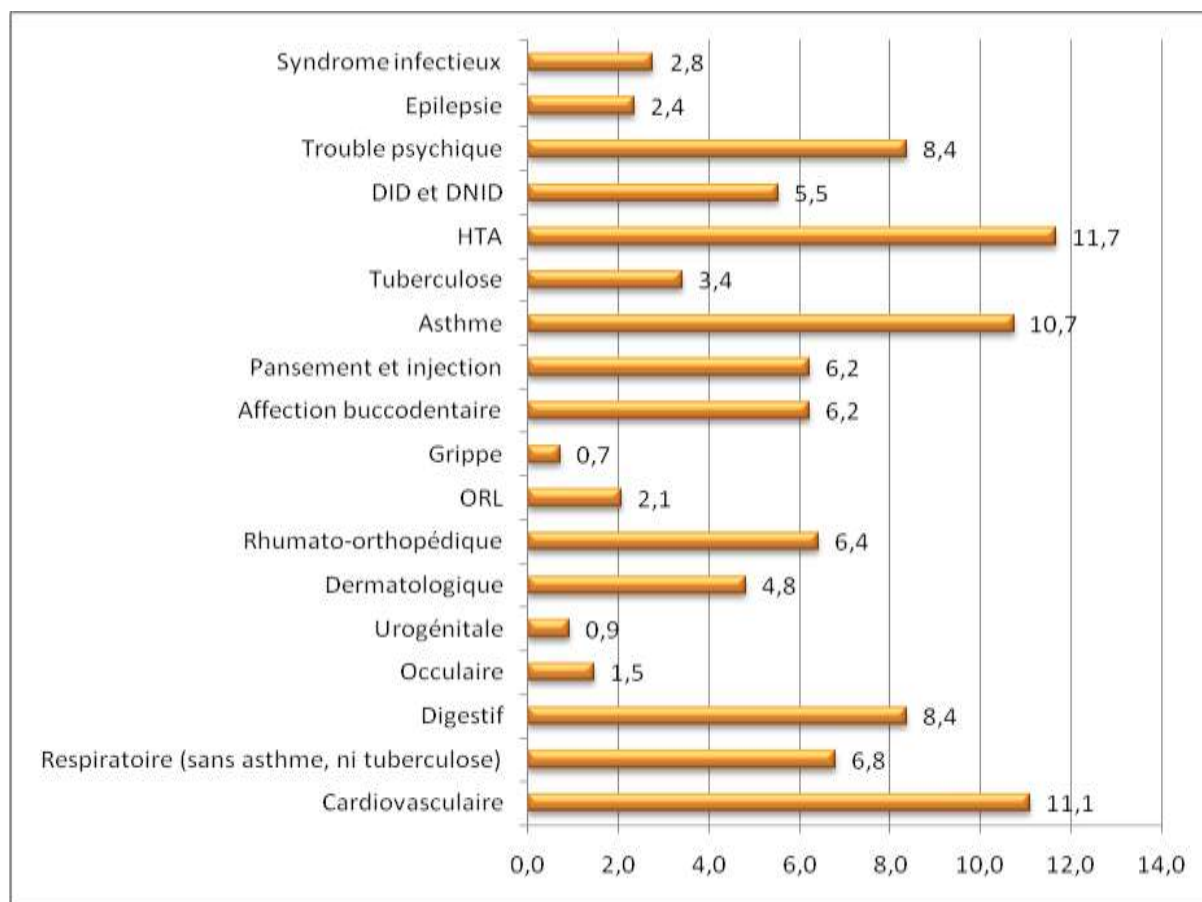


Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

Ces longues détentions au détriment des détenus sont en partie liées aux lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instruction et de juridiction. En effet, le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger. Quand est-il de la situation sanitaire de ces détenus de longue durée ?

h) Situation sanitaire des détenus

Les motifs de consultation enregistrés sont répartis en neuf classes d'affection : paludisme et fièvre, maladies de l'appareil digestif, maladies de l'appareil urinaire, maladies de la peau, plaies, blessures et brûlures, maladies de l'appareil respiratoire, sphère ORL et affections non classées.

Graphique 6.5 : Distribution de l'état morbide des détenus selon le type de pathologie

Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

Le graphique ci-dessus montre que les affections les plus fréquentes chez les détenus sont l'hypertension artérielle (11,7%), les maladies cardiovasculaires (11,1%), les troubles psychiques (10,8%) et l'asthme (10,7%). Ces différentes affections sont le reflet des conditions inhumaines de détention qui ne respectent pas souvent les normes d'hygiène et de sécurité sanitaire.

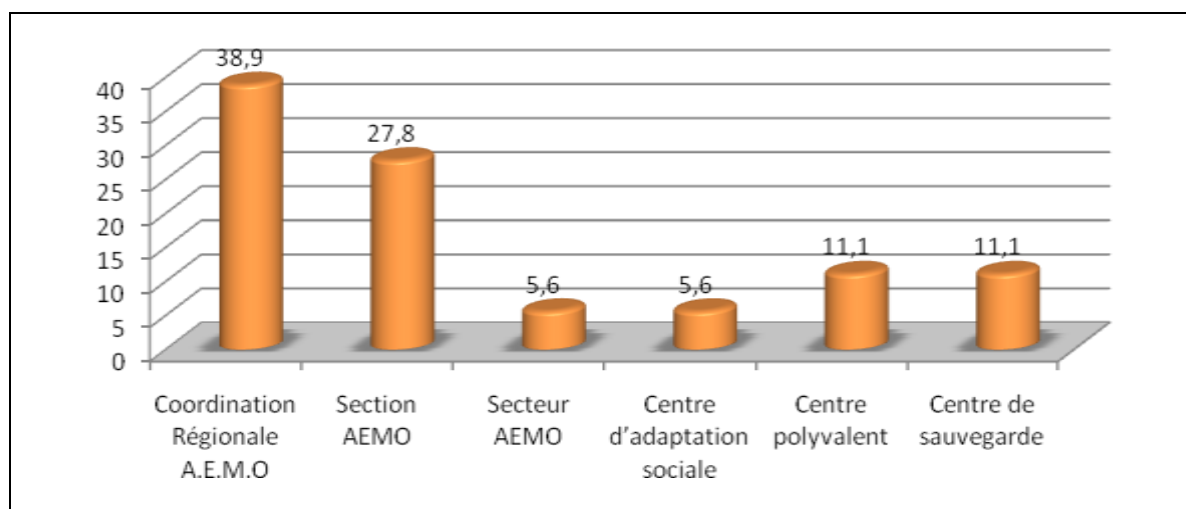
VI.3. EDUCATION SURVEILLEE ET PROTECTION SOCIALE

La Direction de l'Education Spécialisée et de la Protection Sociale (DESPPS) du Ministère de la Justice a pour mission essentielle d'assurer la réinsertion sociale des enfants en situation de risque, y compris ceux qui sont en conflit avec la loi, les enfants abandonnés et les enfants qui ne fréquentent pas l'école. La DESPPS utilise les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) qui interviennent dans la prise en charge des enfants déviants ou d'enfants délinquants. Les enfants qui ont déjà commis un délit sont aussi suivis, en plus de ceux qui ont été reçus suite à une demande d'assistance éducative des parents.

VI.3.1. STRUCTURES D'ACCUEIL D'ÉDUCATION SURVEILLÉE ET DE PROTECTION SOCIALE

Les différents types de structures en charge de l'éducation surveillée et de la protection sociale sont au nombre de quatre. Il s'agit des services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), des Centres d'Adaptation sociale, des Centres polyvalents et des Centres de Sauvegarde. Il apparaît dans le **graphique 6.6**, la prédominance des services AEMO par rapport aux autres services d'éducation surveillée et de protection sociale. En effet, les Coordinations AEMO présentes dans toutes les régions représentent 38,9% des services extérieurs de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale. Elles sont suivies par les sections AEMO (27,8%) qu'on retrouve dans 10 départements dont Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Bambey, Mbacké et Bignona. Enfin, il faut noter l'existence de quatre (04) Centres polyvalents et de quatre (04) Centres de sauvegarde en plus des deux (02) Secteurs AEMO et des deux (02) Centres d'Adaptation sociale qui sont moins nombreux.

Graphique 6.6 : Distribution des types de structures d'éducation surveillée et de protection sociale

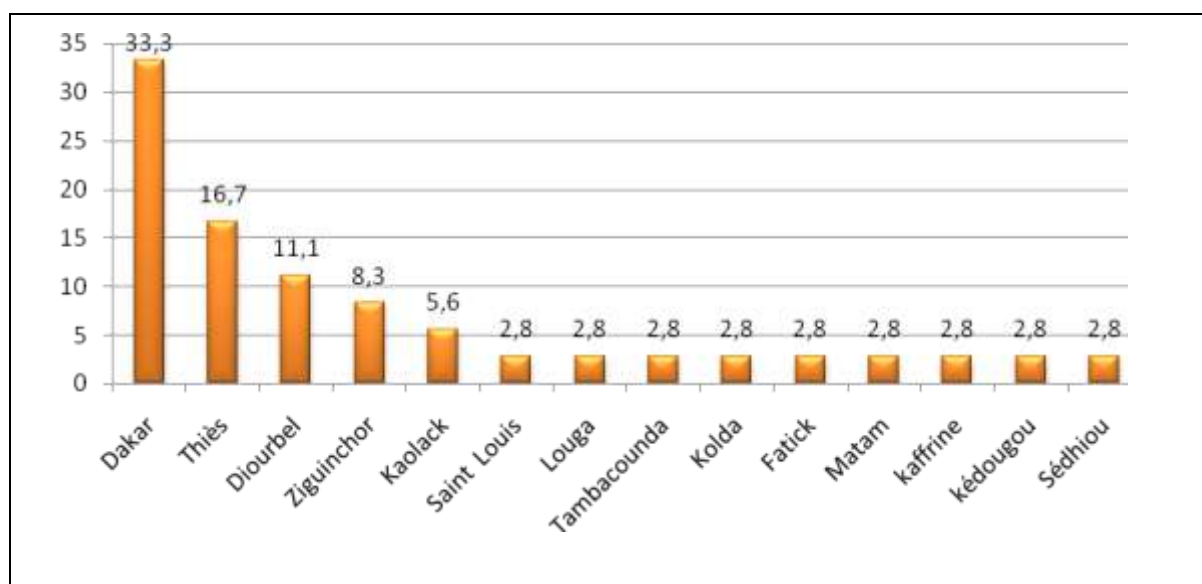


Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2010

AEMO= Action Educative en Milieu Ouvert

Des disparités existent à l'échelle nationale dans la répartition des différentes structures d'accueil pour les enfants en situation de risque. En effet, la plupart des structures d'éducation surveillée et de la protection sociale sont implantées dans la capitale (Dakar). Cependant, les Centres polyvalents sont implantés aussi bien à Dakar (Liberté 6 et Thiaroye), qu'à Diourbel et Kaolack. Il en est de même pour les Centres de Sauvegarde qu'on retrouve hormis Dakar (Pikine et Cambèrene) ; dans les régions de Thiès et Ziguinchor (Kandé) et pour les Centres d'Adaptation sociale établis dans les régions de Dakar à Sébikotane (Rufisque), et de Thiès à Nianing (Mbour). Néanmoins, il existe des disparités dans la répartition des structures au niveau national comme il apparaît au niveau du graphique ci-dessous.

Graphique 6.7 : Distribution régionale des structures d'accueil d'éducation surveillée et de protection sociale



Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2010

La spécificité de la région de Dakar avec ses 12 structures d'accueil, soit 33,3% des structures d'éducation surveillée et de protection sociale, résulte du fait qu'elle abrite tous les types de structures d'accueil. Elle est suivie des régions de Thiès avec six (06) structures d'accueil, soit 16,7% ; Diourbel quatre (04), soit 11,1% ; Ziguinchor trois (03), soit 8,3% et Kaolack deux (02), soit 5,6%. Chacune des neuf autres régions ne dispose que d'une coordination AEMO. Cet état des faits se répercute sur la situation du personnel des éducateurs spécialisés et de la protection qui fait l'objet de la section suivante.

VI.3.2. SITUATION DU PERSONNEL DES EDUCATEURS SPECIALISES ET DE PROTECTION SOCIALE

L'effectif total du personnel des éducateurs spécialisés est de 126 agents en 2011 contre 137 en 2010, soit une diminution de 11 agents. Le personnel des éducateurs spécialisés est beaucoup plus nombreux dans les services AEMO (56,3%) et au niveau des Centres de sauvegarde (17, 5%). En comparant les deux sexes, on note une présence assez importante des femmes au niveau des Centres de sauvegarde (19,2%) et des services centraux (11,5%) contrairement aux hommes (**cf. tableau 6.9**).

Tableau 6.9 : Répartition en pourcentage du personnel d'éducateurs selon le type de structure et le sexe

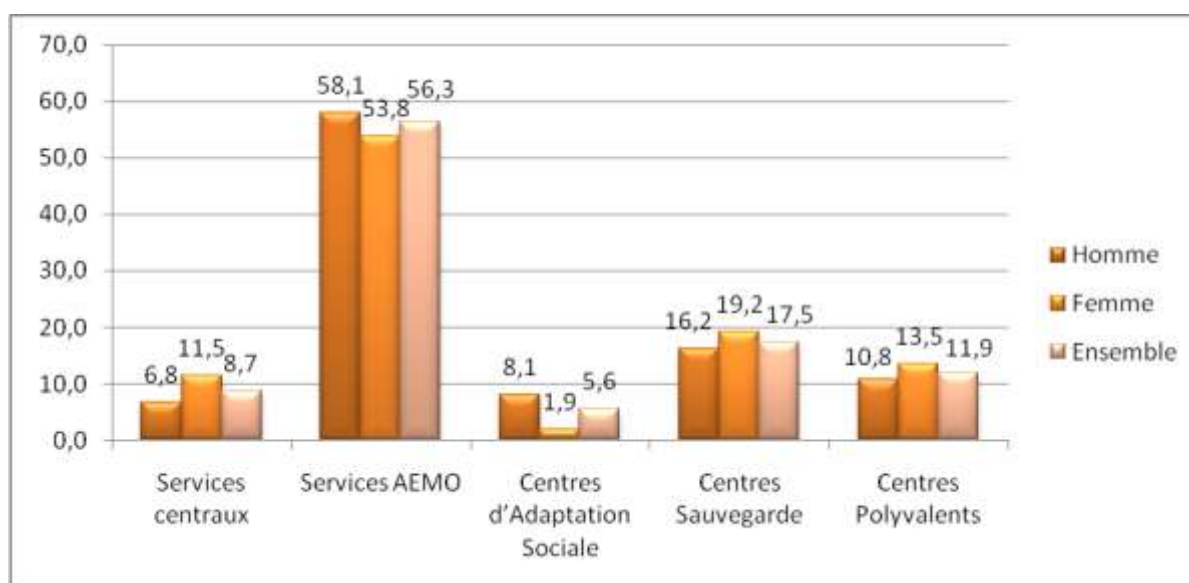
Types de structures	Homme	Proportion (%)	Femme	Proportion (%)	Ensemble	Proportion (%)
Services centraux	5	6,8	6	11,5	11	8,7
Services AEMO	43	58,1	28	53,8	71	56,3
Centres d'Adaptation Sociale	6	8,1	1	1,9	7	5,6
Centres Sauvegarde	12	16,2	10	19,2	22	17,5
Centres Polyvalents	8	10,8	7	13,5	15	11,9
Total	74	100,0	52	100,0	126	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

Par ailleurs, la distribution du personnel des éducateurs spécialisés fait état de l'existence d'inégalités. En effet, des disparités sont notées dans la distribution de ce personnel entre les structures d'accueil et en fonction du sexe à l'échelle nationale comme il ressort dans le **graphique 6.8**. Ainsi, au niveau des Centres de sauvegarde, des Centres polyvalents et des Services centraux, la représentation statistique des femmes est plus importante que celle des hommes. Tandis que dans les services AEMO et les Centres d'adaptation sociale, les hommes sont mieux représentés que les femmes (**voir graphique suivant**).

Graphique 6.8 : Pourcentage d'éducateurs spécialisés selon le sexe et le type de structure d'accueil



Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

En plus des inégalités régionales, il existe des disparités entre les sexes dans la répartition du personnel des éducateurs spécialisés. En effet, sur près de 50% de l'effectif des éducateurs spécialisés en service dans la région de Dakar, 60% sont constitués de femmes. Tandis que pour les autres régions comme Thiès avec 13% d'éducateurs spécialisés, Diourbel (8%), Kaolack (7%) et Ziguinchor (6%), c'est uniquement au niveau de la première région (Thiès) qu'on compte plus de femmes que d'hommes, soit 15% contre 11% (*voir tableau 6.10*).

Tableau 6.10 : Répartition par sexe du personnel éducateur en fonction dans les régions

Région	Homme	Proportion (%)	Femme	Proportion (%)	Ensemble	Proportion (%)
Dakar	25	33,8	37	71,2	62	49,2
Thiès	8	10,8	8	15,4	16	12,7
Diourbel	9	12,2	1	1,9	10	7,9
Kaolack	6	8,1	3	5,8	9	7,1
Ziguinchor	6	8,1	1	1,9	7	5,5
Matam	4	5,4	0	0,0	4	3,2
Saint Louis	2	2,7	1	1,9	3	2,4
Louga	3	4,1	0	0,0	3	2,4
Kaffrine	2	2,7	0	0,0	2	1,6
Fatick	2	2,7	0	0,0	2	1,6
Tambacounda	2	2,7	0	0,0	2	1,6
Kolda	2	2,7	0	0,0	2	1,6
Sédhiou	2	2,7	0	0,0	2	1,6
Kédougou	1	1,4	1	1,9	2	1,6
Total	74	100,0	52	100,0	126	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

VI.3.3. SITUATION DES ENFANTS DANS LES STRUCTURES D'EDUCATION SURVEILLEE

VI.3.3.1. Prise en charge des enfants en danger dans les AEMO

L'effectif global des enfants en danger pris en charge dans les services de l'AEMO s'élève à 1 609 dont 843 filles, soit 52,4% et 776 garçons, soit 48,0%. Parmi ces enfants, 26% sont en danger avec OGP, alors que 75% des enfants sont en danger sans Ordonnance de Garde Provisoire (OGP). Autrement dit, 410 enfants en danger sont confiés par OGP délivrée par le juge et 1 199 autres sont pris en charge sans OGP dans le cadre de la prévention large.

Parmi les enfants en danger avec OGP, 21% sont des filles tandis que les garçons sont représentés à hauteur de 31%. Par contre, dans le cadre de la prévention large (enfants en danger sans OGP), le nombre de filles prises en charge s'élève à 79% contre 69% pour les garçons, soit 10% d'écart en faveur des filles (**cf. tableau 6.11**).

« Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les problèmes de comportement ou d'instabilité des filles sont réglés à l'amiable et rarement portés à l'audience du Tribunal pour enfants. Généralement, pour les filles, les services de l'AEMO ne sont sollicités par les parents que pour l'orientation, l'assistance scolaire et/ou professionnelle en vue d'assurer un accompagnement, un encadrement, une formation pour une meilleure réinsertion socio professionnelle. » (**Rapport DESPS, 2011**)

Tableau 6.11 : Répartition en pourcentage des enfants en danger selon le sexe

Situation	Garçon	Proportion (%)	Fille	Proportion (%)	Ensemble	Proportion (%)
Enfants en danger avec OGP	236	30,8	174	20,6	410	25,5
Enfants en danger sans OGP	530	69,2	669	79,4	1199	74,5
Total	766	100,0	843	100,0	1609	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

OGP= Ordonnance de Garde Provisoire

Les statistiques du **tableau 6.12** montrent que les régions de Dakar, Thiès et Diourbel concentrent les pourcentages de prise en charge d'enfants en danger sous OGP les plus importants avec respectivement 38% ; 22% et 11%. Toutefois, la région de Fatick a enregistré au cours de l'année 2011, la plus forte proportion d'enfants en danger sans OGP avec 53% des cas (**cf. tableau 6.12**).

Tableau 6.12 : Répartition en pourcentage de l'effectif de prise en charge des enfants en danger en AEMO

Région	Effectif enfant sous OGP	(%)	Effectif enfant sans OGP	(%)	Effectif enfant en danger	(%)
Dakar	157	38,3	145	12,1	302	18,8
Saint-Louis	8	2,0	16	1,3	24	1,5
Thiès	92	22,4	26	2,2	118	7,3
Matam	2	0,5	10	0,8	12	0,7
Diourbel	43	10,5	37	3,1	80	5,0
Louga	21	5,1	90	7,5	111	6,9
Ziguinchor	10	2,4	87	7,3	97	6,0
Sédhiou	2	0,5	68	5,7	70	4,4
Kolda	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Kédougou	4	1,0	1	0,1	5	0,3
Tambacounda	22	5,4	26	2,2	48	3,0
Kaffrine	8	2,0	52	4,3	60	3,7
Fatick	16	3,9	637	53,1	653	40,6
Kaolack	25	6,1	4	0,3	29	1,8
Total	410	100,0	1199	100,0	1609	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

OGP= Ordonnance de Garde Provisoire

VI.3.3.2. Prise en charge des enfants en conflit avec la loi dans les AEMO

La plupart des enfants en conflit avec la loi (75%) ont un âge compris entre 13 et 17 ans. Ces enfants sont constitués dans leur majorité par des filles soit 79% contre 75 % pour les garçons, soit un écart de 4 points en faveur des filles, (**cf. tableau 6.13**).

« La prédominance de la tranche d'âge des 13-17 ans s'explique par le fait que cette période correspond à l'adolescence souvent caractérisée par une phase de remise en cause de l'autorité, de révolte, de tourmente, de conflit avec soi. » (**Rapport DESPS, 2011**)

Tableau 6.13 : Répartition en pourcentage des enfants en conflit avec la loi selon la tranche d'âge et le sexe

Tranche d'âge	Garçon	Proportion (%)	Fille	Proportion (%)	Ensemble	Proportion (%)
<13 ans	23	4,9	5	8,6	28	5,3
13-17 ans	352	74,9	46	79,3	398	75,4
18 ans et +	95	20,2	7	12,1	102	19,3
Total	470	100,0	58	100,0	528	100,0

Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

La région de Dakar, en raison du nombre important de ses structures et de la densité de sa population, abrite 21% de l'effectif total des enfants en conflit avec la loi sous OGP. Elle est suivie de la région de Saint-Louis (20%) et celle de Tambacounda (11%). Les autres régions font moins de 10% en termes de pourcentage d'enfants en conflit avec la loi sous OGP pris en charge dans les AEMO.

La même fréquence s'observe entre les deux sexes au niveau de la région de Dakar. Cependant, dans la région de Saint-Louis, la majorité des enfants en conflit avec la loi sont de sexe masculin, alors que dans les régions de Tambacounda et Louga on constate un renversement de situation. En effet, nous avons respectivement 19% et 13% des filles qui sont en conflit avec la loi, contre 10% et 7% pour les garçons (**cf. tableau 6.14**).

Tableau 6.14 : Répartition en pourcentage de l'effectif des enfants en conflit avec la loi dans les AEMO

Région	Effectif garçons sous OGP	(%)	Effectif filles sous OGP	(%)	Effectif total enfants sous OGP	(%)
Dakar	101	21	10	21,3	111	21
Saint-Louis	98	20,4	5	10,6	103	19,5
Thiès	8	1,7	4	8,5	12	2,3
Matam	24	5	1	2,1	25	4,7
Diourbel	37	7,7	4	8,5	41	7,8
Louga	33	6,9	6	12,8	39	7,4
Ziguinchor	26	5,4	2	4,3	28	5,3
Sédhiou	20	4,2	1	2,1	21	4
Kolda	23	4,8	1	2,1	24	4,5
Kédougou	0	0	0	0	0	0
Tambacounda	48	10	9	19,1	57	10,8
Kaffrine	9	1,9	0	0	9	1,7
Fatick	36	7,5	2	4,3	38	7,2
Kaolack	18	3,7	2	4,3	20	3,8
Total	481	100	47	100	528	100

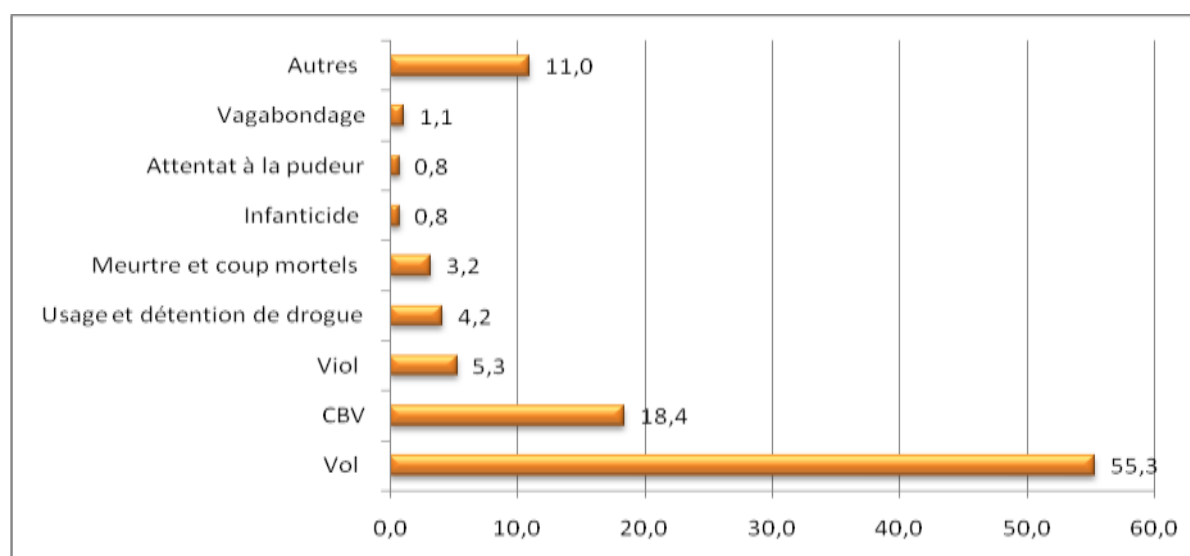
Source : Traitement des données de la DESPS, 2011

OGP= Ordonnance de Garde Provisoire

VI.3.3.3. Distribution des différentes infractions commises par les enfants mineurs

L'examen du graphique 6.9 révèle que le vol (55%) constitue l'infraction la plus commise par les mineurs. Cette infraction est suivie par les Coups et Blessures Volontaires (CBV) (18%), les autres infractions (11%), le viol (5%), l'usage et la détention de drogue (4%), le meurtre et coup mortels (3,2%), l'infanticide (0,8%), l'attentat à la pudeur (0,8%), le vagabondage (1,1%) et les autres infractions (11,0%).

Graphique 6.9 : Pourcentage d'enfants selon le type d'infraction commis



Source : ANSD à partir des données de la DAP, 2011

CBV=Coups et Blessures Volontaires

Cette situation renseigne sur le niveau de délinquance juvénile qui conduit souvent aux délits comme le vol entre autres.

Conclusion

Les statistiques judiciaires de l'année 2011 ont mis l'accent sur la hausse de la population pénale par rapport à l'année 2010. Au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction et Camps pénaux, l'effectif moyen mensuel des détenus est passé de 7 401 détenus en 2010 à 9 367 en 2011, soit une augmentation de 26,6%. Les détenus sont constitués en majorité de ressortissants des pays limitrophes du Sénégal comme la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Mali et la Gambie. Les durées de détention les plus fréquentes varient selon le sexe. Dans la plupart des cas, les détenus sont de sexe masculin. En outre, le type d'infraction commis varie selon l'âge et le sexe. A ceux-là s'ajoutent les détenus de longues durées (3 ans et plus) qui sont beaucoup plus importants dans les régions de Dakar (47%), Ziguinchor (17%) et Kaolack (11%). Ces longues détentions impactent sur la santé des détenus pour lesquels les principaux motifs de consultations médicales enregistrés en 2011 sont : l'hypertension artérielle (12%), les maladies cardiovasculaires (11%), les troubles psychiques (10,8%) et l'asthme (10,7%).

Les données sur la situation des enfants montrent qu'elle est encore préoccupante malgré les acquis et tous les efforts consentis. Au total, l'effectif global des enfants en situation de vulnérabilité pris en charge par la DESPS au niveau national est de 5 326 dont 2 965 de sexe masculin représentant 56% et 2 361 de sexe féminin soit 44%. Dans cet effectif, les enfants en danger, pris en charge au niveau des AEMO sont au nombre de 1 609 (766 garçons et 843 filles), les enfants en conflit avec la loi 528 (470 garçons et 58 filles). L'effectif de prise en charge des mineurs en danger sans OGP (1 199) est plus important que celui des enfants en danger sous OGP (410). Par ailleurs, il convient de mentionner aussi que parmi les enfants pris en charge, la proportion d'enfants en danger est beaucoup plus élevée dans les régions de Fatick (41%) et Dakar (19%). Alors que pour les enfants en conflit avec la loi, les pourcentages les plus élevés sont notés dans les régions de Dakar (21%) et Saint-Louis (20%).

Introduction

L'assistance peut être définie comme un secours public ou privé apporté à tout individu devant supporter les conséquences survenues lors des catastrophes naturelles ou de chocs sociaux ou économiques. L'assistance sociale repose sur une logique de solidarité. Généralement, cet élan de solidarité est non contributif et peut être d'ordre individuel ou communautaire (Collectif).

D'après les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2010-2011), **6 367 733** personnes, soit **46,7%** de la population sénégalaise vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux était de 48,3% en 2005 (ESPS I). Ce constat vient confirmer l'option du Sénégal d'ériger en priorité la prise en charge des groupes vulnérables et d'en faire un des piliers de la stratégie de réduction durable de la pauvreté.

C'est dans ce cadre que plusieurs programmes sociaux destinés à aider les individus et ménages ont été mis en œuvre afin de lutter efficacement contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des ménages. La pauvreté étant multidimensionnelle, beaucoup d'efforts et de ressources sont nécessaires pour venir à bout de ce phénomène. Conscientes de cette situation, les autorités ont mis en place une Délégation Générale à la Protection Sociale pour une meilleure gestion de la vulnérabilité afin d'éviter le basculement des ménages dans la pauvreté.

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les programmes pris en compte dans le cadre de l'ESPS II à savoir : le *renforcement nutritionnel* ; *l'emploi des jeunes* ; le *développement agricole* ; *la santé des personnes âgées* ; *l'aide alimentaire aux démunis* ; *l'éducation* ; *l'accès facile à un logement et les autres programmes non cités*. Ces programmes reposent sur des transferts non contributifs (réguliers et prévisibles pour la majeure partie) permettant aux populations pauvres et vulnérables de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance, de soins de santé, d'accès à l'éducation et à un logement décent.

Ce chapitre s'intéresse dans un premier temps, au niveau de couverture des différents programmes et des principales raisons évoquées par les personnes éligibles qui n'ont pas bénéficié d'assistance.

VII.1. TAUX DE COUVERTURE DES PROGRAMMES

Selon les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II), **226 064** personnes sont éligibles pour bénéficier des programmes sus-mentionnés. Cependant, toutes les personnes éligibles n'ont pas pu bénéficier de ces programmes. En effet, seul **20 370** individus en ont bénéficié, soit un taux de couverture de **9,01%** au niveau national. Ce taux cache des disparités au niveau des strates. La région de Dakar (**16,94%**) enregistre le plus important taux de couverture, suivie de la strate « autres urbains » (**10,14%**), puis du milieu rural (**6,54%**). Ces taux varient aussi en fonction des programmes.

VII.2. RENFORCEMENT NUTRITIONNEL

Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) mis en place par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) a pour but de contribuer, d'ici 2015, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) plus particulièrement à réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants âgés de 0 à 5 ans. C'est dans ce cadre que le projet Nutrition Ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) a été élaboré et mis en œuvre. Une allocation (**14 000 FCFA**) est versée tous les deux mois sur une durée de 6 mois aux mères des enfants de moins de 5 ans en situation de vulnérabilité. Le but de ce projet est d'atténuer les impacts de l'augmentation des prix des denrées alimentaires par la hausse de la consommation des ménages vulnérables dans lesquels vivent des enfants de moins de 5 ans.

An niveau national, **7,72%** des personnes éligibles ont bénéficié des programmes de renforcement nutritionnel.

VII.3. EMPLOI DES JEUNES

Levier important de la lutte contre la pauvreté, l'emploi et particulièrement celui des jeunes, est placé au cœur des préoccupations des politiques économiques et de développement du Sénégal. En effet, plusieurs initiatives sont mises en place afin de développer les compétences des jeunes et favoriser leur insertion ou leur maintien dans l'emploi, voire promouvoir un auto-emploi qualifiant et l'esprit d'entreprise. Ces initiatives sont notamment :

- ✓ les initiatives de financement et d'appui technique : le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF), le Projet ASC/Emplois/Jeunes, le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le Fonds de Stabilisation de l'Elevage (FSE) et le Fonds d'Insertion des jeunes dans le Secteur de l'Environnement (FISE) ;
- ✓ les structures d'accompagnement et de placement : l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), le Service Civique National, l'Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (OFEJBAN) et l'Agence Nationale du Plan REVA ;
- ✓ les structures de formation et de financement de la formation : le Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (FONDEF), l'Office National pour la Formation Professionnelle (ONFP) et le Centre National des Emplois et Qualifications (CNEQUF).

Le taux de couverture du programme concernant l'emploi des jeunes est de **0,28%** en 2011.

VII.4. DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Dans le cadre du développement agricole, différents programmes ont été élaborés et mis en œuvre par l'Etat du Sénégal dont le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), le Plan d'Action Forestier (PAF) et le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA) dans le but de promouvoir le développement agricole du pays.

Les programmes relatifs au développement agricole ont bénéficié à **12,36%** de la population cible.

VII.5. SANTE DES PERSONNES AGEES

Au Sénégal, le Gouvernement a mis en place depuis 2006 un programme dénommé Plan Sésame basé sur la gratuité des soins sanitaires pour les personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures sanitaires étatiques. Cependant, seuls les médicaments essentiels sont pris en compte dans le cadre de ce programme. En effet, la gratuité exclut les lunettes, prothèses et implants à l'exception des implants oculaires. La prise en charge est individuelle et repose sur la détention d'une carte nationale d'identité numérisée.

En 2011, ce programme a couvert **11,44%** de la population âgée de 60 ans et plus.

VII.6. AIDE ALIMENTAIRE AUX DEMUNIS

Les programmes d'aide alimentaires aux démunis sont notamment l'assistance en vivres au niveau des zones de vulnérabilité sévère en terme nutritionnel assuré par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec le Cash Voucher.

L'objectif du programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) est d'assurer la disponibilité, la gestion et le suivi d'un stock de sécurité alimentaire au niveau national pour faire face aux pénuries, urgences alimentaires et l'assistance en vivre lors des grands rassemblements (Gamou , Magal, etc.). L'obtention de l'aide se fait sur demande des personnes sinistrées ou pour les grands rassemblements après accord de la Primature.

Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) distribue des vivres et/ou du matériel aux personnes sinistrées sur instruction du Ministère de la Famille après un traitement préalable des demandes.

Avec le Cash Voucher, le Programme Alimentaire Mondial offre des bons échangeables contre des denrées alimentaires chez des détaillants agréés pour les ménages vulnérables. Ainsi, dans 10 communes de Pikine et Ziguinchor, chaque membre du ménage perçoit 3000 FCFA par mois pendant 6 mois. Le nombre total de bénéficiaires par ménage ne peut pas excéder 6.

En 2011, **13,01%** de la population ayant droit à l'aide alimentaire aux démunis en ont bénéficié.

VII.7. EDUCATION

Concernant le secteur éducatif, plusieurs programmes sont mis en œuvre : programme d'alimentation scolaire ; le programme Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) ; le PAM cantine et les bourses d'études et d'aides octroyées par le Gouvernement du Sénégal, les municipalités et autres acteurs au développement.

Le programme d'alimentation scolaire est géré par le Division des Cantines Scolaires qui distribue des repas aux apprenants du système éducatif formel et non formel dans les cantines scolaires. Il en est de même pour le PAM (Programme Alimentaire Mondial) « cantine » qui repose sur un partenariat avec le Ministère de l'Education et se traduit par la mise en place de cantines dans les établissements préscolaires et élémentaires.

Le programme Orphelins et enfants Vulnérables (OEV) repose sur l'attribution des bourses d'étude aux orphelins et autres enfants vulnérables. En d'autres termes, une allocation d'étude est versée aux familles responsables d'un enfant affecté par le VIH. Ce programme est géré par le Comité National de Lutte contre le Sida.

Les différents programmes relatifs à l'éducation ont profité à **13,71%** de la population éligible.

VII.8. ACCES FACILE A UN LOGEMENT

Les programmes visant l'accès facile à un logement sont notamment :

- ✓ le « plan Jaxaay » consistant à reloger à des conditions financières très favorables les populations de la banlieue dakaroise sinistrées lors des inondations,
- ✓ « Une famille, un toit » : ledit projet est chargé de promouvoir les techniques de constructions alternatives ; d'accompagner les populations dans le cadre de l'auto construction ; de veiller au respect des normes de construction dans l'habitat social pour des raisons de sécurité ; de collecter les informations relatives à la disponibilité du foncier à apporter au projet ; d'évaluer les projets soumis par les promoteurs publics et privés et de gérer la base de données des demandeurs de logements. Ce projet est destiné aux fonctionnaires de l'Etat du Sénégal, mais aussi à tous les citoyens aux revenus modestes. C'est un projet de construction de 5000 logements sociaux à Dakar et dans les autres régions. Cependant, la construction des logements n'est pas encore effective.

Le niveau de la couverture des programmes d'accès au logement demeure faible, avec un taux de **0,47%**.

VII.9. AUTRES PROGRAMMES

Les autres programmes sont relatifs au Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP), au Programme de Réadaptation à Base Communautaire (PRBC), au Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA) et à l'Initiative de Protection Sociale des Enfants Vulnérables (IPSEV).

Le PRP est sous la tutelle du Ministère de la Famille. Ce programme octroie des subventions pour les activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables (femmes, handicapés et personnes vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)).

Le PRBC est mis en œuvre par la Direction de l'Action Sociale. Ce programme subventionne les activités génératrices de revenus élaborées par des personnes handicapées. Il fournit aussi du matériel d'appareillage pour les personnes vivant avec un handicap.

Le PAPA est sous la tutelle de la Direction de l'Action Sociale. Ce projet accorde des prêts aux groupements mis en place par les personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre du développement de leurs activités économiques.

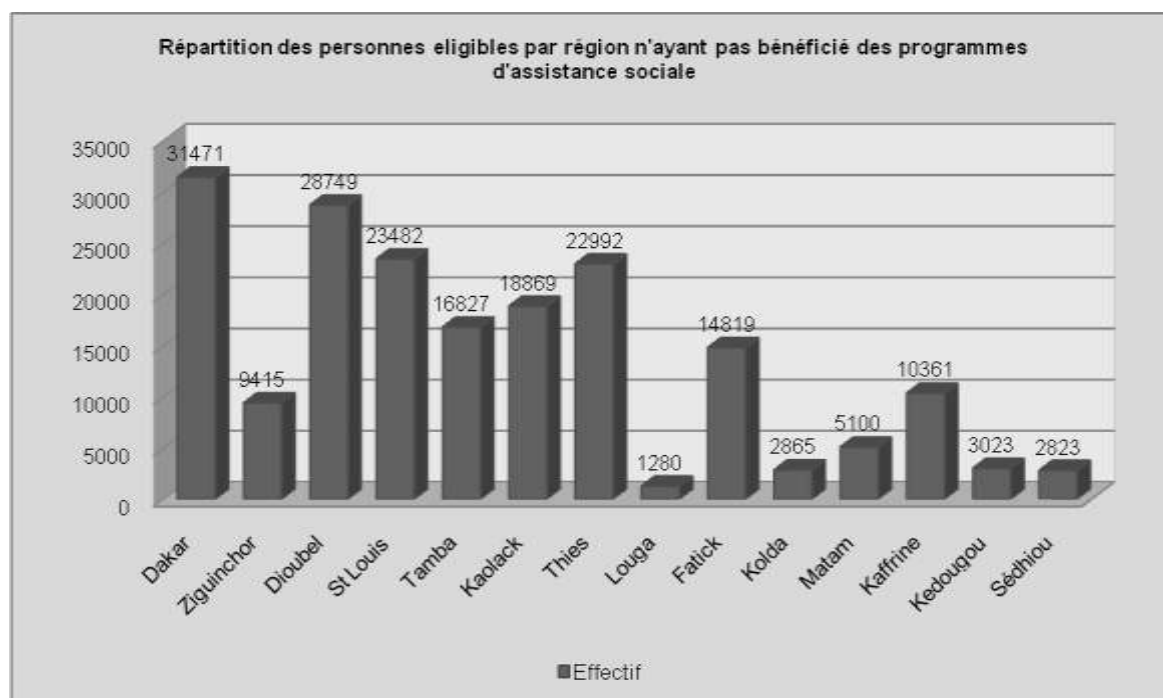
L'IPSEV consiste à renforcer les capacités financières des ménages ciblés et à améliorer l'accès des enfants âgés de 4 à 16 ans à l'éducation et la santé. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est le maître d'œuvre. Chaque enfant bénéficiaire perçoit 7 500 FCFA par mois pendant 9 mois, les ménages ayant plus d'un enfant perçoivent 15 000 FCFA par mois.

Les différents autres programmes ont bénéficié à **0,86%** de la population éligible.

VII.10. PRINCIPALES RAISONS EVOQUEES PAR LES PERSONNES ELIGIBLES QUI N'ONT PAS BENEFICIE D'ASSISTANCE

Parmi les 226 064 personnes éligibles pour bénéficier des programmes précités, **192 075** individus n'en n'ont pas bénéficié, soit un taux de **85%**. En outre, les données révèlent des disparités au niveau régional. La région de Dakar abrite le plus grand nombre de populations éligibles qui n'ont pas pu bénéficier de programmes, avec un effectif de 31471. Elle est suivie de la région de Diourbel qui comptabilise 28749 bénéficiaires, de Saint Louis (23482 bénéficiaires) et de Thiès (22992 bénéficiaires).

Graphique 7.1 : Répartition des personnes éligibles par région n'ayant pas bénéficié des programmes



Source : ANSD

S'agissant des raisons évoquées par les populations éligibles qui n'ont pas pu bénéficier des programmes, il est à souligner que **36%** des personnes éligibles ont déclaré n'avoir pas été au courant du programme. Par ailleurs, **21%** n'ont pas pu fournir les documents exigés pour pouvoir bénéficier des programmes, **13%** ont déclaré que le Gouvernement n'a pas encore mis à disposition les ressources nécessaires et **10%** ont évoqué des difficultés de se rendre au lieu de collecte des fonds.

Conclusion

Le Sénégal a expérimenté la mise en place de plusieurs programmes sociaux dans le but de résorber la pauvreté. Cependant, ces initiatives qui souffrent de plusieurs limites ont eu un impact modéré sur la population. En effet, ces programmes sont souvent disparates et isolés et leur couverture reste encore faible. La plupart des programmes dépendent fortement de l'appui des bailleurs de fonds, ce qui peut constituer un frein quant à leur pérennité. A cela, s'ajoute le manque de communication et de sensibilisation pour l'atteinte de la population cible.

Introduction

Considéré comme un élément essentiel à la santé, à la survie, à la croissance et au développement, l'accès à l'eau et à l'assainissement est un besoin élémentaire qui est cependant un luxe pour de nombreux démunis dans le monde. A cet effet, un itinéraire commun a été défini en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La communauté internationale devrait la suivre pour combattre la pauvreté, la faim, l'inégalité et les maladies. Ainsi, le Sénégal s'est engagé à réduire de moitié la population n'ayant pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à l'assainissement de base.

Cependant, à quelques années de l'échéance des OMD (2015), plusieurs personnes n'ont toujours pas accès à l'eau²⁹ potable et à l'assainissement. Dans les pays en voie de développement, en particulier au Sénégal, le problème d'accès à l'eau et à l'assainissement est plus manifeste en milieu rural qu'en milieu urbain.

C'est dans ce sens que le Sénégal, à travers son Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire (PEPAM), fait de ce secteur une priorité pour l'atteinte des OMD et spécifiquement pour la réduction de la pauvreté en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

²⁹ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit une eau potable comme une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou chimiques à des concentrations pouvant nuire à la santé.

Ce présent chapitre traite de la situation de l'accès à l'eau potable au Sénégal, donne l'état de l'assainissement au Sénégal et analyse les questions de financements octroyés à ce secteur.

VIII.1. ACCES A L'EAU POTABLE AU SENEGAL

VIII.1.1. EAU POTABLE : LA COUVERTURE

Correspondant au pourcentage de personnes ayant accès à des sources d'approvisionnement ou à des points de distribution améliorés, l'indicateur de mesure de la proportion de la population approvisionnée en eau potable est de 88,5% en décembre 2011 selon la revue annuelle conjointe de 2012 du PEPAM. Toutefois, cette proportion cache des disparités entre les milieux de résidence. Une analyse de la répartition des différentes sources d'approvisionnement en eau selon la strate (milieu de résidence) permet d'avoir une meilleure idée de l'accès des ménages à l'eau potable selon leur zone de résidence.

En 2011, selon les résultats issus de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II), plus de 80% des populations de Dakar utilisent l'eau de robinet intérieur comme source principale d'approvisionnement en eau. Dans cette région, les individus utilisant les robinets publics et du voisinage comme source principale d'approvisionnement en eau représentent 13,2% de la population.

En milieu rural et dans les autres villes, l'approvisionnement en eau de robinet intérieur concerne respectivement 28% et 68% des populations. Dans les autres villes, 10,8% de la population utilise les puits protégés contre 8% en milieu rural et 0,7% à Dakar.

Au Sénégal, même si la principale source d'approvisionnement en eau demeure le robinet, il reste que 16,8% de la population a encore recours à des eaux de puits non protégés.

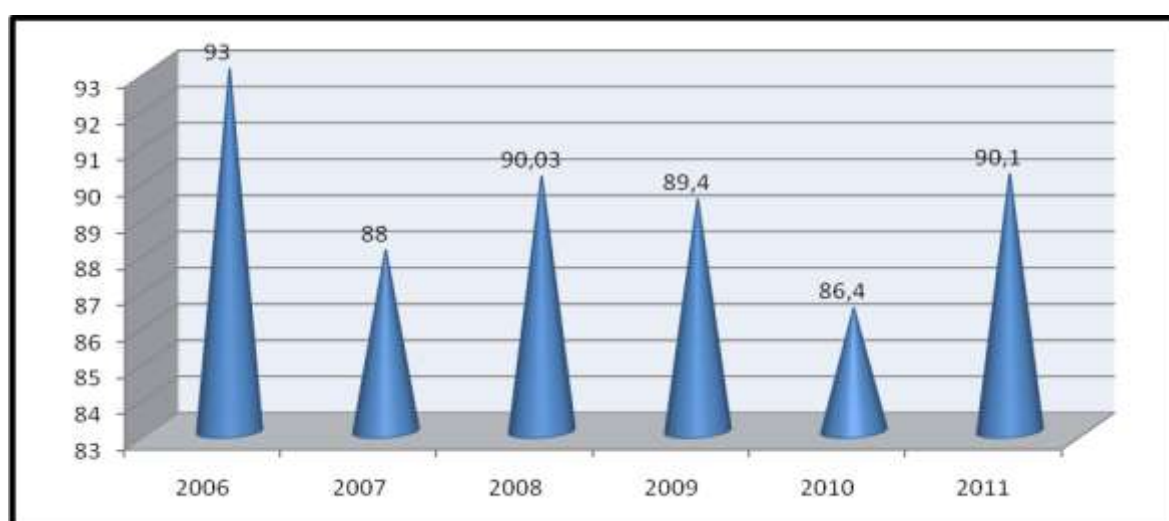
Tableau 8.1 : Répartition des ménages selon la source principale d'approvisionnement et le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau	Milieux de résidence			Total
	Dakar	Autres Villes	Milieu Rural	
robinet intérieur	82,07%	67,91%	28,12%	48,85%
robinet public	7,08%	7,97%	21,80%	15,54%
robinet du voisin	6,14%	3,09%	4,05%	4,34%
vendeur d'eau	3,06%	1,79%	1,97%	2,19%
puits protégé	0,73%	10,75%	7,99%	6,85%
source / cour d'eau	0,04%	0,10%	1,09%	0,64%
forage à pompe manuelle	0,03%	0,10%	2,34%	1,35%
puits non protégé	-----	7,45%	27,26%	16,84%
forage motorisé	-----	0,05%	4,02%	2,27%
service de camion citerne	-----	0,00%	0,14%	0,08%
eau minérale / filtrée	-----	0,04%	0,00%	0,01%
Autre	0,25%	0,51%	0,36%	0,36%
ND	0,61%	0,24%	0,87%	0,68%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : ANSD. ESPS_II 2010-11

La disponibilité et la qualité du service d'eau doivent être continues pour consolider les performances et les inscrire dans la durabilité. Elles sont fortement liées à l'entretien et au renouvellement du système des équipements des services hydrauliques.

Le taux de disponibilité, mesurant la continuité du service d'eau potable, correspond au nombre total de jours dans l'année pendant lesquels le service d'eau potable a été continu. Ce taux est estimé à 86,4% en milieu rural en 2010 contre 90,1% en 2011. Il traduit une nette reprise en termes d'amélioration de la qualité de l'offre du service d'eau potable qui a connu des tendances baissières sur les périodes de 2006 à 2007 et de 2008 à 2010.

Graphique 8.1 : Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés

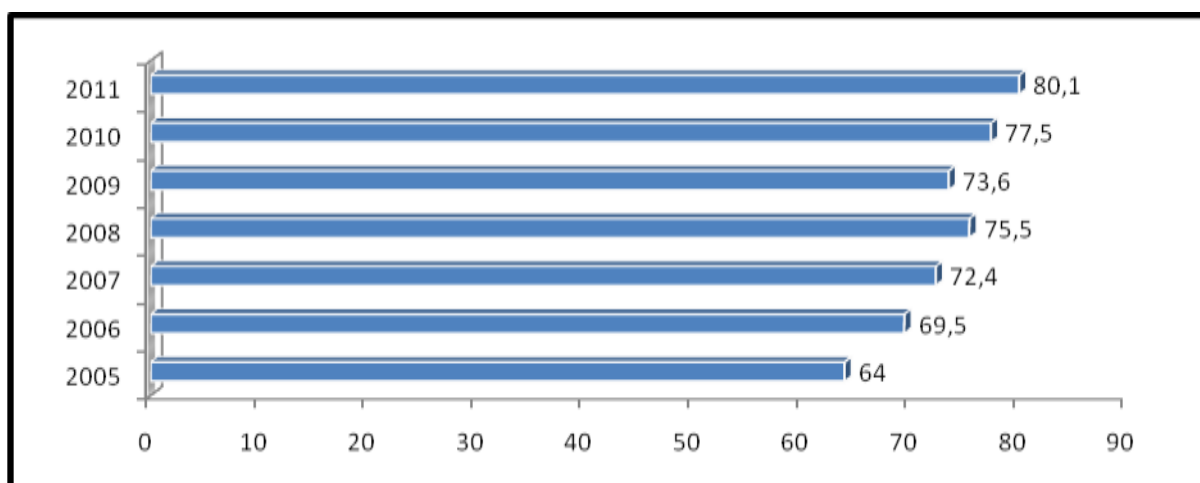
Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.1.2. EAU POTABLE : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2011 EN MILIEU RURAL

Il existe un lien entre la qualité de l'eau consommée et la santé des consommateurs en particulier celle des enfants qui est sujette à des affections d'origine parasitaire et infectieuse. Des performances sont notées dans la fourniture d'eau potable aux populations résidant en milieu rural depuis 2005. Dans ce milieu, près de 80,1% de la population ont accès à l'eau potable en 2011 contre 77,5% en 2010. Cette situation laisse apparaître une amélioration dans la fourniture d'eau potable dans ce milieu.

Cette tendance positive du taux d'accès à l'eau potable s'est confirmée sur toute la période allant de 2005 à 2011, sauf sur celle de 2009 à 2010 où il est passé de 75,5% à 73,6%.

Graphique 8.2 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



Source : PEPAM. RAC 2012

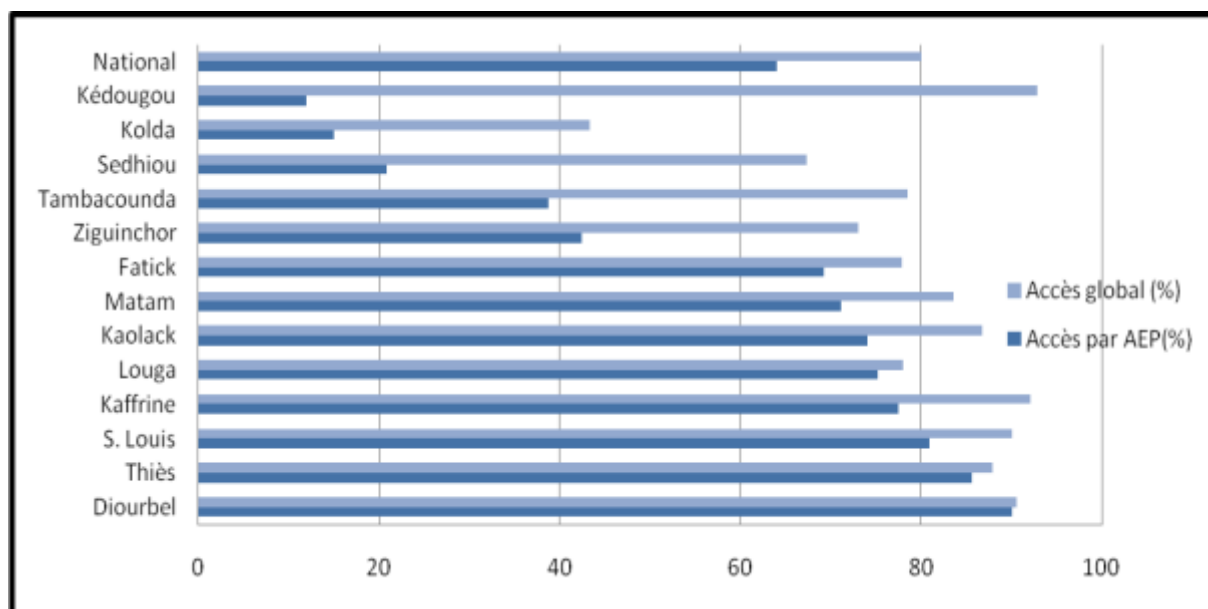
VIII.1.3. EAU POTABLE : LES DISPARITES ENTRE LES ZONES

La population rurale représente près de 55% de la population du pays. La proportion de cette population n'ayant pas accès à l'eau potable est estimée à 20% contre 1,3% en milieu urbain.

Cette disparité entre milieux rural et urbain est également notée entre les régions. Elle serait due aux différences des niveaux d'investissement. En dehors de la région de Dakar, la région de Kédougou est celle qui enregistre le plus important taux d'accès à l'eau potable. Cette performance résulterait des deux phases du PEPAM-UEMOA qui ont permis de couvrir tous les villages de cette région avec des forages équipés de pompes à motricité humaine selon le rapport de la revue annuelle conjointe de 2012 du PEPAM.

Par contre, suivant le taux d'accès par Adduction Eau Potable (AEP), elle reste la dernière région avec un taux de 11,9%. Les régions telles que Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine enregistrent les taux d'accès les plus élevés. Ils sont suivis des régions du Nord et du Sud. Sept régions sur treize (hors Dakar) affichent des taux globaux d'accès à l'eau potable supérieurs à la moyenne nationale.

Graphique 8.3 : Taux d'accès à l'eau potable par région



Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.2. SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

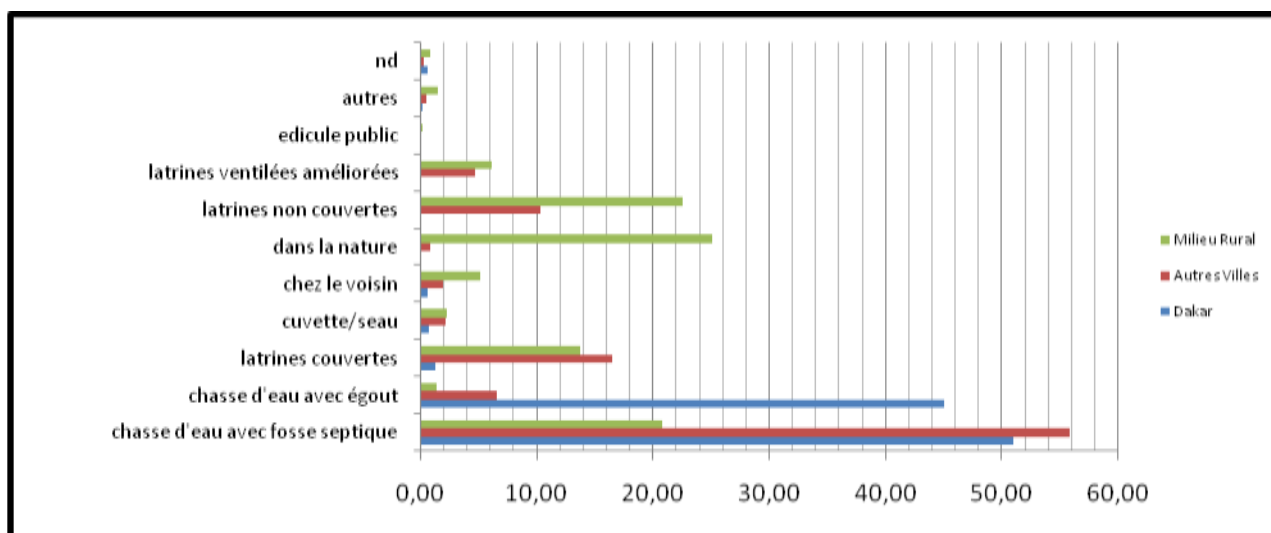
VIII.2.1. ASSAINISSEMENT : LA COUVERTURE

La déclaration du Millénaire pour le Développement des Nations Unies confirme que l'assainissement joue un rôle central dans le développement durable et qu'un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement peut se révéler décisif dans la lutte contre la pauvreté. Depuis cette déclaration du Millénaire en 2000 et le sommet de Johannesburg, le niveau d'accès à l'assainissement de base dans les pays pauvres apparaît comme une grande préoccupation. Cet accès à l'assainissement a des effets directs sur la productivité du travail, sur les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon la revue annuelle conjointe du PEPAM de 2012. La proportion de la population disposant d'un système d'assainissement de base correspond au pourcentage de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées³⁰. Le taux d'accès à l'assainissement au

³⁰ Chasse d'eau raccordée :
- au tout-à-l'égout
- à une fosse septique
- à des latrines à fosse.

Sénégal est de 47,4% en 2011. En effet, plus de 37% de la population sénégalaise utilise principalement des toilettes de type chasse d'eau avec fosse septique. Les personnes utilisant des latrines non couvertes comme type de toilette représentent 15,3% de la population totale selon les résultats issus de l'ESPS-II. Ces résultats diffèrent selon le milieu de résidence.

Graphique 8.4 : Répartition des ménages selon le type de toilette principalement utilisé et le milieu de résidence



Source : ANSD. ESPS_II 2010-11

VIII.2.2. ASSAINISSEMENT RURAL : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2011

Selon les résultats de la Revue Annuelle Conjointe (RAC 2012), le bilan opérationnel de l'année 2011 fait état de la réalisation de 5207 systèmes individuels d'assainissement (toutes catégories de latrines améliorées confondues) sur un total de 34099 réalisés entre 2005 et 2011, ce qui correspond à seulement 11% de l'objectif des 31500 ouvrages individuels prévus pour l'atteinte des OMD.

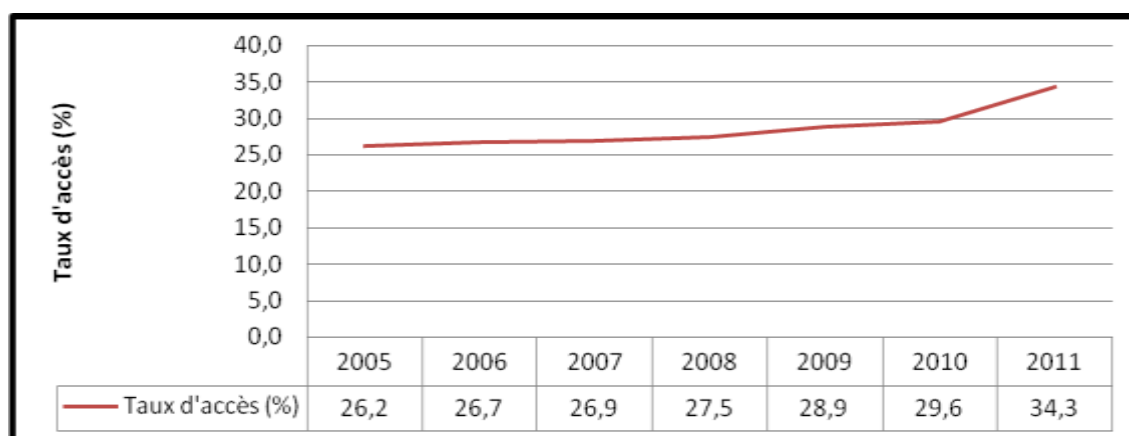
Des performances sont notées dans l'accès des populations du milieu rural à un assainissement de qualité de 2005 à 2011. Le taux d'accès est passé de 26,2% en 2005 à 34,3% en 2011. Entre 2010 et 2011, ce taux est passé de 29,6% à 34,3%.

Ces progressions sont enregistrées depuis le démarrage du PEPAM mais restent très insuffisantes par rapport à l'atteinte des OMD.

L'analyse des performances réalisées à mi-parcours de l'échéance 2015 montre que 5690 systèmes d'assainissement individuel (SAI) sont réalisés en moyenne par an, représentant 18% de la cible moyenne annuelle (31500 SAI).

- > Fosse d'aisance améliorée et auto ventilée
- > Fosse d'aisance avec une dalle
- > Latrines sèches (à compost)

Graphique 8.5 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural



Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.2.3. ASSAINISSEMENT : LES DISPARITES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Près de 65,7% des populations rurales n'ont pas accès à un assainissement de qualité contre 36,7% pour les populations urbaines selon la RAC 2012. La RAC s'est fixée comme objectif global en zone urbaine de fournir à 241523 ménages supplémentaires un accès à un service d'assainissement approprié sur la période de 2005 à 2015. Dans ce secteur, beaucoup d'effort restent à fournir pour l'atteinte des OMD car seulement 96300 ménages supplémentaires ont eu accès à l'assainissement en milieu urbain entre 2005 et 2011. En effet, selon certaines estimations, le rythme actuel de progression des indicateurs d'accès permettrait d'avoir un taux de 67% en 2015. Par contre, pour la réalisation de la cible des OMD pour ce sous secteur, un taux d'accès de 75% sera nécessaire. Ce qui signifie que les OMD risquent de ne pas être atteints pour le sous secteur de l'assainissement. Des efforts conséquents devront être réalisés en matière d'investissement pour parer à cette éventualité.

VIII.3. FINANCEMENT DU SECTEUR

L'atteinte des OMD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement est fortement liée au financement requis. Le montant total réajusté du programme sur la période 2005-2015 est estimé à 677 milliards FCFA, soit en moyenne 67,7 milliards FCFA par an. La plupart des fonds alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement pour l'atteinte des OMD proviennent de subventions et de prêts. L'Etat du Sénégal contribue à hauteur de 21,6% pour le financement de ce secteur contre 3,7% pour les collectivités locales. Plus de 54% du financement de ce secteur est alloué au sous secteur de l'hydraulique (41,3% pour l'hydraulique rurale et 12,9% pour celle urbaine). Dans ce financement du sous secteur de l'eau, moins du quart est destiné au milieu urbain (23,7%).

A fin 2011, le niveau de mobilisation du financement du PEPAM s'élève aujourd'hui à 427,242 milliards de FCFA, soit 63,1% du financement prévu.

Le sous secteur de l'hydraulique rurale a déjà mobilisé 78,2% du financement qui lui était alloué contre, 39,4% seulement pour l'hydraulique urbaine .

Tableau 8.2 : Répartition du financement du PEPAM (millions de FCFA)

Sous Secteur	Prévus	Réajustés	Mobilisés	Taux
Hydraulique Rurale	165716	225716	176486	78,2%
Hydraulique Urbaine	139426	139426	54943	39,4%
Total 1	305142	365142	231429	63,4%
Assainissement Rural	91580	91580	50767	55,4%
Assainissement Urbain	220600	220600	145046	65,8%
Total 2	312180	312180	195813	62,7%
Total Général	617322	677322	427242	63,1%

Source : PEPAM. RAC 2012

Tableau 8.3 : Etat des financements du PEPAM (millions de FCFA)

	Hydraulique		Assainissement		Total
	Rurale	Urbaine	Rural	Urbain	
Collectivité	9700	6000			15700
Etat	24954	41059	3510	22552	92075
Prêt	58996	1200	21650	90992	172838
Subvention	82836	6684	25607	31501	146628
Total	176486	54943	50767	145045	427241

Source : PEPAM. RAC 2012

Conclusion

Aujourd'hui, il apparait, de façon générale, une tendance haussière des indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, pour le secteur de l'assainissement, beaucoup d'efforts restent à fournir pour l'atteinte des OMD.

Les performances notées dans le sous secteur de l'eau en termes d'accès doivent être renforcées et pérennisées pour dépasser la cible fixée par les OMD. Par contre, pour le sous secteur de l'assainissement, même si des efforts ont été faits, ceux-ci doivent être encore renforcés en matière d'investissement pour réduire les écarts, voire atteindre les OMD d'ici l'horizon 2015.

Par ailleurs, même si l'accès à l'eau potable est nécessaire pour améliorer la santé des populations et celle des enfants en particulier, il n'en demeure pas moins qu'il faut que cet accès soit associé à des mesures d'hygiène alimentaire et corporelle, ainsi qu'à des mesures de salubrité de l'habitat et donc à un système d'assainissement de qualité.

Introduction³¹

L'agriculture dispose d'un important potentiel pour contribuer significativement à l'augmentation des revenus des ménages et à la réduction de l'insécurité alimentaire du pays. Aussi, l'Etat a-t-il entrepris des actions pour accroître la production agricole. Celles-ci, conjuguées à la bonne pluviométrie, ont permis d'atteindre en 2008, 2009 et 2010 de bonnes performances.

En revanche, la campagne 2011/2012 n'a pas été satisfaisante. Les productions des principales spéculations ont enregistré des baisses considérables. Cette situation drastique est due à la mauvaise pluviométrie enregistrée ainsi qu'au retard noté dans la mise en place des engrais subventionnés et de leur insuffisance.

Ce chapitre rappelle les orientations stratégiques adoptées par l'Etat pour le développement du secteur et décline les actions entreprises pour soutenir les agriculteurs. Par la suite, il dresse le bilan de la pluviométrie de la Campagne agricole 2011/2012. Enfin, les résultats de ladite campagne agricole et les performances macroéconomiques de l'agriculture en 2011 et de la sécurité alimentaire seront récapitulés.

³¹ Dans ce chapitre, il est traité de l'agriculture au sens restreint (production végétale).

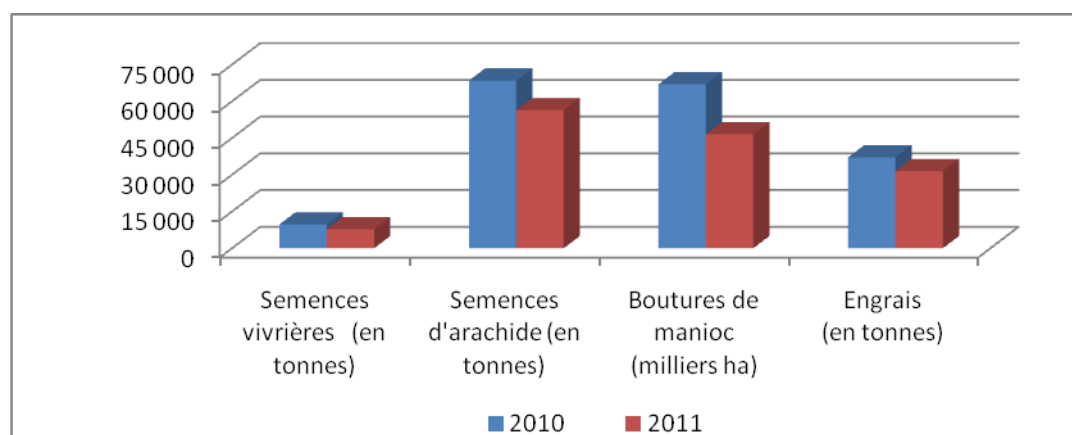
IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN 2011

Au cours de la campagne agricole 2011/2012, le Gouvernement du Sénégal a poursuivi la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans la Loi d'Orientation Agro Sylvo-Pastorale (LOASP). Cette Loi fixe, entre autres, les objectifs, les priorités et les axes stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastoral. Elle définit également les conditions d'exploitation des ressources, d'organisation des différents acteurs et de mise en œuvre des activités de production. Aussi, constitue-t-elle la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels du secteur. Elle est en phase avec les Stratégies de Réduction de la Pauvreté et de Croissance Accélérée.

Les actions initiées par l'Etat ont porté sur la professionnalisation des acteurs, la poursuite de la reconstitution du capital semencier de toutes les espèces en général et de l'arachide en particulier et le soutien aux cultures de décrue. Elles ont trait également à la consolidation et au renforcement des efforts de rééquipement des producteurs et de modernisation de l'agriculture, ainsi qu'à la protection des cultures, des semences et des denrées stockées.

Cependant, les subventions accordées dans le cadre du programme agricole ont été réduites de 35,7% entre 2010 et 2011, en raison des difficultés de trésorerie de l'Etat.

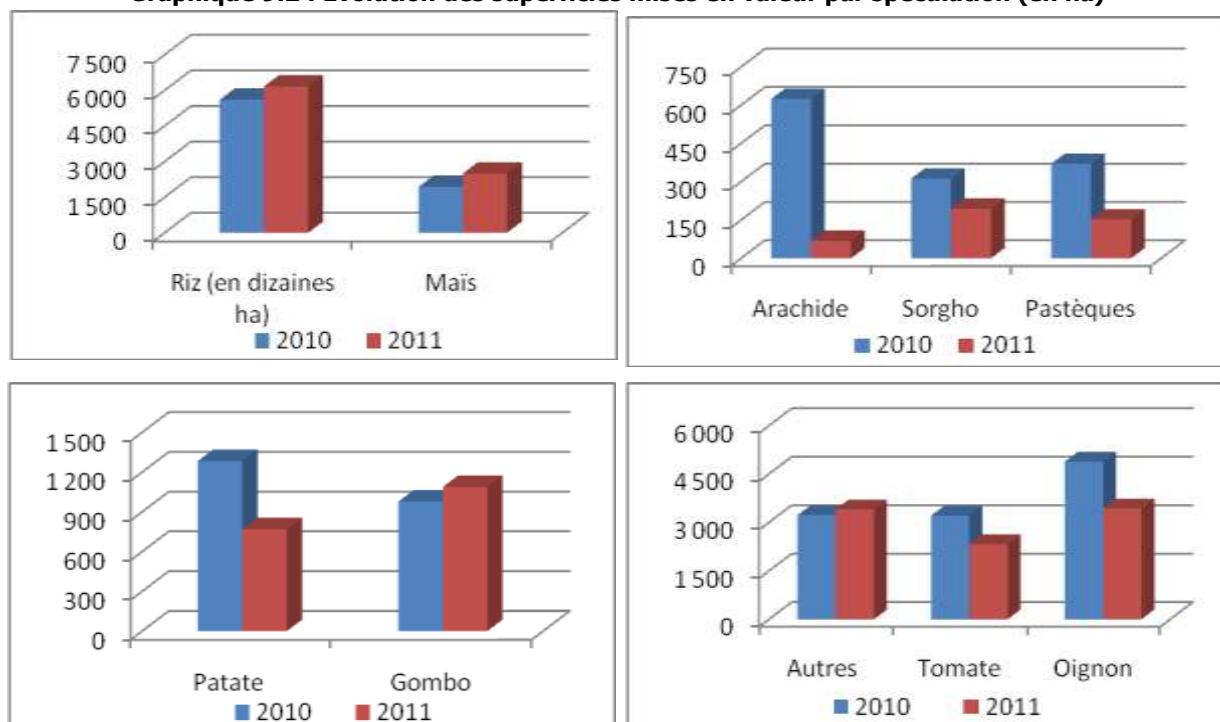
Graphique 9.1 : Evolution des quantités de semences (en tonnes) distribuées par l'Etat



Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Au titre de la modernisation de l'agriculture à travers le rééquipement des producteurs, l'Etat a consenti 3,4 milliards FCFA en 2010 ayant servi à l'acquisition de 1400 motoculteurs, 15 moissonneuses/batteuses, 700 faucheuses à riz, 200 polisseurs à riz, 100 décortiqueuses à riz et 20 presses à huile.

Graphique 9.2 : Evolution des superficies mises en valeur par spéculation (en ha)



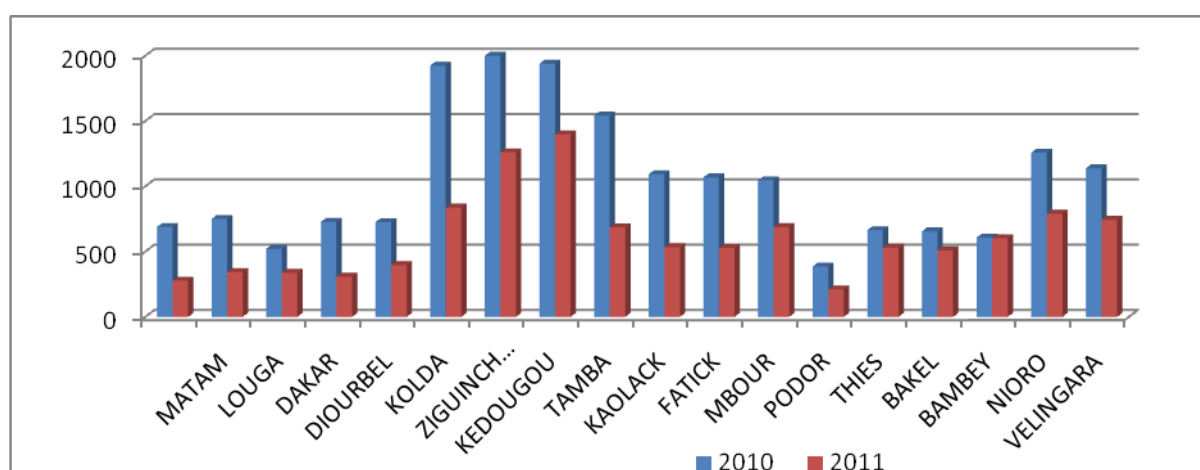
Source : Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du fleuve Sénégal (SAED)

Dans le domaine de l'irrigation, les superficies aménagées au niveau de la Vallée du Fleuve sont évaluées à 114 121 hectares contre 109 977 hectares en 2010, soit une hausse de 3,8%. Les objectifs de 2011 sur les mises en valeur tablaient sur 75 586 hectares, permettant ainsi d'afficher un dépassement de 27,4% en termes relatifs. Le graphique 9.2 ci-dessus donne l'évolution des superficies mises en valeur par spéculation.

IX.2. PLUVIOMETRIE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2011/2012

L'hivernage 2011 s'est distingué de ceux des trois dernières années par un retard d'installation des pluies, leur mauvaise répartition spatio-temporelle et leur arrêt précoce. Au total, la pluviométrie a été globalement insuffisante avec un cumul moyen par station de 597 millimètres contre 829 millimètres en 2010, soit une baisse de 28,0%.

Cette situation a eu un impact négatif sur les résultats de la campagne agricole.

Graphique 9.3 : Cumul de pluies par station (en mm)


Source : Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS)

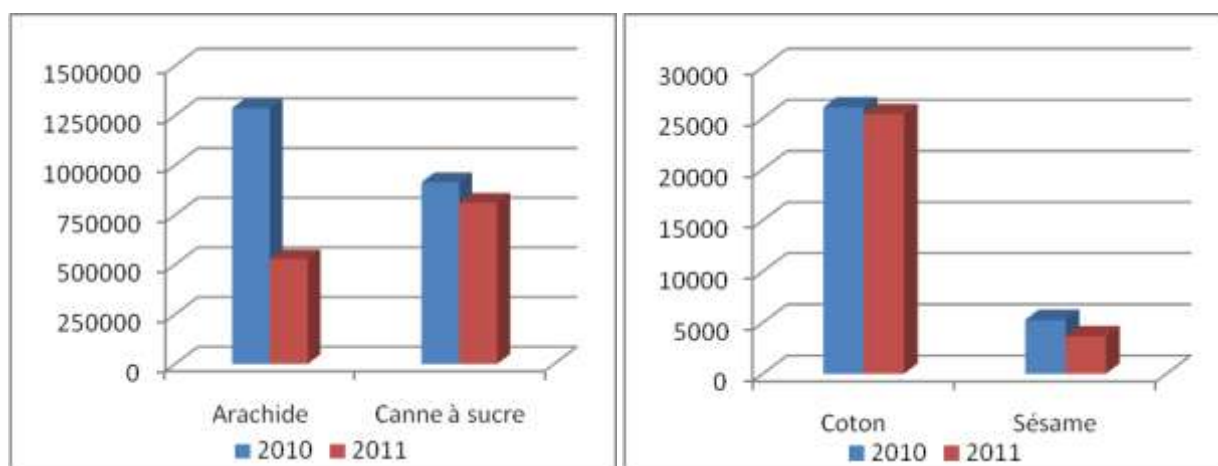
IX.3. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE EN 2011

La production agricole de 2011 a connu une baisse notable par rapport à celles des trois années précédentes.

IX.3.1. AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION

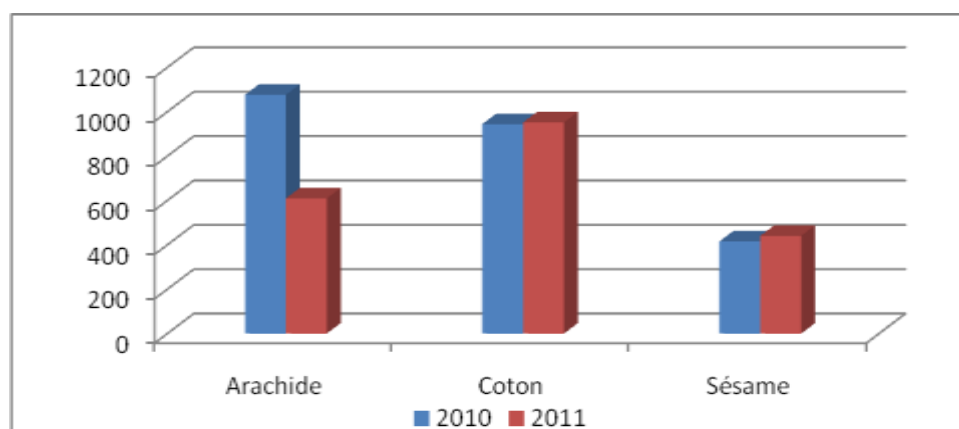
La production d'arachide s'est établie à 527 528 tonnes, soit une baisse de 59,0% par rapport à la campagne précédente. Cette évolution résulte d'une diminution des superficies (-27,6%) et des rendements (-43,4%) induite par le déficit pluviométrique qui s'est traduit par une réduction des emblavures, des abandons de parcelles de cultures à la suite des différentes vagues de semis sans succès .

La production de coton a aussi fléchi de 2,6% pour s'établir à 25 367 tonnes, sous l'effet d'une réduction des superficies emblavées (-3,4%) en dépit de l'amélioration des rendements (0,8%). La production de canne à sucre a également été marquée par un repli de 11%.

Graphique 9.4 : Productions de l'agriculture industrielle et d'exportation (en tonnes)


Source : DAPS/EAA 2011

Les autres spéculations de l'agriculture industrielle et d'exportation ont vu leurs productions baissées. En particulier, les récoltes de sésame se sont repliées de 30,6% en liaison avec la diminution des superficies (-34,6%) nonobstant l'amélioration des rendements (6,0%). La production de tomate industrielle est demeurée stable par rapport aux résultats de la précédente campagne.

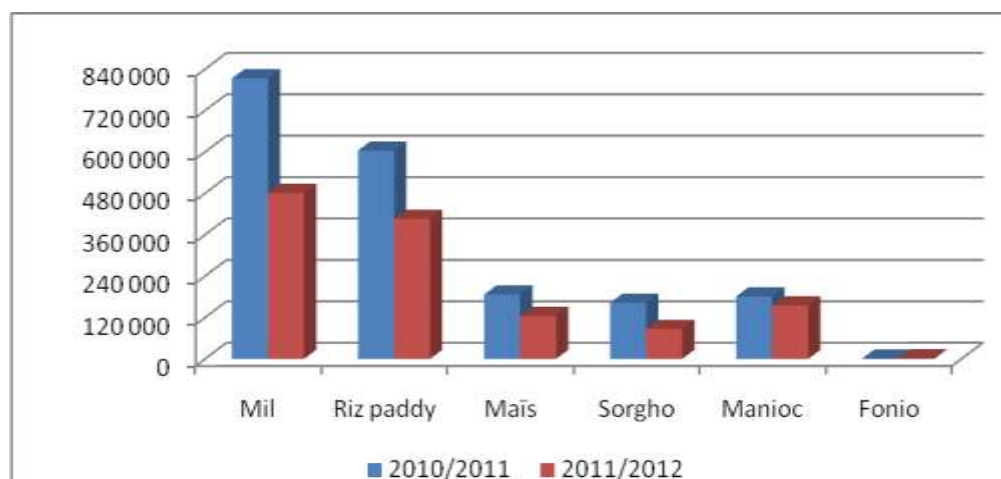
Graphique 9.5 : Evolutions des rendements de l'agriculture industrielle et d'exportation (en kg/ha)


Source : DAPS/EAA 2011

IX.3.2. AGRICULTURE VIVRIERE

La production de céréales s'est repliée de 37,8%, sous les effets conjugués de la baisse des superficies emblavées et des rendements. En effet, en dehors du fonio qui a enregistré une amélioration de la production (+26,3%), due à un accroissement des superficies (+48,5%), les autres spéculations céréalières, notamment le riz (-32,8%), le mil (-40,9%), le sorgho (-46,6%) et le maïs (-33,5%), ont vu leur niveau de production chuter par rapport aux résultats de la campagne précédente.

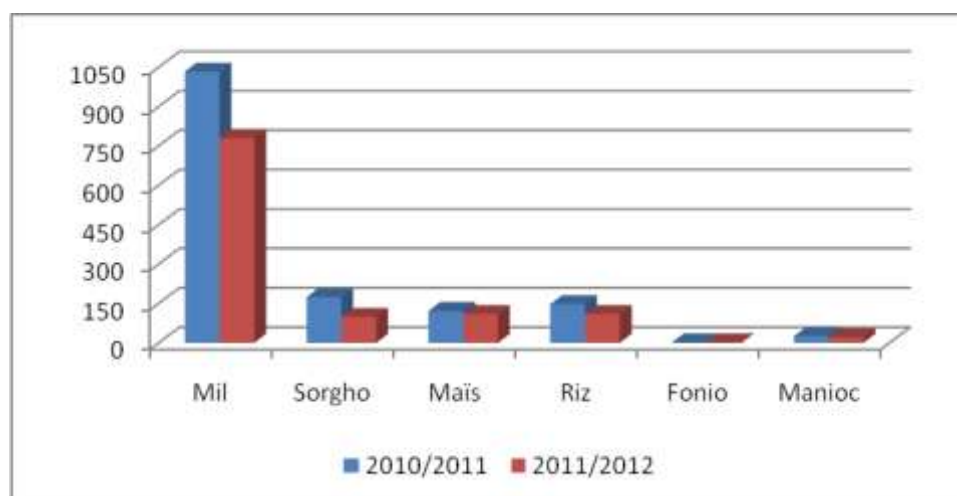
Graphique 9.6 : Productions de l'agriculture vivrière (en tonnes)



Source : DAPS/EAA 2011

La production de manioc a chuté de 14,5%, du fait d'une baisse des superficies (-18,0%), atténuée toutefois par la hausse des rendements (+4,2%). En outre, la production de niébé s'est repliée de 42,5%, en liaison avec la réduction de 26,3% des superficies et de 22,0% des rendements.

Graphique 9.7 : Evolution des superficies emblavées de l'agriculture vivrière (en milliers ha)



Source : DAPS/EAA 2011

IX.3.3. COMMERCIALISATION

Depuis 2006, les quantités d'arachides commercialisées et destinées aux huileries ne suivent plus les capacités de transformation des industries. Les quantités achetées par les industries sont limitées, en général à 300 000 tonnes, par les ressources financières prévues par l'Etat pour soutenir le prix au producteur. Toutefois, pour la campagne de commercialisation 2011-2012, le prix d'un kilogramme d'arachide, indexé sur le cours mondial, n'a pas été subventionné. En effet, le prix fixé par le

Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA) est de 175 FCFA/Kg. L'Etat a jugé ce prix assez rémunérateur par rapport aux prix des campagnes précédentes.

Les prix au producteur ont été fixés à 159 FCFA le kilogramme pour le **riz paddy**, 57 FCFA pour la **tomate industrielle** et 255 FCFA pour le **coton**.

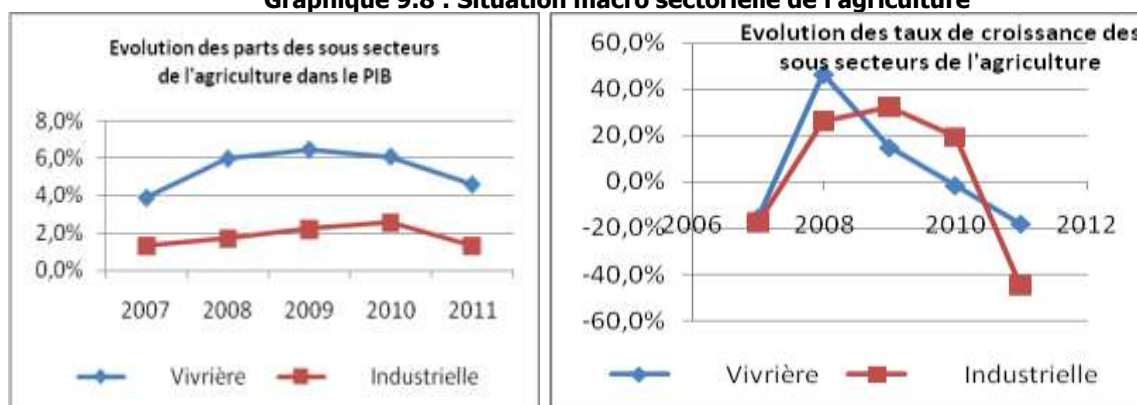
IX.3.4. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

La campagne agricole 2011 a été affectée par la mauvaise saison hivernale ainsi que la baisse des intrants distribués aux agriculteurs. Cette situation s'est traduite par une chute du taux de croissance du secteur agricole (-27,8%). De manière spécifique, les valeurs ajoutées à prix constants des branches "agriculture vivrière" et "agriculture industrielle et d'exportation" ont enregistré, respectivement, des replis de 18,3% et 45,1% par rapport à 2010. Le poids de l' "agriculture vivrière" dans le PIB nominal s'élève à 4,6% contre 6,1% en 2010 et celui de l' « agriculture industrielle et d'exportation » à 1,3% contre 2,5% en 2010.

En définitive, la contribution de l'agriculture (agriculture vivrière et agriculture industrielle et d'exportation) à la croissance du PIB décline de 2,7 points, passant de 0,4 point en 2010 à -2,3 points en 2011.

Le repli du secteur agricole s'explique par la baisse des productions de toutes les grandes spéculations, en rapport avec la mauvaise pluviométrie.

Graphique 9.8 : Situation macro sectorielle de l'agriculture



Source : ANSD/juillet 2012

IX.3.5. SECURITE ALIMENTAIRE

L'analyse du bilan céréalier prévisionnel 2011/2012 laisse apparaître une production nationale céréalière insuffisante pour couvrir les besoins. Les disponibilités nationales céréalières (production nette + stock initial) sont évaluées à 969 821 tonnes pour

des besoins estimés à 2 525 430 tonnes, soit une couverture de 38,4% représentant cinq (05) mois des besoins estimés. En tenant compte des intentions d'importation de céréales (1 285 000 tonnes) et des aides alimentaires (21 200 tonnes), le solde net du bilan dégage un déficit de 249 409 tonnes. Par rapport à la consommation annuelle céréalière normale, fixée à 185 kg/habitant par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ce déficit signifie que chaque Sénégalais³² doit supporter une diminution de sa consommation de 19,5 kg/an.

Conclusion

Le Gouvernement a poursuivi son initiative volontariste dans le secteur agricole à travers la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA IV). Des efforts ont été consentis, dans une moindre mesure et tardivement, dans la mise en place d'intrants. De plus, la campagne agricole de 2011 a été caractérisée par une mauvaise pluviométrie. Cette situation a entraîné une forte diminution des récoltes qui s'est traduite par un taux de couverture d'environ 38,4% des besoins céréaliers du Sénégal.

Sur le plan économique, la contreperformance de l'agriculture a entraîné une baisse de 24,4% de la valeur ajoutée en volume du secteur primaire et une chute de son poids dans l'économie (6,1% du PIB en valeur en 2011 après 8,5% en 2010).

Aussi, ces résultats montrent-ils l'importance de réduire le degré de vulnérabilité à la pluviométrie, à travers la promotion de l'agriculture irriguée. En outre, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, le Sénégal doit penser à améliorer la productivité, renouveler le parc de matériel agricole et reconstituer le capital semencier.

³² La population sénégalaise est estimée à 12 770 000 en 2011.

Introduction

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, connaît des problèmes environnementaux importants, en dépit des efforts déployés en matière de restauration et de rétablissement des équilibres écologiques menacés. Cette situation est une conséquence directe des changements climatiques, avec comme corollaires i) la dégradation des écosystèmes forestiers et de leurs services, ii) la raréfaction des ressources en eau et la baisse de la productivité agricole, iii) l'érosion côtière, iv) la recrudescence des pollutions et nuisances, v) la prolifération des maladies hydriques et respiratoires.

Ce chapitre passe en revue les politiques et réformes initiées dans le secteur, examine l'état et les conditions de l'environnement ainsi que les contraintes à l'amélioration de la situation environnementale du pays. Il apporte également des réponses en termes de niveau d'atteinte des objectifs et cibles fixés au titre de l'année 2011. Plus spécifiquement, il aborde les questions de l'environnement liées aux potentialités forestières et à la biodiversité, à l'environnement marin et côtier et à la pollution.

X.1. REVUE DES POLITIQUES ET REFORMES

La Lettre de Politique Sectorielle du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSE) définit les axes et stratégies en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Elle est arrimée à l'ODD 7³³ qui cherche à concilier l'amélioration des conditions de vie des populations aux défis environnementaux. Elle est articulée autour de trois (3) orientations stratégiques : i) l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, ii) l'intensification de la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes, iii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. La nouvelle politique environnementale est également prise en compte dans le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), notamment dans l'axe stratégique n°2 relatif à l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable dans toutes ses composantes dont l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

La mise en œuvre de la politique environnementale est effectuée à travers un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) adossé à une programmation d'activités en adéquation avec les ressources budgétaires sollicitées. Les actions identifiées et exécutées au titre de la mise en œuvre de ces programmes doivent contribuer, dans une très large mesure, à l'atteinte des objectifs sectoriels fixés par la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

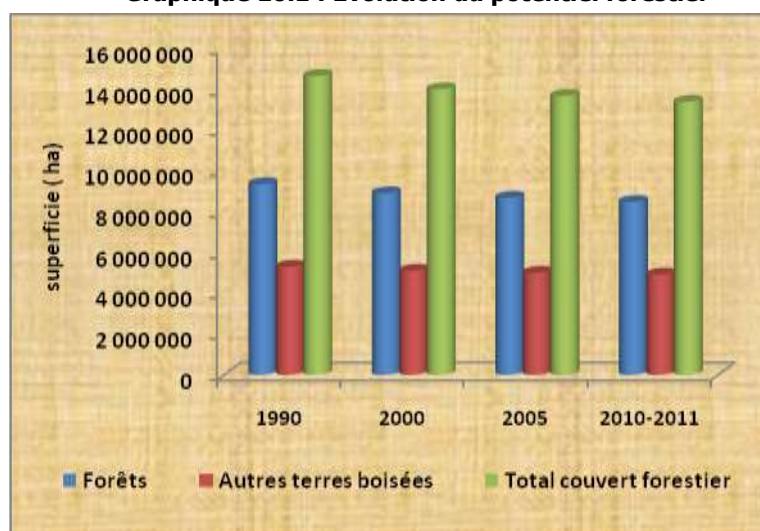
Le développement du secteur de l'environnement et des ressources naturelles est mis à rude épreuve par les effets négatifs des changements climatiques, entraînant notamment la dégradation graduelle du couvert végétal et du capital naturel, la perte de la biodiversité et la fragilisation de l'environnement marin et côtier en liaison avec l'élévation du niveau de la mer. Aussi, s'avère-t-il important d'intégrer la dimension climatique dans les nouvelles orientations politiques pour une gestion durable du secteur.

³³ 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement

X.2.1. POTENTIEL FORESTIER

Les superficies couvertes par les formations forestières sont évaluées à 8,5 millions d'hectares en 2010-2011 (source : FRA³⁴ 2010, FAO) contre 8,7 millions d'hectares en 2005 (source : FRA 2005), soit une perte moyenne de 40 000 hectares de forêts par an sur la période 2005-2011. Ces pertes étaient de 45 000 hectares par an sur la période 2000-2005.

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier



La dépréciation du capital forestier résulte des effets néfastes des changements climatiques conjugués aux facteurs anthropiques tels que la forte pression humaine exercée sur les formations ligneuses (coupes abusives, élagage) et les feux de brousse. A titre illustratif, l'exploitation du bois-énergie s'est sensiblement accrue en 2011, comparativement à l'année précédente. La production de charbon de bois est passée de 57 947 tonnes en 2010 à 74 749 tonnes en 2011, soit une augmentation de 29%. La quantité prélevée de bois de chauffe a enregistré une hausse de 17% en atteignant 126 127 stères³⁵ contre 107 145 stères en 2010. La pression s'est davantage accentuée sur l'exploitation du bois d'œuvre, avec un prélèvement de 667 pieds en 2011 contre 60 pieds en 2010.

Tableau 10.1 : Evolution de l'exploitation forestière par espèce

Espèces ligneuses	Unités	Quantité prélevée		
		2009	2010	2011
Charbon de bois (tonnes)	Tonne	59 948	57 947	74 749
Bois de chauffe (stères)	Stère	419 984	107 145	126 127
Bois d'œuvre (pieds)	Pied	778	60	677
Bois de service (unités)	unité	47 540	52 770	35 000
Bois artisanat (pieds)	pied	30 900	36 709	nd

Source : Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS). Bilans annuels,

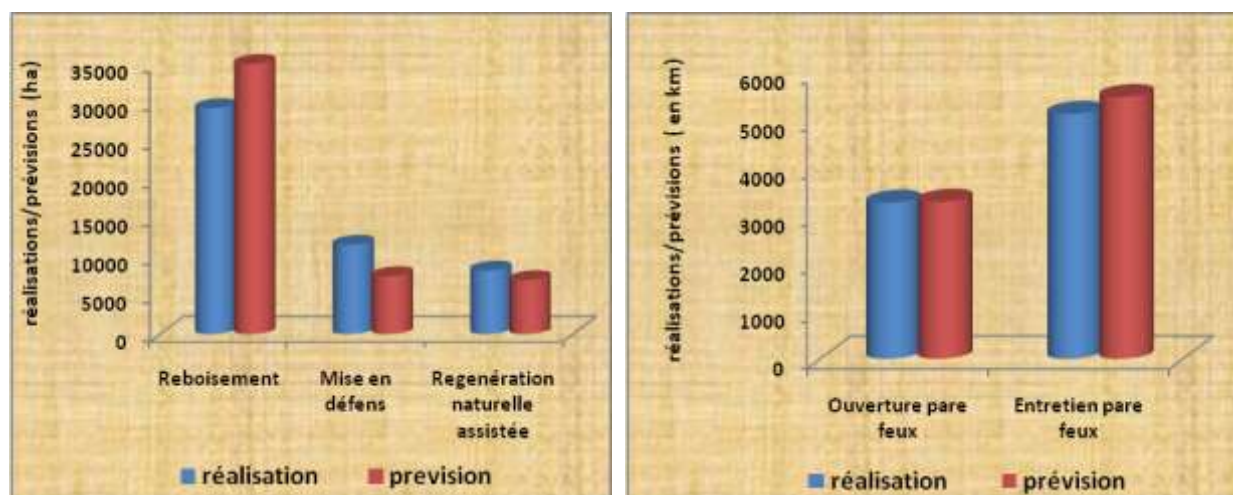
³⁴ Il s'agit des évaluations des ressources forestières, effectuées périodiquement par la FAO au sein des différents pays (en anglais : Forest Ressources Assesment).

³⁵ Un stère équivaut à un mètre cube de bois lorsqu'il est rangé en bûches d'un mètre de long

Par ailleurs, les feux de brousse ont occasionné une augmentation sensible des superficies brûlées, notamment dans les régions méridionales et la partie orientale du pays. Les estimations³⁶ du Centre de Suivi Ecologique (CSE) évaluent à 847 600 ha les superficies brûlées par les feux de brousse en 2011 contre 755 900 ha en 2010. La biomasse ravagée par les feux de brousse s'est établie à 5 741 810 tonnes en 2011 contre 7 436 577 tonnes en 2010, soit une baisse de 22,8%, reflétant les efforts consentis en matière de suivi des feux de brousse.

L'Etat a poursuivi les efforts entrepris en matière de restauration et de régénération des écosystèmes forestiers, à travers la mise en œuvre du Programme Intégré de Gestion des Ecosystèmes Forestiers du Sénégal (PGIES) et du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelle et de substitution (PROGEDE). Les actions menées ont permis (i) le reboisement de 29 266 ha en 2011 contre 19 456 ha un an auparavant, soit un accroissement de 50,4% ; (ii) la mise en défens de 11 574 ha contre 3 881 ha l'année précédente, soit une hausse de 198% ; (iii) la régénération naturelle assistée (RNA) de 8 232 ha, dépassant l'objectif de 7 000 ha de RNA par an ; (iv) l'ouverture et l'entretien de pare-feux à la hauteur des objectifs fixés, soit 3 279 km de pare-feux ouverts sur un objectif de 3 300 km représentant 232 km de plus que l'année précédente et 5 144 km de pare-feux entretenus sur un objectif de 5 500 km représentant 1 882 km de plus qu'en 2010.

Graphique 10.2 : Bilan des réalisations 2011 en matière de lutte contre la déforestation



³⁶ Estimations basées sur les feux précoces et les feux tardifs, contrairement à la méthode d'estimation de la DEFCCS qui ne prend en compte que les feux tardifs.

L'aménagement participatif a porté sur 40 000 ha de forêts de terroir en 2011, soit le double par rapport à l'objectif de 20 000 ha. Ces actions ont permis de réduire les coupes sauvages au profit de l'exploitation contrôlée.

Au total, les progrès enregistrés en matière de restauration et de préservation du capital forestier ont permis d'améliorer le ratio reboisement sur déboisement qui est passé de 0,95 en 2010 à 0,99 en 2011.

X.2.2. BIODIVERSITE

La biodiversité sénégalaise recèle un potentiel riche. Les dernières estimations³⁷ font état d'un potentiel de 3 093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et 4 330 espèces animales dont 112 menacées. Le domaine classé compte six (6) parcs nationaux, six (6) réserves d'avifaune, trois (3) réserves de biosphère, deux (2) sites de patrimoine mondial et deux cent treize (213) forêts classées (compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs). Cependant, elle reste confrontée à la dégradation du couvert végétal et au recul du potentiel ligneux à l'intérieur et en dehors des formations forestières classées, avec comme conséquences la disparition de certaines espèces animales et végétales.

Outre les facteurs de dégradation de la biodiversité d'ordre physique anthropique, économique ou socioculturel, les feux de brousse, les coupes et l'invasion des végétaux aquatiques envahissants constituent une préoccupation majeure.

Au total, les performances enregistrées en matière de classement et de protection n'ont pas varié par rapport à l'année précédente. Les dernières évaluations³⁸ font état d'un taux de classement de 35,7% dépassant le taux de 24% recommandé par la FAO et d'un taux de protection de 11% pour un objectif de 12% à atteindre d'ici 2015. Le processus de création de la Réserve de Biosphère du Ferlo et les activités de gestion des mangroves (notamment dans les îles du Saloum) devraient contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

La lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) a permis de traiter 845 000 m² de plans d'eau au niveau du delta du fleuve Sénégal contre 444 500 m² en 2010. Ces résultats ont permis une meilleure hydraulité³⁹ et une amélioration de

³⁷ Il s'agit des estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC).

³⁸ Ces évaluations remontent à l'année 2005 et concernent respectivement les forêts classées et les parcs (y compris les réserves).

³⁹ La présence des plantes envahissantes sur les plans d'eau empêche la circulation normale de l'eau (effet de l'évapotranspiration et de l'absorption des eaux par les racines des plantes). Le nettoyage des plans d'eau par l'enlèvement des végétaux aquatiques envahissants entraîne une meilleure circulation de l'eau sur les axes nettoyés.

la navigabilité sur les axes nettoyés, une meilleure potabilité de l'eau au niveau des villages environnants, une relance de la pêche continentale (par l'augmentation des captures) et des activités de production agricole (maraîchage, arboriculture, riziculture).

Concernant la gestion des parcs et réserves naturelles, aucun plan d'aménagement et de gestion (PAG) n'a été réalisé en 2011, en raison des lenteurs observées dans les procédures de passation des marchés (cas du Parc National de Niokolo Koba). L'inventaire de la faune terrestre n'a pu être réalisé, faute de ressources financières.

X.2.3. ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER

L'érosion côtière constitue une menace pour l'environnement marin et côtier, occasionnant ainsi des désagréments aux populations et aux opérateurs économiques localisés aux alentours des côtes. Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat s'est inscrit dans la poursuite des actions initiées en matière de sauvegarde de l'environnement marin et côtier, à travers la mise en place d'un partenariat entre la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO), la Mairie, le Génie Militaire et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés avec l'appui du Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable (INTAC).

Les actions menées ont permis de consolider 750 mètres de côtes en 2011 (contre 600 mètres en 2010) sur un objectif annuel de 500 mètres de côtes nécessaires pour consolider la longueur totale des côtes affectées d'ici 2015. L'Etat entend pérenniser ces acquis avec le projet «Fonds d'Adaptation» à travers un ensemble de réalisations qui prendra en charge de façon plus globale la protection des côtes sur la station balnéaire de Saly Portudal.

X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution demeure un problème environnemental qui affecte la qualité de l'air et de l'eau, avec comme conséquences la dégradation du cadre de vie, la prolifération de maladies. Les analyses de la qualité de l'air effectuées en 2011 par la Direction de l'Environnement, révèlent que la pollution de l'air est due pour l'essentiel aux particules de poussière en suspension dans l'atmosphère.

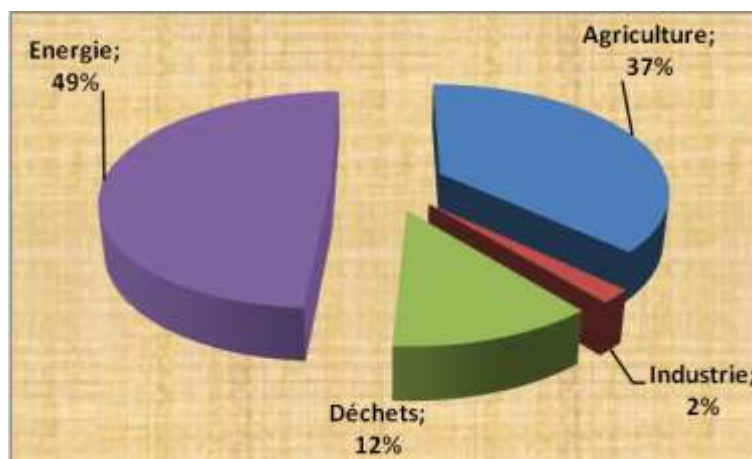
Les autres polluants gazeux (dioxyde de sodium, dioxyde d'azote) provenant essentiellement de la Zone industrielle et des activités du Port n'ont jamais dépassé le seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à savoir

50µg/m³. Pour l'année 2011, la moyenne de l'Indice global de la Qualité de l'air (IQA) se situe à 70µg/m³ contre 60µg/m³ en 2010, du fait notamment des fortes concentrations de particules en suspension dans l'air.

Au titre des émissions de gaz à effet de serre (GES), les estimations du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC) font état de 16 890,92 Giga-grammes de CO₂, soit une émission de 1,8 tonne de CO₂ par habitant. En tenant compte de la séquestration de carbone dans le secteur de la foresterie (10 587 Gg d'ECO₂), le taux d'émission par habitant est ramené à 0,67 tonne. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne mondiale qui est de 4,5 tonnes⁴⁰ de CO₂ par an et par habitant et à celle de l'Afrique qui est de 1,5 tonne⁴¹.

Graphique 10.3 : Part des émissions par secteur

En termes de contribution à la formation de GES, le secteur de l'énergie est le plus émetteur, avec 49% des émissions, suivi des secteurs de l'agriculture et des déchets qui participent respectivement à hauteur de 37% et 12%. Les procédés industriels interviennent pour 2%.



Les actions menées en matière de lutte contre la pollution ont porté essentiellement sur le contrôle des établissements classés et la lutte contre l'impact des activités économiques sur l'environnement. Au titre de l'inspection et du contrôle des établissements classés, les réalisations ont porté sur 569 installations (60% des Etablissements Classés) obéissant aux normes environnementales. S'agissant de la lutte contre l'impact des activités économiques sur l'environnement, les performances enregistrées en 2011 ont été meilleures que celles de 2010. Au total, soixante quatorze (74) Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), relatifs aux études d'impact environnemental, ont fait l'objet de contrôle en 2011 sur un objectif de cent vingt sept (127), soit un taux de réalisation de 58% contre 30% en 2010.

⁴⁰ Source : Philippe OSSET. « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007.

⁴¹ Source : Philippe OSSET. « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007.

Conclusion

Le bilan de l'année 2011 s'est révélé positif en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, au regard des performances enregistrées dans la plupart des sous secteurs de l'environnement. Toutefois, il convient de souligner que les résultats enregistrés dans la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et nuisances, sont encore insuffisants par rapport aux cibles, suggérant le renforcement des actions initiées en vue de l'atteinte des objectifs visés.

L'insuffisance des ressources financières allouées à certains sous secteurs ainsi que les lenteurs dans la passation des marchés (pesanteurs administratives) sont les principales causes des contre-performances enregistrées dans les secteurs concernés. Aussi, urge-t-il de lever ces contraintes pour atteindre les objectifs fixés. En particulier, l'accent devra être mis sur la lutte contre la désertification, la protection des zones humides, la lutte contre les espèces envahissantes, l'amélioration de la gestion des côtes et la lutte contre la pollution et la conservation de la biodiversité, afin d'atteindre l'OMD 7 lié au secteur de l'environnement.

Introduction

L'élevage constitue de nos jours une importante source de revenus pour une grande partie des populations dans les pays au Sud du Sahara. L'agriculture et l'élevage contribuent de manière significative à la lutte contre la pauvreté (Autisier 1994 ; Moustier et David 2001 ; Gerstl 2001) dans les pays en voie de développement. Au Sénégal, l'élevage est l'un des principaux secteurs d'activités où évoluent les plus pauvres. Il est d'autant plus important qu'en 2010, ce secteur focalise 350 000 familles⁴², soit un effectif de 3 millions d'individus concernés. Cependant, l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes qui entravent son essor, en dépit de ses potentialités.

Le présent chapitre décrit la situation du secteur de l'élevage de l'année 2011. Dans sa première partie, il présente les atouts de l'élevage et identifie les contraintes qui entravent l'essor de ce secteur. La deuxième partie aborde les stratégies mises en œuvre pour son développement. La troisième et dernière partie traite des performances du secteur.

⁴² Source : Direction de l'Elevage

XI.1. ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR

Le secteur de l'élevage regorge d'atouts qui peuvent être exploités. Il s'agit, entre autres, de l'existence d'un cadre réglementaire propice, du bon maillage du pays par les services de l'élevage, de la forte demande en produits animaux et du contrôle satisfaisant de la situation sanitaire du cheptel.

Malgré ses multiples atouts, le secteur de l'élevage reste confronté à des menaces et des contraintes susceptibles d'impacter négativement sur ses résultats et son développement. Parmi celles-ci figurent la vulnérabilité du cheptel (feux de brousse, accès à l'eau, etc.), les problèmes fonciers (réduction de l'espace pastoral par l'avancée du front agricole, urbanisation), le faible potentiel génétique des races locales pour certaines spéculations, l'incidence de maladies animales endémiques, émergentes, ré-émergentes et transfrontalières, l'insuffisance d'infrastructures de base, les conflits fréquents entre éleveurs et agriculteurs, le faible niveau de financement public et la faible qualité des statistiques animales. En outre, le secteur souffre d'un déficit de ressources humaines qualifiées dans ses différents services.

XI.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

A travers le document de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Document de Politique Economique et Sociale (DPES) 2011-2015, l'Etat du Sénégal décline les différentes politiques mises en œuvre en faveur du développement du secteur de l'élevage. Le DPES stipule que des changements d'option et de stratégie doivent être opérés de manière à sécuriser l'élevage pastoral et à favoriser l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. L'objectif visé dans ces deux documents est d'accroître la productivité, les productions et les revenus des éleveurs. Aussi, le Gouvernement du Sénégal avait-il mis en place le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) comme cadre de mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro Sylvio Pastorale (LOASP) dans le secteur de l'élevage. L'année 2011 est marquée par la finalisation et la validation technique du PNDE. Ce dernier est le cadre de référence pour l'ensemble des interventions dans le domaine. Il est en cohérence avec les orientations du DPES pour ce qui concerne le secteur de l'élevage et vise à promouvoir le développement dudit secteur. En effet, le PNDE a pour objectif de : *« faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire, au moins, la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio économique de ses acteurs, à l'horizon 2026 »*.

Il s'appuie sur quatre (4) axes stratégiques que sont :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, afin d'augmenter les productions animales pour satisfaire la demande nationale et gagner des parts de marché à l'exportation ;
- la création d'un environnement favorable au développement des productions animales pour contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et zootechniques du cheptel ;
- l'amélioration de la mise en marché des produits animaux pour assurer la qualité des produits animaux et protéger la santé publique ;
- le renforcement du cadre institutionnel d'intervention pour améliorer le pilotage du secteur.

Le PNDE se décline en 12 Programmes Thématiques Majeurs (PTM) qui fédèrent l'ensemble des préoccupations exprimées lors du diagnostic participatif :

- le développement pastoral ;
- le développement des compétences des acteurs de l'élevage ;
- la sécurisation de la production ;
- le développement des industries animales ;
- l'appui aux productions animales ;
- l'appui-conseil aux éleveurs et pilotage du secteur ;
- le financement des activités du secteur ;
- la protection zoo-sanitaire et santé publique vétérinaire ;
- le système d'information de gestion de l'élevage et plan de communication ;
- le plan de gestion des ressources humaines ;
- le cadre législatif et réglementaire ;
- les mesures d'accompagnement.

Au niveau sectoriel, l'élevage s'est doté d'une Lettre de Politique Sectorielle dont la mise en œuvre, à travers une programmation rigoureuse, s'appuie sur un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). L'orientation stratégique du CDSMT est aussi en parfaite adéquation avec le PNDE sur la période 2009-2011. Différents projets et programmes ont été exécutés. La Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage (NISDEL) est une initiative mise en œuvre depuis quelques années pour développer le secteur de l'élevage.

Certains des objectifs généraux visés par cette initiative sont les suivants : (i) sécuriser l'élevage pastoral, (ii) accélérer la modernisation et la diversification

durables des systèmes de production, (iii) garantir la qualité et la traçabilité des produits d'origine animale, (iv) reconquérir le marché intérieur, (v) développer une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs, (vi) réduire la pauvreté et la malnutrition en augmentant les revenus des producteurs.

De manière plus spécifique, ce programme vise à mettre en place 9 600 unités de production modernes et réaliser la stabulation d'environ 230 000 bovins et 300 000 ovins/caprins. En outre, il cherche à développer la traction animale dans des systèmes intégrés élevage-agriculture durables et les exportations des viandes bovine et ovine (notamment vers les pays du Golf), de volailles, de porcs (Guinée Bissau, Gambie) et de miel (label « Made in Sénégal » « TOUBACOUTA »). Enfin, il vise à moderniser la production porcine par l'amélioration de l'habitat et des conditions d'exploitation en réalisant la stabulation de 80 000 porcins et améliorer le potentiel génétique de la race chevaline pour la production annuelle de 1 000 poulains de sang.

Pour accélérer l'augmentation des effectifs de bovins et la qualité de leurs productions de viande et de lait, le Gouvernement du Sénégal a entamé en 2010 un programme d'insémination artificielle. Le nombre de vaches inséminées en 2011 est évalué à environ 25 000 vaches contre 30 000 vaches en 2010.

XI.3. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

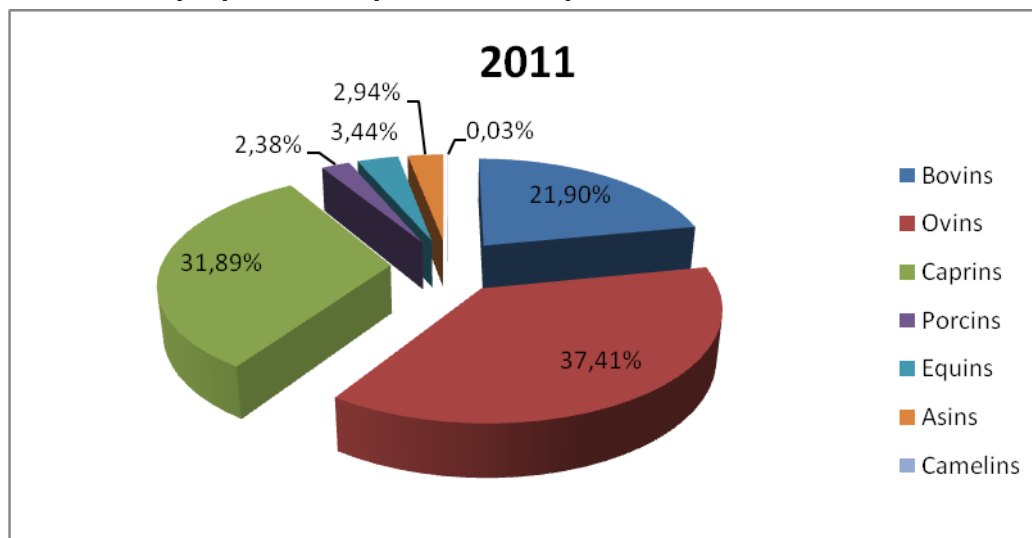
XI.3.1. PERFORMANCES DU SECTEUR EN 2011

XI.3.1.1. Cheptel

L'effectif du cheptel est ressorti à 15 354 685 têtes en 2011 contre 14 971 039 têtes l'année précédente, soit une augmentation de 2,2%. Cette hausse est en liaison avec celles des effectifs des caprins (2,8%), porcins (2,8%), ovins (2,6%) et bovins (1,0%).

Le cheptel est dominé par les ovins (37,4%), les caprins (31,9%) et les bovins (21,9%).

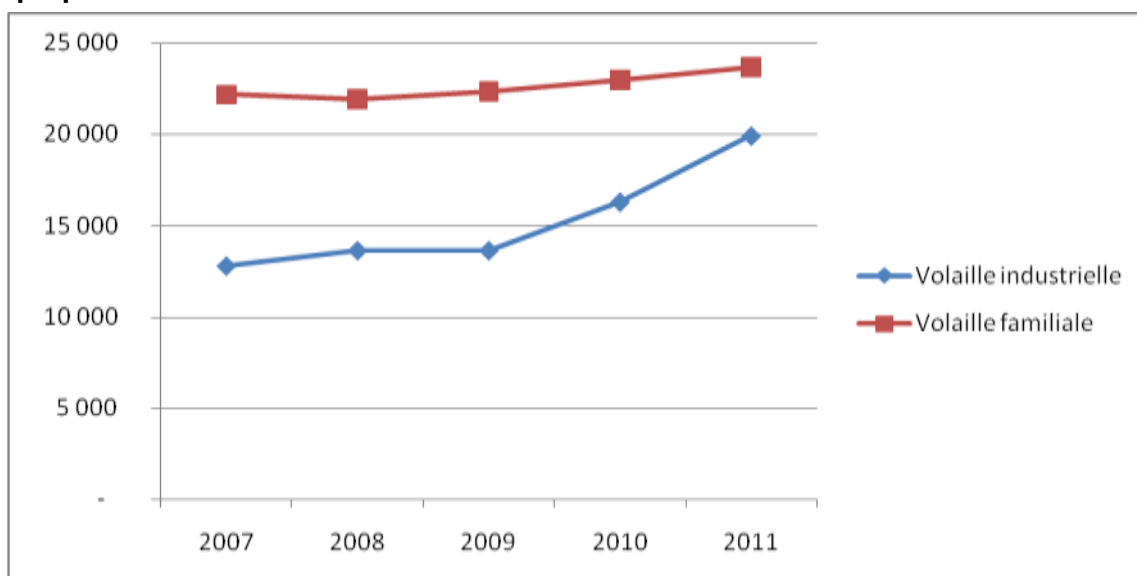
Graphique 11.1 : Répartition du cheptel en 2011



XI.3.1.2. Volaille

Les effectifs de la filière avicole se sont établis à 43,6 millions de têtes en 2011 contre 39,3 millions un an auparavant, soit une hausse de 10,0%. Cette évolution est imputable à la progression de 14,0% de la volaille industrielle qui est passée de 16,3 millions de têtes en 2010 à 19,9 millions en 2011.

Graphique 11.2 : Evolution des effectifs de volaille en milliers de têtes entre 2007 et 2011



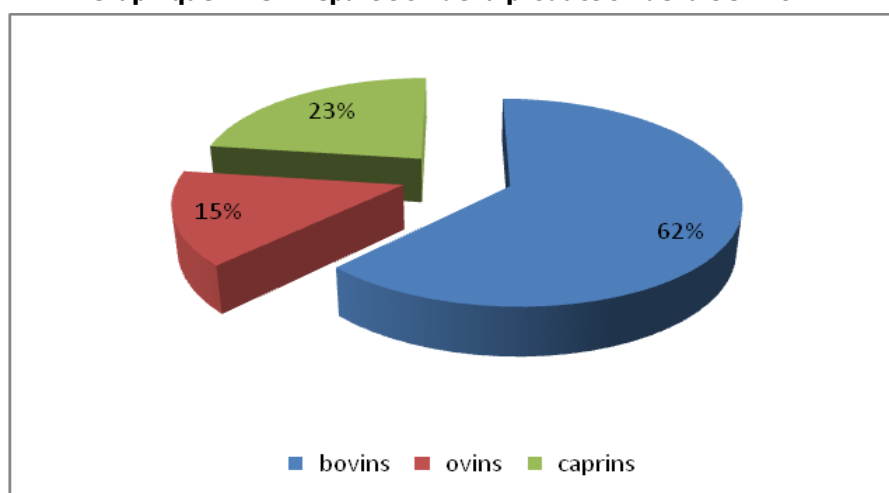
Le nombre d'unités d'œufs est passé de 572,9 millions en 2010 à 605,5 millions en 2011, soit une progression de 5,4%. Cette évolution est consécutive à la reprise notée dans l'élevage de la volaille industrielle.

XI.3.1.3. Viande et le lait

La production de viande est évaluée à 193 311 tonnes en 2011 contre 176 844 tonnes en 2010, soit un accroissement de 9,3%. Cet accroissement est imputable à la hausse de la production d'ovins et de caprins et surtout de la volailles dont la production de viande est passée de 45 451 tonnes en 2010 à 55 869 tonnes en 2011, soit une augmentation de 20,0%, résultant de celle des effectifs.

La production de lait a également connu un accroissement de 1,6%, passant de 227 904 mille litres à 231 597 mille litres entre 2010 et 2011, en liaison avec la progression des productions de lait d'ovins (2,6%), de caprins (2,8%) et de bovins (1,0%). Le lait produit en 2011 est essentiellement composée du lait de bovins (62,0%), de caprins (23,0%) et d'ovins (15,0%). La production extensive représente plus de 84% de la production totale de lait.

Graphique 11.3 : Répartition de la production de lait en 2011



Source : Direction de l'Elevage

XI.3.1.4. Miel et peaux

La production de la filière « peaux brutes » est passé de 5 190 tonnes en 2010 à 5 374 tonnes en 2011, soit une progression de 3,5%, résultant de l'accroissement de la production des peaux brutes de caprins (5,3%) et de bovins (3,0%). La part la plus importante de la production de la filière « peaux brutes » est destinée à l'exportation. Quant à la production du miel, elle a été quasiment stable en 2011, atteignant 78 447 litres contre 77 921 litres en 2010. Elle provient essentiellement des massifs forestiers des régions de haute et basse Casamance et du Sénégal Oriental.

XI.3.2. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

La valeur ajoutée de l'élevage aux prix courants est évaluée à 287 milliards FCFA en 2011 contre 264 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 7,9%. Son poids dans la valeur ajoutée totale du secteur primaire a connu une hausse : 28,0% en 2011 contre 23,8% en 2010. L'élevage a représenté 4,3% du PIB en 2011 contre 4,2% en 2010. En outre, sa contribution à la croissance du PIB est en baisse, passant de 0,4% en 2010 à 0,2% en 2011.

Au titre des importations⁴³ de moutons, elles se sont établies, en 2011, à 402 617 moutons contre 281 343 moutons en 2010, soit une augmentation de 121 274 têtes (30,0%). Les moutons importés proviennent du Mali (78,0%) et de la Mauritanie (22,0%).

Conclusion

Le secteur de l'élevage est caractérisé par une grande diversité de ses produits. Sa valeur ajoutée a connu une hausse de 7,9% entre 2010 par rapport en 2011. Cette situation est à mettre en relation avec les différentes politiques mises en œuvre par le gouvernement et les bailleurs de fonds pour développer le dit secteur. Le secteur a enregistré une croissance régulière de sa valeur ajoutée sur la période 2003-2011.

Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à faire pour propulser le secteur qui occupe une bonne partie de la population rurale.

⁴³ Source : Bilan Tabaski, Direction de l'Elevage

Introduction

La pêche maritime constitue une importante composante de l'économie sénégalaise de par sa contribution à la croissance économique. Elle génère des devises, crée des emplois et constitue la principale source de protéine animale dans l'alimentation de la population. Elle constitue en cela un élément important du dispositif de lutte contre la pauvreté. Avec 301 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2011, la pêche maritime contribue au PIB réel et aux recettes d'exportation respectivement pour 1,3% et 12,3%.

Cependant, depuis quelques années, le secteur de la pêche fait face à des difficultés liées notamment à la forte pression exercée sur les ressources halieutiques (surexploitation). Les enjeux d'une telle situation ont amené l'Etat à initier et appliquer une politique de gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques. L'instauration d'une période de repos biologique au Sénégal s'inscrit dans ce cadre.

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en œuvre, passe en revue les évolutions de la pêche artisanale, de la pêche industrielle et des exportations de produits halieutiques.

XII.1. POLITIQUES DE LA PECHE

La politique de la pêche au Sénégal est essentiellement centrée autour des objectifs fondamentaux que sont la restauration, la gestion équilibrée et l'amélioration du secteur ainsi que la responsabilisation des pêcheurs.

Les programmes exécutés en 2011 ont porté sur :

- le programme de gestion durable et de restauration des ressources halieutiques, qui a permis l'évaluation des stocks halieutiques et la poursuite de l'immatriculation des pirogues en 2011 ;
- le programme de gestion durable et de valorisation des ressources halieutiques qui a porté sur l'aménagement d'aires de transformation et la réalisation de 15 complexes frigorifiques. Les autres actions de ce programme ont porté sur la promotion des exportations des produits halieutiques, l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de formation et de vulgarisation de la charte qualité des produits de pêche, ainsi que l'acquisition de matériel et d'outillage pour le contrôle sanitaire des produits de la pêche en vue de la certification de ISO de la Direction des Industries de la Transformation de la Pêche (DITP) et des laboratoires partenaires. En outre, deux études diagnostiques portant sur les procédés de transformation artisanale et industrielle et sur le système de contrôle sanitaire des produits halieutiques ont été réalisées.

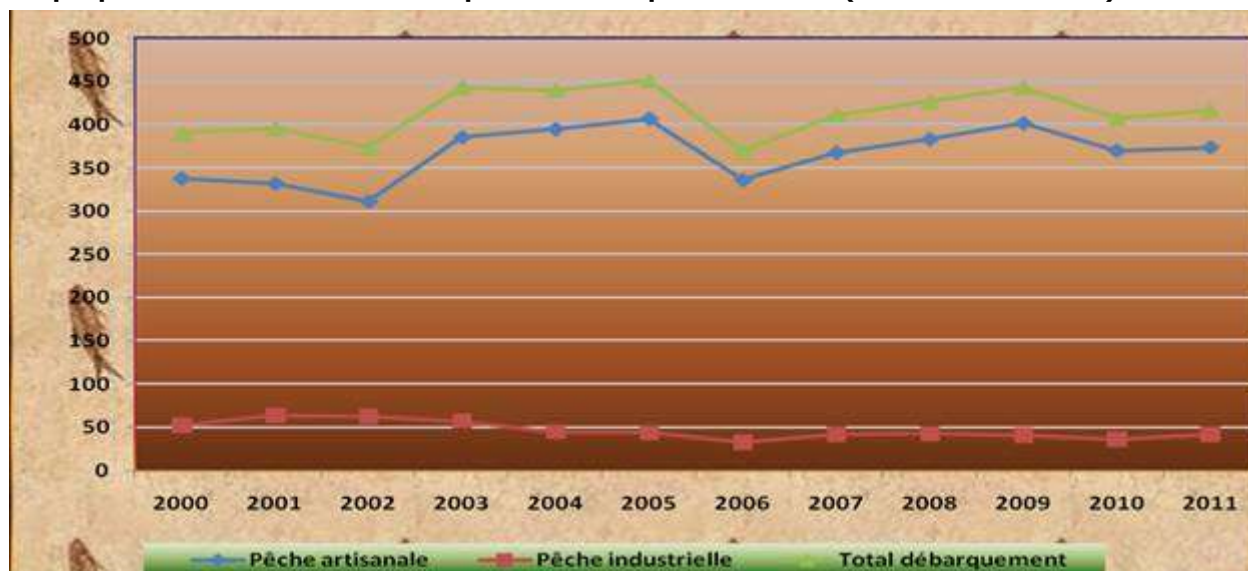
XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME EN 2011

La pêche maritime compte deux composantes que sont la pêche artisanale et la pêche industrielle. La première procure l'essentiel des mises à terre du secteur, qui se sont établies à 416 678 tonnes en 2011 contre 407 029 tonnes en 2010, soit une hausse de 2,4% contrairement à l'année précédente où elles s'étaient dépréciées de 7,8%. Cette évolution est tirée par les mollusques dans la pêche artisanale et la pêche industrielle.

La valeur commerciale générée par le secteur est de 158 milliards FCFA, soit une croissance de 0,5% par rapport à 2010. En outre, l'économie halieutique maritime a

contribué pour 9,4%⁴⁴ à la valeur ajoutée du secteur primaire et 1,3%⁴⁵ au PIB en volume contre respectivement 8,1% et 1,2% en 2010.

Graphique 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2010 : données provisoires)

XII.3. PECHE ARTISANALE

Pilier du secteur, la pêche artisanale assure environ 90% des mises à terre et contribue pour près de 60% aux quantités de produits exportés. Le principal produit est le poisson (91,3%) dont les débarquements ont connu un repli de 1,8% par rapport à 2010. Les captures de crustacés qui sont de moindre importance dans le secteur, ont régressé de 3,9%, tandis que celles des mollusques se sont fortement améliorées (47,1%).

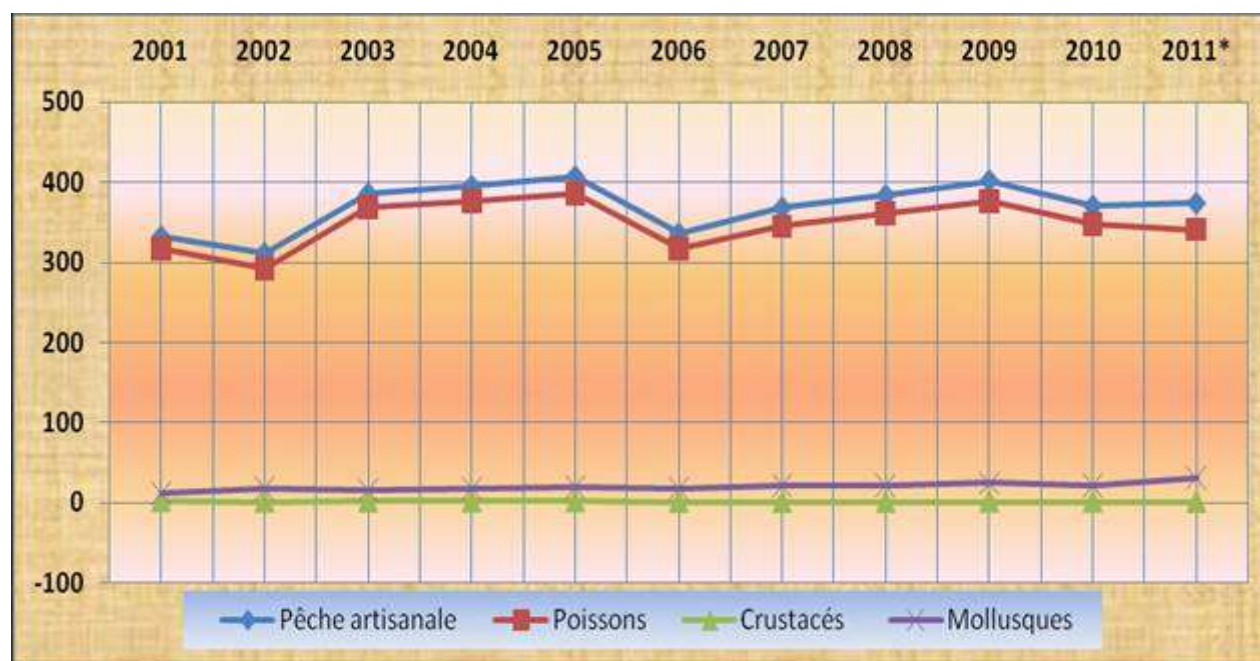
La croissance modérée des débarquements (à peine 1%) s'est accompagnée d'une baisse des recettes de 23,4% par rapport à 2010 en se situant à 120 milliards de FCFA. Cette perte de recettes est liée en partie à la faible valeur marchande des espèces capturées et à leur moindre qualité.

Le secteur est constitué d'un parc de 8 829 pirogues, motorisées à 76,6% qui s'est amélioré de 6,0% en cinq ans.

⁴⁴ Source ANSD : Comptes définitifs 2009, semi définitifs 2010 et provisoires 2011

⁴⁵ Source ANSD : Comptes définitifs 2009, semi définitifs 2010 et provisoires 2011

Graphique 12.2 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

XII.3.1. DEBARQUEMENTS PAR REGION

Les débarquements de la pêche artisanale par région se sont améliorés particulièrement à Saint Louis (53,1%), Louga (29,6%) et Kaolack (6,2%). Quant aux autres régions, des replis ont été enregistrés : Dakar (-13,2%), Thiès (-6,0%) et Fatick (-2,9%).

La région de Thiès a maintenu sa place de leader aussi bien du point de vue des débarquements (57,9% contre 62,2% en 2010) que des recettes générées (51,2%). Cependant, sa part a régressé depuis 2009.

La région de Saint Louis, seconde région pourvoyeuse de produits halieutiques, a vu ses débarquements s'améliorer substantiellement en passant de 38 623 tonnes en 2010 à 59 125 tonnes en 2011, soit une croissance de 53,1%. Les recettes générées se sont établies à 11 milliards FCFA, représentant 8,8% du chiffre d'affaires du secteur, ce qui la place en quatrième position derrière Thiès, Dakar et Ziguinchor.

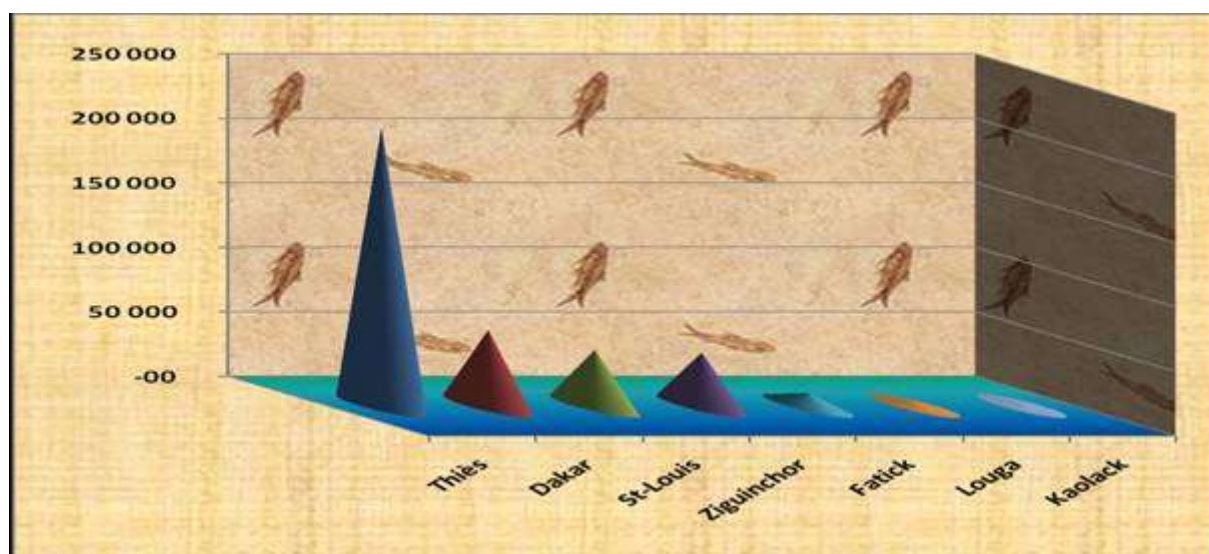
La région de Dakar avec 11,7% des mises à terre en 2011, a perdu de son poids par rapport à 2010 où elle se situait à 13,6%.

La région de Ziguinchor passe d'une relative stabilité entre 2009 et 2010 à un regain de dynamisme en améliorant ses débarquements de 8,6%. Avec 11,1% des parts

des débarquements, elle rivalise avec la région de Saint Louis depuis 2010. En termes de recettes générées, la région de Ziguinchor vient en troisième position avec 15,8% de l'ensemble.

Les autres régions, notamment Kaolack, Louga et Fatick ne procurent que 3,5% des débarquements et 6,7% de recettes et sont restées stables quant à leur poids dans le secteur.

Graphique 12.3 : Débarquements de la pêche artisanale par région en 2011



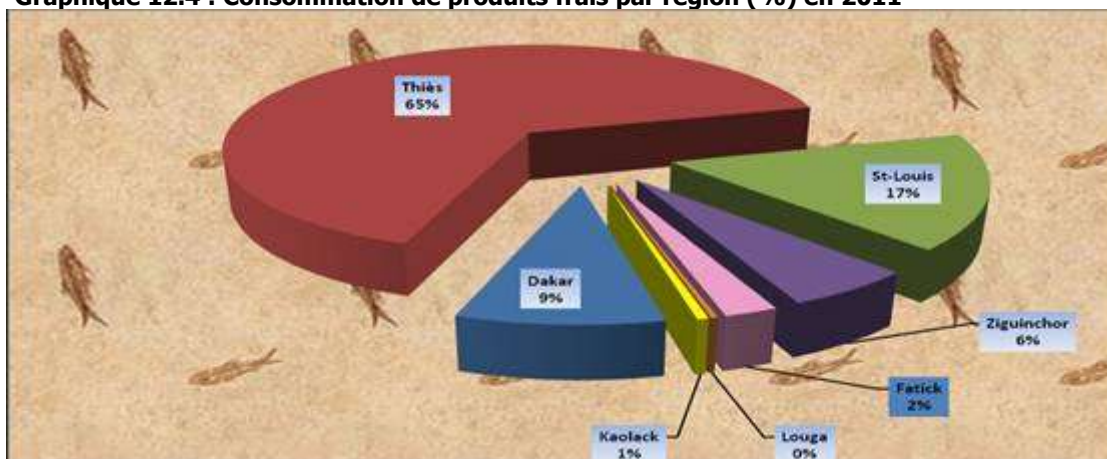
Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

XII.3.2. CONSOMMATION LOCALE

Les produits halieutiques consommés au niveau des régions productrices sont issues principalement du mareyage. En effet, elles s'approvisionnent auprès des autres régions pour assurer une couverture totale des besoins locaux.

La région de Thiès (65,5%) est de loin la première consommatrice des produits devant celles de Saint Louis (17,0%) et de Dakar (8,9%). Certaines régions ont vu leur consommation progresser, notamment celles de Kaolack (52,9%), de Saint Louis (46,7%), de Fatick (18,8%) et de Thiès (11,4%). En revanche, les consommations des régions de Dakar, Ziguinchor et Louga ont régressé.

Graphique 12.4 : Consommation de produits frais par région (%) en 2011



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

XII.3.3. TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

La transformation artisanale est un débouché pour les produits halieutiques et absorbe 30% à 40% des débarquements du sous secteur ainsi que les méventes de la production industrielle.

La production de produits halieutiques transformés a progressé de 6,1% entre 2010 et 2011 et s'est beaucoup bonifiée en onze ans (hausse de 15,3% entre 2000 et 2010). En effet, la quantité de produits transformés est passée de 36 857 tonnes en 2000 à 40 069 tonnes en 2010 et à 42 498 tonnes en 2011, avec un niveau maximal atteint en 2008 (47 159 tonnes).

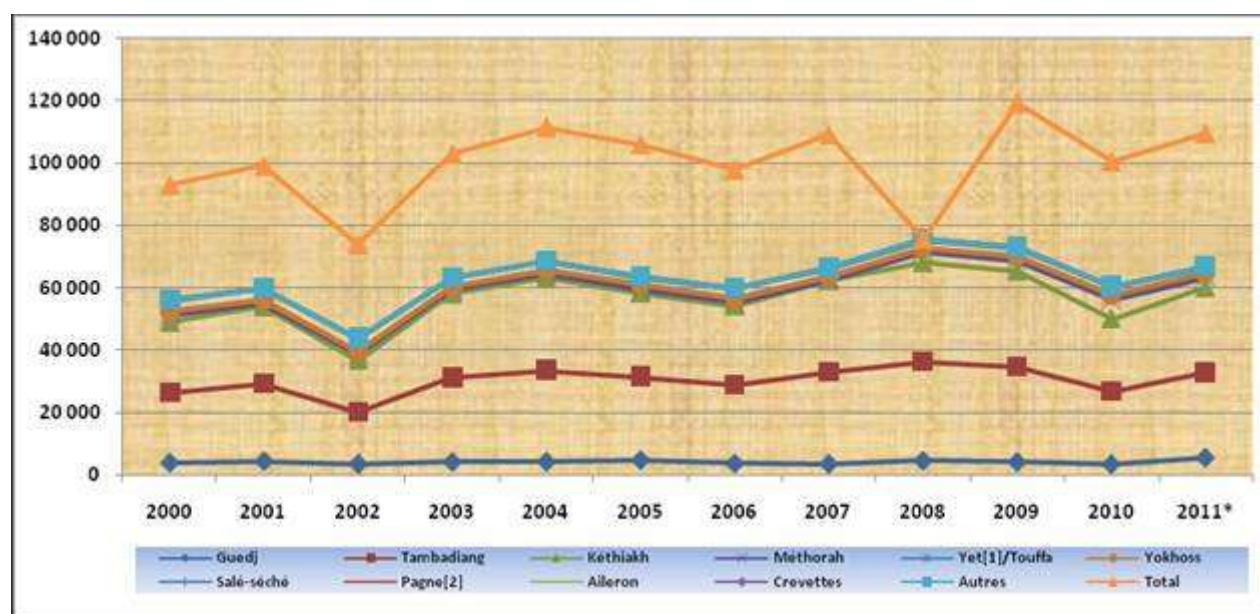
La principale variété produite est le « kéthiakh » (64,2%) dont la production s'est améliorée de 17,2% en 2011 après 21,3% en 2010.

Le second produit issu de la transformation artisanale est le « Guédj » qui a fourni 5 555 tonnes en 2011, soit 13,1% de la production. Ce niveau, qui est à son maximum depuis 2000, a varié en dents de scie entre 2000 et 2010 tout en restant en dessous de la barre des 5 000 tonnes.

Les captures de Méthorah qui ont représenté 7,9% de la production, se sont repliées (44,8%) par rapport à 2010, après avoir atteint un niveau de production quatre fois plus élevé que celui du début des années 2000.

Cette tendance est aussi suivie par le « Yokhoss » (64,9%), les Crevettes (30,1%) et le « Pagne » (24,9%). Par contre, la production de salé séché et de « tambadiang » a baissé aussi bien en 2010 qu'en 2011. La production d'ailerons s'est améliorée de 82,8% entre 2010 et 2011, affichant une reprise après une perte de plus de la moitié de leur production après 2003.

Graphique 12.5 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2011 (tonnes)

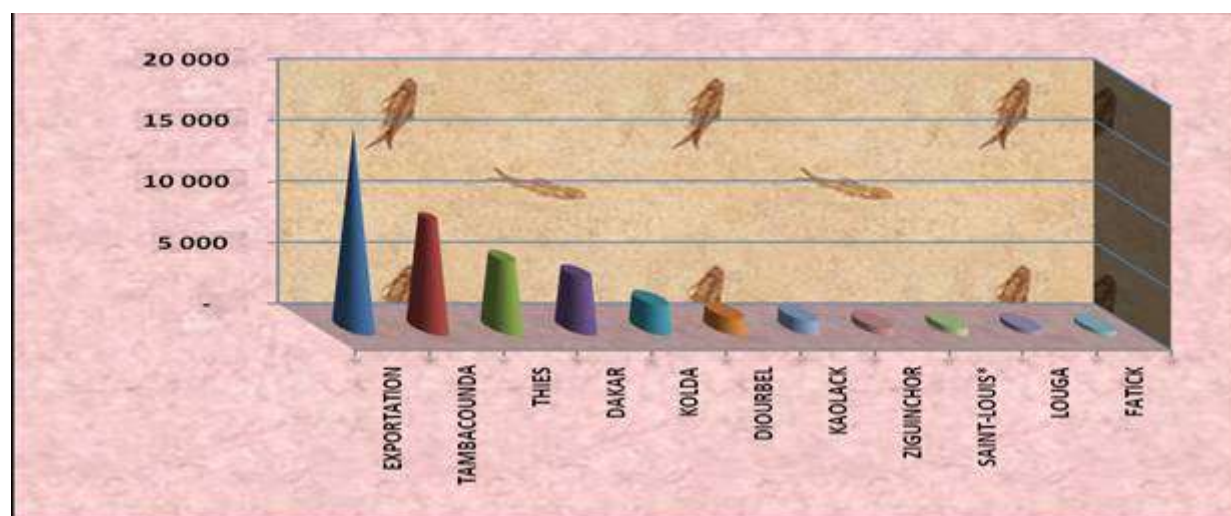


Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime
* Données provisoires

Les produits transformés sont consommés localement (61,5%) ou exportés (38,5%). La région de Tambacounda, qui, jadis consommait une faible partie des produits transformés, est devenue en 2011 la principale destination de ces produits avec 34,6% des parts.

La région de Thiès qui vient en seconde position consomme 22,2%, suivie de Dakar (17,4%), Kolda (9,0%), Diourbel (5,1%), Kaolack (4,4%), Ziguinchor (2,2%), Saint Louis (2,1%), Louga (1,6%) et Fatick (1,3%).

Graphique 12.6 : Produits transformés (tonnes) selon la destination en 2011



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (Données provisoires)

XII.4. PECHE INDUSTRIELLE

L'exercice de la pêche industrielle, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise est subordonné à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, délivrée par le Ministre chargé de la Pêche maritime, après avis de la Commission consultative d'attribution des licences. Toute personne physique ou morale de nationalité sénégalaise ou étrangère peut y prétendre. Cependant, la délivrance est conditionnée par la possession de navires battant pavillon sénégalais ou de navires étrangers affrétés par les sociétés sénégalaises ou de navires battant pavillon d'un Etat avec lequel le Sénégal est lié par un accord. Quatre types de licence sont délivrés avec des options de pêche, notamment, la licence de pêche démersale côtière, la licence de pêche démersale profonde, la licence de pêche pélagique côtière et la licence de pêche pélagique hauturière.

Les débarquements de la pêche industrielle sont passés de 38 981 tonnes en 2010 à 42 749 tonnes en 2011, soit un accroissement de 9,7%. Cependant, le secteur a perdu de son dynamisme, reflété en cela par la baisse des niveaux de ses mises à terre qui, depuis 2004, n'ont pas atteint la barre des 45 000 tonnes.

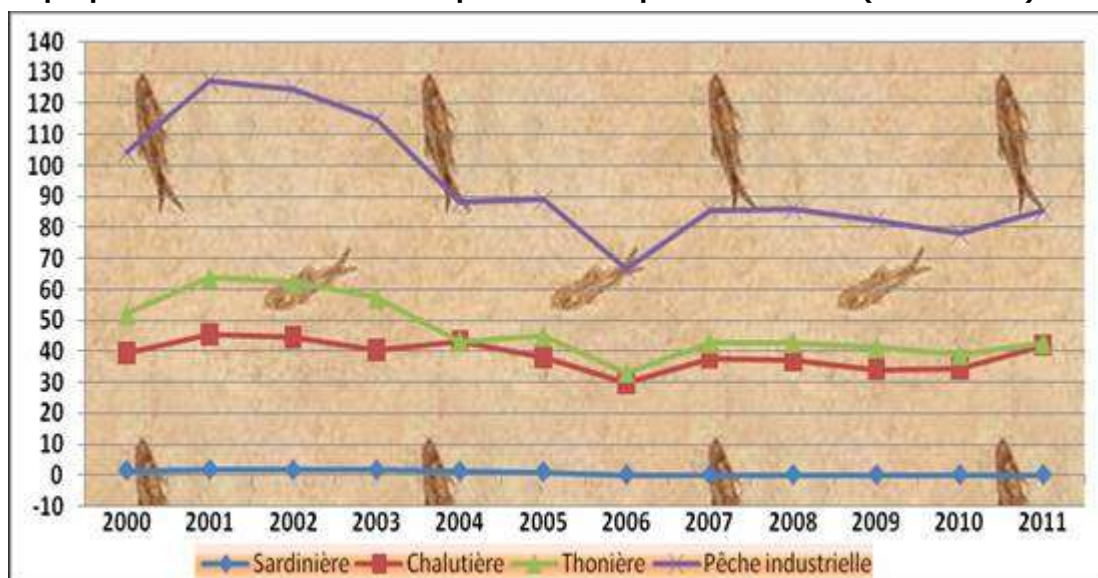
Trois types de pêche d'importance variable sont pratiqués par la pêche industrielle, à savoir la pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière.

La pêche chalutière a été à l'origine de 97,6% des mises à terre de la pêche industrielle qui se sont établies à 41 716 tonnes. Par rapport à l'année précédente, les captures ont progressé de 21,4%, en raison notamment de l'accroissement des productions, de poissons et surtout des mollusques, qui s'est établi respectivement à 38,0% et 53,3%. La valeur commerciale générée en 2011 est ressortie à 36,7 milliards FCFA contre 32,8 milliards FCFA en 2010, soit une augmentation de 12,0%.

La pêche thonière a enregistré en 2011, une baisse de 79,4% en tonnage et 74,2% en valeur commerciale, en liaison avec l'effet du repli du prix du thon sur le marché international intervenu en 2010. En outre, le secteur a perdu de son dynamisme en enregistrant ces plus faibles niveaux de débarquement dont la part est passée de 30,1% en 2003 à 2,2% en 2011. Cette évolution est imputable à la forte baisse de la demande de la Société d'Exploitation - Société Nationale des Conserveries du Sénégal (SE-SNCDS).

La pêche sardinière, exercée par un seul armement basé à Ziguinchor, a subi les effets de la concurrence de la pêche artisanale et des chalutiers. Les captures se sont réduites de 79,4% entre 2010 et 2011.

Graphique 12.7 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (2000 – 2011)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2011 Données provisoires)

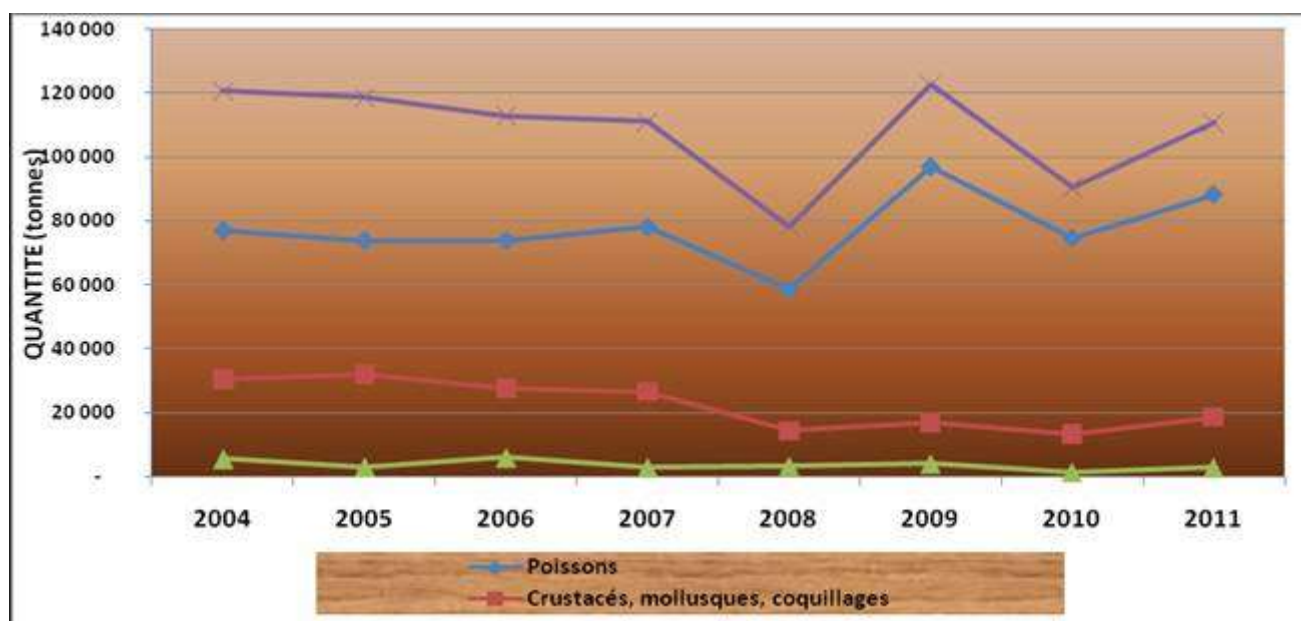
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

En 2011, les exportations de produits halieutiques au Sénégal ont atteint 110 867 tonnes contre 90 509 tonnes en 2010 et généré 143 milliards FCFA⁴⁶ contre 117 milliards FCFA en 2010. Elles ont progressé dans les mêmes proportions (près de 23%) en tonnage et en recettes. Elle constitue l'une des principales sources de devises du pays avec 12,3% des recettes générées.

L'accroissement des exportations est induite par une hausse presque généralisée des quantités des produits exportés et particulièrement celles des crustacés et mollusques qui sont à forte valeur marchande.

⁴⁶ Source : ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2011.

Graphique 12.8 : Evolution des exportations de produits halieutiques (2004 -2011)



Source : ANSD

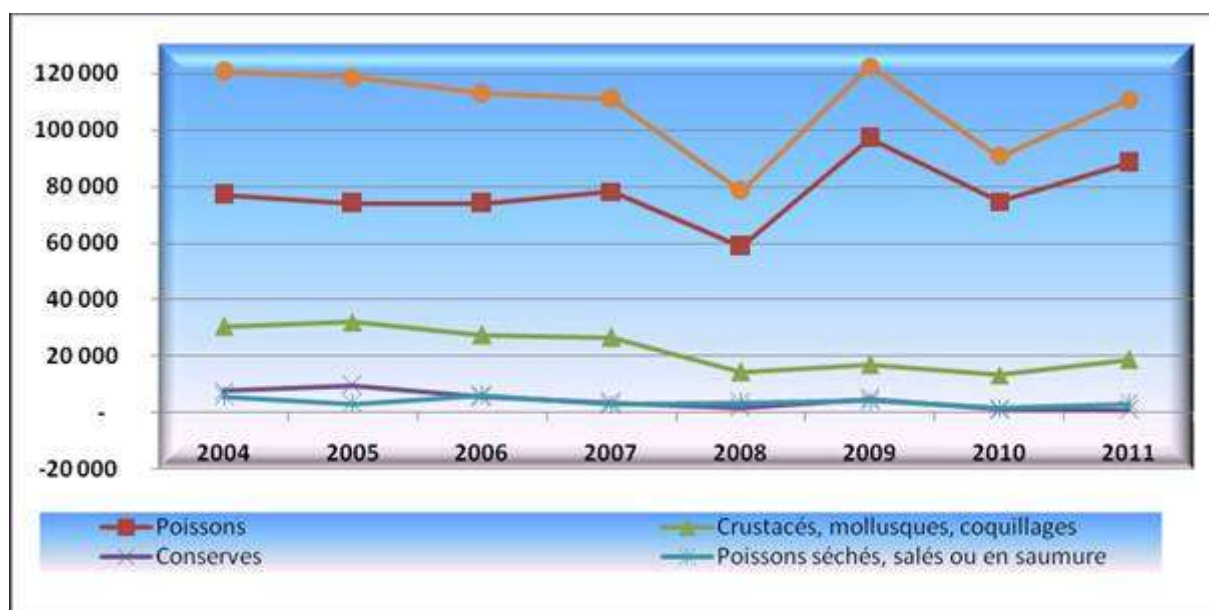
XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS SELON LA NATURE DES PRODUITS

Les principaux produits halieutiques exportés par le Sénégal sont le poisson, les crustacés et mollusques, les conserves et les produits transformés. Ils sont vendus sous diverses formes notamment frais, congelés ou vivants, en farine, conserves, fumés ou séchés.

Après un repli entre 2009 et 2010, les quantités exportées ont progressé, sous l'effet l'accroissement de celle des poissons (18,3%), des crustacés et mollusques (40,4%) et des poissons séchés salés ou en saumure (102,5%).

Le poisson demeure le principal produit d'exportation (79,7%), suivi des crustacés mollusques et coquillages (16,8%), des poissons séchés, salés ou en saumure (2,6%) et des conserves (0,8%). Cependant, 45,3% des recettes sont générés par les crustacés et mollusques du fait de leur forte valeur marchande.

Graphique 12.9 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)



Source : ANSD

XII.5.2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION

Les exportations de produits halieutiques vers l'Afrique (57,5%) occupent une place prépondérante par rapport aux autres destinations, l'Union européenne et l'Asie ne représentent respectivement que 31,2% et 10,6%. La proximité et la facilité d'accès aux marchés des pays africains expliquent cette situation. Cette évolution est également favorisée par les pratiques commerciales européennes ou américaines caractérisées par l'instauration de barrières non tarifaires à travers les exigences de normes très strictes de qualité ou d'hygiène. Quant aux recettes, l'Afrique occupe la seconde place avec 29,4 milliards FCFA, soit 20,6% des recettes générées. Les principales destinations des produits y sont le Mali, la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

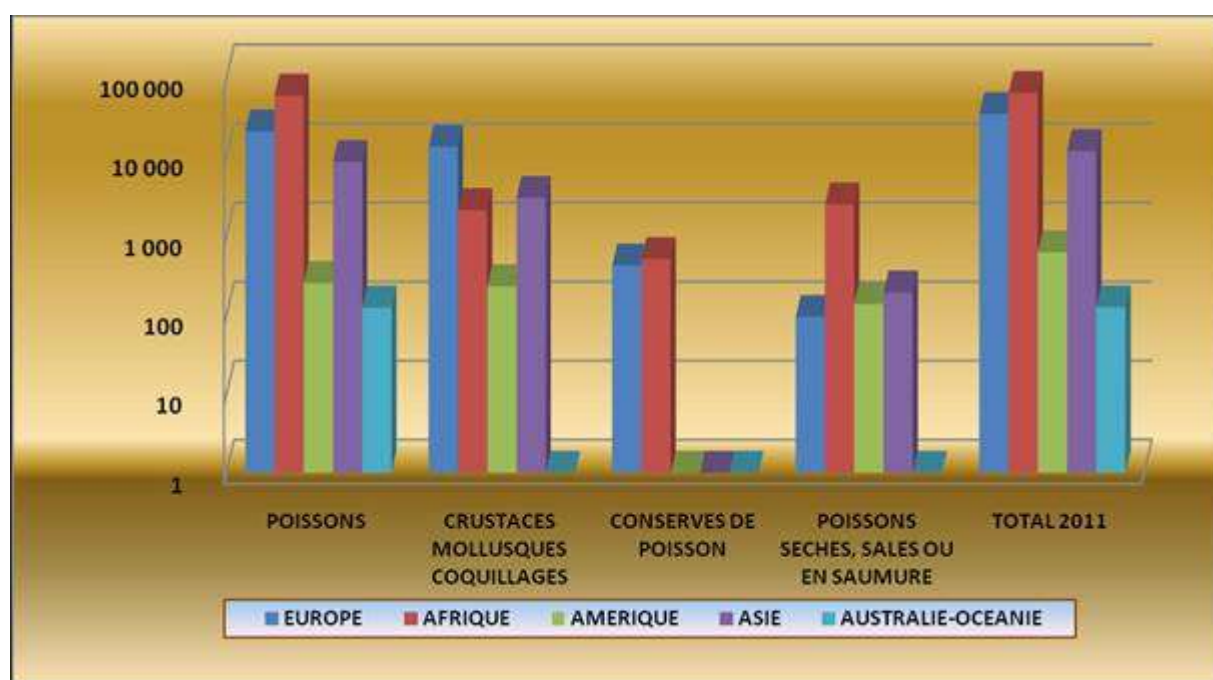
L'Union Européenne constitue le principal marché en termes de recettes d'exportation (66,9%). Elle a enregistré, par rapport à 2010, une augmentation de 8,7% de sa demande tirée particulièrement par l'augmentation des quantités de crustacés et mollusques. Toutefois, son poids dans les exportations s'est déprécié (31,2% en 2011 contre 35,1% en 2010) au profit particulièrement de l'Afrique. Les principaux clients sont l'Espagne, l'Italie et la France.

L'Asie, troisième destination des produits halieutiques du Sénégal, a vu ses achats augmenter par rapport à 2010 aussi bien en tonnage (19,8%) qu'en valeur (36,9%) entraînés en cela par l'accroissement des quantités de poissons, de crustacés et mollusques.

Le marché américain, bien que d'accès difficile, est de plus en plus ouvert aux exportateurs du Sénégal qui y ont réalisé des ventes deux fois plus élevées qu'en 2010 (en augmentation de 124,9%). Cette évolution est imputable aux quantités de crustacés et mollusques qui sont passées de 24 tonnes en 2010 à 227 tonnes en 2011. En outre, les poissons séchés, salés ou en saumure y ont aussi contribué avec 136 tonnes en 2011 contre 8,6 tonnes en 2010. De leur côté, les conserves ont commencé à pénétrer ce marché avec 1,4 tonne vendue en 2011. Le Mexique et les Etats Unis sont les principaux clients sur ce continent.

Les produits halieutiques d'origine sénégalaise ne se sont pas développés sur le marché de l'Australie et de l'Océanie, bien que des améliorations soient notées en termes de quantités vendues (+56,6%) par rapport à l'année 2010 qui avait plutôt enregistré un repli de 65,9%. Il est à noter que les ventes sont principalement constituées de poissons.

Graphique 12.10 : Exportation selon la destination (tonnes)



Source : ANSD

Conclusion

Le développement durable de la pêche au Sénégal passe nécessairement par une gestion rationnelle de ses ressources halieutiques. En effet, leur raréfaction impacte négativement sur sa production ainsi que sur la population pour laquelle le secteur de la pêche occupe une place importante dans leur alimentation.

Après un repli en 2010, la pêche maritime a renoué timidement avec la croissance, en améliorant ses mises à terre de 1,8% et les recettes générées de 0,6%. Ces évolutions sont imputables à une hausse de la pêche artisanale (0,9%) et à celle de la pêche industrielle (9,7%).

Les produits tels que les crustacés et les mollusques ainsi que les poissons séchés, salés ou en saumure ont vu leur demande évoluer positivement. Les exportations se sont appréciées de près de 23% avec des gains dans les quantités exportées, quelque soit le continent de destination. Cependant, certains marchés restent encore peu ouverts aux produits halieutiques sénégalais, notamment l'Australie et l'Océanie.

Introduction

Le transport joue un rôle important dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En effet, des infrastructures de qualité et un réseau routier performant améliorent la mobilité des personnes et des biens et contribuent au désenclavement de certaines zones socio-économiques.

La position géographique du Sénégal et son climat tempéré en font un pays de transit et de tourisme où différents types de transport se développent. La part du secteur des transports dans le PIB est estimée à 4,2% en 2011. Malgré leur amélioration ces dernières années, les infrastructures de transport présentent toujours des lacunes et ne créent pas la croissance économique attendue d'un système de transport performant. Le secteur reste confronté notamment à l'étroitesse du réseau routier national inégalement réparti, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain ainsi que la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires et portuaires.

Afin de répondre à ces défis, l'Etat a eu à élaborer plusieurs politiques sectorielles sur le transport : le Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST) suivi des phases successives du Projet Sectoriel des Transports (PST1, PST2 et PST3). Aussi, dans la Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle des Transports 2010 – 2015, le Gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports, s'est-il assigné comme programme, la réalisation de grands travaux et de projets structurants qui vont notamment permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Sénégal.

Le sous-secteur des transports publics a été marqué ces dernières années par la mise en place du Conseil Exécutif des Transports

Urbains de Dakar (CETUD), la création de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU). Les principaux axes du PAMU portent, pour ce qui concerne le domaine routier, sur la construction et la réhabilitation des infrastructures, la sécurité routière, la fluidité du trafic, le renouvellement du parc de transport en commun et la privatisation de l'entretien routier.

Le secteur des transports est administré par des institutions étatiques en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs économiques. Il comprend le transport aérien, ferroviaire, maritime et routier. Ce chapitre présente la situation des activités de transport en 2011 des différents sous-secteurs.

XIII.1. TRANSPORT AERIEN

Le sous-secteur du transport aérien est marqué ces dernières années par la création de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACS), de la Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor (HAALSS) et de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS). L'Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) est née en 2011 de la fusion de l'Agence nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACS) et de l'Agence nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS).

Les efforts entrepris dans le sous-secteur ont abouti au classement de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor à la catégorie 1, permettant ainsi le départ de vols directs vers les Etats-Unis et vice versa.

XIII.1.1. RESEAU

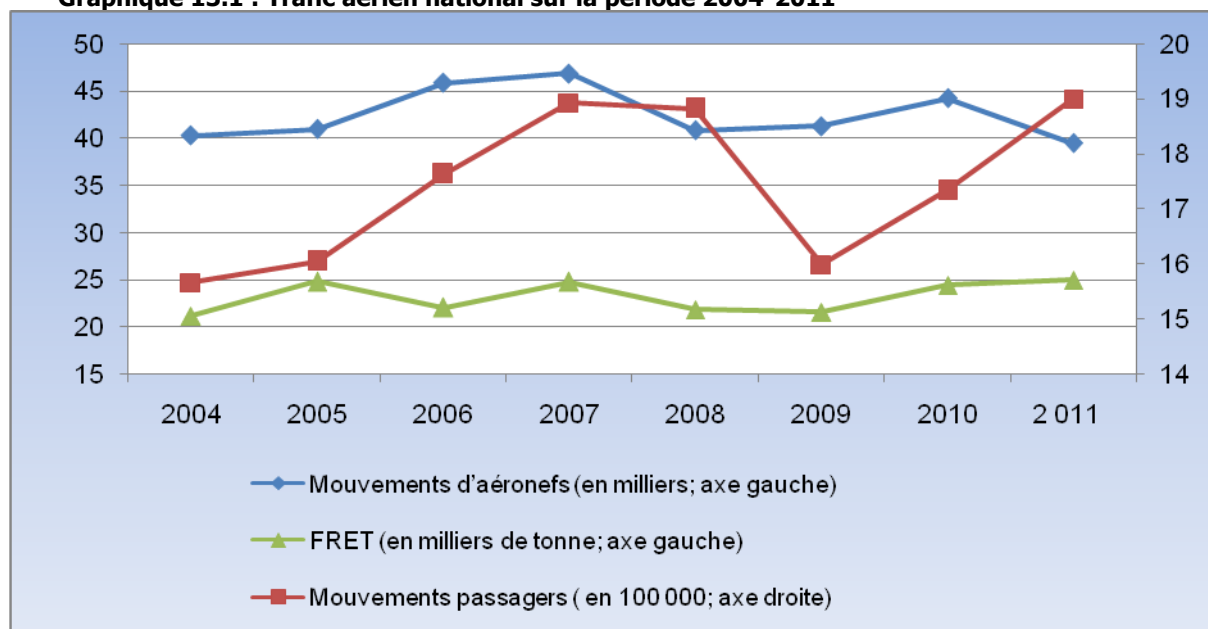
Le réseau aérien sénégalais est composé d'un aéroport de classe internationale (aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar) et de plusieurs aérodromes civils et militaires. La livraison de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) qui est en cours de construction, devrait permettre de développer le sous-secteur. L'aéroport international de Dakar et les aérodromes de Saint-Louis, de Cap Skiring et de Ziguinchor sont contrôlés conformément aux règlements techniques couvrant l'ensemble des domaines de l'aviation civile et peuvent recevoir directement les avions de classe internationale, notamment les charters pendant la haute saison touristique.

XIII.1.2. TRAFIC NATIONAL

Les mouvements d'aéronefs sont passés de 44 174 en 2010 à 39 423 en 2011, soit un recul de 10,8%. Par contre, les mouvements de passagers ont progressé de 9,6%, passant de 1 733 423 en 2010 à 1 899 763 en 2011. Cette hausse résulte de l'accroissement du nombre d'arrivés (+11,9%) et de départs (+5,7%), en dépit de la baisse des transits directs (-2,8%).

Après une forte progression des marchandises transportées en 2010, la croissance du fret s'est ralentie en 2011. Elle s'est établie à 2,2% avec un volume de 24 952 tonnes de marchandises transportées en 2011 contre 13,1% en 2010. Cette avancée découle de la hausse des marchandises débarquées (+13,8%). Elle reste amoindrie, toutefois, par la baisse du volume de marchandises embarquées (-6,5%).

Graphique 13.1 : Trafic aérien national sur la période 2004-2011



Source : Agence des Aéroports du Sénégal

Les données du trafic aérien concernent l'aéroport international Léopold Sédar Senghor (LSS) de Dakar (88,3% des mouvements d'aéronefs, 96,8% des mouvements de passagers et 98,4% du fret total) et les principaux aérodromes bénéficiant d'une protection de la navigation aérienne.

XIII.1.2.1. Trafic à l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar

Les mouvements d'aéronefs se sont repliés de 12,4% à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, passant de 39 738 en 2010 à 34 792 en 2011. En revanche, le nombre de passagers a enregistré une hausse de 9,0%, passant de 1 687 006 en 2010 à 1 838 190 en 2011.

Le volume de marchandises transportées a progressé de 1,8%, passant de 24 111 tonnes en 2010 à 24 541 tonnes en 2011, sous l'effet de l'accroissement des marchandises embarquées (+13,0%). Cette évolution a été atténuée par la baisse des marchandises débarquées (-7,2%).

XIII.1.2.2. Trafic aux principaux aéroports

Les principaux aéroports bénéficiant d'une protection de la navigation aérienne sont les aéroports de Saint-Louis, de Cap Skiring, de Ziguinchor et de Tambacounda.

➤ Le trafic à l'aéroport de Saint-Louis

Le trafic à l'aéroport de Saint-Louis a connu un recul en 2011, après une reprise en 2010. Les mouvements d'aéronefs se sont établis à 667 en 2011, contre 899 en 2010, soit une contraction d'un quart. Le nombre de passagers a aussi diminué de moitié, passant de 5 763 en 2010 à 2 634 en 2011, du fait de la chute combinée des transits directs (-63,5%), du nombre de départs (-56,5%) et d'arrivées (-39,2%).

➤ Le trafic à l'aéroport de Tambacounda

Le trafic à l'aéroport de Tambacounda s'est également replié en 2011. Les rotations d'aéronefs ont chuté de 20,4% pour s'établir à 179 en 2011. Le nombre de passagers s'est fixé à 907 en 2011 contre 1087 en 2010, soit une baisse de 16,6%, imputable à la diminution des arrivées (-87,4%) et des départs (-12,9%). Cette évolution a été modérée par la forte hausse des transits directs (+188,4%).

➤ Le trafic à l'aéroport de Ziguinchor

Au niveau de l'aéroport de Ziguinchor, contrairement à la tendance nationale, le trafic d'aéronefs a enregistré un regain d'activités. Le nombre de mouvements d'aéronefs est passé de 2 050 en 2010 à 2 722 en 2011, soit une hausse de 32,8%. Parallèlement, le nombre de passagers a augmenté de 49,1%, passant de 23 466 en 2010 à 34 996 en 2011, sous l'effet de l'accroissement des arrivées (+50,1%) et des départs (+48,2%). Le fret a progressé de 92,1%, passant de 214 tonnes en 2010 à 411 tonnes en 2011, du fait de la hausse combinée des marchandises débarquées (+103,1%) et de celles embarquées (+84,4%).

➤ **Le trafic à l'aérodrome de Cap Skiring**

Le trafic à l'aérodrome de Cap Skiring a baissé en 2011. Les mouvements d'aéronefs ont chuté de 15,8% pour s'établir à 1 063. Le nombre de passagers a, en revanche, progressé de 43,1%, passant de 16 101 en 2010 à 23 036 en 2011. Cette évolution est due notamment à l'augmentation des arrivées (+42,1%), des départs (+39,9%) et des transits directs.

XIII.2. TRANSPORT FERROVIAIRE

Le transport ferroviaire est assuré par les sociétés TRANSRAIL SA et Petit Train de Banlieue SA. La TRANSRAIL SA assure le transport international de marchandises entre Dakar et Bamako, le trafic ferroviaire de voyageurs entre Dakar et sa banlieue étant dévolu à la société Petit Train de Banlieue SA. Le Petit train de banlieue (PTB) qui portait le nom du Petit train bleu jusqu'en 2003, assure un service régulier de transport de voyageurs entre les gares de Dakar et Rufisque en passant par Thiaroye.

XIII.2.1. RESEAU

La longueur de l'ensemble des voies principales de l'ex-SNCFS s'élève à 906 km composés de :

- 70 km de voie double entre Dakar et Thiès ;
- 574 km de ligne internationale entre Thiès et Kidira ;
- 193 km de ligne nationale entre Thiès et Saint Louis ;
- et trois petits branchements : Guinguinéo-Kaolack, Thiès-phosphates de Taïba et Diourbel-Touba.

La ligne ferroviaire Dakar-Bamako utilisée par TRANSRAIL SA est longue de 1 287 Km.

XIII.2.2. TRAFIC

XIII.2.2.1. Trafic de marchandises

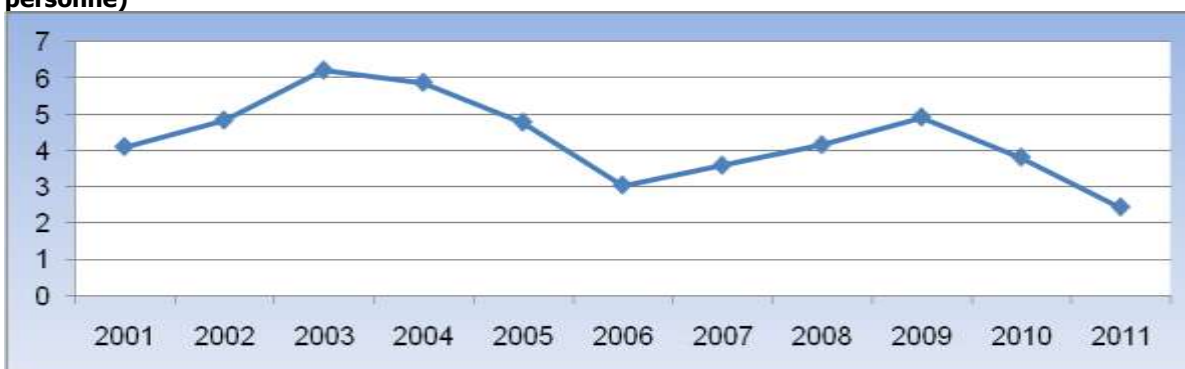
Le trafic de marchandises sur la ligne Dakar-Bamako s'est élevé à 283 166 tonnes en 2011, contre 317 333 en 2010, soit une baisse de 10,8%, imputable au recul des exportations de marchandises (-18,3%). Toutefois, il est à noter la forte progression des importations (+41,0%). Par ailleurs, le poids des exportations sur le total des échanges continue d'être le plus élevé, malgré un léger recul. Il se chiffre à 79,9% en 2011 contre 87,3% en 2010.

Graphique 13.2 : Trafic interne de marchandises (en 10 000 tonnes)


Source : TRANSRAIL SA.

XIII.2.2.2. Trafic de voyageurs

Le trafic de voyageurs du PTB a poursuivi sa tendance baissière entamée en 2010. Le nombre de passagers a atteint son niveau le plus faible sur la dernière décennie, passant de 3 811 189 en 2010 à 2 434 714 en 2011, soit une baisse de 36%.

Graphique 13.3 : Evolution du nombre de voyageurs par le Petit Train de Banlieue (en million de personne)


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.3. TRANSPORT MARITIME

Le transport maritime joue un rôle capital dans l'activité économique. En effet, 95% des échanges commerciaux du Sénégal se font par voie maritime. Les acteurs qui interviennent dans le sous-secteur sont :

- l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) qui est chargée de la mise en application des dispositions internationales et nationales relatives à la gestion de la sécurité et de la sûreté des navires, des ports et des conditions de travail des marins ;

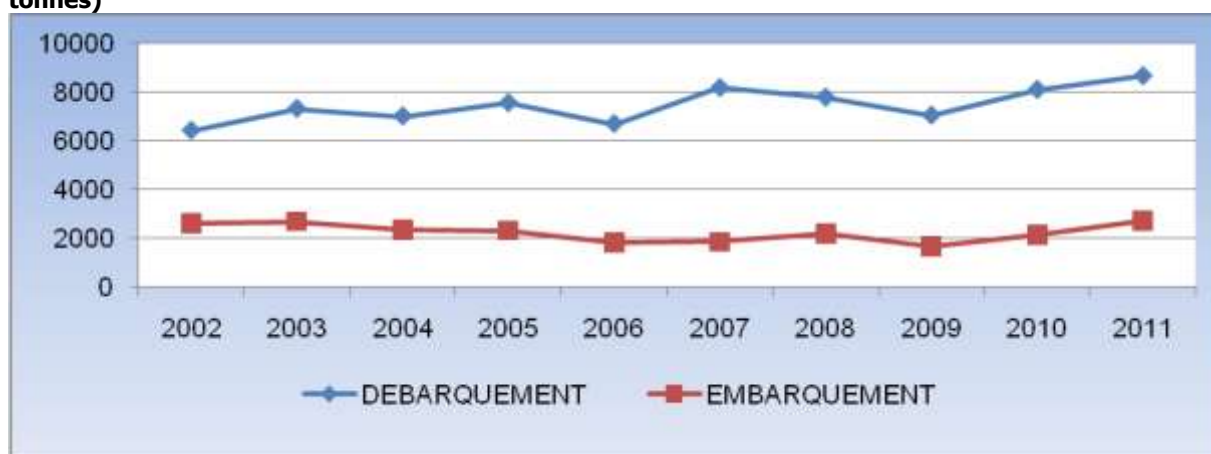
- le Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes qui est chargée de l'exploitation du Ferry « Aline Sitoé Diatta », notamment la gestion technique et commerciale de la desserte maritime Dakar – Ziguinchor ;
- le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) dont les missions principales consistent en la définition et la promotion d'une politique de protection des intérêts des exportateurs et importateurs du Sénégal ;
- et le Port Autonome de Dakar (PAD) dont les missions consistent essentiellement en la gestion et l'exploitation du port.

Pour des raisons d'indisponibilité de données sur les principaux ports secondaires du Sénégal, l'analyse se limitera au Port Autonome de Dakar.

XIII.3.1. TRAFIC DE MARCHANDISES

La tendance haussière du trafic de marchandises au Port Autonome de Dakar s'est maintenue en 2011. Après une baisse en 2009, le trafic s'est intensifié en 2010 et en 2011. Le trafic global est passé de 10,3 millions de tonnes en 2010 à 11,4 millions de tonnes en 2011, soit une progression de 11,1%. Il s'est ainsi établi à un niveau record sur les dix dernières années, imputable à la hausse combinée des embarquements (+26,6%) et des débarquements (+7,0%). Les marchandises embarquées et les marchandises débarquées ont varié respectivement de 2,2 millions de tonnes en 2010 à 2,7 millions de tonnes en 2011 et de 8,1 millions de tonnes en 2010 à 8,7 millions de tonnes en 2011.

Graphique 13.4 : Evolution du trafic de marchandises au Port Autonome de Dakar (en millier de tonnes)



Source : Port Autonome de Dakar.

a) Débarquements

A l'instar du trafic global, le volume des marchandises débarquées a atteint en 2011 le niveau de performance le plus élevé sur la dernière décennie. Néanmoins, la forte croissance enregistrée en 2010 (+15,0%) s'est effritée, s'établissant à 7,0%. Cette situation est attribuable à la hausse des produits de la pêche (+59,5%), du pétrole brut (+12,9%), des hydrocarbures raffinés (+5,6%) et des marchandises diverses (+5,7%).

b) Embarquements

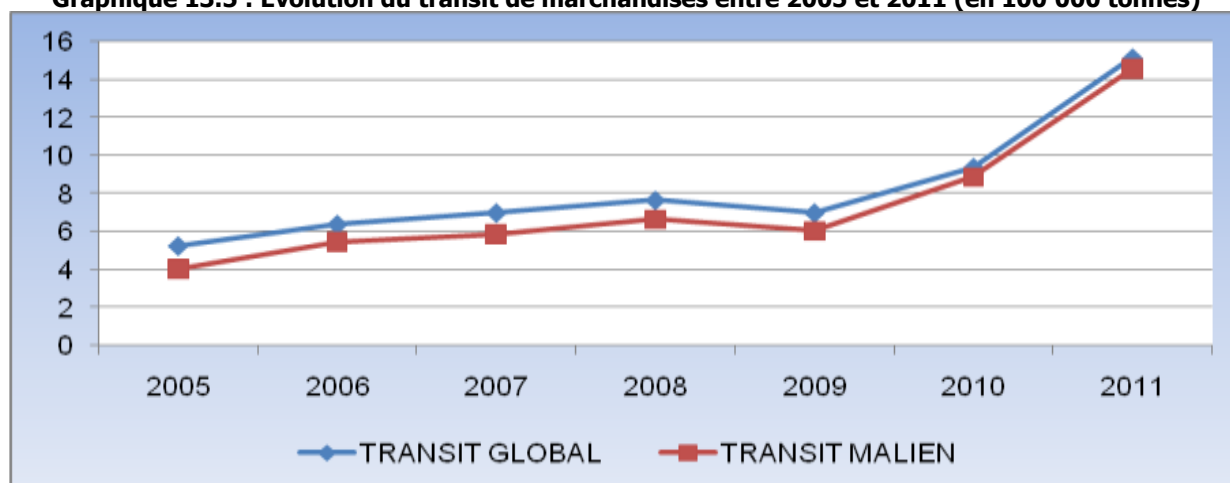
Le volume des marchandises embarquées au Port Autonome de Dakar a aussi atteint en 2011 un niveau record sur la dernière décennie. La croissance des embarquements est restée très forte en 2011 (+26,6%), malgré son niveau déjà élevé en 2010 (+28,1%). Cette progression résulte de la hausse des embarquements de Phosphates (+40,3%), des marchandises diverses (+26,6%) et des produits de la pêche (+16,7%).

XIII.3.2. TRANSIT DE MARCHANDISES

Nonobstant la décroissance de 8,6% enregistrée en 2009, le transit global de marchandises présente une tendance haussière sur la période 2005-2011. La croissance s'est accélérée en 2011, s'établissant à 61,4%. Le transit global est passé de 938 844 tonnes en 2010 à 1 515 260 tonnes en 2011, atteignant son niveau record sur la période considérée.

Par ailleurs, le transit global de marchandises dépend fortement du transit malien. En effet, au moins 75% de la valeur du transit global résulte de celle du transit malien sur la période 2005-2011. Ce poids a atteint 94,4% en 2010 et 96,2% en 2011.

Graphique 13.5 : Evolution du transit de marchandises entre 2005 et 2011 (en 100 000 tonnes)

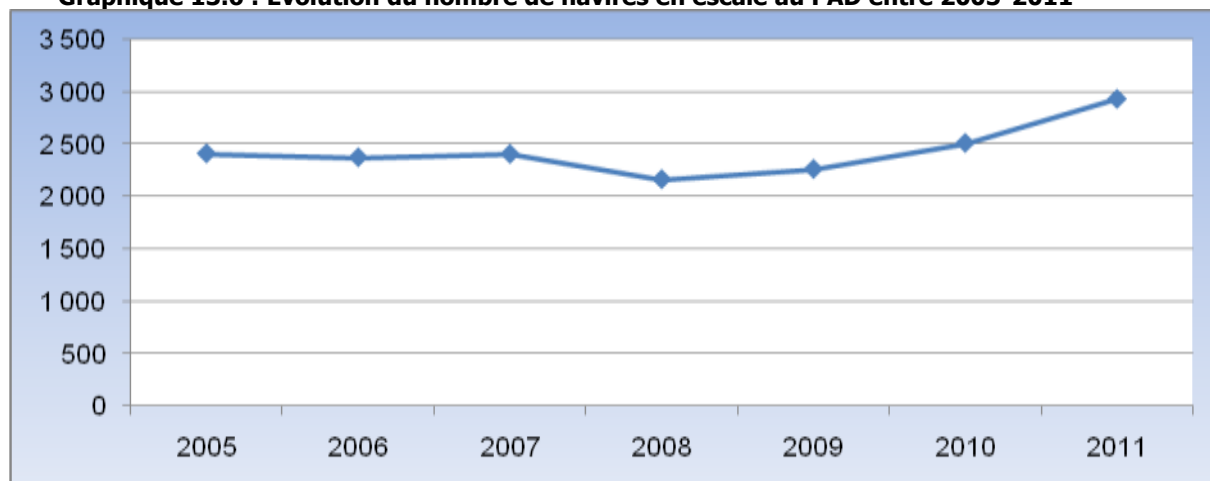


Source : Port Autonome de Dakar.

XIII.3.3. MOUVEMENTS DE NAVIRES

Le nombre de navires en escale au Port Autonome de Dakar s'est établi à 2 931 en 2011, contre 2 511 en 2010, soit une hausse de 16,7%. Cette évolution résulte de la progression des navires de croisières (+121,4%), des navires de pêche (+63,2%), des cargos (+32,3%) et des porte-conteneurs. Elle reste, toutefois, atténuée par la baisse des minéraliers (-34,0%) et des rouliers (-3,0%).

Graphique 13.6 : Evolution du nombre de navires en escale au PAD entre 2005-2011



Source : Port Autonome de Dakar.

XIII.4. TRANSPORT ROUTIER

Le transport routier a un rôle prépondérant dans la mobilité des personnes et des biens à travers le pays et dans la sous-région. En effet, il assure plus de 90 % des besoins de déplacements des personnes et des biens⁴⁷. Il occupe, en particulier, une place incontournable dans l'accès des populations aux services sociaux.

XIII.4.1. RESEAU

Les infrastructures routières ont été caractérisées ces dernières années par des investissements massifs. Ces derniers ont visé l'expansion du réseau intérieur et transfrontalier à travers le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, la connectivité de l'autoroute à péage, liaison RN1- Autoroute, le prolongement de l'autoroute à péage AIBD - Mbour – Thiès et la construction de routes de connectivité, ainsi que plusieurs projets de construction et de réhabilitation de routes bitumées, de ponts et de feux de circulation, en vue d'améliorer la mobilité et la sûreté des personnes et des biens.

⁴⁷ www.ageroute.sn

XIII.4.1.1. Classification du réseau routier

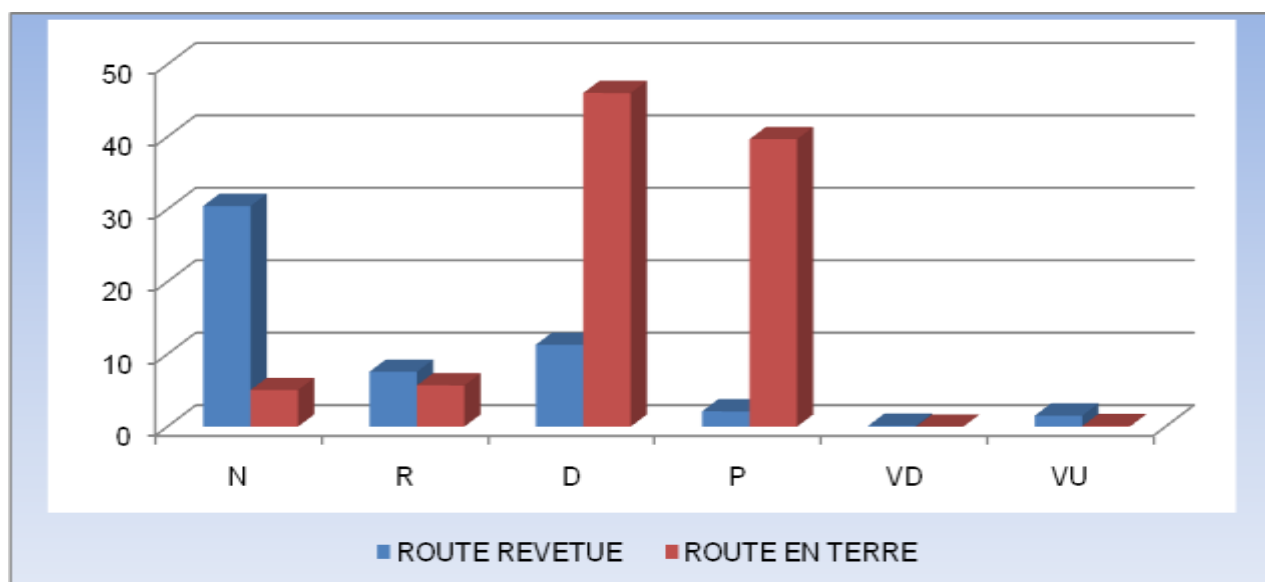
Le réseau routier national est composé de 5 catégories de routes :

- les **Routes Nationales (N)** qui assurent les liaisons à grande distance entre plusieurs régions administratives ou avec les Etats limitrophes ;
- les **Routes Régionales (R)** qui assurent la liaison entre différents chefs lieux de Départements d'une même région ;
- les **Routes Départementales (D)** qui assurent la desserte des chefs lieux de communauté rurale à l'intérieur d'un même département ;
- les **Pistes répertoriées (P)** qui relient les routes départementales aux centres de production agricole ;
- et les **Voiries Urbaines (VU)** qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains.

Le reste du réseau constitue le réseau non classé.

Le réseau est dominé par les routes nationales (57,4%), suivies des routes départementales (21,3%), des routes régionales (14,3%), des pistes répertoriées (4,0%), des voiries urbaines (2,9%) et des voies de dégagement (0,3%).

Graphique 13.7 : Répartition par catégorie de routes régulièrement inspectées (100 000km)



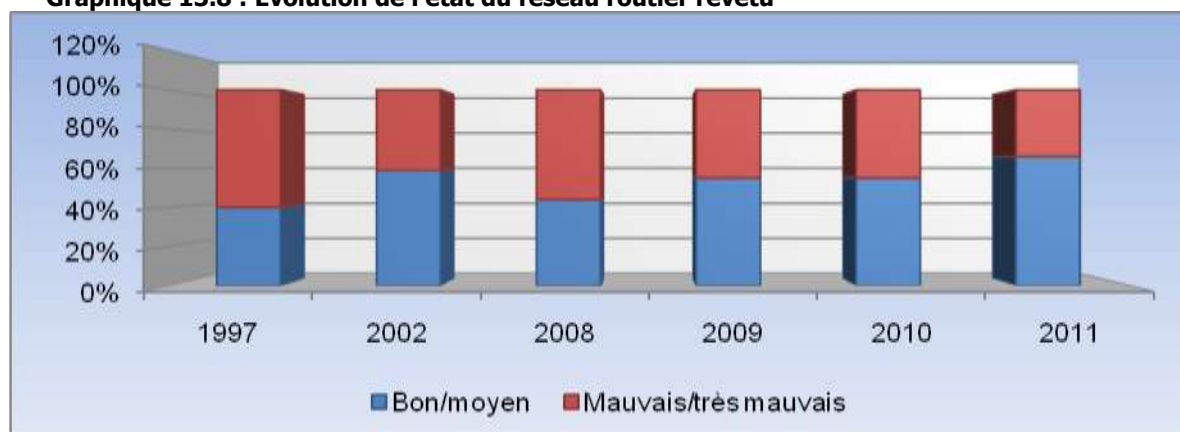
Source : AGEROUTE

XIII.4.1.2. Etat du réseau routier

Le réseau routier est constitué des routes revêtues et des routes non revêtues ou routes en terre. La longueur du réseau routier total est de 14 958 km en 2011.

La longueur des routes revêtues est restée stable en 2011. En revanche, l'état des routes revêtues s'est globalement amélioré au cours de l'année 2011. En effet, de 54,6% en 2010, le pourcentage des routes en état « bon/moyen » sur les routes revêtues est passé à 72,9% en 2011, représentant sa valeur la plus élevée sur les quatorze dernières années.

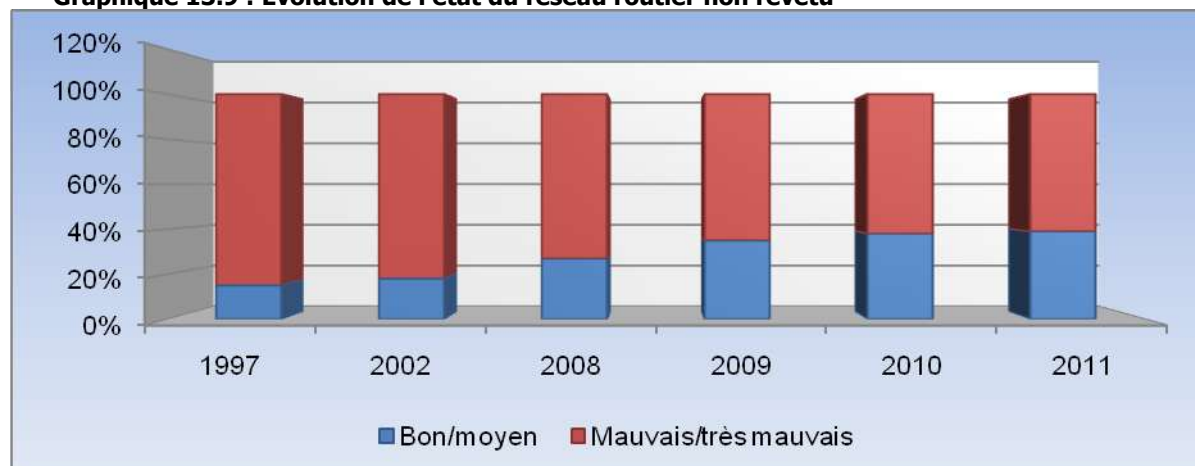
Graphique 13.8 : Evolution de l'état du réseau routier revêtu



Source : AGEROUTE

Pour les routes non revêtues, appelées aussi routes en terre, elles ont connu une inversion de leur tendance au raccourcissement enclenchée depuis au moins une dizaine d'année. Par ailleurs, l'état des routes non revêtues s'est légèrement amélioré en 2011. En effet, si en 2010, 3 620 km de routes en terre étaient qualifiées de « bon/moyen », soit 38,2% de la longueur totale des routes non revêtues, en 2011, 3 800 km de routes en terre le sont, soit 39,4% de la longueur totale des routes non revêtues -.

Graphique 13.9 : Evolution de l'état du réseau routier non revêtu

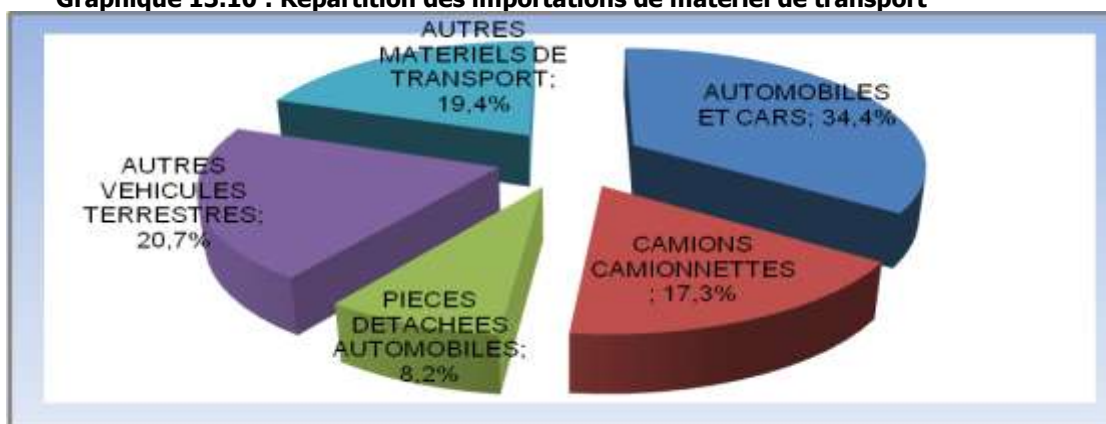


Source : AGEROUTE

XIII.4.2. IMPORTATIONS DE VEHICULES

La valeur des importations de matériels de transport a progressé de 18,7%, passant de 174 milliards en 2010 à 206 milliards en 2011. Par ailleurs, les importations de matériel de transport et pièces détachées automobiles ont représenté 8,1% du total des importations, contre 7,9% en 2010. Les « automobiles et cars » ont la part la plus élevée dans les importations de matériels de transport (34,4%), suivis des « autres véhicules » (20,7%), des « autres matériels de transport » (19,4%), des « camions et camionnettes » (17,3%) et des « pièces détachées automobiles » (8,2%). En outre, une baisse des importations de « pièces détachées automobiles » (-16,6%) est enregistrée en 2011.

Graphique 13.10 : Répartition des importations de matériel de transport



Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.3. PARC AUTOMOBILE

XIII.4.3.1. Répartition du parc automobile par date d'immatriculation

De 34 116 en 2010, les nouvelles immatriculations de voitures se sont établies à 40 776 en 2011, soit une progression de 19,5%.

Graphique 13.11 : Evolution des nouvelles immatriculations de 2000 à 2011

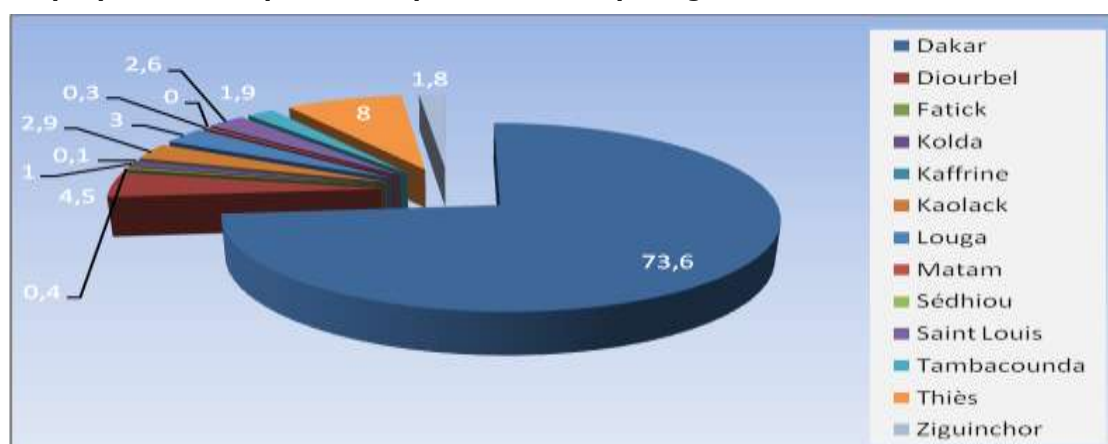


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.3.2. Répartition du parc automobile par région

Après une croissance de 12,6%, le parc automobile national a progressé de 6,6% en 2011, passant de 326 352 véhicules en 2010 à 347 901 en 2011. La répartition de ces véhicules sur le territoire national demeure inégalitaire. En effet, 73,6% des véhicules du parc automobile national restent concentrés à Dakar. Viennent ensuite, successivement, les régions de Thiès (8,0%), de Diourbel (4,5%), de Louga (3,0%) et de Kaolack (2,9%). Les régions les moins loties sont les régions de Sédhiou (0,0%), de Kaffrine (0,1%), de Matam (0,3%) et de Fatick (0,4%).

Graphique 13.12 : Répartition du parc automobile par région en 2011

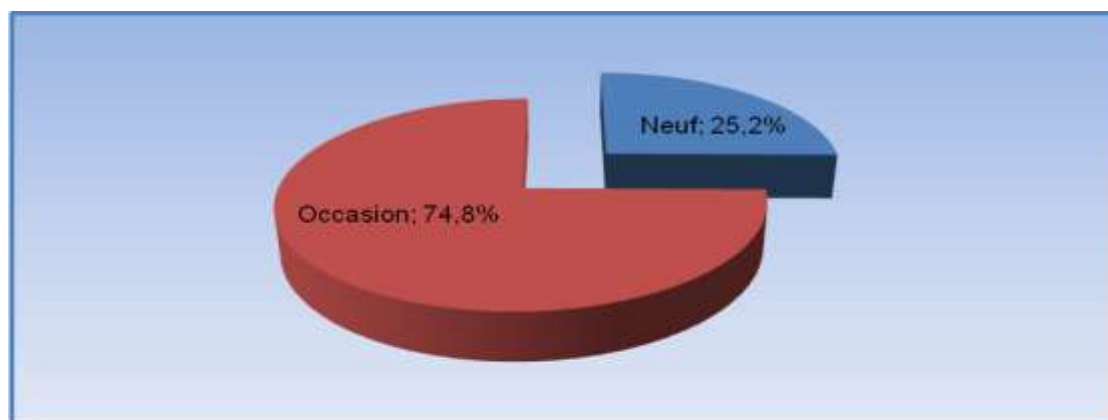


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.3.3. Etat et moyenne d'âge des véhicules

Le parc automobile national est constitué, dans sa grande majorité, de véhicules d'occasion. En effet, seul un véhicule sur quatre (25,2%) du parc est acquis neuf en 2011 contre 23,2% en 2010. L'âge moyen des véhicules d'occasion est de 11 ans en 2011, contre 10 ans en 2010 alors que l'âge moyen des véhicules acquis neufs est de 4 ans en 2011, contre 6 ans en 2010.

Graphique 13.13 : Etat du parc automobile en 2011



Source : Direction des Transports Terrestres

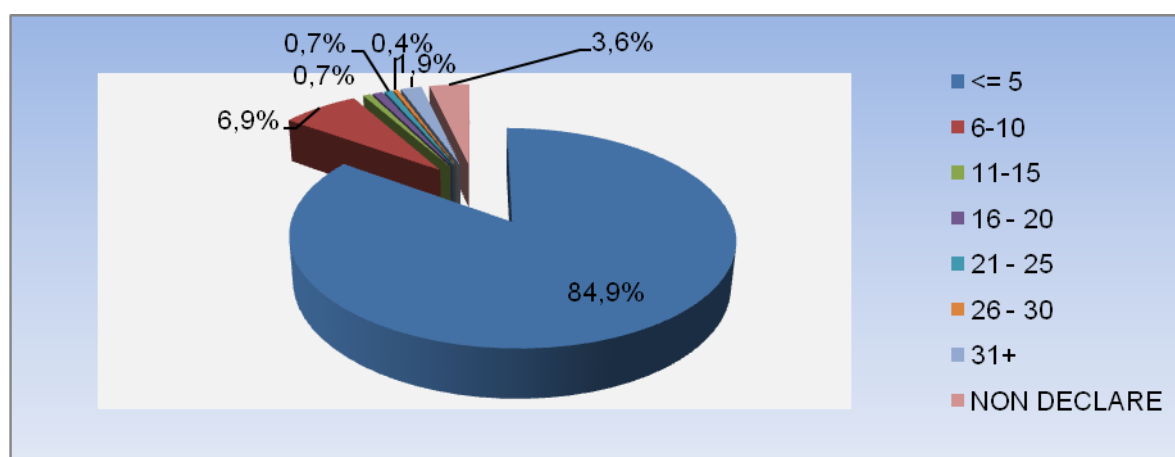
XIII.4.3.4. Répartition du parc automobile selon la marque

Les voitures de marques françaises demeurent les plus fréquentes du parc, avec 40,8%. Les marques japonaises viennent en deuxième position avec 22,5% du parc.. L'Allemagne arrive en troisième position avec 16,0% du parc.

XIII.4.3.5. Répartition du parc automobile selon les places assises

La plupart des véhicules du parc sont à faible nombre de places assises. En effet, plus de 1/5 des véhicules disposent d'au plus 5 places assises. Cette situation combinée à l'étroitesse du réseau mentionnée ci-avant pose, en particulier, des problèmes de mobilité. Néanmoins, le développement actuel des transports en commun urbain, notamment à Dakar, pourrait aider à corriger ces lacunes.

Graphique 13.14 : Répartition du Parc selon le nombre de places assises en 2011

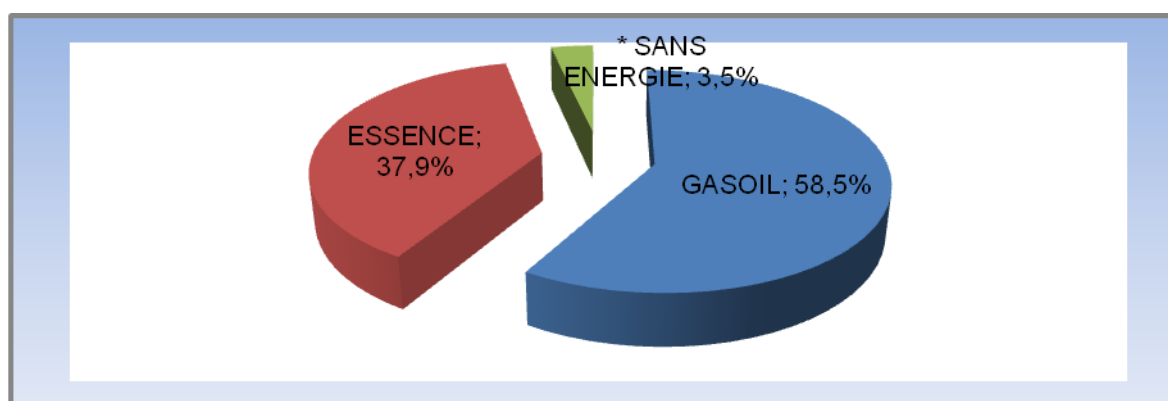


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.3.6. Répartition des véhicules selon la source d'énergie

Le gasoil demeure la source d'énergie la plus utilisée en 2011. En effet, 58,5% des véhicules du parc automobile utilisent le gasoil comme carburant, contre 37,9% pour l'essence. En 2010, ces pourcentages étaient respectivement de 58,7% et 37,9%. Par ailleurs, les véhicules sans énergies (remorques et semi remorque) représentent 3,5% du parc.

Graphique 13.15 : Répartition du Parc selon la source d'énergie en 2011



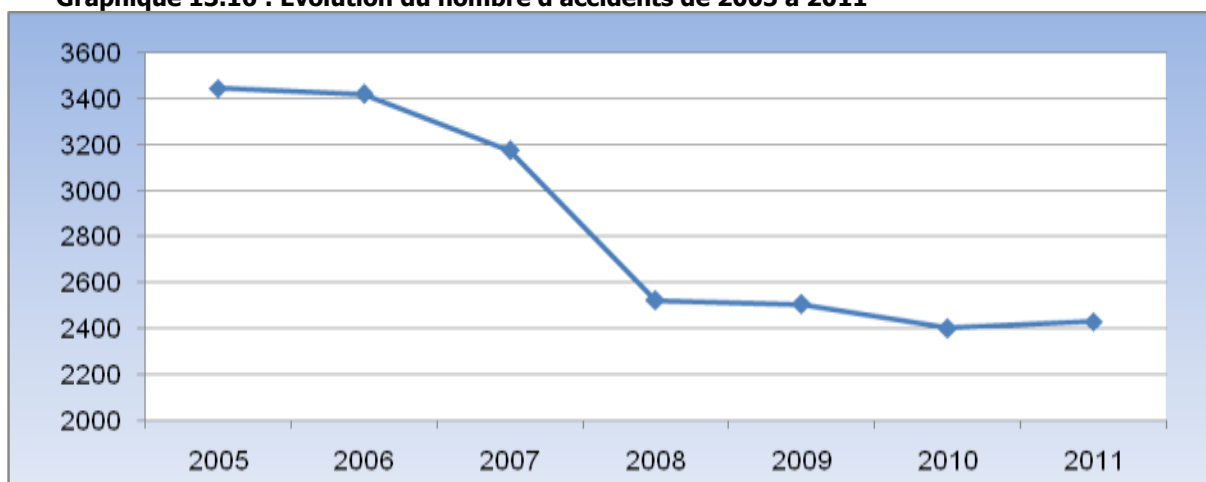
* Sans Energie : Remorque-Semi remorque

Source : Direction des Transports Terrestres.

XIII.4.4. SECURITE ROUTIERE

Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, a procédé au lancement du programme national de la décennie d'actions pour la sécurité routière 2011-2020. En baisse depuis plusieurs années, le nombre d'accidents a enregistré une progression de 1,2% en 2011. En effet, de 2 402 en 2010, les accidents se sont établis à 2 431 en 2011. Malgré cette inversion de la tendance, les accidents restent inférieurs à la moyenne sur les 6 dernières années qui s'élève à 2 843.

Graphique 13.16 : Evolution du nombre d'accidents de 2005 à 2011

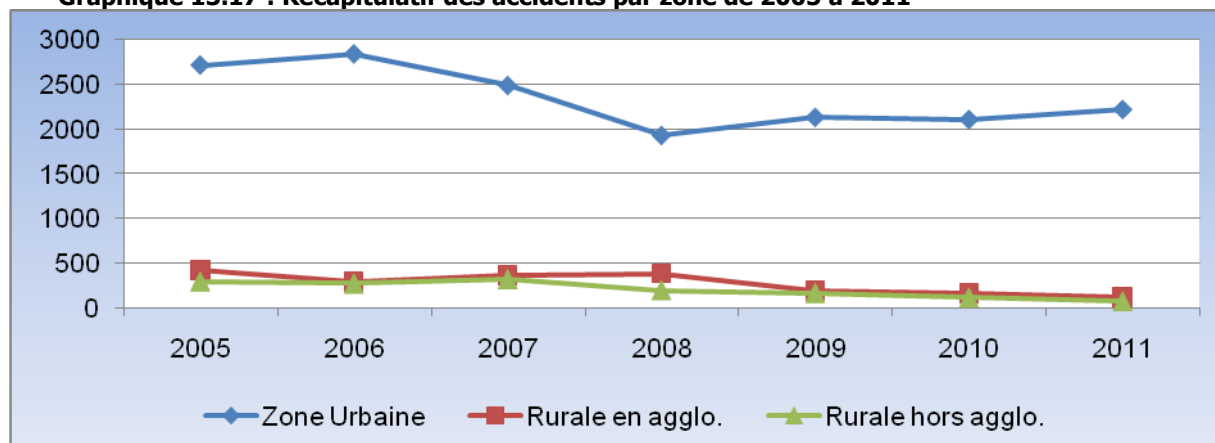


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.4.1. Accidents par zone de circulation

Suivant les zones de circulation, la « zone urbaine » a enregistré le plus grand nombre d'accidents (91,3%), suivie de la « zone rurale en agglomération » (5,1%) et de la « zone rurale hors agglomération » (3,4%). Ainsi, la progression des accidents résulte de ceux enregistrés en « zone urbaine » (+5,3%). Elle a été modérée par le recul enregistré en « zone rurale en agglomération » (-27,9%) et en « zone rurale hors agglomération » (-32,8%).

Graphique 13.17 : Récapitulatif des accidents par zone de 2005 à 2011

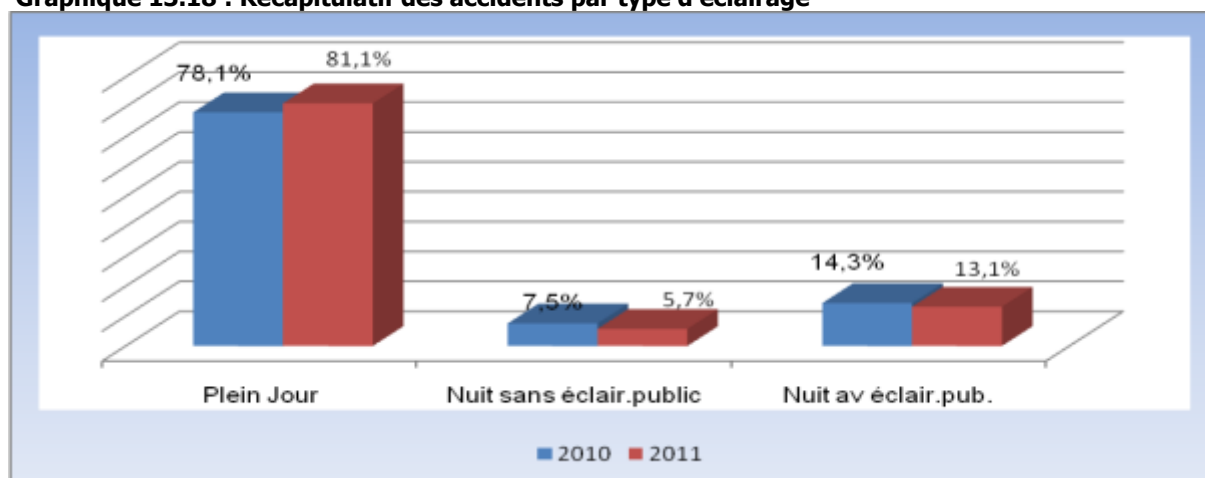


Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.4.2. Accidents par type d'éclairage

En 2011, 81,1% des accidents se sont produits en « plein jour », contre 78,1% en 2010. Viennent ensuite les accidents qui se sont déroulés durant la « nuit avec éclairage public » (13,1% en 2011 contre 14,3% en 2010) et ceux qui se sont produits durant la « nuit sans éclairage public » (5,7% en 2011 contre 7,5% en 2010).

Graphique 13.18 : Récapitulatif des accidents par type d'éclairage



Source : Direction des Transports Terrestres

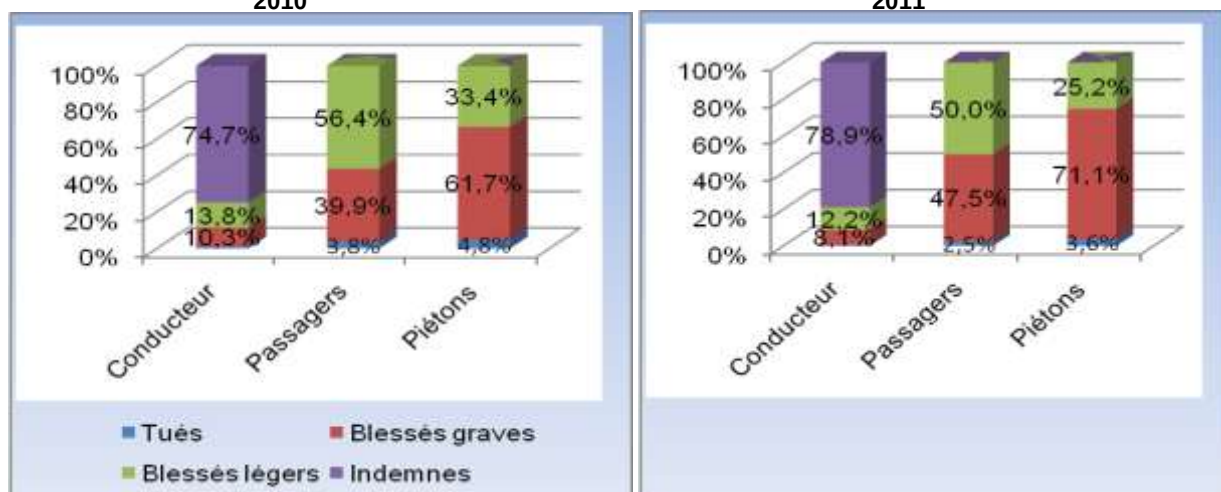
XIII.4.4.3. Accidents par personnes impliquées

Les accidents de la route ont concerné, en 2011, 5 955 personnes, contre 6 009 en 2010, soit une baisse de 0,9%, imputable à la réduction du nombre de personnes tuées (-30,7%) et de « blessés légers » (-19,8%). Cette évolution a été atténuée par la progression des « indemnes » (+8,5%) et des « blessés graves » (+7,3%).

Par ailleurs, au niveau des conducteurs impliqués, 78,9% sont sortis « indemnes » des accidents en 2011 (74,7% en 2010), 12,2% ont été « légèrement blessés » (13,8% en 2010), 8,1% ont été « gravement blessés » (10,3% en 2010) et 0,8% ont

été tués en 2011 (1,2% en 2010). Quant aux passagers, 50,0% ont été « légèrement blessés » (56,4% en 2010), 47,5% ont été « gravement blessés » (39,9% en 2010) et 2,5% ont été tués en 2011 (3,8% en 2010). Au niveau des piétons, 71,1% ont été « gravement blessés » (61,7% en 2010), 25,2% ont été « légèrement blessés » (33,4% en 2010) et 3,6% ont été tués en 2011 (4,8% en 2010).

Graphique 13.19 : Récapitulatif des accidents par personnes impliquées
2010 2011



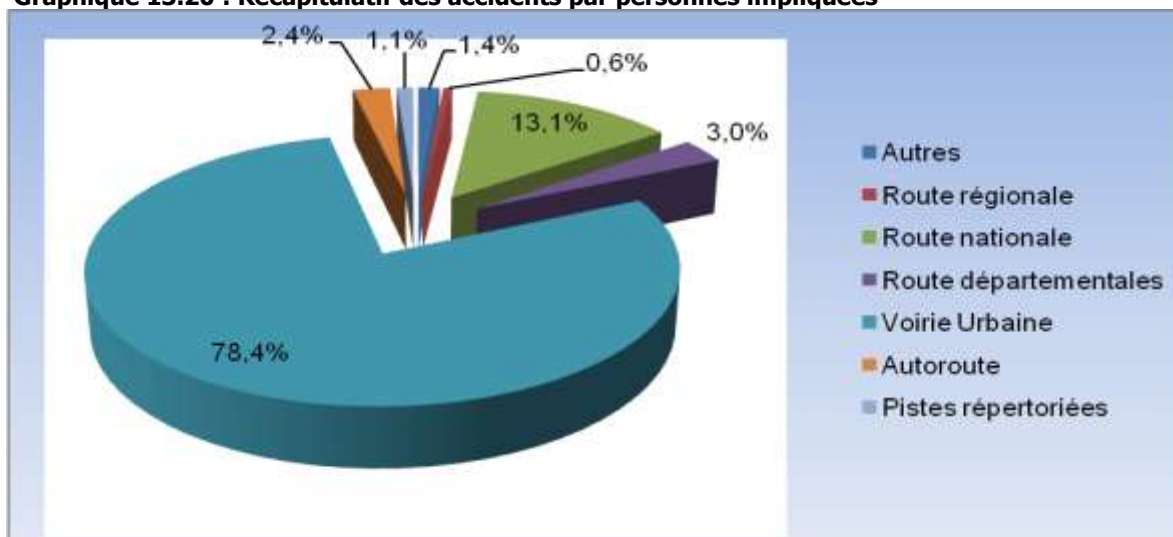
Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.4.4. Accidents par classe de route

Les voiries urbaines sont les classes de route les plus touchées par les accidents (78,4%). Elles sont suivies des routes nationales (13,1%), des routes départementales (3,0%) et des autoroutes (2,4%). Les routes régionales (0,6%) et les pistes répertoriées (1,1%) ont été relativement les moins touchées par les accidents en 2011.

En 2011, les autoroutes (+11,5%), les pistes répertoriées (+18,2) et les voiries urbaines (+4,6%) ont enregistré une progression du nombre d'accidents. En revanche, un fléchissement est noté au niveau des routes régionales (-12,5%), des routes départementales (-9,8%) et des routes nationales (-10,4%).

Graphique 13.20 : Récapitulatif des accidents par personnes impliquées



Source : Direction des Transports Terrestres

XIII.4.4.5. Accidents par type et état des véhicules impliqués

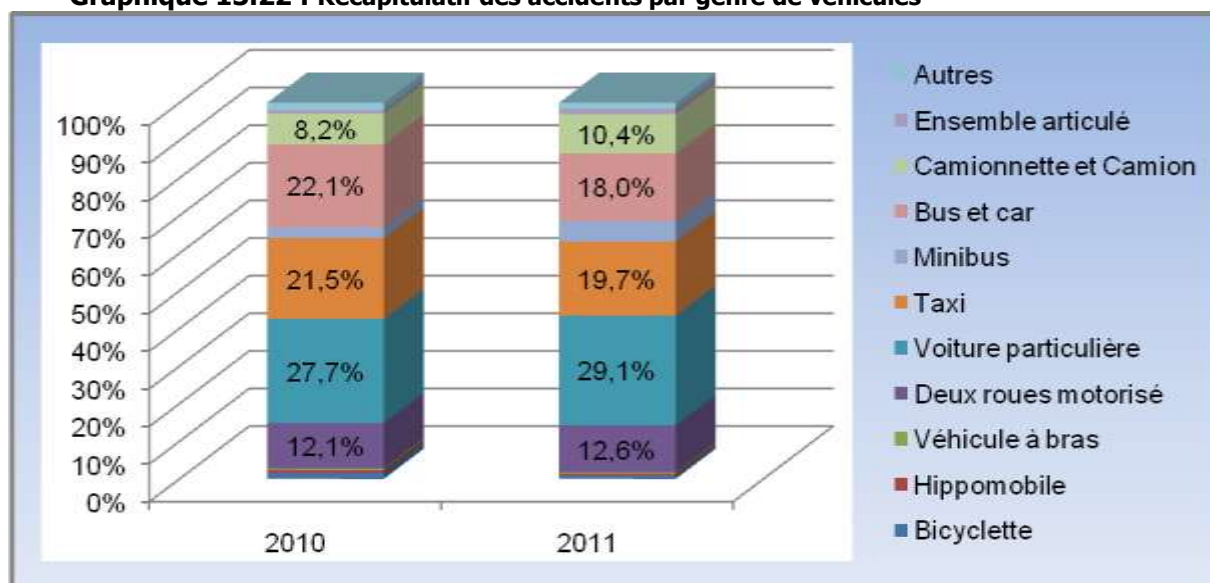
En 2011, les accidents de la circulation ont concerné 3 230 véhicules, contre 3 133 en 2010, soit une progression de 3,1%. Sur l'ensemble des véhicules concernés par les accidents en 2011, 7,2% sont en « mauvais état » et 92,8% sont en « bon état ». En 2010, ces pourcentages étaient respectivement de 9,0% et de 91,0%.

Graphique 13.21 : Récapitulatif des accidents par état général des véhicules



Source : Direction des Transports Terrestres

Au cours de l'année 2011, les « voitures particulières » ont été les plus impliquées dans les accidents de la circulation (29,1%). Elles sont suivies des « bus et car » (22,1%), des « taxis » (21,5%), des « deux roues motorisées » (12,1%) et des « camions et camionnettes » (8,2%). Cette classification des véhicules impliqués dans les accidents était la même en 2010.

Graphique 13.22 : Récapitulatif des accidents par genre de véhicules

Source : Direction des Transports Terrestres

Conclusion

Conscient du rôle incontournable d'un réseau de transport performant dans l'amélioration de la croissance économique et de la condition de vie des ménages, l'Etat sénégalais a entrepris un certain nombre de politiques visant à rendre plus fluide la mobilité des personnes et des biens.

Ces mesures basées sur des investissements massifs dans les infrastructures et les services de transports n'ont pas toujours produit les résultats escomptés. Au niveau du sous-secteur du transport aérien national, un ralentissement de l'activité a caractérisé l'année 2011, notamment en ce qui concerne le mouvement d'aéronefs, nonobstant le regain d'activité au niveau de l'aérodrome de Ziguinchor. Au titre du transport ferroviaire, le trafic de marchandises assuré par la société TRANSRAIL SA a enregistré un fléchissement. Le service de transport de personnes fourni par le Petit Train Bleu a connu son niveau le plus bas sur la dernière décennie.

Toutefois, le transport maritime a enregistré une redynamisation en 2011. Le trafic de marchandises a atteint un niveau record sur les dix dernières années, imputable à la hausse combinée des embarquements et débarquements de marchandises. Le transit de marchandises, constitué essentiellement du transit malien, a enregistré un accroissement. Les mouvements de navires ont également progressé.

Au niveau du transport routier, le réseau est marqué par la construction et la réhabilitation des infrastructures qui ont permis son extension et une amélioration de

son état. Les importations de véhicules ont crû et celles des pièces détachées automobiles ont reculé. Le parc automobile, constitué pour l'essentiel de véhicules d'occasion, est dominé par les marques françaises, japonaises et allemandes.

La sécurité routière s'est dégradée en 2011, au regard de la hausse des accidents qui étaient en baisse depuis plusieurs années, sous l'effet de la progression de ceux enregistrés en zone urbaine. En outre, les voitures particulières sont restées les plus exposées aux accidents au cours de l'année sous revue ainsi que celles en bon état.

Introduction

Les arrivées de touristes internationaux ont progressé de 4,6% en 2011, s'élevant à un total de 983 millions contre 940 millions en 2010⁴⁸ en dépit des changements politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et des catastrophes naturelles survenus au Japon..

Contrairement aux années précédentes, la progression des arrivées est plus forte dans les pays développés (4,9%) que dans les pays émergents (4,3%). L'Afrique s'est maintenue à 50,2 millions d'arrivées internationales, les diminutions des arrivées en Afrique du Nord (-9,0%) étant compensées par la hausse de deux millions dans les destinations de l'Afrique subsaharienne (+6,8%).

Au Sénégal, les entrées des visiteurs⁴⁹ dénombrées au niveau de l'Aéroport International Léopold Sédar SENGHOR (LSS) sont ressorties en baisse de 9,9% en 2011, comparées à 2010.

Le chapitre présente les actions mises en œuvre en 2011 pour le développement de l'offre touristique et analyse les caractéristiques des entrées de touristes à l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor et l'activité économique du tourisme.

⁴⁸ Source : Baromètre de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

⁴⁹ Les visiteurs sont des personnes effectuant un séjour (d'une journée, d'une ou de plusieurs nuits) au Sénégal dont le motif est tout autre que celui d'y exercer une profession rémunérée.

XIV.1. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'amélioration de l'offre touristique, l'intensification de la promotion touristique et le relèvement de la compétitivité ont été les trois axes qui ont le plus cristallisé les actions visant le développement du secteur du tourisme en 2011.

XIV.1.1. AMELIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La structuration de l'offre et la promotion du produit est le premier axe stratégique dans la lettre de politique sectorielle de développement du tourisme sénégalais. Il consiste à enrichir la production balnéaire par une valorisation d'autres ressources et l'aménagement de nouveaux sites pour diversifier l'offre. A cet effet, le Ministère en charge du tourisme, à travers la Société d'Aménagement et de Protection des Côtes et des Zones touristiques du Sénégal (SAPCO), a procédé à la signature de conventions avec une société américaine « Community One World Enterprise, LLC » lors du 2^{ème} salon TICAA⁵⁰ organisé à Dakar en 2011. Ces conventions d'une enveloppe globale d'environ 64 milliards FCFA visent à diversifier l'offre à travers l'aménagement de sites d'intérêt touristique notamment à Pointe Sarène, à Mbodiène et à Joal Finion.

Au titre des travaux liés aux aménagements de nouveaux sites touristiques en 2011, la SAPCO a érigé à Pointe Sarène un bureau d'accueil. En outre, la construction d'une piste et l'électrification entamées en 2010, ont été poursuivies en 2011 avec l'édification d'ouvrages d'art et de poste de transformateur.

XIV.1.2. INTENSIFICATION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

En 2011, l'Agence Nationale de Promotion du Tourisme (ANPT) a, dans le cadre du renforcement du positionnement de la destination Sénégal, organisé, pour la deuxième année consécutive, un salon international pour la promotion du tourisme. Ce salon, qui s'est tenue du 27 au 29 mai, a enregistré la participation de plus de 5000 visiteurs. Les acteurs nationaux du tourisme ont été fortement représentés au salon.

⁵⁰ Tourisme, Industrie Culturelle et Artisanat d'Art

XIV.1.3. AMELIORATION DE LA COMPETITIVE DE LA DESTINATION DU SENEGAL

En rapport avec l'amélioration de l'offre et l'intensification de la promotion touristique, des mesures ont été prises par l'Etat pour renforcer la compétitivité du secteur, notamment avec la réduction des taxes (TVA et RDIA⁵¹). Dans ce cadre, la TVA a été ramenée de 18% à 10% pour permettre au tourisme sénégalais d'être compétitif par rapport aux pays concurrents. Quant aux coûts additionnels des billets d'avion liés à l'application de la RDIA, des discussions ont été entamées pour leur suppression. Toutefois, il n'y a pas eu d'avancée significative au cours de l'année 2011.

XIV.2. CARACTERISTIQUES DES ENTREES TOURISTIQUES A L'AEROPORT INTERNATIONAL LEOPOLD SEDAR SENGHOR (LSS) EN 2011

XIV.2.1. ENTREES DE TOURISTES SELON LE PAYS DE RESIDENCE

Après une progression de 7,3% en 2010, les arrivées des non résidents⁵² au niveau de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor (AILSS) se sont repliées de 8,6% en 2011. Cette situation pourrait s'expliquer par le retrait des touristes de nationalité européenne consécutif à la crise de la dette souveraine dans ces pays.

Sur le marché européen, la France reste le principal marché émetteur (43,3%), suivie par l'Italie (5,3%) et l'Espagne (4,4%). Ces trois marchés ont enregistré, respectivement des baisses de 6,4%, 20,8% et 10,9% en 2011. Cette contreperformance s'est étendue au reste des pays Européens avec un recul de 11,5%.

A l'image du marché européen, les entrées en provenance des pays africains se sont contractées de 8,3%. Cette situation serait liée aux tensions préelectorales qui ont participé au relèvement des «risques pays».

Après une progression soutenue sur les trois dernières années, les arrivées en provenance des Etats-Unis ont enregistré un repli de 10,3%.

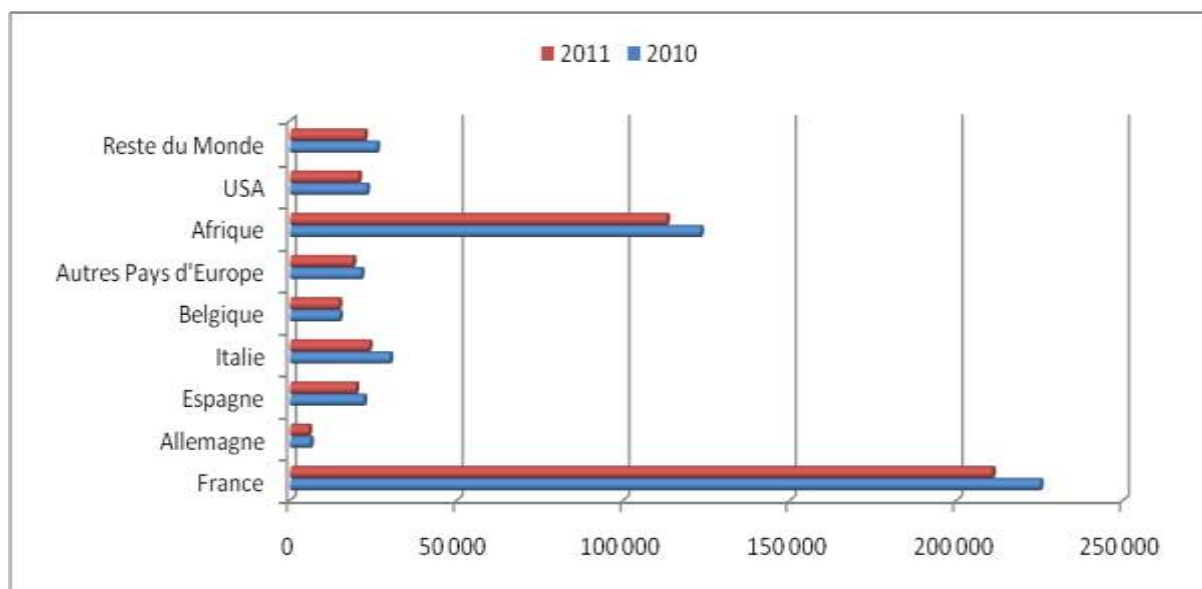
Quant aux touristes en provenance du reste du monde, représentant 5,0% des entrées des non-résidents, ils sont ressortis avec une forte baisse (-14,0%).

⁵¹ Redevance de Développement des Infrastructures aéroportuaires

⁵² Les non-résidents sont les visiteurs qui passent au moins une nuit au Sénégal.

Au total, tous les marchés émetteurs ont enregistré une contraction, comparativement à la situation de l'année précédente. Ceci pourrait être expliqué, au-delà des difficultés liées à la crise de la dette souveraine, par l'absence d'événements d'envergure internationale tels que le Festival Mondial des Arts Nègres qui s'est tenu en décembre 2010 à Dakar et par les tensions préélectorales notées en décembre 2011.

Graphique 14.1 : Entrées des touristes par pays de résidence à l'Aéroport International LSS

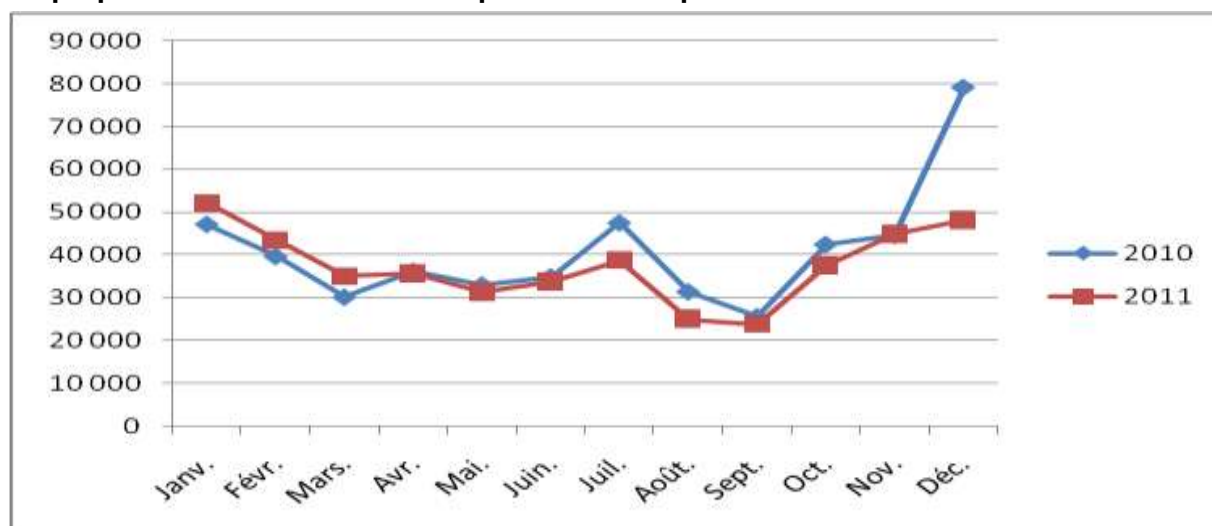


Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

XIV.2.2. ENTREES DE TOURISTES SELON LA PERIODE

L'analyse des flux touristiques mensuels en 2011 au niveau de l'Aéroport International LSS, comparativement à l'année précédente, montre que la baisse enregistrée relève principalement de la contreperformance au mois de décembre et de la dégradation de la basse saison touristique (avril – octobre 2011) comme l'illustre le graphique ci-après (graphique 14.2).

Le recul des entrées entre avril et octobre a correspondu à l'accentuation de la crise de la dette des pays européens, notamment en Espagne et en Italie.

Graphique 14.2 : Entrées des touristes par mois à l'Aéroport International LSS en 2011

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

XIV.2.3. ENTREES DE TOURISTES SELON LA NATIONALITE

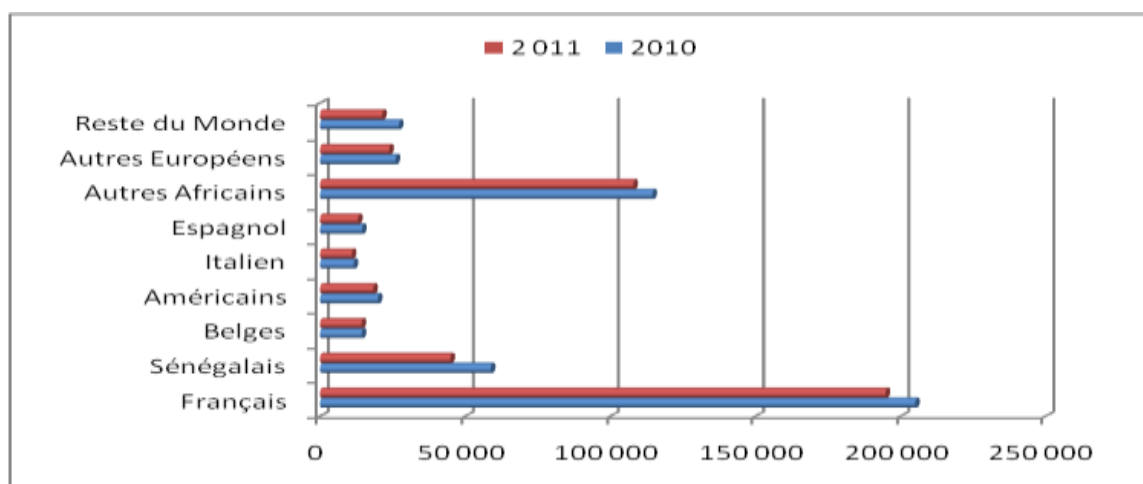
Les arrivées de touristes de nationalité française se sont repliées (-5,0%) en 2011 en ressortant à 194 892 touristes contre 205 114 l'année précédente. Dans la même dynamique, les fréquentations des Espagnols, Italiens et Belges, clients traditionnels du Sénégal, ont reculé respectivement de 9,4%, 5,5% et 0,4%. Quant aux arrivées des autres nationalités européennes, elles ont baissé de 8,4%. Au total, les arrivées des européens ont diminué de 5,3%.

Après une augmentation en 2010, les arrivées de la diaspora sénégalaise ont accusé un repli assez marqué (-23,6%) en 2011. Cette situation pourrait être liée aux difficultés induites par la crise de l'endettement à laquelle font face certains pays d'accueil. Dans le même sillage, la clientèle constituée d'autres nationalités africaines a diminué de 5,7% sur la même période. Toutefois, en dehors des ressortissants de la sous région et du Maghreb, les autres africains ont vu leur fréquentation progresser de 2,5% au cours de l'année 2011.

En 2011, la progression des arrivées des touristes américains, observée depuis trois ans, s'est estompée en ressortant à -8,0%, comparativement à l'année 2010.

Les autres nationalités regroupées dans le « reste du monde » sont ressorties à 21 427, soit une baisse de 21,2%.

Graphique 14.3 : Entrées des touristes par nationalité à l'Aéroport International LSS



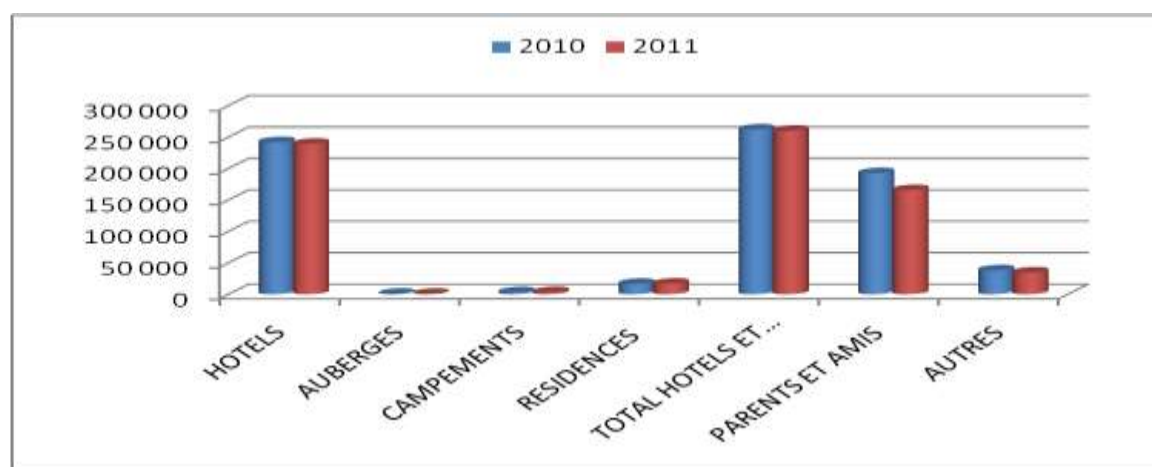
Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

XIV.2.4. ENTREES DE TOURISTES REPARTIES SELON LE TYPE D'HEBERGEMENT

L'exploitation des informations sur le lieu d'hébergement choisi par les touristes qui entrent au niveau de l'Aéroport LSS fait ressortir une légère baisse (-1,1%) des fréquentations hôtelières (53,1% des entrées de touristes) et un net recul de l'habitat chez les « parents et amis » (-14,0%) en 2011. En revanche, les hébergements dans les para-hôtels tels que les campements et les résidences ont enregistré des augmentations respectives de 8,3% et 2,2%.

L'analyse des déclarations des touristes internationaux enregistrées au niveau de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor en 2011, fait ressortir que le retrait du marché européen (-8,1%) n'a pas beaucoup impacté la fréquentation des réceptifs hôteliers (-1,1%). La contreperformance du marché européen a été plutôt ressentie auprès des touristes qui fréquentent les « parents et amis » (-25,0%).

Graphique 14.4 : Evolution des entrées des touristes à l'ALSS par type d'hébergement entre 2010 et 2011

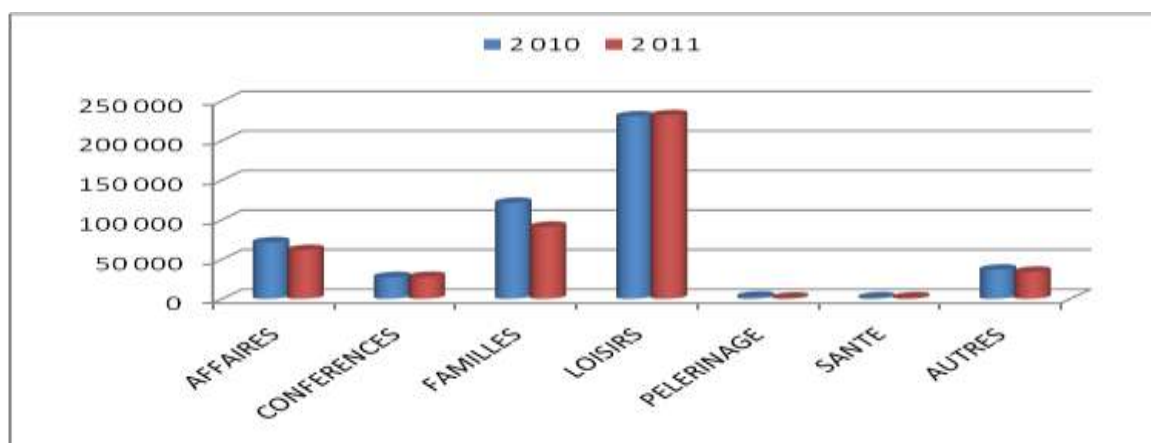


Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

XIV.2.5. ENTREES DE TOURISTES PAR MOTIF DE VOYAGE

Au cours de l'année 2011, la fréquentation des touristes attirés par le loisir s'est inscrite en légère hausse (232 014 touristes en 2011 contre 230 477 en 2010, soit une progression de 0,7%). En outre, après des baisses de 14,1% en 2009 et 1,3% en 2010, le nombre de touristes qui se sont rendus au Sénégal pour suivre des conférences a amorcé une timide reprise en 2011 en s'établissant à 27 671 touristes contre 27 412, soit une augmentation de 0,9%. En revanche, les autres motifs des voyages tels que les affaires (-13,6%), les pèlerinages (-46,7%), les visites aux familles (-25,0%) et autres motifs (-7,3%) ont accusé des diminutions assez significatives.

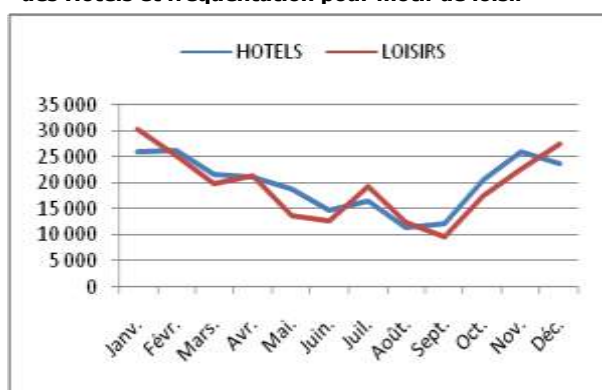
Graphique 14.5 : Entrées des touristes à l'ALSS par motif entre 2010 et 2011



Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

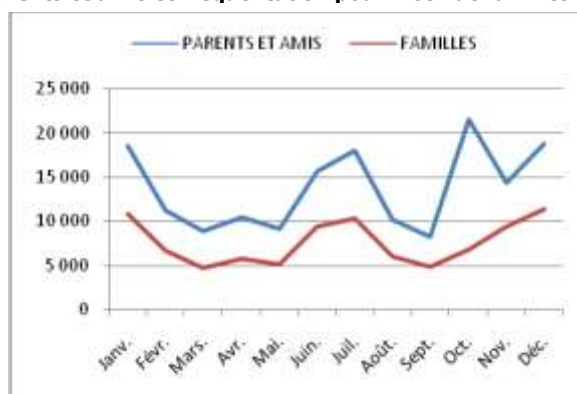
Une analyse comparative entre type d'hébergement et motif de voyage en 2011, montre que le tourisme de loisir a fortement influencé la fréquentation des hôtels (cf. graphique 14.6). En revanche, les touristes qui se sont rendus au Sénégal pour rendre visite à leur famille ont choisi de résider chez ces derniers (cf. graphique 14.7).

Graphique 14.7 : Evolution des entrées au niveau des Hôtels et fréquentation pour motif de loisir



Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Graphique 14.6 : Evolution des entrées au niveau des Parents et amis et fréquentation pour motif de familles



XIV.3. ACTIVITE ECONOMIQUE DU TOURISME EN 2011

En 2011, les estimations des recettes du tourisme, basées sur les entrées des non-résidents au niveau de l'Aéroport Léopold Sédar SENGHOR et la dépense moyenne journalière par touriste, ont fait ressortir une baisse de 6,6% pour s'établir à 79,4 milliards FCFA. Cette situation résulte essentiellement du retrait des touristes s'installant chez les « parents et amis » avec un repli de 14,0% sur la période. La visite chez les parents et amis est le second motif, en termes d'importance (36,8%), déclaré par les touristes qui ont fréquenté le Sénégal en 2011.

En outre, les recettes tirées de la fréquentation des hôtels ont fléchi de 1,1% sur la période sous revue.

Tableau 14.1: Estimation des recettes touristiques par type d'hébergement en 2010 et 2011

	HOTELS	AUBERGES + CAMPEMENTS + RESIDENCES	PARENTS ET AMIS	TOTAL
Arrivées des touristes en 2 010	241 777	20 137	192 467	454 381
Arrivées des touristes en 2 011	239 23	20 687	165 532	425 452
Durée moyenne de séjour	3,7	3,7	11,1	6,2
Dépense moyenne journalière	51 915	22 687	17 237	91 839
Estimation des recettes en 2010 (en millions de FCFA)	46 442	1 690	36 924	85 057
Estimation des recettes en 2011 (en millions de FCFA)	45 953	1 737	31 757	79 447

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Conclusion

Après un bon comportement en 2010, dû à la reprise de l'activité économique dans les marchés émetteurs et l'organisation du troisième Festival Mondial des Arts Nègres, l'activité touristique du Sénégal s'est repliée en 2011. Cette situation est liée à la contraction des différents marchés émetteurs, notamment celui de l'Europe. En outre, les manifestations contre les tensions préélectorales auraient favorisé le retrait de la fréquentation du Sénégal.

Cependant, une analyse des entrées par type d'hébergement montre que cette contreperformance n'a pas trop d'impact sur les entrées au niveau des hôtels (-1,1%) et la fréquentation des para-hôtels (+2,7%).

Introduction

Le secteur des Bâtiments et Travaux publics (BTP) relève du domaine d'application du génie civil qui représente l'ensemble des techniques concernant les constructions civiles.

Les activités regroupées dans le secteur des BTP sont la conception, la construction, l'entretien, la réhabilitation, la déconstruction et la dépollution des ouvrages publics et privés. Les activités de construction comprennent. Les constructions résidentielles (immeubles, villas, etc.) et Les constructions non résidentielles. Ces dernières sont :

- les constructions industrielles : usines, entrepôts, réservoirs, etc.
- les infrastructures de transport : routes, voies ferrées, ouvrages d'art, canaux, ports, tunnels, etc.
- les constructions hydrauliques : barrages, digues, jetées, etc.
- les infrastructures urbaines : monuments, centres commerciaux, aqueducs, égouts, etc.

Le marché des BTP est segmenté. Seule une dizaine d'entreprises peuvent prétendre à réaliser les travaux d'envergure (routes, aéroports, etc.). Elles sont complétées par un grand nombre de petites structures assurant la sous-traitance (électricité, plomberie, menuiserie, étanchéité, etc.). La demande émane quant à elle de l'Etat pour les infrastructures publiques (routes, aéroports, égouts, etc.), des entreprises pour les constructions industrielles et les infrastructures urbaines (centres commerciaux, etc.) et des ménages (individuellement ou collectivement à travers des coopératives d'habitat) pour les constructions à usage d'habitation.

Ce chapitre traite des indicateurs notamment sur les intrants (ciments et autres) et les performances du secteur dans les comptes nationaux. En outre, il convient de rappeler que le comportement du secteur des BTP dans les comptes nationaux est approché à travers celui des activités de fabrication de verre, poterie et des matériaux de construction et celles de construction.

XV.1. INDICATEURS DES BTP

XV.1.1. MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le ciment est l'intrant principal de l'activité de construction. Sa production a augmenté de plus de 60% depuis 2006 pour atteindre 4,7 millions de tonnes en 2011 (Tableau 13.1). Jusqu'à présent, la consommation locale reste prédominante par rapport aux exportations. Toutefois, cette situation pourrait être modifiée dans les prochaines années si la tendance actuelle se poursuit. La part des ventes locales sur la production ne cesse de reculer au profit des exportations, s'établissant à 54,5% en 2011 après 74,4% en 2007. Les exportations ont atteint plus de 2,1 millions de tonnes en 2011, enregistrant une croissance moyenne de plus de 35% sur les trois dernières années.

Tableau 15.1 : Production et ventes de ciment (milliers de tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011
Production	3040,6	3084,7	3311,6	4076,8	4730,3
Ventes locales	2261,9	2254,8	2263,1	2395,3	2580,1
Ventes à l'export	769,1	825,8	1052,8	1669,2	2139,4

Source : ANSD

La création de la valeur ajoutée de la branche « *verre, poterie et matériaux de construction* » est essentiellement tirée par le ciment qui en représente plus de 90%. En 2011, la production de la branche a atteint 230,9⁵³ milliards FCFA en termes réels, soit une hausse de 15,3%. Cette performance a permis à la branche d'afficher une valeur ajoutée de 75 milliards de FCFA, soit une augmentation de 15,3% par rapport à l'année précédente.

⁵³ ANSD. Comptes nationaux provisoires de 2011

XV.1.2. CONSTRUCTION

La période 2002-2007 a été marquée par un taux d'accroissement annuel moyen de la production de 10,6% sous l'impulsion des grands travaux de l'Etat. Cette dynamique a connu un coup d'arrêt, avec notamment les difficultés financières de l'Etat, en 2008 et 2009 où la production en volume de la branche « construction » s'est repliée. En 2010, la production a connu une hausse préluant une reprise qui se confirme avec les résultats enregistrés en 2011. En effet, cette année la production de la branche « construction » est estimée à 912,9 milliards en 2011 après 813,9 milliards en 2010. Sa valeur ajoutée réelle s'est établie à 236 milliards, soit une progression de 12,4% par rapport au niveau de 2010.

En 2011, la construction représentait 4,7% du PIB réel et 20,1% de la valeur ajoutée en volume du secteur secondaire contre respectivement 4,3% et 19,0% l'année précédente.

Tableau 15.2 : Evolution de la valeur ajoutée des activités de construction (milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011
VA construction	211	210	200	210	236
Va secondaire	886	876	884	923	1 001
PIB	4413	4 575	4 671	4 863	4 973

Source : ANSD

La reprise constatée dans le secteur de la construction s'explique essentiellement par la poursuite des grands chantiers présidentiels comme l'Autoroute à péage et l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

XV.2. REALISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES BTP

Les réalisations évoquées dans ce chapitre concernent la construction de logements pour l'habitat social et les travaux de génie civil. Les programmes portent sur l'habitat social, les projets de construction de l'Autoroute à péage et de l'Aéroport International Blaise Diagne.

XV.2.1. CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

L'offre de construction de logements est le fait de promoteurs publics et privés ou, dans le cas de la construction pour soi, des ménages et des coopératives d'habitat.

La Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré (SNHLM) et la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) sont des acteurs majeurs de ce segment de la construction.

Depuis 2007, la SICAP poursuit la réalisation de trois programmes⁵⁴. Cependant, les informations reçues de la SICAP ne permettent pas de faire le point sur la situation actuelle. Il s'agit :

- d'un programme de viabilisation de 3393 parcelles à Keur Massar qui avait un taux d'exécution de 5% à fin 2007 ;
- d'un programme de construction de 1063 logements à « Mbao Villeneuve » avec un taux d'exécution de 60% à fin 2007 ;
- d'un programme de construction de logements à « Keur Gorgui » avec un taux d'exécution de 20% à fin 2007.

Concernant la SNHLM, les travaux en cours en 2011 ont trait à l'assainissement de 6645 parcelles à usage d'habitation dont 2787 à Keur Massar Rufisque III, 1519 à Thiès, 916 à Ngallèle (Saint-Louis), 908 à Tambacounda et 515 à Kébémér. Il s'y ajoute la construction de 184 logements individuels dont 104 à Ziguinchor et 80 à Kaolack.

XV.2.2. CONSTRUCTION NON RESIDENTIELLE

La construction non résidentielle regroupe les infrastructures routières (routes, chaussées, etc.), les infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires, les ouvrages d'art (ponts, statues, etc.), les bâtiments et édifices à accès public (hôtels, centres commerciaux, bureaux, lycées, hôpitaux, etc.) et les autres constructions non résidentielles (constructions industrielles, etc.).

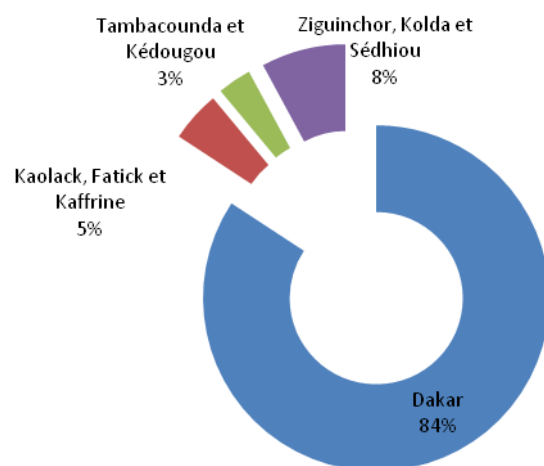
XV.2.2.1. Infrastructures routières

L'exécution de la politique générale en matière d'infrastructures routières est du ressort de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) qui est chargée de la mise en œuvre de tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de

⁵⁴ Cf. Situation Economique et Sociale de 2007

routes, de ponts et autres ouvrages d'art ainsi que de la gestion du réseau routier classé.

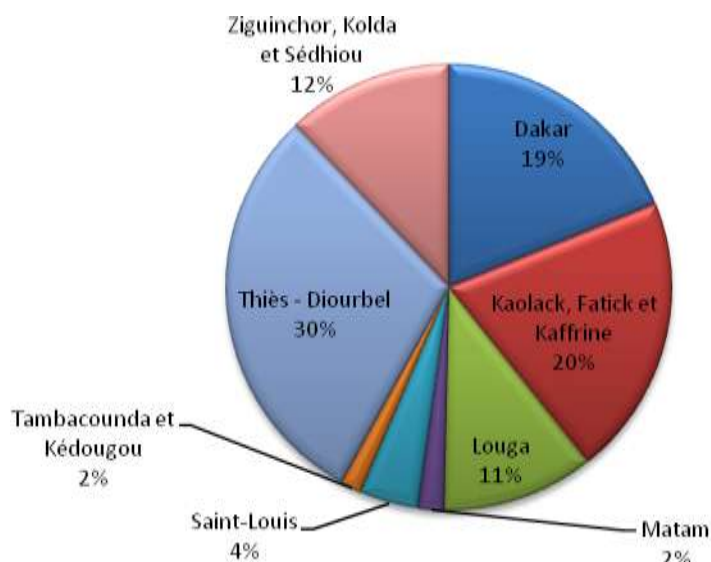
Graphique 15.1 : Répartition du montant des travaux de construction par région en 2011



Source : AGEROUTE, nos calculs

Au titre des travaux routiers en 2011, l'entretien périodique, la construction, la réhabilitation et les travaux concernant les ouvrages d'arts ont mobilisé l'essentiel des ressources. Relativement aux constructions, les travaux de l'Autoroute à péage ont absorbé la grande partie du montant des marchés⁵⁵.

Graphique 15.2 : Répartition des montants de travaux d'entretien des routes par région



Source : AGEROUTE, nos calculs

S'agissant de l'entretien périodique, plus de 2257 km de routes ont été concernées dont 1018 km ont été achevées pour un montant de près de 21 milliards FCFA

⁵⁵ Cf tableaux 13.3 et 13.4 en annexe pour les détails

entièrement financés par le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) ; le taux d'avancement des travaux en cours sur les 1240 km restants est d'environ 62% pour un montant de 37,9 milliards de FCFA presque entièrement financé par le FERA.

Le seul chantier de réhabilitation est celui du tronçon Mako-Kédougou qui a un taux d'avancement de 45% et est financé par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) et l'État. Enfin, s'ajoutent des travaux de construction de ponts à Fanaye et dans la région de Matam ainsi que la réparation du pont de Katakalousse à Cap-Skiring pour un montant de près de 17 milliards de FCFA.

Figure 15.3 : Aperçu du tracé de l'autoroute à péage



Le projet d'Autoroute à péage Dakar – Diamniadio est initié par l'Etat du Sénégal dans le cadre de la poursuite de sa politique de mise à niveau des infrastructures de transport et d'amélioration de la mobilité urbaine. Ce chantier, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la société APIX S.A, comporte deux phases : Malick Sy-Pikine, 12 km et Pikine-Diamniadio, 22 km.

Les travaux de cette infrastructure routière de deux fois trois voies, d'une longueur totale de 34 km, dotée de viaducs, ponts et échangeurs, sont bien avancés. Le premier tronçon (Malick Sy-Pikine, long de 12 km) est ouvert à la circulation depuis août 2009. Celui restant (Pikine-Diamniadio, 22 km) sera achevé en deux phases (Diamniadio-Keur Massar puis Keur Massar-Pikine) d'ici 2013. Pour l'année 2011, les travaux relatifs au tronçon Pikine – Diamniadio se sont poursuivis, notamment avec la section de contournement de la ville de Rufisque dite « barreau de Rufisque » et longue de 6,2 km. Son ouverture prévue pour le 31 décembre 2011 a été enregistrée environ un mois plus tard.

Le coût global est estimé à 380,2 milliards de FCFA dont 247 milliards pour le tronçon Pikine-Diamniadio. Le financement est réparti entre d'une part, la Banque

mondiale, l'Agence Française de Développement, et la Banque Africaine de développement, pour un montant de 319,2 milliards de FCFA soit 84%, et l'État sénégalais, le groupe EIFFAGE apportant le reliquat.

D'autres grands projets routiers comme les travaux de prolongement de l'autoroute dans le sens Dakar – Thiès et Dakar - Mbour et la jonction avec l'Aéroport International Blaise Diagne sont également en cours de finalisation. Le projet consiste en la construction d'une autoroute 2 x 2 voies longue de 72 km comportant 3 tronçons : Diamniadio – AIBD, AIBD – Thiès, AIBD – Mbour. L'Etat envisagerait de réaliser les travaux et de mettre l'ouvrage en concession. Cette option serait plus rapide que le Partenariat Public Privé (PPP).

Les travaux d'élargissement et d'aménagement de la route de Ouakam à Dakar, sur une longueur totale de 6,440 km, se sont poursuivis en 2011 avec l'achèvement des sections allant du Carrefour de l'Hôpital Abass Ndao à l'hôtel « Le Relais ». Ces travaux permettent de passer d'une route en 1x2 voies en 2x2 voies avec terre plein central. En outre, les travaux de construction de deux (2) trémies et de deux (2) ponts au niveau du canal IV ainsi que de quatre (4) passages souterrains sont en cours ainsi que la construction en 1x2 voies de la section allant du Carrefour du restaurant «Le Régal» au Pont sous la Statue de la Renaissance Africaine. D'autres travaux d'assainissement, d'aménagement des carrefours giratoires avec leurs voies d'accès, de signalisation, d'éclairage public et d'aménagement paysager sont également en cours pour assurer la fonctionnalité de ces ouvrages.

XV.2.2.2. Infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires

Les travaux de construction de l'Aéroport International Blaise-Diagne (AIBD) se poursuivent sur le site de Diass, à 45 km à l'Est de Dakar. Son aérogare de 42000 m² sera équipée de six passerelles télescopiques pour l'accès aux appareils et de tout le nécessaire pour répondre aux standards internationaux (wifi, espaces commerciaux, etc.). Le parking avions comportera 30 positions et la piste d'atterrissage sera capable d'accueillir les plus gros porteurs (Boeing 747-400, Airbus A380, etc.).

Figure 15.4 : Vue des travaux de construction de l'AIBD⁵⁶



La livraison de l'aéroport prévue pour la fin de 2011 a été décalée à 2013. Les travaux se poursuivent à un rythme régulier avec la construction de la tour de contrôle et celle des aérogares (passagers, pèlerins et fret), le pavillon présidentiel, les voies de circulation et les pistes d'atterrissage et de décollage.

Le projet aéroportuaire est financé par une taxe sur les billets d'avion. En 2011, 132,2 milliards ont été collectés dont 129,7 milliards ont été reversés au compte séquestre ouvert à cet effet. Ce compte présentait un solde créditeur de 9,8 milliards. Ses ressources servent au remboursement des prêts consentis dans le cadre de la construction de l'aéroport.

XV.2.2.3. Ouvrages d'art

Le pont Faidherbe de Saint-Louis

Figure 15.5 : Le pont Faidherbe à Saint-Louis⁵⁷



⁵⁶ <http://www.00221.info/tak2/aibd-o%C3%B9-en-est-le-chantier-en-cette-fin-2011> (18 octobre 2011)

⁵⁷ http://www.ageroute.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=111&Itemid=128

Bâti sur l'estuaire du fleuve Sénégal, c'est un Pont Faidherbe flambant neuf qui a été officiellement livré à Saint-Louis en 2011. Il a été inauguré par Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, le 19 novembre 2011. Ce pont est le seul lien entre l'île et la langue de Barbarie d'une part (1/3 de la population de Saint-Louis), et le continent d'autre part. Environ 19 000 véhicules et 21 000 piétons l'empruntent chaque jour⁵⁸. La réhabilitation de cet ouvrage métallique, classé patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2000, a coûté 14,5 milliards à l'Etat Sénégalais et huit milliards à l'Agence Française de Développement⁵⁹. Les travaux ont duré 3 ans. Ils ont porté sur la protection des fondations de pile et la réhabilitation de la superstructure du pont avec la reconstruction à l'identique des sept (7) travées métalliques et la réparation des travées d'accès, la réhabilitation du mécanisme de la travée tournante, l'éclairage de l'ouvrage et la modification de la conduite d'eau.

Conclusion

Le secteur des BTP a retrouvé de son dynamisme après les replis notés en 2008 et 2009 dans le sous-secteur de la construction. A la faveur des grands travaux de l'Etat et de l'apurement de sa dette vis-à-vis des prestataires, la reprise a été constatée en 2010. En 2011, la tendance se maintient avec, d'une part, une production de ciment toujours en hausse et tirée par la demande extérieure, et, d'autre part, une forte progression de la production en volume de la branche « construction » avec 12,2%. L'impulsion des travaux publics et le dynamisme de certains promoteurs expliquent ces bonnes performances.

En outre, les perspectives dans le secteur sont bonnes avec de grands chantiers en cours d'exécution ou de finalisation. Il s'agit, entre autres, de la construction du tronçon Pikine – Diamniadio de l'Autoroute à péage, des projets d'extension Diamniadio – AIBD - Thiès – Mbour, de travaux de rénovation et d'entretien des routes dans le cadre du Programme d'Entretien Routier Annuel (PERA) ; de l'Aéroport International Blaise Diagne et d'autres infrastructures, notamment résidentielles.

⁵⁸ http://www.ageroute.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=111&Itemid=128

⁵⁹ http://www.leral.net/Inauguration-du-pont-Faidherbe-rehabilite-Wade-met-l-accent-sur-l-entretien_a21545.html

XVI.1. ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN 2011

L'activité industrielle en 2011 est marquée par un relèvement de la production de 6,5%, en liaison avec l'accroissement enregistré dans les industries extractives (+18,2%), des matériaux de construction (+15,4%), chimiques (+12,8%), du papier et du carton (+11,3%) et, dans une moindre mesure, textiles et du cuir (+3,2%), ainsi qu'alimentaires (+0,7%). En revanche, la production d'énergie, des industries du bois et des autres industries manufacturières ont fléchi.

Les prix à la production industrielle ont progressé de 7,6%, sous l'effet du renchérissement de la production de la totalité des sous secteurs, hormis ceux des textiles et du cuir, ainsi que du bois.

Graphique 16.1 : Evolution de l'Indice d'Ensemble de l'Industrie

Source : ANSD

XVI.2. ANALYSE SECTORIELLE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN 2011

XVI.2.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

L'activité des industries des matériaux de construction a augmenté de 15,4% par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'une progression de la production de ciment résultant de l'augmentation de la demande extérieure, notamment celle en provenance du Mali. Le relèvement de l'activité est en liaison avec le renforcement de la capacité de production de la principale unité du sous secteur avec la nouvelle ligne de cuisson.

Les prix à la production se sont appréciés de 0,5%, résultant du renchérissement de la production du ciment.

XVI.2.2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES MECANIQUES

Après la bonne tenue enregistrée l'année précédente, l'activité de production des industries mécaniques a connu un repli de 1,7%. Ce repli résulte d'une part, d'un fléchissement de 4,5% de la production sidérurgique du fait de la contraction des commandes locales, notamment celles de fer et, d'autre part, d'une baisse de la production d'appareils domestiques tels que les climatiseurs. Le fléchissement de la production des climatiseurs « splits » s'explique par une préférence à l'importation des produits finis. En revanche, le relèvement de la production des autres ouvrages en métaux et la reprise de la fabrication d'équipements et d'appareils de radio et de télévision a amoindri la contreperformance de la branche.

Les prix à la production se sont appréciés de 5,2% par rapport à 2010, sous l'effet du renchérissement des produits de la sidérurgie et des autres ouvrages en métaux.

XVI.2.3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Le regain de l'activité des industries extractives amorcée en 2008 s'est poursuivi en 2011. Cette évolution est matérialisée par une hausse de 18,2% en rythme annuel, consécutive à un accroissement de la production de phosphates (+33,4%) et à un relèvement de l'activité d'extraction ou production de sel et de natron. La baisse de la production de pierre, de sable et d'argiles a contenu l'ampleur de la hausse.

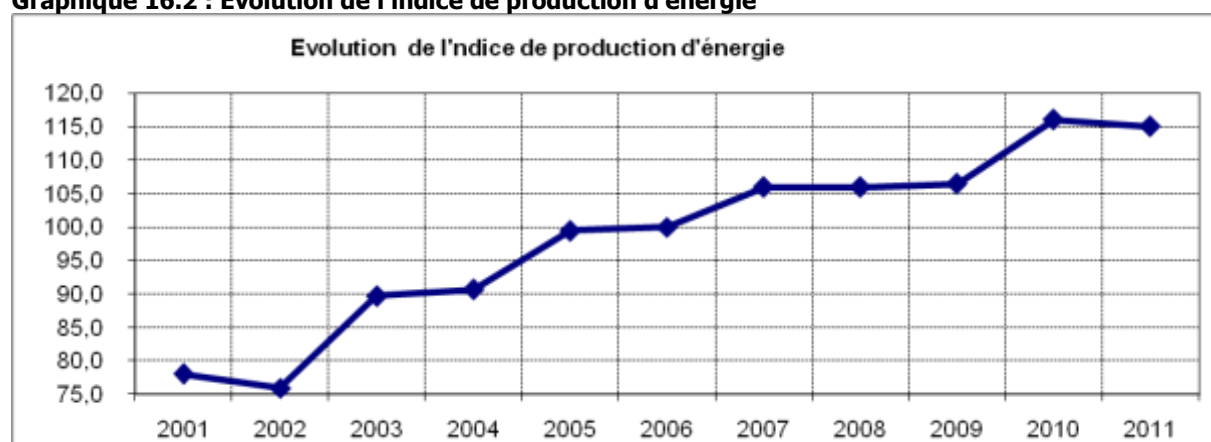
Quant aux prix à la production, ils ont affiché une hausse de 10,9% en variation annuelle, imputable à un renchérissement de la quasi-totalité des produits des sous secteurs, suite à la progression des prix des matières premières.

XVI.2.4. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DE PRODUCTION D'ENERGIE

La remontée de l'activité des industries de production d'énergie amorcée en 2003, s'est estompée en 2010 et un fléchissement de 0,9% est enregistré en 2011. Ce résultat est consécutif à une baisse de la production d'électricité (de 1,9%) liée à un disfonctionnement dans l'approvisionnement en combustible. Le regain de l'activité de production d'eau potable n'a pas pu empêcher la baisse de production de la branche.

S'agissant des prix à la production d'énergie, ils ont progressé de 9,5% en rythme annuel, sous l'effet d'une hausse des prix à la production d'électricité. Le renchérissement des combustibles, notamment le fuel utilisé dans la production d'électricité, en liaison avec les cours du baril est à l'origine de l'augmentation des prix enregistrée dans la branche.

Graphique 16.2 : Evolution de l'indice de production d'énergie



Source : ANSD

XVI.2.5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

L'année 2011 a été marquée par une consolidation de l'activité des industries chimiques (+12,8%) par rapport à l'année précédente. Cette évolution est soutenue par une bonne orientation de l'activité de raffinage pétrolier (+15,2%), de fabrication de produits chimiques de base (+18,8%), ainsi que de savons, détergents et produits d'entretien (12,4%). L'accroissement de la production d'acide phosphorique favorisé par la consistance des carnets de commandes en provenance de l'extérieur, explique l'évolution de l'activité de fabrication de produits chimiques de base. Le recul de l'activité de fabrication des autres produits chimiques de base a atténué la tendance haussière de la branche.

Les prix à la production quant à eux, se sont accrus de 16,4% en 2011. Cette situation est imputable à un renchérissement de la production chimique de base (+20,4%) lié à une hausse des prix de l'acide phosphorique. Au même moment, les produits pétroliers raffinés ont vu leurs prix à la production augmenter du fait de l'accroissement des cours du baril. La progression des prix de l'acide phosphorique est consécutive à une révision de la structure des prix. Toutefois, la dépréciation des prix des autres produits chimiques de base (-10,6%) et, dans une moindre mesure, des produits en matières plastiques a réduit l'ampleur de la hausse des prix de la branche.

Graphique 16.3 : Evolution de l'indice de la production des industries chimiques



Source : ANSD

XVI.2.6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Après la hausse de 2,7% enregistrée en 2010, l'activité des industries alimentaires a connu une décélération en 2011 et est ressortie à +0,7% en variation annuelle, sous l'effet d'un accroissement notamment de la production laitière et de glaces (+23,2%) dû à une hausse de la demande locale, ainsi que du travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux (+13,2%). Le recul de 21,0% de la production de corps gras alimentaires notamment l'huile raffinée et de 29,9% de l'activité de transformation et conservation de fruits et légumes a amoindri l'ampleur de la hausse.

Au titre des prix à la production, ils ont progressé de 5,6% par rapport à l'année précédente, résultant d'une hausse des prix des produits du travail de grains et des produits alimentaires à base de céréales non compris ailleurs. En revanche, le fléchissement des prix à la production de conserves de fruits et légumes n'a pas pu inverser la tendance haussière des prix des produits de la branche.

XVI.2.7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON

Depuis 2007, il est noté une bonne tenue de l'activité des industries du papier et du carton, matérialisée par une évolution de +11,3% en 2011 par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par le renforcement des capacités de production de la principale unité du sous secteur, ainsi que la consolidation des carnets de commandes locales en papier et carton.

Les prix à la production sont ressortis en hausse de +3,1%, à la faveur d'une augmentation de ceux des articles en papier et carton, expliquée par le renchérissement des cours des matières premières.

XVI.2.8. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR

La progression de l'activité d'égrenage de coton résultant d'un approvisionnement suffisant des intrants a favorisé la hausse de 3,2% de la production des industries textiles et du cuir. Le repli de la production du sous secteur « fabrication de chaussures en cuir » a atténué l'évolution de la branche.

Les prix à la production ont été marqués par un fléchissement de 0,9% en rythme annuel, sous l'effet d'une contraction de ceux du coton fibre.

XVI.2.9. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

La production des autres industries manufacturières a chuté de 2,9% en 2011, sous l'effet essentiellement du recul de l'activité de fabrication des matelas en mousses et des bougies. Au même moment, la production de mèches, de greffages, ainsi que de perruques est demeurée quasi stationnaire.

Les prix à la production se sont inscrits en hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'un relèvement de ceux des bougies domestiques.

Tableau 16.1 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle et des Prix à la Production (Base 100, 2006)

		Indice Harmonisé de la production industrielle			Indice des Prix à la production industrielle		
	Pond.	2010	2011	2011/2010	2010	2011	2011/2010
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	138,8	164,1	18,2	105,5	117,0	10,9
Extraction de phosphate	16	179,4	239,3	33,4	101,1	103,8	2,6
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	112,4	106,3	-5,4	118,3	148,1	25,2
Extraction ou production de sel et de natron	15	116,6	130,1	11,5	100,0	106,3	6,3
INDUSTRIES ALIMENTAIRES	408	96,9	97,7	0,7	100,7	106,4	5,6
Transf. Conservat° de poissons, crustacés et mollusques	41	80,8	82,2	1,7	105,5	111,6	5,8
Fabrication de corps gras	48	68,5	54,1	-21,0	100,4	105,3	4,8
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	112,6	127,5	13,2	95,5	116,2	21,7
Fabricat° de produits alim. à base de céréales n.c.a	3	118,0	129,4	9,7	102,1	119,5	17,0
Confiserie, chocolaterie	12	133,7	142,5	6,6	101,8	107,2	5,3
Fabrication de sucre	111	65,9	57,6	-12,7	100,0	100,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	118,2	82,9	-29,9	100,7	99,0	-1,7
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	170,0	179,6	5,7	96,4	96,4	0,0
Fabrication de produits laitiers et de glaces	18	143,3	176,6	23,2	102,2	117,6	15,1
Fabrication de boissons	36	112,0	116,8	4,3	111,5	111,5	0,1
Fabrication de produits à base de tabac	18	78,7	81,2	3,1	100,0	100,0	0,0
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	16	35,4	36,6	3,2	89,1	88,3	-0,9
Egrenage de coton	13	39,4	44,1	12,1	87,6	86,8	-1,0
INDUSTRIES DU BOIS	1	80,2	8,8	-89,1	99,6	99,6	0,0
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	135,8	151,2	11,3	96,7	99,7	3,1
INDUSTRIES CHIMIQUES	171	110,6	124,7	12,8	117,1	136,4	16,4
Raffinage pétrolier	47	104,4	120,3	15,2	141,7	180,8	27,6
Fabrication de produits chimiques de base	49	168,5	200,1	18,8	124,2	149,5	20,4
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	112,1	106,5	-5,0	92,4	92,7	0,3
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	28,6	32,1	12,4	100,0	107,5	7,5
Fabrication de peinture et vernis	10	43,5	41,9	-3,7	99,6	99,6	-0,1
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	120,0	95,6	-20,3	94,1	84,1	-10,6
Fabrication de produits en matières plastiques	13	101,3	111,4	10,0	92,3	91,3	-1,2
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	135,9	156,9	15,4	98,0	98,5	0,5
INDUSTRIES MECANIQUES	28	94,5	92,9	-1,7	95,7	100,6	5,2
Produits de la sidérurgie	9	113,0	108,0	-4,5	99,8	111,0	11,2
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	116,6	119,6	2,6	91,1	98,2	7,8
Fabrication de machines et matériels électriques	8	56,5	62,2	10,0	100,0	98,5	-1,5
Fabricat° d'équip. et appareils de radio, tv et communicat°	2	0,0	2,4	-	77,2	72,6	-5,9
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	13	105,9	102,9	-2,9	101,7	102,0	0,3
ENERGIE	141	116,0	115,0	-0,9	136,9	149,9	9,5
Production et distribution d'électricité	82	117,5	115,3	-1,9	148,1	171,5	15,8
Captage, traitement et distribution d'eau	59	114,1	114,8	0,6	121,3	119,6	-1,4
INDICE D'ENSEMBLE	1000	109,8	117,0	6,5	107,9	116,2	7,6

Source : ANSD

Introduction

À l'instar de tous les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le secteur financier du Sénégal est composé du système bancaire, des établissements financiers et des assurances.

Le système bancaire est composé de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques commerciales ou primaires. Parmi les principales missions de la BCEAO, figurent l'émission de la monnaie centrale, la conduite de la politique monétaire, la gestion des réserves internationales, la surveillance du système monétaire. Les banques commerciales, quant à elles, sont notamment chargées de collecter l'épargne, financer l'activité et octroyer des crédits sous la surveillance de la BCEAO. Les Centres de Chèques Postaux (CCP) et certaines Caisses Nationales d'Épargne (CNE) sont parfois logés à la même enseigne que les banques traditionnelles.

En 2011, le secteur bancaire a été marqué par le démarrage des activités de la succursale de Diamond Bank Bénin qui a porté le nombre de banques en activité à dix-neuf (19) contre dix-huit (18) un an auparavant.⁶⁰ L'année 2011 a été également caractérisée par l'extension du réseau bancaire. Le nombre de guichets a en effet progressé de 6,9% par rapport à l'année précédente, passant de 304 à 325.

⁶⁰ Ce chiffre ne tient pas compte des deux (02) établissements financiers à caractère bancaire

Les établissements financiers (hors banques) sont habilités à collecter des fonds, effectuer des opérations de crédits ou de placement, etc.

Selon la loi N°2008-47 du 3 septembre 2008, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Sénégal, l'objet principal d'une institution de micro finance ou système financier décentralisé (SFD) est de fournir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire. Les compagnies d'assurances, quant à elles, confèrent essentiellement à leurs clients la couverture des risques qui pèsent sur eux ou sur leur patrimoine.

Les banques, établissements financiers, systèmes financiers décentralisés et compagnies d'assurances composent essentiellement la branche d'activités intitulée « services financiers » dans la nomenclature d'activités des comptes nationaux. En 2010, les services financiers ont généré une valeur ajoutée globale de 195,5 milliards de FCFA courants. Ils ont fait mieux que la pêche, l'énergie, les mines et beaucoup d'activités industrielles. Le secteur a positivement contribué à la croissance économique (+0,2%). Il s'est placé en septième (7^{ème}) position des branches contributrices à la croissance économique en 2010, derrière les postes et télécommunications (+0,8%), l'agriculture industrielle ou d'exportation (+0,6%), les services aux entreprises (+0,3%), etc.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser globalement la situation des différentes institutions financières que sont les banques, les SFD et les compagnies d'assurance en 2011. L'analyse est structurée en trois principales parties. La première s'intéresse à la situation monétaire du Sénégal, tandis que la deuxième analyse la situation dans le secteur de la micro finance. La dernière partie, quant à elle, est consacrée à la situation dans le secteur des assurances.

XVII.1. SITUATION MONETAIRE DU SENEGAL

La situation monétaire est une compilation des statistiques monétaires de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques commerciales.

La masse monétaire est composée de l'ensemble des billets et pièces en circulation, des dépôts à vue et des dépôts à terme. Ses contreparties sont constituées des Avoirs Extérieurs Nets (ou réserves de change), du Crédit Intérieur (composé de la position nette du Gouvernement et du crédit à l'économie) et de l'ensemble des autres postes nets (réévaluation, dévaluation, immobilisation et capital, etc.).

XVII.1.1. CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

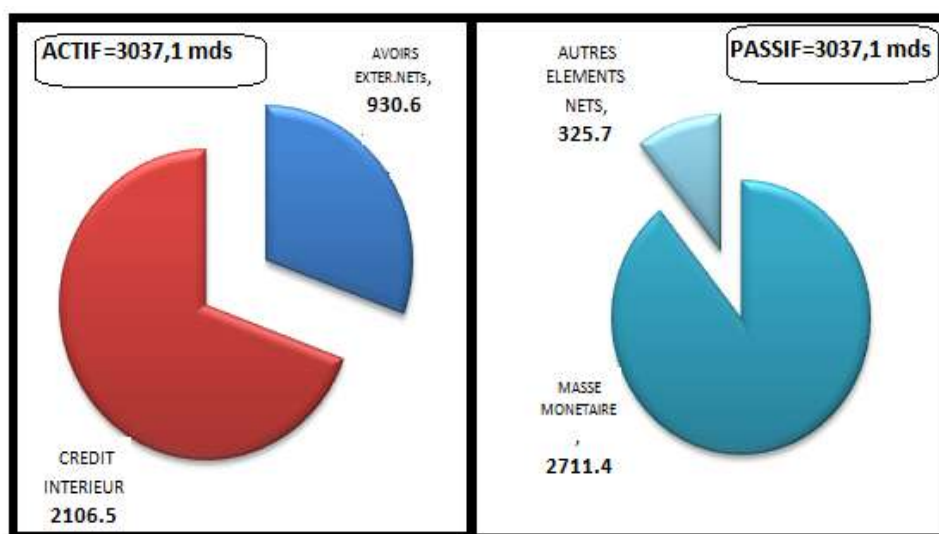
XVII.1.1.1. Baisse des avoirs extérieurs nets

A la fin de l'année 2011, les avoirs extérieurs nets se sont situés à 930,6 milliards de FCFA, représentant ainsi 30,6% de la masse monétaire contre 34,6% un an auparavant. Globalement, les avoirs extérieurs nets ont diminué de 5,8% en 2011, sous l'effet de la baisse de 1,1% des avoirs extérieurs nets de la BCEAO qui représentent 78,0% du total et du repli de ceux des banques secondaires (-19,3%).

XVII.1.1.2. Augmentation du crédit intérieur

Représentant la plus grande part de la masse monétaire (69,4% en 2011), le crédit intérieur a poursuivi son évolution haussière à fin décembre 2011, s'accroissant de 11,8% par rapport à la date correspondante de l'année 2010. Cet accroissement est en liaison avec celui du crédit à l'économie (+18,8%), en dépit de l'amélioration de la position nette du gouvernement (-36,5%). Cette évolution des crédits à l'économie résulte de la progression de 19,1% des crédits ordinaires atténuée par la régression des crédits de campagne (-40,1%).

Graphique 17.1 : La masse monétaire et ses contreparties en 2011



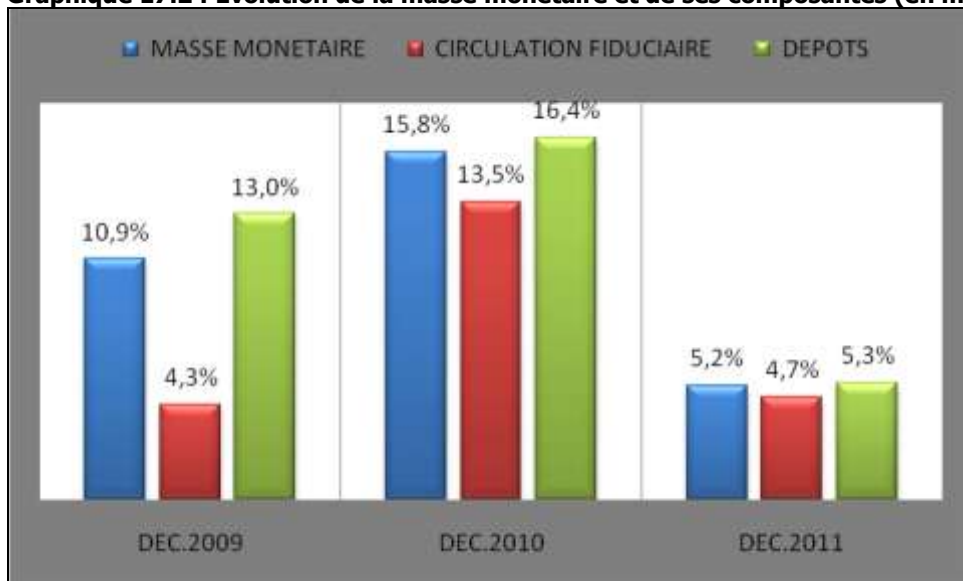
Source : BCEAO

XVII.1.2. HAUSSE DE LA MASSE MONETAIRE

Composée de la circulation fiduciaire et des dépôts⁶¹, la masse monétaire nominale est ressortie à 2711,4 milliards de FCFA, à fin décembre⁶² 2011, après 2577,7 milliards⁶³ de FCFA de la période correspondante de l'année 2010, soit une progression de 5,2%. Toutefois, en termes réels, la masse monétaire a crû de 1,7%, du fait de l'inflation qu'a connue le Sénégal en 2011 (+3,4%).

La croissance de la masse monétaire nominale résulte de la hausse simultanée des dépôts et de la monnaie fiduciaire en circulation. En effet, en 2011, les dépôts ont progressé de +5,3% en s'établissant à 2123,3 milliards, soit 78,3% de la masse monétaire totale. La quasi-totalité des dépôts est enregistrée auprès des banques (99,6%). Au même moment, la circulation fiduciaire est passée de 561,8 milliards à 588,1 milliards (+4,7%).

Graphique 17.2 : Évolution de la masse monétaire et de ses composantes (en mds) 2009-2011



Source : BCEAO

⁶¹ Il s'agit des dépôts en banques, en CCP et CCN.

⁶² Les données de l'année 2011 sont provisoires.

Tableau 17.1 : Évolution du crédit intérieur en milliards FCFA

AGRÉGATS	DEC. 2010	DEC. 2011	Croissance
	Définitif	Provisoire	2011/2010
AVOIRS EXTER. NETS	987,8	930,6	-5,8
B.C.E.A.O	734,5	726,2	-1,1
Banques	253,4	204,5	-19,3
CREDIT INTERIEUR	1883,8	2106,5	11,8
P.N.G.	236,8	150,5	-36,5
Crédits à l'économie	1647,0	1956,0	18,8
Crédits de campagne	10,5	6,3	-40,1
Crédits ordinaires	1636,5	1949,7	19,1
ACTIF = PASSIF	2871,7	3037,1	5,8
MASSE MONETAIRE	2577,7	2711,4	5,2
Circulation fiduciaire	561,8	588,1	4,7
Dépôts	2015,9	2123,3	5,3
Dépôts en banques	2009,8	2115,4	5,3
Dépôts en CCP	6,1	7,9	30,5
Dépôts en CNE	0,0	0,0	
Autres éléments nets	294,0	325,7	10,8

Source : BCEAO

XVII.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE (SFD)

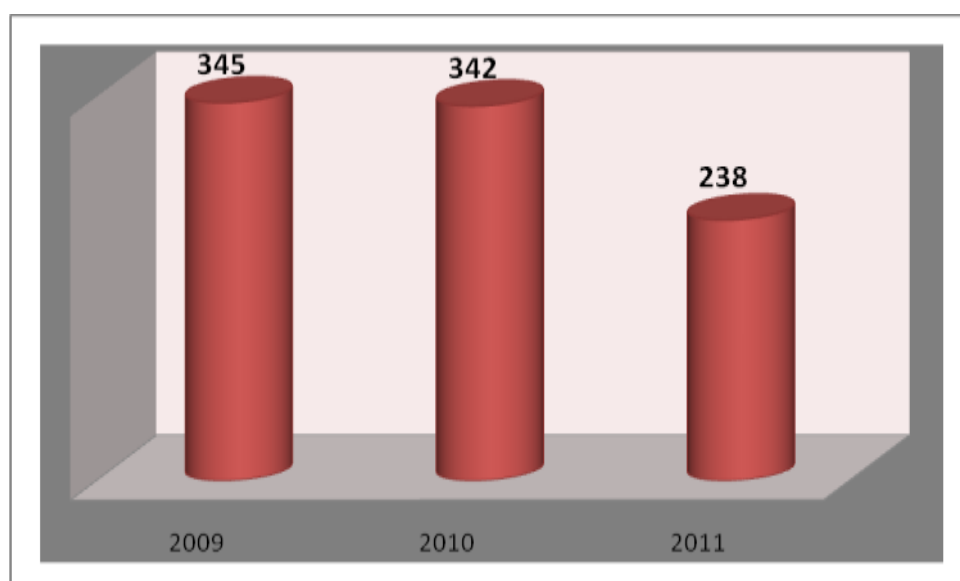
Aux termes de la loi organique n°2008-47 du 03 septembre 2008, un système financier décentralisé (SFD) est une « institution habilitée à fournir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers ».

Intermédiaires financiers majoritairement constitués de coopératives et de mutuelles d'épargne et de crédits, les SFD tirent essentiellement leur revenu à partir de leur activité principale de mobilisation de l'épargne et d'octroi de crédits.

En 2011, le nombre de SFD s'est élevé à 238 contre 342 en 2010, enregistrant ainsi une baisse de 30,4%. Cette réduction est imputable aux retraits d'agrément intervenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Assainissement du Secteur de la Micro finance. Ce plan, démarré en 2010, s'appuie sur une combinaison dynamique des ressources du système d'informations, de l'exécution des missions in situ pour classer les institutions suivant le respect des conditions d'exercice et l'acuité des difficultés constatées.

Le résultat net des SFD a bondi à 3,7 milliards en 2011 après les 2,5 milliards réalisés un an auparavant, soit une accélération de 44,6%.

Graphique 17.3 : Évolution du nombre de SFD entre 2009 et 2011

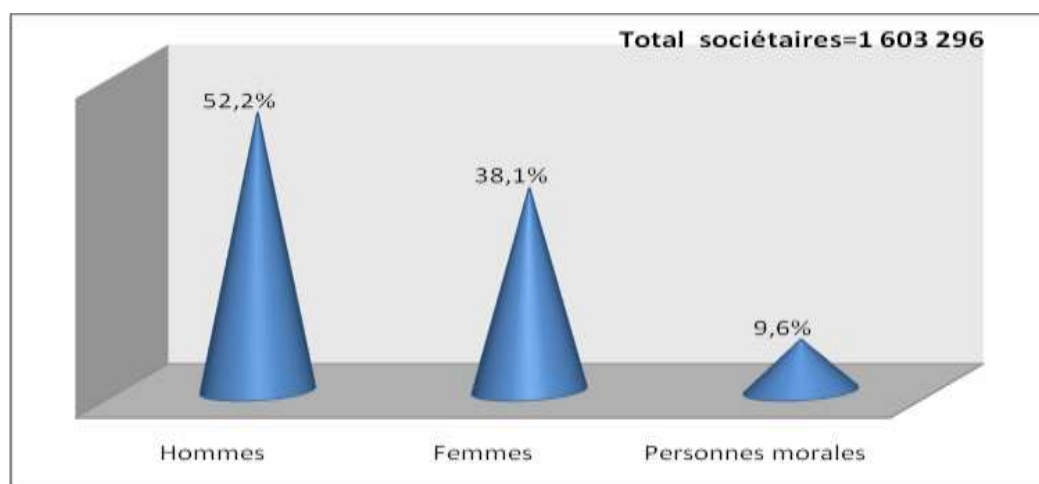


Source : DRS-SFD

XVII.2.1. HAUSSE CONSOLIDÉE DU NOMBRE DE SOCIÉTAIRES

En dépit de la baisse du nombre de SFD, en 2011, le sociétariat des SFD a progressé de 9,0%, s'établissant provisoirement à 1 603 296 contre 1 470 280 sociétaires un an auparavant. Le sociétariat des SFD est composé de 52,2% d'hommes, 38,1% de femmes et 9,6% de personnes morales. Il faut souligner que la croissance numérique des SFD s'est située à 8,7%, en 2010 par rapport à 2009. Cette hausse du sociétariat pourrait résulter éventuellement de la diversification et de l'amélioration croissante des services proposés, de la politique de proximité et de la confiance que les usagers accordent à ces institutions de micro finance.

Graphique 17.4 : Structure du sociétariat des SFD en 2011



Source : DRS-SFD

XVII.2.2. ENCOURS DE CREDIT ET D'ÉPARGNE EN AUGMENTATION

La tendance haussière de l'encours de crédit des SFD, amorcée ces dernières années, s'est poursuivie en 2011. En effet, en décembre 2011, l'encours de crédits des SFD s'est situé à 213,7 milliards⁶⁴ après 181,5 milliards en 2010, soit une augmentation de 17,7%. Cet accroissement est favorisé par la hausse de l'encours de crédits de court terme (+44,1%) et de long terme (+17,8%).

Dans le même temps, les crédits en souffrance ont fléchi de 29,8%, en passant de 9,8 milliards en 2010 à 6,9 milliards en 2011. Cette réduction est concomitante à la baisse de la part des crédits en souffrance dans l'encours global, passant de 5,4% à 2,2%. Ces performances seraient imputables au durcissement des conditions d'octroi de crédit et aux différentes stratégies de recouvrement mises en place par les SFD.

Quant à l'encours d'épargne, il s'est bonifié de 16,4% en s'établissant provisoirement à 163,0 milliards. Cette performance est en liaison avec l'accroissement des « autres dépôts » qui ont plus que triplé (+216,2%) et, dans une moindre mesure, avec celui des dépôts à termes (+15,4%).

Tableau 17.2 : L'encours de crédit et d'épargne des SFD en 2010 et 2011

Indicateurs	2010	2011	variation
	DEFINITIVE	PROVISOIRE	2011/2010
Encours de crédit	181,5	213,7	17,7%
<i>Court terme</i>	58,2	83,9	44,1%
<i>Moyen terme</i>	62,7	63,1	0,6%
<i>Long terme</i>	50,8	59,8	17,8%
<i>Crédits en souffrance</i>	9,8	6,9	-29,8%
Encours d'épargne	140,0	163,0	16,4%
<i>Dépôts à vue</i>	89,7	61,5	-31,5%
<i>Dépôts à terme</i>	28,6	33,1	15,4%
<i>Autres dépôts</i>	21,6	68,4	216,2%

Source : DRS-SFD

XVII.2.3. RALENTISSEMENT DES EMPRUNTS

Les emprunts des SFD ont nettement ralenti (3,2% après 16,7%) pour s'établir à 39 milliards en 2011 après 37,8 milliards en 2010. Les emprunts à moyen et long termes (94,8% du total des emprunts) ont fortement ralenti (+1,3% après +53,5%).

⁶⁴ Chiffre provisoire

XVII.3. SECTEUR DES ASSURANCES

XVII.3.1. SITUATION GLOBALE

En 2011, le secteur des Assurances⁶⁵ a été marqué par l'entrée en vigueur des dispositions du Règlement n°001/CIMA/PCMA/PCE/2011 dans tous les pays membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Ce règlement modifie et complète les dispositions du Code des assurances relatives à la souscription et au paiement de la prime. Ces changements visent à réduire les arriérés de prime, à accélérer la cadence de règlement des sinistres et à renforcer la solvabilité des entreprises d'assurances.

Le nombre de compagnies d'assurance s'est établi à vingt-deux (22) en 2011. Ce nombre n'a pas varié depuis l'année 2009. Le secteur est caractérisé par la prédominance des sociétés d'assurance non-vie qui sont au nombre de seize (16), soit 72,7% du total.

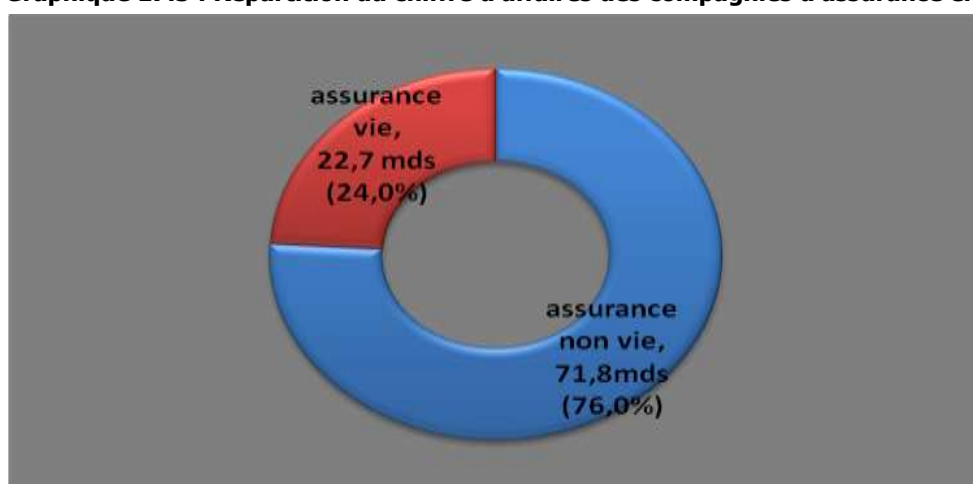
Tableau 17.3 : Évolution du nombre des sociétés d'assurance

Société d'assurances	2008	2009	2010	2011
Assurance non vie	13	16	16	16
Assurance vie	6	6	6	6
Total	19	22	22	22

Source : DA

En se situant à 94,5 milliards, le chiffre d'affaires provisoire de l'ensemble des compagnies d'assurances a progressé de 8,9% en 2011. Ce dynamisme est attribuable à la hausse de 7,4% du chiffre d'affaires des compagnies d'assurances non vie qui occupent 76,0% de la part de marché du secteur et de celle du chiffre d'affaires des sociétés d'assurance vie (+14,2%).

Graphique 17.5 : Répartition du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance en 2011.



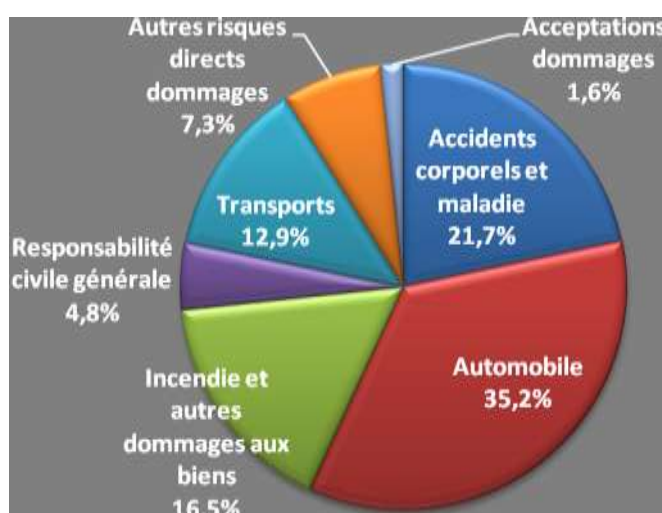
Source : DA

⁶⁵ Le secteur des assurances est composé de deux sous-secteurs : assurance non vie et assurance vie.

XVII.3.2. ASSURANCE NON VIE

L'année 2011 a marqué un accroissement de 7,4% du chiffre d'affaires provisoire du secteur de l'assurance non vie. En se situant à 71,8 milliards de FCFA, la part de marché du sous-secteur s'est établie à 76,0% du chiffre d'affaires global des assurances. La catégorie « Automobile » concentre la plus importante part de marché du sous-secteur de l'assurance non vie. En 2010, cette part de marché a atteint 24,0 milliards de FCFA, soit +35,2% du chiffre d'affaires total du sous-secteur. Cette performance serait liée à l'application de la disposition de l'article 200 du Code CIMA qui exige qu'un véhicule terrestre à moteur, remorque ou semi-remorque soit couvert par une assurance avant toute mise en circulation. La catégorie « Automobile » est suivie par les sous-secteurs « accidents corporels et maladie » (+21,7%), « incendie et autres dommages aux biens » (+16,5%) et « Transport » (+12,3%).

Graphique 17.6 : Répartition (en %) des 71,8 milliards représentant le chiffre d'affaires de l'assurance non vie selon la catégorie (année 2010)



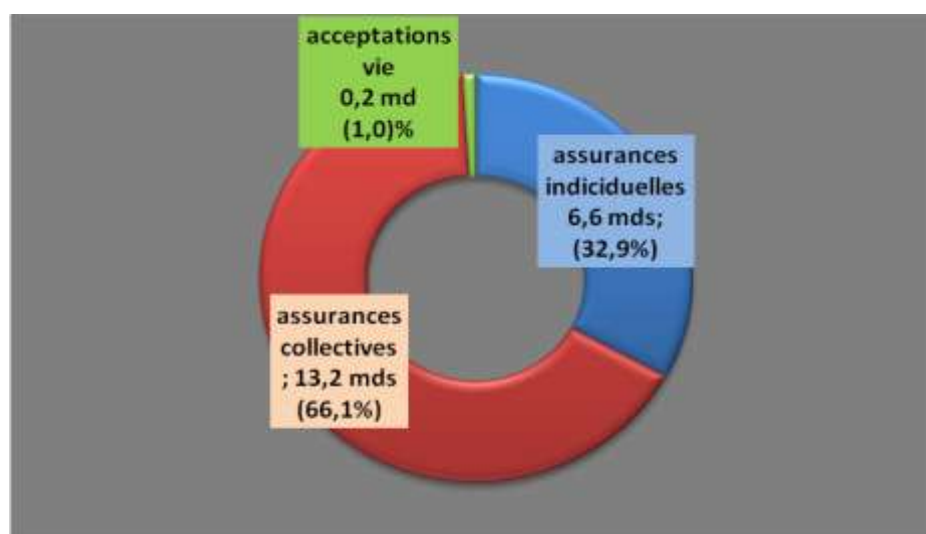
Source : DA

XVII.3.3. ASSURANCE VIE

À la suite de la restructuration intervenue en 2009, le sous-secteur de l'assurance vie est composée de trois catégories : les « assurances individuelles », les « assurances collectives » et les « acceptations vie ». En 2011, le chiffre d'affaires du sous-secteur de l'assurance vie a connu une progression de 14,2% par rapport à l'année précédente. En 2010, la quasi-totalité du chiffre d'affaires⁶⁶ du sous-secteur (19,9 milliards) était répartie entre les deux catégories assurances collectives (+66,1%) et assurances individuelles (+32,9%).

⁶⁶ Les données désagrégées de 2011 ne sont pas fournies par la DA.

Graphique 17.7 : Répartition du chiffre d'affaires des assurances vie selon la catégorie, en 2009



Source : DA

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif l'analyse de la situation des institutions financières représentées par les banques, les systèmes financiers décentralisés et les compagnies d'assurances.

Il ressort de cette analyse que l'année 2011 a été caractérisée par une hausse de 5,2% de la masse monétaire nominale qui est ressortie à 2711,4 milliards. Quant aux contreparties de la masse monétaire, elles ont connu des évolutions diverses. Les avoirs extérieurs nets se sont contractés en 2011 (-5,8%), tandis que le crédit intérieur a connu une augmentation de 11,8% sur la période. L'augmentation du crédit intérieur est en liaison avec la progression du crédit à l'économie (+18,8%), résultant de l'accroissement des crédits ordinaires (+19,1%).

Le nombre de sociétaires des SFD s'est inscrit en hausse en passant de 1 470 280 à 1 542 230. La hausse du sociétariat est concomitante à l'augmentation de l'encours de crédits des SFD qui s'est établi à 186,8 milliards (+3,2%). Ces performances sont éventuellement liées au dynamisme du secteur et à la confiance accordée par les populations. Les dépôts auprès des SFD ont également progressé de 10,2% en ressortant à 139,6 milliards.

En 2011, le secteur des assurances est marqué par l'entrée en vigueur des dispositions du Règlement n°001/CIMA/PCMA/PCE/2011 dans les États membres de la CIMA. Ces nouvelles dispositions visent la réduction des arriérés de prime, l'accélération du rythme de règlement des sinistres et le renforcement de la solvabilité des entreprises d'assurances. Il s'y ajoute que les vingt-deux (22) compagnies d'assurance ont réalisé un chiffre d'affaires global provisoire de 94,5 milliards, soit une progression de 8,9%. Le sous-secteur de l'assurance non vie, composé de seize (16) compagnies, a réalisé un chiffre d'affaires de 71,8 milliards, soit 76,0% de part de marché.

Introduction

L'économie mondiale a subi plusieurs perturbations durant l'année 2011 parmi lesquelles, la crise de la dette souveraine de l'Union européenne, le printemps arabe et le séisme au Japon. Ces trois grands événements réunis ont eu des conséquences sur l'économie mondiale et par ricochet sur le commerce international qui a crû de 5,3%, alors qu'en 2010, il s'était relevé de 13,5%.

Les ventes à l'extérieur du Sénégal se sont chiffrées à 1138,8 milliards de FCFA en 2011 contre 978,2 milliards de FCFA en 2010, soit une progression de 16,4%. Les importations se sont établies à 2544,2 milliards de FCFA en 2011 contre 2196,3 milliards de FCFA correspondant à un accroissement de 15,8%. Ces hausses s'expliquent par le relèvement des cours mondiaux des matières premières telles que le pétrole et le riz. Pour le pétrole, le niveau des cours de l'année 2011 dépasse ceux de 2008. Cette situation est due à un repli de l'offre mondiale, notamment celle en provenance des pays du Maghreb. En volume, les exportations ont progressé de 8,8%, alors que les importations ont fléchi de 13,3% en 2011 par rapport à 2010.

Au titre des partenaires, l'Afrique reste le premier client du Sénégal, suivie de l'Europe et de l'Asie. Les principaux fournisseurs sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

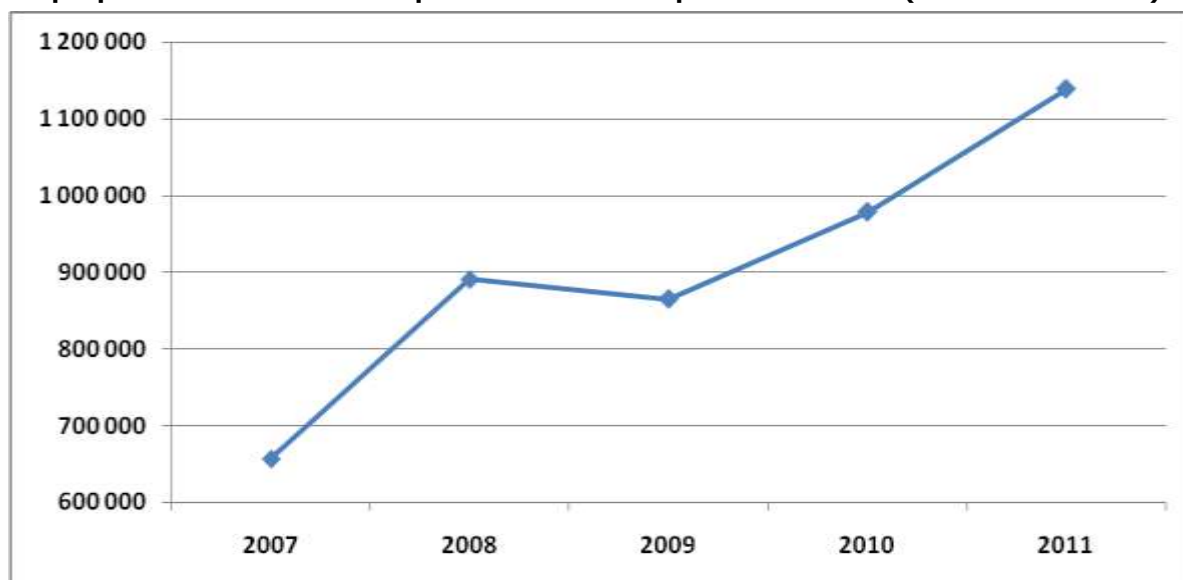
Au titre des prix du commerce extérieur, l'indice des prix des produits à l'exportation a augmenté de 18,3%, au moment où celui à l'importation s'est accru de 11,6%.

XVIII.1. EVOLUTION GLOBALE DES EXPORTATIONS

Le tableau ci-dessous montre que sur les cinq dernières années, les exportations du Sénégal se sont inscrites sur une tendance haussière, passant de 656 milliards de FCFA en 2007 à 1138 milliards de FCFA en 2011. Toutefois, en 2009, les exportations ont reculé de 3,0% en liaison avec la récession mondiale à la suite de la crise financière des « subprimes ».

L'accroissement de 16,4% des exportations entre 2010 et 2011 s'explique essentiellement par la progression des ventes à l'extérieur d'acide phosphorique (+63,2%), des crustacés et mollusques (+45,3%), des légumes frais (+34,0%) et d'huile brute d'arachide (+29,6%). Cependant, les exportations de produits pétroliers qui ont baissé de 18,3% ont amoindri l'augmentation des ventes à l'extérieur du Sénégal.

Graphique 18.1 : Evolution des exportations sur les cinq dernières années (en millions de FCFA)



Source : ANSD

XVIII.1.1. PRINCIPAUX PRODUITS A L'EXPORTATION

Cette partie présente les principaux produits à l'exportation du Sénégal. Grâce à leur poids dans les ventes à l'extérieur, leurs évolutions déterminent celle du niveau global des exportations. Pour chaque groupe de produits, l'évolution des exportations en valeur et en volume est suivie sur les cinq dernières années. Il est par ailleurs, pris en compte la part du produit dans le niveau des ventes à l'extérieur. Il est mis en exergue les différents clients pour chaque groupe de produits.

XVIII.1.1.1. Produits pétroliers

Les produits pétroliers sont constitués essentiellement de pétrole raffiné. Une grande partie de ces produits est de la réexportation, puisque depuis 2008, la nouvelle politique de l'entreprise est de satisfaire la demande nationale. Sur les cinq dernières années, la progression la plus importante est enregistrée en 2008 avec un relèvement de 138,4%, en liaison avec la flambée des cours mondiaux. Sur la même période, le recul le plus marqué est observé en 2009 avec 39,4%.

Pour ce qui est des partenaires, ces produits sont destinés aux provisions de bord et aux pays limitrophes tels que, le Mali et la Gambie. Comparativement à 2010, les ventes à l'extérieur de produits pétroliers se sont repliées de 18,3% en 2011.

XVIII.1.1.2. Acide phosphorique

L'acide phosphorique est essentiellement produit par les Industries Chimiques du Sénégal qui constituent un poumon de l'économie sénégalaise depuis les indépendances. Sur les cinq dernières années, les exportations ont fortement crû, passant de 47,0 milliards de FCFA en 2007 à 160,7 milliards de FCFA en 2011. L'augmentation la plus forte est notée en 2008 avec 127,7%. Cette situation est liée à la redynamisation des activités de l'entreprise après les difficultés connues en 2007. En 2011, les exportations se sont accrues de 63,2% par rapport à 2010. Une évolution qui s'explique par le renchérissement du produit sur le marché mondial. Au titre des orientations, plus de 99% des exportations sont destinées à l'Inde.

XVIII.1.2. OR NON MONETAIRE

L'or non monétaire est extrait dans le Sénégal Oriental. La production pourrait s'accroître avec le passage à l'exploitation des entreprises qui sont actuellement en exploration. L'or est exporté sous forme brute. Elle est destinée principalement à la Suisse, l'Inde et les Emirats-Arabs-Unis. L'exploitation de l'or de Sabadola a démarré en 2009. Sur les cinq dernières années, il est observé une forte hausse en 2009. Les exportations sont passées de 9,5 milliards en 2008 de FCFA à 85,4 milliards de FCFA en 2009. Depuis, les ventes à l'extérieur ne cessent de progresser jusqu'à atteindre 116,8 milliards de FCFA en 2011 contre 101,4 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse de 15,1%.

XVIII.1.3. CIMENT HYDRAULIQUE

Le ciment hydraulique est produit par deux sociétés. Les ventes extérieures sont destinées aux pays frontaliers tels que, le Mali, la Gambie et la République de Guinée. Sur les cinq dernières années, elles se sont inscrites à la hausse passant de 43,5 milliards de FCFA en 2007 à 112,2 milliards en 2011. Le plus important accroissement a été observé en 2010 avec 41,2% par rapport à 2009. En 2011, les exportations ont progressé de 12,6%, comparées à celles de l'année précédente.

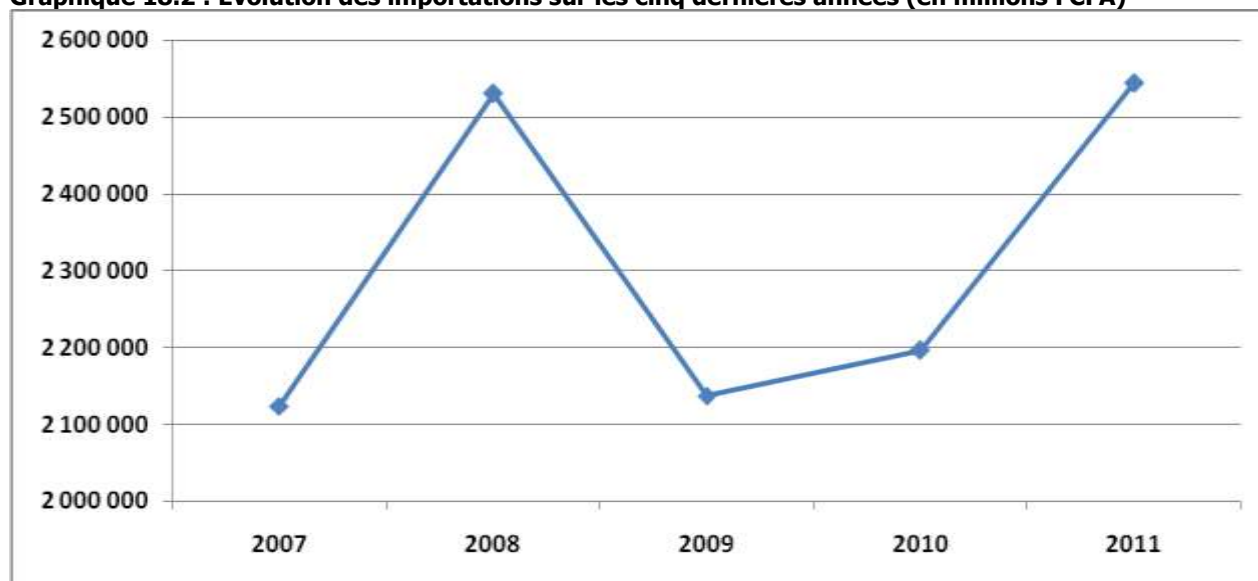
XVIII.1.4. POISSONS FRAIS DE MER

Sur les cinq dernières années, les exportations de poissons frais de mer sont passées de 73,8 milliards de FCFA à 89,5 milliards en 2011. Cette tendance globale cache certaines disparités. En 2008, les ventes à l'extérieur de poissons frais de mer ont fléchi de 20,1%, sous l'effet d'un repli de la demande mondiale à la suite de la crise financière. En 2009, il est noté un effet de rattrapage sur les exportations du produit avec une hausse de 24,7% par rapport à 2008. Ces produits sont destinés principalement aux pays de la zone euro tels que la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce. En 2011, elles se sont accrues de 13,5% comparées à celles de 2010.

XVIII.2. EVOLUTION GLOBALE DES IMPORTATIONS

Les importations sont ressorties à 2544 milliards de FCFA en 2011 contre 2196 milliards en 2010, soit un relèvement de 15,8%. La tendance haussière des importations résulte de celle du riz (+34,3%), d'huiles et graisses animales et végétales (+33,3%), du froment et méteil (+27,7%) et d'huiles brutes de pétrole (+13,7%). Cette situation est consécutive à la flambée des cours des matières premières. Ce relèvement des cours est lié au repli de l'offre mondiale consécutive aux tensions dans le Maghreb et un accroissement de la demande mondiale des pays émergents tels que, la Chine et le Brésil et l'Inde. Au titre des céréales, l'augmentation des cours du pétrole est liée au fléchissement de l'offre à la suite des incendies qui ont détruit une grande partie des récoltes de blé en Russie, ainsi qu'aux inondations des cultures de riz en Thaïlande. En volume, les importations ont fléchi de 13,3% en 2011, par rapport à l'année précédente. Il faut cependant noter le recul des importations de produits laitiers (-9,3%) et d'huiles brutes de pétrole (-1,8%).

Graphique 18.2 : Evolution des importations sur les cinq dernières années (en millions FCFA)



Source : ANSD

XVIII.2.1. PRINCIPAUX PRODUITS A L'IMPORTATION

Cette section présente les principaux produits à l'importation. Elle permet d'analyser l'évolution de ces produits sur les cinq dernières années et par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, l'origine de produits est mise en exergue.

XVIII.2.1.1. Huiles brutes de pétrole

Les importations d'huiles brutes de pétrole sont destinées essentiellement au raffinage. La tendance baissière s'est exacerbée en 2009, en liaison avec l'atonie de l'économie mondiale. Ces produits proviennent essentiellement du Nigéria, notamment en 2011 où plus de 99% y ont été importés. En 2011, les importations de pétrole brut sont établies à 255,1 milliards de FCFA contre 224,3 milliards en 2010, soit un accroissement de 13,7%.

XVIII.2.1.2. Autres produits pétroliers

Pour couvrir la demande nationale d'énergie, le pays importe parallèlement du pétrole raffiné. Ces produits sont importés principalement de la France, du Royaume-Uni. Après deux baisses consécutives en 2009 et 2010, les importations de produits pétroliers raffinés se sont relevées de 10,9% en 2011. En revanche, en volume, elles ont reculé de 0,3% en 2011.

XVIII.2.1.3. Riz

Le riz est la céréale la plus importée au Sénégal. Il est acheté essentiellement en Thaïlande et au Vietnam. En valeur, les importations de riz se sont repliées de 14,5% en 2009 et de 14,7% en 2010. Par contre, en 2011, elles ont progressé de 10,9% comparées à 2010. Cette hausse s'explique par un accroissement des quantités importées du produit de 23,7%, les prix à l'importation n'ayant crû que de 8,5%. Il faut noter la progression de 23,5% des importations de riz en 2008 à la suite de l'augmentation des prix des cours mondiaux de 69,3%.

XVIII.2.1.4. Froment et méteil

Les importations de froment et méteil sont passées de 63,0 milliards de FCFA à 80,4 milliards en 2011, soit une augmentation de 27,7%. Cette situation est due à un relèvement des prix de 29,6%, les quantités enregistrant un recul de 1,5%. Les importations de ces produits proviennent essentiellement de la France et du Canada.

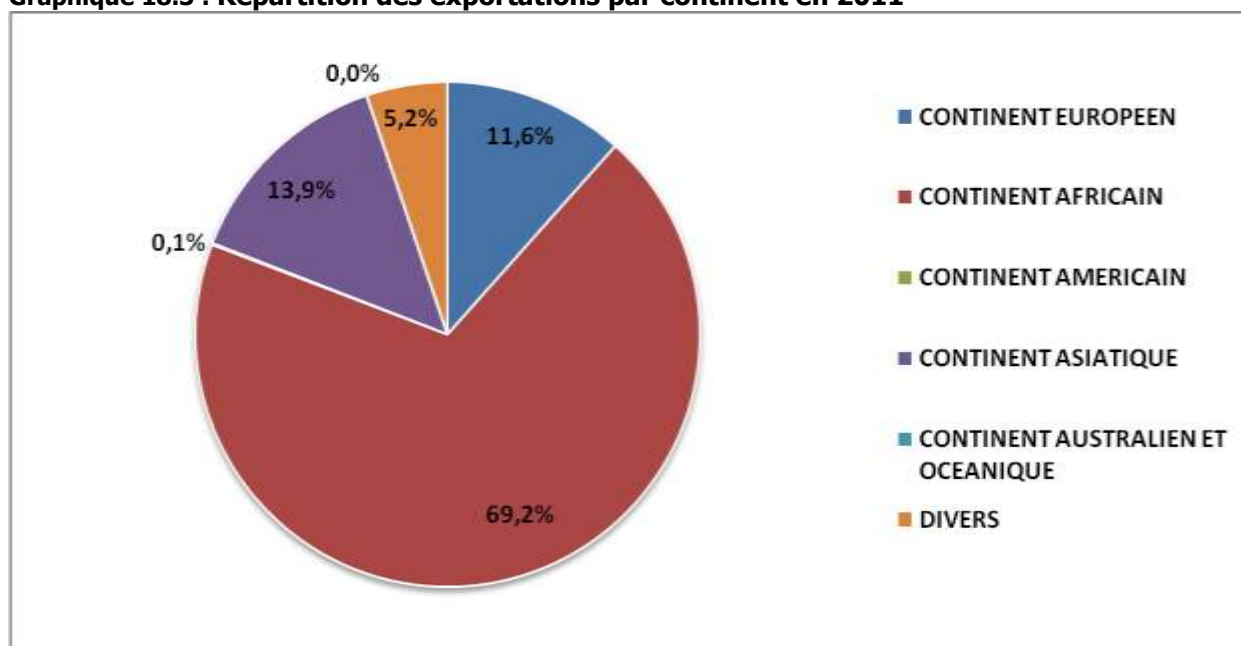
XVIII.2.1.5. Huiles et graisses animales et végétales

Les huiles et graisses animales sont constituées principalement d'huile brute de soja importées pour le raffinage et la mise à la consommation. Les importations d'huiles et graisses en 2011 ont crû de 33,3% en valeur par rapport à l'année précédente. En quantité elles se sont également accrues de 6,6%. L'origine des importations s'est diversifiée en 2011 avec la Côte d'Ivoire qui est devenue un grand fournisseur d'huile de palme.

XVIII.3. PARTENAIRES COMMERCIAUX**XVIII.3.1. ORIENTATION DES EXPORTATIONS**

Selon les partenaires, l'accroissement de 16,4% des exportations est lié à celui des ventes à l'extérieur qui sont destinées au continent asiatique (+51,1%) et européen (+26,4%). En Asie, cette évolution des exportations découle de celle d'acide phosphorique destinée principalement à l'Inde. Par contre, en Europe les produits halieutiques tels que, les crustacés, mollusques et les coquillages, ainsi que les conserves de poissons ont été à l'origine de la hausse. Il faut toutefois noter le fléchissement des exportations vers le continent africain (-2,5%) et américain (-2,0%).

Graphique 18.3 : Répartition des exportations par continent en 2011

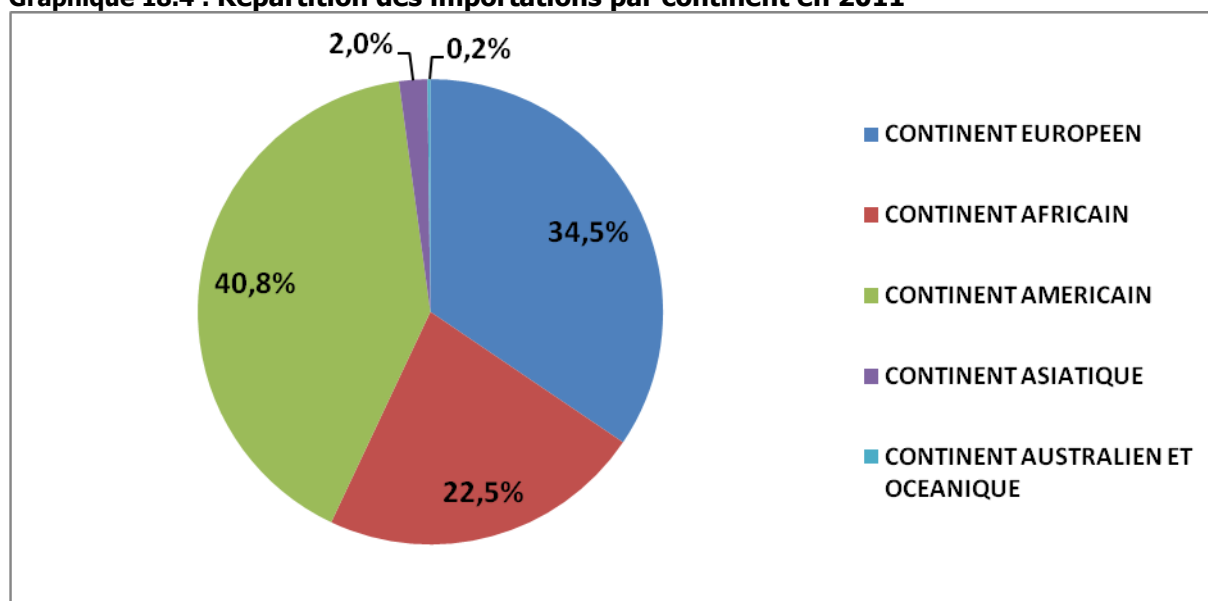


Source : ANSD

XVIII.3.2. ORIGINE DES IMPORTATIONS

Les importations de 2011 ont augmenté de 15,8% par rapport à 2010, en liaison avec la hausse des achats extérieurs en provenance de tous les continents. Il faut noter la progression enregistrée pour les importations venant des continents américain (+47,4%) et africain (+19,8%). Concernant, les importations qui ont pour origine l'Afrique, la tendance haussière résulte de l'accroissement du pétrole brut, ainsi que d'huiles et graisses animales et végétales.

Graphique 18.4 : Répartition des importations par continent en 2011



Source : ANSD

XVIII.4. INDICE DES PRIX A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

Les prix à l'exportation et à l'importation ont connu des progressions respectives de 18,3% et de 11,6% en 2011 par rapport à l'année précédente.

A l'exportation, cette situation est liée au renchérissement des produits des groupes « énergie et lubrifiant » (+47,0%), « autres demi-produits » (+11,2%), « alimentation-boisson-tabac » (+9,3%) et « matières premières animales et végétales » (+6,9%).

Au titre des importations, l'accroissement des prix de 11,6% résulte de l'augmentation de ceux des produits des groupes « matières premières animales et végétales » (+28,8%), « énergie et lubrifiant » (+16,7%), « alimentation-boisson-tabac » (+13,2%). Toutefois, le repli des prix des produits du groupe a amoindri la tendance haussière des prix à l'importation

Introduction

A la suite de la crise économique et financière internationale survenue en 2008 et 2009, l'activité économique mondiale a enregistré un rebond en 2010. Toutefois, il a été de courte durée. En effet, divers événements, survenus en 2011, ont contrarié ce regain d'activité. Il s'agit principalement de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, des catastrophes naturelles en Asie, des troubles socio-politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de la sécheresse en Afrique subsaharienne. Aussi, le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial s'est-il accru de 3,9% en 2011, en termes réels, après s'être établi à 5,3% en 2010, selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI)⁶⁷. Cette décélération de l'activité économique a été plus marquée au niveau des pays avancés où la croissance économique a reculé de moitié (1,6% en 2011, après 3,2% en 2010).

En dépit de la morosité du contexte international, la croissance économique est restée vigoureuse en Afrique subsaharienne avec un niveau supérieur à 5%. Cette partie du continent africain a bénéficié de la croissance relativement soutenue des économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, qui s'imposent progressivement comme des partenaires incontournables pour les échanges et l'investissement⁶⁸.

⁶⁷ FMI, Perspectives de l'économie mondiale en 2012, mise à jour de juillet 2012.

⁶⁸ Cf. Banque Africaine de Développement (BAfD), Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), *Perspectives économiques en Afrique, Edition 2012*.

Au plan national, l'année 2011 a été marquée par de mauvaises conditions climatiques avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace, des pénuries dans la fourniture d'électricité ainsi que des tensions pré-électorales. Dans ce contexte, la croissance économique s'est sensiblement amoindrie en passant de 4,3% en 2010 à 2,1% en 2011.

Ce chapitre présente la situation économique de 2011, à travers l'analyse de l'évolution des indicateurs macroéconomiques ainsi que celle des ressources et des emplois du PIB.

XIX.1. INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 2,1% en 2011 contre 4,3% en 2010. Cette décélération de l'activité économique est essentiellement imputable au recul de la valeur ajoutée du secteur primaire, en particulier celle du sous-secteur agricole qui s'est contractée de 27,8% en 2011 en volume. En revanche, la valeur ajoutée non agricole a légèrement augmenté en 2011 (4,6%, après 4,4% en 2010).

L'année 2011 a été également marquée par une augmentation soutenue des prix qui s'est traduite par une progression de 3,9% du déflateur du PIB. Dans ce contexte, le PIB nominal s'est établi à 6 767 milliards FCFA en 2011, après 6 382 milliards FCFA en 2010, soit un relèvement de 6,0% (cf. tableau 19.1 de l'annexe).

La consommation finale en valeur (5,9%) a quasiment progressé au même rythme que le PIB nominal. Par conséquent, le taux d'épargne intérieure a été relativement stable en s'établissant à 7,3% en 2011, après 7,2% l'année précédente.

Par ailleurs, le taux d'investissement, approché par la formation brute de capital fixe (FBCF), s'est sensiblement accru en 2011 en se situant à 23,8% contre 22,4% en 2010 sous l'effet du dynamisme des investissements public et privé.

Les échanges extérieurs de biens et services (en valeur) ont été caractérisés en 2011, par un accroissement plus soutenu des importations (14,5%) que des exportations (9,0%). Ces évolutions ont entraîné une détérioration du solde extérieur des biens et services avec un déficit de 1 214,5 milliards FCFA en 2011, après 985,1 milliards FCFA en 2010. Le déficit extérieur courant, hors transferts officiels, rapporté au PIB est ressorti à 8,0% en 2011 contre 5,1% un an auparavant, dépassant ainsi le seuil de 5,0% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

XIX.2. EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU PIB

XIX.2.1. EVOLUTION DES RESSOURCES DU PIB⁶⁹

L'année 2011 a été marquée par les **contreperformances du secteur primaire**⁷⁰ dont la valeur ajoutée a chuté de 12,8% en volume (cf. graphique 19.1), sous l'effet des mauvais résultats enregistrés au niveau du sous-secteur agricole. En effet, la valeur ajoutée de l'agriculture a régressé de 27,8% en 2011, en termes réels. Ce recul s'explique par la baisse des superficies emblavées et le mauvais hivernage enregistré. A cet égard, d'importantes diminutions des récoltes ont été enregistrées, durant l'année 2011, aussi bien pour les produits destinés à l'industrie et à l'exportation que pour les produits vivriers. Au total, le sous-secteur agricole a contribué négativement à la croissance économique (-2,3 points).

Toutefois, ces contreperformances ont été atténuées par le maintien du dynamisme des activités extractives. Le raffermissement des activités extractives s'explique essentiellement par l'augmentation de la quantité de phosphate produite (27,1%). Par ailleurs, les productions de sel et de sable se sont respectivement accrues de 9,0% et 7,6% en volume. En revanche, la production d'or est restée quasiment stable en volume.

Par ailleurs, le sous-secteur de la pêche s'est revigoré en 2011 avec un accroissement de 3,8% de sa valeur ajoutée en termes réels (après 2,1% en 2010). Cette évolution est imputable à la hausse des débarquements en quantité de la pêche industrielle.

Les autres activités du secteur primaire (élevage et chasse, sylviculture et exploitation forestière) sont également restées dans une dynamique de croissance, en dépit d'une décélération par rapport à l'année 2010. Le ralentissement de l'activité d'élevage et chasse fait suite à celui de la production de volaille qui a enregistré un rythme de progression plus faible que celui de l'année 2010.

Globalement, la contribution du secteur primaire à la croissance a été de -2,0 points en 2011 contre 0,9 point en 2010 et son poids dans le PIB nominal a reculé (15,0% en 2011, après 17,2% en 2010).

Le secteur secondaire s'est consolidé en 2011 avec une progression de 6,4% de sa valeur ajoutée en volume, après 4,4% en 2010. Cette performance est principalement imputable à la vigueur des bâtiments et travaux publics (BTP), des industries alimentaires, de la fabrication de produits chimiques et du raffinage de pétrole.

⁶⁹ Cf. tableau 19.2 de l'annexe.

⁷⁰ y compris les *activités extractives*.

Les BTP ont été marqués par une augmentation de 14,9% de la valeur ajoutée de la branche *fabrication de verre, poterie et matériaux de construction* et un relèvement de 9,4% de celle de la *construction de bâtiments et d'ouvrages de génie-civil*. Ces résultats sont essentiellement liés au renforcement de la capacité de production d'une des cimenteries du pays et à l'accroissement de la demande extérieure de ciment. La contribution des BTP à la croissance économique s'est élevée à 0,6 point.

La progression de la valeur ajoutée des industries alimentaires (5,4% en volume) a été impulsée par celle de la *transformation et conservation de viande et poisson* (6,4%), des *produits alimentaires céréaliers* (16,0%), du *travail de grains, fabrication de produits amylacés et d'aliments pour animaux* (9,5%). Toutefois, elle a été amoindrie par les contreperformances de l'industrie sucrière et des huileries.

L'activité de fabrication de produits chimiques a bénéficié de l'expansion de la production d'acide phosphorique (9,6% en quantité) destinée notamment à satisfaire les commandes extérieures. Pour sa part, la production de produits pétroliers raffinés s'est accrue de 18,5% en volume.

Toutefois, le bon comportement des activités du secondaire a été atténué par les difficultés dans la fourniture de l'électricité, notamment au cours du premier semestre de l'année 2011. Ces difficultés ont été, en partie, causées par des dysfonctionnements dans l'approvisionnement en combustible. Le début de mise en œuvre du plan de relance et de restructuration du secteur de l'électricité (Plan TAKKAL) a permis d'améliorer la fourniture d'électricité au cours du second semestre de 2011. Sur l'ensemble de l'année, la valeur ajoutée de la branche *électricité, gaz et eau* s'est contractée de 2,0%.

Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB s'est établie à 1,2 point en 2011 (contre 0,8% en 2010) et son poids dans le PIB nominal s'est situé à 19,8% (après 19,0% en 2010).

Le dynamisme du secteur tertiaire s'est maintenu en 2011 avec un taux de croissance de 4,1%, après 4,0% en 2010.

La croissance du secteur tertiaire est essentiellement soutenue par celle des services financiers qui connaissent une certaine embellie depuis deux années (13,2% en 2011, après 8,8% en 2010). Les activités commerciales se sont également revigorées en 2011 avec une croissance de 3,6% contre 1,8% en 2010, en relation avec le relèvement des importations en volume.

En revanche, la croissance du secteur tertiaire a été affectée par le ralentissement des *postes et télécommunications* et, dans une moindre mesure, par celui des *services d'hébergement et de restauration*.

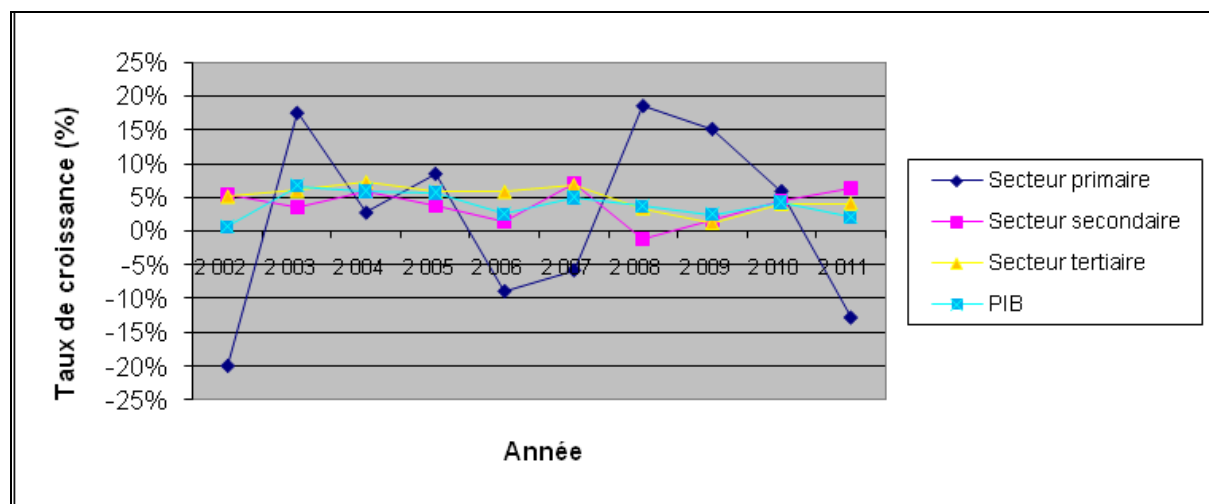
La valeur ajoutée réelle des *postes et télécommunications* s'est inscrite en hausse de 2,9% en 2011, après 7,5% l'année antérieure. Cette décélération a résulté de la progression relativement faible de la production des principales sociétés de télécommunications (2,1% en valeur).

Quant aux *services d'hébergement et de restauration*, le ralentissement de leur valeur ajoutée en volume (2,9% en 2011 contre 6,8% en 2010) est en rapport avec la baisse de l'activité touristique, sous l'effet des difficultés économiques des pays émetteurs, notamment ceux de l'Union Européenne.

Compte tenu de son poids dans le PIB réel (environ 55%) et de son évolution, le secteur tertiaire est celui qui a le plus contribué à la croissance du PIB en 2011 avec un niveau de 2,2 points.

Les taxes nettes sur les biens et services se sont également rehaussées en volume (5,7% en 2011 contre 3,0% en 2010) à la faveur du bon niveau de recouvrement de la TVA intérieure et des droits de douanes.

Graphique 19.1 : Taux d'accroissement réel du PIB par secteur d'activité (en %)



Source : ANSD

Le niveau général des prix, approché par le déflateur du PIB, est ressorti en hausse de 3,9% en 2011, après 1,5% en 2010. Cette augmentation a résulté du renchérissement de la production de tous les secteurs.

Les prix de la valeur ajoutée du secteur primaire se sont rehaussés de 6,0% en 2011, tirés notamment par l'appréciation des prix des produits de la pêche, de l'extraction, ainsi que ceux de l'élevage et de la chasse. En revanche, cette hausse a été atténuée par la baisse des cours des produits agricoles, sous l'effet de la diminution des prix de la tomate et des autres légumes.

Les prix de la valeur ajoutée du secteur secondaire ont également progressé de 4,7% en 2011, sous l'impulsion de la hausse des prix des produits alimentaires transformés et des produits énergétiques. Le renchérissement des cours du baril de pétrole est à l'origine de l'évolution enregistrée pour les produits énergétiques.

La flambée des cours des produits pétroliers s'est également répercutée sur les prix des services de transport qui ont augmenté de 7,0%. A cela, s'ajoute l'appréciation des prix des services sociaux, en particulier ceux de l'éducation qui se sont accrus de 4,5%. Au total, les prix du secteur tertiaire se sont relevés de 3,3%, en dépit de la baisse de ceux des services de postes et télécommunications et, dans une moindre mesure, des services financiers.

XIX.2.2. EVOLUTION DES EMPLOIS DU PIB

Les emplois du PIB (en volume) ont été caractérisés par la vigueur des investissements avec une hausse de 7,6% de la FBCF publique et un accroissement de 12,5% de la FBCF privée durant l'année 2011.

Le dynamisme de l'investissement public est lié à la poursuite des travaux de construction de l'Aéroport International Blaise Diagne, ainsi que ceux de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

Les investissements privés se sont redressés en 2011, après les reculs enregistrés lors des deux années précédentes (-7,9% en 2009 et -0,5% en 2010). Cette évolution est en partie imputable à la vigueur constatée dans le secteur de la construction, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de la relance de la flotte aérienne sénégalaise avec l'acquisition d'avions par *Senegal Airlines*.

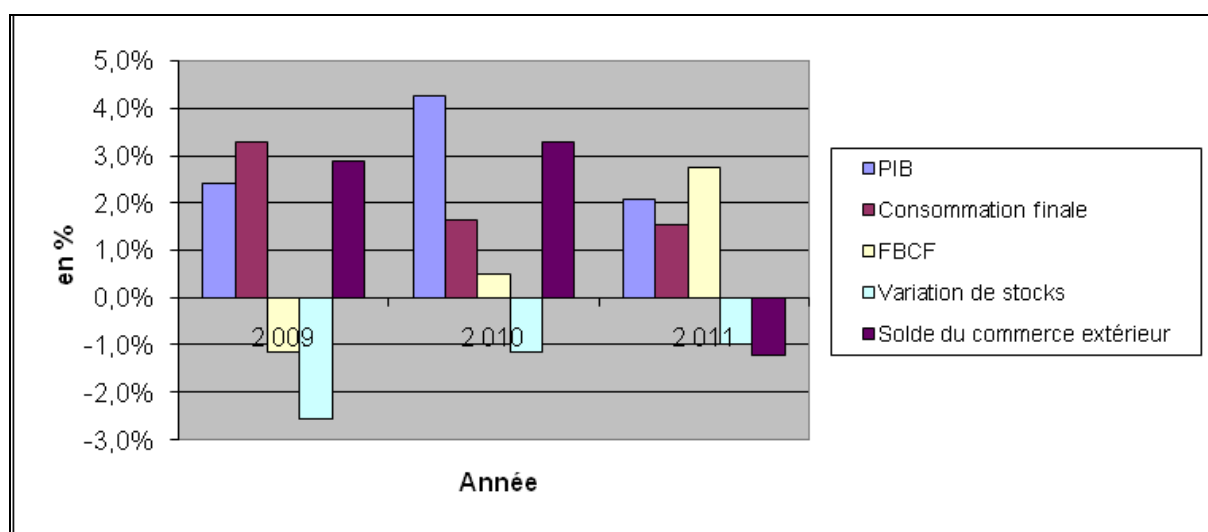
En revanche, l'accroissement de la consommation finale (CF) en volume a été modéré en 2011 (1,7%). Cette évolution a essentiellement résulté du ralentissement de la CF privée qui a progressé de 1,5% en 2011, tandis que la CF publique s'est accrue de 3,2%. L'évolution modérée de la CF privée est liée, en partie, à la diminution de la consommation de produits vivriers dont l'offre locale a sensiblement décliné en raison de la mauvaise campagne agricole 2010/2011. Sur la même période, la population a continué de croître à un rythme supérieur à 2,6%. En conséquence, la consommation finale des ménages par tête s'est repliée de 1,3% entre les années 2010 et 2011.

Au titre des échanges extérieurs, les importations en volume ont enregistré une reprise en 2011, après avoir décliné les deux années précédentes (7,3% en 2011 contre -3,9% en 2009 et -4,9% en 2010). Cette évolution est consécutive à l'accroissement des importations de produits alimentaires et de matériels de transports. En particulier, les importations de riz décortiqué se sont élevées à 804 707 tonnes en 2011 contre 650 221 tonnes en 2010, soit une hausse de 23,7%. En outre, les importations du sucre se sont établies à 139 506 tonnes en 2011, après 120 584 tonnes en 2010, soit une augmentation de 15,7%.

Les exportations de biens et services se sont également confortées en 2011 avec une progression de 4,8% en volume (après 6,5% en 2010). Cette hausse a été favorisée par le relèvement des exportations d'acide phosphorique (368 711 tonnes en 2011 contre 291 615 tonnes en 2010) qui sont essentiellement destinées à l'Inde. Les exportations de ciment se sont également consolidées en 2011 en s'établissant à 2 150 183 tonnes, après 1 789 493 tonnes en 2010, soit une progression de 20,2%. Le Mali reste le premier client du Sénégal pour ce produit, en dépit d'un quasi-doublement des ventes destinées à la Gambie et à la Mauritanie.

Globalement, le déficit extérieur des biens et services s'est accru de 14,7%, en termes réels, contribuant ainsi négativement à la croissance économique.

Graphique 19.2 : Contributions à la croissance du PIB en volume



Source : ANSD

Les prix des emplois du PIB ont été caractérisés par le renchérissement des produits utilisés en consommation finale ainsi que ceux faisant l'objet d'échanges avec l'extérieur (cf. tableau 19.3 de l'annexe).

Les prix de la consommation finale se sont accrus de 4,1% en 2011, en liaison avec la hausse de 4,6% des prix de la consommation finale marchande. L'augmentation de ces derniers a principalement résulté du renchérissement des produits de la pêche, des corps gras alimentaires et des autres produits alimentaires. En outre, les prix des produits pétroliers et de l'électricité, gaz et eau se sont fortement appréciés durant l'année 2011.

S'agissant des échanges extérieurs de biens et services, ils ont été marqués par le relèvement de 4,0% des prix des produits exportés et de 6,6% pour ceux des produits importés.

La hausse des prix des produits exportés est essentiellement expliquée par celle des crustacés et mollusques, de l'acide phosphorique, des produits pétroliers raffinés, de l'huile brute d'arachide et de l'or. En particulier, les cours mondiaux de l'or ont atteint des niveaux historiques en 2011, en rapport avec l'utilisation de ce métal comme valeur refuge durant les périodes de crise économique.

Le relèvement des prix des importations a été notamment causé par l'augmentation des cours des produits alimentaires, en particulier ceux du riz, du blé, des huiles végétales et des produits laitiers. Par ailleurs, les prix à l'importation du pétrole brut ont également enregistré une hausse considérable au cours de l'année 2011.

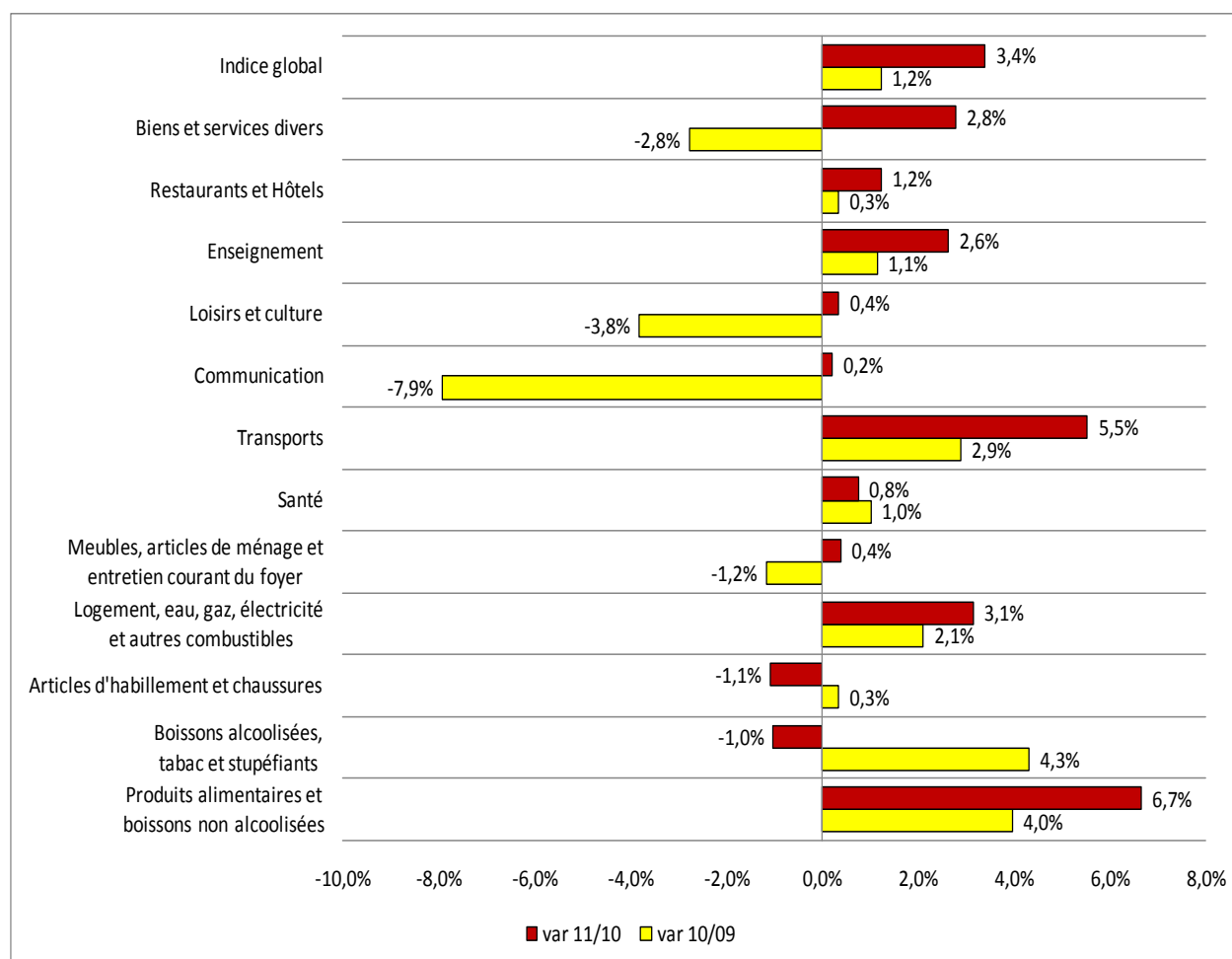
En revanche, l'augmentation des prix de la FBCF a été relativement modérée (1,4%). Leur progression a été contenue par le faible accroissement des prix de la construction.

Conclusion

L'année 2011 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique sénégalaise qui s'est établie à 2,1% contre 4,3% l'année précédente. En dépit de la morosité du contexte international, cette décélération a davantage résulté de contraintes d'ordre interne. En effet, le rythme de progression de l'activité économique a été contrarié par la forte chute des activités agricoles qui ont contribué négativement à la croissance économique (-2,3 points). Cette situation reflète la forte dépendance de l'économie nationale en général, et de l'agriculture en particulier, par rapport à la situation pluviométrique. Aussi, est-il important, d'une part, de mettre en œuvre des politiques permettant une meilleure maîtrise de l'eau et, d'autre part, d'améliorer la diversification des activités génératrices de valeur ajoutée.

XX.1. EVOLUTION D'ENSEMBLE DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION EN 2011

Le taux d'inflation s'est élevé à 3,4% en 2011, contre 1,2% en 2010, sous l'effet essentiellement de l'accroissement des prix des « produits alimentaires, boissons non alcoolisées » (+6,7%), des services de « transports » (+5,5%) et des services de « logement, d'eau, du gaz, d'électricité et des autres combustibles » (+3,1%). La rareté des ressources halieutiques, notamment la sardinelle fraîche et la faiblesse de l'approvisionnement des marchés en légumes frais expliquent le niveau élevé des prix de certains produits frais. Les produits alimentaires ont plus contribué à l'évolution des prix à la consommation en 2011 (+65,3%). Le renchérissement des produits pétroliers et du gaz butane sur le marché intérieur est à l'origine du relèvement des prix des services de « transports » et de « logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles ».

Graphique 20.1: Variations annuelles des douze fonctions de consommation en 2010 et 2011


Source : ANSD

XX.2. EVOLUTION DES DOUZE FONCTIONS DE CONSOMMATION

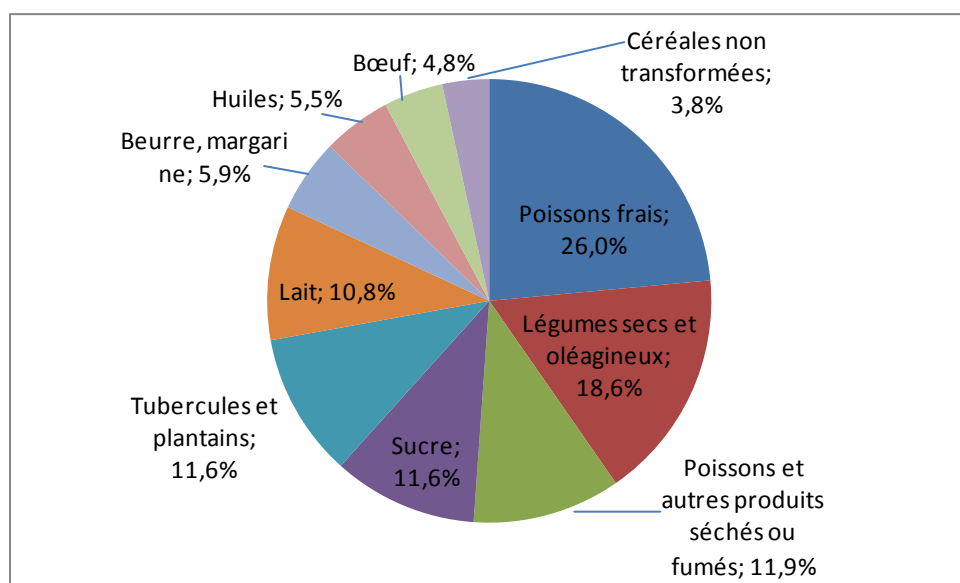
XX.2.1. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES

L'indice des prix à la consommation des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » a enregistré une augmentation annuelle de 6,7%, soit une contribution de 65,3% à l'évolution de l'indice global. Cette évolution résulte d'un renchérissement des produits, tels que les « poissons frais » (+26,0%), les « légumes secs et oléagineux » (+18,6%), les « poissons et autres produits séchés ou fumés » (+11,9%) et les « tubercules et plantains » (+11,6%). La rareté des ressources halieutiques et la baisse de la production des légumes secs représentent la cause de cette tendance constatée au cours de la période sous revue. L'année 2011 est marquée par une chute des débarquements des poissons, notamment ceux des sardinelles fraîches et une campagne agricole défavorable.

Certains produits alimentaires à fort contenu importé, tels que le sucre (+11,6%), le lait (+10,8%), le beurre (+5,9%) et les huiles (+5,5%) ont contribué à cette évolution. Les prix de la viande de bœuf ont progressé de 4,8%. Les céréales non transformées (+3,8%), ont enregistré un relèvement de leurs prix au cours de l'année 2011 résultant de la mauvaise campagne agricole, ainsi que des tensions sur les prix du riz.

Les prix des boissons non alcoolisées ont aussi progressé de 4,4% en 2011.

Graphique 20.2: Répartitions des variations annuelles de quelques produits alimentaires



Source : ANSD

XX.2.2. TRANSPORTS

Les prix intérieurs des services de transports ont progressé de 5,5% en 2011, sous l'effet de l'augmentation des prix des carburants et lubrifiants (+18,6%). Les cours du pétrole ont davantage réagi aux risques géopolitiques qu'au ralentissement de la croissance mondiale en 2011. Les révoltes dans les pays arabes, au premier rang desquelles la révolution libyenne, ont été les causes qui ont handicapé l'approvisionnement en produits pétroliers. Il est noté au plan interne une répercussion sur les prix des services de transport, notamment ceux du « transport routier de passagers », qui ont progressé de 3,2%.

XX.2.3. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES

La forte tension sur les prix du gaz butane (+19,0%) est à l'origine de l'évolution des prix des services de « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,1%) en 2011. Cette situation est une réplique à l'échelle nationale de la flambée des cours mondiaux du gaz naturel. Les prix des « combustibles liquides » ont progressé de 13,1%. Les prix des « services liés au logement » et des « produits pour l'entretien et réparation courante » se sont appréciés respectivement de 2,8% et 1,9%. En revanche, les prix des « services d'entretien et de réparations courantes » et des « loyers effectifs des locataires et sous-locataires » ont fléchi respectivement de 0,9% et 0,4%.

XX.2.4. BIENS ET SERVICES DIVERS

Les prix à la consommation des « biens et services divers » ont progressé de 2,8%, en liaison avec l'augmentation de ceux des « effets personnels non classés ailleurs (n.c.a.) » (+11,6%) et des « autres services n.c.a. » (+15,8%). L'accroissement des prix des « effets personnels non classés ailleurs » résulte de celui des prix des « articles de bijouterie et d'horlogerie » (+14,8%). La flambée des cours de l'or durant l'année 2011 a impacté sur ce poste. L'or a atteint un niveau record historique en 2011, dépassant la barre des 1 650 dollars l'once. Le repli des prix des « services financiers » (-4,9%), au cours de la période sous revue, a amoindri cette évolution.

XX.2.5. ENSEIGNEMENT

Les coûts des services de l'enseignement ont connu une progression de 2,6%, en raison essentiellement de l'accroissement de ceux des services de l'enseignement secondaire (+4,6%) et de l'enseignement préélémentaire et primaire (+2,6%). Cette évolution est induite par le réajustement des frais d'inscription et de scolarité qui intervient à chaque rentrée des classes.

XX.2.6. RESTAURANTS ET HOTELS

L'année 2011 est marquée par une croissance des prix des services de « restaurants et hôtels » de 1,2% par rapport à l'année précédente, à la suite de l'appréciation de ceux des services d'hébergement (+1,5%) et des services de restauration (+1,2%). L'augmentation des prix des services de « cantines » (+3,5%) et de « restaurants, cafés et établissements similaires » (+1,2%) explique celle des prix des « services de restauration ». La cherté des intrants, particulièrement les produits alimentaires, le carburant et le gaz justifie l'évolution enregistrée dans ce secteur.

XX.2.7. SANTE

Le renchérissement des biens et services de consommation en 2011 n'a pas pu épargner les coûts des services de santé qui ont progressé de 0,8%, en liaison avec le renforcement de ceux des « services ambulatoires » (+2,2%) et des « services hospitaliers » (+1,1%). L'augmentation des prix des « services des auxiliaires médicaux » (+3,2%) et des « services médicaux et dentaires » (+3,1%) justifie celle des prix des « services ambulatoires ». Les prix des « produits, appareils et matériels médicaux » (+0,2%) ont également concouru à l'envolée des prix des services de santé.

XX.2.8. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER

Les prix des « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » se sont accrus de 0,4%, en raison principalement d'une progression de ceux des « biens et services liés à l'entretien courant du foyer » (+1,0%). Cette évolution est due à l'appréciation des prix des services domestiques (+3,1%). L'augmentation des prix des « meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtement » (+0,5%) ont contribué à la tendance haussière de l'indice de la fonction. Toutefois, les prix des « appareils ménagers », des « articles de ménage en textiles » et de « verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage » se sont repliés respectivement de 3,9%, 1,4% et 1,0%.

XX.2.9. LOISIRS ET CULTURES

Les prix des « loisirs et cultures » ont progressé de 0,4%, malgré une dépréciation de ceux du « matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'image et du son » (-3,8%). Cette évolution de l'indice de la fonction est principalement le résultat d'un accroissement des prix des « forfaits et circuits touristiques » (+5,9%).

XX.2.10. COMMUNICATION

Les prix à la consommation des services de « communication » se sont bonifiés de 0,2%, résultant d'une majoration de ceux des « services de téléphonie et de télécopie » (+1,1%). La hausse des tarifs de « communication téléphonique » (+1,1%) explique essentiellement cette évolution des prix des services de téléphonie. Toutefois, les prix des « services postaux » (-8,9%) et du « matériel de téléphonie et de télécopie » (-7,4%) ont atténué cette évolution.

XX.2.11. BOISSONS ALCOOLISEES, TABACS ET STUPEFIANTS

Les boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants ont connu un fléchissement de 1,0% de leurs prix au cours de la période sous revue. L'évolution des prix de la fonction est impulsée par celle des prix des « tabacs et des stupéfiants » (-1,6%), consécutive à la forte réduction des prix intérieurs des cigarettes en novembre 2011. Le relèvement des prix des « boissons alcoolisées » (+0,8%) a amoindri l'impact de la baisse des prix de la fonction.

XX.2.12. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES

Les prix des « articles d'habillement et chaussures » ont chuté de 1,1% en 2011, sous l'effet d'un repli des prix de ses deux composantes, à savoir, les « articles d'habillement » (-1,1%) et les « chaussures » (-1,2%). D'une manière générale, les prix des articles d'habillement et chaussures ont eu une évolution décroissante durant les trois premiers trimestres. En revanche, le dernier trimestre est marqué par une croissance des prix, en raison de la forte demande liée aux fêtes (musulmanes et de fin d'année) et à la rentrée scolaires 2011/2012.

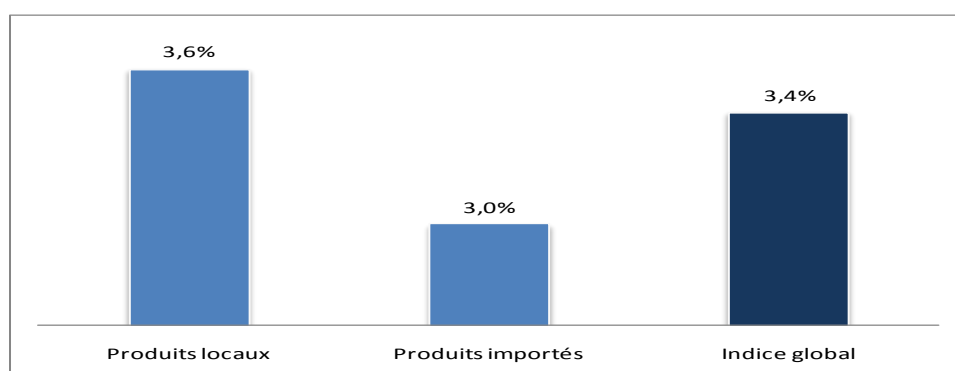
XX.3. ANALYSE DES INDICES DES NOMENCLATURES SECONDAIRES

L'analyse des indices des nomenclatures secondaires permet de ressortir l'évolution des prix selon l'origine des produits (locaux, importés), les secteurs de production (primaire, secondaire, tertiaire), la durabilité (durable, semi-durable, non durable, service) et l'inflation sous jacente (produits frais, énergie, hors produits frais et énergie).

XX.3.1. ORIGINE DES PRODUITS

Au regard de la provenance des produits, la hausse du niveau général des prix est en rapport, à la fois, avec le renchérissement des produits locaux (+3,6%) et des produits importés (+3,0%). Du fait de l'importance des produits locaux dans le panier (+70,6%), leurs prix ont plus contribué pour 74,5% à la remontée des prix en 2011. L'accroissement des prix des produits frais y afférant est surtout à l'origine de celui des prix des produits locaux. En outre, les prix de certaines denrées de grande consommation produites localement (le lait, le sucre et l'huile), du transport routier, ainsi que des articles de bijouterie et d'horlogerie ont contribué à ce mouvement.

Les augmentations des prix des produits pétroliers et du riz en provenance de l'extérieur expliquent en grande partie la hausse de ceux des produits importés. Certains produits frais importés et manufacturés ont également contribué au relèvement des prix des produits importés.

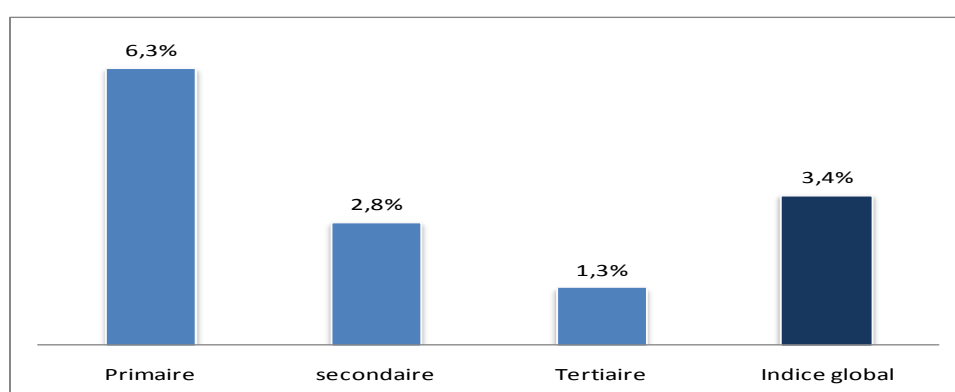
Graphique 20.3: Variations des prix des produits selon l'origine

Source : ANSD

XX.3.2. SECTEUR DE PRODUCTION

En 2011, les prix des produits des secteurs primaire et secondaire ont progressé respectivement de 6,3% et 2,8% et ont contribué à 56,8% et 30,8% à la hausse du niveau général des prix. L'évolution des prix des produits du primaire est essentiellement liée à la croissance de ceux des produits frais, particulièrement durant la période hivernale, caractérisée par leur rareté. En outre, elle est aussi imputable au renchérissement du riz, de la viande, de l'huile locale et des articles de bijouterie. Quant aux produits du secteur secondaire, leurs prix sont soutenus principalement par ceux des produits pétroliers et des produits alimentaires manufacturés, tels que le lait, le sucre, l'huile et le pain.

Les prix des produits du secteur tertiaire (+1,3%) ont également contribué pour 12,2% à l'augmentation de l'indice global.

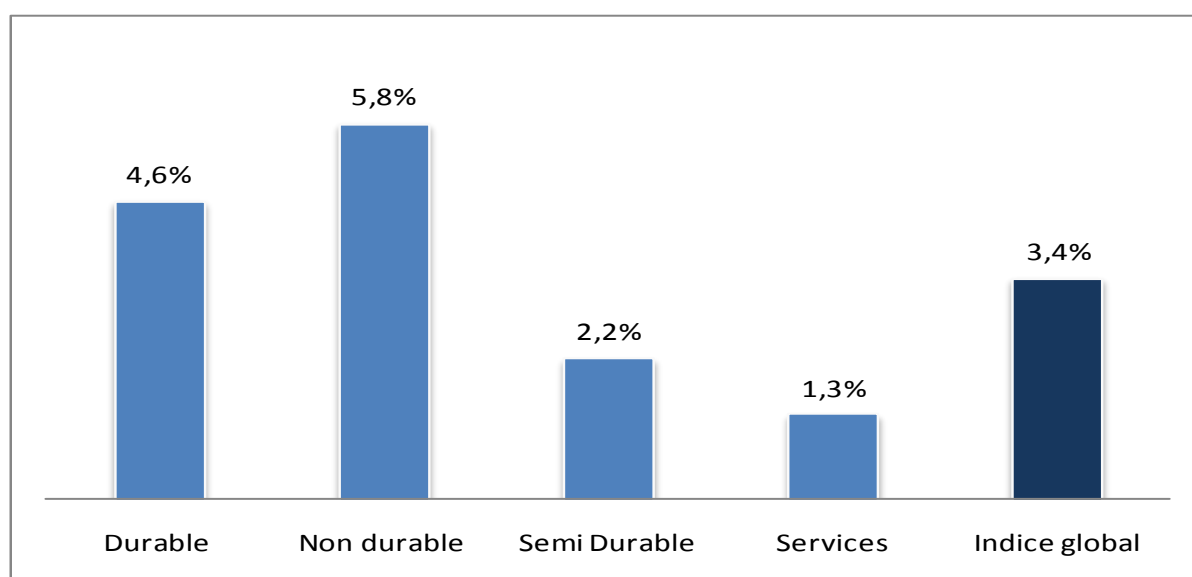
Graphique 20.4: Variations des prix des produits selon le secteur de production

Source : ANSD

XX.3.3. DURABILITE

Les prix des produits non durables (+5,8%) et durables (+4,6%), ont plus porté à la hausse le niveau de l'indice d'ensemble. Les produits non durables ont contribué pour 68,1% et ceux durables pour 2,8% à la variation des prix de l'indice global. Les prix des produits semi-durables et des services ont également progressé respectivement de 2,2% et 1,3%. Ils ont contribué positivement (+16,7% et +12,2%) à l'évolution de l'indice global.

Graphique 20.5: Variations des prix des produits selon la durabilité



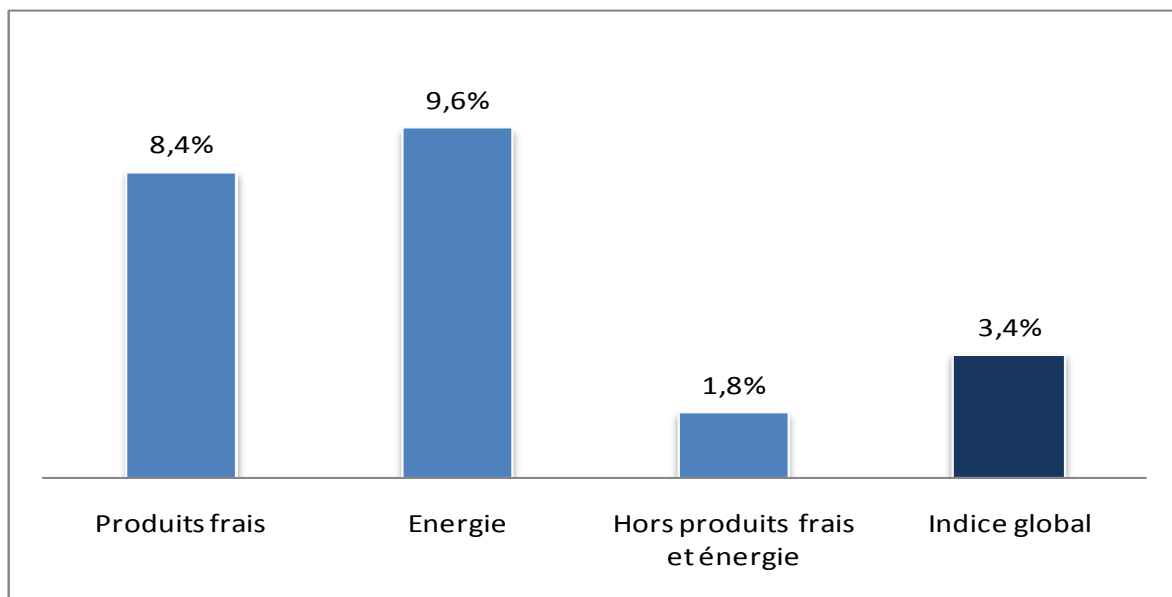
Source : ANSD

XX.3.4. INFLATION SOUS JACENTE⁷¹

L'année 2011 a été caractérisée par un renchérissement des produits énergétiques et des denrées alimentaires. Les indices des produits énergétiques et des produits frais, avec une croissance respective de 9,6% et 8,4%, expliquent en grande partie l'accroissement de l'indice global. Ils ont contribué pour plus de 57% à l'augmentation du niveau général des prix à la consommation.

L'inflation sous-jacente (hors produits frais et énergie) s'est accrue de 1,8%. Toutefois, leur contribution a été essentielle (+41,1%) dans le niveau atteint par l'indice des prix en 2011.

⁷¹ Classification permettant de suivre le niveau de l'inflation qui serait obtenu en dehors des phénomènes perturbateurs que sont les produits saisonniers et les produits énergétiques.

Graphique 20.6: Variations des prix des produits selon la durabilité

Source : ANSD

Introduction

La gestion budgétaire de l'année 2011 s'est déroulée dans un contexte de démarrage de la mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale (2011-2015) de troisième génération, de celui du Projet du Millenium Challenge Account et de l'accélération des grands travaux de l'Etat, en particulier l'autoroute à péage et l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass. De plus, l'Etat a mis en place le Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) en février 2011, dans le cadre de la recherche de solution pour améliorer la fourniture d'énergie. Cette mesure a eu un impact budgétaire important tant au niveau de la mobilisation de recettes budgétaires, en particulier celles fiscales, pour son financement que dans l'exécution des dépenses. Cet exercice budgétaire a été encadré par le programme économique triennal (2010-2012) conclu avec le FMI dont la mise en œuvre s'appuie sur « l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) ».

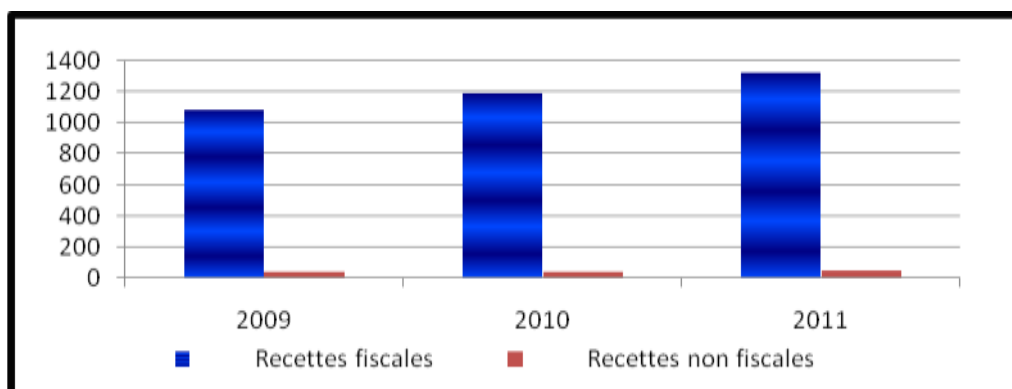
Le déficit budgétaire global s'est creusé en 2011 de 106,7 milliards FCFA pour s'établir à 440,3 milliards FCFA contre 333,6 milliards l'année précédente. Rapporté au PIB, il est évalué à 6,5%, après 5,2% en 2010, dépassant légèrement l'objectif fixé dans la deuxième revue de l'ISPE (6,2%). Cette détérioration est imputable à l'accélération plus soutenue des dépenses totales et des prêts nets (14,1% en 2011 contre 7,5% en 2010) que celle du recouvrement des recettes budgétaires totales (9,1% en 2011 contre 7,2% en 2010). Le solde budgétaire de base⁷² s'est également détérioré en passant de -191,8 milliards (-3,0% du PIB) en 2010 à -318,8 milliards (-4,7% du PIB) en 2011.

⁷² Le solde budgétaire de base est égale aux recettes budgétaires moins les dépenses et prêts nets hors rétrocedés et dépenses en capital sur ressources extérieures.

XXI.1. RECETTES BUDGETAIRES⁷³

Les recettes budgétaires recouvrées sont ressorties à 1 375,9 milliards FCFA en 2011 contre 1 236,5 milliards FCFA en 2010, soit un relèvement de 139,4 milliards FCFA (11,3%). Cette performance est liée à la hausse conjointe des recettes fiscales (11,0%) et des recettes non fiscales (18,7%).

Graphique 21.1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)



Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

XXI.1.1. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales totales recouvrées sont évaluées à 1 326,4 milliards FCFA en 2011 contre 1 194,7 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 11,0%. Cette progression est en liaison avec celle des impôts indirects (8,9%) et la mise en place du FSE (39,5 milliards FCFA).

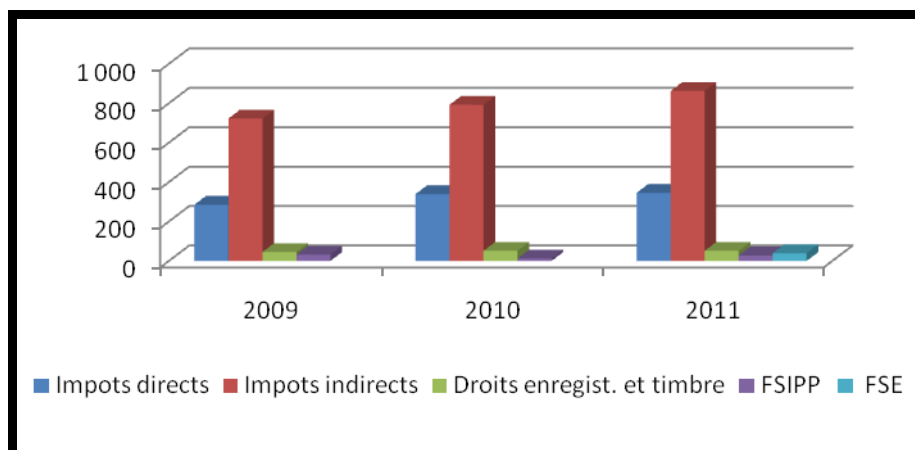
ENCADRE : RECETTES FISCALES ALLOUEES AU FONDS DE SOUTIEN A L'ENERGIE (FSE)

Les recettes fiscales allouées au FSE sont constituées de 85% des montants du prélèvement sur la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime dont le taux a augmenté de 0,2% à 0,4%, du Prélèvement de « Soutien » au secteur de l'Energie (PSE) sur les produits pétroliers raffinés, ainsi que de la taxation des communications téléphoniques internationales.

De plus, la mobilisation des ressources au titre du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP) s'est améliorée de 15,4 milliards FCFA pour atteindre 27,6 milliards FCFA, sous l'effet de la hausse des importations de produits pétroliers raffinés et de la production de la Société Africaine de Raffinage (SAR). Quant aux impôts directs, ils ont légèrement augmenté de 1,9%, pour s'établir à 345,6 milliards FCFA.

⁷³ Le tableau 21.2 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

Graphique 21.2 : Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)



Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

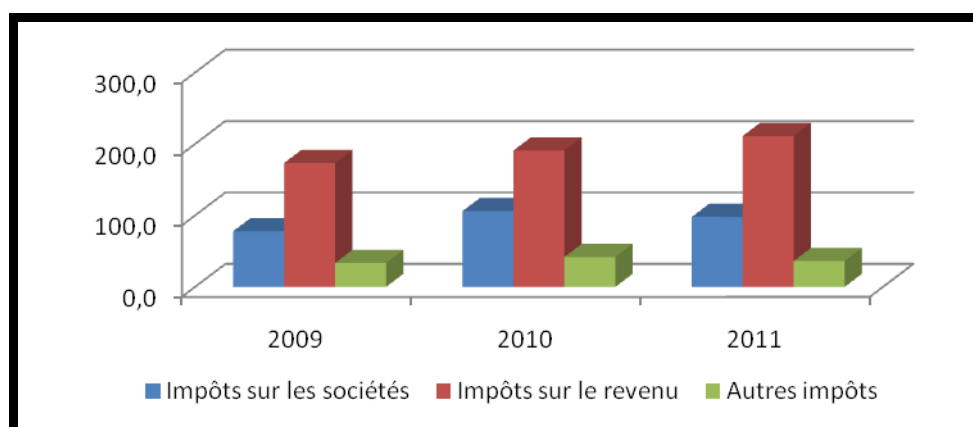
XXI.1.1.1. Impôts directs

Les impôts directs ont progressé de 1,9%, passant de 339,0 milliards FCFA en 2010 à 345,6 milliards FCFA en 2011. Cette situation fait suite à une forte progression en 2010 (18,9%), imputable à l'impôt sur les sociétés. Cette évolution est liée à l'accroissement des impôts sur le revenu atténuée toutefois par la baisse des impôts sur les sociétés.

Les impôts sur les sociétés (IS) sont ressortis à 98,0 milliards FCFA en 2011 contre 106,1 milliards en 2010, soit un repli de 7,6%, après une augmentation de 36,0% l'année précédente. Cette contreperformance est liée aux exonérations au titre du Code des investissements et à une baisse des bénéfices dans les secteurs de l'alimentation et des télécommunications en 2010.

La progression des impôts sur le revenu s'est poursuivie en 2011 (10,7%, après 10,0% en 2010) pour atteindre 211,4 milliards FCFA.

L'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) a connu la même tendance baissière que l'IS en s'établissant à 21,5 milliards FCFA, après 29,2 milliards FCFA en 2010, soit une chute de 26,4%.

Graphique 21.3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

XXI.1.1.2. Impôts indirects

Les impôts indirects sont évalués à 862,5 milliards FCFA en 2011, après 792,2 milliards FCFA un an auparavant, soit un relèvement de 8,9%, à la faveur de l'accroissement de la TVA intérieure et des droits de douanes.

En progressant de 14,1% en 2011, la TVA intérieure s'est établie à 270,9 milliards FCFA contre 237,3 milliards FCFA en 2010. Cette évolution est due à la hausse conjointe de la TVA intérieure hors produits pétroliers (9,4%) et de la TVA intérieure sur les produits pétroliers (62,9%) qui se sont élevées respectivement, à 236,9 milliards FCFA et 34,0 milliards FCFA.

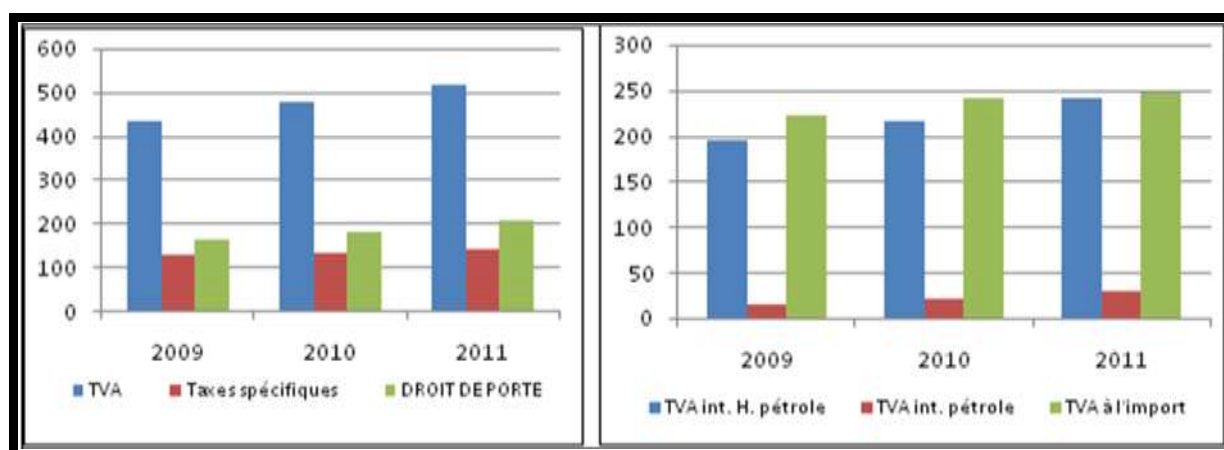
Comparativement à la TVA intérieure, la TVA à l'import a connu un accroissement moins soutenu en atteignant 248,0 milliards FCFA en 2011, après 240,6 milliards FCFA l'année précédente, soit un relèvement de 3,1%.

L'évolution de la TVA (intérieure et à l'import) a été globalement contenue par le niveau élevé des déductions de TVA (crédits de TVA dus aux surplus versés antérieurement) au début de 2011.

La progression des droits de porte a été de 12,2% (203,8 milliards FCFA en 2011 contre 181,6 milliards FCFA en 2010).

S'agissant des taxes spécifiques sur les biens et services, elles ont augmenté de 5,4%, passant de 132,7 milliards en 2010 à 139,8 milliards FCFA en 2011. Cet accroissement est en liaison avec le relèvement de toutes les taxes spécifiques sur les biens et services hormis celles sur le pétrole qui ont chuté de 13,0%.

Graphique 21.4 : Evolution des impôts indirects et répartition de la TVA (en milliards FCFA)



Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

XXI.1.1.3. Droits d'enregistrement et de timbre

Les droits d'enregistrement et de timbre ont baissé de 0,4% en 2011, se situant à 51,2 milliards FCFA, après 51,4 milliards FCFA en 2010. Ce repli est imputable à la contre performance notée pour les droits d'enregistrement et d'hypothèque (-1,9%) qui ont chuté à 38,3 milliards FCFA contre 39,0 milliards l'année précédente. Quant aux droits de timbre, ils sont évalués à 12,9 milliards FCFA, après 12,4 milliards FCFA en 2010.

XXI.1.2. RECETTES NON FISCALES

L'amélioration du recouvrement des recettes non fiscales enregistrée en 2010 s'est poursuivie en 2011, avec une valeur de 49,5 milliards FCFA, soit une hausse de 18,7%. Cette performance est due à la bonne tenue des dividendes et produits financiers (24,3 milliards FCFA, après 19,3 milliards FCFA en 2010) ainsi que des autres recettes non fiscales (15,4 milliards FCFA, après 10,1 milliards FCFA en 2010).

XXI.1.3. DONS

La baisse des dons en 2011 (150,0 milliards FCFA contre 161,9 milliards FCFA en 2010) fait suite au recul par rapport à 2009 (182,8 milliards FCFA). Cette évolution est induite par le repli des dons en capital de 27,9 milliards FCFA (112,5 milliards FCFA en 2011 contre 140,4 milliards en 2010). En revanche, elle est contenue par la hausse de 16,0 milliards FCFA des dons budgétaires (37,5 milliards FCFA en 2011, après 21,5 milliards FCFA en 2010).

XXI.2. DEPENSES BUDGETAIRES⁷⁴

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 14,1% en 2011 pour s'établir à 1 972,5 milliards FCFA, après 1 728,7 milliards FCFA en 2010, essentiellement imputable à l'augmentation soutenue des dépenses courantes (19,9%).

XXI.2.1. DEPENSES COURANTES

A la suite de leur diminution en 2010 (-0,3%), les dépenses courantes ont enregistré une forte augmentation en 2011 (19,9%), atteignant 1 193,6 milliards FCFA contre 995,1 milliards FCFA l'année précédente. Cette situation est en liaison avec la hausse du paiement des intérêts sur la dette publique, des autres dépenses courantes ainsi que des traitements et salaires.

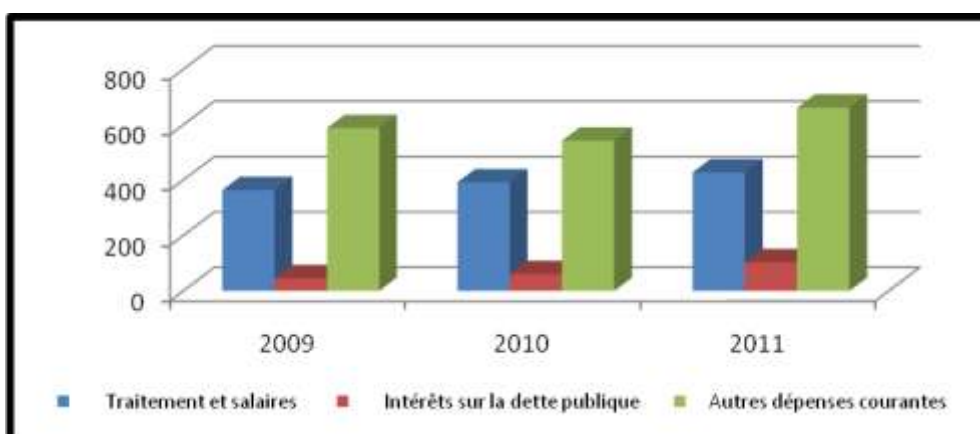
Le paiement des intérêts sur la dette publique s'est établi à 103,7 milliards FCFA, après 60,1 milliards en 2010, soit une progression de 72,6%. Les intérêts payés sur la dette publique intérieure sont évalués à 44,7 milliards FCFA en 2011 contre 25,2 milliards FCFA en 2010, soit un relèvement de 77,4%, sous l'effet d'une hausse de ceux sur les emprunts obligataires (18,9 milliards FCFA contre 10,7 milliards FCFA en 2010) et sur les bons du Trésor (20,9 milliards FCFA contre 6,4 milliards FCFA en 2010). Quant à la dette publique extérieure, les intérêts payés sont ressortis à 59,0 milliards FCFA contre 34,9 milliards en 2010, en liaison avec ceux sur l'émission de l'«Eurobond⁷⁵» en 2009.

Les traitements et salaires sont évalués à 428,0 milliards FCFA en 2011, après 392,3 milliards FCFA un an auparavant, soit une augmentation de 9,1%. Ils ont été affectés par l'évolution à la hausse de la valeur du Point indiciaire en 2011 (51,4 FCFA contre 48,0 en 2007 et 45,0 en 2004).

Les autres dépenses courantes ont progressé de 22,0% en 2011 (661,8 milliards FCFA), à la suite de la baisse observée en 2010 (-7,7%). Ces charges résultent principalement de l'accroissement de 79,4 milliards FCFA des transferts et subventions qui se sont établis à 319,6 milliards FCFA. Cette situation s'explique, en partie, par les subventions liées à la mise en place du plan «Takkal », pour améliorer la fourniture d'électricité. De plus, les dépenses de fournitures, entretien et autres sont passées de 290,3 milliards FCFA en 2010 à 342,2 milliards FCFA en 2011, soit une hausse de 17,9%.

⁷⁴ Le tableau 21.1 de l'annexe présente la décomposition détaillée des dépenses budgétaires.

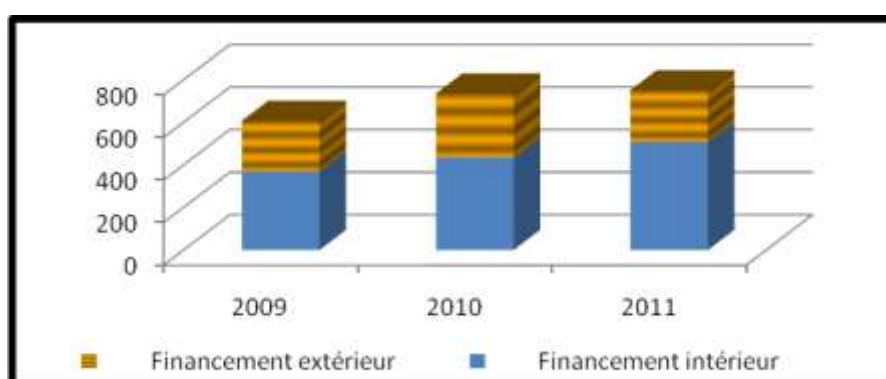
⁷⁵ En décembre 2009, le Gouvernement a lancé un emprunt obligataire international de 87 milliards pour financer l'autoroute Dakar-Diamniadio.

Graphique 21.5 : Evolution des dépenses courantes (milliards FCFA)

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

XXI.2.2. DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital ont connu un ralentissement en 2011 (2,0% contre 21,2% en 2010) pour s'établir à 750,5 milliards contre 735,6 milliards FCFA un an plus tôt. Cette évolution est en relation avec l'accroissement des dépenses en capital sur ressources internes (508,6 milliards FCFA contre 436,5 milliards en 2010). Toutefois, elle a été contenue par le retrait des dépenses en capital sur ressources externes (241,9 milliards FCFA contre 299,1 milliards FCFA en 2010).

Graphique 21.6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

XXI.3. FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE⁷⁶

Le solde budgétaire global de l'Administration publique (incluant les entités non financières publiques et dons compris)⁷⁷ a été déficitaire de 440,3 milliards FCFA en 2011. Le financement de ce déficit est principalement effectué sur ressources extérieures (95,7%).

Les ressources extérieures nettes des amortissements sont ressorties à 421,2 milliards FCFA en 2011, après 180,0 milliards FCFA l'année précédente, en raison des emprunts obligataires et des émissions de bons de Trésor, dans la sous région, en plus d'autres emprunts non concessionnels.

Au titre du financement intérieur, la mobilisation des ressources nettes a chuté à 15,3 milliards FCFA, après 155,8 milliards FCFA en 2010. Cette forte baisse est due à la diminution des engagements vis-à-vis des institutions bancaires (-58,6 milliards FCFA contre 155,3 milliards en 2010), imputable à l'évolution de ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (-69,4 milliards FCFA contre 161,8 milliards FCFA en 2011). En revanche, les engagements de l'Etat vis-à-vis des institutions non-bancaires sont passés de 0,5 milliards FCFA en 2010 à 73,9 milliards FCFA en 2011.

XXI.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

Le déficit budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques (dons compris) s'est dégradé à 6,5% du PIB en 2011 contre 5,2% en 2010. Quant au solde primaire (solde global hors intérêts sur la dette publique), il s'est creusé de 4,3 % en 2010 à 5,0% en 2011. Cette situation montre le poids du paiement des intérêts sur la dette publique (1,5% du PIB en 2011) dans les dépenses budgétaires.

Les recettes fiscales rapportées au PIB sont ressorties à 19,6% en 2011, après 18,7% en 2010. Cette situation a permis au Sénégal de respecter le seuil minimal de 17,0% relatif à la pression fiscale, fixé par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

⁷⁶ Le tableau 21.1 de l'annexe présente la décomposition détaillée du financement du déficit budgétaire.

⁷⁷ Le solde budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques (dons compris) est égal au total recettes budgétaires et dons moins les dépenses totales et prêts nets plus le solde global de certaines entités du secteur public.

En ressortant à 32,3%, le ratio masse salariale sur recettes fiscales poursuit sa tendance baissière, après avoir atteint 33,6% en 2009 et 32,8% en 2010, du fait de la forte hausse des recettes fiscales. Ce ratio demeure en dessous du plafond de 35,0% établi par le Pacte susvisé.

Le déficit budgétaire de base, y compris les dépenses PPTE et IADM⁷⁸ et les coûts temporaires des réformes structurelles (CTRS) est passé de 191,8 milliards FCFA en 2010 à 318,8 milliards FCFA en 2011. Le critère de convergence qui requiert un solde budgétaire de base positif n'est pas respecté. Rapporté au PIB, ce déficit est passé de 3,0% à 4,7%, sur la période susvisée. Cette variation, combinée à la baisse des dons, explique le niveau élevé du recours au financement extérieur.

Au chapitre de l'investissement, le ratio « dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » s'est amélioré en 2011 (38,3% contre 36,5% en 2010). Tout en demeurant au dessus du plancher communautaire de 20,0%, il fait ressortir la poursuite de l'effort de l'Etat en termes de mobilisation de ressources fiscales pour financer l'investissement.

⁷⁸ Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)
Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM)



Annexe 1 : AGRICULTURE

Tableau 9.1 : Evolution des quantités de semences (en tonnes) distribuées par l'Etat

	2010	2011	Variation
Semences vivrières	9 749	7 710	-20,9%
Semences d'arachide	68 474	56 381	-17,7%
Boutures de manioc (ha)	67 000 000	46 500 000	-30,6%
Engrais	37 129	31 515	-15,1%

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau 9.2 : Evolution de la répartition des superficies mises en valeur (en ha)

Spécifications	2009	2010	2011 provisoire	Variation 2011/2010
Riz	52 850	56 075	61 652	9,9%
Tomate	3 342	3 215	2 326	-27,7%
Maïs	1 560	1 937	2 495	28,8%
Sorgho	441	312	194	-37,7%
Oignon	3 373	4 887	3 436	-29,7%
Arachide	826	624	68	-89,1%
Patate	1 523	1 284	768	-40,2%
Gombo	1 343	977	1 088	11,3%
Pastèques	607	370	152	-59,1%
Maraichage et autres	3 480	3 227	3 407	5,6%
Total Vallée	69 345	72 909	75 586	3,7%

Source : Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du fleuve Sénégal (SAED)

Tableau 9.3 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012

REGIONS	ARACHIDE HUILERIE			COTON			NIEBE			MANIOC			PASTEQUE			SESAME		
	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)
DAKAR	3 045	633	1 928				2 361	407	961	185	8 500	1 569	143	4 000	570			
DIOURBEL	91 002	505	45 943				10 497	174	1 822	58	6 031	347	777	6 973	5 415			
FATICK	123 020	534	65 705	48	908	44	9 728	145	1 410	173	7 235	1 251	1 029	11 755	12 093	82	1 392	115
KAOLACK	129 896	650	84 404	94	620	58	1 948	353	687	1 346	11 337	15 264	1 539	17 312	26 647	229	350	80
KOLDA	37 996	913	34 695	14 433	1 048	15 121	655	551	361	4 072	7 499	30 535	43	10 000	435	168	513	86
LOUGA	127 997	356	45 624				41 791	392	16 400	1 122	6 000	6 734	2 974	6 000	17 843			
SAINT-LOUIS	9 860	212	2 092				7 134	259	1 850	632	4 573	2 888	1 815	4 500	8 168			
TAMBACOUNDA	41 646	643	26 795	7 457	877	6 538	730	282	206	45	12 444	560	109	15 000	1 637	814	497	405
THIES	83 435	549	45 802				12 332	113	1 389	11 935	7 134	85 139	2 479	10 000	24 787			
ZIGUINCHOR	11 962	688	8 226				1 292	314	406	243	9 572	2 326	196	15 000	2 942	40	500	20
MATAM	1 881	725	1 363				1 705	259	442									
KAFFRINE	156 793	814	127 580	1 607	456	733	1 256	368	462	152	6 500	987	1 978	20 000	39 569	5 829	409	2 383
KEDOUGOU	6 185	1 083	6 701	2 556	991	2 532												
SEDHIOU	41 053	747	30 671	447	763	341	3 100	553	1 715	710	10 252	7 277	858	10 000	8 576	1 132	500	566
SENEGAL (1)	865 770	609	527 528	26 643	952	25 367	94 530	297	28 110	20 672	7 492	154 879	13 940	10 666	148 683	8 295	441	3 655
RESULTATS 2010/2011 (2)	1 195 573	1 076	1 286 855	27 586	944	26 045	128 244	381	48 880	25 206	7 190	181 236	23 411	10 285	240 780	12 677	416	5 270
ECART(1)&(2) EN %	-28	-43	-59	-3	1	-3	-26	-22	-42	-18	4	-15	-40	4	-38	-35	6	-31
MOY. 5 DERN. ANNEES (3)	858 594	849	768 478	36 087	1 096	39 760	214 216	360	79 850	50 475	7 675	379 240	17 701	12 397	220 564	31 303	456	15 932
ECART(1)&(3) EN %	1	-28	-31	-26	-13	-36	-56	-17	-65	-59	-2	-59	-21	-14	-33	-74	-3	-77

SOURCE : SENEGAL, DAPS/MA

Tableau 9.4 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012 (suite)

REGIONS	MIL			SORGHO			MAIS			RIZ *			FONIO			TOTAL CEREALES	
	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	PROD (T)
DAKAR				126	580	73	381	890	339							507	412
DIORBEL	104 204	608	63 308	2 221	619	1 374	447	568	254							106 871	64 936
FATICK	155 185	596	92 524	9 432	751	7 086	15 042	1 166	17 545	1 158	3 144	3 641				180 818	120 795
KAOLACK	118 178	836	98 797	8 343	548	4 572	20 343	1 513	30 769	844	1 663	1 403				147 708	135 541
KOLDA	22 166	785	17 406	20 873	740	15 454	15 865	1 289	20 453	8 036	1 967	15 805	180	488	88	67 120	69 206
LOUGA	65 383	241	15 759	1 420	358	509	2 887	618	1 783							69 690	18 050
SAINT-LOUIS	10 921	258	2 820	421	69	29	5 332	2 500	13 330	48 749	6 446	314 234				65 423	330 413
TAMBACOUNDA	39 517	625	24 706		600	22 492	18 657	630	11 756	714	3 793	2 710	5	600	3	96 373	61 667
THIES	79 320	553	43 852	8 774	887	7 782	819	463	379	9	1 200	11				88 921	52 024
ZIGUINCHOR	6 717	580	3 899	106	740	78	558	730	408	20 292	1 028	20 866				27 674	25 251
MATAM	24 897	201	5 015	12 519	493	6 170	1 043	1 076	1 122	4 845	5 973	28 938				43 304	41 244
KAFFRINE	119 452	729	87 096	28 174	596	16 791	19 410	843	16 360	571	1 083	618				167 619	120 870
KEDOUGOU	181	900	163	2 650	806	2 135	4 339	1 432	6 216	739	1 106	818	478	1 196	572	8 388	9 904
SEDHIOU	33 682	755	25 415	3 420	678	2 319	4 393	769	3 378	23 219	723	16 781	1 785	601	1 073	66 500	48 966
SENEGAL (1)	779 803	617	480 759	98 479	882	86 865	109 517	1 133	124 092	109 177	3 717	405 824	2 448	709	1 735	1 136 916	1 099 279
RESULTATS 2010/2011 (2)	1 033 157	787	813 295	174 264	933	162 599	121 235	1 538	186 511	147 208	4 103	604 043	1 649	833	1 374	1 477 513	1 767 822
ECART(1)&(2) EN %	-25	-22	-41	-43	-5	-47	-10	-26	-33	-26	-9	-33	48	-15	26	-23	-38
MOY. 5 DERN. ANNEES (3)	880 729	713	622 951	194 873	855	170 903	158 138	1 499	242 998	115 455	3 122	379 648	3 205	676	2 168	1 352 400	1 418 667
ECART(1)&(3) EN %	-11	-14	-23	-49	3	-49	-31	-24	-49	-5	19	7	-24	5	-20	-16	-23

SOURCE : SENEGAL, DAPS/MA

Tableau 9.5 : Résultats définitifs de la campagne 2011/2012 (suite et fin)

REGIONS	BISSAP			GOMBO			VOANDZOU			TOMATE			BEREF			AUBERGINE			PATATE DOUCE		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
DAKAR	536	300	161	126	8 000	1 007															
DIOURBEL	322	250	80																		
FATICK	612	306	187																		
KAOLACK										51	20 000	1 011							248	8 000	1 987
KOLDA																			20	10 000	200
LOUGA	8 132	249	2 028										471	1 200	565						
SAINT-LOUIS	16	300	5										3 531	134	472				32	4 280	138
TAMBACOUNDA	383	554	206													11	10 000	110			
THIES	711	250	178	387	10 000	3 866															
ZIGUINCHOR	41	150	6	74	4 000	298													176	13 000	2 288
MATAM																					
KAFFRINE	85	400	34				22	400	9							122	10 000	1 220			
KEDOUGOU							55	1 426	78												
SEDHIOU																			70	4 471	311
SENEGAL (1)	10 837	266	2 885	587	8 810	5 171	77	1 132	87	51	20 000	1 011	4 003	259	1 038	133	10 000	1 330	546	9 014	4 925
RESULTATS 2010/2011 (2)	14 648	278	4 071	531	8 599	4 566	293	398	117	294	16 531	4 860	1 393	1 200	1 672	196	10 000	1 960	1 130	7 180	8 113
ECART(1)&(2) EN %	-26	-4	-29	11	2	13	-74	184	-25	-83	21	-79	187	-78	-38	-32	0	-32	-52	26	-39
MOY. 5 DERN. ANNEES (3)	7 706	265	2 007	1 021	7 960	10 384	172	148	263	319	11 146	13 497	8 956	28 602	2 151	859	8 818	10 621			
ECART(1)&(3) EN %	41	0	44	-43	11	-50	-55	666	-67	-84	79	-93	-55	-99	-52	-85	13	-87			

SOURCE : SENEGAL, DAPS/MA

Tableau 9.6 : Résultats de la campagne horticoles 2011

Speculation (en tonnes)	2000	2010	2011
Oignon	80 000	160 000	200 000
Pomme de Terre	7 000	12 000	15 000
Tomate industrielle	37 000	90 000	90 000
Tomate cerise	27 000	60 000	70 000
Melon	700	10 000	14 000
Haricot vert	7 500	10 000	18 000
Chou pommé	25 000	40 000	45 000
Gombo	3 200	13 000	15 000
Patate douce	39 000	60 000	65 000
Autres légumes	33 600	100 000	112 000
Total légumes	260 000	555 000	640 000
Mangue	83 000	100 000	120 000
Banane	16 000	40 000	30 000
Agrumes	34 000	40 000	50 000
Autres produits fruitiers	7 000	15 000	20 000
Total fruits	140 000	195 000	220 000
Total fruits et légumes	400 000	750 000	860 000
Valeur (milliards FCFA)	100	187,5	215

Source : Direction de l'Horticulture (DHORT)

Tableau 9.7 : Bilan céréalier (prévisionnel 2011/2012)

POSTES	Total
POPULATION	12 770 000 hbts
1. DISPONIBILITES	970
- Production Brute	1 133
- Production Disponible	851
- Stocks Initiaux	119
. Stocks Paysans	0
. Autres Stocks	119
2. BESOINS	2 525
- Consommation Humaine	2 362
- Stocks Finaux	163
. Stocks Paysans	40
. Autres Stocks	123
3. EXCEDENT(+) DEFICIT(-)	-1556
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	1 306
- Importations Commerciales	1 285
- Aides Alimentaires	21
- Exportations	0
5. EXCEDENT(+) DEFICIT(-) NET	-249
6. DISPONI.CEREALES APPAR/hbt (kg)	165
7. NORME OFFICIELLE CONS./hbt(Kg)	185

Source : DAPS/Bilan Céréalier prévisionnel 2009/2010

Tableau 9.8 : Evolution des données pluviométriques mensuelles (en mm)

Stations	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
BAKEL	634	486,2	373,3	812,7	644,1	463,5	463,5	655,7	619	680,4	655,3	509,7	-22%
KAOLACK	732	624,3	585,9	535,7	579,6	762,5	811,3	485,9	625,7	764,1	850,4	534,9	-37%
KEDOUGOU	1428,5	1198,3	1077,4	1772,4	1359,5	1185	1080	787,2	1018,4	1096,2	1384	1398,5	1%
THIES	607,9	594,2	323,1	404	271,4	534,8	334,3	577,7	639,6	535,4	664,4	532	-20%
BAMBEY	627,3	714,6	401	357,6	409,2	752,8	486,1	522,9	804,8	661,2	607,2	602,7	-1%
MATAM	717	412,3	325,5	578,6	479,7	432,5	207,5	453,4	442,9	443,6	582,9	343,7	-41%
LOUGA	439,1	251	296,9	154,1	375,3	313,5	279,7	238,4	372,3	418	444,4	336,8	-24%
VELINGARA	775,7	609,2	629,9	1150,5	1027,3	904,5	661,1	777,9	965,8	1109,4	1138,6	744,1	-35%
DAKAR	465,7	282,2	325,1	415,1	227,9	653,1	419,9	268	510,4	564,7	614,5	307,7	-50%
MBOUR	819,8	581,8	248,5	389,4	353,7	645,3	617,5	342,5	605,4	847,5	845,5	687,5	-19%
NIORO	840,7	885,4	555,8	947,7	800,2	808,2	644	726,4	893,7	866,7	1258	790,3	-37%
ZIGUINCHOR	1393,3	1350	804,3	1141,9	1016	1529	1581	906,2	1719,5	1362,7	1612	1259,8	-22%
DIOURBEL	476,7	548,3	424,5	451,6	373,1	719,1	422,7	605,8	621,2	570,1	604	396,7	-34%
PODOR	200,7	396,2	110	347,4	153,6	332,6	313,1	197,3	210,5	326,4	386	210,6	-45%
SAINT LOUIS	329,3	255,9	261,8	349,8	139,7	278,4	306,2	323,5	247,1	341,4	587,1	276,6	-53%
FATICK	779,9	555,9	462,7	560,5	510,7	666,6	604,9	353,6	841	856,5	836,7	528,4	-37%
SIMENTI	868,1	847,5	693,9	1400,4	1100,1	862,7	713,9	811,4	1141,2	925,5			
TAMBA	728,6	515,6	456,3	1066,7	748	836,4	563,7	554,7	858,1	868,9	1026	685,7	
KOLDA												838,1	
RANEROU												423,7	
KHOUNGUEUL												738,2	
GOUDIRY												469,3	
CAP SKIRRING												1073,8	

Source : ANMS

Tableau 9.9 : Situation macro sectorielle de l'agriculture

	2007	2008	2009	2010 semi- def.	2011 prov
PRODUIT INTERIEUR BRUT (en valeur)	5408	5994	6039	6375	6758
dont : secteur agricole	5,2%	7,7%	8,5%	8,5%	6,1%
agriculture vivrière	3,9%	6,0%	6,4%	5,9%	4,9%
agriculture industrielle ou d'exportation	1,3%	1,7%	2,2%	2,6%	1,2%
TAUX DE CROISSANCE DU PIB	4,9%	3,7%	2,1%	4,1%	2,3%
secteur agricole	-16,3%	40,1%	17,3%	4,8%	-24,4%
agriculture vivrière	-15,6%	46,5%	12,3%	-3,0%	-11,2%
agriculture industrielle ou d'exportation	-17,8%	26,1%	29,9%	22,0%	-47,4%
CONTRIBUTION A LA CROISSANCE					
secteur agricole	-1,1%	2,1%	1,2%	0,4%	-2,0%
agriculture vivrière	-0,7%	1,7%	0,6%	-0,2%	-0,6%
agriculture industrielle ou d'exportation	-0,4%	0,4%	0,6%	0,6%	-1,4%

Source : ANSD

Annexe 2 : ENVIRONNEMENT

Tableau 10.2 : Evolution de la production forestière par espèce

Espèces ligneuses	unités	Quantité exploitée		
		2009	2010	2011
Charbon de bois (tonnes)	tonne	59 948	57 947	74 749
Bois de chauffe (stères)	stère	419 984	107 145	126 127
Bois d'œuvre (pieds)	pied	778	60	677
Bois de service (unités)	unité	47 540	52 770	35 000
Bois artisanat (pieds)	pied	30 900	36 709	nd

Source : Direction des Eaux et Forêts et Chasse (DEFCCS). Bilans annuels.

Tableau 10.3 : Evolution du potentiel forestier sur la période

Classes (ha)	1990	2000	2005	2010-2011
Forêts	9 348 153	8 898 153	8 673 153	8 473 153
Autres terres boisées	5 300 876	5 100 876	5 000 876	4 910 876
Total couvert forestier	14 649 029	13 999 029	13 674 029	13 384 029

Source : FAO

Tableau 10.4 : Répartition des écosystèmes forestiers selon la superficie

Classes nationales	Superficies (ha)	Contribution %
Forêt dense	65 012	0,33
Forêt claire	757 756	3,85
Forêt galerie	27 212	0,14
Savane boisée/arborée	3 909 725	19,87
Savane arbustive	4 732 547	24,05
Steppe arborée/arbustive	3 553 787	18,06
Mangrove	213 127	1,08
Zones de cultures	5 360 563	27,24
Sols nus	202 551	1,03
Eaux de surface	391 362	1,99
Autres	462 808	2,35
Total	19 679 450	100,00
Total superficies (eaux exclues)	19 285 088	

Source : CSE/FAO

Tableau 10.5 : Evolution des superficies brûlées et des réalisations en matière d'ouverture et d'entretien de pare-feux

Année	Nombre de cas de feu enregistrés	Superficies brûlées (en ha)	Pare-feux ouverts/entretenus en km
2000	271	183 709	1 385
2001	265	248 143	2 187
2002	336	272 146	2 759
2003	167	110 261	2 998
2004	319	161 200	3 538
2005	364	167 861	2 093
2006	598	251 117	7 024
2007	515	199 475	8 640
2008	406	172 913	8 135
2009	410	184 419	4 886
2010	409	101 040	6 309
2011	524	187 515	8 423

Source : DEFCCS

Tableau 10.6 : Bilan des réalisations en matière de reboisement et de suivi des feux de brousse (période 2001-2011)

Années	Plantations linéaires (km)	Production de plants	Plantations massives	Mise en défens (ha)	Superficie reboisée (ha)	Pare feux entretenus (km)	Biomasse brûlée (tonnes)
2001	4477	32 559 863	9 676	3985	14 533	nd	nd
2002	2712	30 559 202	9 557	6272	16 606	nd	nd
2003	2713	28 586 228	14 008	3121	20 232	nd	nd
2004	2521	29 522 222	13 790	4507	18 960	3538	nd
2005	3388	30 445 803	14 144	12 871	28 807	1231	nd
2006	1999	27 883 352	10 887	24 686	37 637	7024	nd
2007	1179	25 536 568	8 380	7 347	19 174	8500	1 595 147
2008	2027	17 747 921	12 190	4 680	12 896	5251	952 900
2009	2762	20 945 286	12 812	nd	12 812	4886	19 578 382
2010				3 881	19 456	3 262	7 436 577
2011				11 574	29 266	5 144	5 741 810

Source : DEFCCS/CSE

Tableau 10.7 : Emissions de Gaz à Effet de Serre par secteur (Gg ECO2)

Secteurs	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	4 196,7	4 071,9	4 081,1	4 076,5	3 489,6	6 249,6
Foret	1 402,2	1 295,2	1 279,7	1 287,4	1 017,8	10 587,0
Industrie	331,0	551,5	555,9	553,7	436,2	337,8
Déchets	1 664,0	2 002,2	2 051,3	2 026,8	1 744,8	2 026,9
Energie	9 757,0	9 706,0	9 479,4	9 592,7	7 851,6	8 276,5
Total émissions	17 350,8	17 626,8	17 447,3	19 546,1	14 540,0	16 890,9
Equivalent CO2/ 1000 habitants	1,8	1,4	1,4	1,3	1,8	1,8

Source : Estimations DEEC/GIEC

Annexe 3 : ELEVAGE

Tableau 11.1 : Valeur ajoutée aux prix courants de l'élevage, taux de croissance de la valeur ajoutée, part de l'élevage dans le PIB aux prix courants du secteur primaire et contribution à la croissance du PIB entre 2006 et 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Valeur ajoutée de l'élevage aux prix courants (en milliards FCFA)	195	218	235	240	267	288
Taux de croissance de la valeur ajoutée aux prix courants	8,3%	12,1%	7,7%	2,2%	11,0%	7,9%
Part de l'élevage dans la valeur ajoutée du secteur primaire	28,2%	31,3%	26,9%	23,8%	23,6%	28,0%
Part de l'élevage dans le PIB	4,0%	4,0%	3,9%	4,0%	4,2%	4,3%
Contribution de l'élevage à la croissance du PIB	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,4%	0,2%

Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal 2010

Tableau 11.2 : Production de viande (en tonnes) entre 2007 et 2011

Espèces animales	2007	2008	2009	2010	2011 prov
Bovins	49 340	65 457	74 330	76 348	81 315
Ovins	22 265	21 285	24 383	25 590	29 057
Caprins	13 410	14 059	15 568	16 134	14 864
Porcins	11 120	10 569	12 372	13 300	12 218
Camelins	16	19	17	18	18

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.3 : Production de viande (en millions FCFA) entre 2006 et 2011

Espèces animales	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	62 830	61 768	75 718	86 091	89 501	98 274
Ovins	25 370	29 171	29 101	32 217	34 622	35 893
Caprins	18 598	17 555	18 880	20 932	22 497	24 155
chameau et porc	8 207	8 459	8 346	8 509	9 390	10 227

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.4 : Production de lait (en milliers de litres) entre 2006 et 2011

Espèces animales	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	135 517	136 659	138 681	140 870	143 124	144 527
Ovins	29 978	30 651	31 507	32 297	33 428	34 294
Caprins	46 046	47 013	48 351	49 662	51 352	52 776

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.5 : Production de lait (en millions FCFA) entre 2006 et 2011

Espèces animales	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	41 142	43 921	48 246	45 346	47 205	52 334
Ovins	9 101	9 851	10 961	10 397	11 025	12 418
Caprins	13 979	15 110	16 821	15 986	16 937	19 110

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.6 : Production de miel entre 2006 et 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Production de miel (en millions de litres)	69	69	71	72	78	78
Production de miel (en millions FCFA)	66	69	76	75	82	86

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.7 : Production de peaux (en tonnes) entre 2006 et 2011

Espèces animales	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	2 487	2 260	2 664	2 961	3 005	3 165
Ovins	960	1 021	1 047	1 133	1 189	1 182
Caprins	812	870	877	950	997	1 027

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.8 : Production de peaux (en millions FCFA) entre 2006 et 2011

Espèces animales	2006	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	2 177	2 137	2 720	3 265	3 446	3 606
Ovins	724	771	793	860	904	923
Caprins	612	658	664	721	758	802

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.9 : Evolution des effectifs du cheptel en milliers de têtes entre 2007 et 2011

Espèces animales	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Bovins	3 163	3 210	3 261	3 313	3 346
Ovins	5 109	5 251	5 383	5 571	5 716
Caprins	4 353	4 477	4 598	4 755	4 887
Camelins	327	344	354	365	319
Porcins	524	518	523	528	518
Equins	442	446	450	452	438
Asins	5	5	5	5	5

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.10 : Effectifs de la filière avicole entre 2007 et 2011

	2007	2008	2009	2010	2011 prov.
Volaille traditionnelle (milliers de têtes)	22 141	21 889	22 302	22 971	23 660
Volaille industrielle (milliers de têtes)	12 787	13 633	13 633	16 299	19 926
Œufs (milliers d'unités)	418 000	631 000	459 000	472 000	494 000

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.11 : Production de peaux entre 2006 et 2011

PRODUCTION	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
peaux (tonnes)	4 259	4 152	4 588	5 044	5 190	5 374
Bovins	2 487	2 260	2 664	2 961	3 005	3 165
Ovins	960	1 021	1 047	1 133	1 189	1 182
Caprins	812	870	877	950	997	1 027
peaux (millions)	3 513	3 566	4 176	4 845	5 107	5 331
Bovins	2 177	2 137	2 720	3 265	3 446	3 606
Ovins	724	771	793	860	904	923
Caprins	612	658	664	721	758	802

Source : Direction de l'Elevage

Tableau 11.12 : Production de viande entre 2006 et 2011

PRODUCTION	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
viande (tonnes)	102 733	95 733	106 240	116 719	119 794	124 719
bovins	68 569	62 324	73 454	81 638	82 853	87 273
ovins	16 612	17 660	16 939	18 330	19 230	19 125
caprins	12 178	10 628	10 989	11 910	12 495	12 871
chameau et porc	5 374	5 121	4 858	4 841	5 216	5 449
viande (millions)	115 005	116 954	132 045	147 749	156 010	168 550
bovins	62 830	61 768	75 718	86 091	89 501	98 274
ovins	25 370	29 171	29 101	32 217	34 622	35 893
caprins	18 598	17 555	18 880	20 932	22 497	24 155
Camelins et porcins	8 207	8 459	8 346	8 509	9 390	10 227

Source : Direction de l'Elevage

Annexe 4 : PÊCHE MARITIME

Tableau 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Pêche artisanale	338,2	332,4	311,5	385,8	395	407	336,4	368,1	383,6	401,8	370,4	373,9
- Poissons	322,2	318,2	292,8	368,1	375,8	386	317,6	345,2	361,3	375,8	347,6	341,3
- Crustacés	3,6	2,5	1,7	1,9	2	2,2	1,5	1,5	1,2	1,8	1,7	1,6
- Mollusques	12,4	11,7	17	15,8	17,2	19	17,3	21,5	21,1	24,3	21,1	31,0
Pêche industrielle	52,1	63,7	62,4	57,5	45,1	44	33,3	42,8	42,9	41,2	38,9	42,7
Dont :- Sardinière	1,4	1,7	1,5	1,5	1,2	1	0,02	0,005	0,04	0,03	00	0,08
- Chalutière	37,9	43,7	43	38,7	42	37	29,6	37,7	36,8	34,0	34,3	41,7
- Thonière	12,8	18,3	17,9	17,3	2,7	7	3,6	5,1	6,1	7,2	4,6	0,9
Total débarquement	390,300	396,000	373,900	443,300	440,100	451,000	369,700	410,900	426,520	443,056	409,429	416,678

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Tableau 12.2 : Répartition régionale de la pêche artisanale en 2011

Régions	Mises à terre							
	2010		2011*				Evolution (%)	
	Volume (tonne)	Valeur Commerciale Estimée (milliards FCFA)	Volume (tonne)	Poids %	Valeur Commerciale Estimée (milliards FCFA)	Poids %	Volume (tonne)	Valeur Commerciale
Thiès	230 319	56	216 406	57,9	62	51,2	-6,0%	9,4%
Dakar	50 487	20	59 125	15,8	11	8,8	17,1%	-46,9%
St-Louis	38 623	6	43 839	11,7	21	17,6	13,5%	253,9%
Ziguinchor	38 142	16	41 427	11,1	19	15,8	8,6%	20,9%
Fatick	10 342	6	10 043	2,7	6	5,4	-2,9%	-0,5%
Louga	1 695	1	2 196	0,6	1	0,5	29,6%	-31,1%
Kaolack	840	1	893	0,2	1	0,8	6,2%	-3,0%
Total	370 448	106	373 928	100	120	100	0,9%	13,3

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Tableau 12.3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (en milliers de tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2010-2011 (%)
Pêche industrielle	52,1	63,7	62,4	57,5	45,1	44	33,3	42,8	42,9	41,2	36,6	42,7	16,7%
Sardinière	1,4	1,7	1,5	1,5	1,2	1	0,02	0,005	0,04	0,03	0,04	0,08	136,0%
Chalutière	37,9	43,7	43	38,7	42	37	29,6	37,7	36,8	34,0	34,3	41,7	21,8%
Thonière	12,8	18,3	17,9	17,3	2,7	7	3,6	5,1	6,1	7,2	2,3	0,9	-59,4%

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Tableau 12.4 : Evolution de la pêche chalutière de 2001 à 2011 : armement (nombre de navires) et production (tonnes)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Nombre navires	155	142	141	127	98	122	110				
Poissons	35 700	32 174	28 355	32 976	26 182	19 152	29 154	26 719	33 169	24 051	31 223
Crustacés	4 849	4 835	5 089	3 984	4 555	3 726	4 517	7 526	3 079	6 913	5 354
Mollusques	3 140	6 005	5 240	5 075	5 358	6 745	4 061	2 552	4 214	2 834	5 138
Total débarquement	43 689	43 014	38 684	42 035	36 095	29 623	37 732	36 797	40 462	33 798	41 716

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Tableau 12.5 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)

Produits	Quantités (tonnes)								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
							Quantité	Poids (%)	Variation (%)
Poissons	74 003	74 053	78 108	58 785	97 002	74 713	88 412	79,7	18,3%
Crustacés, mollusques, coquillages	32 050	27 500	26 559	14 395	16 854	13 260	18 621	16,8	40,4%
Conserves	9 590	5 320	3 510	1 803	4 667	1 088	925	0,8	-14,9%
Poissons séchés, salés ou en saumure	3 068	6 013	2 885	3 361	4 087	1 449	2 909	2,6	100,8%
TOTAL	118 712	112 886	111 062	78 345	122 610	90 509	110 867	100,0	22,5%

Source : ANSD

Tableau 12.6 : Exportation des produits halieutiques selon la destination (tonnes)

DESTINATION	NATURE						
	POISSONS	CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGE	CONSERVES	TRANSFORMATION	TOTAL 2011	RAPPEL 2010	VARIATION (%)
EUROPE	20 525	10 689	542	29		31 786	
AFRIQUE	46 428	363	544	1 192		48 527	
AMERIQUE	239	24	1,4	8,6		273	
ASIE	7 411	2 184	-	218		9 813	
AUSTRALIE-OCEANIE	79	-	-	-		79	
DIVERS	31	-	0,13	0,22		31	
TOTAL 2010						90 509	
RAPPEL 2009	74 713	13 260	1 088	1 449	90 509		
VARIATION (%)							

Source : ANSD/Bureau des Echanges Extérieurs

Tableau 12.7 : Exportation des produits halieutiques selon la destination (millions de FCFA)

DESTINATION	EXPORTATION EN VALEUR (MILLIONS DE FCFA)						
	POISSONS	CRUSTACES MOLLUSQUES COQILLAGE	CONSERVES	TRANSFORMATION	TOTAL 2011	RAPPEL 2010	VARIATION (%)
EUROPE	51 364	43 381	912	129	95 785	81 952	16,9%
AFRIQUE	27 597	769	634	431	29 432	21 346	37,9%
AMERIQUE	512	424	-	20	956	705	35,6%
ASIE	9 757	6 556	-	426	16 739	12 230	36,9%
AUSTRALIE- OCEANIE	236	1	-	-	237	317	-25,2%
DIVERS	14	-	0,3	-	14	16	-12,9%
TOTAL 2011	89 479	51 131	1 546	1 006	143 163	116 566	22,8%
RAPPEL 2010	78 847	35 194	2 029	497	116 566		
VARIATION (%)	13,5%	45,3%	-23,8%	102,5%	22,8%		

Source : ANSD/Bureau des Echanges Extérieurs

Annexe 5 : TRANSPORT
Tableau 13.1 : Trafic aérien national sur la période 2004-2011

STRUCTURE DU TRAFIC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2 011	Variations 2011/2010 (en %)
Mouvements d'aéronefs	40 287	40 935	45 861	46 826	40 816	41 248	44 174	39 423	-10,8%
Mouvements passagers (en nombre)	1 566 573	1 605 010	1 762 641	1 892 179	1 882 242	1 598 565	1 733 423	1 899 763	9,6%
Arrivées	737 189	716 841	829 012	792 025	772 780	704 037	736 878	860 550	11,9%
Départs	791 046	778 879	726 813	903 310	886 394	793 949	833 421	880 711	5,7%
Transit direct	38 338	109 290	206 816	196 844	223 068	100 579	163 124	158 502	-2,8%
FRET (en tonne)	21 159	24 795	22 041	24 787	21 816	21 588	24 423	24 952	2,2%
Arrivées	6 494	8 529	8 468	9 423	10 464	9 518	10 372	11 802	13,8%
Départs	14 665	16 267	13 573	15 363	11 352	12 071	14 056	13 149	-6,5%

Source : Agence des Aéroports du Sénégal

Tableau 13.2 : Evolution du trafic à l'aéroport LSS et aux principaux aérodrômes

TRAFIC AERIEN	2010					2011					Variation 2010/2009 (en %)				
	Dakar	Saint-Louis	Tambaounda	Ziguinchor	Cap-Skiring	Dakar	Saint-Louis	Tambaounda	Ziguinchor	Cap-Skiring	Dakar	Saint-Louis	Tambaounda	Ziguinchor	Cap-Skiring
Départs	19 923	451	113	1 024	631	17 459	334	90	1 365	534	-12,4	-25,9	-20,4	33,3	-15,4
Arrivées	19 815	448	112	1 026	631	17 333	333	89	1 357	529	-12,5	-25,7	-20,5	32,3	-16,2
MVEMENTS D'AERONEFS (en nombre)	39 738	899	225	2 050	1 262	34 792	667	179	2 722	1 063	-12,4	-25,8	-20,4	32,8	-15,8
TOTAL PASSAGERS (en nombre)	1 687 006	5 763	1 087	23 466	16 101	1 838 190	2 634	907	34 996	23 036	9,0	-54,3	-16,6	49,1	43,1
Départs	811 056	1 800	489	11 967	8 109	830 743	783	426	17 741	11 347	2,4	-56,5	-12,9	48,2	39,9
Arrivées	715 279	1 664	451	11 499	7 985	157 088	1 011	57	17 255	11 343	-78,0	-39,2	-87,4	50,1	42,1
En transit	160 671	2 299	147	0	7	850 359	840	424	0	346	429,3	-63,5	188,4	-	4842,9
TOTAL FRET (en tonne)	24 112	0	0	214	0	24 541	0	0	411	0	1,8	-	-	92,1	-
Départs	13 941	0	0	115	0	12 937	0	0	212	0	-7,2	-	-	84,3	-
Arrivées	10 271	0	0	98	0	11 603	0	0	199	0	13,0	-	-	103,1	-

Source : Agence des Aéroports du Sénégal

Tableau 13.3 : Trafic de marchandises au Port Autonome de Dakar sur la période 2002-2011 (en milliers de tonnes)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	variation (2011/2010)
TOTAL DEBARQUEMENT	6 440	7 337	7 025	7 577	6 715	8 200	7 797	7 064	8 121	8 688	7,0
-Marchandises diverses	4 504	5 210	5 024	5 547	5 032	6 013	5 733	5 069	5 907	6 242	5,7
-Pétrole brute	844	1 193	1 040	991	161	778	935	661	657	742	12,9
-Hydrocarbures raffinés	991	800	807	915	1 416	1 294	1 040	1 232	1 446	1 527	5,6
- Produits de la pêche	101	134	154	124	106	115	89	102	111	177	59,5
TOTAL EMBARQUEMENT	2 622	2 691	2 350	2 329	1 837	1 863	2 206	1 679	2 150	2 721	26,6
- Marchandises diverses	2 177	2 548	2 200	2 216	1 738	1 738	1 942	1 541	1 965	2 487	26,6
- Phosphates	326	34	30	11	9	28	176	41	77	108	40,3
- Produits de la pêche	119	109	120	102	90	97	88	97	108	126	16,7
TOTAL TRAFIC	9 062	10 028	9 375	9 906	8 552	10 063	10 003	8 743	10 271	11 409	11,1

Source : Port Autonome de Dakar

Tableau 13.4 : Nombre de navires en escale au Port Autonome de Dakar sur la période 2005-2011

Types de navires	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010 (en %)
Porte-conteneurs	539	810	786	694	679	713	783	9,8
Rouliers	340	326	339	319	425	436	423	-3,0
Minéraliers	33	32	41	35	40	53	35	-34,0
Tankers	255	309	290	268	301	346	345	-0,3
Cargos	812	478	443	440	409	504	667	32,3
Croisières	20	19	22	29	22	14	31	121,4
Pêcheurs	314	199	245	192	185	242	395	63,2
Autres	98	201	240	188	201	203	252	24,1
Total	2 411	2 374	2 406	2 165	2 262	2 511	2 931	16,7

Source : Port Autonome de Dakar

Tableau 13.5 : La répartition du réseau revêtu par région et par catégorie de route (en Km)

Région	Nationales	Régionales	Départementales	Pistes répertoriés	Voies de dégagement	Voiries urbaines	Total
Dakar	49,2	41,2	56,0	37,8	13,6	19,2	217,0
Diourbel	118,7	119,1	85,0	136,0	0,0	24,2	483,0
Fatick	194,1	60,9	122,6	0,0	0,0	3,0	380,6
Kaolack	272,1	56,2	33,3	0,0	0,0	9,9	397,5
Kolda	410,6	123,2	45,5	0,0	0,0	8,0	587,3
Louga	205,1	160,8	190,9	19,4	0,0	15,6	591,8
Matam	197,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	197,7
St-Louis	384,6	3,0	56,7	3,0	0,0	17,7	465,0
Tamba counda	640,0	0,0	147,1	0,0	0,0	2,0	789,1
Thies	280,3	70,8	298,2	13,7	0,0	26,1	689,1
Ziguinchor	292,3	121,3	94,1	0,0	0,0	26,1	533,8
Total	3 044,7	756,5	1 129,4	209,9	13,6	151,8	5 305,9

Source : AGEROUTE

Tableau 13.6 : La répartition du réseau non revêtu par région et par catégorie de route (en Km)

Région	Nationales	Régionales	Départementales	Pistes répertoriés	Voies de dégagement	Voiries urbaines	Total
Dakar	0	0	0	17	0	0	17
Diourbel	0	44,6	148,8	132,3	0	0	325,7
Fatick	0	25,9	147,1	266,4	0	0	439,4
Kaolack	0	0	587	515,5	0	0	1 102,5
Kolda	0	53,3	490	797,1	0	0	1 340,4
Louga	63,8	13,8	145	855,5	0	0	1 078,1
Matam	169	195,1	0	392,6	0	0	756,7
St-Louis	0	194,8	86,8	232	0	0	667,8
Tamba counda	118	0	2357,8	538,5	0	0	3 014,3
Thies	0	0	242,2	88,2	0	0	330,4
Ziguinchor	0	41,4	400,2	132,1	0	6,6	580,3
Total	505	568,9	4604,9	3967,2	0	6,6	9 653

Source : AGEROUTE

Tableau 13.7 : la situation du réseau routier par région.

Localisation (régions)	Linéaire de RR	Linéaire en Bon/Moyen état		Linéaire en mauvais état		Linéaire de RT	Linéaire en Bon/Moyen état		Linéaire en Mauvais état	
		km	%	km	%		km	%	km	%
Tambacounda	489,1	462	85%	84	15%	2224	347	16%	1877	84%
Kédougou	306	192	94%	13	6%	549	177	32%	428,3	68%
Kaffrine	153	131	85%	23	15%	303,6	273,6	90%	30	10%
Kaolack	347,5	156,5	58%	112	42%	341,6	315,6	89%	26	8%
Fatick	280,6	161	51%	158	49%	92,4	68,37	74%	24,03	26%
Ziguinchor	533,8	253,44	69%	142,56	31%	514,35	226,31	44%	288,04	56%
Kolda	587,3	225,92	46%	361,38	54%	563,24	270,36	48%	292,88	52%
Sédhiou	210,4	189,34	57%	121,06	43%	307	224,11	67%	82,89	33%
Saint-Louis	465,9	320,33	71%	145,57	29%	671,8	470,26	70%	201,54	30%
Matam	197,7	120,8	65%	79,9	35%	997	558,32	56%	438,68	44%
Louga	499,8	297,2	69%	183,9	31%	1028,5	812,52	79%	215,98	21%
Diourbel	483,6	452,4	98%	9,2	2%	652,6	371,98	57%	280,62	43%
Thiès	533,8	482,82	89%	72,03	11%	734	278,92	38%	455,08	62%
Dakar	217	273,6	75%	92,4	25%	17	17	-	-	-
TOTAL	5 305,5	3 865,2	66.3%	1 440,4	33.7%	9 652,6	3 799,66	39.2%	5 852,94	61.8%

Source : AGEROUTE

Tableau 13.8 : Répartition du Parc selon le nombre de places assises en 2011

NOMBRE DE PLACES	<= 5	6-10	11-15	16 - 20	21 - 25	26 - 30	31+	NON DECLARE	Total
EFFECTIF	295 307	24 056	2 267	3 078	2 483	1 564	6 595	12 551	347 901
Part	84,9%	6,9%	0,7%	0,9%	0,7%	0,4%	1,9%	3,6%	100,0%

Source : Direction des Transports Terrestres

Tableau 13.9 : Répartition du Parc selon la source d'énergie en 2011

	GASOIL	ESSENCE	* SANS ENERGIE	AUTRE	Total
EFFECTIF	203 641	132 009	12 197	54	347 901
Part	58,5%	37,9%	3,5%	0,0%	100,0%

* Sans Energie : Remorque-Semi remorque

Source : Direction des Transports Terrestres.

Annexe 6 : TOURISME

Tableau 14.2: Entrées des visiteurs à l'aéroport Léopold Sédar Senghor (LSS)

	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	2011
TRANSITS	1 097	719	632	1 302	1 423	1 296	1 007	655	667	643	1 215	1 217	11 873
RESIDENTS	20 676	11 806	10 546	12 004	14 597	14 854	15 986	16 157	18 767	19 387	20 423	18 676	193 879
NON RESIDENTS	52 129	43 471	35 064	35 744	31 390	33 762	38 804	25 008	23 892	37 587	44 904	48 199	449 954
TOTAL ENTREES	73 902	55 996	46 242	49 050	47 410	49 912	55 797	41 820	43 326	57 617	66 542	68 092	655 706

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Tableau 14.3: Entrées des touristes par nationalité à l'aéroport LSS

Nationalités	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	2011
Français	27 053	22 150	16 771	17 769	10 572	13 089	16 051	8 832	6 157	14 988	18 463	22 997	194 892
Sénégalais	6 065	2 754	1 893	2 239	2 171	3 920	5 283	3 502	2 360	3 237	5 645	5 894	44 963
Belges	1 732	1 242	1 568	1 344	763	920	1 291	415	676	1 351	1 290	1 751	14 343
Américains	1 938	1 507	1 366	1 276	1 862	1 973	1 530	990	1 158	1 250	1 523	1 993	18 366
Italien	1 283	1 075	793	950	768	730	699	793	529	785	1 046	1 509	10 960
Espagnol	1 195	1 134	964	888	1 011	920	1 195	990	940	1 223	1 314	1 361	13 135
Guinéen	1 174	879	1 155	1 052	1 339	1 072	1 331	772	1 053	1 142	1 148	1 152	13 269
Malien	932	852	922	837	1 085	881	1 040	675	929	886	822	885	10 746
Maures	638	655	531	569	629	644	608	209	415	545	669	661	6 773
Nigériens	684	1 625	737	733	1 053	893	822	652	658	814	966	615	10 252
Ivoiriens	704	784	612	592	829	701	935	610	724	843	894	747	8 975
Autres Africains	4 261	4 528	4 137	4 347	5 183	4 761	4 753	3 496	5 892	6 837	5 626	4 154	57 975
Autres Européens	2 388	2 297	2 015	1 903	1 913	1 405	1 702	1 202	1 198	2 178	3 135	2 542	23 878
Reste du Monde	2 082	1 989	1 600	1 245	2 212	1 853	1 564	1 870	1 203	1 508	2 363	1 938	21 427
Total	52 129	43 471	35 064	35 744	31 390	33 762	38 804	25 008	23 892	37 587	44 904	48 199	449 954

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Tableau 14.4: Entrées des touristes par pays de résidence à l'aéroport LSS

Résidence	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	2011
France	28 915	23 347	17 456	18 546	11 238	14 904	18 526	10 199	6 856	15 944	20 152	24 795	210 878
Allemagne	650	562	614	386	451	329	379	284	353	524	574	589	5 695
Espagne	2 105	1 582	1 275	1 112	1 373	1 271	1 604	1 660	1 302	1 864	2 565	2 079	19 792
Italie	3 812	1 601	1 172	1 431	1 163	1 538	1 763	1 847	1 157	1 710	2 795	3 775	23 764
Belgique	1 798	1 282	1 567	1 364	782	974	1 361	420	692	1 364	1 314	1 826	14 744
Autres Pays d'Europe	1 862	1 737	1 438	1 526	1 505	1 283	1 334	1 022	1 073	1 700	2 340	2 119	18 939
Maroc	531	610	326	575	365	603	505	251	321	692	436	309	5 524
Tunisie	106	138	123	177	188	157	191	90	163	229	219	186	1 967
Mauritanie	531	610	516	575	625	603	541	166	381	486	631	601	6 266
Mali	969	893	942	936	1 131	924	1 098	731	991	927	859	935	11 336
Guinée	1 095	858	1 119	1 071	1 281	1 010	1 280	747	1 039	1 120	1 110	1 113	12 843
Gambie	493	369	511	527	639	540	484	390	646	645	556	454	6 254
Guinée Bissau	302	270	283	308	389	518	344	271	331	446	558	325	4 345
Autres Pays d'Afrique	4 864	6 062	4 515	4 234	5 744	5 135	5 790	4 165	6 186	6 739	6 421	4 677	64 532
USA	2 150	1 652	1 504	1 436	2 121	2 299	1 726	1 143	1 288	1 374	1 748	2 231	20 672
Reste du Monde	1 946	1 898	1 703	1 540	2 395	1 674	1 878	1 622	1 113	1 823	2 626	2 185	22 403
TOTAL	52 129	43 471	35 064	35 744	31 390	33 762	38 804	25 008	23 892	37 587	44 904	48 199	449 954

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Tableau 14.5: Répartition des entrées des touristes à l'aéroport LSS par types d'hébergement

	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	2011
HOTELS	26 153	26 318	21 766	21 051	18 783	14 706	16 602	11 355	12 097	20 588	26 140	23 674	239 233
AUBERGES	63	76	70	59	28	44	47	22	44	49	68	57	627
CAMPEMENTS	633	697	359	244	115	81	151	151	78	198	183	433	3 323
RESIDENCES	2 191	2 283	1 225	1 549	1 010	986	1 016	856	519	1 428	1 698	1 976	16 737
TOTAL HOTELS ET PARAHOTELS	29 040	29 374	23 420	22 903	19 936	15 817	17 816	12 384	12 738	22 263	28 089	26 140	259 920
PARENTS ET AMIS	18 542	11 279	8 948	10 472	9 170	15 671	18 078	10 228	8 230	21 606	14 399	18 909	165 532
AUTRES	4 547	2 818	2 696	2 369	2 284	2 274	2 910	2 396	2 924	3 720	2 416	3 150	34 504
TOTAL	52 129	43 471	35 064	35 744	31 390	33 762	38 804	25 008	23 892	37 587	44 904	48 199	449 954

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Tableau 14.6: Entrées des touristes par motifs à l'aéroport LSS

	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	2011
AFFAIRES	5 404	4 811	5 347	4 605	6 287	5 967	4 173	3 332	4 614	6 022	6 199	4 902	61 663
CONFERENCES	1 680	3 388	1 966	1 636	3 297	2 890	1 920	937	1 798	2 820	3 953	1 386	27 671
FAMILLES	10 845	6 619	4 710	5 739	5 097	9 356	10 243	6 067	4 876	6 795	9 323	11 309	90 979
LOISIRS	30 259	25 272	19 858	21 255	13 740	12 680	19 268	12 488	9 570	17 584	22 566	27 474	232 014
PELERINAGE	106	743	33	58	60	82	91	75	78	53	87	81	1 547
SANTE	172	112	125	152	215	199	133	95	122	215	144	181	1 865
AUTRES	3 663	2 526	3 025	2 299	2 694	2 588	2 976	2 014	2 834	4 098	2 632	2 866	34 215
TOTAL	52 129	43 471	35 064	35 744	31 390	33 762	38 804	25 008	23 892	37 587	44 904	48 199	449 954

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Annexe 7 : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Tableau 15.3 : Montant des travaux routiers réalisés ou en cours en 2011 par type et par région (en milliards de FCFA)

Régions	Aménagement	Construction	Entretien périodique	Entretien, Réparation et/ou construction d'ouvrages d'art	Réhabilitation	Travaux généraux	Total général
Dakar	2,0	18,2	255,0				275,2
Kaolack, Fatick et Kaffrine		10,0	181,3	0,0		0,0	191,3
Louga			214,0				214,0
Matam			74,0	0,5			74,5
Saint-Louis			197,1	0,3			197,4
Tambacounda et Kédougou		85,0	217,5	0,0	50,0		352,5
Thiès - Diourbel	0,0		332,0			0,0	332,0
Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	24,0	11,0	787,0	0,2			822,2
Total général	26,0	124,2	2257,9	1,0	50,0	0,0	2459,1

Source : AGEROUTE, nos calculs

Tableau 15.4 : Montant de travaux routiers réalisés ou en cours en 2011 par type et par région (en milliards de FCFA)

Régions	Aménagement	Construction	Entretien périodique	Entretien, Réparation et/ou construction d'ouvrages d'art	Réhabilitation	Travaux généraux	Total
Dakar	3,4	32,0	11,1				46,5
Kaolack, Fatick et Kaffrine		1,8	12,0	0,1		0,0	14,0
Louga			6,5				6,5
Matam			1,1	9,0			10,1
Saint-Louis			2,5	5,2			7,7
Tambacounda et Kédougou		1,2	0,9	1,3	9,0		12,4
Thiès - Diourbel	0,0		17,6			0,1 ⁷⁹	17,7
Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	1,6	3,0	7,1	2,7			14,4
Total	5,1	38,0	58,8	18,2	9,0	0,1	129,2

Source : AGEROUTE, nos calculs

⁷⁹ Les travaux généraux consistent souvent à désensabler les routes. Les données disponibles, sans préciser le nombre de kilomètres de routes concernées, indiquent que de tels travaux ont eu lieu dans les régions de Thiès et Diourbel (82 millions) et dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine (32 millions).

Annexe 8 : INSTITUTIONS FINANCIERES

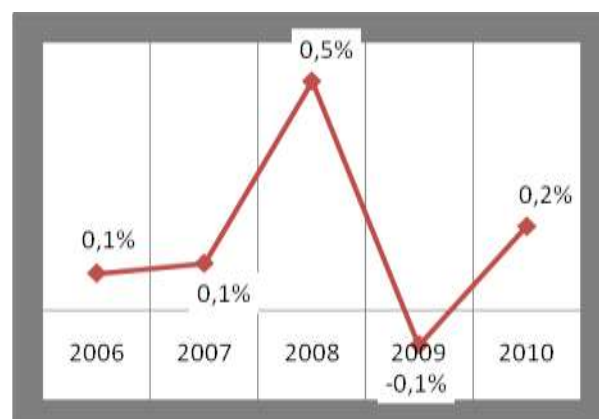
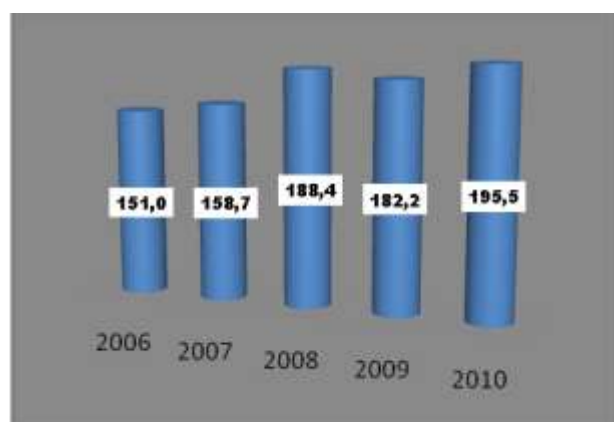
Tableau 17.4 : Situation monétaire du Sénégal de 2002 à 2011

	DEC. 2002	DEC 2003	DEC. 2004	DEC. 2005	DEC 2006	DEC 2007	DEC. 2008	DEC. 2009	DEC. 2010	DEC. 2011*
AVOIRS EXTER.NETS	296,9	550,9	670,2	657,9	779,6	851,2	762,3	858,6	987,8	930,6
B.C.E.A.O.	137,7	351,6	471,1	484,7	569,4	644,3	653,1	725,3	734,5	726,2
BANQUES	159,2	199,3	199,1	173,2	210,2	206,9	109,2	133,2	253,4	204,5
CREDIT INTERIEUR	792,5	848,9	880,9	1 031,2	1 122,5	1 324,1	1 467,4	1 603,6	1 883,8	2 106,5
P.N.G.	106,1	64,3	24,1	-35,7	11,1	96,2	27,8	111,6	236,8	150,5
CREDITS A L'ECONOMIE	686,4	784,6	856,8	1 066,9	1 111,3	1 227,9	1 439,6	1 492,0	1 647,0	1 956,0
CREDITS DE CAMPAGNE	0,9	3,6	14,0	10,1	8,9	10,4	5,2	4,9	10,5	6,3
CREDITS ORDINAIRES	685,5	781,0	842,8	1 056,9	1 102,4	1 217,5	1 434,3	1 487,1	1 636,5	1 949,7
dont douteux et litigieux	33,0	14,9	14,8	18,6	18,6	56,1	56,0	65,7	60,2	54,1
ACTIF = PASSIF	1 089,4	1 399,8	1 551,1	1 689,1	1 902,1	2 175,2	2 229,6	2 462,2	2 871,7	3 037,1
MASSE MONETAIRE	974,0	1 280,6	1 445,7	1 564,9	1 751,1	1 972,9	2 006,6	2 226,0	2 577,7	2 711,4
CIRCULATION FIDUCIAIRE	192,6	337,5	344,3	389,3	453,4	484,6	474,3	494,8	561,8	588,1
DEPOTS	781,4	943,1	1 101,4	1 175,6	1 297,7	1 488,3	1 532,3	1 731,2	2 015,9	2 123,3
Dépôts en banques	776,2	934,7	1 088,6	1 169,1	1 281,0	1 465,7	1 518,5	1 725,2	2 009,8	2 115,4
Dépôts en CCP	5,2	8,4	12,8	6,5	16,7	22,6	13,9	6,1	6,1	7,9
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES ELEMENTS NETS	115,5	119,2	105,4	124,2	150,9	202,3	223,0	236,2	294,0	325,7

Source : BCEAO

(*) Données provisoires

Graphique 17.8 : Évolution de la valeur ajoutée (aux prix courants) et de la contribution à la croissance de la branche d'activités de services financiers



Source : ANSD

Tableau 17.5 : Les indicateurs des SFD entre 2009 et 2011

Indicateurs	2009	2010	2011	variation
F CFA	DEFINITIVE	DEFINITIVE	PROVISoire	2011/2010
Sociétariat	1 352 287	1 470 280	1 603 296	9,0%
Hommes		740 489	837 608	13,1%
Femmes		550 257	610 994	11,0%
Personnes morales		179 534	154 694	-13,8%
Encours de crédit	158,8	181,5	213,7	17,7%
Court terme	57,5	58,2	83,9	44,1%
Moyen terme	47,3	62,7	63,1	0,6%
Long terme	47,8	50,8	59,8	17,8%
Crédits en souffrances	6,2	9,8	6,9	-29,8%
Encours d'épargne	126,7	140,0	163,0	16,4%
Dépôts à vue	80,2	89,7	61,5	-31,5%
Dépôts à terme	32,3	28,6	33,1	15,4%
Autres dépôts	14,2	21,6	68,4	216,2%
Emprunts des SFD	32,4	37,8	39,0	3,2%
Court terme	6,8	1,3	2,0	55,9%
Moyen et long terme	23,8	36,5	37,0	1,3%
Ressources affectées	1,9	1,8	0,8	-55,7%
Fonds propres des SFD	66,0	71,1	76,0	6,8%
Encaisse	6,8	7,4	8,5	14,8%
Dépôts auprès des Institutions Financières	24,8	26,7	23,0	-14,1%
Immobilisations (net)	27,5	15,8	19,0	20,3%
Immobilisations (brut)	40,3	45,0	46,2	2,6%
Résultat	3,5	2,5	3,7	44,6%
Total Actif (brut)	277,6	288,7	300,6	4,1%
Total Actif (Net)	277,6	267,1	275,4	3,1%

Annexe 17.6 : La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)**Création :**

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances est créée par un Traité signé le 10 juillet 1992 à Yaoundé (République du Cameroun) par les Gouvernements des 14 États membres suivants : Benin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. Ce Traité est entré en vigueur le 20 avril 1994 et n'a pas été ratifié par l'État des Comores. Avec l'adhésion de la Guinée Bissau en 2002, la CIMA compte actuellement quatorze (14) États membres.

Objectifs de la CIMA

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances vise notamment à :

- ☞ Prendre toutes mesures nécessaires pour le renforcement et la consolidation d'une coopération étroite dans le domaine de l'assurance ;
- ☞ Encourager la mise en place de facilités permettant aux organismes d'assurances et/ou de réassurance opérant dans leur pays, d'effectuer des échanges d'affaires par des techniques adéquates ;
- ☞ Prendre des dispositions appropriées en vue de permettre l'investissement local, dans les conditions les meilleures au profit de l'économie de leur pays ou de la région ;
- ☞ Poursuivre la politique de formation des cadres et techniciens en assurance pour les besoins des entreprises et des administrations dans les États membres ;
- ☞ Créer des structures communes, chargées de l'étude, de la définition de la mise en œuvre des orientations politiques et des décisions dans les domaines précitées ;
- ☞ Poursuivre la politique d'harmonisation et d'unification des dispositions législatives et réglementaires relatives aux opérations techniques d'assurance et de réassurance.

Législation

Les opérations d'assurances dans les pays membres de la CIMA sont régies par le Code CIMA qui est structuré en six (6) livres :

- ☞ le **Livre I** est consacré au contrat des assurances ;
- ☞ le **Livre II** s'intéresse aux assurances obligatoires ;
- ☞ le **Livre III** concerne des entreprises d'assurances. Il fixe l'étendue des compétences de la Commission, détermine le régime administratif des sociétés, notamment les conditions d'agrément, les règles de constitution et de fonctionnement des entreprises d'assurances ;
- ☞ le **Livre IV** est axé sur les règles comptables applicables aux organismes d'assurances ;
- ☞ le **Livre V** est réservé aux intermédiaires d'assurances ;
- ☞ le **Livre VI** traite des organismes particuliers d'assurances et plus spécialement du Fonds de Garantie Automobile (FGA).

Tableau 17.7 : Chiffre d'affaires des assurances non vie (2009 et 2010)

Catégories d'opérations	2009	2010
Accidents corporels et maladie	12 478 774 986	14 805 787 180
Automobile	23 666 097 247	23 982 723 029
Incendie et autres dommages aux biens	10 506 788 856	11 214 210 912
Responsabilité civile générale	3 154 789 555	3 303 406 625
Transports	8 820 219 868	8 785 003 177
Autres risques directs dommages	4 221 003 690	4 953 287 114
Acceptations dommages	933 068 053	1 123 076 482
Total Assurances non vie	63 780 742 255	68 167 494 519

Source : DA

Tableau 17.8 : Chiffre d'affaires des assurances vie (2009 et 2010)

Catégories d'opérations		2009	2010
Assurances individuelles	Contrat en cas de vie	1 062 997 363	198 345 739
	Contrat en cas de décès	714 440 962	822 164 646
	Mixte	1 904 366 153	2 018 777 299
	Épargne	2 714 718 222	3 427 913 328
	Titre de capitalisation	96 320 000	87 620 000
	Complémentaires	0	0
Assurances collectives	Contrat en cas de vie	1 078 131 205	223 142 808
	Contrat en cas de décès	4 601 465 340	5 444 566 732
	Mixte	133 350 567	126 571 443
	Épargne	4 070 793 027	7 288 166 959
	Titre de capitalisation	0	
	Complémentaires	0	76 311 046
Acceptations vie		205 115 201	190 932 371
Total Assurances vie		16 581 698 040	19 904 512 371

Source : DA

Annexe 9 : COMMERCE EXTERIEUR

Tableau 18.1 : Evolution des principaux produits à l'exportation (En millions de FCFA)

Valeur	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %
PRODUITS PETROLIERS	129 677	309 206	187 453	215 905	176 475	-18,3
ACIDE PHOSPHORIQUE	46 959	106 905	69 815	98 481	160 695	63,2
OR NON MONETAIRE	5 958	9 497	85 403	101 453	116 802	15,1
CIMENT HYDRAULIQUE	43 538	55 041	70 620	99 701	112 228	12,6
POISSON FRAIS DE MER	73 798	58 971	73 519	78 847	89 479	13,5
CRUSTACES MOLLUSQUES						
COQUILLAGES	44 497	27 134	33 250	35 194	51 131	45,3
HUILE BRUTE D'ARACHIDE	32 353	7 889	18 141	28 441	36 858	29,6
CIGARETTES	6 538	13 244	19 379	22 147	24 481	10,5
LEGUMES FRAIS	8 547	8 925	8 222	10 052	13 473	34,0
COTON EN MASSE	13 647	10 312	6 020	10 272	11 385	10,8
SEL BRUT	8 258	7 728	7 229	7 434	8 729	17,4
Autres produits	243 015	276 062	285 462	270 267	337 107	24,7
TOTAL	656 785	890 915	864 512	978 194	1 138 844	16,4

Source : ANSD

Tableau 18.2 : Evolution des exportations des principaux produits à l'exportation (En tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %
PRODUITS PETROLIERS	407 581	746 196	559 829	609 488	359 323	-41,0
ACIDE PHOSPHORIQUE	219 648	182 746	259 724	291 615	368 711	26,4
OR NON MONETAIRE	1	2	8	8	8	0,0
CIMENT HYDRAULIQUE	849 216	935 241	1 187 728	1 788 743	2 150 183	20,2
POISSON FRAIS DE MER	54 165	58 789	70 889	74 713	88 412	18,3
CRUSTACES MOLLUSQUES						
COQUILLAGES	19 881	14 395	16 855	13 260	18 621	40,4
HUILE BRUTE D'ARACHIDE	68 675	12 255	30 891	49 298	57 613	16,9
CIGARETTES	1 782	2 796	3 534	2 773	2 954	6,5
LEGUMES FRAIS	18 340	18 759	15 944	17 141	24 298	41,8
COTON EN MASSE	21 415	14 023	8 722	12 579	13 643	8,5
SEL BRUT	310 875	275 032	242 103	239 041	263 074	10,1
Autres Produits	901 345	1 008 009	888 062	925 274	1 031 631	11,5
TOTAL	2 872 925	3 268 244	3 284 288	4 023 933	4 378 469	8,8

Source : ANSD

Tableau 18.3 : Evolution des principaux produits à l'importation (En millions de FCFA)

Valeur	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %
HUILES BRUTES DE PETROLE	193 249	343 244	186 706	224 363	255 068	13,7
AUTRES PRODUITS PETROLIERS	179 468	241 265	184 145	204 387	200 681	-1,8
AUTRES MACHINES ET APPAREILS	199 363	246 267	210 522	179 632	199 238	10,9
RIZ	174 788	235 035	163 793	130 844	175 664	34,3
METAUX COMMUNS	89 344	113 671	86 213	101 452	122 421	20,7
MACHINES ET APPAREILS POUR AUTRES INDUSTRIES	56 164	88 467	88 665	68 941	89 936	30,5
FROMENT ET METEIL	61 993	70 660	52 639	63 017	80 450	27,7
HUILES ET GRAISSES ANIMALES ET VEGETALES	77 177	95 458	68 629	59 862	79 811	33,3
MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES	76 134	77 424	73 498	52 099	76 980	47,8
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	61 956	63 425	64 767	62 634	71 647	14,4
AUTOMOBILES ET CARS	64 459	73 648	69 619	69 748	71 104	1,9
PRODUITS LAITIERS	57 971	66 631	65 022	63 286	57 427	-9,3
Autres produits	831 520	815 334	823 221	916 054	1 063 805	16,1
Importations	2 123 586	2 530 529	2 137 439	2 196 319	2 544 232	15,8

Source : ANSD

Tableau 18.4 : Evolution des principaux produits à l'importation (En tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %
HUILES BRUTES DE PETROLE	670 178	932 707	780 170	660 221	622 795	-5,7
AUTRES PRODUITS PETROLIERS	957 149	399 746	874 003	963 073	960 374	-0,3
AUTRES MACHINES ET APPAREILS	43 751	50 459	55 014	46 094	51 977	12,8
RIZ	1 087 522	863 635	715 044	650 789	804 934	23,7
METAUX COMMUNS	237 001	241 394	232 371	298 562	301 865	1,1
MACHINES ET APPAREILS POUR AUTRES INDUSTRIES	14 922	23 456	23 974	17 695	21 956	24,1
FROMENT ET METEIL	385 710	364 694	418 613	436 075	429 542	-1,5
HUILES ET GRAISSES ANIMALES ET VEGETALES	175 515	148 659	144 404	118 654	126 487	6,6
MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES	81 841	79 773	90 941	59 597	77 767	30,5
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	7 596	7 499	6 768	6 968	6 942	-0,4
AUTOMOBILES ET CARS	12 941	15 933	16 201	16 470	15 906	-3,4
PRODUITS LAITIERS	39 765	37 939	53 882	42 729	33 261	-22,2
Autres produits	2 701 791	2 451 197	2 311 867	2 808 967	1 858 011	-33,9
TOTAL	6 415 681	5 617 092	5 723 253	6 125 895	5 311 817	-13,3

Source : ANSD

Tableau 18.5 : Exportations par continent en valeur (En millions de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation en %
CONTINENT EUROPEEN	189 128	145 228	249 327	230 099	290 944	26,4
CONTINENT AFRICAÏN	356 087	434 278	393 221	500 017	487 362	-2,5
CONTINENT AMERICAÏN	10 887	10 665	3 750	4 359	4 271	-2,0
CONTINENT ASIATIQUE	70 238	146 193	112 763	164 603	248 731	51,1
CONTINENT AUSTRALIEN ET OCEANIQUE	517	861	1 091	377	398	5,5
DIVERS	29 928	153 689	104 360	78 739	107 138	36,0
TOTAL	656 785	890 915	864 512	978 194	1 138 844	16,4

Source : ANSD

Tableau 18.6 : Exportations par continent en poids net (En tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation en %
CONTINENT EUROPEEN	525 795	556 287	358 940	427 127	507 427	18,8
CONTINENT AFRICAÏN	1 972 565	1 977 529	2 280 870	2 918 233	3 030 194	3,8
CONTINENT AMERICAÏN	19 491	52 743	21 606	2 367	4 054	71,3
CONTINENT ASIATIQUE	273 433	310 428	368 294	459 637	608 824	32,5
CONTINENT AUSTRALIEN ET OCEANIQUE	234	268	669	94	247	162,8
DIVERS	81 408	370 989	253 910	216 476	227 722	5,2
TOTAL	2 872 925	3 268 244	3 284 288	4 023 933	4 378 469	8,8

Source : ANSD

Tableau 18.7 : Importations par continent en valeur (En millions de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation en %
CONTINENT EUROPEEN	1 064 907	1 086 850	963 453	1 059 649	1 169 650	10,4
CONTINENT AFRICAÏN	381 725	571 623	404 149	395 492	473 865	19,8
CONTINENT AMERICAÏN	216 670	265 767	226 169	210 274	309 854	47,4
CONTINENT ASIATIQUE	450 956	591 403	522 340	509 314	561 115	10,2
CONTINENT AUSTRALIEN ET OCEANIQUE	9 112	11 259	14 832	15 788	27 022	71,2
DIVERS	216	3 627	6 496	5 801	2 726	-53,0
TOTAL	2 123 586	2 530 529	2 137 439	2 196 319	2 544 232	15,8

Source : ANSD

Tableau 18.8 : Importations par continent en poids net (En tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %
CONTINENT EUROPEEN	2 513 067	1 986 652	2 530 913	3 138 099	2 165 787	-31,0
CONTINENT AFRICAÏN	1 529 889	1 682 885	1 462 700	1 364 080	1 342 482	-1,6
CONTINENT AMERICAÏN	648 648	644 421	671 737	616 115	775 381	25,9
CONTINENT ASIATIQUE	1 713 487	1 299 755	1 047 279	995 020	1 016 553	2,2
CONTINENT AUSTRALIEN ET OCEANIQUE	10 466	3 035	9 869	12 064	11 368	-5,8
DIVERS	123	344	755	517	245	-52,6
TOTAL	6 415 681	5 617 092	5 723 253	6 125 895	5 311 817	-13,3

Source : ANSD

Tableau 18.9 : Exportations vers les pays de la CEDEAO en valeur (En millions de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011
MALI	159 503	213 112	171 117	247 135	180 990
BURKINA FASSO	11 024	7 921	9 958	12 413	19 042
NIGER	2 941	3 077	4 750	4 837	4 723
TOGO	9 802	10 721	8 799	10 003	13 168
COTE D'IVOIRE	20 040	21 749	26 811	25 514	24 903
GUINEE BISSAO	16 813	22 814	21 020	20 612	23 690
BENIN	8 509	5 748	5 480	9 963	9 806
Total UEMOA	228 632	285 142	247 935	330 477	276 322
SIERRA LEONE	3 509	2 162	3 887	6 143	9 229
LIBERIA	2 506	1 825	4 336	4 259	5 516
GHANA	2 441	1 882	3 660	4 791	6 578
ILES DU CAP VERT	839	1 053	2 179	3 129	2 267
GUINEE REPUBLIQUE	20 489	33 035	28 216	34 574	55 136
GAMBIE	36 685	37 773	30 956	33 719	37 524
NIGERIA	5 712	7 928	6 269	2 415	4 350
TOTAL CEDEAO	300 811	370 800	327 437	419 506	396 923
Total Sénégal	656 785	890 915	864 512	978 194	1 138 844
Total UEMOA /Total Sénégal	34,81	32,01	28,68	33,78	24,26
TOTAL CEDEAO/Total Sénégal	45,80	41,62	37,88	42,89	34,85

Source : ANSD

Tableau 18.10 : Importations en valeur dans la CEDEAO (En millions de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011
MALI	98	271	912	180	1 990
BURKINA FASSO	164	31	12	75	18
NIGER	-	1	2	25	46
ILES DU CAP VERT	-	207	162	40	393
TOGO	4 058	5 373	4 800	1 402	719
BENIN	1 563	11 775	1 743	411	5 778
COTE D'IVOIRE	54 922	72 097	63 258	50 933	73 994
GUINEE BISSAO	19	371	370	22	4
Total UEMOA	60 824	90 126	71 259	53 088	82 942
SIERRA LEONE	3 908	47	343	10	58
LIBERIA	4	1	7	96	-
GHANA	7 610	7 540	6 925	7 019	5 844
GAMBIE	114	238	39	148	452
GUINEE REPUBLIQUE	1 433	1 637	1 244	1 105	142
NIGERIA	196 645	345 321	197 431	230 842	256 297
TOTAL CEDEAO	270 538	444 910	277 247	292 305	345 735
Total Sénégal	2 123 586	2 530 529	2 137 439	2 196 319	2 544 232
Total UEMOA/Total Sénégal	2,86	4,24	3,36	2,50	3,91
TOTAL CEDEAO / Total Sénégal	12,74	17,58	12,97	13,31	13,59

Source : ANSD

Tableau 18.11 : Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2005)

	Poids	2009	2010	2011	Variation annuelle	Contribution à la variation annuelle
Alimentation-boisson-tabac	333,4	117,4	120,7	132,0	9,3	2,9
• Poissons frais	79,2	146,7	142,5	150,7	5,7	0,5
• Mollusques	62,4	105,2	118,8	153,0	28,8	1,6
• Poissons réfrigérés	60,2	98,4	97,2	106,1	9,2	0,4
• Crustacés	53,5	116,5	130,6	138,3	5,9	0,3
• Conserve de poisson	28,1	118,2	118,1	109,2	-7,6	-0,2
• Bouillon	17,7	80,1	79,2	82,6	4,3	0,0
• Extrait de malt et préparation alimentaire	14,5	144,4	129,8	139,7	7,6	0,1
Energie et lubrifiant	216,0	135,2	144,9	213,1	47,0	11,2
• Pétrole raffiné	216,0	135,2	144,9	213,1	47,0	11,2
Matières premières animales et végétales	57,9	110,1	116,4	124,4	6,9	0,4
• Huiles brutes d'arachides	37,5	114,2	107,6	125,0	16,2	0,5
• Coton	18,6	102,5	135,8	125,6	-7,5	-0,1
• Peaux brutes de bovins	1,7	101,8	101,1	100,4	-0,7	0,0
Matières premières minérales	24,1	111,8	119,1	120,3	1,1	0,0
• Sel	9,0	111,8	115,1	123,8	7,6	0,1
• Autres argiles	6,9	106,9	108,8	105,6	-2,9	0,0
• Débris ou fonte de fers ou en acier	8,2	115,9	132,0	129,0	-2,3	0,0
Autres demi-produits	299,4	119,6	141,6	157,5	11,2	3,6
• Ciment	48,5	153,7	143,6	133,8	-6,8	-0,4
• Acide phosphorique	175,6	119,6	155,2	191,4	23,3	4,8
• Engrais	32,1	77,5	97,4	50,2	-48,5	-1,2
Produits finis destinés à la consommation	64,9	99,2	98,1	101,4	3,3	0,2
• Produits de beauté	20,0	94,5	93,7	98,2	4,7	0,1
• Articles de ménage	9,2	130,6	127,9	128,7	0,6	0,0
• Savon et produits tensio-actifs	8,9	96,2	93,2	114,4	22,8	0,1
Or industriel	4,4	202,3	263,2	280,3	6,5	0,1
• Or sous forme brute	4,4	202,3	263,2	280,3	6,5	0,1
Indice global à l'exportation	1000,0	120,5	131,1	155,0	18,3	18,3

Source : ANSD

Tableau 18.12 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2005)

	Poids	2009	2010	2011	Variation annuelle	Contribution à la variation annuelle
Alimentation-boisson-tabac	288	128,5	127,9	144,8	13,2	3,8
• Riz brisé	106,6	147,7	128,6	140,7	9,4	1,0
• Lait	27,5	100,9	129,5	154,2	19,0	0,5
• Blé	28,8	113,5	132,4	168,7	27,5	0,8
• Huile de palme	16,4	141,7	151,2	193,2	27,8	0,5
• Sucre	12,3	104,8	131,8	153,5	16,5	0,2
Energie et lubrifiant	262	120,3	159,2	185,7	16,7	5,5
• Pétrole brut	163,1	121,7	168,0	190,1	13,1	2,8
• Pétrole raffiné	67	120,3	143,9	178,1	23,8	1,8
• Gaz butane	29,4	110,5	145,0	179,8	24,0	0,8
Matières premières animales et végétales	17,7	155,0	166,9	214,9	28,8	0,7
• Huile de soja	15,5	154,5	168,6	221,1	31,1	0,6
• Bois brut	2,2	158,9	154,7	171,1	10,6	0,0
Matières premières minérales	1,2	94,9	93,2	86,2	-7,5	0,0
• Gypse	1,2	94,9	93,2	86,2	-7,5	0,0
Autres demi-produits	179,6	111,2	109,6	122,1	11,4	1,8
• Fils de machine en fer	23,9	121,7	112,3	145,3	29,4	0,6
• Bois scié	15,3	106,9	105,4	106,5	1,1	0,0
• Clinquer	12,2	119,6	99,7	91,5	-8,2	-0,1
• Carreaux	9,1	135,9	143,8	140,4	-2,3	0,0
Produits finis destinés à l'industrie	87,5	108,4	110,9	105,2	-5,2	-0,4
• Machines automatiques pour le traitement de l'information	10,2	86,4	113,5	101,2	-10,8	-0,1
• Véhicules pour le transport de marchandises	11,9	99,7	98,2	103,5	5,3	0,0
• Groupe électrogène	8,6	88,3	84,8	96,8	14,1	0,1
Produits finis destinés à la consommation	164	99,6	100,2	102,3	2,2	0,3
• Médicaments	36,2	124,1	120,4	128,4	6,7	0,2
• Voiture de tourisme	36,7	87,0	82,8	86,7	4,7	0,1
• Véhicule pour le transport en commun	12,1	58,3	90,9	86,1	-5,4	0,0
Indice global à l'importation	1000	117,2	127,4	142,2	11,6	11,6

Source : ANSD

Tableau 18.13 : La liste des indicateurs du commerce extérieur (en milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011
PIB (1)	5 408	5 994	6 029	6 369	6816
Variation en %	10,5	10,8	0,6	5,6	7,0
Exportations (2)	657	891	865	978	1 139
Variation en %	-8,2	35,6	-3,0	13,1	16,4
Importations (3)	2 124	2 531	2 137	2 196	2 544
Variation en %	18,6	19,2	-15,5	2,8	15,8
solde de la balance commerciale =(2) - (3)	-1 467	-1 640	-1 273	-1 218	-1 405
PNB (4)	5 369	5 923	5 943	6 279	6 742
taux de couverture = (2)/(3)*100	30,9	35,2	40,4	44,5	44,8
propension à exporter (en %) =(2)/(1)*100	12,1	14,9	14,3	15,4	16,7
Propension à importer (en %) =(3)/(1)*100	39,3	42,2	35,5	34,5	37,3
Coefficient de dépendance⁸⁰ (en%)= [(2) + (3)] / (4)	52	58	50	50	55
degré d'ouverture (en %) = [(2) + (3)]/2*(1)	25,7	28,5	24,9	24,9	27,0
Indice des prix à l'exportation (5)	112,5	162,1	120,5	131,1	155
Variation en %	1,6	44,1	-25,7	8,8	18,3
Indice des prix à l'importation (6)	117,3	142,5	117,2	127,4	142,2
Variation en %	4,8	21,4	-17,8	8,7	11,6
Termes de l'échange =(5)/(6)	0,96	1,14	1,03	1,03	1,09
Population en millions⁸¹	11,51	11,84	12,17	12,50	12,85
Taux de change (FCFA/dollars)	523	480	448	472	472

Source : ANSD

⁸⁰ Le coefficient de dépendance détermine la dépendance de l'économie vis à vis du commerce extérieur, il se calcule en rapportant au PNB le total des exportations et des importations.

⁸¹ Estimations de la population du Sénégal (2003-20012)_ANSD/DSDS – Juillet 2008

Annexe 10 : COMPTES ECONOMIQUES

Tableau 19.1 : Le PIB et ses emplois (en milliards FCFA à prix courants)

	2007	2008	2009	2010	2011
Produit intérieur brut (PIB)	5 408	5 994	6 033	6 382	6 767
Consommation finale	5 038	5 696	5 719	5 924	6 272
Publique	767	806	861	928	978
Privée	4 271	4 890	4 858	4 996	5 294
Formation brute de capital fixe	1 414	1 608	1 386	1 430	1 611
Publique	349	373	383	410	444
Privée	1 065	1 235	1 004	1 020	1 168
Variation de stocks	168	267	-53	13	98
Solde extérieur des biens et services	-1 211	-1 577	-1 018	-985	-1 214
Exportations	1 376	1 566	1 472	1 593	1 736
Importations	2 588	3 143	2 490	2 578	2 951

Source : ANSD, comptes nationaux, novembre 2012

Tableau 19.2 : Poids, taux de croissance et contribution à la croissance en volume du Produit Intérieur Brut par branche d'activités

	Poids dans le PIB nominal	Evolution de la valeur ajoutée en volume			Contribution à la croissance en volume du PIB
	2011	2009	2010	2011	2011
Agriculture	5,9%	19,8%	4,9%	-27,8%	-2,3%
Elevage	4,3%	3,7%	8,9%	3,6%	0,2%
Sylviculture	0,9%	5,5%	5,4%	4,3%	0,0%
Pêche	1,8%	8,1%	2,1%	3,8%	0,0%
Industries extractives	2,1%	51,2%	6,7%	8,2%	0,1%
Secteur Primaire	15,0%	15,1%	5,9%	-12,8%	-2,0%
Huileries	0,1%	27,5%	3,3%	-8,9%	0,0%
Produits chimiques	1,6%	7,8%	14,7%	11,8%	0,1%
Energie	2,8%	-4,6%	7,3%	-2,0%	-0,1%
BTP	4,0%	-4,5%	4,7%	9,4%	0,4%
Autres industries	11,1%	5,0%	2,7%	6,8%	0,7%
Secteur Secondaire	19,7%	1,7%	4,4%	6,4%	1,2%
Commerce	16,1%	2,5%	1,8%	3,6%	0,6%
Transports, postes et télécommunications	10,6%	1,4%	7,2%	4,6%	0,6%
Services sociaux	5,0%	1,5%	1,6%	2,8%	0,1%
Autres services	14,8%	-0,7%	5,5%	4,6%	0,7%
Administrations	5,8%	1,0%	1,4%	3,8%	0,2%
Secteur Tertiaire	52,3%	1,2%	4,0%	4,1%	2,2%
TAXES NETTES SUR LES PRODUITS	13,0%	-4,9%	3,0%	5,7%	0,6%

Source : ANSD, comptes nationaux, novembre 2012

Tableau 19.3 : Taux de croissance annuel des emplois du PIB (en %)

	2009	2010	2011	
	volume	volume	volume	prix
Consommation finale	3,6%	1,7%	1,7%	4,1%
Marchande	3,3%	2,2%	1,7%	4,6%
Non marchande	4,6%	0,1%	1,6%	2,5%
Publique	1,7%	2,0%	3,2%	2,1%
Privée	3,9%	1,7%	1,4%	4,5%
Formation brute de capital fixe	-4,3%	2,0%	11,1%	1,4%
Publique	6,8%	8,6%	7,6%	0,5%
Privée	-7,9%	-0,5%	12,5%	1,8%
Exportations nettes de biens et services	19,1%	27,7%	-14,7%	
Exportations de biens et services	6,2%	6,5%	4,8%	4,0%
Importations de biens et services	-3,9%	-4,9%	7,3%	6,6%

Source : ANSD, comptes nationaux, novembre 2012

Annexe 11 : PRIX A LA CONSOMMATION
Tableau 20.1 : Evolution de l'indice des 12 fonctions de consommation en 2011

Libellé	Moy 2009	Indices												Moy 2011	var 11/10
		janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11		
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	96,8	106,9	105,8	104,0	103,6	104,0	104,6	106,4	108,6	110,1	111,3	111,0	111,3	107,3	6,7%
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	99,3	103,3	103,2	102,9	103,8	103,8	103,7	104,0	104,3	104,5	104,5	97,2	95,4	102,6	-1,0%
Articles d'habillement et chaussures	98,2	97,9	97,9	97,6	97,7	97,6	97,4	97,1	97,1	96,9	97,1	97,2	97,5	97,4	-1,1%
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	99,9	105,4	104,7	104,7	104,8	105,5	105,3	105,0	104,9	105,1	105,8	105,4	105,4	105,2	3,1%
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	101,2	100,0	100,4	100,4	100,3	100,3	100,1	99,7	99,8	100,6	101,0	100,9	102,0	100,4	0,4%
Santé	101,5	103,1	103,1	103,2	103,2	103,2	103,1	103,1	103,3	103,1	103,2	103,4	104,2	103,3	0,8%
Transports	95,2	99,7	100,1	100,2	101,5	102,6	105,6	104,6	104,7	105,1	105,7	105,7	105,5	103,4	5,5%
Communication	85,0	78,0	77,9	78,3	78,5	78,0	78,0	78,0	76,6	80,0	80,6	78,3	78,8	78,4	0,2%
Loisirs et culture	101,6	97,3	97,3	97,0	97,5	98,1	98,1	97,5	98,1	99,3	99,1	99,1	98,9	98,1	0,4%
Enseignement	100,8	103,9	103,9	103,9	103,9	103,9	103,9	103,9	103,9	103,9	106,6	106,6	106,6	104,6	2,6%
Restaurants et Hôtels	100,9	102,4	102,9	103,0	103,0	103,0	103,0	102,9	102,9	103,1	101,4	101,4	101,6	102,5	1,2%
Biens et services divers	98,1	96,7	96,6	97,2	97,4	97,7	97,9	98,1	98,2	99,1	99,3	99,2	99,3	98,1	2,8%
Indice global	97,8	101,8	101,4	100,8	100,9	101,2	101,6	102,0	102,7	103,6	104,1	103,8	104,0	102,3	3,4%

Source : ANSD

Tableau 20.2 : Evolution annuelle de l'IHPC selon la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	Moy 10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	Moy 11	variation 2011/2010	Contribution à la variation
INDICE GLOBAL	10000	99,0	97,8	97,8	97,7	96,8	96,4	97,4	98,9	100,0	100,9	101,4	101,1	101,3	102,3	3,4%	100,0
Produits locaux	7061	99,6	98,6	98,2	97,9	96,9	96,4	97,8	99,5	97,5	102,4	103,1	102,8	102,3	103,1	3,6%	74,5
Produits importés	2939	97,4	96,4	97,2	97,5	96,8	96,4	96,4	97,3	101,0	97,4	97,2	96,8	98,7	100,3	3,0%	25,4
Produits durables	2999	101,5	97,5	97,6	96,4	95,0	94,2	97,2	102,9	106,1	108,8	108,9	108,0	106,5	107,9	6,3%	56,8
Produits non durables	3768	98,4	98,6	98,7	99,2	98,5	97,5	97,9	97,5	97,5	97,7	98,6	98,5	100,2	101,1	2,8%	30,8
Produits semi durables	3233	97,3	97,5	97,3	97,4	96,7	97,1	97,0	96,7	97,3	97,3	97,7	97,6	97,6	98,5	1,3%	12,2
Services	219	93,2	90,5	91,0	91,7	93,4	94,1	92,7	94,6	93,8	93,8	94,2	94,0	94,4	97,5	4,6%	2,8
Primaire	3946	100,7	97,9	97,8	97,3	95,7	94,2	96,9	100,9	103,6	106,0	106,9	106,2	105,3	106,5	5,8%	68,1
Secondaire	2602	99,0	99,1	99,4	99,4	99,1	99,0	99,1	98,9	98,5	98,3	98,3	98,2	100,2	101,1	2,2%	16,7
Tertiaire	3233	97,3	97,5	97,3	97,4	96,7	97,1	97,0	96,7	97,3	97,3	97,7	97,6	97,6	98,5	1,3%	12,2
Indices des produits frais	1452	103,0	96,8	96,6	94,6	91,3	89,7	94,2	104,5	110,2	116,7	116,4	114,0	111,1	111,6	8,4%	37,3
Indices énergie	692	103,2	99,8	102,0	103,4	103,4	103,4	103,9	103,9	103,1	102,1	102,4	102,6	108,6	113,1	9,6%	20,3
Indice hors produits frais et énergie	7856	97,8	98,0	97,7	97,8	97,3	97,0	97,4	97,3	97,8	97,9	98,5	98,5	98,7	99,6	1,8%	41,1

Source : ANSD

Tableau 20.3 : Prix moyens mensuels de quelques variétés en 2010

libellé variété	Unité	Moy 10	janv-11	Févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	Moy 11
Riz local à longs grains vendu en paquet de 1 à 5 kg	kg	2756	2832	2832	2832	2915	2915	2915	2915	2940	2940	3037	3037	3037	2929
Riz long grains vendu au détail	kg	379	358	356	350	378	408	409	399	400	403	395	399	400	388
Riz parfumé brisé vendu au détail	kg	362	358	350	335	347	350	350	350	350	350	351	356	385	353
Riz brisé ordinaire vendu en sac de 50 kg	kg	12625	12921	13308	13698	13744	13735	13633	13732	13788	13942	14359	14331	15167	13863
Riz brisé ordinaire au détail	kg	286	295	292	297	298	300	300	299	299	300	299	295	322	300
Mil en grain vendu au détail	kg	238	233	227	238	238	240	248	246	248	248	252	250	250	243
Maïs séchés en grains vendu au détail	kg	222	221	224	231	238	238	237	245	259	248	244	244	239	239
Sorgho en gain au détail	kg	237	231	231	242	246	245	247	254	263	253	255	261	250	248
Farine de blé au détail	kg	392	479	467	454	452	450	451	449	444	445	441	431	415	448
Pain en baguette	Baguette	168	168	163	166	166	169	166	170	171	175	182	173	181	171
Viande de boeuf avec os au kg	kg	2117	2135	2146	2129	2154	2123	2167	2235	2384	2331	2310	2282	2258	2221
Poulet vivant de chair	kg	1611	1658	1750	1743	1729	1635	1577	1581	1644	1650	1666	1696	1651	1665
Sardinelles fraîches (yaboye)	kg	350	489	463	422	380	366	369	406	448	497	521	529	515	450
Sardinelles fumées (Kethiath)	kg	652	925	1035	801	759	755	758	763	770	797	865	866	872	831
Lait concentré non sucré	boîte	913	925	925	925	942	950	958	983	1000	1000	992	1000	1000	967
Lait en poudre vendu en vrac	kg	2635	2833	2833	2867	2883	3000	3017	3017	3000	3033	3033	3033	3033	2965
Oeuf de poule en tablette	tablette	533	508	508	508	508	508	508	508	508	517	517	517	508	510
Margarine	pot 800g	740	733	733	742	742	742	742	733	733	733	733	733	750	737
Huile végétale	litre	1433	1292	1292	1383	1375	1450	1450	1483	1483	1517	1500	1517	1500	1437
Huile végétale en dosette 12,5 cl	centilitre	276	291	295	295	295	300	300	300	300	300	300	300	300	298
Pastèque	kg	197	225	229	254	254	254	254	254	254	208	217	208	208	235
Oignon frais locale	kg	412	470	427	408	385	361	347	362	366	382	380	380	380	387
Oignon frais rond	kg	425	399	438	440	428	444	447	447	447	400	384	360	331	414
Arachide non décortiquée, non grillée	kg	348	314	315	322	343	353	369	390	384	494	486	445	430	387
Sucre raffiné en morceaux	kg	727	742	754	763	763	779	779	783	794	799	795	795	808	779
Sucre raffiné en poudre	kg	624	688	683	700	730	713	723	740	731	715	696	708	708	711
Boisson gazéifiée aux extraits de coca.	33 cl	295	316	311	311	316	316	316	316	316	316	311	311	311	314
Cola fraîche	Kg	2532	2424	2383	2299	2375	2277	2404	2577	2636	2732	2627	2777	2821	2528
Pagne wax local/africain	mètre	3308	3292	3292	3292	3292	3250	3250	3250	3292	3292	3292	3292	3333	3285

libellé variété	Unité	Moy 10	janv-11	Févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	Moy 11
Tenues scolaires enfant (3 à 13 ans)	unité	3417	4166	4166	4166	4166	4166	4166	4166	4166	4166	5166	5166	5166	4416
Lavage chemise	unité	608	608	608	608	625	625	625	625	625	625	642	642	625	624
Chaussures training enfants en plastique.	paire	4653	4667	4667	4667	4667	4667	4667	4667	4667	4750	4750	4750	4750	4694
Loyer brut mensuel dans une cour commune avec toilette interne	service	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116411	116036	116036	116349
Ciment	50kg	3571	3517	3550	3567	3575	3567	3600	3600	3600	3600	3583	3583	3600	3578
Fer à béton	unité	1547	1595	1595	1671	1671	1680	1680	1838	1838	1922	1922	1922	1767	1758
Consommation de 50 kWh d'électricité, P 1000w, 60 j	Kwh	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592	6592
Consommation de 250 KWh d'électricité, P = 1000w, 60 j	Kwh	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189	30189
Consommation de 650 kWh d'électricité, P = 1000w , 60 j	Kwh	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485	85485
Gaz butane ou propane, 12 kg	kg	6789	7763	7799	7818	7988	8066	7916	7731	7668	7770	8004	7899	7939	7863
Gaz butane ou propane, 6 kg	kg	3135	3935	3758	3730	3733	3812	3772	3657	3633	3682	3833	3744	3761	3754
Salon ordinaire	unité	426039	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379	459379
Fourneau	unité	1394	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467	1467
Sceau en plastique	unité	1117	1117	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1133	1125
Employé domestique non déclaré	unité	32254	32497	33330	33330	33330	33330	33330	33330	33330	33330	33330	33330	34164	33330
Médicaments anti - viraux	unité	9709	9572	9572	9571	9571	9571	9571	9572	9572	9572	9572	9572	9572	9572
Essence "SUPER" dans les stations services administrés	litre	727	776	788	783	811	858	864	838	841	868	890	885	860	839
Gas-oil ordinaire dans les stations services administrés	litre	616	673	702	721	753	786	771	755	779	787	798	803	825	763
Course en taxi ville	service	1519	1542	1542	1542	1575	1575	1575	1542	1542	1542	1542	1542	1542	1550
Appareil téléphonique mobile haut de gamme	unité	168351	194299	194299	193466	190132	190132	190132	189298	189298	189298	190167	190167	190167	190904
Livre de lecture CP	unité	1721	1850	1850	2083	2083	2083	2083	2050	2050	2017	2050	2067	2050	2026
Crayon à papier ordinaire	unité	133	133	133	133	133	133	133	133	133	129	129	129	129	132
Frais de scolarité dans une école de formation technique commerciale	service	528385	528385	528385	528385	528385	528385	528385	528385	528385	528385	520050	520050	520050	526301
Riz + sauce poisson (THIEB DIEUNE)	service	642	650	658	658	658	658	658	658	658	658	625	625	625	649
Frais de transferts d'argent	service	8874	7703	7703	7703	7703	7703	6923	5850	5850	5850	5850	5850	5850	6711

Source : ANSD

Annexe 12 : FINANCES PUBLIQUES

Tableau 21.1 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (1/4)

(en milliards FCFA)

Poste	2009	2010	2011	Variation en %	
				2010/2009	2011/2010
1. Total recettes et dons	1304,7	1398,3	1525,9	7,2	9,1
1.1 Recettes budgétaires	1121,9	1236,4	1375,9	10,2	11,3
Recettes fiscales	1084,6	1194,7	1326,4	10,2	11,0
dont FSE			39,5		
Recettes non fiscales	37,3	41,7	49,5	11,8	18,7
1.2 Dons	182,8	161,9	150,0	-11,4	-7,4
Budgétaires	46,5	21,5	37,5	-53,8	74,2
En capital	136,3	140,4	112,5	3,0	-19,8
2. Dépenses totales et prêts (net)	1608,0	1728,7	1972,5	7,5	14,1
2.1 Dépenses courantes	997,9	995,1	1193,6	-0,3	19,9
Traitements et salaires	364,4	392,3	428,0	7,7	9,1
Intérêts sur la dette publique	45,3	60,1	103,7	32,7	72,6
Extérieure	23,1	34,9	59,0	51,1	69,1
Intérieure	22,2	25,2	44,7	13,5	77,4
Autres dépenses courantes	588,2	542,7	661,8	-7,7	22,0
dont Fournitures, entretien et autres	339,5	290,3	342,2	-14,5	17,9
dont Transferts et subventions	248,6	240,2	319,6	-3,4	33,1
dont: SENELEC	29,5			-100,0	
crédit bancaire SENELEC					
dont: Filet social (subvention GPL+ SAR)	33,3			-100,0	
Ressource PPTE et IADM	9,0	12,3		36,7	-100,0

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

Tableau 21.2 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (2/4)

(en milliards FCFA)

Poste	2009	2010	2011	Variation en %	
				2010/2009	2011/2010
2.2 Dépenses en capital	606,9	735,6	750,5	21,2	2,0
Financement intérieur 1/	369,3	436,5	508,6	18,2	16,5
> Sur ressources Non PPTE et IADM	309,2	390,0	417,0	26,1	6,9
> Sur ressources PPTE et IADM	60,1	46,5	91,6	-22,6	96,9
Financement extérieur 2/	237,6	299,1	241,9	25,9	-19,1
2.3 Prêts nets	3,2	-2,1	28,4	-165,6	-1453,7
prêts rétrocédés	6,0	1,3	35,9	-78,3	2662,7
dont dépenses du FSE	0,0	0,0	34,0	0,0	0,0
remboursement des prêts rétrocédés	-2,8	-3,4	-7,5	21,4	120,2
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde Global de l'Administration Centrale	-303,3	-330,4	-446,6	8,9	35,2
Entités non financières du secteur public					
Recettes	256,2	272,5	298,2	6,4	9,4
Dépenses	246,8	275,7	291,9	11,7	5,9
Solde Global de certaines entités du secteur public	9,4	-3,2	6,3	-134,0	-296,7
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non financières du secteur public	-293,9	-333,6	-440,3	13,5	32,0
Hors PPTE et assainissement des entreprises pub.	-224,8	-274,8	-440,3	22,2	60,2
Dons non compris	-476,7	-495,4	-590,3	3,9	19,2
Balance primaire	-248,6	-273,5	-336,6	10,0	23,1
Solde de base 3/	-242,5	-191,8	-318,8	-20,9	66,2
Solde de base hors PPTE & IADM	-173,4	-133,0	-318,8	-23,3	139,7
Solde de base hors PPTE & IADM et réf. struct. Hors don budgétaire	-126,9	-111,5	-318,8	-12,1	185,9
4. Ajustements base caisse	0,0	0,0	0,0		
Variations des arriérés (réd.-=)	0,0	0,0	0,0		
Intérieurs	0,0	0,0	0,0		
Extérieurs	0,0	0,0	0,0		
Autres	0,0	0,0	0,0		
5. Excédent ou déficit (-) base caisse	-293,9	-333,6	-440,3	13,5	32,0
Dons non compris	-476,7	-495,4	-590,3	3,9	19,2

Source : DPPE/DGCPT, TOFE, juin 2012

Tableau 21.3 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (3/4)*(en milliards FCFA)*

Poste	2009	2010	2011	Variation en %	
				2010/2009	2011/2010
6. Financement	293,9	333,6	440,3	13,5	32,0
7. Financement extérieur	225,5	180,0	421,2	-20,2	134,0
Tirages	162,6	189,8	173,1	16,7	-8,8
Trésorerie	55,3	29,7	39,8	-46,3	34,0
Prêts projets	107,3	160,1	133,3	49,2	-16,7
Amortissement	-41,7	-36	-85,9	-13,7	138,6
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	16,6	18,5	13,0	11,4	-29,9
Emissions bons du Trésor+ Emp. Obligataires/région (net)	0,0	7,7	184,4	0,0	2295,2
Emprunts non concessionnels Auto/péage	88,0	0,0	136,6	-100,0	0,0
8 Financement intérieur (I.+II.)	68,8	155,8	15,3	126,5	-90,2
I. Financement Bancaire (A+B+C)	97,9	155,3	-58,6	58,6	-137,8
A. BCEAO (1+2+3)	133,1	161,8	-69,4	21,6	-142,9
1. Concours	122,0	11,8	-6,6	-90,3	-156,0
Avances statutaire	-7,8	-7,9	-8,1	1,3	2,5
Titres d'Etat	0,0	-0,8	0,0	0,0	-100,0
Variation net FMI	46,3	25,8	6,0	-44,3	-76,6
Dépôt koweïtien	-1,2	-0,1	-4,5	-91,7	4390,0
2. Dépôts	12,3	150,1	-63,2	1120,3	-142,1
3. Encaisse du Trésor	-1,2	-0,1	0,4	-91,7	-500,0

Source : DPPE/DGCPT, TOFE, juin 2012

Tableau 21.4 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (4/4)

(en milliards FCFA)

Poste	2009	2010	2011	Variation en %	
				2010/2009	2011/2010
B. Banques commerciales	-27,4	-6,5	8,9	-76,3	-237,1
1. Concours	6,4	12,2	45,2	90,6	270,7
dont: Titres d'Etat (y c crédit relais)	-0,9	-0,8	0,0	-11,1	-100,0
dont: Bons du Trésor	10,9	-51,1	17,9	-568,8	-135,0
dont: Emprunt obligataire	0,0	0,0	23,3	0,0	0,0
Autres crédits bancaires direct net	29,5	0,0	4,0	-100,0	0,0
2. Dépôts et obligations cautionnées	-33,8	-18,7	-36,3	-44,7	94,2
C. Institutions financières non-bancaires					
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux	-7,8	0,0	1,9	-100,0	
II. Financement non-bancaire	-29,1	0,5	73,9	-101,7	14680,3
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources privatisations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés extra - budgétaires	0,0	-12,5	-8,9	0,0	-28,8
Correspondants	20,6	-32,8	122,2	-259,2	-472,6
Autres 5/	-49,7	45,8	-39,4	-192,2	-186,1
Emprunts d'équipement à long terme (PBE)	-0,2	0,0	0,0	-100,0	0,0
Bons de Trésor	-0,1	0,0	0,0	-100,0	0,0
Coupons Zéros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien coton	0,3	0,0	0,0	-100,0	0,0
Régularisation des dépenses extrabudgétaires, dettes agences et comptes de dépôts	-95,0	0,0	0,0	-100	0,0
7. Erreurs et omissions	-0,4	-2,1	3,8	425,0	-283,1
8. Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012

Tableau 21.5 : Les recettes budgétaires (en milliards FCFA)

Poste	2009	2010	2011	Variation en %	
				2010/ 2009	2011/ 2010
1- IMPOTS DIRECTS	285,1	339,0	345,6	18,9	1,9
impôts sur les sociétés	78,0	106,1	98,0	36,0	-7,6
impôts sur le revenu	173,6	191,0	211,4	10,0	10,7
IRVM / IRCM	21,7	29,2	21,5	34,6	-26,4
Taxe sur la plus value immobilière	1,8	1,9	2,3	5,6	21,1
CFCE	10,0	10,8	12,4	8,0	14,8
2- IMPOTS INDIRECTS	722,5	792,1	862,5	9,6	8,9
2.1 TAXES SUR BIENS ET SERVICES (y compris TVA porte)	558,7	610,6	658,7	9,3	7,9
Taxes sur biens et services intérieurs (hors Tva import)	335,9	370,1	410,7	10,2	11,0
TVA intérieure hors pétrole	195,8	216,5	236,9	10,6	9,4
TVA intérieure pétrole	14,2	20,9	34,0	47,2	62,7
Taxe sur les Opérations. Bancaires (TOB)	28,5	30,6	34,3	7,4	12,1
Taxe sur la Consommation Hors pétrole	14,2	18,7	22,2	31,7	18,7
Taxe spécifique pétrole	69,4	63,9	55,6	-7,9	-13,0
Taxe sur les véhicules	4,0	5,0	6,0	25,0	20,0
Taxe sur les contrats d'assurance	4,7	4,4	4,9	-6,4	11,4
Taxe d'égalisation		0,1	0,1		0,0
RUTEL	5,1	10,0	16,7	96,1	67,0
TVA à l'import	222,8	240,6	248,0	8,0	3,1
2.2 DROIT DE PORTE	163,8	181,6	203,8	10,9	12,2
3- DROITS ENREGIST. ET TIMBRE	45,1	51,4	51,2	14,0	-0,4
Droits enregistrements, hypothèque	33,2	39,0	38,3	17,5	-1,9
Droits de timbre	11,9	12,4	12,9	4,2	4,3
4- FSIPP (Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers)	31,9	12,2	27,6	-61,8	126,2
5- Fonds de Soutien à l'Energie (FSE)			39,5		
RECETTES FISCALES (1+2+3+4+5)	1 084,6	1 194,7	1 326,4	10,2	11,0
6- Revenus du domaine, dividendes et produits financiers	34,9	31,6	34,1	-9,5	7,9
Revenus du domaine immob. forest. mines, maritime.	6,5	12,3	9,8	89,2	-20,3
Dividendes et produits financiers	28,4	19,3	24,3	-32,0	25,9
7- Autres recettes non fiscales	2,4	10,1	15,4	320,8	52,5
RECETTES NON FISCALES (6+7)	37,3	41,7	49,5	11,8	18,7
TOTAL RECETTES	1 121,9	1 236,4	1 375,9	10,2	11,3

Source : DPEE/DGCPT, TOFE, juin 2012